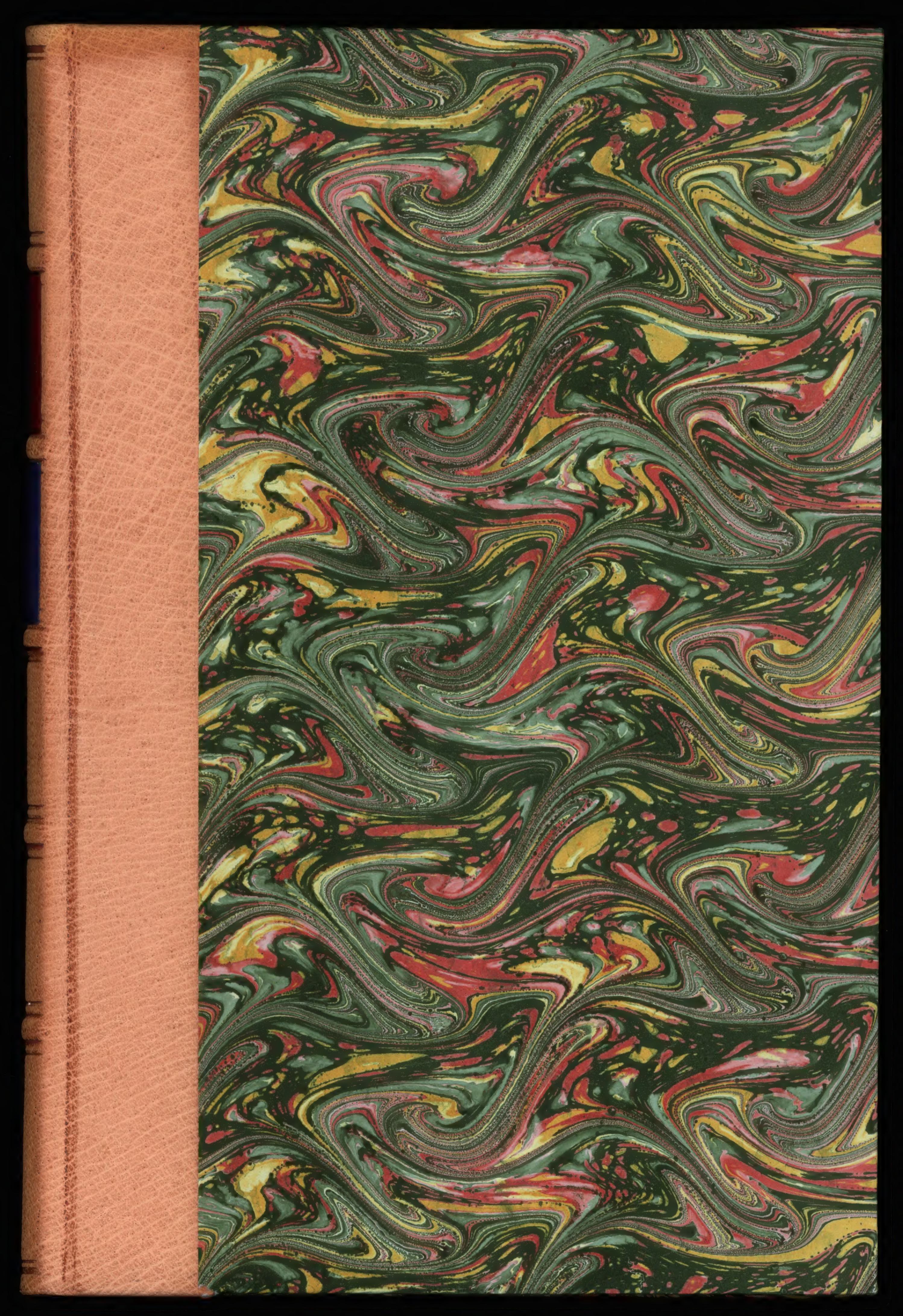
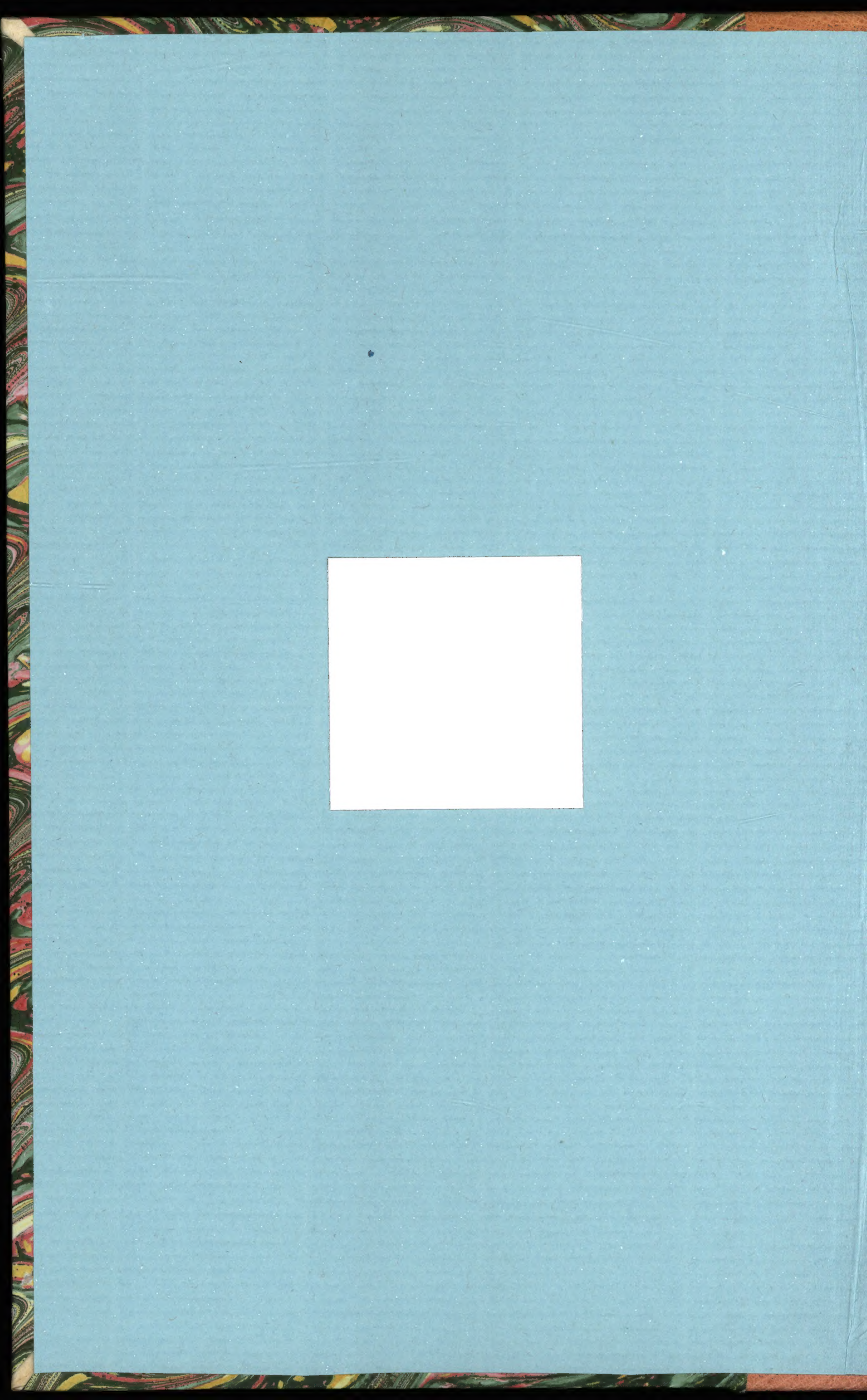




# MUSÉE NEUCHATELOIS

# MUSÉE

# NEUCHATELOIS

## RECUEIL

### D'HISTOIRE NATIONALE & D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel.

SEPTIÈME ANNÉE.

NEUCHATEL
CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,
IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3.

1870

(TOUS DROITS RÉSERVÉS.

THE GETTY CENTER
LIBRARY

# ANDRÉ LE GRAVEUR

OU

## L'ART DANS L'INDUSTRIE

NOUVELLE

### L'atelier.

— Il tombera, vous verrez qu'il tombera....

— Je parie que non.

— Il tombera, vous dis-je, c'est un imprudent.

— Allons donc, Christen, le plus adroit des couvreurs de la Chaux-de-Fonds!

— Ce n'est pas cela qui l'empêchera de tomber et de se tuer.

— Ne crains rien, mon petit, il a pris ses précautions. Tu ne connais pas cette race; Christen est dur comme le fer et agile comme un chat; la lucarne se décrocherait, le toit s'enfoncerait sous lui, qu'il trouverait encore le moyen de se maintenir là haut.

— Superbe! Ajoute, pour en finir, qu'il a noué sa corde à ce gros nuage qui file vers les Franches-Montagnes. C'est son ballon, son parachute.

— Quand il marchait sur les poutres enflammées, sa lance à la main, pour éteindre l'incendie de la Place-Neuve, il n'avait pas besoin de nuage ou de ballon. Chacun l'a vu, ce brave porte-jet, tout le monde applaudissait, comme au théâtre.

— On lui a voté une tunique d'honneur, ça c'est vrai.

— Parbleu! la sienne était brûlée.... au service de la patrie.... fallait-il pas lui faire un habit neuf?

— Je ne voudrais pas être à sa place! s'il fait une chute de cinquante pieds, personne ne lui votera des béquilles d'honneur.

Ainsi devisaient des jeunes gens groupés devant les fenêtres d'un atelier de la Chaux-de-Fonds. Les uns debout, les autres juchés sur les établis, ils regardaient avec anxiété un couvreur, assis sur une lucarne de la maison en face, et fort affairé à déblayer la neige qui couvrait le toit. Pendant la nuit précédente, il en était tombé une couche épaisse de trois pieds, et le propriétaire, craignant pour la charpente de son toit, avait requis l'assistance de l'honnête Christen pour cette opération délicate.

Tout à coup, un large banc de neige se détacha du faîte et descendant, comme une avalanche, atteignit la lucarne, l'emporta et s'abîma dans la rue avec un fracas semblable au bruit du tonnerre.

Un cri d'effroi retentit lorsqu'on vit descendre au milieu d'un tourbillon de neige cet étrange cavalier à califourchon sur sa lucarne à laquelle il se cramponnait de toutes ses forces. Les fenêtres s'ouvrirent, une foule de têtes ornées de garde-vue de papier jauni se mirent au guichet; en un clin d'œil la rue, ou du moins les couloirs pratiqués entre des monceaux de neige, se remplirent de curieux, empressés à porter secours à l'infortuné qui venait de faire une chute aussi effrayante.

Nos jeunes gens ne furent pas des derniers à accourir; en moins de rien l'atelier fut vide; ouvriers, apprentis franchirent les montées comme une volée d'oiseaux. A peine l'un d'eux eut-il le temps d'expliquer ce qui se passait au patron qui se montra sur le seuil de la fonderie pour s'informer des causes de ce vacarme. Avec une vivacité toute montagnarde, qui se montre surtout lorsqu'un malheur appelle le dévouement et la résolution, ils se mirent à fouiller la neige avec tout ce qui leur tomba sous la main; chapeaux, pelles, balais attaquaient à l'envi la blanche colline où Christen avait disparu.

— Hardis, les chiens du Saint-Bernard, disait l'un, travaillons des pattes solidement.

— Dis donc, Léon, c'est pas chaud la neige, ce matin.

— Quand il s'agit de sauver un homme, on ne souffle pas dans ses doigts.

— C'est tout de même un calorifère qui ne me caresse pas précisément l'épiderme. Quelle onglée les Français devaient avoir à la Bérésina!

— Pas un grenadier de la Garde, avec ou sans bonnet à poil, n'aurait pu se vanter de piquer une creusure dans un pignon de grande moyenne.

— Creuse seulement devant toi, bavard, tu sais que les taupes ne parlent pas.

— Allons-nous ouvrir des catacombes sous les murs de notre cité?

— Jamais je n'ai vu tant de neige; il y en a bien neuf pieds d'épaisseur dans cet endroit.

— Heureusement pour Christen; il est tombé dans la plume, un vrai duvet, le sybarite. Attention, voici quelque chose.... pourvu qu'il soit vivant....

On vit, en effet, apparaître une tête poudrée à blanc, puis un torse, enfin Christen en personne, toujours à cheval sur sa lucarne et regardant avec des yeux étonnés la multitude qui l'entourait.

— Etes-vous blessé? parlez donc.

— Il est gelé, engourdi; il faut le frictionner pour rétablir la circulation.

— Voici du vin, ça le réchauffera.

— Point de vin, le thé serait meilleur.

— En voilà du thé, avec du cognac; sifflez-moi cela, compère, et puis vous tâcherez de parler.

Christen dégusta son thé en connaisseur; pendant qu'il buvait, tout le monde fit silence; l'inquiétude rendait muet les plus loquaces.

— Il n'y avait pas assez de cognac, dit-il en rendant le gobelet.

— Voyez-vous, le gourmand, il voudrait de la *blanche* toute pure. A présent, répondez, avez-vous du mal?

— Je ne crois pas, dit l'autre, en se tâtant et en se débarrassant de la neige qui remplissait ses yeux et ses oreilles.

— Vous n'avez rien de cassé?

— Non; c'est bien allé, nous sommes tombés en douceur, nous deux la lucarne. Et achevant de se dégager du tombeau où il avait été momentanément enseveli, le couvreur se mit sur ses pieds, étendit les bras, remua les jambes, se secoua, puis, levant la tête, mesura du regard l'espace qu'il avait franchi. C'est tout de même un rude saut, ajouta-t-il en manière de réflexion, j'attacherai ma corde à la cheminée.

— Comptez-vous retourner sur le toit?

— Oui; faut-il pas déblayer la neige?

Chacun le contemplait bouche béante. Mais en voyant cet homme, qui venait d'échapper miraculeusement à la mort, prêt à recommencer son ouvrage, la chose parut si drôle aux spectateurs, que les rires éclatèrent en chœur et se propagèrent de guichet en guichet d'un bout de la rue à l'autre.

— Eh bien! Léon, tu as perdu ton pari, dirent les apprentis en rentrant dans l'atelier.

— C'est-à-dire que Célestin ne l'a gagné qu'à demi, car il a prédit que Christen se tuerait en tombant, et le farceur a eu l'indignité de s'en tirer sain et sauf, comme un matou qui dégringole d'une gouttière.

— La neige qui s'écroule des toits, quand le temps s'adoucit, a causé plus d'un accident. Ce n'est pas une plaisanterie, dit en parlant avec lenteur un ouvrier à cheveux gris qui paraissait être une des colonnes de l'atelier. Je me souviens d'une jeune fille qui fut écrasée par une de ces avalanches et qu'on ne retrouva qu'au printemps.

— Morte?

— Parbleu! deux mois après.

— Où ça, dans les combes du Valanvron?

— Non, ici, dans le village, tellement qu'elle était conservée comme si elle venait d'expirer.

— Comme une prune à l'eau-de-vie.... père Bourquin, vous brodez?

— Non, je raconte tant seulement ce que tout le monde a pu voir. Si vous n'étiez pas si jeunes vous le sauriez tout comme moi. Je suis trop monteur de boîtes pour briller par l'imagination.

— Ah! père Bourquin, ne dites pas de mal des monteurs de boîtes.

— Je crois, Dieu me pardonne, que ces enfants veulent me rappeler au sentiment de mes devoirs à l'égard de la corporation.... un vétéran qui n'a jamais foulé de plus doux gazon que les claies de l'établi, depuis qu'il peut tenir un burin et manier un archet.

— Quant à l'archet, n'en parlons pas, cela fait pitié de voir une vieillerie du temps de Mathusalem dans un atelier comme celui-ci.

— Je me moque de vos innovations et je resterai fidèle à mon archet jusqu'à la mort. Ces tours, que vous faites marcher avec le pied, leur roue et leur *pétale* ne servent qu'à tenir de la place inutilement et à causer de la dépense.

— Et le temps que vous perdez en ramenant l'archet, ce n'est donc rien!

— C'est faux, je ne perds pas un temps; quand vous aurez monté autant de boîtes que Josué Bourquin, qui ne travaille que dans le soigné, alors vous pourrez vous moquer de moi, fichue grenaille d'apprentis que vous êtes. Mais, écoutez donc, ne semble-t-il pas qu'ils se prennent aux cheveux dans l'escalier. Non, ils rient, allons, tant mieux, tant mieux.

On entendait, en effet, des rires bruyants dans les montées; les portes s'ouvraient et se fermaient, quelque chose d'étrange se passait dans la maison. Un des apprentis s'éclipsa un instant et revint en se tenant les côtes.

— C'est le père Giroux, dit-il, qui fait ce sabbat. Vous savez quel morilleur acharné il est le père Giroux. Eh bien! n'a-t-il pas la chance de trouver ce matin une superbe morille dans un de ses pots de fleurs.

— Allons donc, au mois de décembre, répondirent en chœur les jeunes gens.

— C'est comme je vous le dis, une morille magnifique, tout ce qu'on peut voir de plus morille, sous un rosier du Bengale. Il l'appelle *morchella esculenta ;* la joie le rend fou.

— Va conter tes bourdes aux innocents, tu perds ton latin, mon vieux.

— Je l'ai vue, vous dis-je, elle est encore dans le pot; croyez-vous qu'il permettrait qu'on y touchât. Merci, un tel phénomène! Il veut en envoyer une relation dans la *Feuille d'avis des Montagnes.*

— Tu ne plaisantes pas?

— Non, je vous jure.

— On verra cela en descendant pour dîner.

— Je me rappelle, dit gravement Josué Bourquin, un vieux chasseur de la Sagne qui déclarait avoir trouvé des morilles tous les mois de l'année; mais je n'ai jamais entendu dire qu'elles vinssent dans les *potafleurs*. On voit aujourd'hui tant de choses surprenantes, qu'il faut s'habituer à ne plus rien rencontrer d'impossible.

Cependant, deux des jeunes gens avaient pris tout à coup une contenance embarrassée; ils n'échangeaient plus que des regards furtifs. Penchés sur leur établi, ils travaillaient avec une ardeur inaccoutumée comme pour conjurer par leur application l'orage prêt à fondre sur leur tête.

Pendant un moment le silence régna dans l'atelier; on n'entendait que le bruit des outils d'acier mordant l'argent des *carrures*, des *lunettes*, des *charnières*. La pièce était vaste, éclairée par plusieurs fenêtres devant lesquelles s'étendaient les établis, avec leurs tours, leurs étaux, disposés de manière à ne présenter aucune place perdue. Les ouvriers debout et comme rangés en bataille, chacun devant son tour, poursuivent activement les diverses opérations auxquelles les éléments d'une boîte de montre doivent être soumis avant son entier achèvement. Les uns tournent, les autres liment, d'autres soudent; tout cela se fait prestement, avec aisance, avec dextérité, avec ordre; pas un mouvement n'est perdu, l'intelligence guide chaque geste de la main, chaque manœuvre de l'outil. Vêtus d'une blouse ou d'une camisole de laine tricotée, la tête couverte de leur chapeau ou d'une calotte, ils sont là du matin au soir, tous les jours sauf le dimanche, et toute l'année. Pour recueillir les parcelles du métal précieux qu'ils mettent en œuvre, chacun d'eux a devant soi, fixée à l'établi, une poche de peau, bientôt remplie par les déchets et les limailles. Ce qui tombe à côté de la poche est reçu entre les lattes du plancher à claire-voie, qu'on nomme les *claies*. Des laminoirs, un banc à étirer, semblables à des pièces d'artillerie, étalent au milieu de la salle, leurs formes lourdes et trapues; contre les murs sont rangées les filières de toutes grandeurs, des étampes, des emboutissoirs et une foule d'autres outils.

Malgré la grande valeur de la matière première, aucune surveillance spéciale ne s'exerce sur les ouvriers, et la confiance du patron est rarement trompée. Du reste, toutes les précautions sont prises pour que rien ne se perde; on conserve l'eau où les ouvriers se lavent, les linges où ils s'essuient, les balayures de l'atelier, tout cela contient de l'argent, qui est restitué au patron par des procédés simples et expéditifs.

On le voit, l'activité organisée et incessante des abeilles règne dans cette ruche de l'industrie, mais une activité sereine et libre, secondée par l'habileté native et par la dignité.

C'était l'époque où les grands ateliers et la *fabrique,* proprement dite, n'avaient pas encore fait invasion dans nos vallées; les mœurs patriarcales subsistaient encore; les ouvriers, les apprentis faisaient plus ou moins partie de la famille, et dans leurs relations réciproques, la morgue hautaine du patron enrichi était aussi inconnue que l'arrogance grossière du compagnon endoctriné par des théories fallacieuses ou soutenu par l'appui d'associations occultes qui foulent aux pieds les sentiments patriotiques et reçoivent leurs inspirations de l'étranger. Toutes ces inventions modernes manquaient aux braves garçons mis en scène dans ce récit, ils en étaient plus gais, plus confiants et plus heureux.

Tout à coup la porte s'ouvrit avec violence; un homme trapu, haut en couleur, apparut tête nue, tenant à la main un objet qui paraissait l'exaspérer. Il resta un moment sans pouvoir prononcer une parole, mais ses yeux jetaient des flammes. Enfin, il s'écria d'une voix haletante de fureur :

— Si vous ne me dites pas qui a fait cela.... il y aura du mal!

— Que vous a-t-on fait, M. Giroux? dit le patron sortant de la forge.

— Une infamie, une injure mortelle.... regardez ce qu'ils ont eu l'indignité de planter dans mes pots de fleurs!

— N'est-ce pas une morille?

— Une morille! dit avec dédain l'honnête Giroux, encore si c'en était une....

— Eh bien!...

— De la mie de pain, Monsieur, de la mie de pain toute pure. Faut-il être peu de chose pour mystifier un honnête homme et conspuer son goût pour l'histoire naturelle.

— J'espère que ce mauvais tour ne vous a pas été joué par mes apprentis.

— Venir m'insulter jusque dans mes pots à fleurs! Rien n'est sacré pour ces polissons.

— Si le coupable est ici, je l'engage à se nommer et à faire des excuses à M. Giroux.

— C'est moi, dit Célestin, un blondin à mine éveillée, en s'avançant vers

le patron: je ne croyais pas faire de la peine au voisin.... puisqu'il les aime.

— Ah! crapaud, si la crainte de Dieu ne me retenait pas et si cette morille n'était pas si bien faite, je t'assommerais, dit Giroux en levant un poing formidable sur la tête du jeune gars.

— Assommez toujours, voisin, je ne suis pas de force à modeler de telles pièces.

— Pardonnez-moi, M. Giroux, dit le fils du patron, j'ai modelé cela hier soir en m'amusant; je ne savais pas ce qu'elle était devenue.

— Comment, c'est toi. André? Tu as du bonheur d'avoir affaire à un homme qui aime les belles choses. Mais j'estime que quand on a du talent, il ne faut pas le profaner. C'est bon pour une fois, je vous pardonne, mais sacrebleu qu'on n'y revienne plus. Dites-donc, M. Robert, ajouta-t-il en descendant l'escalier, ce garçon a l'étoffe d'un artiste; regardez comme c'est fait, impossible de mieux imiter la nature; moi qui ai l'œil d'un morilleur, j'y ai été pris, il m'a mis dedans. N'allez pas en faire un monteur de boîtes, croyez-moi, ce serait son malheur.

## André.

Il est d'usage chez les ouvriers et les apprentis de consacrer le temps qui s'écoule entre le dîner et le coup d'une heure, à prendre un peu d'exercice en plein air avant la rentrée à l'atelier. Ils prennent leur repas à midi, quelques minutes avant, si c'est possible, et le dernier morceau avalé, ils partent pour goûter les douceurs de la récréation. Suivant la saison, ils vont s'étendre à l'ombre sous les arbres à la lisière de la forêt, le dos sur l'herbe, les yeux perdus dans le ciel bleu, fumant leur pipe, devisant de la politique du jour ou écoutant les clochettes des vaches broutant autour d'eux, ou bien entassés sur un traîneau rustique *(une glisse)* ils se lancent le long d'une rampe couverte de neige où leur véhicule file avec la rapidité d'une flèche. Bon nombre entrent au café jouer au billard ou aux cartes la demi-tasse; ils lisent les journaux, se tiennent au courant de la marche du monde, discutent les questions sociales, politiques, religieuses, puis retournent à leur étau, et reprennent gaiement leur travail interrompu.

Après la scène de la matinée, nos monteurs de boîtes passèrent leur *entre midi et une heure*, c'est le terme consacré, à jouer autour de la maison. Ils déblayèrent les abords de la pompe,[1] se lancèrent des pelottes bien ajustées pour se réchauffer les doigts, tandis que les apprentis, réunissant leurs forces,

[1] Chaque maison a sa citerne ou son puits avec une pompe.

amoncelaient des rouleaux de neige dont ils construisaient une *forteresse* avec le sérieux et l'importance qu'aurait pu y mettre le maréchal Vauban en personne. La maison donnait d'un côté sur la campagne; c'est de là qu'on vit accourir un camarade qui s'écria: — Venez donc, Tournefol est en chasse; il approche; on lui a fait croire que les sorbiers sont couverts de grives; c'est ça qui sera drôle.

Chacun se hâta pour prendre sa part du divertissement. On savait que ce jeune Français, nouvellement arrivé dans le village, était le plastron de mauvais plaisants qui s'amusaient à lui jouer des tours.

— Où est-il? on ne le voit pas.

— Il est masqué par la colline, mais dans un instant il va déboucher avec armes et bagages, fusil à deux coups, carnassière et guêtres de daim, un vrai Journal des modes.

— Que diantre veut-il tirer? Sur toute cette neige, on ne voit pas seulement voler un pinson.

— Attendez, dit un ouvrier, j'ai sur mon fourneau un corbeau empaillé que la chaleur du tuyau a roussi hier au point de ruiner la moitié de son plumage. Il en reste assez pour faire illusion à un naturaliste de la force de Tournefol. Je vais le chercher si l'un de vous se charge de le poser sur le grand plane que voilà.

— Nous irons nous deux Léon; je lui ferai la courte échelle.

L'affaire fut faite en un instant, et l'on vit se dessiner, sur le ciel gris, à quelques centaines de pas de distance, le profil de maître corbeau perché bien haut, parmi les branches de l'érable centenaire. Le piége était tendu, mais le Nemrod malencontreux viendrait-il s'y prendre? Les cœurs battaient d'impatience. Enfin, un être humain microscopique apparut sur la neige blanche; il semblait nager plutôt que marcher dans l'épais tapis où il enfonçait jusqu'à la ceinture. Il portait son fusil sur l'épaule et soulevait sa carnassière pour la préserver de l'humidité qui aurait pu la défraîchir. De temps en temps il faisait halte pour reprendre haleine et promenait un regard circulaire, cherchant ce gibier fantastique qu'on lui avait promis et qui ne se montrait pas. Tout à coup le corbeau parut entrer dans son rayon visuel, ce fut pour lui le sujet d'une grande joie.

— Attention! dit un ouvrier, ça mord.

Mais le rusé Français voulut montrer qu'il était un malin, il attaqua la difficulté en diplomate; au lieu de se diriger vers le plane en ligne directe, il fit un grand détour, se glissa le long d'un mur de clôture, et quand il fut presque à portée, il se traîna sur le ventre, en faisant signe de la main aux jeunes gens, qui le regardaient, de ne pas bouger et de faire silence.

— Il faut être très-fort pour garder son sérieux, dit Léon, je ne donnerais pas ma place de parterre pour quarante sous.

— Quels acteurs que ces Français! Je vote une couronne à Tournefol, dit Célestin.

— Une couronne de laurier-sauce.... pour assaisonner son gibier.

Un trait de feu, suivi d'un nuage de fumée et d'une détonation étouffée par la neige, fit tressaillir nos étourdis; le corbeau, dérangé dans son équilibre, dégringola lourdement de branche en branche et tomba dans la neige. Mais le pied de bois sur lequel il était fixé étant plus lourd, s'enfonça seul, et le volatile se montra aux yeux surpris du chasseur dans l'attitude d'un oiseau prêt à s'envoler. Tournefol fit feu une seconde fois et se précipita sur sa proie, au comble de l'enthousiasme, en poussant un cri de joie. Mais son délire s'éteignit soudain, lorsqu'il ramena avec l'oiseau le piédestal sur lequel on lisait en gros caractères : *Corvus Corone L.* La Corneille.

— *Coua, coua, coua,* chantaient en chœur les apprentis.

Mais le chasseur ne perdit pas son sang-froid, il détacha l'animal de son support, le mit bravement dans son carnier, chargea son fusil et continua sa marche comme un homme qui vient de faire un coup superbe.

Une heure venait de sonner, chacun se remit au travail, et de nouveau les tours, les étaux, le banc à étirer, les laminoirs furent en jeu au milieu de ce bourdonnement qui accompagne le travail en commun.

— Tout de même, dit Josué Bourquin, c'est mal de se moquer ainsi de son semblable; que diriez-vous si on vous en faisait autant? Les jeunes gens d'aujourd'hui sont atteints d'une perversité précoce.

— Oh! oh! distinguons, père Bourquin; d'abord je proteste et je déclare que maître Tournefol n'est pas mon semblable. C'est un garçon aussi ignorant que rempli de vanité; il veut tout savoir mieux que chacun. L'autre jour, il demandait à un professeur des leçons d'algèbre. Vous avez fait toute l'arithmétique? lui dit ce dernier. — Sans doute, monsieur, parfaitement. — Vous avez donc fait la règle de trois? — Comment donc, monsieur, j'ai fait la règle de trois, quatre, cinq, six!

Un brusque éclat de rire parcourut l'atelier.

La porte s'ouvrit et un homme vêtu de noir, avec un crêpe au chapeau, et tenant dans sa main une grande feuille de papier, appela à haute voix : M. André Robert.

— Ici, répondit André, que me voulez-vous?

— Je viens de la part de la famille Rozet vous annoncer la mort de leur fille, et vous commander comme fossoyeur. Voici un billet qu'on m'a chargé de vous remettre. Le souper aura lieu demain soir au Lion d'Or.

Autrefois, selon l'antique usage, les voisins remplissaient les fonctions souvent pénibles de fossoyeurs, et l'on rendait généralement de grand cœur ce dernier service à ceux que Dieu venait de rappeler à lui. André parcourut la liste qui lui était remise et remarqua avec satisfaction que parmi ses trois collègues figurait son meilleur ami, Florian Humbert.

Dès que la nuit fut venue, André, qui avait averti son père, courut chez Florian se concerter sur ce qu'ils devaient faire pour remplir dignement leurs fonctions. Celui-ci, malgré son jeune âge, était à la tête d'un atelier de graveurs qu'il dirigeait avec l'assistance de son père. Les deux patrons travaillaient dans un petit cabinet séparé de l'atelier par une cloison percée d'un guichet vitré. André chérissait ce cabinet où il aurait voulu se réfugier pour le reste sa vie. Tous les moments qu'il pouvait dérober à son travail, il les passait dans cette petite chambre où l'art avait élu domicile. Les parois en étaient couvertes de dessins, de gravures des meilleurs maîtres, de plâtres, de faïences et de modelages en terre. Des statuettes d'après l'antique, debout sur leur console, promenaient sur ce réduit leur regard serein, et l'illuminaient de leur beauté. Un goût délicat présidait à l'arrangement des moindres objets, chaque meuble contribuait à la décoration de la pièce, non par le luxe de la matière ou de la forme, mais par je ne sais quelle disposition heureuse qui charmait les yeux. On sentait qu'une inspiration émanant des plus nobles facultés de notre nature présidait aux travaux des deux hommes qui vivaient dans ce milieu. Ce n'étaient pas des artisans vulgaires, accomplissant leur tâche comme des manœuvres, poussant leur burin à raison de tant de centimes l'heure, mais des artistes amoureux des belles choses, et qui nourrissaient leur esprit et leur cœur de nobles pensées et de sentiments généreux. Et pourtant leur tenue était bien simple et ne différait en rien de celle des ouvriers. Vêtus de la camisole de laine tricotée, assis sur la chaise à vis, les deux coudes appuyés sur l'établi de noyer luisant, l'œil droit à la loupe soutenue par un support de laiton, ils promenaient leur burin sur la boîte d'or fixée au boulet traditionnel.

— C'est toi, André! dit Florian, prends une chaise ou entre dans l'échancrure à côté de moi; nous causerons d'affaires pendant que je finirai la figure de ce Roméo. As-tu lu la pièce de Shakespeare d'où ce sujet est tiré: *Roméo et Juliette?*

— Non.

— Tant pis, je la repasse dans ma mémoire pendant que je gratte ce morceau d'or; cela me soulève l'esprit, je me sens bercé par des ondes de poésie, et le travail semble se faire tout seul.

— Tu es bien heureux, Florian, d'entrer dans une carrière que tu aimes et

qui te procure de si pures jouissances. Que ne donnerais-je pas pour travailler avec vous.

— Et tu nous dépasserais, André, dit le vieillard en soulevant son garde-vue de carton, tu nous dépasserais, car tu as le feu sacré. Courage, mon garçon, tu n'as que vingt ans; la vie n'a pas dit son dernier mot et tu ne sais pas ce que le bon Dieu te réserve. En disant ces paroles d'un accent prophétique, le vieux graveur fixa ses yeux perçants sur le jeune homme qui se sentit frémir sous le feu de ce regard.

— Vous croyez qu'avec le temps je pourrais devenir un graveur ordinaire?

— Mieux que cela, tu as la persévérance et le besoin de bien faire; tu emporterais de vive force tous les obstacles. Quand j'étais apprenti, je me moquais pas mal de l'art, dont j'ignorais le premier mot; mais j'avais la passion de la chasse. Dès que l'automne amenait les grives sur les sorbiers, j'étais comme une âme en peine; la fièvre me dévorait; j'avais des visions, j'entendais les cris d'appel de ces oiseaux, les battements de leurs ailes au fond des bois; je devenais fou devant mon établi. Heureusement mon patron était un homme d'esprit; il m'imposa chaque jour une tâche; celle-ci terminée, je me trouvais libre de courir à mes grives. Qu'arriva-t-il? Toutes mes facultés exaltées se concentrèrent dans mes yeux et dans ma main; à force de patience et d'attention je comblai les lacunes de mes études incomplètes, j'acquis la dextérité qui me manquait, j'appris à travailler vite et bien et j'en vins enfin à expédier en quelques heures l'ouvrage d'une journée entière. J'en conclus que sans une forte passion pour nous aiguillonner, nous ne sommes pas capables de surmonter des difficultés sérieuses.

— Et toi, Florian, quelle a été ta grande passion?

— Oh! quant à lui, reprit le père sans remarquer la rougeur qui montait aux joues de son fils, il a eu des avantages qui ne m'ont pas été départis. Mon père ne pouvait pas faire de grands sacrifices pour moi, et je dois avouer que mon apprentissage a été fort sommaire, tandis que Florian a passé plusieurs années à Genève et à Paris sous la direction d'artistes renommés.

— Voilà mon Roméo fini, dit Florian, j'en ai assez pour ce soir; sortons-nous un moment; je vais porter mon frac noir au tailleur, et faire mettre un crêpe à mon chapeau.

— Montre-moi ta gravure, dit André en tendant la main vers le boulet de son ami.

— Songe que c'est de la gravure d'horlogerie; les genres ne doivent pas être confondus.

— C'est très beau; le dessin me semble irréprochable et l'effet charmant.

— Ne dis pas cela, je sens bien ce qui manque à cette composition; mais que peut-on faire dans un cadre si étroit ?

— Pas grand'chose, en effet, dit le père, j'ai travaillé tout le jour à cette Italienne qui pleure sur des ruines, d'après notre ami Léopold Robert; mais je ne réussis pas à lui donner l'expression véritable; la figure est trop petite.

— Laissez-la ainsi, mon père, c'est un de vos meilleurs morceaux.

— Crois-tu ?.... je n'en étais pas satisfait.

— Vous demandez l'impossible à votre burin. On ne peut pas se flatter de lutter avec le peintre, quand on n'a pour se mouvoir que le fond d'une boîte de montre.

Florian se leva, se brossa avec soin sur les claies de l'établi, secoua ses cheveux et ses vêtements pour en détacher les parcelles d'or, passa un paletot élégant et se trouva prêt à partir.

— Je sors avec toi, dit André ; puis-je emporter ce masque de la Vénus de Milo? je voudrais le copier à la lampe.

— Prends tout ce que tu voudras; mes plâtres, mes portefeuilles sont à ta disposition.

---

La chambre d'André est petite et froide; son lit, qu'il partage avec un des apprentis de son père, une table et deux chaises en composent le mobilier. Il allume son quinquet d'horloger, et se met à examiner la figure de plâtre, qu'il expose à la lumière pour chercher l'éclairage le plus favorable. Enfin il trouve une combinaison qui lui paraît heureuse et commence immédiatement son dessin.

— Toujours à tes crayons, dit en entrant Célestin, son camarade de chambre, ne viendras-tu jamais au café faire une partie de binocle? Tu as l'air de nous mépriser en restant cloîtré dans cette cellule.

— Je suis si bien en train. Vois comme cette tête est belle.

— Allons donc, une tête de plâtre! j'aime mieux un visage en chair et en os, et j'en connais qui m'intéressent bien autrement. Tiens, cela me rappelle qu'on joue ce soir au théâtre le *Gamin de Paris*. Il y a là une actrice, une femme charmante, qui m'a donné dans le cristallin....

— Mais, mon cher, cette tête appartient à la Vénus de Milo!

— Je sais que Vénus est la déesse de l'amour, et cela me suffit. Peu m'importe qu'elle vienne de Milo ou du Belvédère, cela m'est subalterne. Dis-moi donc où est mon cosmétique, il me faut mon cosmétique, je ne peux pas sortir sans avoir mis du cosmétique à mes cheveux.

— Est-ce cela ?

— Fi ! l'horreur; de la pommade! le coiffeur m'a recommandé de la fuir comme la peste. Elle dénature la fibre de mes cheveux et en altère la nuance.

— Quelle bêtise !

— C'est certain; on trouve généralement que mes cheveux sont d'un blond ravissant; j'ai entendu là-dessus des choses étourdissantes. Je ne veux pas les abîmer avec ta pommade.

— Si tu lisais un peu à haute voix, nous passerions une soirée bien agréable. On m'a prêté les *Fiancés de Manzoni*, tout le monde dit que c'est une lecture attachante.

— Tu es gentil ! Crois-tu que ma mère a voulu me mettre en Esclavonie en me plaçant chez vous. Parce que cela t'amuse de mâchurer du papier, tu voudrais me condamner à une détention perpétuelle pendant que ma *diva* enchante tous les regards. Regarde mon pantalon, comme il colle sur la jambe, et mes bottes, voilà des talons, hein? c'est plus beau que ta Vénus de bibelot. Le nœud de ma cravate est-il fait dans les règles ?

— J'avoue que je ne les sais pas.

— Quoi ?

— Les règles d'un nœud de cravate. Le tien me semble extravagant. Au lieu de faire de toi un monteur de boîtes, je trouve que ta mère aurait dû te placer dans la boutique d'un coiffeur dont tu serais devenu le plus bel ornement.

— Un sermon ? Merci, je sors d'en prendre. Bonsoir !

A minuit, Florian dessinait encore, il ne sentait ni le froid ni la fatigue. La porte s'ouvrit et sa mère, une bonne et sainte femme, entra sur la pointe du pied.

— Si ton père savait que tu veilles encore, il serait mécontent. Couche-toi, mon enfant, et que Dieu bénisse ton sommeil.

*(A suivre.)* L. Favre.



# LES GIRARDET

SUITE. — VOIR T. VI, P. 285.

Comprenant sans doute tout le poids de ce titre de noblesse, Abraham, à partir de ce moment, ne produit plus que des œuvres d'une exécution lente et précieuse; il grave plusieurs statues du musée Napoléon d'après les dessins d'artistes dont nous indiquerons les noms.

*Le Centaure,* dessiné par Valois, paraît être de 1806 ainsi que *la Némésis.* Celle-ci n'est point ici l'inflexible déesse de la justice et de la vengeance céleste prête à flageller; c'est une divinité bienfaisante, la tête inclinée, l'expression pleine de douceur et tenant une corne d'abondance.

*Le triomphe de Vespasien et de Titus*, d'après Jules Romain (1810), est un sujet que les triomphes du César de l'époque avaient pu mettre en honneur à ce moment, mais qui paraît aujourd'hui fort ennuyeux même aux plus classiques. L'empereur est traîné dans un char attelé de quatre chevaux tachetés, à la crinière ondoyante; il s'appuie sur l'épaule de son fils Titus; une Victoire ailée dépose des couronnes sur leur tête, un jeune homme porte un vase à côté des chevaux; le char est précédé des vaincus représentés par une femme fort malmenée par les soldats qui la traînent par les cheveux; le cortége passe sous l'arc-de-triomphe élevé en honneur de ces deux empereurs, anachronisme que rien ne justifie. Cette gravure est exécutée d'après un dessin de Bouillon; Abraham y a employé les tailles et le pointillé. Cette même année 1810, il obtint une médaille d'or aux prix décennaux.

*La Cène,* d'après Philippe de Champagne (J.-P. Duchemin delin.) est très-connue; cette belle composition dut séduire son interprête plus que le sujet précédent; il semble se complaire dans l'étude de ces figures d'un dessin si souple et il en accentue le caractère parfois un peu indécis; certaines têtes, molles dans l'original, ont pris une fermeté qui ne rappelle pas la manière blonde et un peu alanguie du maître; le souvenir de Raphaël s'est attaché au burin d'Abraham, et Philippe de Champagne n'a point à s'en plaindre.

Les gravures exécutées d'après les statues antiques du Louvre ont une exactitude précieuse, surtout pour l'étude; l'ombre s'y dépouille de son vague et ne laisse aucune forme indécise; il suffit pour s'en convaincre de comparer une de ces planches avec les photographies des marbres reproduits par Girardet; s'il en accuse les côtés précis avec une science incontestable, il leur enlève parfois un peu de leur charme dans la belle statue de *Sabine;* il exagère les détails de la draperie, dont il se préoccupe avec la même conscience qu'il apporte à rendre une tête ou une main. On remarque la même chose dans *l'Adorante*.

La musculature du *Gladiateur* convenait mieux à son tempérament, aussi en rend-il avec puissance toute la mâle énergie; l'acier trempé pouvait seul faire saillir les plans si fermes de ces membres développés par la violence du mouvement. Ces planches, exécutées d'après les dessins de Granger, portent la date de 1819.

Abraham est à ce moment maître de ses moyens d'exécution; il peut jouer de son talent comme un habile musicien joue de son instrument; s'il a traduit Raphaël, Philippe de Champagne et l'antique avec une conscience austère, il apportera maintenant un peu de son sentiment personnel dans une de ses plus belles œuvres, nous voulons parler de *l'enlèvement des Sabines* d'après Poussin, (Fragonard fils del). Si l'étrange sauvagerie du tableau vous repousse d'abord, si vous ne pouvez être charmé par cette foule qui s'agite et se tord des premiers plans aux derniers sous une lumière égale; si ces figures s'enlèvent désagréablement, comme à l'emporte-pièce, sur un sol qui a poussé au roux, si ces grands yeux cerclés de rouge vous paraissent ridicules, regardez la gravure d'Abraham : ce qui vous froissait dans le tableau s'est atténué, il n'en reste ici que les beautés; les constructions du fond ont perdu leur âpreté, l'air circule entre les différents plans; il y a plus de souplesse, et la fermeté de l'original n'en est pas moins rendue.

La science du dessin et des procédés de gravure est ici surtout remarquable, le modelé des chairs est obtenu par des tailles fermes qui enveloppent et caressent la forme. Les moyens plus libres de la gravure contemporaine et les licences de l'eau-forte semblent faire aujourd'hui le procès à la manière ancienne, mais les œuvres qu'elle a laissées n'en seront pas moins un éternel sujet d'étude pour les artistes.

Nous ne retrouvons pas les qualités habituelles d'Abraham dans le *Jésus déposé de la croix* (Châtillon del.) 1820. Ce tableau, attribué à André del Sarte au moment où il fut gravé, puis à Squazella, ensuite à Raphaël, est en ce moment dans la grande galerie du Louvre, n° 259 *bis*, et porte cette indica-

tion : *Christ mort près de l'entrée de son tombeau*, école flamande, d'après un italien.

Nous croyons plus volontiers à cette dernière opinion; le sentiment italien se reconnaît à première vue dans la composition, et la peinture tient de la manière flamande par les tons et leur transparence. Le corps du Christ, allongé sur le sol, est soulevé par Nicodème, belle figure à tête barbue et chevelue; la Vierge, à genoux devant lui, s'évanouit entre les bras de Joseph d'Arimathée et est secourue par Marie Salomé. Marie-Madeleine, prosternée à terre, lui baise les pieds; saint Jean et une sainte femme à genoux contemplent avec attendrissement sa piété fervente.

La gravure de ce tableau manque de simplicité; les tailles s'entrecroisent avec moins de transparence, la silhouette de la ville du fond a perdu son mystère, et l'artiste, ici plus qu'ailleurs, chercha à lire dans l'ombre; il faut peut-être attribuer au dessinateur Châtillon la rondeur un peu vulgaire des figures et des draperies; on dirait une toile de la fin de la décadence.

Nous avons déjà parlé de la fatale passion d'Abraham pour la boisson; le biographe de Léopold Robert, M. Feuillet de Conches, a consacré quelques lignes à l'illustre graveur; nous les transcrivons ici, en passant sous silence le jugement si dur et sans doute exagéré qui les précède.

J'ai connu cet Abraham Girardet, qui était né en 1763 et qui mourut à Paris le 2 janvier 1823, ivre comme il avait vécu. Il avait été professeur de dessin des élèves tapissiers de la manufacture des Gobelins, mais n'y logeait pas; les logements d'artistes ayant été supprimés là comme au Louvre. C'est aux Gobelins que jadis le roi Louis XIV avait donné une retraite au chevalier Edelinck et à Gérard Audran. Le Louvre était réservé aux peintres et aux gens de lettres. Les peintres LeBrun et Mignard logèrent cependant aux Gobelins, mais comme directeurs. Abraham Girardet s'était, à la fin de sa vie, affermé à un boiteux nommé Véron, ouvrier des Gobelins, qui le nourrissait et lui donnait tant par jour. Tout le produit de la besogne revenait à ce Véron, peut-être un peu moins ivrogne que lui. L'une des premières conditions de l'engagement, c'est qu'une bouteille d'eau-de-vie serait, chaque matin, sur la table de Girardet. Celui-ci dessinait assez finement le portrait à la mine de plomb; mais ses modèles devaient être en séance à l'aube du jour, plus tard, le moderne Lantara était inabordable, mais n'en gravait pas moins. Il demandait généralement pour ses portraits une petite somme et un dîner à discrétion, sous-entendant la condition de rapporter sa personne. En sortant des Gobelins, l'empereur Alexandre fut conduit un jour dans l'atelier de Girardet : l'artiste ne se dérangea pas, faute de comprendre l'honneur qu'il recevait. Le célèbre Etienne Ficquet, le Gérard Dow de la gravure, a fini à peu près comme Girardet.

Ce dernier nom est bien relevé de nos jours par les fils du maître de Robert, dessinateurs, graveurs et peintres pleins de finesse, d'observation et de goût.

Nous laissons à l'auteur la responsabilité des faits qu'il avance, mais nous croyons qu'il a surchargé le tableau; il nous paraît difficile qu'un homme nourri des belles choses de l'art, que le talent distingué dont nous venons de passer en revue les principales œuvres, l'artiste admiré de ses collègues, ait pu tomber dans un tel oubli de lui-même. Abraham élevé dans la simplicité des montagnes neuchâteloises, en avait sans doute conservé la tradition au milieu de la brillante capitale; il était demeuré indifférent au luxe souvent trompeur des intérieurs parisiens; l'enfant de la maison du Verger a pu passer, bien à tort, pour un cynique aux yeux de l'élégant biographe de Léopold Robert. Le logis de l'ouvrier Véron rappelait peut-être la modeste demeure paternelle que nous avons esquissée en commençant cette histoire; fallait-il autre chose à l'artiste fatigué? Le souvenir d'un amour entrevu, et dont il buvait l'oubli à plein verre, était sans doute demeuré dans son cœur brillant comme au premier jour, et si le remède avait débilité le corps, le talent était demeuré ferme et vaillant : regardez l'œuvre à laquelle il travaillait au moment de sa mort, *Les derniers moments du duc de Berry*, d'après Fragonard; quelle fermeté! quelle précision dans les vingt-neuf figures; vingt-neuf portraits de cette scène, ne dirait-on pas une protestation contre cette vie malheureuse, contre l'oubli et la solitude des dernières heures d'une existence de travail.

Charles-Ferdinand de Bourbon, duc de Berry, second fils du comte d'Artois, avait été assassiné le 13 février 1820 par l'ouvrier sellier Louvel; le peintre Fragonard avait représenté les derniers moments du prince. La victime, la poitrine nue, est étendue sur un lit qui occupe le milieu d'une salle dont les murailles sans ornement semblent être à l'unisson de la douleur des personnages; deux bustes et une statuette d'Henri IV ne peuvent en rompre l'austère froideur. Louis XVIII, assis dans un fauteuil auprès du lit, semble ennobli par la douleur. Les médecins, les prêtres, les généraux et les dames qui l'entourent pleurent ou se détournent. Abraham Girardet fut chargé de graver l'œuvre de Fragonard; c'est à cette planche qu'il travaillait lorsque la mort vint l'arrêter le 2 janvier 1823. La gravure des *Derniers moments du duc de Berry*, déjà très avancée, fut terminée par Pigeot, dit la *Biographie neuchâteloise;* ne serait-ce pas plutôt par Tardieu ou Desnoyers? Dans cette planche encore se remarque cette précision, cette conscience qui étonne dans toute l'œuvre d'Abraham et qui en est comme la signature avant la lettre.

Ainsi s'éteignit le graveur de la *Transfiguration;* sa mort fut triste, mais il s'en allait après avoir rempli sa tâche de travailleur et illustré un nom que d'autres, grandis dans l'éclat qu'il laissait après lui, devaient maintenir et perpétuer.

Peu après sa mort parut un portrait anonyme d'Abraham *dédié aux amis des arts,* avec ce quatrain en dessous :

De la Grèce et de l'Italie
Il sut multiplier les sublimes trésors
Et descendit aux sombres bords
Couronné par les Arts, Bacchus et la Folie.

Folie assurément n'est ici que pour la rime, car son existence chez l'ouvrier Véron n'est rien moins que folle; cette manière d'oraison funèbre n'en témoigne pas moins l'amitié qu'inspirait l'artiste à ses collègues.

Nous avons indiqué ses principales œuvres, ajoutons encore à cette liste déjà fort nombreuse, les planches suivantes dont nous ne pouvons préciser exactement la date :

*Uli Rotach.* Abraham del. Abraham-Louis, sculps.

*Regulus retourne à Carthage,* petite planche.

*Le Camée dit de la Ste-Chapelle.* Ce camée représente un César sur un trône; en dessous de lui sont des peuples vaincus; la même planche contient une statue et une monnaie antique.

*Louis XVIII,* gravé d'après le portrait gravé par P. Audoin.

*Regrets de la famille royale des Bourbons sur le tombeau de Louis XVI,* petite planche.

*Médaille de Henri IV et Louis XVIII.*

*Brevet d'officier sous Louis XVIII.*

*A nos fidèles sujets,* pour avoir spontanément et de leurs deniers rétabli la statue de notre aïeul Henri IV; petite planche.

*Fauchet,* d'après le portrait peint par F. Bonneville.

Abraham a gravé en outre une quantité considérable de vignettes pour les publications de son temps; quelques-unes sont de sa composition; d'autres sont exécutées d'après J.-M. Moreau. Citons *l'Anacréon,* de St-Victor, Paris 1813. Nicole éditeur, in-12° et in-8° 1818, qui dut une part de son succès à la beauté des gravures. *L'Horace,* édité par Didot, avec 9 compositions de Percier et les *Fables de La Fontaine* du même éditeur, ouvrages recherchés des bibliophiles.

Qu'eût-il fallu à Abraham pour arriver à une position honorable en rapport avec son talent? Que lui eût-il fallu pour franchir les portes de l'Institut qui s'ouvraient à d'autres Suisses? Un peu de ce qui ne s'apprend que sur les bancs du collége, et que ni les dons naturels, ni le contact de la société, ni les voyages, ni rien au monde ne peuvent enseigner.

Ce défaut d'éducation se retrouve à toutes les phases de sa vie, aussi le voyons-nous sans cesse ballotté comme un navire sans boussole, et perdre des

avantages qu'un peu de jugement et de tenue lui eut assurés. Nous avons vu Abraham graver, à l'âge de sept ans et demi. Une vie commencée de cette façon ne peut s'accomplir sans faiblir aux ornières que creusent les lacunes de l'intelligence.

Abraham fut un des plus remarquables artistes de notre patrie suisse; toutes ses œuvres sont marquées au sceau de la pureté du dessin. A propos d'un portrait de Boileau, œuvre non terminée de Ficquet, Renouard s'écrie : « La planche existe encore; mais qui oserait y porter la main? Girardet l'aurait seul pu tenter ! [1]

## Alexandre Girardet.

Né en 1767, celui-ci est un type bizarre, fantasque, mélange de talent, de drôlerie et d'humour, dégénérant en véritable folie, une façon d'artiste, chercheur et consciencieux, rangé même, puis soudain bohême, déraillé et frondeur, nature excentrique à la manière des peintres flamands de l'école de Brauwer ou personnage drolatique des romans de cape et d'épée. Alexandre Girardet fut graveur, peintre, libraire, professeur et fripier d'habits.

Le complice d'Abraham, dessinant en cachette dans la maison du Verger, ne devait réaliser qu'à moitié la prédiction que le pasteur Sandoz faisait à Samuel Girardet, son père. Alexandre, bien doué cependant, ne développa point son talent par de sérieuses études comme l'avait fait son frère aîné à Paris; c'est à cette lacune qu'il faut attribuer la place plus modeste qu'il occupe dans cette dynastie d'artistes. *Le Cours de la Vie de l'Homme*, ou l'homme dans ses différents âges, une de ses premières planches, est destinée à l'enfance. Nous avons cité déjà ses planches *des Histoires de la Bible* de Jean Hubner (1784), essai de jeune homme encore inhabile, mais qui devait bientôt surmonter les difficultés du métier et prouver ses aptitudes particulières par une série de gravures historiques neuchâteloises, document précieux dans lequel nous pouvons revivre de la vie du passé, nous voulons parler de *l'Arrivée de Monseigneur de Béville au Locle, le 24 septembre 1786,* et de *la Prestation des Serments réciproques* dans la principauté de Neuchâtel en 1786. Cette cérémonie, qui eut lieu à *Neuchâtel*, à *Valangin*, au *Landeron*, *Boudry*, *Môtiers* et *Saint-Blaise*, est rendue avec une finesse et une vérité pleine de saveur dans six gravures très-appréciées des collectionneurs. Alexandre avait le sens commercial de l'actualité; le succès des *Serments réciproques* fut considérable, on en retrouve très-souvent les planches dans les maisons patriarcales de nos montagnes, où les cadres accrochés aux parois semblent des

[1] *Catalogue de la bibliothèque d'un amatenr*, 4 vol. in-8°. Paris, 1819.

objets sacrés qu'on ne change jamais de place; elles se vendirent séparément, et furent aussi intercalées dans l'*Abrégé chronologique du comté de Neuchâtel par un ancien justicier du Locle* (1787).

Il grave aussi à la même époque une *allégorie* de Lacroix relative à l'avénement du roi Frédéric Guillaume II : « Une bergère en deuil présente le mausolée du feu roi et le couronnement du nouveau à son Excellence de Béville, notre Seigneur Gouverneur, à la Chaux-de-Fonds, » 26 septembre 1786. Une autre feuille historique, qui parut clandestinement sans signature, nous paraît être d'Alexandre, peut-être avec la collaboration de son frère Abraham, alors professeur de dessin à Neuchâtel; elle représente la population de la Chaux-de-Fonds dansant autour de l'arbre de la liberté, et porte pour légende : *Jouissant de la liberté, nous en avons arboré le symbole, fête célébrée à la Chaux-de-Fonds le 3 décembre 1792.* La foule, hommes et femmes, porte le bonnet rouge, des bourgeois en ont même coiffé leur chapeau; on s'agite, on se réjouit à la lueur des torches et des lanternes; cette scène, écho de celles de la France, en a tout le cachet révolutionnaire.

Alexandre, qui avait aidé son frère Abraham dans ses fonctions de professeur de dessin à Neuchâtel, fut appelé à le remplacer après que celui-ci eut demandé son congé (février 1794). La Commission d'éducation rend à Alexandre « le meilleur témoignage de ses mœurs, de sa douceur et de sa bonne volonté. » Le nouveau professeur s'acquitta de ses fonctions avec zèle, et les registres contiennent plusieurs fois des éloges sur ses leçons. Nous transcrivons les lignes suivantes :

*1796.* — On remarque que les changements apportés à l'enseignement du dessin dans la vue de le simplifier et de le rendre plus généralement utile à des enfants dont il ne s'agit pas de faire des peintres de profession, ont été bien vus, puisque les élèves qui se sont appliqués ont tous fait des progrès sensibles.

*Même année.* — Le sieur Girardet donnant beaucoup de satisfaction, ayant fait des modèles en grand nombre pour sa salle, modèles qu'il doit, il est vrai, mais que l'on payait à son prédécesseur, M. Ricco, on songea à lui donner une gratification en argent; mais on se bornera à lui témoigner verbalement une approbation distinguée, laissant à la prudence du magistrat de lui donner une gratification.

*Après les examens de l'année.* — Les progrès font honneur au talent du maître.

*1797.* — L'établissement continue à prospérer sous Girardet, grâce à ses soins et au zèle désintéressé duquel la Commission rend un témoignage distingué.

Les mêmes éloges se retrouvent souvent dans les registres, mais dans cette même année 1797, Alexandre fut atteint de folie mystique, et entrant un jour dans sa salle, armé d'un bâton, il en brisa tous les plâtres, en répétant le commandement de la loi : Tu ne te feras point d'image taillée. Grande ter-




Croquis d'Alexandre Girardet.

reur parmi les élèves, on le comprend; l'iconoclaste, loin de s'arrêter là, ouvrit les fenêtres et acheva sur le pavé de la rue les bustes qui avaient résisté au bâton. Le professeur fut suspendu de ses fonctions, mais le paroxysme de son zèle destructeur l'avait calmé, il restitua à ses frais les modèles brisés et la Commission d'éducation décida, à la demande d'Alexandre, de lui laisser donner ses leçons jusqu'aux promotions de 1798. S'il ne se rétablit pas complétement, il ne renouvela pas cependant la scène que nous venons de citer, et put continuer l'enseignement jusqu'en 1801, époque à laquelle l'aliénation mentale le força à se démettre de ses fonctions. Son frère Abraham vint de Paris le remplacer comme professeur.

L'œuvre la plus intéressante d'Alexandre, celle qui donne le mieux la mesure de son talent si fin et si spirituel, est l'aquarelle représentant *la Fête militaire des trois compagnies de Neuchâtel au Mail le 30 juin 1796.* Nos miliciens en liesse prennent leurs ébats à l'ombre d'arbres touffus, le mot: «*du vin partout*» est ici réalisé, il coule à pleins bords, il déborde comme la joie. La musique des compagnies souffle joyeusement dans les cors et les clarinettes qu'entoure une ronde folle de soldats en tricornes; les sabres et les gibernes, soulevés en cadence, retombent sur les pans d'habits ou sur des jambes maigres ou grasses en culotte blanche et en guêtres noires montantes. Les vieillards, les femmes et les enfants, les jeunes filles, se mêlent à cette réjouissance; car ce n'est point ici la soldatesque des armées permanentes, mais des miliciens.... Que la susceptibilité militaire de nos ancêtres ne s'éveille point à ce mot, des bourgeois jouant au soldat. Heureuses gens! Il y a près d'une centaine de personnages dans cette page et tous dessinés avec la même conscience jusqu'à l'arrière plan; certaines figures sont de véritables petites merveilles; Raffet les eût signées des deux mains.

La même année 1796, Alexandre offre à MM. les Quatre-Ministraux et à MM. du Conseil général la *Vue de l'Hôtel de Ville,* aquarelle qui fait aujourd'hui partie du Musée de peinture.

En 1797, l'Hôtel des Monnaies de Neuchâtel demanda aux frères Girardet, Alexandre et Abraham-Louis, des dessins de pièces pour une nouvelle émission de numéraire. Le graveur en titre de la Monnaie était Charles Vielandy, de Genève; plus tard ce fut Charles Motta, de Môtiers; Alexandre et Abraham-Louis composèrent donc les dessins fournis à ces graveurs. Les registres de la Commission d'éducation citent le désintéressement d'Alexandre, la note ci-jointe que nous transcrivons exactement le confirme.

| | |
|---|---|
| Mrs..... doivent à Girardet frères : | |
| Pour différents desseins de monnoye . . . . . . . . . . . | Liv. 16.16 |
| Novembre 1796. Pour retouche d'une médaille . . . . . . . . . | » 5 |
| | Liv. 21.16 |

J'ai reçu le montant ci-dessus de Monsieur d'Yvernois, trésorier général.
Neufchatel, 3 février 1797. Alex. Girardet [1].

Liv. 21.16 et s'appeler Girardet! il fallait s'ignorer soi-même pour cela. On frappa de 1797 à 1806 pour Liv. 172,372.4.6 de monnaies exécutées d'après les dessins d'Alexandre et d'Abraham-Louis.»

Nous devons à Alexandre plusieurs vues dessinées avec une rare précision : *Vue du Pont de Serrières; Vue de l'Hôpital Pourtalès*, avec cette légende : «A la mémoire du fondateur de cet hôpital, Jacques-Louis de Pourtalès, citoyen de Neuchâtel. Ses entreprises et leurs succès ont fait connaître son nom à ses contemporains, sa bienfaisance le rendit à jamais cher à ses concitoyens. Alexandre, prince et duc de Neuchâtel, s'est déclaré le protecteur de cet établissement par son décret du 21 janvier 1808. Ce décret honore le souverain en honorant son sujet. Le magistrat de Neuchâtel a fait déposer ici cette inscription qui annoncera aux temps les plus reculés sa reconnaissance et celle de tous les citoyens. M.DCCC.VIII.»

*Le château de Beauregard. Vue de la source et du village de Serrières* (1781).

Nous avons indiqué les principales pièces de l'œuvre d'Alexandre, ses fonctions de professeur de dessin, la maladie et la position précaire de ses dernières années l'empêchèrent d'en produire un nombre plus considérable.

Son dessin est naïf, parfois timide, ses croquis d'après nature [2] ont une bonhomie toute charmante, on y remarque une observation sincère de la nature; quelques pas de plus et Alexandre franchissait l'espace au-delà duquel il eût été grand artiste; mais la folie qui commença chez lui vers 1797 ne le quitta plus. Dès 1801, il s'absorba dans des recherches impossibles, essaya une langue nouvelle, des manières d'écrire par des combinaisons de chiffres et de lettres, et publia même un fantastique travail sous ce titre : *Graphique d'élément d'art transitif de transmutation des couleurs; opuscule de neuf ans d'intermittence du projet à cette solution.* Il y est question de 819 nuances qui doivent composer la gamme du peintre!

Sa folie prit des tournures variées, et comme il était inoffensif, on le laissa circuler; il donna même encore des leçons et fit des portraits et des vues, il s'habilla d'une manière recherchée et fabriqua avec beaucoup de soin des décorations d'ordres illusoires dont il orna ses vêtements. On raconte même à ce sujet une anecdote assez piquante. L'hôtel de la Balance, où Alexandre

[1] Archives de l'Etat.

[2] Ceux que nous donnons ici représentent des élèves pendant leur leçon de dessin ; nous en devons la communication à l'obligeance de M. Fritz Challandes, au Locle.

prenait ses repas, était réputé pour sa bonne chère; sa table d'hôte attirait à elle les étrangers de distinction et, pendant l'occupation française, les officiers du corps des grenadiers d'Oudinot. L'artiste arrivant un jour à dîner, la poitrine décorée d'un crachat resplendissant, se vit l'objet de la plus grande déférence de la part des convives; un voyageur français surtout s'inclinait à chaque parole de celui qu'il prenait pour un prince ou un ambassadeur, sans pouvoir deviner par la conversation si c'était à l'un ou à l'autre de ces dignitaires qu'il avait l'honneur de parler. Mais interrogeant le garçon d'un signe, celui-ci lui répondit en se frappant le front du bout de l'index, ce qui signifie dans la pantomime de tous les peuples du monde : *Il est fou.* Alors passant subitement de l'excessive politesse à l'impertinence :

« Pourriez-vous me dire, Monsieur, lui dit le voyageur, à quoi sert cette machine que vous portez sur l'estomac?

— Parfaitement, Monsieur, répond Alexandre, je suis naturaliste, je m'occupe spécialement des insectes, et cette machine, comme il vous plaît de l'appeler, me sert à distinguer ceux qui s'attachent à l'écorce de ceux qui ne s'y attachent pas. »

Abraham-Louis son frère, peintre et graveur, de retour à Neuchâtel après une assez longue absence, était atteint aussi d'aliénation mentale; on comprend qu'il ne devait rien résulter de bon ni pour l'un ni pour l'autre de leur société mutuelle. La folie d'Abraham-Louis tourna en démence, celle d'Alexandre ne se guérit point, mais demeura inoffensive, bizarre, avec des époques lucides. Ses mots étaient vifs, spirituels; connu et aimé dans le canton où ses courses artistiques et ses leçons l'appelaient dans toutes les directions, on lui laissait son franc-parler; on le recevait et on l'écoutait partout avec plaisir; il sortait de son cerveau des rêves extravagants, il voulait créer des empires, bâtir d'immenses cités et courait de nuit réveiller les artisans de nos villages pour leur commander la menuiserie ou la serrurerie d'une ville qu'il venait de fonder, disait-il, des Hauts-Geneveys au Grand-Marais.

Il oublia peu à peu le crayon et le burin, se vit abandonné par ses élèves et s'associa avec sa sœur Charlotte qui, après avoir quitté sa librairie, tenait un petit commerce de fruits et de légumes; il établit dans une échoppe attenante au bâtiment des Concerts une boutique de friperie et de costumes pour les mascarades des vendanges. Il mourut à Neuchâtel en 1836. Charlotte retourna au Locle, où elle mourut en 1847.

Le peintre Reinhardt a représenté Alexandre Girardet dans un portrait en pied qui fait partie du Musée de peinture, le poing sur la hanche, un énorme carton à dessin sous le bras, les cheveux noirs et longs séparés par une raie dans le milieu de la tête; nous ne pouvons contempler sans émotion cette face

franche et belle, ces yeux vifs où brille l'éclair d'un talent que la fatalité arrêta dans son épanouissement.

## Julie Girardet.

Née en 1769, à ce moment il y avait déjà un peu plus d'aisance à la maison du Verger, Julie n'eut pas le rôle pénible et laborieux de Charlotte sa sœur aînée aidant son père dans son commerce de colporteur-libraire; elle eut une part plus facile, s'intéressa aux travaux artistiques, prit le crayon d'instinct et dessina comme tout le monde; ses essais réussirent si bien qu'elle put passer au burin et aider ses frères dans leurs travaux de gravure. Nous ignorerions ces détails si Charles-Samuel, le cadet de la famille, ne les eût donnés à M. Ulysse Mathey-Henry, au Locle. Visitant un jour l'aimable collectionneur, l'artiste remarqua dans ses cartons deux pièces sans signature, qu'il reconnut immédiatement pour être de sa sœur Julie, l'une est *la Sentence ou Arrêt sanguinaire des Juifs contre Jésus-Christ, le sauveur du monde;* l'autre, retouchée par ses frères, est d'un travail plus habile, elle représente *la Balance de Frédéric.* Cette composition, dont l'auteur nous est inconnu, nous montre le roi Frédéric II assis sur un trône en grand costume royal, tenant une balance d'une main et, de l'autre, s'appuyant sur la loi, une foule nombreuse s'agite autour de lui, des avocats en robe arrachent leur masque et s'éloignent furieux, l'indigence supplie, la colombe et le génie de la guerre président à cette scène qui se meut dans un paysage à l'horizon duquel on aperçoit le moulin de Sans-Souci.

Frères et sœurs s'associèrent au moment où le père, frappé de cécité, ne put continuer son commerce; nous avons indiqué les ouvrages qui parurent chez Girardet frères et sœurs, au Locle. Mais les artistes, partis dans toutes les directions, la librairie passa à Charlotte et à Julie; *les Etrennes patriotiques, dédiées aux quatre vertueuses bourgeoisies pour l'an 1815*, portent cette adresse : *Au Locle, chez les sœurs Girardet.* Julie se maria, mais son mari étant mort au bout de peu de temps, elle continua le commerce de librairie avec Charlotte. *L'Abécédaire instructif et moral à l'usage des écoles chrétiennes protestantes et réformées (1817)*, porte l'adresse : *Au Locle, chez Charlotte Girardet, et veuve Brandt, libraires.* Samuel-Henry Brandt, fils de Julie Brandt-Girardet, reprit la librairie de sa mère, morte en 1805; il mourut en 1853 et légua une fortune assez considérable aux établissements de charité du Locle.

*(A suivre.)* A. Bachelin.




Uniforme des Milices Neuchateloises 1786.

# UNIFORME DES MILICES NEUCHATELOISES

(XVIIIe SIÈCLE)

Uniforme élégant, d'influence française et prussienne à la fois, habit bleu foncé à revers, parements et collet rouges, gilet et culottes rouges, guêtres blanches, boutons en métal blanc, épaulettes rouges; les bas officiers portaient le jabot, les miliciens riches imitèrent cette mode. — Nous avons donné précédemment l'uniforme des officiers de cette époque, 1786. (Voir le *Musée neuchâtelois*, janvier 1868.) Nous n'avons donc que peu de chose à ajouter. Nos milices s'équipaient elles-mêmes et à leurs frais, la coupe des habits, la beauté du drap, variaient selon le goût ou le degré de fortune du soldat; l'uniformité n'a du reste jamais existé en Suisse; les derniers règlements de l'armée fédérale laissent encore sur quelques points une certaine latitude aux cantons et aux individus. Les bannières, très-nombreuses alors dans les armées, étaient de grande dimension; les sapeurs portaient déjà le bonnet à poil, mais de forme pointue, le tablier de cuir blanchi autour de la taille et ne dépassant point le genou.

Comme on le voit, l'équipement de nos milices était le même que celui des grandes puissances militaires; les compagnies de la bourgeoisie de Neuchâtel surtout se distinguaient par leur belle tenue; il y avait entre elles rivalité d'élégance; ce respect de l'uniforme, l'honneur qu'il y avait à le porter, ne seront-ils point diminués par les ordonnances qui enlèvent à notre armée tout ce qui n'est point absolument pratique. L'expérience seule nous l'apprendra.

A. Bachelin.



# LES GIRARDET

SUITE. — VOIR LA PRÉCÉDENTE LIVRAISON.

---

## Abraham-Louis Girardet

Né en 1772. Celui-ci est généralement moins connu, non que son talent ne se distinguât par de remarquables qualités, mais parce qu'il a toujours été confondu ces derniers temps avec Abraham, l'auteur de la *Transfiguration*. Les biographes ont fait d'Abraham-Louis et d'Abraham un seul et même personnage. Ayant passé une grande partie de sa vie en France, en Hollande et en Allemagne, Abraham-Louis ne revint au pays natal que pour y terminer une existence malheureuse, atteint qu'il était du même mal qui avait emporté son frère Alexandre, l'aliénation mentale.

Dès ses premières années, il travaille pour les publications éditées par la librairie du Verger et pour celles de la Suisse romande. Les *Vues de Genève* ainsi que *l'Escalade du 12 décembre 1602 par les Savoyards* ont été gravées à cette intention. Les vues et le portrait furent le genre qu'il pratiqua avec le plus de succès, tant en mignature qu'en gravure; il sut y mettre une finesse et une sincérité qu'on ne trouve guère dans les œuvres de cette époque imprégnée du style maniéré des deux derniers siècles. Ses paysages du Jura sont d'une précision photographique, ils ont la saveur âpre et intime à la fois qui caractérise les montagnes neuchâteloises; ses *vues de la Chaux-de-Fonds*, l'une prise *du côté du midi* en 1787, l'autre prise *au nord ou des Endroits* avant l'incendie de 1794, gravées à la manière noire, sont deux pièces remarquables; on les trouve souvent dans les collections, elles sont même parfois coloriées à la gouache par l'auteur, et ont dans leur couleur la même sincérité que dans leur dessin. Ces deux vues furent réduites, à la même époque, à un format plus petit; c'est dans cette œuvre de ses premières années qu'on peut se rendre compte du talent délicat d'Abraham-Louis.

*Les portraits de Louis-Théophile de Béville*, gouverneur de la principauté,

sont exécutés avec une grande finesse, peut-être même avec un peu de *mièvrerie*, l'un de profil et à mi-corps est gravé d'après Vr Boulanger; l'autre vu de trois-quarts a été dessiné à Neuchâtel le 9 juin 1798, ainsi que l'indique la légende. Ils sont tous les deux d'un dessin très-sincère et paraissent d'une grande ressemblance; c'est sans doute à la protection du gouverneur qu'Abraham-Louis dut d'être introduit à la cour de Berlin et d'y peindre la même année les portraits du roi et de la reine, d'après lesquels il exécuta les planches qui portent la légende *Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse, électeur de Brandebourg*, peint d'après nature à Berlin en 1798, gravé à Neuchâtel par Abr.-Louis Girardet. *Louise-Auguste de Meklembourg-Strélitz, reine de Prusse.*

La librairie Girardet avait, comme nous l'avons déjà vu, le sens commercial, et sut profiter de toutes les actualités politiques; elle avait publié *l'Almanach ou Décadaire pour l'an* Vme *de la République française*, commençant le 22 septembre 1796 et finissant le 21 septembre 1797. Pour l'utilité des négociants; avec les costumes des représentants du peuple français, membres des deux conseils, du Directoire exécutif, des ministres, des tribunaux, des messagers d'Etat, huissiers et autres fonctionnaires publics. Cette petite publication contenait un discours préparatoire et une description détaillée des costumes donnant les couleurs et les étoffes. Quoique les planches ne soient pas signées, il nous paraît qu'Abraham-Louis n'y fut point étranger.

La *Chaux-de-Fonds ancienne*, la *Chaux-de-Fonds incendiée* et la *Chaux-de-Fonds actuelle*, 1802, sont des planches de petit format qui n'ont pas le précieux des vues précédentes. En 1803 paraissent deux compositions réunies dans la même planche, *Bénédictions promises à ceux qui suivent les lois de Dieu. Malédictions prononcées contre ceux qui s'écartent des lois de Dieu*, inventé, dessiné et terminé par Abr.-Ls Girardet, gravé à l'eau-forte et au lavis par Théophile Steinlen. Les justes jouissent des plaisirs champêtres sur le seuil d'une chaumière au milieu des fleurs, des fruits et des agneaux, c'est une idylle inspirée des Géorgiques et de Gessner. Le méchant s'arrache les cheveux de désespoir sous des constructions croulantes, parmi des animaux sauvages et immondes; on sent qu'ici l'artiste est sorti de ses aptitudes naturelles, et qu'il n'est point arrivé sans effort au bout de cette page, comme l'indiquent du reste les mots *inventé, dessiné* et *terminé* qui précèdent sa signature.

Nous avons vu Alexandre donner par ses œuvres des preuves de sa folie; c'est en 1804 qu'Abraham-Louis en montre les symptômes par une pièce curieuse à laquelle il nous est impossible de donner un nom: c'est, réunis dans une page et s'entrecroisant dans tous les sens, une quantité presque incalculable de maximes, adages, etc., gravés chacun avec des caractères différents et signée Abr.-L. Girardet, invenit, sculpsit et excudit à Neuchâtel en Suisse,

1804, et plus bas: Donnée sous la voûte azurée et lumineuse où nous avons reçu le jour le 18 octobre 1817, l'an 46 de notre existence. — Fait à l'honneur et à la gloire de Dieu et pour l'édification de son prochain. — Comment accorder ces deux dates? comment expliquer le sens de cette œuvre fantastique? c'est ce que nous n'essaierons pas; cette feuille nous paraît cependant avoir eu pour but de réunir à l'intention des graveurs d'horlogerie toutes les formes de lettres et de chiffres possibles.

La cession de la principauté de Neuchâtel à Berthier et les vexations qui inaugurèrent l'établissement du régime français, trouvèrent dans Abraham-Louis un critique qui osa rire des mesures relatives à la saisie des marchandises anglaises. *La Métempsycose des marchandises d'Angleterre, de Saxe, de Suisse et denrées coloniales opérée à Neuchâtel, principauté frontières de Suisse, le 1er Aoust et jours suivants 1806. Opération très gracieusement terminée dans le courant du dit mois*, représente la vente aux enchères qui eut lieu dans la cour de l'Hôpital de la ville; plus de vingt personnages s'agitent dans cette page qui paraît inachevée; quelques têtes sont d'un dessin très-fin, les corps ne sont qu'indiqués par un trait; les épreuves ayant été saisies et son auteur mis en état d'arrestation, on comprend que la planche n'ait pas été travaillée davantage.[1] L'empire n'aimait pas à voir son infaillibilité mise en question, il fallut sévir contre cette pièce bien anodine cependant; les Manuels du Conseil d'Etat contiennent, à la date du 18 août 1806, la mention suivante: « Monsieur de Pierre, conseiller d'Etat et maire de Neuchâtel, a fait rapport que S. E. le général Oudinot ayant été informé que le sieur Abraham-Louis Girardet, graveur, a publié une estampe satirique relative à la vente des marchandises confisquées par ordre de S. M. l'empereur, a requis des sieurs Quatre-Ministraux la saisie de tous les exemplaires de cette estampe et l'arrestation du dit Girardet, mon dit sieur le maire priant qu'il lui soit donné des ordres à cet égard. Sur quoi délibéré il a été dit que le conseil charge monsieur le maire de Neuchâtel de faire procéder à la fouille du domicile d'Abraham-Louis Girardet, de faire saisir et séquestrer les exemplaires de l'estampe dont il s'agit et d'ordonner l'arrestation provisoire du dit Girardet, et, sur le rapport ultérieur de mon dit sieur le maire, il en sera ordonné plus outre ce qu'il conviendra. »

Une amnistie ayant été accordée au mois d'octobre de la même année pour tous les délits, il est probable que son emprisonnement se termina à ce moment.

En 1808, Abraham-Louis fait paraître deux gravures fort remarquables:

[1] Voir la reproduction de cette planche et l'article qui l'accompagne, *Musée neuchâtelois*. livraison de mai 1865.

*Eboulement du Rossberg, arrivé le 27 septembre 1806 dans la vallée d'Arth. — Immense catafalque et triste tombeau d'une partie de la vallée d'Arth,* dessiné d'après nature. Ce drame épouvantable est éloquemment raconté dans ces deux planches, dont les cuivres appartiennent au Musée historique de notre ville; elles sont gravées au verso de compositions bibliques par son frère Alexandre.

*Le sucre aux raves, opéra pour 1808* (le cuivre appartient aussi au Musée historique de Neuchâtel), est une caricature dont nous laissons à d'autres le soin de trouver le sens; elle est exécutée de la même manière que la *Métempsycose des marchandises d'Angleterre.* On y lit la légende énigmatique « *premières, quarante sols, — Eclos et déposé dans l'Univers par les lois sacrées de la nature.* » Le grain de folie, comme on voit, apparaît de temps en temps.

Abraham-Louis voyagea en Europe comme portraitiste, et séjourna dans plusieurs capitales; il fit aussi des vues, des paysages, etc. Le souvenir de son passage dans les Pays-Bas nous est conservé par plusieurs gravures, parmi lesquelles on peut citer *la Place royale à Bruxelles,* ainsi que *l'Hôtel Bellone,* dans la même ville. Ses compositions avec figures sont moins heureuses que ses portraits et ses vues. L'*Histoire de Guillaume Tell,* en six feuilles, n'est ni meilleure ni pire que la plupart des gravures inspirées par le héros légendaire de la Suisse primitive; les personnages portent des costumes du temps de François Ier et de Henri IV à la fois. Ce petit recueil avec texte fut édité par la librairie des frères Girardet à Neuchâtel.

*Uli Rotach* est une composition d'Abraham, gravée par Abraham-Louis; mais le dessin de ses figures est souvent conventionnel; son travail de graveur manque de largeur et n'a pas de qualités originales.

L'artiste, qui avait ri du régime impérial, finit cependant par s'y faire; il entreprit la gravure d'un *portrait de Berthier,* d'après Gendre Maline, et celle de quelques scènes de la vie du Prince, ainsi que le *Serment de fidélité des autorités et du peuple de la principauté de Neuchâtel,* prêté le 18 novembre 1806, à son Altesse Sérénissime Monseigneur Alexandre Prince de Neuchâtel, représenté par Son Excellence Monsieur Lespérut. — La cérémonie se passe dans le Temple-Neuf. — Ces différents sujets devaient accompagner une publication biographique; mais les événements de 1814 amenèrent l'abdication de Berthier et les gravures ne trouvèrent leur emploi qu'en 1863, dans la notice que nous publiâmes sur le Prince et le Bataillon de Neuchâtel.

Nous n'avons pas indiqué ici l'œuvre complète d'Abraham-Louis. Quelques-unes de ses gravures ne sont pas signées, d'autres ont été éditées dans les Pays-Bas; d'autres, tirées à un petit nombre d'exemplaires, sont aujourd'hui fort rares. Mais nous ne pourrons guère compléter cette liste, ainsi que celle

de l'œuvre des autres membres de cette illustre famille, que lorsque notre Musée aura réuni toutes les planches de ces artistes si intéressants et si chers à notre patrie neuchâteloise.

Nous pouvons citer encore un *portrait du gouverneur de Lentulus* et une *Vue de l'institution Gagnebin à Neuchâtel,* datée de 1818.

L'aliénation mentale n'était point traitée à cette époque avec les soins et l'humanité qu'on lui a voués de nos jours; les malheureux qui en étaient atteints, livrés souvent à eux-mêmes, se voyaient l'objet de la risée publique, ce qui ne contribuait point à calmer leur mal. Abraham-Louis arriva à un tel état de surexcitation, qu'on fut obligé de le détenir à l'hôpital de la ville, d'où il passa au château de Valangin, où il mourut tristement en 1820.

## Charles-Samuel Girardet.

Né en 1780. — Le cadet de la famille ne pouvait demeurer indifférent aux travaux artistiques, et le souffle qui avait passé sur la maison du Verger l'entraîna dans le courant où ses aînés marchaient avec succès. Abraham et Alexandre furent ses premiers maîtres et purent diriger l'enfant dans la voie qu'ils avaient tracée et lui éviter, par leur expérience, les tâtonnements de l'étude et des débuts.

Il aida ses frères dans leurs travaux de gravure, et ce n'est qu'à partir de 1804 que nous trouvons des planches signées de son nom, par exemple *La résurrection de Jésus,* d'après Lebrun, petite pièce destinée à un livre de piété, et dans laquelle nous remarquons déjà beaucoup d'habileté. C'est une réduction d'une gravure plus grande, et le jeune homme en a copié les tailles avec exactitude,

On a attribué à tort à Charles Girardet les pièces signées Girardet le jeune, qui sont d'Alexandre, par exemple l'*Arrivée de M. de Béville au Locle,* etc. Charles n'avait alors que six ans à peine. On ne supposait pas que le dernier venu de la famille serait artiste comme les autres, et Alexandre signait : Girardet le jeune, par rapport à Abraham, son aîné de trois ans.

*Le premier abécédaire de l'enfance,* gravé en relief par Charles Girardet, est un des débuts du jeune homme. Ce petit recueil contient des images d'animaux.

Une des premières planches de Charles, une de celles qui donnent le mieux la mesure de ses études et de son talent, est de 1805 : *Vue du Cul des Roches aux environs du Locle dans la principauté de Neuchâtel en Suisse, dessinée le 16 août 1805 jour de la fête célébrée à l'occasion de la trouée de 900 pieds*

*de long pratiquée dans ce rocher pour l'écoulement des eaux qui ayant été lâchées le lendemain 17 s'écoulèrent en 36 heures de temps et mirent à sec le lac que l'on remarque. Dédié à la société des douze membres du Locle qui a fait cette entreprise.*

Des planches de ce genre sont pour les archéologues et les historiens des documents précieux, qui en racontent plus sur une époque que bien des volumes. Tout est ici précisé avec une netteté et une conscience qui laisse loin derrière elle ce que la photographie pourrait rendre d'une scène semblable : paysage, figures de l'arrière-plan, costumes d'hommes et de femmes, types militaires, rien n'est omis ou sacrifié; c'est un protocole circonstancié, où nous lisons à première vue l'histoire de cette fête locale et les allures de cette époque, qui est déjà pour beaucoup le bon vieux temps.

Nous avons appelé Abraham, Alexandre et Abraham-Louis Girardet des historiens; Charles l'est aussi, par cette pièce aujourd'hui fort rare. Un grand nombre de leurs gravures sont des documents que nous plaçons à côté des meilleurs livres de nos chroniqueurs neuchâtelois.

Charles travaille pour les publications de son père et pour celles qui apparaissent en ce moment dans les cantons voisins. A la fin de l'invasion française, la Suisse aspire aux douceurs de la paix; elle s'éprend des beautés de son paysage, de la vie champêtre, qu'elle chante sur le ton de l'idylle et des bucoliques. C'est à ce moment que naissent, sous forme d'almanachs, ces recueils illustrés dont les *Alpenrosen* sont l'expression la plus complète. L'*Ile de St-Pierre*, la *Vue du pont et château de St-Maurice en Valais*, l'*Ermitage de Nicolas de Flue* parurent dans les *Etrennes helvétiennes*. Années 1805, 1807, 1809.

La *Vue du bourg d'Arth et de l'éboulement du Rossberg*, 1808, est un pendant aux gravures d'Abraham-Louis sur le même sujet.

Charles se rendit à Paris, où, aidé par son frère Abraham, il put continuer ses études et se créer ce que l'on appelle une position, c'est-à-dire l'indépendance par le travail. Il ne demandait pas autre chose; car, nous savons maintenant que les enfants de la maison du Verger conservèrent toujours, même à Paris, cette simplicité montagnarde dans laquelle ils avaient été élevés. — Les qualités du jeune homme, ses allures franches, avaient touché le cœur d'une de ses compatriotes, Mademoiselle Fanny Favre, fille du pasteur du Locle; il la demanda en mariage, fut agréé et revint en Suisse, où il l'épousa en 1810.

Charles s'apprêtait à retourner à Paris, lorsqu'on vint le prier d'emmener avec lui un jeune garçon de la Chaux-de-Fonds qui désirait se vouer aux arts. — Ce jeune garçon, d'abord élève du collége de Porrentruy, avait fait

un apprentissage de commerce, mais cette carrière, qui n'était pas faite pour lui, ne lui avait inspiré que du dégoût. Il était revenu à la maison paternelle, où il ne s'occupait qu'à dessiner d'après les gravures qui lui tombaient sous la main. Las de lutter contre cette obstination, le père acquiesça au désir de son fils, et se prépara à faire les dépenses nécessaires à ses études. Le séjour de Charles Girardet au Locle coupa court aux indécisions, et Léopold Robert, on l'a reconnu sans doute, partait avec celui qui devait être son maître, et chez lequel il passa les premières années de son séjour à Paris. « Mes parents, écrit-il de Rome à M. Marcotte (juin 1830), qui ont tant veillé sur leurs enfants pour qu'ils ne souffrissent pas d'un trop grand isolement, ne s'en séparaient qu'en étant sûrs de les laisser sous la direction de personnes sages.... Je me trouvai engagé à suivre la même branche que mon maître, écrit-il plus loin, et je devins graveur, un peu malgré moi, surtout lorsque j'eus fait la différence de la gravure et de la peinture. Mon maître, que j'ai toujours considéré comme un parfait honnête homme, n'avait cependant pas, à mes yeux, un talent qui me donnât l'espoir d'en acquérir. C'est ce qui m'engagea, tout en restant chez lui, à entrer dans l'atelier d'un maître pour apprendre à dessiner. Je choisis celui de M. David, et je m'en félicite actuellement. »

Cette rectitude, cette précision un peu allemande du peintre des *Moissonneurs* n'est-elle peut-être pas un souvenir de ses premières études chez le graveur Charles Girardet? — Laissons l'élève suivre sa route au milieu de toutes ses péripéties de luttes, de gloire et d'infortune, nous le retrouverons plus tard.

Charles, qui avait commencé par la gravure en taille douce, s'était occupé peu à peu de gravure sur pierre, un genre nouveau auquel il devait donner, par ses travaux, une importance considérable. — De 1811 à 1812 il exécute de cette manière cinquante-deux sujets pour les *Histoires de la Bible tirées du vieux et du nouveau testament*, de Jean Hubner. — Des compositions du même genre avaient déjà été gravées, mais sans talent, par son frère Alexandre, en 1784. Ici l'exécution est moins lourde, elle rappelle celle des anciens graveurs sur bois. Le travail est simple; il lui suffit souvent de lignes transversales ou horizontales plus ou moins accentuées pour obtenir un modelé suffisant et des valeurs de ton très fines ou très foncées. Il s'inspire, pour ces compositions, des tableaux et des gravures des maîtres italiens et français. Ce recueil est encore très populaire chez nous, il passe de génération en génération, et nous lui devons bien des heures charmantes de notre enfance. Notons à cette époque un petit *portrait de Napoléon Ier*.

En 1813, la France épuisée par la guerre ne songeait plus à ses artistes, et rassemblait dans une dernière levée tous les hommes valides pour les

opposer à l'Europe coalisée contre elle. Charles, étranger à ses querelles et persuadé qu'il allait être appelé à prendre les armes aussi, quitta Paris et revint au pays, où il demeura jusqu'en 1822. C'est pendant cette période qu'il grava, en 1814, un *portrait de Frédéric-Guillaume III,* d'après Vigneron; il est représenté de profil et coiffé d'un chapeau à plumes. — *Dernier effort et mort du sultan Tipoo.* — *Les fils du sultan se rendent*, gravures sur pierre, d'après les belles compositions de Singleton, parurent dans l'*Almanach du commerce, des arts et métiers des cantons de Vaud, Genève et Neuchâtel,* 1818, et se vendirent aussi à part.

A l'année 1820 nous trouvons, dans les *Alpenrosen, Elly et Oswald,* d'après G. Lory. — La *Femme de Zwingli* et la *Fête des Armourins à Neuchâtel,* rendue avec beaucoup de finesse et d'exactitude.

Quelques petites vues du canton parurent dans le *Voyage de Meisner.* — La *Mort de Gessler,* composée et gravée sur pierre, porte la date de 1820. — Est-ce la vue du chemin creux qui va de Kussnacht à Immensee qui lui inspira cette page? La vérité du site nous le ferait croire. Le bailli autrichien, frappé de la flèche de Tell, se renverse en levant le poing de colère; un garde le soutient dans ses bras, un autre arrête son cheval prêt à se cabrer, d'autres soldats expriment leur effroi par des mains levées, à la manière du soldat romain, dans le tableau de Bélisaire, par David. Tell, caché derrière un tronc d'arbre, lève les yeux au ciel en signe de reconnaissance. Tout cela est un peu vulgaire d'allure et de dessin, mais certaines parties du paysage, si faussement traditionnel qu'il soit, nous montrent les ressources qu'il y avait dans le genre perfectionné par l'artiste. C'est peut-être ce qui le décida à traduire sur pierre la *Transfiguration de* Raphaël.

A la seconde Restauration, les puissances coalisées, maîtresses de Paris, avaient repris dans les musées les chefs-d'œuvre enlevés par le droit de conquête. On allégua en vain certaines clauses du traité de Tolentino; ce qui avait été enlevé par la force était reconquis par la force, et le chantre des Messéniennes s'écriait bien à tort :

> Des profanateurs inhumains
> Vont-ils anéantir tant de veilles savantes,
> Porteront-ils le fer sur les toiles vivantes
> Que Raphaël anima de ses mains?

Les statues et les tableaux ne furent pas livrés à des profanateurs inhumains, ils retournèrent dans les villes où les amis des arts portaient encore leur deuil; la *Transfiguration* revint à Rome.

C'est donc d'après la gravure de son frère Abraham que Charles entreprend la reproduction du chef-d'œuvre que nous avons décrit plus haut. Après un

travail de longue haleine, après bien des difficultés vaincues, que ceux-là seulement qui manient le crayon ou le burin peuvent comprendre, il achevait cette gravure, la plus importante qu'il eût encore faite. Grande joie à la maison! mais joie de courte durée, hélas!.... Après six épreuves tirées, la pierre se brisa sous presse....

Charles était une nature bien trempée, une âme montagnarde et un chrétien fervent, peut-être un peu fataliste; il ne fut point atterré par un accident qui anéantissait un travail de plusieurs mois: «Dieu l'a voulu ainsi, s'écria-t-il. Que sa volonté soit faite; c'est pour que je recommence et que je fasse mieux.» Il recommença en effet avec un nouveau courage, cette fois couronné de succès.

La *Transfiguration* de Charles Girardet porte la date de 1821. Cette planche rend avec exactitude le caractère de l'original, mais on y sent la peine, la lutte et aussi la volonté de tirer de la pierre la puissance de rendu que possède le cuivre; il ne procède plus ici par larges tailles, mais par un travail haché et pointillé, qui donne à certaines parties ce qu'on appelle du *grain* en terme de lithographie, à d'autres la fermeté et la finesse des gravures sur métal.

Nous trouvons à la date de la même année le *Monument sépulcral de Nicolas de Flue à Saxelen.* On voit que l'artiste ne s'arrêtait pas en chemin. Il est vrai que les charges et les devoirs de la famille lui imposaient un travail excessif. Il fallait compter avec l'éducation de quatre enfants: Karl, Pauline, Edouard et Paul. Un cinquième naissait en 1823, mais mourut trois ans après; Léopold Robert était son parrain. Ce n'est pas chose aisée que la famille; les fluctuations de l'art ont leur reflet dans l'atelier, elles y jettent aujourd'hui un rayon doré, tout plein de joies et d'espérance, que ne réalise souvent pas le lendemain; il faut quand même produire; les haltes auxquelles on aspire semblent alors un coupable repos.

Charles passa comme ses frères par toutes les phases de la lutte, du succès et du découragement. — Si les arts étaient encore pour notre pays une chose exceptionnelle, donc incomprise, il n'en possédait pas moins cependant quelques amateurs prêts à encourager nos compatriotes peintres ou graveurs. Roulet de Mezerac, qui, par son intelligente bienveillance, a attaché son nom aux débuts de Léopold Robert, ne fut pas indifférent non plus aux travaux de la famille Girardet, à Charles surtout, dont les relations avec notre pays étaient plus fréquentes et plus intimes que ne le furent celles d'Abraham. A partir de son second départ de Neuchâtel, Charles avait au Locle la famille de son beau-père, ainsi que de nombreux amis, aussi y revint-il souvent en séjour.

C'est en 1822 qu'il dessina et exécuta sur pierre le portrait, si populaire chez nous, de l'horloger *Ab.-Ls Perrelet.* — Il y a là dedans toute la sagacité et toute l'honnêteté de nos Montagnes : ce vieillard, au profil fermement accusé, aux lèvres *bonhomme*, au menton charnu, aux cheveux longs, dont les boucles blanches descendent sous le collet montant de sa grosse redingote, le nez chargé de lunettes à larges branches terminées par un cercle, est en train de faire une piqûre d'axe de balancier avec les outils perfectionnés par lui.

Ce portrait, tracé avec la naïveté et l'exactitude d'un Flamand, est un document précieux qui, dans son cadre étroit, raconte éloquemment les mœurs montagnardes. — Quatre-vingt-onze ans ont passé sur ce large front studieux et débonnaire au moment où l'artiste en reproduit les traits chers à tous les cœurs neuchâtelois. N'est-ce pas là le type parfait, idéal même de l'horloger? Ne remet-il pas en mémoire les paroles que le pasteur Grellet prononçait sur sa tombe quelques années après : « Venez faire vos adieux au patriarche de nos montagnes, à l'un des modèles du troupeau et l'un des fondateurs de notre industrie et de notre prospérité. » Charles Girardet n'eut-il produit que ce seul portrait, aurait droit à notre reconnaissance.

Les gravures sur pierre eurent un succès mérité, elles se succédèrent rapidement. Les *Batailles d'Alexandre*, d'après Lebrun, paraissent en 1825; elles remirent en lumière ces belles compositions perdues dans leur mauvaise couleur; elles furent imprimées et éditées à Paris par Mantoux et Alph. Giroux. — La *Bataille d'Arbelles, Porus devant Alexandre*, le *Passage du Granique*, la *Famille de Darius aux pieds d'Alexandre*, et l'*Entrée d'Alexandre dans Babylone*, sont de grandes machines théâtrales pleines de *furia* et d'agencements ingénieux. Charles les popularisa, en les mettant à la portée d'un plus grand nombre de personnes. On les trouve souvent chez les artistes, qui, sans l'avouer, consultent plus volontiers Lebrun qu'on ne le croit.

Nous trouvons aux années 1826 et 1827 *Eudamidas*, d'après Poussin; le *Braconnier pris*, la *Bonne nouvelle*, le *Joueur de cartes*, le *Joueur de dames*, *Anaxagoras*, d'après Auguste Belle, gravures sur pierre. La *Paix*, petite planche sur cuivre d'après la gravure de Maso Finiguerra (1452), pour l'*Essai sur les nielles, gravures des orfèvres florentins du XVe siècle*, par Duchesne aîné.

La société d'encouragement de Paris avait proposé un prix de 2000 francs pour la gravure sur pierre, ce fut Charles qui l'obtint (1828). L'année suivante, il développe dans une brochure les procédés de ses travaux, et la même société lui décerne une médaille de première classe. — Les publications illustrées, qui commençaient à ce moment, prirent en peu de temps une importance à laquelle notre compatriote contribua pour une large part. Les vignettes

de la *Mosaïque*, de l'éditeur Roissy, durent à Charles une partie du succès de ce recueil.

Le portrait du pasteur *Charles-Henri Favre,* du Locle, beau-père de l'artiste (1830), ainsi que celui du *pasteur Malan,* de Genève, gravés tous les deux sur pierre, sont des œuvres où nous retrouvons ces qualités précieuses que nous admirons dans le portrait d'Ab.-Ls Perrelet.

Charles était arrivé, par son travail, à une position honorable. Infatigable dans la lutte, économe et rangé, à l'inverse de ses frères Abraham et Alexandre, il voyait grandir autour de lui un petit monde de jeunes artistes, qui devaient maintenir l'honneur attaché à son nom, et devenir la gloire et le charme de ses dernières années.

Il expose en 1834, au Salon de Paris, un *cadre de gravures sur pierre,* d'après les dessins et tableaux de MM. Robert Gigoux, etc., qui lui valurent l'approbation des artistes. La même année, plusieurs de nos compatriotes obtenaient des récompenses à la suite de l'exposition de l'industrie, et le roi Louis-Philippe les leur remettait lui-même, le 15 juillet, dans la Salle des Maréchaux aux Tuileries. Ces Neuchâtelois étaient Perrelet fils, Persoz-Breguet neveu, Perrelet et fils.

On trouve dans le *Magasin universel*, publication périodique dans le genre du « Magasin pittoresque » (Paris 1833-1840; 7 volumes), un grand nombre de gravures de Charles Girardet. Quelques-unes sont signées, d'autres portent seulement l'initiale *G.* ou *C. G.* — Citons les plus remarquables. *Moïse tenant les tables de la loi,* d'après la gravure de Nanteuil et Edelinck, tableau de Philippe de Champagne. L'*Ermite endormi,* de Vien. *Embarcation attaquée par des ours blancs,* d'après M. Biard. Le *Forgeron,* d'après Lenain frères. La *Cruche cassée,* d'après Greuze. *Bustes de Molière et Regnard.* La *Place du Marché à Neuchâtel.* L'*Accordée de village,* d'après Greuze. *Repas de paysans de l'Oberland bernois. Paysages et costumes suisses,* d'après les premiers tableaux de son fils Karl.

Léopold Robert, que nous avons laissé à l'atelier de David, avait quitté Paris en 1816, et il envoyait d'Italie, depuis 1822, des tableaux qui faisaient sensation aux Salons. L'*Improvisateur* y avait paru en 1822, le *Retour de la fête de la Madone de l'Arc,* en 1827. Les *Moissonneurs,* exposés en 1832, furent accueillis par l'admiration générale. Louis-Philippe avait voulu clore en personne la première exposition de son règne et remettre des récompenses aux plus dignes. Deux artistes seulement reçurent la décoration de la légion d'honneur, ce furent Léopold Robert et Henriquel-Dupont.

« La première visite de Robert, à son arrivée à Paris, dit M. Feuillet de Conches, avait été pour son premier maître de dessin, Charles Girardet, établi

alors dans une ruelle du quartier Saint-André-des-Arcs; la reconnaissance l'y porta de nouveau : « Je viens, lui dit-il, faire hommage de mes couronnes à » celui qui m'a mis le crayon à la main. » Et le vieillard et l'élève pleuraient en s'embrassant. »

Léopold, qui conserva toujours du reste le souvenir de son premier maître, lui fit hommage d'une réduction en dessin de son tableau l'*Enterrement d'un fils aîné de paysans romains*, qui fit partie de la galerie du Palais-Royal. Ce dernier est aujourd'hui la propriété de M. Karl Girardet. — Charles paya aussi son tribut d'admiration à son élève, en gravant sur pierre cette composition si remarquable.

En 1840 paraît une *Notice sur l'origine et les progrès de la gravure en relief*, par Charles Girardet, artiste dessinateur et graveur. Paris. — Ce travail intéressant était accompagné de planches gravées, des chasses, d'après Desportes, etc.

A ce moment, la famille était élevée, et cette nouvelle génération d'artistes marchait hardiment en avant. Son fils aîné, Karl, exposait son premier tableau au Salon de Paris en 1836, Edouard en 1839, et Paul sa première gravure en 1842. Sa fille, Mlle Pauline, étudiait aussi, et exécutait déjà des portraits à l'aquarelle avec beaucoup de finesse. Mariée plus tard à M. le docteur Roulet, au Locle, elle renonça aux arts dans lesquels elle débutait avec tant de promesses.

En 1842, la Société des Amis des arts de Neuchâtel, fondée par M. Maximilien de Meuron, ouvrait en cette ville sa première exposition. Cinq artistes du nom de Girardet y prirent part, Charles et ses quatre enfants; il y envoya, dans deux cadres, dix-sept gravures sur cuivre, sur pierre et sur acier.

On sait le succès qu'obtint à Paris et à Neuchâtel le tableau de M. Karl Girardet: *Une assemblée de protestants surprise par des troupes catholiques.* Le père voulut traduire sur le cuivre l'œuvre de son fils, et il en exposait la gravure à Neuchâtel, en 1844. Cette page, une des plus grandes que l'auteur ait exécutées, ne rend pas, malgré le talent dont il fait preuve, toute la fermeté et toute la finesse du tableau; ses qualités un peu contemporaines, poussées très loin chez le peintre, ne peuvent être exprimées que par un burin jeune et libre.

A partir de ce moment, comme s'il eût voulu laisser à d'autres le soin de continuer son rêve d'artiste, il n'exposa plus ni à Paris ni à Neuchâtel et vécut dans la famille de ses fils Edouard et Paul, à Versailles. Il vint aussi plusieurs fois au Locle, chez son beau-fils, M. le Dr Roulet: ses compatriotes saluaient son retour avec joie. De nombreux petits-enfants purent entourer de caresses les derniers jours de ce vieillard vénéré, qui s'éteignit à Versailles en 1863.

Les gravures et vignettes de Charles Girardet sont fort nombreuses; on les trouve dans le grand nombre de publications qui parurent de 1826 à 1847. Nous avons indiqué ses principales pièces; citons encore la *Mort de Winkelried*, gravure sur pierre, d'après la composition de son frère Abraham. *Saint Fiacre refusant la couronne d'Ecosse*, d'après la peinture de Dejuinne à l'église St-Sulpice à Paris. *Chactas et Atala*, d'après Girodet. *La création*, d'après Ridinger. Collection éditée par Giraldon Bovinet à Paris. — Planches des *Etrennes patriotiques de 1815.* — *L'entrée de Frédéric Guillaume III à Neuchâtel en 1814.* — *La convalescente*, d'après M. Karl Girardet. — *Plan de la ville et des environs de Berne*, dessiné d'après les esquisses de la chancellerie de la ville, par Rollin. — L'*Isola bella*, médaillon titre de *Ma promenade au-delà des Alpes*, petite publication de 1819. — La *Mort d'un jeune enfant*, d'après le tableau de son fils Edouard, exposé au Salon de 1841.

Parmi les gravures exposées à Neuchâtel en 1842, figuraient plusieurs scènes de la révolution de 1830. — Charles a aussi peint le portrait à l'aquarelle avec talent; il y avait plusieurs spécimens de ce genre à l'exposition nationale de Neuchâtel en 1866 en faveur des incendiés de Travers.

Avec Charles-Samuel Girardet finit l'histoire des enfants de Samuel, le colporteur-libraire. Ils ont tenu parole: ils ont honoré l'art, le travail et notre patrie neuchâteloise.

On lit aujourd'hui cette inscription sur la façade de la maison du Verger:

AUX GIRARDET
ARTISTES PEINTRES GRAVEURS
libraires-éditeurs
Qui pendant de longues années habitèrent
cette humble maison.
HOMMAGE DE LEURS COMPATRIOTES
1869.

*(A suivre.)*

A. BACHELIN.

# LE COLLÉGE DE NEUCHATEL

(SECOND ARTICLE)

---

Depuis la publication d'un article sur le collége de Neuchâtel, qui a paru dans le *Musée Neuchâtelois*, années 1867 et 1868, et dans lequel nous nous occupions surtout à faire connaître ce qu'a été ce collége depuis sa réorganisation de 1788, nous avons obtenu des renseignements qui nous ont paru intéressants sur l'état de l'instruction publique, soit à Neuchâtel même, soit dans le reste du pays, pendant les deux premiers siècles qui ont suivi la réforme. Nous devons une partie importante de ces renseignements à M. Gagnebin, pasteur de l'église wallonne d'Amsterdam, lequel s'est occupé plus qu'aucun pasteur neuchâtelois de l'histoire ecclésiastique de notre pays.

Les manuels du Conseil de ville ne nous sont d'aucun secours pour l'histoire de l'instruction publique pendant le XVI^me^ siècle, et cela parce que ceux qui sont antérieurs à la grande inondation de 1576 ont été détruits dans cette catastrophe, et que le volume ou les volumes suivants, qui contenaient les années 1576-1636, ont disparu. Toutefois un cahier du milieu du XV^me^ siècle a été sauvé des eaux, mais il ne renferme rien qui ait rapport au sujet qui nous occupe. On y trouve des ordonnances de l'édilité, parmi lesquelles nous remarquons celle qui défend de « retenir les ancelles des tets avec des pier- » res. » Une autre ordonnance réglait les *mangiers* (repas) qu'un bourgeois reçu du Conseil devait donner au *maior* (maire) et à tout le Conseil. Ailleurs on lit les noms de ceux que « Messieurs du Conseil envoyent au mandement » de Messieurs de Berne pour aller aydier ceux de Chaffusen (1468) et ceux » de Milhusen leurs alliés. » Plus loin : « cy après s'ensuyvent ceux qu'on a » élisuz pour aller devant Sequingue au mandement de Messieurs de Berne. » En 1475 « des bourgeois sont élisuz pour aller devant Blamont. » D'école, pas un mot. C'est que très probablement l'école n'était point un établissement municipal, mais qu'elle dépendait du chapitre des chanoines. Lorsqu'en 1539, Jeanne de Hochberg céda à la ville une partie des biens de ce chapitre, ce fut à la condition de payer la pension des pasteurs et du maître d'école. Si, à partir de cette époque, ce fut l'administration de la ville qui paya les frais de l'école, la Compagnie des pasteurs en eut la surveillance, et ce fut elle, pendant longtemps, qui nomma les régents. C'est donc dans les manuels de la

Compagnie que nous pouvons trouver des renseignements sur les écoles que possédait notre pays, il y a trois siècles. Comme ces manuels ne remontent qu'à l'an 1560, il faut, pour les années qui précèdent, se contenter de glaner çà et là quelques données, en particulier dans les écrits des premiers pasteurs. Mais ces données et celles que nous fourniront ensuite les manuels suffisent pour nous faire voir qu'il faut rejeter la tradition tellement accréditée chez nous que notre collége a été fondé par Farel. Sous Farel, comme avant lui, Neuchâtel n'eut qu'un seul maître d'école. Toutefois, comme le nombre des écoliers était plus considérable que dans les villages, le maître d'école avait un sous-maître, qui portait le nom de bachelier, tandis que lui-même s'appelait le principal ou le grand-maître. Il semble même avoir été appelé le recteur; voyez Samuel Chambrier, *Description de la Mairie de Neuchâtel*, page 602, *ad finem.* Comme les plus jeunes écoliers étaient essentiellement sous la direction et la surveillance du bachelier, le principal pouvait aller au delà du programme des autres écoles, dans lesquelles, suivant les documents de cette époque, *on apprenait la crainte de Dieu, à lire et à écrire.* On enseignait donc le latin aux plus avancés; mais cette étude se faisait d'une manière essentiellement pratique.

Genève, que Neuchâtel imitait plus ou moins pour ses écoles et pour son église, n'avait non plus à cette époque qu'un régent ou directeur avec deux subalternes portant aussi le nom de bacheliers. En 1536, la ville de Genève traita avec le réformateur dauphinois Antoine Saunier, à qui on assura un salaire annuel de cent écus d'or soleil, pour lui et pour ses deux subalternes à condition qu'il n'y aurait pas d'autre école dans la ville, que les enfants des pauvres ne paieraient rien et que ceux qui avaient de quoi paieraient trois sols (11 centimes) par trimestre. Le nombre des bacheliers fut plus tard porté à trois, et lorsqu'en 1559 le collége de Calvin fut fondé, le directeur de l'ancien collége devint régent de la troisième classe dans ce nouveau, dont on le nomma, en même temps, principal, tandis que ses trois bacheliers passèrent en quatrième, cinquième et sixième. Dès lors aussi l'élection des régents et la surveillance générale du collége furent attribuées à la Vénérable Compagnie des Pasteurs.

Nous ne savons pas si à Genève cette élection des régents était soumise aux mêmes restrictions que dans le Comté de Neuchâtel, où les élus devaient être acceptés par le Conseil d'Etat et par la Commune. Cet usage a subsisté chez nous pendant plus d'un siècle, et il n'est pas facile de dire comment l'intervention de l'Etat a plus tard été supprimée, ni de quelle manière les communes se sont substituées à la Compagnie des pasteurs. Un tel changement n'a pas eu lieu sans lutte. En 1654, la commune du Grand-Savagnier ayant

nommé un maître d'école de son propre chef, la Classe l'accusa auprès du Gouvernement, et après diverses comparutions, la commune fut obligée de reconnaître qu'elle avait eu tort, et le maître d'école fut sévèrement censuré.

Quand la Classe était intervenue dans l'établissement d'une école, son droit de nomination lui avait été expressément réservé. (Voy. la Fondation de l'école de Peseux en 1560, *Musée historique de Matile*, t. III, p. 179.) Mais une commune repoussait toute immixtion de la Classe dans les écoles qu'elle avait fondées elle-même. Pendant le premier siècle qui suivit la réforme, le Val-de-Travers n'eut, pour tous ses villages, qu'une seule école établie à Môtiers et tenue par le diacre du Val-de-Travers. Mais dans le XVII$^{me}$ siècle, plusieurs communes jugèrent à propos de fonder un établissement d'éducation, sans doute essentiellement pour les plus jeunes enfants, et la place de régent fut mise à l'enchère ou plutôt au rabais, comme la plupart des fonctions communales.[1] Le pasteur de la paroisse voulut réclamer, mais inutilement. En 1672, le pasteur de Môtiers, M. Marquis, se plaint à la Classe que « quand les com» munes élisaient des régents, on ne l'appelait point en commune pour dire » son avis et savoir si les maîtres qu'on admettait étaient capables d'enseigner » la jeunesse; qu'outre cela on en établissait sans attestation du pasteur du » lieu où ils avaient servi, cela n'étant sans mépris de la dignité cathédrale, » vu que la régence et l'instruction des enfants est une dépendance de l'Eglise. » Sur quoi les communiers de Couvet déclarèrent que les pasteurs n'avaient » *aucun droit sur leur communauté pour la contraindre à prendre un maître* » d'école à leur fantaisie; que celle-ci n'est point obligée, lors de la monte » de l'école, d'interpeller le pasteur de la paroisse, vu que si la commune en» gage un particulier, c'est pour sa commodité sans qu'elle y soit obligée. » Mais pour conclure, la paroisse de Môtiers n'a qu'un seul maître d'école qui » est le sieur Gaudot (diacre); on lui doit représenter de faire les fonctions » de sa charge, d'instruire les enfants, de conduire le chant des Psaumes et » de satisfaire à tout ce qu'il s'est obligé par sa réception. » En même temps les communiers déclaraient qu'ils avaient été blessés des paroles prononcées en chaire par M. Marquis, lequel les avait accusés de vouloir, « sous prétexte » d'autorité et de crédit mettre la main sur l'encensoir. »

[1] *Réglement de la régence de Couvet* (1651). — L'escolle sera exposée à montes en condition qu'à celui à qui il écherra sera entenu et obligé d'instruire et enseigner les enfans en toutes disciplines honorables, les stimulera à piété et vertu de tout son possible sans support ni acception de nuly. Au déffaut pourra être mis un homme à sa place à ses frais. Et pour cet effet donnera solvable caution, sera en outre obligé de sonner les cloches pour les prêches, le midi et les huit heures. Conduira bien l'orologe, baliera le temple, tiendra le cimetière fermé et fera les remerciemens accoutumés (oraisons funèbres).

Après plusieurs montes a été eschutte à Balthasar, fils de feu Antoine Du Bied, fiance Jaques Borrel, juré, pour le somme de 125 livres (75 fr.)

A ceux qui seraient tentés de rire de l'exiguité du traitement que nos ancêtres payaient à un régent, et de la manière dont ils procédaient à sa nomination, nous rappellerons que

A Neuchâtel ville, nous voyons déjà en 1642 qu'au lieu de nommer elle-même à un poste vacant, la Classe présente au Conseil trois candidats, recommandant l'un d'eux plus que les deux autres, « tout en laissant l'option » au Conseil. »

1663. « Pour remplacer le second régent, il a esté esleu le fils de M. Breguet, ministre au Locle, veu l'advis receu de MM. nos pasteurs. »

1669. « Ceux qui se sont présentés pour remplacer Jonas Huguenaud ayant » été examinés par Messieurs nos ministres, le sieur Meillier a été esleu. »

Ainsi, à partir du milieu du XVII$^{me}$ siècle, les pasteurs de la ville forment avec les Quatre-Ministraux une sorte de commission d'éducation, et le conseil de ville se réserve la nomination définitive, mais on ne voit plus intervenir ni le gouvernement ni la Classe.

On pourrait croire d'abord que la surveillance des écoles et la nomination aux postes vacants devaient occuper beaucoup la Compagnie des pasteurs à l'époque où cette surveillance lui était remise. Mais il ne faut pas oublier que le nombre des écoles était alors bien restreint. En 1562, il n'y avait encore que dix-sept écoles dans les deux comtés de Neuchâtel et de Valangin. Si nous appliquons à ces deux comtés la division administrative qui a été faite en 1848, et que nous classions les districts dans l'ordre que leur donne le nombre des écoles qu'ils possédaient alors, le district de Boudry occupe le premier rang avec huit écoles : St-Aubin, Bevaix, Boudry, Cortaillod, Colombier, Auvernier, Corcelles et Peseux. Le Val-de-Ruz vient ensuite avec quatre écoles : Valangin, Dombresson, Fenin et Coffrane. Le district de Neuchâtel en avait trois : Neuchâtel, St-Blaise, Lignières (Cornaux en eut une quelques années plus tard). Le district du Val-de-Travers en avait une à Môtiers et une aux Verrières. Enfin les deux districts du Locle et de la Chaux-de-Fonds n'en avaient point encore. L'école communale de la Chaux-de-Fonds date de 1688, et jusqu'en 1805, ce village ou cette ville, qui a maintenant une population scolaire de 2800 enfants, dut se contenter de cette école unique. *(Musée* 1869, pag. 194).

Nous n'avons pas encore pu découvrir quand a été fondée celle du Locle, mais nous savons qu'elle n'était pas dédoublée il y a cinquante ans. [1]

de nos jours encore (1869), nous trouvons dans le canton de Berne des villages où la place d'instituteur primaire est mise aux enchères, et dans le canton du Valais certaines localités où l'instituteur reçoit un salaire annuel de 60 francs. Il est vrai que pour l'empêcher de mourir de faim on lui donne le droit d'aller dîner chez les parents de ses écoliers, comme dans nos fromageries par société, le fromager va s'asseoir à la table du particulier pour qui il fait le fromage.

[1] Dans les premières années de ce siècle, plus de cent enfants de cinq à dix-sept ans étaient réunis sous la direction d'un seul instituteur, qui faisait régner la discipline avec l'aide d'un nerf de bœuf. L'école se tenait au rez-de-chaussée de la vieille maison de ville, que l'incendie de 1834 a respectée, mais qui a été démolie il y a trente ans. Cet édifice

Le synode [1] de 1564 exprimait le vœu qu'il y eût une maîtresse d'école pour les filles là où faire se pourrait; mais bien des années s'écoulèrent avant que ce vœu pût être réalisé. Il paraît qu'il n'y eut d'écoles de jeunes filles à Neuchâtel que vers le milieu du siècle suivant, et la date de leur établissement ne peut pas être fixée d'une manière précise, parce que ces écoles, dans l'origine, étaient des institutions particulières auxquelles l'administration accorda ensuite une petite subvention. A cette subvention, qui était d'un *louis d'or* ou de *cinq gros écus* (de 23 à 30 francs) s'ajoutait l'honneur que le magistrat faisait à l'institutrice d'aller *faire la visite de son école*, ce qui lui donnait de la vogue. Dans le reste du pays, les jeunes filles durent aussi se contenter pendant longtemps de petites écoles particulières, ou bien elles furent admises avec les jeunes garçons dans l'école communale. A Couvet l'école des jeunes filles fut établie en 1788.

Si les vœux du synode de 1562 se réalisèrent tardivement, il en fut à peu près de même de ceux du synode de 1541, dans les articles duquel nous lisons ce qui suit: « Sera une chose très bonne et très profitable de dresser un col- » lege, pour mieux instruire les enfans tant à la preparation du ministère de » l'Evangile de Jésus-Christ, que au gouvernement civil de la Ville. Et pour ce » faire faudra regarder un lieu propre tant pour faire les leçons publiques » que pour tenir les enfants de la ville, du Conté et d'ailleurs, lesquels y vou- » dront profiter, et avoir un homme de bien, docte, scavant, propre et bien » expert en tel affaire, que dessous luy ait d'autres maistres, ou personages » pour enseigner les enfans aux sciences humaines, concernantes choses » utiles, pour la maintenance et conservation de la chose publique, moyen- » nant qu'ils ayent estat suffisant prins sur le bien des Eglises. Et s'il est veu » que iceluy bien et revenu ne soit sufisant pour dresser le dict College avec » ses appartenances, à cause des charges et debis sur ce imposez, le cas » pourra estre differé jusques à meilleur pouvoir et puissance, ainsi qu'espe- » rons que le cas s'adonnera par bon ordre qu'on y pourra mettre comme » nous espérons. Ce neantmoins entendons et remonstrons une fois pour

renfermait en même temps une salle de justice et un cabaret qui servait de salle d'attente pour les plaideurs, la boucherie, une écurie et une remise pour la pompe à incendie. A un des angles de la maison se trouvait le *tourniquet*, instrument de supplice établi dans tous les chefs-lieux de juridiction. D'un autre côté était le cimetière, et, quand il y avait un enterrement, l'instituteur passait par la fenêtre, dont la tablette s'élevait peu au-dessus du sol, puis après avoir fait son oraison funèbre, il rentrait par le même chemin.

[1] Dans les premiers temps de la Réforme, s'il se présentait des questions importantes de doctrine, de discipline, d'administration de l'Eglise, on réunissait les pasteurs du pays dans une assemblée qui était quelquefois présidée par le Gouverneur et à laquelle on invitait les théologiens et les pasteurs les plus distingués des pays voisins, de Genève, Lausanne, Payerne, Grandson, Concise, Berne, Bienne, Neuveville, etc. Une assemblée de ce genre portait le nom de Synode. Boyve, dans ses *Annales*, fait mention des Synodes de 1535, 1542, 1551, 1561, 1562 et 1603. Les pasteurs neuchâtelois étaient aussi invités aux synodes de Grandson, Bienne, Berne, etc.

» toutes que presentement on doive regarder d'acroistre la maison de l'es-
» cholle, ou icelle changer avec une autre plus commode et plus propre. Et
» la mettre en bon estat, ainsi que sera regardé estre expedient, afin que de
» tant mieux le precepteur et maistre d'escolle puisse faire son devoir en ayant
» lieu propre, pour estudier en son secret, bien propre pour retirer en seu-
» reté ce qui luy appartient au fait de son mesnage, semblablement cham-
» bres propres pour recorder les Latins, et autres addonnez aux langues, pareil-
» lement poile ou chambre suffisamment grande, large et spacieuse afin que
» plus aisement et facilement le dict maistre et enfans puissent estudier et va-
» quer un chascun endroit soy, non pas qu'ils soyent ainsi pilez et foulez
» comme ils ont esté par ci-devant, et encore sont de present, laquelle chose
» est cause de plusieurs et diverses maladies et pouretez qu'endurent et souf-
» frent les dicts maistres et enfans. Et s'il est possible de faire que l'escholle
» soit franche en augmentant la pension du maistre, tellement qu'il puisse
» vivre honestement, et porter la charge de l'escholle, ayant sous luy les
» maistres et aides qui seront necessaires. »

Ce ne fut que très-lentement que l'école de Neuchâtel se développa de manière à pouvoir mériter le nom de collége. Jusqu'en 1610 elle n'eut qu'un principal et un bachelier, et, si cette année-là on nomma un *second* régent, il n'y eut peut-être que le nom de changé, et ce n'est qu'en 1619 que nous avons décidément trois classes. Une quatrième fut établie en 1680, mais il arriva plus d'une fois dans le siècle suivant que, vu le petit nombre d'écoliers que renfermait telle ou telle classe, on la réunissait à une autre. C'est ainsi que dans les dix années qui précédèrent la réorganisation de 1788, la troisième et la quatrième ne formèrent qu'une classe.

Nous donnons plus loin, p. 51, avec quelques lacunes, il est vrai, le tableau de ce développement et la liste des hommes qui ont occupé les divers postes :

Ce qui nous frappe surtout, en parcourant ce tableau, c'est de voir le grand nombre de noms étrangers qui y figurent. A certaines époques, c'est la France et la Franche-Comté (encore espagnole) qui nous fournissent le contingent le plus considérable. C'est surtout au moment des persécutions religieuses que ce contingent augmente. Nous verrons qu'après la révocation de l'édit de Nantes, les trois candidats qui se présentèrent pour un poste vacant étaient trois Français réfugiés. Ce n'est que dans le siècle dernier que nous voyons apparaître un plus grand nombre de noms neuchâtelois, et cependant ils ne forment pas encore la majorité.

Nous ignorons le nom de famille du principal de 1531. Le pasteur de Bevaix, Fortunatus Andronicus, écrivant alors à Bucer, le réformateur de Strasbourg, lui dit : « J'ai salué de votre part votre ami Louis, qui est maître

d'école à Neuchâtel. » Nous ignorons combien de temps il demeura dans notre ville, seulement nous savons qu'en 1539 la place qu'il avait occupée fut donnée à Maturin Cordier, le pédagogue dont le nom est le plus populaire chez nous. Cordier, qui avait été professeur au collége de la Marche, à Paris, où Calvin avait été son disciple, puis à Bordeaux, avait été appelé à Genève, où il devint simple bachelier du collége de Rive. A peine était-il arrivé qu'il se trouva avec ses deux confrères et son principal en butte aux attaques des anticalvinistes ou *articulants* qui avaient alors la majorité dans les conseils de la république. Plusieurs leur reprochaient leur gros gage (100 écus d'or, environ 1300 fr. pour quatre!) Puis quand Farel et Calvin eurent été bannis de Genève pour cause de désobéissance aux lois, le Conseil, voyant le petit nombre de ministres demeurés en charge, manda Sonier et ses trois bacheliers pour qu'ils aidassent à administrer la Cène de Noël (1538) d'après les cérémonies bernoises, c'est-à-dire avec le pain sans levain. Ils ne voulurent pas s'y engager, et même ne se présentèrent pas à la table sacrée. Aussitôt le conseil arrêta que maître Antoine Sonier, ses bacheliers et leurs familles, quitteraient la ville dans le délai de trois jours.

Sonier se retira à Lausanne et Maturin Cordier, alors âgé de soixante ans, vint occuper la régence de Neuchâtel et reçut le salaire fixé dans l'arrangement de 1539, c'est-à-dire un muid de froment, un muid de vin et dix livres faibles. Ses écoliers lui payaient en outre des mois d'école et il recevait une rétribution de plusieurs élèves dont il s'occupait en dehors de ses leçons. En 1543, le doyen Thomas Barbarin, pasteur à Boudry, écrivant au nom de la classe à Farel, qui était alors à Strasbourg, lui dit entre autres qu'il a enfin obtenu du magistrat quatre bourses pour faire étudier quatre jeunes gens chez Maturin Cordier.

Mais Jeanne de Hochberg mourut cette même année 1543, et eut pour successeur son petit-fils François, frère utérin de Marie Stuart. L'aïeul du jeune prince, le célèbre François de Guise, étant devenu son tuteur, obligea les Quatre-Ministraux à se départir de tous les contrats et octrois faits à la ville par Jeanne de Hochberg, attendu que celle-ci n'en avait pas eu le pouvoir, ayant fait une donation générale de ses biens à ses enfants en 1519. Dès lors, la pension du principal cessa de lui être payée, et il fut réduit au casuel de sa place. Dans ce moment, le conseil de Genève autorisa Calvin (rentré depuis plusieurs années) à faire des démarches pour engager M. Cordier à revenir de Neuchâtel; il vota en même temps en sa faveur une augmentation annuelle de 50 florins et une indemnité pour les frais de voyage. Mais Cordier répondit que, malgré son désir de retourner à Genève, il ne lui était pas possible de quitter Neuchâtel en ce moment, attendu que par décision

récente les biens des églises ayant été cédés au prince de Neuchâtel, l'école de cette ville se trouvait entièrement dépouillée et qu'en pareille circonstance il ne pouvait, sans honte, abandonner l'Etat qui l'avait accueilli dans des temps meilleurs. Cette lettre touchante a été imprimée en 1867 dans le *Bulletin de l'Histoire du protestantisme français*, t. XV, p. 414.

Cependant il paraît que l'excellent Cordier ne put subsister bien longtemps à Neuchâtel avec le petit traitement qui lui restait, et le 5 octobre de la même année, Farel écrivant à Calvin lui dit que Cordier a été accordé à ceux de Lausanne. Il quitta donc Neuchâtel vers la fin de 1545. Il fut, dès-lors, pendant douze ans, principal du collége de Lausanne, et en 1559 il retourna à Genève, où il fut logé dans une maison appartenant à la Seigneurie. Il se trouvait dans un tel dénuement qu'on fit une collecte en sa faveur, collecte à laquelle le conseil s'intéressa pour la somme de dix florins (fr. 4»50).

Le 16 février 1562 il fut nommé régent de la cinquième classe, à l'âge de 82 ans. Il exerça cette charge jusqu'au 8 septembre 1564, date de sa mort. Le registre de la Compagnie des pasteurs contient à cette occasion la note suivante : « Le vendredi 8 de septembre mourut le bonhomme Corderius en grand » âge, heureusement, et ayant servi jusques à la fin en sa première vocation » d'enseigner les enfants et conduire la jeunesse en toute sincérité, simplicité » et diligence, selon la mesure qu'il avait reçue du Seigneur. »

Comme on était alors en temps de peste, on hésita sur la manière dont il serait enterré; mais comme il fut constaté qu'il n'était pas mort de maladie contagieuse, le conseil décida qu'il ferait honneur à son convoi.

Cordier laissa une fille nommée Susanne, qui fut mariée à Philippe Crespin, régent de sixième.

Ces détails dans lesquels nous sommes entrés au sujet d'un homme qui n'a d'ailleurs passé que sept ans chez nous, pourront paraître fastidieux à quelques personnes; mais ils intéresseront certainement celles qui ont lu ses ouvrages.

Notre bibliothèque renferme une édition de ses Colloques publiée en 1598 « chez la vefve de Jean Durant. » Le français est en regard du latin et l'on se demande lequel des deux est l'original. En tête est une préface de l'auteur qui résume sa vie, indiquant les divers colléges dans lesquels il a enseigné et le but qu'il s'est proposé dans toute sa carrière pédagogique, savoir, d'amener ses élèves à conjoindre la piété avec l'élégance des lettres. Il prend à témoin de la vérité de ses paroles les nombreux disciples qu'il a eus à Paris, à Bordeaux, à Genève, à Neuchastel, « je parle de Neufchastel en Suisse en laquelle j'ay enseigné par l'espace de sept ans. »

Il nous apprend qu'il a été amené à la connaissance de l'Evangile par

Robert Etienne, le plus grand ami qu'il ait jamais eu. C'est à l'instigation de cet illustre savant qu'il se décida à écrire quelque chose pour les enfants, voulant d'ailleurs servir par quelque moyen, « Dieu le père, luy, dit-il, qui m'a esté si doux toute ma vie et m'a délivré de tant de travaux et de dangers. »

« Cette préface a été écrite à Geneve, 6 de Feb. l'an de nostre salut 1564, et de mon aage le 85. »

*(A suivre.)* BOREL-FAVRE.

---

**Tableau des Régents du collége de Neuchâtel, de 1531 à 1777.**

| **Un seul Maître** AVEC BACHELIER. |
|---|
| 1531. Louis NN. |
| 1539. Mathurin Cordier. |
| 1545. NN. |
| 1551. Mathurin de la Brosse. |
| 1557. NN. |
| 1560. Noël Thorel. |
| 1562. Jérémie-Jean Valet. |
| 1563. Guillaume Perrot. |
| 1567. Bon Gouhard. |
| 1567. Bertrand de la Roche. |
| 1576. Noël Thorel. |
| 1580. Elisée Parent. |
| 1580. David Parent. |
| 1586. Emmanuel de Moises. |
| 1591. Jean Henry. |
| 1597. Docteur Burset. |
| 1598. Martin Courtois. |
| 1604. Samuel Gaillard. |

| **1er Régent.** | **2me Régent.** | **3me Régent.** |
|---|---|---|
| 1610. Samuel Gaillard. | 1610. Antoine Royet. | |
| 1612. Denis Demelais. | | |
| 1619. Jaques Chevalier. | 1619. Guillaume Carel. | 1619. Jaques de Puget. |
| | | 1621. Simon Bouveri. |
| | 1628. Jaques Debelly. | |

| 1er Régent. | 2me Régent. | 3me Régent. | 4me Régent. |
|---|---|---|---|
| 1642. Jehan Valier. | 1642. Josué Lanoit. | 1642. Adolphe Musnier. | |
| 1647. Marc Curnex. | | 1647. Jonas Huguenand. | |
| 16. . . Le sieur Albertin. | 1663. Pierre Breguet. | | |
| 1664. Marc Curnex. | | | |
| | | 1669. Jean-Jaques Meillier. | |
| 1674. NN. Daubigné, ministre. | 1674. J.-J. Gelius (Gélieu). | 1674. Félix Mérienne. | |
| 1680. J.-J. Gelius. | 1680. Jean-Jaques Meillier. | | 1680. Samuel Breguet. |
| 1681. Lefebure, de Saumur. | 1681. J.-J. Gelius. | 1681. J.-J. Meillier. | |
| 1688. Durand, ministre. | | | 1688. J. Charlot, de Sedan. |
| 1695. Le sieur Aiguillion. | | 1695. J. Coder, doct.-médecin. | |
| 1702. Pierre-F. Duvoisin. | | | 1705. J.-F. Gallot. |
| | 1707. J. Coder. | 1707. J.-F. Gallot. | 1707. Abram Perrenoud. |
| 1728. Abram Varnod. | 1726. P.-F. Duvoisin. | | |
| 1728. Jonas-P. Descherny. | | | |
| | | 1735. J.-J. Petitpierre. | 1735. Samuel Gallot. |
| 1740. Jacob-F. Petitpierre. | | | |
| 1750. J.-Jos. Lagacherie dit Dublé. | | | |
| 1755. Jean-Baptiste Lucas. | 1755. J.-Joseph Lagacherie. | | |
| 1757. Jean-Elie Bertrand. (Démiss. en 1771 n'est remplacé qu'en 1777.) | | 1758. L. Daubi, de Bordeaux. | |
| | | 1767. Jacq.-F. Gallot. | |
| | 1772. Le sieur Milloux. | | |
| | | 1773. Ch. Descombes. | 1773. F. Châtenay. |
| | | **3me et 4me réunies.** | |
| 1777. H. de Meuron, ministre. | 1777. F. Châtenay. | 1777. F.-L. Gagnebin. | |

# LES DEUX BERTRAND

## LE COLONEL CHAILLET — LE PATOIS NEUCHATELOIS

---

M. Fritz Berthoud a publié l'année dernière, dans la *Bibliothèque universelle*, l'histoire du séjour de J.-J. Rousseau au Val-de-Travers. Cette série d'articles, que nous espérons bien voir réunie en un volume, contient une foule de détails présentés avec exactitude et avec esprit, qui font de ce travail un véritable tableau des mœurs neuchâteloises au milieu du siècle passé. Nous arrivons un peu tard pour signaler dans ce recueil, à tous les amis de notre histoire, cette importante étude qui jette un jour nouveau sur des faits qu'on croyait connaître, et permet de réviser certains jugements trop longtemps admis.

L'histoire des démêlés de Rousseau avec le pasteur de Môtiers a été particulièrement retracée par M. F. Berthoud avec une impartialité qui n'exclut pas la sympathie pour le philosophe. En faisant cette histoire, M. Berthoud a rencontré le nom d'Elie Bertrand, qui fut mêlé à ces luttes d'une manière indirecte. Cette mention d'Elie Bertrand m'offre une occasion que je saisis avec plaisir de tirer au clair, dans le *Musée neuchâtelois* où une recherche semblable a justement sa place, la question des deux Bertrand, ecclésiastiques, écrivains, et savants tous les deux, s'appelant tous les deux Elie, parents rapprochés, puisque l'un était le neveu de l'autre, et que l'on prend habituellement l'un pour l'autre à Neuchâtel. Il ne s'agit pas de savoir si les nombreux ouvrages laissés par ces deux écrivains sont d'un ordre très-distingué; il s'agit seulement d'apprendre avec certitude lequel des Bertrand a été neuchâtelois, membre de la Compagnie des pasteurs, et impliqué dans une affaire de presse des plus graves qui fit beaucoup de bruit parmi nous il y a un siècle, et lequel fut mêlé, comme nous l'apprend M. F. Berthoud, aux tribula-

tions de Rousseau dans notre pays. L'examen de cette petite question d'histoire neuchâteloise nous permettra de rappeler ici, sur ces deux personnages, quelques faits intéressants et peu connus.

Le colonel Chaillet, l'un des hommes qui prit avec le plus de vivacité et même de fougue le parti de Rousseau contre le professeur de Montmollin, écrivait au philosophe, le 2 mai 1765, dans une lettre véhémente, les lignes qui suivent :

« Ce n'est que ce matin que l'on traitera en Classe son affaire; il a l'oreille basse et n'a osé se trouver à aucun repas. Le pasteur de la Brévine, appelé à faire hier le sermon de la générale, blâme la conduite de la Classe, et, tout en traitant la matière, foudroie le pasteur de la façon du monde la plus forte. Ce discours fut extrêmement loué et applaudi en Classe, et, ce qu'il y a de comique, par M. le professeur lui-même. Cela n'est-il pas comique? Mais ce qui vous le paraîtra encore plus, c'est que Bertrand, qui s'était fait fort de vous chasser d'ici, a été lui-même obligé de quitter son poste, pour prévenir la bordée que je lui avais ménagée. Il demanda lundi au sénat son congé, qui lui fut tout de suite accordé. Il avait déjà reçu de ma façon deux fortes bourrades, et il n'a pas voulu essuyer la troisième, très-prudemment, je vous l'assure... »

A l'occasion du Bertrand ainsi mis en scène par le colonel Chaillet, M. F. Berthoud, auquel j'emprunte la citation ci-dessus, écrit en note :

Jean-Elie Bertrand, professeur et ministre, gendre de M. Osterwald et son associé dans la Société typographique, homme d'initiative et de talent, mais, paraît-il, peu scrupuleux. Il fut destitué de sa charge de ministre, et son beau-père de celle de banneret de la ville, pour impression de mauvais livres. DuPeyrou écrivait à Rousseau le 5 mai : « Il est fort plaisant que ce soit l'ami Bertrand qui déserte le pays. Je crois qu'en effet le séjour de M. Chaillet à Berne a servi à dévoiler bien de ses petites menées jésuitiques, et, crainte de pis, il a sagement demandé sa démission. Il ira vraisemblablement dire la messe à Varsovie, et ce ne sera pas ce qu'il aura fait de plus *répréhensible dans notre sainte religion.* [1] »

[1] DuPeyrou, dans l'écrit connu sous le nom de *Lettre de Goa*, revient encore sur Elie Bertrand. La prétendue lettre, citée par lui comme ayant été adressée à la Classe le 12 mars 1765 (*vraisemblablement* par un ses membres, dit-il), et qui fut cause, — toujours d'après DuPeyrou, — que la Compagnie révoqua le 13 mars la sentence d'excommunication qu'elle avait fulminée la veille contre Rousseau, cette lettre s'exprime ainsi à propos d'Elie Bertrand, qui n'est pas nommé, cela va sans dire :

« Au surplus, il y a grand sujet d'être sur ses gardes dans l'assemblée convoquée pour » cette affaire, dont on dit que le secret *mobile* réside dans une capitale voisine, en la per- » sonne d'un *quidam* de la gent réfugiée à robe noire qui voudrait faire montre de son » crédit aux D*** (Diderot), aux de V*** (Voltaire), émules ou ennemis de notre fameux » Rousseau......, d'un ecclésiastique livré à la grandeur mondaine, et guidé par des vues » personnelles. »

Et en note, sous le mot *quidam*, M. E. B. P. à B. — Ces initiales sont transparentes et désignent évidemment *M. Elie Bertrand, pasteur à Berne.*

Je ne suis point surpris que M. F. Berthoud ait supposé, comme on l'a fait généralement jusqu'ici, que ce Bertrand là fût celui de Neuchâtel. Ces mots de « sénat, » de « Berne, » de « Varsovie » ont dû cependant, comme à nous, la première fois que nous les avons rencontrés, lui paraître un peu étranges. L'autobiographie d'Elie Bertrand, publiée il y a quelques années[1], mais trop peu connue, nous apprend de la manière la plus certaine qu'il s'agit ici de l'oncle et non pas du neveu, et que Jean-Elie, gendre de M. Osterwald, professeur à Neuchâtel et membre de la Classe, n'a point été mêlé aux affaires de Rousseau, et ne peut être accusé d'avoir cabalé contre lui. Jean-Elie Bertrand a été fort malheureux, et c'est une satisfaction pour nous de décharger sa mémoire d'une accusation posthume qui ne doit retomber que sur son oncle, dont la vie fut aussi longue et prospère que celle du neveu a été courte et traversée. Pour le prouver, je vais donner ici la vie presque complète d'Elie, écrite par lui-même en deux pages. Jamais autobiographie ne fut plus courte, et pourtant, dans sa brièveté, elle ne laisse pas d'offrir des traits curieux, et donne une juste idée du caractère positif et fait pour réussir de celui qui raconte ainsi, en quelques lignes, sa longue carrière. Les lecteurs du *Musée neuchâtelois*, qui s'intéressent à ces détails de notre histoire intérieure, trouveront ici des faits et des dates qui ne leur laisseront aucun doute sur le point controversé :

Je suis né[2], écrit Elie Bertrand, l'année 1713, au mois de may, le 13e.

On m'a dit que j'ai été nourri trois ans au moulin de Chavornay.

J'ai été mis en pension à Goumoëns, pour être instruit par Lafoux, suffragant du pasteur, où je n'appris rien (ce ministre suffragant était réfugié, pauvre et sans conduite).

Remis chez de Neuville, prosélyte régent à Orbe, plus appliqué à la pêche et à la chasse qu'aux progrès de ses disciples, je n'en fis aucun.

Enfin je fus mené, en 1726, à Lausanne, où, sentant mon ignorance, je m'appliquai avec une excessive ardeur, levé à quatre heures du matin, mais sans méthode et sans règle; d'où est résulté que j'ai connu les langues sçavantes plutôt par l'usage que par principes.

Je fus reçu à la communion, par le professeur Ruchat, à Noël 1727.

Je suis devenu proposant à Lausanne, en 1731.

Je suis allé à Genève en 1732. Reçu pour instituteur du fils unique de M. Rilliet-Boissier, trois fois syndic, etc.

Je fus choisi, en 1733, pour Préteur ou chef des étudiants de l'académie de Genève.

[1] Dans une notice de M. Roger de Guimps, Lausanne, 1855.

[2] A Orbe, d'une famille distinguée de réfugiés français.— Voyez sur la famille Bertrand une notice de M. Jules Chavannes, dans le *Bulletin historique et littéraire*, publié à Paris par la Société de l'histoire du protestantisme français, n° du 15 mars 1870.

Je suis parti pour la Hollande au printemps 1735, sur le bateau de M. Mandrot, d'Yverdon, avec Allaman, devenu ensuite professeur d'histoire naturelle à Leyde, directeur du cabinet.

Indiqué par le pasteur Chay et choisi par le comte de Wassenaer-Tuckel pour gouverneur de son fils aîné.

Je suis revenu de la Hollande en Suisse dans l'été de 1738.

Retourné à Lausanne pour me préparer pour les épreuves.

Reçu l'imposition des mains le jour de Notre-Dame de mars 1740.

Obtenu le poste de Ballaigue en septembre 1740, distant de deux lieues d'Orbe, d'où je l'ai rempli régulièrement.

Etabli pasteur à Berne en 1744, inopinément, sans concours, après y avoir prêché deux ou trois mois comme suffragant de Thomasset, qui, quoique retirant deux pensions, ne me donna rien.

Agrégé à l'académie royale de Berlin en 1752; reçu l'annonce par des lettres de Maupertuis et de Formey, secrétaire perpétuel.

Arrivée des comtes Mniszech chez moi, inopinément, en 1762 : fils de la grande-chambellane de Lithuanie, née comtesse Zamoiska, fille de la princesse Wisnio-vieska.

Reçu du roi de Pologne, Stanislas Auguste Poniatowski, un brevet de conseiller intime de la cour, avec une invitation pour me rendre à Varsovie, 5 mars *1765*.

Après avoir demandé des conseils à mon frère, à quelques amis de Berne et d'ailleurs, et surtout celui de ma femme, je me déterminai à quitter mon poste, et, ayant fait mes conditions avec Madame la grande-chambellane par écrit, *j'ai demandé ma démission à LL. EE. du Sénat, au mois de juin 1765.*

Parti de Berne en juillet 1765. Voyage de Lyon avec les deux comtes et trois domestiques; voyage des provinces méridionales de la France; ensuite à Berlin; de là à Dantzik, Thorn, etc. — A Varsovie au commencement d'octobre.

Reparti de Varsovie au milieu de mai 1766 avec les deux comtes et un gentilhomme nommé Cieciscerwsky, secrétaire du comte Zamoiski. Voyage en Hollande, en Flandre et en Angleterre. De Londres dans les provinces britanniques; retour à Londres pour visiter la Tour et les ministres.

Départ de Londres pour Douvres, Calais et Paris, en novembre 1766. Départ de Paris pour la Suisse par Dijon et Besançon, en avril 1767, ayant la fièvre depuis plus de quinze jours. Arrivé à Yverdon le 28 avril 1767, n'ayant plus de fièvre.

Au mois d'août 1767, parti d'Yverdon pour parcourir toute l'Italie; à Venise en décembre; à Vienne, en Autriche, de janvier en juillet 1768.

Agrégé par la Diète de Varsovie à la noblesse polonaise par l'indigénat.

Parti de Vienne en juillet 1768 pour Varsovie par Olmütz, Cracovie. etc.; de là à Wisnioviek par Lublin; retour en Suisse par Varsovie, la Grande-Pologne, Breslau, Prague, etc.; arrivé à Champagne en novembre 1768.

Frappé d'un coup apoplectique le 23 février 1787, j'ai été remis sur pied deux ou trois mois après, avec un peu de force et de la paralysie sur la jambe et le bras gauches, et sur la lèvre supérieure; j'ai perdu l'œil droit et le gauche a été fort affaibli; ils sont souvent affectés de douleurs. J'ai conservé, par un effet de la bonté de Dieu, la mémoire et l'intelligence. Dans cet état, j'attends avec résignation, sans inquiétude comme sans crainte, le moment où la miséricorde de Dieu m'appellera à sortir de ce monde pour une meilleure vie....

Le 15 février 1793, j'ai perdu ma très chère femme. Elle était toujours plus occupée des autres que d'elle-même, et d'un esprit si juste que, consultée par moi sur toutes choses, elle ne m'a jamais donné que de bons conseils. Elle fut toujours économe sans avarice, honorable sans prétentions, bonne, simple et modeste.

Vivant encore aujourd'hui par la volonté de Dieu, 25 avril 1795, avec une paralysie depuis huit ans, j'ai rappelé ces souvenirs dans ma mémoire, et j'ai eu la fantaisie de les coucher par écrit. Je continue à implorer les bénédictions du ciel sur mon fils et sa famille.[1] ELIE BERTRAND.

Bertrand de Berne est donc l'homme qui, d'après Dupeyrou et le colonel Chaillet, s'était fait fort de délivrer le pays de Neuchâtel de la présence du pauvre Rousseau. Les mots et les dates que j'ai soulignés dans le récit qui précède, ne laissent sur ce point aucune incertitude, et il faut absoudre Jean-Elie Bertrand, de Neuchâtel, de toute participation, au moins directe, aux menées en question. Mais comment son oncle en était-il venu à tant d'hostilité contre le réfugié de Môtiers-Travers? C'est ce qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible, de préciser.

Le zèle religieux ne fut pas sans doute la cause de cette hostilité: sermonnaire fécond[2], Bertrand était en même temps collaborateur de l'*Encyclopédie*, et correspondait avec Voltaire. Serait-il possible qu'il eût été dans cette occasion l'instrument des rancunes du philosophe de Ferney? Rousseau n'aurait pas manqué de le croire, mais rien ne nous autorise à l'affirmer. Bertrand, qui était en relations avec la Société typographique de Neuchâtel, avait-il partagé le déplaisir très vif qu'éprouvèrent les directeurs de cette entreprise de ne pouvoir obtenir de Rousseau le droit de publier l'édition complète de ses œuvres, sur laquelle on fondait tant d'espérances, ou plutôt Osterwald, l'un des chefs de la société, et qui était lié avec Bertrand, puisqu'il a écrit de ce dernier une biographie restée manuscrite[3], lui avait-il fait part de son mécontentement, et celui-ci avait-il fait du zèle au profit de ses amis? Rien n'est moins sûr, et il faut renoncer à comprendre un fait dont l'importance d'ailleurs est minime, et qui n'a d'intérêt que dans son rapport avec Rousseau.

Je n'ajouterai rien ici sur Elie Bertrand, considéré comme écrivain. Ses écrits de morale ne se distinguent ni par l'originalité de la pensée, ni par la fermeté de l'expression. Ses sermons ont vieilli. Quant à ses écrits scientifiques, je me récuse, et il ne m'appartient pas de décider si, dans son dernier ouvrage, *Le Thévenon, ou les journées de la Montagne*, il a eu comme une divination de cette théorie des soulèvements à laquelle un autre Elie, M. de Beaumont,

[1] Elie Bertrand mourut deux ans plus tard, âgé de 84 ans.

[2] Il n'a pas publié moins de sept volumes de discours sur le Sermon de la montagne.

[3] Ce manuscrit, d'ailleurs peu remarquable, est la propriété de M. L. Vulliemin, qui a eu l'obligeance de me le communiquer.

devait attacher son nom, un demi-siècle plus tard. Tout ce que je sais, c'est que le *Thévenon*, mélange assez lourd de science facile, de romans sans intérêt, et de sentimentalité, est un livre qui fait plus d'honneur à l'activité infatigable de la vieillesse de Bertrand, qu'à son esprit et à son goût.[1]

Jean-Elie Bertrand, neveu d'Elie, est un personnage moins considérable que celui-ci, mais sa carrière s'est passée parmi nous, et y a été marquée par de douloureux incidents, dont nous allons rapidement rendre compte. Né à Orbe, comme son oncle, il n'avait pas vingt ans, et était simple étudiant en théologie à Lausanne, lorsqu'il fut nommé, en 1757, recteur du collége de Neuchâtel : « sa grande facilité dans la belle manière d'enseigner, et son élé» gance dans la latinité de même que dans la langue française, » et sans doute aussi l'appui du maître-bourgeois Osterwald, dû aux chaudes recommandations de Bertrand de Berne, lui avaient valu ce premier succès. Deux ans plus tard, ses services lui méritèrent un arrêté des conseils de la bourgeoisie, d'après lequel la première classe dont il était chargé devait recevoir le nom de Collége aux Belles-Lettres, et le jeune recteur lui-même « être décoré du titre de professeur. » — La réputation du jeune homme, et la protection de son oncle, membre de l'Académie royale de Berlin (Elie Bertrand fut le plus académicien des hommes, et n'appartenait pas à moins de *dix-huit* de ces corps savants), le firent nommer en 1764, par le grand Frédéric, professeur en histoire dans sa nouvelle académie. Un *rescript* du roi aux Conseils de Neuchâtel, invite ceux-ci à laisser partir Bertrand quand on lui en ferait donner l'ordre. Cette mesure, assez impérative, n'eut d'ailleurs pas de suite, comme on peut le voir dans la très-exacte notice qu'a donnée M. Borel-Favre sur l'histoire de notre collége.

Dans l'intervalle, Bertrand, consacré sans doute au ministère à Lausanne, avait été *agrégé* à la compagnie des pasteurs et avait prêté le serment requis. Il subsidiait le ministre du Vendredi, lorsque, en 1769, il renonça aux bénéfices du pays et à toute fonction ecclésiastique, pour se livrer exclusivement aux travaux de la Société typographique, dont il était devenu, avec le banneret Osterwald, son beau-père, l'un des membres les plus actifs. Ce fut lui, on le sait, qui publia, en l'accompagnant de notes, les « Descriptions des

[1] Voici la liste des principaux ouvrages d'E. Bertrand : *Structure de la terre*, Zurich, 1752. — *Essai sur les usages des montagnes*, Zurich, 1754. — *Instructions chrétiennes*, Lausanne, 1756. — *Mémoire pour servir à l'histoire des tremblements de terre*, etc. Vevey, 1756. — *Mémoires historiques et physiques sur les tremblements de terre*, La Haye, 1757. — *Recherches sur les langues anciennes et modernes de la Suisse, et principalement du Pays de Vaud*, Genève 1758. — *Dictionnaire oryctologique universel*, La Haye, 1763. — *Recueil de divers traités sur l'histoire naturelle*, etc., Avignon, 1766. — *Eléments d'oryctologie*, etc., Neuchâtel, 1773. — *Le Thévenon*, etc., Neuchâtel, 1777. — *Essai philosophique et moral sur le plaisir*, Neuchâtel, 1780.

arts et métiers, faites ou approuvées par l'académie des sciences de Paris, » ouvrage qui n'a pas moins de 19 volumes in-quarto, et la publication la plus considérable sans doute qui ait jamais été faite dans notre pays.

Cette activité nouvelle de Bertrand le mit bientôt en conflit avec le corps ecclésiastique auquel il appartenait encore, bien qu'en renonçant, comme il l'avait fait, à toute perspective d'obtenir un poste dans l'église neuchâteloise, et à toute fonction ecclésiastique, il se crût placé en dehors de sa juridiction.

Comme la plupart des sociétés de ce genre, la Société typographique de Neuchâtel était assez peu scrupuleuse dans le choix de ses publications. Elle publiait tout, le bon et le mauvais, et le mauvais plus que le bon, parce que la demande du mauvais était plus forte que l'autre. On ne peut pas dire qu'elle fût dirigée dans un sens hostile à la religion de l'Etat, mais ses chefs, comme à peu près tous les hommes mêlés de près ou de loin à des travaux littéraires, étaient partisans, d'une manière générale, de la liberté des opinions, et, dans le cas particulier, de la liberté du commerce des livres. La position de Neuchâtel, aux portes de la France, avec un roi philosophe pour souverain, (bien que ce dernier eût coutume de dire qu'il n'était pas plus le maître dans sa principauté qu'un roi de Pologne au milieu de son anarchie sarmate), valait à la Société typographique des publications prohibées ou entravées ailleurs; Neuchâtel était quelque chose comme Kehl, et il arrivait souvent qu'on y imprimait des livres dont pas un volume n'était exposé en vente dans le pays, et qui, mis en ballot en sortant de presse, étaient acheminés au dehors par des voies plus ou moins orthodoxes. C'est même, si je ne me trompe, ce moyen de défense qu'invoquèrent à l'hôtel-de-ville les directeurs de la Société, lorsque les mauvais jours commencèrent. Selon eux, les livres incriminés n'avaient point été *publiés* à Neuchâtel; eux, les directeurs, avaient simplement prêté leurs presses, sans prendre même connaissance des ouvrages en question, et ils n'étaient pas plus responsables que ne le serait, par exemple, un armurier neuchâtelois, confectionnant sur commande un certain nombre d'armes à feu pour un gros négociant de Hambourg ou de Londres. Ce n'est pas à l'armurier à s'inquiéter de l'usage qui sera fait de ses produits.

Quoi qu'il en soit, en 1771, la Compagnie des pasteurs, convoquée *par le devoir,* c'est-à-dire en assemblée générale de tous ses membres, fut avisée que la Société typographique se livrait à l'impression de livres scandaleux. L'avis, venu *du dehors*, mentionnait trois ouvrages: les *Questions sur l'Encyclopédie*, le *Système de la Nature*, et un livre moins connu, la *Contagion sacrée*. Il fut décidé que la Classe ferait à ce sujet une remontrance auprès du gouvernement et du Conseil-général de Neuchâtel, ne voulant d'ailleurs que dégager

sa responsabilité, et laissant avec confiance à ces hautes administrations le choix des « moyens les plus efficaces pour arrêter cette licence ». — Un mois plus tard, dans une assemblée convoquée *par le devoir,* comme la précédente et toutes celles qui furent consacrées ensuite à cette affaire, J.-E. Bertrand fut invité à paraître devant le corps ecclésiastique pour y rendre compte de la part qu'il avait prise, en sa qualité de membre de la Société typographique, à l'édition du *Système de la Nature,* dernièrement procurée par la dite Société, et être entendu sur la manière dont il croyait pouvoir concilier un acte semblable avec le serment qu'il avait prêté. Bertrand, tout en se disant d'accord avec les sentiments de sollicitude religieuse qui avaient dicté la démarche de la Classe, prétendit que le congé qu'il avait obtenu de celle-ci le mettait en dehors de sa juridiction, et déclara qu'il ne la reconnaissait point comme son juge. Plus tard, dans la même séance, il ajouta pourtant, tout en persistant dans sa déclaration première, qu'il avait imprimé et inséré à la fin du second tome du *Système de la Nature,* une réfutation de cet ouvrage en deux feuilles, réfutation qu'il estimait être complète et victorieuse. On ne jugea pas convenable de prendre connaissance de ce travail, et il y a lieu de s'en étonner assurément.

La Compagnie estimait, à juste titre il me semble, que le congé accordé à Bertrand le dispensait seulement d'accepter les appels de service qu'elle pourrait lui adresser, mais non pas d'observer les articles du serment qu'il avait prêté, et dont les termes exprès lui furent rappelés, en même temps qu'on l'invitait à reconnaître « la relation étroite où ce serment le tenait à l'égard de la Compagnie ». Il persista à soutenir qu'il croyait ne point relever d'elle, mais seulement de Dieu. On lui laissa du temps pour réfléchir à la résolution grave qu'il avait à prendre, et l'affaire fut ajournée à un mois.

La Compagnie reçut, dans sa session d'août, une lettre par laquelle Bertrand, convaincu, disait-il, que c'était là l'unique moyen de prévenir des difficultés également opposées à ses principes et aux sentiments de la Classe, sollicitait un congé absolu, renonçant au titre qu'il tenait de celle-ci, de même qu'à toutes les prérogatives et fonctions qui dépendaient de ce titre. Il refusait en conséquence de paraître personnellement pour être interrogé, tout en protestant de son respect et de ses vœux pour le vénérable corps auquel il avait appartenu.

Ce congé absolu était, semble-t-il, un moyen-terme qui permettait à la Compagnie de terminer le procès, sans avoir recours à des mesures extrêmes. Il est probable que cette idée vint à quelques-uns de ses membres, puisque l'arrêt contre Bertrand ne fut point rendu à l'unanimité; mais une transaction semblable n'avait pas de chance d'être acceptée. Les esprits étaient ani-

més; l'opinion qui l'avait emporté en Classe quelques années auparavant, dans l'affaire du ministre Ferd.-Ol. Petitpierre, et plus tard dans les démêlés relatifs à Rousseau, était toute puissante encore; le mauvais vouloir contre les hommes qui, dans le Conseil d'Etat, et même à l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, ne partageaient point les vues de la Compagnie, existait toujours; Bertrand d'ailleurs, quoique devenu bourgeois de Neuchâtel quelques années auparavant, était un Neuchâtelois d'hier, et n'avait été qu'agrégé à la Classe; on procéda contre lui, non pas précipitamment, mais avec des ménagements moindres que ceux qui avaient été gardés dans l'occasion antérieure que je viens de rappeler, et il fut déclaré déchu et destitué du caractère dont la Compagnie l'avait revêtu. L'entraînement était si grand, que l'un des membres de la Classe, M. Bergeon, pasteur de Corcelles, que Bertrand accusait d'avoir dit dans le cours de la délibération, en parlant de lui : « Voilà une belle acquisition que nous avons faite! », ayant voulu se récuser lui-même, la Compagnie ne crut pas devoir accepter son offre, et l'invita à prendre part à la votation. Le pasteur de Corcelles eut la faiblesse d'y consentir.

En rapprochant la condamnation de Bertrand de celle de F.-O. Petitpierre, je n'ai pas d'ailleurs voulu établir une comparaison entre elles, pas plus qu'entre ceux qui en furent les objets. La Compagnie, dans sa procédure contre le pasteur de la Chaux-de-Fonds, prétendit faire plier la conscience chrétienne de l'un de ses membres sous le vote d'une majorité; l'esprit de corps l'entraîna dans un acte arbitraire, dont chacun de ses membres, pris à part, si cela eût été possible, eût redouté d'assumer la responsabilité; sous le prétexte d'apaiser l'agitation religieuse, elle ne fit que donner à celle-ci une forme nouvelle et de nouveaux aliments, et la fermentation politique qui divisait les ordres de l'Etat, en fut envenimée et aggravée. En poursuivant Bertrand, la Classe avait pour elle la lettre du serment d'après lequel elle prononça son arrêt; son seul tort, selon moi, fut d'avoir procédé avec une rigueur inutile, et de ne pas s'être déclarée satisfaite de la retraite absolue que lui offrait un de ses membres qui, déjà, ne lui appartenait presque plus. Bertrand non plus ne saurait être comparé à F.-O. Petitpierre. M. F. Berthoud le désigne comme un homme peu scrupuleux. Rien ne me prouve que ce jugement sévère soit tout à fait mérité. Mais la conscience chrétienne n'a rien à faire dans son procès. C'était un littérateur, ecclésiastique par occasion, et devenu homme d'affaires. Quand l'option lui fut offerte, il préféra rester homme d'affaires, et, bien qu'il ait prétendu, en se défendant devant ses pairs, qu'il ne relevait point d'eux, et ne dépendait que de Dieu, on sent que la question morale était absente, et qu'il n'y avait là qu'une question de convenance personnelle. Il ne chercha pas même à élever le débat, en y faisant

intervenir les intérêts de la libre discussion de toutes les pensées et de tous les systèmes (même de celui de la *Nature*), à laquelle le protestantisme, de par son origine et son essence propre, ne peut après tout se dérober.

La suite montra bien la différence qui existait entre les deux hommes. Petitpierre porta jusqu'à sa mort, sans plainte et sans jactance, le poids de la réprobation que le corps ecclésiastique avait fait tomber sur lui. Il lui aurait été facile, pour peu que sa conscience si scrupuleuse lui en eût fait un devoir, d'obtenir sa réhabilitation. Il avait dans la Classe des parents et de nombreux amis; le temps avait apaisé les passions de cette malheureuse époque; il resta jusqu'au bout, avec dignité, dans l'exil et la retraite. — Après peu d'années, en 1775, nous assistons au contraire à la rentrée de Bertrand dans la Compagnie. Cette réintégration fut poursuivie par lui avec autant d'empressement qu'il en avait mis, autrefois, à secouer ses liens.

Je n'ai rien à dire des motifs qu'il allégua en présentant sa requête à la Classe, et qui peuvent avoir été fort sincères: il ne m'appartient pas de les juger. Il me suffit de dire, qu'il supplia la Compagnie de le rétablir dans l'exercice des fonctions du ministère, « sur le même pied qu'avant l'arrêt dont il sollicitait la réformation, c'est-à-dire sans former aucune prétention sur les bénéfices du pays ». Un interrogatoire eut lieu, à la suite duquel la Compagnie se déclara satisfaite des sentiments de regrets exprimés par Bertrand sur sa faute et le scandale qui en avait été la suite. Quelques mots de sa requête ayant fait supposer qu'il attribuait sa destitution à son refus de reconnaître l'autorité du corps ecclésiastique, et non pas au scandale causé par l'impression d'un livre impie, on lui fit comprendre son erreur; enfin, le scandale ayant été public, on exigea de lui une réparation publique, c'est-à-dire qu'il fut astreint à prêcher un sermon dont on laissa le texte à son choix, mais qui devait exprimer ses sentiments de repentance, et être lu et approuvé en Classe avant d'être prononcé publiquement. Ainsi fut fait.

La lecture préalable de ce discours eut lieu un mois plus tard. La première rédaction ne parut point suffisante, et Bertrand fut invité à réparer le scandale par une expression plus forte et plus étendue de son repentir. Il se déclara prêt à faire à son discours *tous les changements et additions que la Compagnie elle-même voudrait y apporter.* Jamais abdication de la conscience individuelle au profit de la conscience collective d'un corps ne fut plus absolue, et ce dernier trait suffit à me gâter la soumission d'ailleurs méritoire de Bertrand. Je l'aime mieux lorsque, interrogé sur le profit illicite qui avait pu lui revenir de l'impression du livre du baron d'Holbach, bénéfice qui était en opposition, même s'il se fût agi d'un tout autre ouvrage, avec la lettre d'un des articles de son serment, il répondit qu'il avait déjà fait, à ce point de vue,

des sacrifices, et était prêt à en faire encore. — Le sermon fut amendé, soumis au *ministère de la ville,* et prêché enfin à Neuchâtel, à l'édification de l'auditoire, dit-on.

Jean Bertrand (car il ne porta plus désormais son prénom d'Elie, sans doute à la demande de son très-puissant oncle) ne survécut que peu d'années à ces événements, et mourut en 1779, quatre ans après sa réhabilitation. Un travail excessif, et les chagrins inséparables d'une carrière aussi agitée, hâtèrent probablement sa fin. Il mourut pauvre, sans enfants, et laissant une veuve qui lui survécut plus d'un demi-siècle. Outre son grand ouvrage des « Descriptions des arts et métiers », la Société typographique a publié de lui, l'année même de sa mort, deux volumes de sermons qui ne sont pas lus davantage aujourd'hui que ceux de son oncle. La Bibliothèque de Neuchâtel possède de Bertrand un recueil considérable de pièces manuscrites sur l'histoire de notre pays, 19 volumes in-12, et in-4°. J'ignore absolument la valeur historique de ce laborieux travail.

Je reviens brusquement, en terminant, à mon point de départ, c'est-à-dire au colonel Chaillet, et cela, uniquement, pour avoir l'occasion de citer quelques vers patois qui se rapportent à ce belliqueux personnage, et pour rester ainsi fidèle au titre de cet article. Le colonel Chaillet, que nous ne connaissons que par quelques fragments de lettres et par les brochures du temps, avant de devenir conseiller d'Etat à Neuchâtel, avait été au service des Etats-Généraux, et semble avoir rapporté de Hollande, le pays de la pensée libre, une rare indépendance d'esprit, et le besoin d'avoir en toutes choses une manière de voir à lui. Aussi fervent dans ses aversions que dans ses sympathies, il prit aussi vivement parti contre la Compagnie des pasteurs en faveur de F.-O. Petitpierre, que plus tard pour Rousseau contre Elie Bertrand et le professeur de Montmollin. Les droits *des peuples de l'Etat,* tels qu'on les entendait alors, trouvèrent aussi en lui un défenseur passionné. Mais la seule chose que je veuille rappeler ici, en demandant à mes lecteurs la permission de finir cette causerie par une courte digression, c'est que la polémique suscitée à propos de F.-O. Petitpierre et de J.-J. Rousseau, ne fut pas seulement conduite en prose et en français, mais en vers et en patois. Notre vieux patois neuchâtelois n'était pas, il y un siècle, oublié et délaissé comme aujourd'hui; les gens du monde, les militaires revenus du service étranger, les hommes de loi, les ecclésiastiques, ne dédaignaient pas de s'en servir; les dames les plus huppées savaient fort bien, à l'occasion, donner la réplique en patois épicé à leurs domestiques ou aux revendeuses du marché. Et non seulement on parlait le patois, mais on l'écrivait; beaucoup des textes patois qui nous sont restés du siècle passé, chansons, récits, vers satiri-

ques et autres, ne sont point des œuvres populaires, mais des pastiches écrits par des gens plus ou moins lettrés, et il est permis de le regretter, car le patois de ces derniers est toujours quelque peu suspect. Je ne citerai ici qu'un exemple fort connu, pris chez nos voisins vaudois, *Lo conte dau craizu*, ce récit charmant qu'on croirait au premier abord éclos dans une veillée rustique, et dicté par un chanvreur du pays roman à quelque scribe de village, et qui est au contraire l'œuvre très-réfléchie d'un spirituel avocat d'une petite ville du pays de Vaud; et quant au dialogue entre Panurge et le colonel Chaillet, qui remonte à peu près à la même date que le conte du *Craizu*, ces seuls noms de Panurge et de Gargantua, indépendamment de tout autre indice, montrent que ce morceau satirique n'est pas l'œuvre d'un paysan narquois, mais d'un monsieur de la ville. Je voudrais citer ce dialogue en entier, sûr qu'après plus d'un siècle il ne scandaliserait personne, bien que l'un des corps de l'Etat y soit fort mal mené; mais je n'en connais que les premiers vers. Panurge débute ainsi:

Ah! do bonjor monsieu Tschaillet,
On derey que vos ey le makié.
Vos eite to regroncena
Kem' en curson kon a piqua;
Vos a-t-on brelà voutre rôt,
O ben manqua koque ragoût'?

A cette apostrophe, le colonel, sous le nom de Gargantua, répond:

Ah! mén ami, cé encor pié;
Ne dite pas desai de pie
Kena rota de prêtres......

Ici s'arrête ce fragment, qu'il m'est impossible de compléter. Ne se trouvera-t-il personne, parmi les lecteurs du *Musée neuchâtelois*, qui puisse restituer le morceau dans son entier? A ses débuts, le *Musée* avait publié un certain nombre de textes patois, et ouvert ses pages à des communications philologiques de ce genre; depuis, elles ont fait presque complétement défaut. Si le dialogue de Panurge et du colonel Chaillet se trouvait encore, et je n'en doute pas, dans le portefeuille de quelque curieux, je saurais gré à celui-ci d'en faire part au public. Nous sommes à plus de cent ans des faits qui ont donné naissance à ces rimes patoises, et le moment est venu de les recueillir. Un peu plus tard, on ne les comprendrait plus.

Ch. Berthoud.

# LES GIRARDET

SUITE. — VOIR LA PRÉCÉDENTE LIVRAISON.

---

## Karl Girardet

Avec Karl Girardet commence l'histoire de la troisième génération de cette dynastie d'artistes. Cette génération est depuis plus de trente ans à la brèche des expositions de France, de Suisse, d'Allemagne, etc., produisant sans relâche des œuvres toutes marquées au sceau du talent et de l'observation la plus délicate, et qui rencontrent partout ces sympathies profondes que peuvent seules faire naître les conceptions dont la source est dans les sentiments les plus intimes de l'âme.

Karl Girardet, né au Locle, passa assez de temps au pays natal pour y contracter ces amitiés de l'enfance les plus durables de toutes, et prit, vers 1822, avec Charles-Samuel son père, et ses frères, la route de Paris, où, guidé par l'instinct et la vue des travaux de tous les membres de la famille, il n'eut pas un moment d'indécision sur la carrière à suivre, et entra à l'atelier d'élèves de Hersent, qui passait peu après sous la direction de Léon Cogniet, le peintre du *Départ des enrôlés volontaires* et du *Tintoret peignant sa fille morte.* Le jeune homme, heureusement doué, ne paraît pas avoir rencontré sur sa route les difficultés des premières annés d'étude, et, en peu de temps, il acquiert le métier que les voyages et le travail d'après nature devaient compléter et caractériser; nous voulons dire par là l'observation du monde réel, dont les études académiques ne sont que le point de départ.

Les beautés du pays natal étaient demeurées dans le souvenir de l'artiste, et c'est là qu'il revint pendant trois années consécutives, à partir de 1833; c'est là qu'il va trouver cette veine si heureuse du paysage avec figures, dont Berghem et Karl Dujardin avaient montré toutes les ressources. Deux petites toiles, datées de 1835, représentant, l'une la *Place du Marché et les Halles à*

*Neuchâtel,* l'autre la *Vue prise depuis la place du Marché,* contiennent déjà le germe de ce talent si particulier à leur auteur, très jeune à ce moment, mais plein de feu pour le travail. Aussi, dès l'année suivante, envoie-t-il déjà au salon de Paris deux petits tableaux de genre, souvenirs d'un séjour d'étude dans le canton de Schwyz: *L'école buissonnière* et *Le déjeûner des lapins.* Le jeune homme avait trouvé sa voie au début de sa carrière et semblait déjà maître de toutes les difficultés du métier. Il expose en 1837 une *Vue prise au sommet du Righi du côté de l'Unterwald* et un *Départ pour le marché sur le lac de Brientz,* qui appartient aujourd'hui au duc de Montpensier à Séville, et valait une médaille à son auteur. C'était bien débuter, comme on voit.

Charles-Samuel, fier à juste titre des succès de son fils, pouvait maintenant en reproduire les tableaux. *Le repas de paysans sous un arbre* (Oberland bernois), salon de 1839, parut dans le *Magasin universel,* gravé en relief sur cuivre.

L'artiste avait le tempérament voyageur, et, frère de cette génération d'ethnographes qui s'en allaient à ce moment chercher bien au loin des sites et des scènes de mœurs à montrer à ceux qui ne peuvent courir le monde que dans les livres et les tableaux, il partit régulièrement chaque année dans une direction nouvelle, à la recherche de cet idéal des peintres, qui ne s'exprime que par des tableaux. Nous le voyons à Venise en 1838, à Rome en 1840, à Naples en 1842. L'Italie avait eu une salutaire influence sur lui; il s'y était débarrassé des colorations un peu violentes de l'école dont il sortait, tout en conservant sa franchise d'exécution. La vue des grandes compositions des maîtres de la Renaissance lui avait ouvert de nouveaux horizons, et, parti modestement du paysage et du genre, il se trouva prêt un beau jour pour entreprendre la peinture historique.

En 1839, la ville de Neuchâtel lui ayant commandé un tableau, l'artiste trouva ainsi l'occasion de satisfaire ses aspirations, et entreprit de réaliser une conception entrevue un soir à la représentation de l'opéra des *Huguenots;* nous voulons parler d'une *Assemblée de protestants surprise par des troupes catholiques.*

« Après la révocation de l'édit de Nantes, en 1685, les persécutions contre les protestants recommencèrent avec une nouvelle vigueur, écrit Anquetil. Traqués de toutes parts, ils en étaient réduits, pour s'assembler, à se réfugier dans les forêts ou dans les carrières les plus retirées; et quand les soldats catholiques, guidés par des moines, les surprenaient, le ministre était conduit au bûcher, et les autres aux galères. Pendant longtemps les protestants n'opposèrent à toutes ces persécutions que la résignation la plus complète. Ce ne fut que vingt ans plus tard, en 1705, que, poussés aux dernières extrémités, ils se décidèrent à prendre les armes. »

Ce sujet, exprimé en quelques lignes, contient toutes les horreurs des persécutions religieuses. Mais c'était au peintre à nous les montrer et à les stigmatiser autrement que ne l'a fait l'historien français; il y a réussi avec un rare talent, sans tomber dans l'exagération et l'horrible, vers lequel les chefs de l'école romantique avaient poussé bien des jeunes talents; la scène n'en est pas moins odieuse ni moins attendrissante.

C'est dans une vaste grotte que l'assemblée des religionnaires est réunie; un pasteur, en robe noire, explique la Bible posée sur une tribune; des femmes, au premier rang, assises sur un banc rustique, écoutent avec recueillement; les hommes restent debout derrière elles..... Tout à coup, guidés par deux moines, des hommes armés envahissent ce temple improvisé; un chef à cheval donne des ordres, que les soldats exécutent avec la rage de l'ignorance et de la passion religieuse. L'un d'eux a saisi le pasteur à la gorge; mais, calme au milieu des violences, les mains appuyées sur la bible, il semble, selon la parole du Maître, tendre la joue aux malfaiteurs, et, levant les yeux en haut, il implore le ciel, qu'il aperçoit resplendissant de séraphiques clartés au travers des parois rocailleuses; un officier, foulant aux pieds les livres saints, le menace du poing. L'assemblée demeure impassible. Une matrone, l'œil mouillé de larmes, est calme et immobile au milieu de ces brutalités; une jeune femme, d'une admirable beauté, s'appuie sur son épaule, et semble, en l'étreignant de ses deux mains, lui demander un peu de sa courageuse résignation; une autre, agenouillée, presse deux enfants contre sa poitrine; seule, une veuve, renversée aux pieds d'un soldat, qui l'a saisie par le bras, l'implore du regard, en retenant un enfant tombé à côté d'elle, tandis qu'un jeune garçon cherche à délivrer sa mère en se cramponnant à la manche du soldat. Un vieillard, debout derrière le groupe des femmes, retient un de ses fils qui s'apprête à la résistance, un autre pleure sur son épaule; derrière, dans l'ombre reflétée par l'ouverture de la grotte, on arrache un enfant des bras de sa mère, on fait sortir des prisonniers les mains liées derrière le dos.

Toute cette scène s'explique avec une netteté parfaite; aucune indécision n'est possible devant cette toile, où le peintre a su réunir, avec un rare talent, tous les épisodes qui devaient se répéter à chacune de ces persécutions qui ensanglantèrent le règne du grand roi. L'austérité puritaine de ces figures, leur noble résignation, qui ne désarmait pas cependant les bourreaux, a été rendue avec un tact parfait. L'auteur est protestant, on le voit: il est du parti des vaincus; mais la passion ne l'emporte pas au-delà de la vérité, il ne cesse pas un moment d'être historien.

L'antithèse de la résignation, opposée à la fureur soldatesque, devient ici un éloquent contraste; c'est un plaidoyer en faveur des victimes. Le beau rôle

est aux faibles, et il ne vient à personne l'idée de sympathiser avec les troupes catholiques, encore moins de les absoudre. Si l'artiste est resté dans les conditions de la réalité pour la conception de son sujet, il n'a point non plus assombri sa palette pour donner à cette scène la couleur lugubre affectionnée par l'école romantique. Ces horreurs ne s'accomplissent pas dans des mystères glauques ou sanglants: les étoffes n'ont point voilé leur éclat, les robes ont de douces et joyeuses colorations; ces femmes sont venues au culte parées comme pour une fête, et il y a sur elles quelque chose comme une lueur ensoleillée, comme un rayon d'espoir. Cela est solidement peint. Qu'on nous permette de nous arrêter parfois sur ces questions du métier, qui ont leur raison d'être dans cette étude.

Cette toile, à laquelle l'artiste travailla pendant trois ans, est une œuvre consciencieuse et voulue, qui se dissimule sous une exécution de retouches dernières, jetées avec une justesse et une facilité de pinceau qui étonne et séduit, comme un morceau de musique exécuté par un maître.

Exposé au salon de 1842, le tableau des *Protestants* valut une médaille à son auteur, et obtint un véritable succès. Nous avons entendu raconter, que les soldats cévenols de la garnison de Paris venaient souvent, et en grand nombre, regarder avec recueillement cette page, qui leur retraçait si bien les souffrances de leurs ancêtres. Les succès de cette nature prouvent toujours que les artistes qui les provoquent, ont su faire vibrer une fibre humaine. Celui que nous citons, a son importance.

Ce tableau fut exposé à Neuchâtel en 1842. La Société des Amis des arts, fondée par l'artiste regretté, Maximilien de Meuron, inaugurait d'une manière brillante sa première exposition, à laquelle prenaient part toute cette phalange neuchâteloise, composée de talents si divers et si remarquables: Calame, les Moritz, Aurèle Robert, Tschaggeny, Jacquemot, Grosclaude, Brandt, Forster, Léon Berthoud; et cinq artistes du nom de Girardet: Charles-Samuel, ses trois fils et sa fille. Le roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV, alors en séjour dans sa principauté de Neuchâtel, visita l'exposition et fit remettre une médaille à Karl Girardet.

Qui a voyagé, voyagera. Les succès du peintre d'histoire ne pouvaient lui faire oublier les émotions des voyages, l'imprévu des courses qu'on fait à pied le sac au dos, ni le charme de la nature étudiée ailleurs que dans un atelier. Il pouvait se donner un temps de repos à courir le monde, et nous le voyons à Naples en 1842, puis en Egypte à la fin de cette même année. Les côtes de la Méditerranée, les îles rocailleuses de la baie de Naples, ses jardins et ses blanches villas, avaient séduit précédemment l'artiste, qui exposait, la même année que les *Protestants*, une *Vue prise à Sorrente* et une *Vue prise à Capri*.

Cette dernière toile, qui faisait partie des collections de la famille d'Orléans, disparut dans le pillage de Neuilly en 1848; elle a été rapportée dernièrement à son auteur, détachée de son châssis et pliée en quatre. C'est dans les publications illustrées, dans le *Magasin pittoresque* surtout, que nous pouvons suivre les pérégrinations du peintre; son crayon précis et spirituel a donné un charme particulier à tous les paysages qu'il a reproduits. Il a découvert des sites nouveaux, et guidé plus de touristes qu'il ne pense à la recherche des pays dont il dévoilait les beautés.

Les orientalistes avaient mis à la mode les pays embrasés du soleil. Sa palette colorée l'y attirait; il avait pris un avant-goût de leurs gammes ambrées, en peignant une toile que son maître, Léon Cogniet, signait avec lui, et qui fut exposée en 1843; nous voulons parler de la *Bataille d'Héliopolis;* un autre élève, Philippoteaux, peignait aussi avec son même maître la bataille du Mont-Thabor. Ces deux toiles font partie de la galerie historique de Versailles. Le fait de cette collaboration en dit assez sur l'estime et l'amitié qui unissaient le maître et l'élève.

Les qualités de la *Bataille d'Héliopolis* sont éminemment françaises, les mouvements militaires s'y comprennent à première vue, on y respire la poudre et la *furia* des légions républicaines; leurs soldats, coiffés du chapeau aujourd'hui légendaire, se battent avec une crânerie que tempère une exécution fine et coquette; c'est de la vraie bataille, du carnage même, mais sans horreur. Les colorations dorées du paysage et des monuments, charment l'œil et le fascinent; et telle est l'impression que cause la couleur, quelque sujet qu'elle revête, qu'on en oublie l'épouvantable massacre d'Héliopolis; cette toile trouverait grâce aux yeux des amis de la paix.

Cette même année 1843, l'artiste exposait au salon de Paris une de ses œuvres les plus sympathiques, la *Convalescente.* Il y a dans cette figure de jeune femme bernoise, assise dans un fauteuil sur une galerie rustique, tout un poëme intime, que nous renonçons à dépeindre, de peur d'en altérer la sérénité.

Karl Girardet est un travailleur que le mot infatigable ne qualifie qu'imparfaitement; ce qu'il a rapporté de dessins, de croquis et d'études de ses voyages, est incalculable. On comprend, en les étudiant, que cette facilité de l'artiste, qui étonne même les plus habiles, est le résultat d'un travail incessant, soutenu par une volonté inébranlable. — Deux motifs de l'histoire des Croisades venaient d'être commandés, l'un à Karl, l'autre à son frère Edouard, pour la galerie historique de Versailles. Les deux artistes, désireux de voir le pays et les types qu'ils se proposaient de mettre en scène, demandèrent le passage gratuit à bord d'un navire de l'Etat à destination d'Alexandrie; mais,

aux termes d'un règlement positif, la chose n'ayant pu être accordée, ce fut le roi Louis-Philippe lui-même qui paya leur voyage.

L'Egypte devait fournir à Karl des motifs bien nouveaux et bien intéressans; il en comprit les beautés pittoresques et les rendit dans des tableaux sur lesquels nous nous arrêterons plus tard. Revenu à Paris, il put rendre avec vérité de sites et de costumes un sujet emprunté à l'histoire des Croisades: *Gaucher de Châtillon défendant seul l'entrée d'un faubourg de Minieh (1250).*

« Après la bataille de Mansourah, écrit Michaud, le roi St-Louis, escorté par quelques chevaliers seulement, entra dans la ville de Minieh; la fatigue, la maladie, la douleur que lui causait un si grand désastre, l'avaient tellement accablé, que tous croyaient qu'il allait mourir. L'intrépide Gaucher de Châtillon défendit l'entrée d'une rue étroite qui conduisait à la maison où de fidèles serviteurs cherchaient à rappeler le monarque à la vie.

» Aucun des croisés ne put être témoin de sa fin héroïque, et ses derniers exploits furent racontés par un guerrier musulman, qui montrait son épée et se vantait d'avoir tué le plus brave des chrétiens. »

Gaucher de Châtillon, cerné par les ennemis qu'il frappe à grands coups d'épée, amoncèle les cadavres aux pieds de son cheval; c'est un brave, on ne peut l'être davantage. La justesse des mouvements et l'harmonieux agencement des lignes de cette mêlée disparaissent un peu sous la couleur, qui a poussé au roux; mais on les retrouve avec une netteté parfaite et la même énergie dans un dessin de son frère Edouard, exposé à Neuchâtel en 1846. Ce tableau fait partie de la galerie historique de Versailles; il avait été exposé à Paris, en 1844, en même temps qu'une autre toile, peinte en collaboration avec Edouard: *Une famille égyptienne priant sur le tombeau d'un parent.*

Le tableau des *Protestants* avait placé Karl Girardet à un rang très honorable parmi les artistes contemporains, la faveur royale était venue le trouver dans son modeste atelier et lui avait ouvert les portes des Tuileries, dont il devint le commensal. Le roi, qu'on nous a si souvent représenté comme inaccessible aux sentiments du beau, aimait à s'entourer de l'élite des artistes et des littérateurs. Ses fils, élevés au milieu de cette bourgeoisie que la royauté de juillet représentait si bien, y avaient contracté des amitiés que le temps et les révolutions n'ont pas altérées. Karl ne devint pas seulement le peintre de leur maison, la tournure aimable et facile de son esprit conquit leurs sympathies, il eut sa place marquée au milieu du cénacle d'intelligences qui illustrèrent la cour des fils d'Orléans; il écrivit de son pinceau souple et rapide la chronique des fêtes, des réceptions, des faits militaires et des cérémonies. En 1845 paraît au salon *Un déjeûner sous la futaie de Ste-Catherine dans la forêt d'Eu* (6 sept. 1843). En 1846, la *Tente du chef de l'armée marocaine prise à la bataille d'Isly* (14 août 1844), et *Les Indiens Joways exécutant leur*

*danse devant le roi, dans la galerie de la Paix au palais des Tuileries* (21 avril 1845). Ces trois toiles faisaient partie de la galerie du roi. — La *Vue de la mosquée du sultan Hassan au Caire,* exposée la même année, appartient au duc de Montpensier.

Le démantèlement des fortifications de Bapaume (Pas-de-Calais) ayant été décrété, le duc de Montpensier se rendit dans cette place (en 1846) pour y diriger cette opération, qui fut exécutée par le génie et l'artillerie; les vieilles murailles, élevées sur les plans d'Antoine de Ville et de Vauban, furent détruites par la mine. Karl Girardet accompagnait le prince et peignit plusieurs scènes de cette pacifique campagne. L'exactitude militaire à laquelle l'artiste était obligé, ne l'a point empêché de trouver là des motifs pleins de pittoresque et d'imprévu, qui font songer aux belles planches lithographiées du siége d'Anvers par Raffet.

Karl ne devait pas s'arrêter sur la route des succès et des honneurs. Cette même année 1846, il est désigné par le roi pour accompagner le duc de Montpensier à Madrid et y peindre les cérémonies des *Mariages espagnols.*

*(A suivre.)* A. Bachelin.



# LE COLLÉGE DE NEUCHATEL

(SECOND ARTICLE)

Suite et fin.

---

Nous ne savons par qui Cordier fut remplacé à Neuchâtel, mais en 1551 sa place était occupée par Mathurin de la Brosse, homme fort distingué. On rapporte que quand Dommartin, seigneur de Saussure en Lorraine, vint se réfugier à Lausanne, il chercha un *personnage docte*, qui pût lui servir d'interprête pour engager Sulzer et d'autres Allemands à s'intéresser à la cause du Montbéliard. Viret, en son nom et au nom de Théodore de Bèze, écrivit à Farel (28 août 1555) pour le prier lui et son collègue de demander un congé de quelque temps pour Mathurin de la Brosse, ne trouvant personne de plus propre que lui à remplir cette charge. Vers la fin de la même année, l'Eglise de Paris demandant à grands cris un pasteur, Math. de la Brosse résista aux prières de ses amis qui l'engageaient à se rendre dans cette ville; il prétendit qu'il y était trop connu. Comme on y envoya Carmel, neveu de Farel, qui, depuis seize ans, était pasteur de Môtiers et Travers, Math. de la Brosse alla le remplacer (1557) dans cette paroisse, qui embrassait alors les villages de Fleurier, Môtiers, Boveresse, Couvet, Travers et Noiraigue. Deux ans après, il fut nommé doyen de la classe, et en 1561, les protestants de Sens le demandèrent instamment pour leur pasteur. Calvin joignit ses instances aux leurs, et Math. de la Brosse partit après avoir écrit à la Classe une lettre touchante pour prendre congé d'elle. Trois mois après son arrivée, il fut cruellement assassiné dans l'affreux massacre de Sens, avril 1562. (Voyez Théod. de Bèze, *Histoire ecclésiastique*, et Challe, *Histoire des guerres du Calvinisme et de la Ligue dans le département de l'Yonne*, t. I^er^, p. 67.) Peu de Neuchâtelois, sans doute, même parmi les ecclésiastiques, savent qu'un doyen de la classe a été victime de cette Sainte-Barthélemy anticipée.

Il paraît que le remplaçant de Math. de la Brosse à l'école de Neuchâtel n'y demeura pas longtemps, car voici ce que nous lisons dans le registre de la Classe : « Ce vingt-septieme jour du juin (1560), auquel l'on a tenu la

congregation generale, a esté arresté touchant l'élection faicte par les freres pour la provision de l'eschole de Neufchastel, que l'on escriproit à M. Rebitus (professeur à l'Académie de Lausanne), et que ce il peult venir pour prendre ceste charge en luy specifiant de la portée et train ensemble du guaige de la dite eschole. Et, en l'acceptant, le nepveur de maistre Jehan Faton (pasteur à Colombier), sera mis avec luy comme bachelier. Et au cas de refuz par le susdit M. Rebitus, maistre George, nepveur de maistre Anthoine, de Vallengin (Antoine Hérault, pasteur à Valangin), estant par examen faict trouvé suffisant, aura, avec le susdit bachelier, charge d'estre maistre de la susdite eschole. »

Le professeur Rebitus ne put pas venir lui-même, et, à sa place, on mit Noël Thorel, qui était probablement envoyé par lui, mais qui, quelques mois après, fut nommé pasteur à Lignières. On donna sa place à Jérémie-Jean Valet, de Boudevilliers, homme distingué, paraît-il, qui avait été quelque temps pasteur à Loysi, en Champagne, et qui, après avoir tenu quelques mois l'école de Neuchâtel, devint pasteur à Môtiers-Travers.

En 1563, il fut remplacé par Guillaume Perrot, de Morteau, qui paraît avoir joui de la considération générale [1]. Ayant reçu l'imposition des mains en décembre de cette année, il fut nommé pasteur à la Chaux-de-Fonds en 1567, et l'année suivante, doyen de la Classe de Valangin [2].

Après Guillaume Perrot, l'école fut tenue pendant quelques mois par Bon Gouhard, qui venait d'un village voisin de Pontarlier. Gouhard, dont la famille, devenue Neuchâteloise, vient de s'éteindre, fut aussi pasteur à la Chaux-de-Fonds, de 1569 à 1581.

Le 3 juillet 1567, maître Bertrand de la Roche fut élu régent de l'école de Neuchâtel et présenté à la Seigneurie et à Messieurs de la Ville. Il n'occupa ce poste que peu de temps et eut pour remplaçant un pasteur français dont nous ignorons le nom, et en 1576, Noël Thorel, qui fut élu « pour la necessité qu'on avoit lors de pourvoir la dicte eschole, sans touteffois aucun prejudice de sa première charge au ministère, luy ayant proumis la dicte classe de le pourveoir au dict ministère quant l'occasion leur seroit presentée. »

Ces changements continuels de maître ne devaient pas être favorables aux études; aussi la classe chercha-t-elle à les prévenir par un réglement que le secrétaire Loys de Portal, pasteur à Corcelles, a «recueilli», 26 sept. 1576.

[1] Voy. l'article de M. Nicolet, p. 193. Aucune famille n'a fourni à l'église de Neuchâtel autant de ministres que celle dont il est le chef. On compte dix-sept ministres Perrot. Au second rang se trouve la famille Petitpierre, qui en a fourni quatorze.

[2] A cette époque, les deux Comtés n'étaient pas encore réunis, et les derniers comtes de Valangin obligèrent les pasteurs de leur Comté à faire une classe séparée de celle de Neuchâtel, laquelle subsista de 1560 à 1578. Elle comptait neuf pasteurs et un diacre.

« La charche du maistre d'eschole de la ville de Neufchastel est de bien veillier sur toute l'eschole et tenir bon ordre et diligent en l'instruction des enfans. Son obligation est de se lier pour troys ou quattre ans pour le moins, à cause que le chanchement de maistres porte grand dommage à la jeunesse et empesche l'avancement de l'instruction d'icelle. Il ne pourra s'occupper d'aultres affaires ny s'esloigner sans congé de la classe et provoyr fidelement à sa plasse : Specialement pour chanter au Moûtier le dimenche matin, Vespre et soyr. Et le jour des prières, affin qu'il n'y ayt confusion au chant en l'Eglise de Dieu. Et que les enfans soient aussi contenus en leur devoyr par la presence d'icelluy ou d'autre qui le represente avec pareil respect. Il ne pourra quitter sa dicte charche sans en advertir la classe et la Ville de bon heure, pour le moins troy ou quattre meys devant, affin que la dicte classe se puysse bien pourvoyr selon la consequence de la dicte escole en la principale Ville du dict Conté et au contentement et gré de toute la Ville et profit de la dicte eschole. »

Noël Thorel passa trois ans et demi à l'école de Neuchâtel. Il eut un démêlé avec son bachelier au sujet du traitement qu'il devait lui payer, janvier 1580. « A esté advisé par les freres sur la remonstrance faicte par le bachelier, que pour obvier à beaucoup de choses qui se pourroient ensuivre, maistre Noël sera tenu de lui bailler autant que six vingtz livres foibles (72 francs), tant en bled pour le prix qu'il se vendra aux halles, qu'en argent, dont le dit bachelier se contentera cette année-ci. »

Le 20 janvier 1580, l'église de Lignières étant redevenue vacante, la classe y renvoya Noël Thorel et le remplaça par « maistre Elisée Parent, diacre et maistre d'eschole à Valangin. » Cinq mois après, maistre Elisée devenait diacre de Neuchâtel et était remplacé par son frère « maistre David Parent. » Celui-ci eut aussi des démêlés avec son bachelier, 30 juillet 1584. « Les deux maistres d'eschole, par le commandement de Messieurs, ont esté advertiz de vivre ensemble de bon accord et de suyvre l'ordre ancien de la ditte eschole, qui porte que le bachelier se submette au principal qui doyt avoyr l'œil sur tous les escholiers en general pour veoyr l'advancement des ungs et des autres. » Et à la générale suivante : « A esté arresté quant aux differens des maistres d'escholle de la Ville que maistre Alexandre.... ne se voulant tenir pour bachelier et se soubzmettre au principal de la dite escholle selon l'ordre sera changé et mis à Bouldry au lieu de celuy qui, ses jours passez, s'en est allé sans dire à Dieu, voyre si le dit maistre Alexandre si accorde, dont il doyt rendre sa responce. Quant à la pension du bachelier, les freres ont esté d'advis que, outre la pension ordonnée par Messieurs touchant le bled, vin et avoyne

ordinaire, il prendra le tiers des mois des enfans et le tiers du boys qu'ils apporteront pour se chauffer et cuyre son pot. »

L'usage général était jadis que les enfants portassent du bois à l'école, tant pour chauffer leur salle que pour préparer les repas de l'instituteur. Le petit paysan d'Erckmann-Chatrian s'en allait à l'école avec sa bûche sous le bras. A Neuchâtel, l'administration ordonna, en 1647, que les enfants, au lieu de porter du bois, paieraient dix batz (fr. 1»40) par hiver pour le chauffage.

David Parent étant mort en 1586, le *colloque* de Neuchâtel décida d'appeler à sa place le maître d'école récemment venu à Saint-Blaise, Emmanuel de Moyse ou Desmoises, ce qui fut ratifié par la Classe, et *il fut présenté à la Seigneurie et à Messieurs les Bourgeois.* Le colloque mentionné ici est ce qu'on pourrait appeler une classe de district. Avant 1848, le Comté, ou la Principauté de Neuchâtel, était divisé, sous le rapport ecclésiastique, en cinq districts correspondant aux districts administratifs de la République, avec cette différence que le Locle et la Chaux-de-Fonds étaient réunis pour former le Colloque des Montagnes.

L'élection dont nous venons de parler nous donne peut-être la solution du problème posé plus haut : Comment la classe a-t-elle été amenée à renoncer à son droit de nomination ? Ce droit, délégué aux colloques, a été sans doute délégué aux pasteurs individuellement, et ceux-ci l'ont exercé en s'associant aux autorités communales. La ratification de la Classe a pu être supprimée comme n'étant plus qu'une formalité et remplacée par une autorisation donnée à l'élu de la commune de lire en chaire.

Emmanuel Desmoises fut consacré au saint Ministère, fit quelque temps les fonctions de diacre de Neuchâtel, tout en conservant celles de principal, et fut ensuite nommé pasteur aux Verrières. Il eut successivement pour bacheliers Jaques de Delly, Gabriel Favre et Christophe Perrot, qui, tous les trois, devinrent aussi ministres. Le premier fut même doyen de la classe.

La Compagnie des pasteurs, en envoyant Emm. Desmoises aux Verrières, le remplaça à Neuchâtel (1591) par maistre Jehan Henry, lequel eut, avec son bachelier, des démêlés qui occupèrent longtemps la classe. Celle-ci, dans son assemblée de juin 1592, « leur adresse des censures particulières, et leurs allegatz entendus juge que le dict principal et bachelier partiront[1] également l'argent des mois et bois des enfans, et au surplus pour le regard de quelque vin, dont le bachelier se plaignoit du principal, pour recompense de ce, et quelques peines, le dict principal donnera un sac de blé à son bachelier pour un coup. Et les ayans par ce moyen reconciliez leur est en-

[1] *Partageront.* Sens primitif de ce verbe qui s'est conservé dans l'expression proverbiale : Avoir maille à partir avec quelqu'un.

joint de vivre doresenavant en paix et concorde comme freres, se contentant de leur estat, et recognoissant un chacun son degré s'acquitter fidelement de leurs charges, se prevenant par honneur l'un l'autre. Dieu leur en face la grace. »

Quelque temps après la guerre recommence. « Le bachelier maistre Jean du Guy, pour avoir articulé contre non-seulement son compagnon, mais comme supérieur, a esté grievement repris et calangé. Et d'autant qu'il y a une racine d'aigreur de l'un à l'autre, pour la tirer leur a esté declaré qu'à la premiere recheute, on les separera d'une façon estrange, et par privation ou deposition de celuy qui se trouvera au tort, voire (s'il eschet) de tous deux. »

Maistre Jehan Henry devint pasteur à la Chaux-de-Fonds et Messieurs les Quatre-Ministraux se présentèrent devant la Compagnie « demandant M. le docteur Burset pour maistre d'escole à Neufchastel, ayant promis y demeurer toute sa vie sans aspirer à autre vocation. A esté résolu en l'assemblée qu'il apportera tesmoignage de Lausanne et Yverdun et alors il sera advisé ce que la Compagnie pourra faire. »

Le D^r^ Burset fut nommé, mais sa faible santé laissa son école en souffrance. A la générale de février 1598, « M. le doyen faisant entendre à la classe le défaut qu'il y a en l'école de Neufchastel pour la negligence des maistres et notamment pour la maladie et foiblesse ordinaire de M. Burset, principal, *on a remis à y pourvoir comme il est du tout requis à la prochaine* générale. » — Et en mars de cette même année, « on procède au remplacement de M. Burset, que Dieu a retiré à soy depuis n'agueres, et on nomme Martin Courtois, » ancien prêtre de Dijon, qui était précédemment maître d'école à Boudry, et que la Compagnie consacra au ministère après qu'il eut abjuré la messe et brûlé ses lettres de prêtrise.

On ne sait pas combien de temps il occupa la place de principal, mais nous trouvons qu'en mars 1604 « M. Guillaume Hori a esté esleu pour estre maistre d'escole en la ville pour enseigner les Latins et les plus avancés, et maistre Martin pour enseigner les petits, à condition que la pension sera partagée entre eux deux. » Puis, en avril, « sur le refus fait par MM. les Quatre de la provision de l'escole de Neufchastel, on a esleu M. Samuel Gaillard bachelier à Payerne pour grand-maistre et M. Isaac Boive [1] pour bachelier. — Celui-ci ayant été consacré, puis nommé pasteur aux Brenets, la classe élut Antoine Royet comme « second régent, » mais les registres n'indiquent point s'il soutint avec son principal d'autres rapports que l'ancien bachelier.

Samuel Gaillard, devenu pasteur à Saint-Sulpice, fut remplacé par Denis

[1] Grand-père de Jonas Boive, pasteur de Fontaines et auteur des *Annales*.

Demelays, de Genève, qui, après avoir occupé pendant sept ans le poste de principal, fut nommé pasteur à Sornetan.

Le 5 août 1619, on élit « M. Jaques Chevalier, pour estre premier regent en l'eschole de Neufchastel; maistre Guillaume Carel, pour second maistre, et maistre Jaques du Puget, pour troisième, en la dite eschole[1]. »

De 1620 à 1642 notre tableau présente une lacune, mais à partir de cette dernière date les noms sont tirés des registres du Conseil de Ville et ne laissent que peu d'incertitude.

Nous avons parlé plus haut du grand nombre de réfugiés français qui occupèrent des places dans le collége de Neuchâtel. Ce n'est point comme réfugié que doit figurer Tanneguy Lefèvre, dont nous avons parlé assez longuement, et, paraît-il, d'une manière trop élogieuse, dans notre premier article. Voici ce qui l'amena chez nous : On sait qu'au dix-septième siècle beaucoup de Neuchâtelois allaient faire leurs études à Saumur, académie protestante. J.-F. Osterwald, celui qui fut plus tard appelé le Grand Osterwald, se trouvant dans cette ville en qualité d'étudiant, eut l'occasion de voir Lefèvre, et cette connaissance amena les ouvertures faites au Conseil (1681) : « Sur ladvis receu de M. Osterwald, notre pasteur (Jean Rodolphe), qu'il y a un tres-habile homme dans Saumur qui est en vollonté de venir ici pour servir de premier regent, moyennant un honnête gage et un logis commode pour garder des pensionnaires :

» Il a esté arresté que l'on priera mon dit sieur Osterwald de luy faire scavoir le gage qu'on a accoutumé de livrer pour la dite charge de premier regent qu'est quatre muids de froment, quatre muids de vin, un muids d'avenne, quatre-vingts livres d'argent et un honneste logis avec un jardin; que s'il veut venir pour tel gage il le pourra faire, sans que MM. les Quatre veuillent se charger des frais de son voyage. »

Les propositions furent acceptées. « M. LeFebure, de Saumur, est ici arrivé, » lisons-nous dans un procès-verbal de novembre de cette même année, « et il a été arresté qu'on l'establira en la charge de premier regent et que l'on tiendra une visite pour recognoistre quel regent on pourra retenir et le tout sera referé en Conseil. »

Quatre ans plus tard, il fut agrégé à la Compagnie des pasteurs, et on lui donna la Bourgeoisie. « MM. du Conseil ayant mis en considération la bonne

[1] Ce Jaques Chevalier était un homme distingué, qui fut, dans la suite, pasteur au Locle et à Neuchâtel et doyen. Il descendait, dit-on, des anciens seigneurs de Rochefort. Sa famille n'est éteinte à Neuchâtel que depuis une trentaine d'années et a encore des représentants à Amsterdam. Leur véritable nom, celui que donnent les registres de l'état-civil, est *Le Chevalier de Rochefort.*

vie et mœurs de M. Tanguy Lefevre, ministre et recteur du Colege de cette ville, son scavoir et erudition et l'avantage que la Bourgeoisie et le publicq en peu recevoir.

» Il a esté incorporé et reçu pour bourgeois interne gratuitement, sauf les 75 livres pour le musquet, la bandolière et le seillet de cuir. »

On a reproché aux Neuchâtelois d'avoir surfait Tanneguy Lefèvre, qui a passé en France pour un homme d'un mérite assez médiocre. Il paraît qu'on n'a guère conservé à Neuchâtel que le souvenir de ses débuts et qu'on a, en général, oublié la fin de sa carrière, qui n'a pas répondu à l'attente de ceux qui le mettaient en avant. Déjà, en 1686, il n'est point excepté dans le rapport que MM. les Quatre font au sujet des classes du collége, dont on est peu content, et il est probable qu'il reçut déjà alors un avertissement. Deux ans plus tard, les mêmes magistrats rapportent que « le sieur LeFebure, premier regent, s'est beaucoup relenti à enseigner les disciples, ne s'estant trouvé que trois disciples, encore l'un d'eux n'ayant que peu de temps fréquenté sa classe. Il a esté sur ce arresté que des aujourd'hui MM. les Quatre luy feront sçavoir que l'on lui baille son congé et qu'il restituera ce qu'il a receu de trop. »

Quoique destitué, il continua à vivre à Neuchâtel. En 1696, il présenta au Conseil « un estallon qu'il avait fait pour jauger et mesurer les tonneaux avec un livre de la *métode qu'il falloit s'y prendre,* » et le Conseil lui accorda 30 écus blancs. (Cet ouvrage se trouve dans la bibliothèque de la Commune.) L'année suivante, il revint à la charge demandant quelque secours pour se rendre en Hollande avec sa femme et son enfant, et on lui accorda encore 20 écus blancs (80 francs).

Il s'arrêta peu en Hollande, passa en Angleterre et desservit pendant quinze ou seize ans une des églises françaises de Londres. Sur la fin du règne de Louis XIV (1713), il rentra en France et se convertit. Son apostasie lui valut, au mois de janvier 1715, une pension de 2,000 livres; mais il paraît qu'elle fut mal payée, car Mme Dacier, sur la demande de qui il l'avait obtenue, présenta au régent un placet pour en demander le paiement au nom de son frère. Il mourut à Saumur en 1717. *C'était,* dit un biographe, *un homme d'un mérite très-ordinaire; sa sœur, au contraire, fut une des femmes les plus remarquables de son temps.* Mme Dacier, helléniste célèbre, qui soutint le parti des anciens contre Lamotte, le défenseur des modernes, a traduit plusieurs auteurs grecs en latin ou en français. La plus connue de ses traductions est celle de l'Iliade et de l'Odyssée, qui a été longtemps la meilleure que l'on eût en français. La lecture de cette simple traduction, faite par Mme de Lamartine

à sa famille, remplissait d'enthousiasme ses enfants et surtout son jeune Alphonse.

Tanneguy Lefèvre eut pour successeur, comme principal, un réfugié, Jean Durand, ministre languedocien, originaire de Montpellier. Nous ne sommes pas en état d'apprécier son mérite personnel, mais sa famille est très-connue. L'aîné de ses fils, Jean-Antoine Durand, fut pasteur aux Brenets et à Dombresson et fut le père de David-Henri Durand, pasteur à Londres. Le cadet, nommé David, a été le personnage le plus distingué de cette famille et s'est fait une réputation dans le monde savant et lettré, comme historien, poëte et philologue. (Voyez *Biographie neuchâteloise.*)

Trois Français réfugiés se présentèrent pour remplacer Jean Durand, mort en 1695, les sieurs Aiguillon, Armand et Raisonnel. Sur le rapport des Quatre-Ministraux qui, avec les pasteurs, leur avaient fait subir un examen, le premier fut nommé.

La même année, « le sieur Jean Coder (ou Coderc), docteur médecin, de Caussade en Quercy, ayant produit plusieurs certificats de sa bonne vie et constance en notre sainte religion, prient MM. du Conseil qu'il leur plaise de le recevoir pour regent de la troisieme classe, qui est présentement vacante. Après examen, il est admis. » Coderc, gendre de Jean Durand, tint douze ans la troisième classe et dix-neuf la seconde. Il se trouvait dans la gêne, et pendant bien des années l'administration dut secourir sa veuve et plus tard sa fille; mais, en 1746, son fils, devenu maître de camp du maréchal de Saxe, remercia les Quatre-Ministraux de la pension qu'ils leur avaient accordée et refusa de la recevoir plus longtemps, se chargeant désormais de l'entretien de sa sœur. Ce maréchal de camp est peut-être le proposant dont Bourguet parle dans une de ses lettres, jeune homme « qui avait un grand génie et que M. Ostervald estimait beaucoup. » *(Biographie de Durand.)*

Pierre-François Duvoisin, qui remplaça le Français Aiguillon, était vraisemblablement Vaudois. Il tint vingt-quatre ans la première classe et vingt-huit la seconde. Pendant qu'il était en première, il adressa à l'administration une demande qui nous fait voir combien étaient bornées les ressources des membres du corps enseignant quant aux livres qui leur étaient nécessaires (1716). Le « sieur P.-F. Duvoisin, premier regent, demandant qu'il plaise à MM. du Conseil vouloir luy departir et fournir les moyens d'acheter un livre intitulé : *Remarques critiques sur les Œuvres d'Orace,* pour l'instruction de la jeunesse sur les humanités, qui coûte cinq escus blancs (20 francs). Sa requeste luy a esté accordée. » — Plus tard, il fait « une proposition concernant un auteur latin, dont il conviendroit que sa classe fust pourveue pour faire expliquer à ses escolliers, intitulé : *Les Dialogues Sebastien Castellion,* lequel fut et a

esté fort approuvé, dont la Ville pourra faire provision d'une vingtaine de volumes pour se pourvoir et distribuer aux enfants dont les pères ne seront en estat de les acheter. » — Ainsi, les *Dialogi sacri* que Sébastien Chastillon ou Castellio publia en 1542, lorsqu'il était principal du collége de Rive, ont été employés dans notre collége. (Notre bibliothèque en possède un exemplaire, qui paraît avoir appartenu à un écolier de P.-F. Duvoisin.) Mais nous ne comprenons pas comment cet ouvrage, très-élémentaire, pouvait être traduit dans une classe où déjà alors on lisait Horace.

Le ministre Abram Varnod peut à peine être compté au nombre de ceux qui occupèrent le poste de principal, car l'année même de sa nomination il entra dans une cure de l'évêché de Bâle. Aussi le Conseil, en nommant à sa place le ministre Jonas-Pierre d'Escherny, exigea de lui qu'il s'engageât à desservir son poste pendant douze ans. Il tint sa promesse, et, après ses douze ans, il fut encore trente-quatre ans pasteur à la Côte-aux-Fées.

Même condition fut imposée au proposant J.-F. Petitpierre, qui se fit consacrer au bout de trois ans. Pendant qu'il subissait ses grands examens, ses leçons furent données par un autre proposant, François-Olivier Petitpierre, qui plus tard devait susciter de grands troubles dans le pays. Au bout de neuf ans de service, J.-F. Petitpierre pria le Conseil de le relever de sa promesse. On lui accorda sa demande, « vu qu'il avait rempli dignement ses fonctions, » et il devint pasteur aux Brenets, puis à la Chaux-de-Fonds, où il précéda F.-Oliv. Petitpierre.

En 1750 est nommé principal Jean-Joseph de Lagacherie-Dublé, fils ou petit-fils de « Jehan Lagacherie, apothicaire français réfugié qui, en 1687, obtint du Conseil un prêt de cinq cents livres qu'il sollicitoit pour pouvoir exercer sa vocation et se tirer de la misère où il auroit été réduit[1]. » Le neveu de Jean-Joseph, qui s'appelait « Charles-Louis » et qui était docteur en médecine, est mort en 1807, ayant institué pour son héritière la Compagnie des pasteurs. La maison qu'il possédait a été longtemps occupée par le Cercle des Marchands et a donné son nom à la petite ruelle *Dublé*. Cette maison a été rebâtie, il y a plusieurs années, et sur le jardin qui en dépendait, on a construit les bureaux de la Poste. Jean-Joseph de Lagacherie-Dublé paraît n'avoir que médiocrement satisfait l'administration, soit dans la première, soit dans la seconde classe, qu'il ne tint que peu de temps.

*20 août 1755.* — « Sur le rapport fait par MM. les Quatre-Ministraux de l'examen qui fut fait lundi dernier dans leur assemblée par MM. nos pasteurs ministraux et scholarques de la personne de M. le ministre Lucas qui a été unanimement trouvé capable d'être le recteur de notre Collége, le Conseil l'a

[1] Il acheta la Bourgeoisie en 1721.

en conséquence nommé pour en faire les fonctions au même gage qu'avoit cy-devant le principal du Collége. »

Les *scholarques* mentionnés ici étaient deux membres du Conseil adjoints aux pasteurs et aux Quatre-Ministraux pour visiter les écoles et examiner les aspirants à un poste. Précédemment, depuis 1682, c'étaient les deux docteurs qui accompagnaient pour cela le magistrat. — On ne nous dit pas en quoi les fonctions de ce *recteur* différaient de celles du « cy-devant principal. » Nous ne trouvons que deux indications assez vagues sur ce sujet. En 1772, « le sieur Millioux, régent de la seconde classe, prie le Conseil de lui accorder une gratification, parce que depuis quelque temps il est obligé de faire quelques fonctions attachées au poste de recteur qui ne subsiste plus, comme de faire des catéchismes. » — Dans la visite de 1778, « on constate de grands progrès dus aux talents supérieurs de M. Meuron, recteur et régent de la première classe, qui donne aussi son attention aux basses écoles des garçons. »

Jean-Baptiste Lucas était recteur depuis un an lorsqu'il demanda de pouvoir quitter sa place, si la Compagnie le nommait à un poste. « On ne l'empêche pas d'aller, dit le manuel, mais on statue qu'à l'avenir les ministres et étudiants en théologie sont totalement exclus de prétendre à la dite charge de recteur et de régent de notre Collége. » — Le ministre Bergeon (maître d'écriture), faisant la même demande, on exige qu'il achève son temps.

L'autorisation qu'avait reçue le recteur, et qui paraît lui avoir été accordée de fort mauvaise grâce, ne lui servit à rien. Dans les premiers mois de 1757, il fut appelé, en sa qualité de ministre impositionnaire, à aller prêcher à Lignières pour le pasteur Deluze, qui était indisposé. Le temps était très-mauvais, le vent était si fort et si froid, la neige si abondante qu'au sortir du bois de l'*Eter,* le cheval que montait le pauvre ministre étant à bout, le cavalier l'attacha au pied d'un arbre et voulut continuer son chemin à pied; mais il ne tarda pas à succomber, et l'on trouva son cadavre à peu de distance du village de Lignières.

Malgré l'arrêt de 1756, qui paraissait si formel, lorsqu'il fallut remplacer le ministre Lucas, le jeune Jean-Elie Bertrand, étudiant en théologie, l'emporta tellement sur son concurrent, que le Conseil se décida à le nommer, mais à condition qu'il s'engageât pour dix ans, sous peine de restituer les gages qu'il aurait touchés. — Nous renvoyons ceux de nos lecteurs qui désireraient faire plus ample connaissance avec Jean-Elie Bertrand, à l'article de M. Ch. Berthoud, que le *Musée neuchâtelois* publie en même temps que ces pages, et à celui qui a paru, dans le même recueil, année 1867, page 299. Nous ajouterons que les extraits du journal du banneret Osterwald sont une copie textuelle des registres du Conseil. — Nous avons dit de quelle manière le principal, qui fut

plus tard nommé professeur, sans que rien fût changé à ses fonctions, fut admis au nombre des bourgeois. La bourgeoisie fut accordée en même temps et aux mêmes conditions à F. Neuhaus, médecin de ville. Voilà comment il est arrivé que le célèbre avoyer Neuhaus s'est trouvé bourgeois de Neuchâtel.

Le poste de troisième étant devenu vacant en 1758, « les sieurs Jean Mara de Cagliari, Paulet, dessinateur de Dôle, habitant de cette ville, et Louis Daubi, natif de Bordeaux, offrirent leurs services et furent admis à l'examen. M. Daubi est reçu avec la condition de se mettre incessamment en état d'apprendre les rudimens de la langue grecque pour l'enseigner à ses écoliers entre cy et la visite des vendanges. » On paye à chacun des deux autres un louis d'or neuf.

Ce Jean Mara était le père du trop célèbre Jean-Paul Marat, qui francisa son nom en y ajoutant un *t*. Bien des gens ont regardé l'*ami du peuple* comme notre compatriote; Arago (dans sa notice sur Bailly) l'appelle complaisamment le *médecin neuchâtelois*, et cependant il fut toujours considéré chez nous comme étranger. Nous voyons figurer le nom du père dans les registres du Conseil, en 1754 pour la première fois. « Le sieur Jean Mara, natif de Cagliari en Sardaigne, proselyte dessinateur et maître de langue italienne et espagnole, continuant à demander l'habitation en ville (sa première demande n'avait pas été inscrite), a été renvoyé jusques à ce qu'il se soit procuré des certificats autentiques de sa bonne conduite des lieux où il a demeuré, et des assurances certaines et probantes de la Ville et République de Genève, qu'on se chargeroit de sa femme et de ses enfans au cas qu'il vienne à quitter ou mourir, en sorte que, quoiqu'il arrive, ils ne seront aucunement à la charge de la ville et du public. »

Il paraît qu'il put fournir les pièces demandées, car un peu plus loin nous lisons : « Jean Maraz, natif de l'île de Sardaigne, maître de dessin, est reçu habitant au giette de 40 batz et les droits du four. »

En 1771, M. Bertrand donna sa démission, bien qu'il lui restât encore une année et demie pour remplir ses engagements. Il prévenait ainsi une destitution dont il était menacé, parce que la Société typographique, dans laquelle il était entré avec son beau-père, le banneret Osterwald, avait publié les *Questions sur l'Encyclopédie et le Système de la nature.*

Nous permettra-t-on de rappeler ici que le banneret Osterwald était un des plus proches parents de David de Purry. Son père, pasteur à Colombier, était cousin germain du riche négociant, et si celui-ci n'avait pas fait de testament, il est probable qu'une bonne partie de sa fortune, si ce n'est la totalité, aurait passé entre les mains du banneret. Le Conseil, ayant égard à cette parenté, accorda à M. Osterwald, en 1788, une pension de 1,000 livres de Neu-

châtel (1,379 francs), et cela à la demande du ministre Ferdinand-Olivier Petitpierre, qui était curateur de Mme Bertrand.

Les études paraissent avoir été en souffrance à cette époque. Déjà même sous le rectorat du professeur Bertrand on propose d'avoir des conférences *sur le mauvais état* où était le Collége. Après sa retraite, le régent de seconde fut chargé des fonctions de principal, et en 1773 « on renvoie encore de rétablir un régent de première, vu qu'actuellement il n'y a point d'écolier en état d'être promonté en première. La désertion générale du Collége prouve le peu de confiance que les pères de famille ont aux régents qui le gouvernent, et on croit ne pouvoir le faire renaître qu'en le renouvellant absolument. — On confirme la décision qui exclut les ministres, parce que ceux-ci se dispensent souvent des devoirs attachés aux places de régent et parce que leur vocation ne peut que les distraire fréquemment du Collége au grand préjudice des écoles. — On rendra au régent de première son titre de régent et il ne se distinguera des autres que pour le rang, tout, y compris ses fonctions, devant être remis sur le même pied que quand M. Duvoisin était régent de première. »

Rien ne fut changé pendant quelque temps, mais au commencement de 1777 on prit le parti de fondre ensemble la quatrième et la troisième et de rétablir la première avec un recteur. Malgré les décisions antérieures, on autorisa le ministre Henri de Meuron à se présenter pour ce poste de première, après toutefois qu'il se fût libéré de ses engagements avec la classe. Il subit un examen dont nous trouvons le résultat dans les lignes suivantes : « M. Meuron est très distingué. Le rectorat ne peut tomber en de meilleures mains, attendu qu'il a le sçavoir, les talents et le goût nécessaire pour former des étudiants de belles-lettres, ce qui est le but des exercices de cette première classe. L'on est même généralement persuadé qu'il eût pu se présenter nombre de compétiteurs, avec lesquels il eût soutenu le parallèle avec distinction. »

En juin 1781, quatre ans après sa nomination : « Le Conseil, voulant donner à M. le ministre Meuron des marques de la reconnaissance qu'il luy doit, tant pour sa manière d'enseigner que pour l'exactitude qu'il prend à surveiller, non-seulement les deux classes du Collége, mais aussi les basses écoles de garçons, a chargé MM. les Quatre-Ministraux de voir si, à l'instar de ce qui s'est passé à l'égard de deffunt M. le professeur Bertrand et d'autres, on ne devroit pas aussi en agir de même en faveur de mon dit sieur le ministre Meuron, en le revêtissant du caractère de professeur de belles-lettres. »

Comme il avait fondé un pensionnat qui prospérait, on lui permit de quitter son logement dans le bâtiment des classes et d'habiter le logis de la Couronne pour donner plus d'extension à son établissement. — Il se retira en 1788, au

moment où on réorganisa le Collége, mais nous avons vu qu'il y rentra en 1792 comme professeur de philosophie. (Voyez sur cet homme distingué l'article de la *Biographie neuchâteloise.*)

Ce n'est pas seulement pour le ministre Meuron que le Conseil oublia l'ostracisme qu'il avait prononcé contre tout ce qui tenait au clergé. En même temps qu'il lui confiait le rectorat, il nommait à la troisième classe le proposant F.-L. Gagnebin, mais celui-ci ne put se faire consacrer et ensuite accepter une suffragance d'abord à Cortaillod, puis à Saint-Blaise, qu'avec une autorisation spéciale du Conseil. »

Nous n'avons pas parlé du plus célèbre des professeurs que Neuchâtel a possédés au siècle passé, de Louis Bourguet. Cet homme est bien connu des lecteurs du Musée, et l'auteur de la *Biographie neuchâteloise* lui a consacré un long article que l'on relira avec intérêt; mais ce qui nous paraît curieux aussi, c'est de voir les difficultés que l'on rencontra et les sacrifices que l'on dut s'imposer pour l'érection d'une chaire de philosophie.

On s'occupa de ce projet déjà en 1712 : « Le Conseil ayant trouvé à propos de charger MM. les Quatre-Ministraux de dresser un plan pour l'établissement d'un professeur en philosophie dans cette ville; il y a deux choses à faire pour ce sujet. La première est de déterminer le devoir et les fonctions pour que MM. du Conseil connoissent d'entrée la nature et la necessité de cest établissement, et la seconde, qui est la plus importante et la plus difficile, de trouver les fonds pour faire un gage qui soit proportionné aux peines et aux soins dont il sera chargé.

» Le professeur sera choisi et éleu par le Conseil de ville et dépendra uniquement de son hautorité; la première nomination, toutefois, étant reservée au Roy par respect pour Sa Majesté et par reconnoissance pour laquelle elle voudra bien contribuer en faveur de cet établissement.

» Le dit professeur sera choisi sans distinction de bourgeois et de qualité d'étranger, non plus que de profession et de science, bien entendu pourtant qu'entre deux ou plusieurs sujets qui seront égaux en lumiere et en capacité le bourgeois sera toujours préféré. On pourroit lui confier la direction et l'intendance du Collége, mais comme MM. nos pasteurs s'y opposeroient sans doute, on ne pense pas que pour cest article on doive faire naître quelque difficulté, seulement sera il nécessaire qu'il assiste aux visites et aux examens, afin qu'il puisse connoitre par luy-même ceux qui seront en état de passer du Collége entre ses mains, s'il y a des enfans qui le souhaite.

» Le professeur enseignera à ceux qui lui seront confiés non-seulement la philosophie telle qu'on l'apprend dans les Universités, mais encore il donnera

des leçons sur les humanités aux jeunes gens qui le désireront dans des Colleges particuliers et séparés.

» Il sera chargé de faire par chaque semaine trois leçons publiques, dont deux rouleront sur la philosophie proprement dite, et la troisième sera destinée à la lecture et à l'explication de quelque histoire ou de quelque Hauteur latin, au choix du professeur qui en fera luy-même la lecture et qui l'accompagnera de notes et d'observations critiques et de littérature. Il donnera, en outre, des colleges particuliers dans sa maison, moyennant un écu blanc par mois que chaque disciple lui payera outre son gage ordinaire.

» Pour ce qui est des fonds nécessaires à cest établissement, comme il importe de choisir un habille homme, il est nécessaire pour cet effet d'établir un gage le plus avantageux qu'il sera possible, mais comme la ville est deja exposée à des depenses trés-considérables, d'ailleurs, que l'on pourra établir un gage de cinq cents francs, sans rien prendre dans les coffres publics et sans augmenter la dépense de la ville, moyennant cette somme jointe aux contributions particulieres des escholiers, on n'aura pas besoin de fournir de logement et l'on trouvera facilement un sujet tel qu'on peut le desirer.

» Il s'agit donc d'établir un fonds de 6,000 francs. On pourroit dans cette veue supplier le Roy d'accorder cette somme entiere à prendre sur les revenus des biens d'Eglise, mais comme d'un côté on pourroit avoir besoin dans la suite de quelque autre établissement et que, d'un autre, il importe pour d'excellentes raisons, que la ville fournisse une partie du gage, voici quelques moyens que l'on pouroit employer pour arriver à ce but.

» Afin que le public soit édifié de la conduite du magistrat à cest égard, il faudra retrancher quelques repas, destiner cinq élections des vingt-quatre, qui montent à la somme de 600 francs. — Trois élections des quarante avec la même alternative. — On suppliera M. le mayre de la ville d'accorder cinq présidences en justice, soit par alternative, soit de suite, 300 francs. On retranchera deux années de tirage de jeux, 820 francs. On proposera aussi aux rues de fournir quelque petite somme. »

On laissa dormir ce projet pendant dix-huit ans et on ne le reprit qu'en 1730. Alors on obtint de la Compagnie des Marchands une somme de 1,000 livres faibles, payée une fois pour toutes; autant de celles des Favres, Chapuis et Maçons; 750 de celle des Cordonniers, et 750 de celle des Tonneliers. — Avec ces dons, avec les retenues sur les élections et sur les présidences du maire, on forma un capital dont l'intérêt, joint à une rente de 250 livres de la rue des Halles, de 200 de la Grand'Rue, de 100 de la rue du Château et 30 de la rue des Chavannes, donnait une somme annuelle de 1,000 livres faibles (600 francs fédéraux).

Puis, de la même manière que Molière constitue la dot de Mariane de toutes les dépenses qu'elle ne fera pas, on complète les appointements au moyen de revenus négatifs: « Il sera exempté de reuttes, gardes et corvées publiques. Il sera en outre fait participant des droits lucratifs et autres avantages dont jouissent les bourgeois residant dans la ville pendant qu'il exercera la dite profession. »

L'année suivante, 1er octobre, « M. le maître-bourgeois ayant fait son rapport de ce que la Commission avoit pensé au sujet des offres de service qu'a fait M. Bourguet pour remplir la chaire de professeur en philosophie et en mathématiques, le Conseil a deliberé que l'on feroit l'examen de sa capacité avec les égards convenables et que le Conseil s'assembleroit mécredi prochain pour déliberer ensuite s'il nous convient et si ses offres seront acceptées ou non. »

Le 3 octobre 1731, « M. le maître-bourgeois propose que M. Bourguet auroit été examiné hier par MM. nos pasteurs pour occuper la place de professeur en philosophie. Ces derniers en ayant été très-contents, quoiqu'ils n'eussent assisté au dit examen que par consultation, avoient déclaré qu'ils avoient été très-satisfaits des réponses qu'il avoit données aux diverses questions qui lui furent faites, tant sur cette science que sur celle des mathématiques, ce qui, ayant été relatif à l'opinion de mes dits sieurs les Quatre-Ministraux, les avoient fait conclure qu'il méritoit la charge de professeur es dites sciences, sur quoi déliberé il a été dit qu'on le reçoit dès à présent en la dite qualité et que le gage qui y est attaché courra dès ce jour même, toutefois sous la condition qu'il fera une harangue inaugurale en public après les vendanges prochaines avant que d'entrer dans les fonctions de cette charge, et que le dit sieur Bourguet donnera ses leçons publiques dès que l'on aura trouvé un lieu et une chambre commode pour cela. »

Cette chambre fut trouvée dans la Maison de charité ou des orphelins, et c'est là que Bourguet commença ses cours devant un nombreux auditoire, composé de personnes des deux sexes. Du reste, nous ne trouvons dans les manuels du Conseil aucun renseignement, aucune observation sur ses cours. Les Quatre-Ministraux, qui faisaient chaque année la visite du Collége, ne parlent jamais de l'auditoire de philosophie, et Sam. de Chambrier nous dit que d'autres occupations entraînèrent ses auditeurs ailleurs et que ses leçons abandonnées cessèrent entièrement. Il continua cependant à toucher ses appointements, ce qui ne devait pas plaire beaucoup aux Compagnies des cordonniers, tonneliers, etc., peu sensibles à l'honneur de posséder un savant illustre, qu'un de ses contemporains appelait le Pline neuchâtelois. Nous nous expliquons ainsi un passage d'une lettre de Bourguet à un de ses amis : « Je m'accommoderais

très-fort d'une pension de Sa Majesté prussienne. Je remercierais bien vite la Bourgeoisie dont la plus grande partie me fournit fort à contre-cœur 200 francs et le magistrat les 200 autres. »

Dès que Bourguet fut mort (1743), on résolut d'employer d'une manière plus *utile* les fonds péniblement réunis pour son traitement. « Comme par la mort de M. le professeur Bourguet la chaire de professeur en philosophie se trouve vaccante et que la Compagnie des Marchands et des Cordonniers qui contribuent à former le gage du professeur ont, par leurs dellégués, fait declarer à MM. les Quatre-Ministraux qu'elles ne vouloyent plus continuer leur contribution pour ce gage, estimant qu'il est inutile; mais que si le Conseil trouvoit bon d'etablir encore un regent capable et entendu au moyen d'un bon gage pour les basses écholes, elles seroient pretes à s'aider à la former, puisque l'on en a de besoin; on s'attendoit que les autres rues et corps qui contribuent pour le gage du professeur feroient une pareille démarche. Que cependant la rue des Halles, dernièrement assemblée, avoit fait connoitre qu'elle s'attendoit que le Conseil de ville préjugerait d'abord si on a besoin d'un troisième regent pour les basses écholes et que, trouvant cet établissement utile et necessaire pour le bien public et etant requise de contribuer à le former, elle s'y porteroit agreablement, c'est pourquoy MM. les Quatre-Ministraux demandent ce qu'il y a à faire dans cet objet. Deliberé, il a été dit qu'on renvoye à MM. les Quatre-Ministraux de travailler et examiner si effectivement un troisieme regent convient et, sur leur rapport, il sera délibéré plus outre. »

Propositions de MM. les Quatre-Ministraux : « Si les rues et corporations continuent à payer ce qu'elles payoient autrefois pour le professeur, on feroit un gage de 500 livres foibles pour un bon régent, à qui on ne paieroit rien pour chauffer. On porteroit aussi de 400 à 500 livres foibles le gage du sieur Bergeon en le chargeant de chauffer. Le sieur Pury seroit continué; mais si à sa mort on voyoit que les deux autres suffisent, on supprimeroit son poste et on emploieroit son gage pour fortifier celui des maîtresses d'école, afin que les jeunes filles soyent aussi d'autant mieux instruites et qu'on ait de bons sujets à choisir pour les enseigner. Avec les 400 livres restantes du gage de professeur, on pourroit faire un gage pour un bon maître d'ecriture, qui donne par jour deux, trois, quatre ou plus d'heures de leçons aux jeunes gens, depuis environ l'aage de dix ans en sus, pour les perfectionner dans l'écriture et dans l'arithmétique, en fixant un certain prix, tant pour les dites leçons publiques que le dit maître à écrire donnera chez lui, que pour les leçons particulières qu'il pourroit donner, en sorte qu'on pourroit aussi par là par-

venir à moderer ce que d'autres maîtres d'ecriture exigent. Bien entendu qu'on ne payeroit rien non plus pour le chauffage. »

Ces propositions furent acceptées, et ainsi, avec les appointements du professeur de philosophie, qui nous paraissent si modestes, l'administration trouva moyen d'améliorer la position d'un instituteur primaire, d'en établir un nouveau, et de fonder une salle d'écriture qui, comme on le sait, rendit de grands services à la population, non-seulement de la ville, mais du pays. Cette salle ne fut pas exposée aux mêmes mutations que les classes du Collége, car pendant quatre-vingts ans, elle n'eut que quatre titulaires :

1744, le sieur Durussel;
1752, le ministre Pierre Bergeon;
1758, Jonas-Pierre Berthoud, membre du grand-conseil;
1776, Jean-Frédéric Borel.

Le dernier, réélu dans la réorganisation de 1788, est demeuré à son poste jusqu'à l'année de sa mort, 1821; il a donc pratiqué pendant quarante-cinq ans. Son prédécesseur avait donné des leçons publiques pendant vingt-sept ans, car il ne s'était point retiré au moment de la nomination de J.-F. Borel qu'il avait fait nommer lui-même pour partager sa tâche; en sorte que, pendant neuf ans, il y eut deux salles d'écriture. C'est surtout à ces deux hommes que l'on attribue, sinon l'introduction, du moins le maintien de cette écriture neuchâteloise qui a fait trouver une position honorable à un grand nombre de nos compatriotes. A la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci beaucoup de maisons de banque ou de commerce, à l'étranger, cherchaient à avoir un teneur de livres neuchâtelois et lui faisaient des avantages qu'elles n'eussent pas faits à d'autres.

Les leçons d'arithmétique, qui, dans le projet de 1743, étaient réunies à celles d'écriture, ne furent jamais données par le maître de calligraphie, ou du moins elles ne le furent que d'une manière très-irrégulière, et on finit par établir un salle spéciale d'arithmétique. Cet enseignement fut d'abord particulier, et ne devint public qu'en 1775. — « Philippe Hermann, de Bâle, établi en cette ville comme maître d'arithmétique, ayant, par une très-humble requête, supplié que, vu le peu d'écoliers qu'il a malgré la modicité du prix de ses leçons, il plaise au Conseil de luy accorder annuellement, pour aussi longtemps qu'on aura lieu d'être content de ses services, un petit logement ou la finance nécessaire pour s'en procurer un dans cette ville. Le Conseil, informé de la conduite sage et de la capacité du supliant, remet à la prudence de MM. les Quatre-Ministraux de le gratifier pour le passé et de travailler pour l'avenir au moyen le plus convenable aux intérêts de la ville pour apointer

la requête du dit Hermann. » Sept ans après, Hermann étant parti sans congé, son poste, déclaré vacant, fut remis à Jean-Frédéric Perret, qui l'occupa jusqu'à sa mort, arrivée subitement en 1823, quarante et un ans après sa nomination.

La faillite de la Société typographique amena l'établissement d'une salle d'allemand. Jean-Jaques Wanderfurth, d'Aix-la-Chapelle, ancien compositeur de cette Société, obtint une subvention pour donner des leçons d'allemand. Avant cela cet enseignement était particulier. Au reste, on avait généralement l'habitude d'envoyer les enfants dans la Suisse allemande, à Bâle surtout, où ils allaient, selon l'ancienne expression, « apprendre l'allemand contre de jeunes Bâlois. » Il y avait même un messager établi spécialement pour conduire les jeunes Neuchâtelois et ramener leurs *changes*. Ce messager s'estimait suffisamment rétribué par la ville quand elle lui avait donné une livrée et conféré un titre qui lui faisait obtenir la confiance du public.

En 1781, « Claude-François Thiébaud, qui a établi une salle de dessin, reçoit six louis d'or de l'administration. »

Le chant était enseigné depuis l'établissement de l'église allemande, c'est-à-dire depuis 1677, par le pasteur de cette église, qui était en même temps chantre de l'église française et à qui l'administration fournissait un logement dans le bâtiment de l'hôpital. Le pasteur Jean Stoll fut le dernier qui réunit (et il ne le fit que pendant quinze mois) les fonctions de pasteur allemand, de chantre de l'église française et de maître de chant au Collége. — On sait qu'à l'époque de la Réformation on enleva les orgues des temples, parce qu'on estimait qu'elles ne pouvaient servir qu'au culte catholique. Peu à peu cependant on sentit le besoin d'accompagner le chant des psaumes et l'on eut recours à divers instruments. Nous voyons qu'en 1687 le Conseil donne trente écus bons et un logement dans la tour de Diesse à deux jeunes hommes de Bienne, qui « devaient ayder au chant de pseaumes dans les églises avec le cor à bouquin et le pausonne. » Nous savons qu'au siècle dernier c'était avec le *haut-bois* que, dans plusieurs de nos églises, on accompagnait le chant sacré. En 1752, « huit jeunes gens de Couvet s'ofrant de jouer des instruments dans l'église, la Commune accepte et décide qu'on leur fera des pupitres pour mettre leurs cahiers. Ils ont joué à la grande satisfaction de la Commune qui leur accorde un louis pour récompense et arrête qu'on leur donnera à chacun 25 livres foibles, à condition qu'ils soient toujours au moins cinq pour jouer les dimanches et jours de fêtes. »

Nous nous arrêtons ici, car nous voici arrivé à l'époque dont nous nous sommes spécialement occupé dans l'article mentionné plus haut. Qu'on nous permette maintenant de prier les personnes qui pourraient trouver quelques documents sur les écoles, dans toutes les localités de notre pays, de bien vouloir les consigner dans ce recueil. Ce seront des matériaux précieux pour celui qui voudra faire plus tard une histoire complète de l'instruction publique dans le canton de Neuchâtel.

G. BOREL-FAVRE.



Dame Neuchateloise, 1805 – d'après Reinhardt.

# DAME NEUCHATELOISE

**— 1805 —**

d'après Reinhardt

---

Reinhardt encore... Ce peintre si franchement vrai, qui résume avec son pinceau les mœurs et l'état social de la Suisse, de la fin du XVIII^me^ siècle aux premières années du XIX^me^, est connu de nos lecteurs; nous lui avons fait déjà plusieurs emprunts et nous lui en ferons encore toutes les fois que les propriétaires de portraits peints par cet artiste voudront bien nous les communiquer. Cette matrone a, dans sa pose calme, cette dignité honnête, bourgeoise, sans airs ni manières, dont les montagnes neuchâteloises ont conservé la tradition; elle fait partie d'un portrait de famille peint à la Chaux-de-Fonds en 1805, appartenant à M. Jeanrenaud. On trouve en France à la même époque cette coiffure et ces gants mous en étoffe claire ou en peau. — La robe est débarrassée des paniers fort goûtés chez nous à la fin du dernier siècle, le châle est d'un tissu grossier, de couleur brune, avec fleurs et feuilles rouges, jaunes et vertes; on aimait alors ces tons voyants dont la joyeuse crudité s'alliait bien avec les sens robustes de nos populations campagnardes. Une broche en argent sous le menton, une plus grande joignant les bords du châle sur la poitrine, et une montre retenue par un large ruban indiquent l'aisance et une certaine recherche; le livre à fermoir est un psautier. Les grandes dames allemandes ou flamandes sont souvent représentées leur livre d'heures à la main: cela signifiait honneur et dévotion. Ces fleurs dans ces mains vieillies sont un contraste qui n'est pas sans charme; ne font-elles pas songer à ces âmes aimantes qui conservent sous les cheveux blancs l'aménité de la jeunesse.

A. Bachelin.

# ANDRÉ LE GRAVEUR

OU

## L'ART DANS L'INDUSTRIE

NOUVELLE

— SUITE —

### Le patron.

On s'attend peut-être à voir apparaître un personnage élégant, dans un comptoir coquet, effleurant du bout des doigts la correspondance ou les factures sur lesquelles s'exercent une demi douzaine de commis. Ce portrait ne convient pas au brave M. Robert, dont les goûts simples et la fortune modeste ne s'arrangeraient pas d'un tel luxe. Vêtu comme un de ses ouvriers, il est à la besogne du matin au soir, recevant les commandes, visitant et livrant l'ouvrage terminé, tenant ses livres en ordre, préparant le métal et faisant lui-même ses fontes. Sa tâche n'est pas la moins pénible, car outre le labeur il porte le poids de la responsabilité, des soucis, des inquiétudes.

Dans cet instant, nous le trouvons fort affairé au milieu de sa fonderie, petite pièce sombre et dallée de briques, une simple cuisine où l'on a établi un fourneau à vent en briques réfractaires. Près de la croisée est une enclume; autour de la pièce des creusets de diverses grandeurs sont disposés sur des tablettes; au mur pendent des pinces et d'autres outils. M. Robert est de taille moyenne, trapu, mais vif et agile ; une épaisse chevelure grisonnante s'échappe en mèches rudes de sa toque fatiguée ; sa figure anguleuse est taillée à grands coups; mais la bouche et les yeux expriment la bonté. Il prépare le métal pour la fonte; ce métal c'est l'argent, dont le nom depuis des siècles a fait

tressaillir tant de cœurs. La matière première est fournie par des lingots que vendent les banquiers, par des pièces de cinq francs et par les déchets rassemblés avec une patience et des soins que justifie leur valeur. Ce n'est pas une petite affaire que de transformer en culot massif le métal disséminé sous forme de paillettes et de copeaux parmi les substances les plus hétérogènes. Néanmoins le patron aime cette opération qui lui rappelle un monde de souvenirs, et, tout en travaillant avec activité, il siffle ou chante des lambeaux d'airs patriotiques ou de romances du vieux temps. Ces sons joyeux trouvent un écho dans la maison; un jeune garçon et une jeune fille de douze à quatorze ans passent leurs têtes éveillées par la porte entr'ouverte et d'un ton câlin :

— Papa, tu rassembles?.... peut-on entrer?

— Oui, il y a de l'ouvrage pour vous; mais qu'on ne se chicane pas.

— Quel bonheur!

Alors la fête commence. Il s'agit de brûler, dans une vaste casserole de fer, un monceau de débris tombés, pendant le travail, dans les poches de peau des établis. Le bois y entre pour une part considérable, certaines pièces de la boîte ne pouvant être travaillées qu'en les ajustant sur des morceaux de bois, auxquels on donne, sur le tour, les dimensions voulues. Jamais Guèbres, adorateurs du feu, n'ont entouré la flamme sacrée avec plus de ferveur et d'admiration; à chaque poignée de déchets que le père apporte en souriant et laisse tomber sur le brasier, le feu se ranime, élève ses langues flamboyantes, dévore tout ce qui est combustible et laisse au fond du vase un dépôt de métal pulvérulent. Ce sont ces alternatives de lumière et de ténèbres, ces fusées d'étincelles volant dans la noire cheminée comme les lucioles des pays aimés du soleil, les accidents imprévus du brasier, volcan en miniature, qui amusent les enfants et qui excitent leur enthousiasme. Pendant que la campagne couverte de neige reste muette et morne, dans la fonderie au contraire tout vit, tout respire, tout prend une couleur qui exalte l'imagination.

L'opération finie, le patron tasse à coups de marteau les résidus d'argent dans le creux d'un emboutissoir; il en fait des petits pains qu'il introduit dans un creuset destiné à subir le terrible coup de feu du fourneau à vent. Le feu est allumé, le charbon entre en ignition; lorsqu'on ouvre la fournaise, on aperçoit sur son lit de braise le creuset qui prend une teinte rouge de plus en plus claire. On pousse le feu vivement, le métal est fondu; à l'aide d'un ringard de fer le patron le remue pour en opérer le mélange intime. Les beaux lingots luisants, les écus de cinq francs si bien frappés et si remplis de promesses ont fait place à un liquide visqueux, incandescent, qui remplit

en partie le creuset. Pourvu que celui-ci résiste au feu! la moindre crevasse laisserait échapper dans les charbons son précieux contenu.

Alors M. Robert dispose sur le sol, à portée de sa main, les lingotières de fer; il prépare ses longues pinces à mâchoires recourbées pour étreindre le creuset; il trempe dans l'eau ses énormes gants de toile épaisse qui doivent garantir de la chaleur ses mains et ses bras. Le moment solennel est venu; il s'agit de saisir le creuset dans sa géhenne et de verser l'argent dans les lingotières sans rien briser et sans perdre aucune parcelle de métal. Le patron est sérieux, ses paroles sont brèves, ses mouvements ont une précision calculée; il commande du regard et du geste; les enfants, l'œil dilaté, anxieux, se dissimulent dans les profondeurs de la cuisine, pour ne pas gêner la manœuvre et pour voir sans perdre aucun détail.

Cependant les heures ont passé; la nuit est venue et les ténèbres donnent plus d'éclat aux lueurs fulgurantes qui s'échappent de la fournaise. Le patron a passé ses gantelets qui dépassent le coude; il ouvre le fourneau; une clarté soudaine envahit la fonderie; à peine les yeux éblouis peuvent-ils supporter la lumière qui se dégage du creuset étincelant comme le soleil à son coucher. Un homme ordinaire reculerait à l'idée de saisir et d'enlever ce vase brûlant et lourd contenant une valeur de quelques milliers de francs. Mais le patron est vigoureux; ses muscles, ses nerfs sont à l'épreuve; cent fois il a renouvelé cette opération; il est sûr de lui. Lorsque ses bras refuseront de seconder son énergie et son courage, il fera comme ont fait ses pères, il remettra ses pinces et ses vieux gants à son fils et lui dira : « Maintenant, à la garde de Dieu, c'est à ton tour; prends la direction de l'atelier. »

La fonte a réussi; le creuset tenu d'une main ferme s'est incliné sans broncher sur les rainures des moules, des ruisseaux de feu liquide ont coulé tour à tour avec la vitesse voulue, le métal se refroidit et forme des barreaux réguliers qui passeront plus tard à la filière ou au laminoir. Le patron heureux s'écrie d'un ton gaillard en posant sa pince et en ôtant ses gants :

— Allons, Dieu soit béni, on n'est pas encore prêt à abdiquer.

— Qu'est-ce que c'est abdiquer, dit l'espiègle Louise en examinant les lingots sur lesquels passent des teintes irisées et de fugitives lueurs.

— Cela se dit d'un roi et... d'un monteur de boîtes qui transmettent leur charge à un successeur.

— En tout cas, dit un homme en entrant dans la cuisine, ce ne sera pas en faveur d'André; je vous l'ai dit ce matin, et je vous le répéterai tous les jours; ce serait une folie.

— Ah! c'est vous M. Giroux, je ne vous ai pas entendu ouvrir la porte;

je suis dans mes grandes manœuvres. Venez vous chauffer; Louise, apporte une chaise près du feu.

— J'ai entendu dans les allées siffler le courant d'air du fourneau à vent; je viens voir si la fonte est belle et fumer une pipe en attendant le souper. Quelle bonne chaleur! Cela fait du bien! J'avais froid aux pieds à mon établi.

Deux autres voisins entrèrent l'un après l'autre et prirent place devant le foyer où l'on venait d'entasser le charbon du fourneau.

— On ne peut pas tenir à la maison ce soir, dit l'un, la femme brosse, la servante récure, tout est sens dessus dessous.

— Que veux-tu, dit M. Giroux, le samedi c'est le règne des femmes, l'homme n'a plus qu'à s'effacer.

— Et moi, dit le second voisin, j'ai l'agrément d'avoir depuis quinze jours quatre tailleuses ou lingères dans mon ménage. Parce que ma fille se dispose à partir pour Kœnigsfeld, où elle apprendra l'allemand, on lui fait un trousseau comme à une mariée.

— Pour nous consoler, allons manger les tripes, ce soir, dit le premier; c'est samedi, un peu de relâche est nécessaire après une semaine de travail. Nous les jouerons au billard en trois parties.

— En fait de tripes, je préfère les pieds de cochon.

— Et moi les grives.

— L'un n'empêche pas l'autre et l'on peut les consommer simultanément.

— Que diriez-vous d'une fondue confectionnée sur ce brasier, qui semble fait exprès pour la circonstance; j'ai justement une pièce de fromage de Gruyère qu'un ami de Bulle m'a envoyée cet automne....

— Faut-il être Anglais pour tirer de la Gruyère un produit qu'on fabrique chez nous à la perfection. J'ai dans ma cave une meule de la Brévine qui ne craint la comparaison avec aucun fromage du monde.

— Vous ignorez, voisin, que les herbages des Alpes sont à mille piques au-dessus de ceux du Jura; ce sont les principes aromatiques développés sur les terrains alpestres qui donnent au laitage des propriétés inconnues dans nos pays calcaires.

— Vous récitez une phrase recueillie, par un géographe crédule, dans une fruitière du Moléson.

— Pourquoi donc les meilleurs fruitiers viennent-ils tous des Alpes?

— Ceci est une autre question. Mais voici ce que je propose, nous allons préparer deux fondues parallèles que l'on dégustera d'une manière comparative. Il y aura deux juges neutres et un surarbitre pour décider en dernier ressort. En êtes-vous?

— Parfaitement; Salomon n'aurait pas mieux dit.

— Si Salomon s'est accordé une fondue à chacune de ses noces, il est certain qu'il devait posséder une certaine expérience du sujet. Eh! Robert, où vas-tu?

— Appeler ma femme pour nous apprêter cela.

— O Robert, tu m'affliges! N'est-il pas dit quelque part dans le Deutéronome ou dans le Pacte fédéral : « La fondue doit être faite par la main d'un homme? » Pendant que mon adversaire et moi courons chercher nos ingrédients, aie l'obligeance de trouver les ustensiles nécessaires appuyés de quelques bouteilles de vin blanc neuchâtelois. De cette manière chacun sera occupé, et, si on le veut bien, il y aura du plaisir ce soir à la Chaux-de-Fonds.

Ceux qui n'ont jamais assisté à la scène que je raconte se figureront difficilement le sérieux que les amateurs mettent à cette préparation culinaire, à la réussite de laquelle ils attachent leur réputation. Les prêtres antiques célébrant les rites sacrés et cherchant dans les entrailles des victimes les destinées de la patrie n'avaient pas un air plus pénétré de leur importance et de la grandeur de leur mission que nos montagnards surveillant leurs casseroles.

— Voilà qui est prêt, dit l'un des officiants, Messieurs, vous êtes priés de goûter ceci sans préjugé ni passion, comme vous jugeriez une œuvre d'art, un chronomètre de Sylvain Mairet ou un tableau de Léopold Robert.

La recommandation était inutile, un silence religieux s'établit dans la cuisine où ces quatre convives interrogent tour à tour le contenu des deux casseroles placées sur des réchauds au milieu de la table. Chacun fixe un morceau de pain au bout de sa fourchette, le trempe dans le mets brûlant, le roule sur son assiette pour le refroidir et l'avale en fermant les yeux comme une poule qui boit dans une mare. Telle est la méthode traditionnelle recommandée pour la consommation de la fondue, et les initiés n'ont garde de s'en écarter.

— Eh bien, vous ne dites rien, laquelle est la meilleure?

Point de réponse, les fourchettes continuent à fonctionner avec une régularité automatique interrompue de temps à autre par une rasade de vin blanc.

— Mais sacrebleu, je demande qu'on se prononce..... Voyez-vous ces goinfres, qui me lavent deux kilogrammes de fromage sans dire mot! Une fois repus, ils seront indifférents comme des Turcs.

— Elles sont les deux très bonnes, dirent en chœur les convives d'un ton pénétré.

— Point de préférence?...

— Elles sont parfaites, c'est un régal de prince!

— Permettez que j'appelle le père Bourquin qui range l'atelier, dit le pa-

tron; c'est un amateur éclairé et un beau mangeur, nous le nommerons sur-arbitre.

Après quelques façons, le vieil ouvrier se mit à l'œuvre en connaisseur et en homme doué d'un brillant appétit. Il eut bientôt mis à sec les deux casseroles.

— Eh bien, père Bourquin, comment trouvez-vous cela?

— Ma foi, pour dire vrai, ça n'a plus que le goût de fer.

En effet, le malheureux passait son pain sec sur le métal qu'il était en train de polir comme une boîte de montre.

— Mais encore, on demande votre jugement, parlez donc!

— On ne parle pas autour d'une fondue, sinon elle se refroidit et ne vaut plus rien.

— D'accord, mais l'une ne vaut-elle pas mieux que l'autre?

— Chacune, à son tour, m'a paru faite dans les règles; seulement l'un des fromages a peut-être quinze jours de plus que l'autre. Voilà mon sentiment, dit le père Bourquin avec l'autorité d'un oracle.

— Bravo! s'écrièrent les convives, la vérité a parlé: les Alpes ont raison, le Jura n'a pas tort.

Et la vieille cuisine retentit de rires joyeux.

Cet incident vidé, les convives allumèrent leur pipe ou leur cigare et disposèrent leurs chaises autour du feu pour passer ensemble la veillée selon l'ancien usage de nos montagnes. Ils n'avaient pas besoin d'un salon luxueux, de tapis, de divans et des recherches modernes pour goûter la douceur d'être ensemble et pour s'égayer au récit de leurs communs souvenirs. Mme Robert ne fit qu'une apparition pour desservir la table; elle avait de son côté les devoirs du samedi auxquels les vraies ménagères tiennent à rester fidèles et qui consistent à nettoyer, à mettre tout en ordre dans le ménage et dans la maison, et surtout à préparer le linge et les vêtements du père et des enfants pour le saint jour du dimanche.

— Avez-vous vu Célestin Borle depuis son accident? dit après une pause M. Giroux.

— Quel accident? il se portait bien avant-hier encore.

— Vous savez que le Doubs est pris depuis une ou deux semaines, c'est le moment de guetter les loutres. Après une nuit d'embuscade, il est revenu avec les pieds gelés.

— Voilà une belle affaire! Et il n'a pas vu la bête?

— Si, vers deux heures du matin il l'a tirée près d'un trou qu'il avait eu la patience d'ouvrir dans la glace, et malgré ses pieds gelés, il a rapporté sa prise qui a une peau magnifique.

— Une peau qui lui coûte cher, il perdra une partie de ses orteils; mais aussi quelle folie de rester des heures, sans bouger, dans la neige par un froid de 20 degrés!

— Les chasseurs n'en font pas d'autre; quand il sera guéri il recommencera et fera pis encore. Les pauvres malades du Versoix ne songent pas à guetter les loutres.

— En effet, nous avons là une vraie épidémie de fièvre nerveuse; il y a des malades dans chaque maison et la mortalité devient inquiétante. J'entendais hier un croque-mort partant la pelle sur l'épaule pour creuser des fosses sous quatre pieds de neige qui s'écriait: « Vive la fièvre, elle fait rouler les pièces de cent sous! »

— Vous me faites frissonner. Quelle peut être la cause, dans ce moment-ci?...

— Probablement l'impureté de l'eau. Nous n'avons pas assez de soin de nos citernes; nous les construisons avec parcimonie dans un sol imbibé de matières organiques en décomposition; nous y laissons couler l'eau du toit sans la filtrer, nous les curons Dieu sait quand, et nous buvons Dieu sait quoi. Combien de maisons où l'eau est si détestable qu'une seule gorgée vous retourne l'estomac. Croyez-vous que tout cela ne contribue pas à détériorer la santé?

— Dans une contrée comme la nôtre où l'on n'a que de l'eau de citerne, il faut bien se résigner à boire de mauvaise eau.

— Au contraire, dans notre climat froid, avec des pluies fréquentes, l'eau de nos citernes pourrait être parfaite; il suffirait de quelques soins insignifiants. Mais tel particulier qui, sans hésiter, sort de sa caisse cinq cents francs pour une dépense de luxe, ne consacrerait pas cinquante francs pour améliorer l'eau que consomme sa famille. Sous ce rapport, nous sommes inférieurs à bien des pays, même à l'Italie que nous n'avons pas l'habitude de tenir en grande estime.

— C'est l'affaire de la police, comme aussi la surveillance des doreurs au feu qui s'empoisonnent eux et leurs voisins avec cet infernal mercure.

— Quand la santé et la vie d'un peuple intelligent et libre ne sont défendues que par des mesures de police et par les gendarmes, ce peuple est bien malade. Ne voyez-vous pas que notre devoir à tous est d'agir par l'exemple, la persuasion, pour montrer le danger et les moyens de le conjurer. Mais le jour approche où le doreur exercera son art sans danger et sans avoir recours au mercure. Alors, mes amis, l'horlogerie aura fait un grand pas et l'humanité une belle conquête.

— Qu'entendez-vous par là?

— Un savant genevois, M. le professeur de la Rive, est parvenu à appliquer l'or par l'électricité de la pile.

— Sa dorure est-elle solide ?

— Je l'espère; mais s'il réussit, je m'attends à une opposition formidable de la part de ceux qu'il veut soulager.

— Ah bah !

— Vous verrez; il en est toujours ainsi à l'égard des choses nouvelles, quelque excellentes qu'elles soient. J'en parlais dernièrement à un doreur, qui jeta feu et flammes contre les innovations, et pourtant le pauvre sire tremble de tous ses membres, et son corps est si complètement imbibé de mercure qu'un ducat n'est pas dix minutes sur sa langue sans devenir aussi blanc que de l'argent.

— Encore une amélioration bien désirable, c'est le paiement au comptant dans les affaires de commerce et le règlement des carnets des ouvriers à la fin de chaque mois. Le crédit est une belle invention, mais de quoi n'abuse-t-on pas? C'est un filet qui tient dans ses mailles toute notre population. L'ouvrier, qui travaille pendant six mois sans recevoir d'argent, oblige les fournisseurs à lui confier leurs denrées à longue échéance. Pour se récupérer de l'intérêt de leurs avances, ceux-ci prennent leur provision sur les prix; et, en définitive, c'est l'ouvrier, celui qui gagne le moins et achète au détail qui paie la différence.

— Vous ne songez pas à l'agrément de recevoir à la St-Martin ou à la St-Georges une somme rondelette, plutôt que ces maigres paiements de fin du mois qui n'enflent point la bourse et lui donnent des envies rentrées.

— Celui qui tient cette somme rondelette se croit riche et dépense en conséquence sans songer à ce qu'il doit. On oublie si facilement ses dettes. Une fois obéré, il faut un miracle pour se remettre à flot. Vous voyez que nous tournons dans un cercle vicieux.

— C'est à dire que dans les mauvaises années, ajouta M. Robert, nous ne tournons plus du tout, et ceux qui nouent les deux bouts peuvent s'estimer heureux.

— Comment changer tout cela; qui commencera la réforme?

— Voilà la difficulté; si tout le monde était d'accord ce serait bientôt fait. C'est ainsi que nous sommes parvenus, par nos seules ressources, à créer notre service d'incendie, nos écoles et tant d'autres choses qui nous font honneur.

Le voisin parlait encore lorsque la porte s'ouvrit et un grand chien d'arrêt se précipita comme une bombe au milieu des chaises. — Est-il permis d'entrer? dit une voix rauque. Et l'on vit apparaître un homme en veste de chasse coiffé d'un feutre gris, et chaussé de gros souliers couverts de neige qui mar-

quaient bruyamment ses pas. Sa figure avait quelque ressemblance éloignée avec celle du patron, mais autant celle-ci était honnête, franche et loyale, autant l'autre respirait l'astuce, l'arrogance et la bassesse.

— Bonsoir la compagnie! ici *pervers,* cria-t-il à son chien qui se mettait en devoir de passer sa langue sur la table, tu flaires la fondue, mais nous arrivons trop tard. Ne vous dérangez pas, messieurs, on n'est pas l'ogre de Barbarie, tonnerre!

M. Robert avait peine à cacher son embarras et restait debout sans parler.

— Ah ça! dit l'autre, est-ce que je te pétrifie? N'as-tu donc pas de plaisir à me voir?

— Mais si; je vais chercher un verre. Que puis-je t'offrir?

— Rien... si... une tasse de café noir, je viens de manger une demi-douzaine de grives...

— Comment, dit un des voisins, six grives?

— Oui, dit négligemment l'intrus, avec une omelette et trois pieds de cochon. Je déteste les tripes[1]; c'est bon pour mon chien.

Il fallut déranger Mme Robert pour faire du feu et préparer le café. Sur ces entrefaites, la grande cloche du village sonna dix heures, et les voisins, entendant ce signal de la retraite, prirent congé l'un après l'autre et se retirèrent discrètement.

Le patron devenait de plus en plus soucieux; d'un air distrait il rangeait quelques ustensiles qu'il suspendait aux murs de la fonderie et balayait les cendres du foyer. Pendant ce temps, l'autre versait du café dans sa tasse qu'il avait remplie de sucre et en remuait le contenu avec une cuiller.

— Tu n'as point de *kirsch* par hasard?

— En voilà, dit le patron, après avoir ouvert une armoire.

— Ce n'est pas que j'y tienne, mais il faut faire les choses correctement. Après un silence prolongé, il ajouta: tu as fondu ce soir, combien?

— Quelques mille francs.

— Tu as les lingots?

— Sans doute.

— Ne pourrions-nous pas causer un moment dans ton cabinet? on entend tout depuis l'escalier.

Ils passèrent dans le cabinet du patron. On donnait ce nom à une petite pièce attenante à l'atelier et qui servait de comptoir. Un bureau de noyer à plusieurs tiroirs, faisant l'office de caisse et renfermant les fournitures nécessaires à la fabrication, — sous sa cage de verre, une balance d'Abram-Louis

[1] En hiver, le samedi soir, à la Chaux-de-Fonds, on mange les tripes dans tous les établissements publics.

Robert, le père de Léopold, — une table en noyer verni, couverte de boîtes terminées et de papiers, — la grande cisaille pour couper les écus de 5 francs destinés à la fonte, — un établi avec son étau, la pierre de touche et la chaise à vis, en composaient l'ameublement. Les parois de sapin, de couleur fauve, étaient ornées d'une carte d'Europe, d'une feuille de calligraphie donnée en prix par le célèbre Midolle, et de plusieurs têtes à la pierre noire dessinées aux leçons du professeur Foulquier et attestant le talent remarquable d'André Robert, fils du patron.

Le nouveau venu ne regarda rien de tout cela, mais ses yeux s'allumèrent comme ceux d'un oiseau de proie en apercevant sur la table une petite corbeille où la flamme du quinquet faisait scintiller des écus de cinq francs.

— Voilà justement ce qu'il me faut, dit-il en soupesant le corbillon; avec les lingots que tu as fondus, cela fera mon affaire.

— Que veux-tu dire?

— Je veux dire que je suis à sec et qu'il me faut de l'argent coûte que coûte. Il n'y a pas au monde de cannibales plus féroces que les créanciers. Ne peux-tu pas m'aider à leur jeter un os? Que diable! les frères... et les amis ... sont faits pour aider les honnêtes gens à sortir d'embarras.

— Cet argent, ces lingots sont destinés à mon atelier; c'est avec cela que nous travaillerons la semaine prochaine, s'il plaît à Dieu.

— Et là dedans?.. et il désignait du doigt et du regard le bureau.

— Rien, *j'ai payé mes ouvriers aujourd'hui.*

— Dans ce cas, tu auras bien la complaisance de me signer quelques petits billets que j'ai dans mon portefeuille.

— J'en ai déjà trop signés de ces papiers maudits, ne me demande pas cela!

— Seulement pour peu de jours.... Allons, ne te fâche pas, tu ne perdras pas un liard. Embrasse-moi, mon vieux, ne suis-je pas ton frère, ton cher Placide; je t'ai toujours aimé comme la prunelle de mon œil. — Et le malandrin portait gauchement son mouchoir à son nez pour essuyer une larme absente.

Ce fut Mme Robert qui se chargea de répondre. Tremblante, elle écoutait dans la pièce contiguë cette conversation, dont elle prévoyait le dénouement. Craignant que son mari ne se laissât séduire, elle ouvrit la porte.

— Pardon, dit-elle, j'aurais un mot à dire.

— Deux, ma chère belle-sœur, si cela vous plaît, dit-il en s'inclinant avec ironie.

— Avant de signer de nouveaux papiers, ne serait-il pas prudent d'additionner tous ceux que mon mari a souscrits, afin de savoir où nous en sommes.

— Vous avez des doutes sur ma probité? suis-je un honnête homme, oui ou non?

— Je l'espère, mais deux choses m'inquiètent : votre paresse et votre goût pour le vin. Un homme qui passe sa vie dans les cafés et qui s'enivre comme vous le faites ne peut inspirer de la confiance. Nous avons des enfants ; si nous compromettons leur avenir par notre faute, ils auront le droit de nous maudire.

— Laure a raison, dit M. Robert d'une voix ferme, je suis décidé à ne plus rien signer.

— C'est ton dernier mot?.....

— Oui !

— Très bien ; j'aurai donc été lésé dans nos partages de famille, vilipendé, volé comme dans un bois par un tas de cafards, de corsaires, de sans-cœurs qui, maintenant, me tournent le dos et me méprisent comme un chien. Ah ! c'est comme cela ! Eh bien, moi, je vous ferai payer ce dédain superbe. Je vous avertis que je dépose mon bilan, lundi, entre les mains de la justice.

— Malheureux ! en êtes vous là? dit Mme Robert.

— Vous boirez la honte, et toute la famille aussi ; vous récolterez ce que votre égoïsme aura semé ; tant pis pour vous ! —Cela fut dit avec un cynisme sans égal.

— Sache que l'infamie n'atteint pas ceux qui ont agi toute leur vie avec conscience et loyauté, dit le patron d'une voix grave et triste. Le déshonneur se trompe rarement d'adresse et le monde, quoi qu'on en dise, sait fort bien rendre à chacun ce qui lui est dû. Je ne crains rien ; j'ai fait pour toi plus que je ne devais ; si cela t'arrange de donner tes affaires et ta vie en spectacle au public, qu'à moi ne tienne, tu es libre. Seulement, tu dois te souvenir que j'ai répondu pour toi et que tu es mon débiteur pour des sommes importantes ; si tu me les fais perdre nous sommes à peu près ruinés.

— Ah ! mon Dieu ! fit Mme Robert en tombant sur une chaise et en cachant sa tête dans ses mains.

— Tu vois bien qu'il faut absolument signer ces papiers.

— Ne reviens pas là dessus.

— Accepte au moins une vente simulée de mon domaine de la *Trocheta*, qui vaut vingt mille francs. Avec cela tu sera mis à couvert et ce sera autant de sauvé des griffes de mes vautours.

— Oui, s'il était franc, mais tu l'as vendu il y a huit jours. Combien de fois veux-tu vendre cet héritage gagné par le travail de notre père ? Seras-tu donc menteur jusqu'au dernier moment....

— Qui te l'as dit? C'est faux ! Ne va pas le dire plus loin, ou je t'extermine. Et le vaurien, hors de lui, leva son poing fermé sur la tête de son frère.

— Ne le touchez pas, misérable, s'écria Mme Robert en se jetant devant son mari pour le protéger.

— C'est vous qui avez fait tout le mal, serpent, vipère!..... dit le beau-frère en la repoussant avec brutalité.

Le patron, voyant sa femme rouler sur le parquet, ne se posséda plus, il saisit une barre de métal appuyée contre le mur et s'élança contre l'agresseur; mais avant de l'atteindre il fut terrassé par le chien qui le saisit à la gorge.

— A bas! pervers, laisse ces vermines! Et donnant un coup de poing au corbillon, le mauvais frère fit rouler les pièces d'argent dans toute la pièce, puis il gagna la porte. Avant de sortir, il dit en ricanant : ruinés, plaignez-vous, ne le suis-je pas, ah! ah! et il disparut avec son chien dans l'escalier où retentit son rire sinistre comme la voix du malheur.

*(A suivre.)* L. Favre.

# COMTES DE NEUCHATEL

## Costumes militaires du XIVe siècle

Le comte Louis, en faisant élever dans la collégiale de Neuchâtel le mausolée consacré à sa famille, voulut qu'à côté des statues de Berthold et de Richensa de Frobourg, sa femme, prissent place les images de ses autres prédécesseurs. Les sculpteurs chargés de ce travail firent donc des personnages qui précèdent le comte Louis une représentation commémorative seulement, l'absence de documents ne leur permettant pas de faire autre chose; ils donnèrent à Ulrich d'Aarberg et à Rodolphe II son frère, comtes du XIIme siècle, le costume militaire des seigneurs du XIVme (1372).

Ce fait n'est point particulier au monument des comtes de Neuchâtel seulement; on le remarque dans toute l'histoire de l'art; on sait que les peintres

italiens donnaient aux personnages bibliques de leurs tableaux les costumes des XV^me^ et XVI^me^ siècles, et que les Hollandais les coiffèrent de turbans à plumes et les revêtirent de robes de velours à la façon des riches négociants israélites de l'époque.

Nous pouvons donc considérer sans hésitation les statues que nous reproduisons comme des types militaires du XIV^me^ siècle.

Du XIII^me^ siècle au commencement du XV^me^ siècle les costumes militaires n'éprouvent que des variations peu considérables, les vêtements sont collants, quelquefois même au point de gêner les mouvements, la cotte-de-mailles est d'un usage général, on porte par dessus des tuniques mi-parti de couleurs voyantes rehaussées d'armoiries, les casques en général sont très simples, sans visières ni cimiers, les guerriers se font raser la barbe, tandis que les hommes d'église la portent longue ; la noblesse forme la cavalerie, elle est armée de l'épée, de la dague qui se porte tombant droite du milieu de la ceinture, de l'écu et de la lance. Les ceintures sont parfois ouvragées et recouvertes de plaques de métal enrichies de pierres précieuses ; le peuple a pour coiffure un capuchon qui entoure le cou et recouvre les épaules ; la noblesse adopta cette mode.

La féodalité commence à chanceler, le peuple réclame des droits, il porte les costumes de la noblesse, de là les lois somptuaires dont le but fut de rétablir la distance des classes ; mais ces lois, comme on le sait, manquèrent toujours leur effet.

A. BACHELIN.

---

*Adjonction à page 63, ligne 15, de la présente livraison du* Musée :

Jean-Elie Bertrand est encore l'auteur d'une édition de l'abréviateur Eutrope, dont le titre n'est pas sans intérêt au point de vue de la bibliographie neuchâteloise :

*Flavii Eutropii breviarium historiæ romanæ, in usum juventutis adornatum, a J. E. Bertrand. Novi-Castri 1762.*




COMTES
DE NEUCHATEL
MONUMENT
DE LA
COLLÉGIALE.

LITH H. FURRER.

# LES GIRARDET

## Karl Girardet

SUITE. — VOIR LA PRÉCÉDENTE LIVRAISON.

L'Espagne est pour les peintres et les poëtes un monde enchanté qu'ils entrevoient au travers de Cervantes, de Lesage et de Beaumarchais, un pays dont le nom seul évoque à l'imagination les bruissements de la soie s'agitant aux sons des castagnettes et du tambourin, les murmures des guitares et le craquement des éventails qui s'ouvrent et se referment, et par delà les murs des vieilles villes, les mules agitant leurs grelots sur une route poudreuse. Dans les posadas, les belles filles brunes que don Quichotte prenait pour des reines, et les *majos*, en veste courte aux innombrables boutons d'or, roulant leur cigarette à l'ombre d'un berceau de vigne. C'eût été, bien certainement, cette Espagne-là que K. Girardet eût peinte de préférence, si sa qualité d'historiographe ne l'eût attaché à la cour ni plus ni moins qu'un maître des cérémonies.

Madrid avait retrouvé pour ces jours tout le faste de la vieille monarchie; elle avait remis en lumière les formes et l'appareil des fêtes des derniers siècles, et le peintre y eût trouvé des motifs heureux et imprévus s'il n'eût été astreint à une vérité officielle qui ne permettait pas à sa verve de courir selon sa fantaisie. Alexandre Dumas a pu raconter, avec tout le brio du romancier, les merveilles de ces fêtes et rester vrai, tout en sacrifiant certains côtés, le peintre ne le put pas; il eut à rendre des intérieurs d'églises et de palais avec une exactitude parfaite et dut peindre d'après nature plus de soixante-dix personnages de la cour, ainsi que le roi et la reine.

C'est dans la chambre qui servait d'atelier à K. Girardet et à Blanchard, son collaborateur, que Dumas demeura pendant son séjour à Madrid; il a raconté lui-même cette installation dans son voyage de *Paris à Cadix*, auquel nous renvoyons le lecteur.

*Le mariage des princes dans la salle du trône à Madrid* est le tableau principal de cette série de fêtes; il faisait partie de la collection historique de Versailles, mais il a été retiré, comme bien d'autres toiles remarquables, pour faire place aux fastes militaires du second empire; nous n'en connaissons qu'une brillante esquisse conservée par l'artiste.

*L'arrivée des princes à Madrid, le Baise-main et la Bénédiction du mariage dans l'église d'Atotcha* furent exécutés à l'aquarelle; tous les genres sont également familiers à Karl Girardet, mais sa touche fine et spirituelle se prête admirablement à ce dernier qui demande à être traité avec légèreté; ces trois sujets appartiennent aujourd'hui au duc de Montpensier, à Séville.

Les travaux officiels n'empêchaient pas le peintre de songer au Salon, il envoie à celui de 1847 : Une *Vue de la Citadelle du Caire prise du cimetière de Bab-el-Nass*, et *Les laboureurs égyptiens près du lac Maréotis.*

Karl, qui marchait à pleines voiles dans la route du succès, vit un beau jour s'écrouler l'édifice de sa fortune: la monarchie de juillet venait de succomber, et derrière les barricades de Paris apparut la République; les travaux et les commandes officielles prirent, comme la famille royale, la route de l'exil; ce brusque changement devait, on le comprend, amener une perturbation dans la vie du peintre, forcé de briser avec un genre dans lequel il eût obtenu des récompenses et une position à laquelle son talent et ses relations lui donnaient le droit d'aspirer. Karl avait vu les luttes de février 1848, il avait assisté à la dévastation du Palais-Royal, et vu lacérer parmi les chefs-d'œuvre jetés pêle-mêle par les fenêtres une des belles toiles de Léopold Robert, *La femme pleurant sur les ruines de sa maison.* Soldat de la garde nationale, il était retourné aux Tuileries qu'il trouvait envahies par le peuple, foulant aux pieds tout ce qui avait appartenu aux princes, ses amis; joignez à cela les alarmes continuelles, l'orage grandissant de jour en jour, pour éclater enfin dans les sanglantes journées de juin, on comprendra que peiné, inquiet, il ait désiré sortir de cette phase si pénible à l'homme et à l'artiste.

C'était dans l'amitié et la nature qu'il devait retrouver la sérénité passée. Son frère Edouard était installé à Brientz depuis plusieurs années, Karl alla l'y trouver, et charmé, séduit par la grandeur et les intimités de la nature alpestre, il les étudia de nouveau, et, tout en oubliant Paris, les cours et les déceptions, il devint un des chantres les plus séduisants du paysage suisse. Une *Vue prise à Gotzil*, canton de Thurgovie, et un *Souvenir du Tyrol* figuraient au salon de Paris en 1848. — En 1849, *Un café au bord du Nil*, motif plein de pittoresque et d'imprévu, et un *Souvenir de l'Oberland bernois.*

Le nouveau régime politique de la France ne paraissait pas devoir être trop défavorable à l'artiste; Louis-Napoléon, président de la république, fait l'acqui-

sition d'un de ses tableaux du salon de 1850 : *Les bords du lac de Brientz. Le retour du soldat,* qui y figurait la même année, est une composition poétiquement triste, une idée allemande sous une forme française ; un jeune soldat arrive du service étranger, il vient, après une longue journée de marche, d'atteindre le village natal, il s'est arrêté aux clôtures de haies qui en bornent la limite, un bal champêtre réunit les garçons et les filles, qui dansent là-bas sous les arbres aux dernières clartés du soir, mais au bruit des violons, sa tête s'est inclinée, une larme furtive roule sur sa moustache, et ses mains s'appuient tristement sur son bâton. Pourquoi cet abattement, regardez attentivement et vous verrez que, victime innocente de la guerre, le pauvre garçon revient avec une jambe de bois. Cette composition si simple, reproduite dans le *Magasin pittoresque* par un dessin de l'artiste, est une de ces choses qui émeuvent les plus indifférents aux jouissances de l'art.

*L'ancien couvent des franciscains à Alexandrie, Une odalisque* et *Un souvenir du canton du Tessin* étaient exposés aussi en 1850.

*La Cascade du Giessbach* et *Une rue du Caire* l'étaient en 1851.

Dès le commencement de sa carrière artistique, Karl, élevé à l'école du travail, avait cherché à alléger les charges de sa famille ; on était à l'époque où la gravure sur bois, substituée aux anciens procédés, s'essayait timidement dans quelques publications, et certes, en 1834, personne ne supposait que ce genre dut prendre un bien grand développement, encore moins songeait-on au débordement par lequel il devait envahir la librairie et le journalisme. Des imitations des *Magazines* anglais, le *Magasin pittoresque*, le *Magasin universel* et le *Musée des Familles* popularisèrent le genre des publications périodiques illustrées ; le goût s'en répandit rapidement ; Karl, dont le crayon se prêtait à tout, y traita tous les genres, histoire, paysage, costumes, scènes de mœurs, reproductions, etc. Il est resté attaché au *Magasin pittoresque,* dans lequel il a donné une quantité considérable de Vues de Suisse, d'Italie et d'Egypte, et plusieurs compositions, dont quelques-unes faites en collaboration avec son frère Edouard, sont des œuvres remarquables comme sujets et comme exécution. Nous citerons seulement *le Retour du soldat suisse.* — Un vieux paysan bernois est brusquement interrompu dans sa lecture de la Bible par une fillette qui lui crie aux oreilles que le fils de la maison vient le surprendre ; la porte s'ouvre en effet, et le soldat, un de ces Suisses qui allaient jadis chercher au service étranger l'oubli d'un amour malheureux ou une fortune illusoire, se précipite dans les bras de sa vieille mère, placée à l'arrière-plan de la composition. — Ce sujet du retour, tant rebattu, usé même, est ici présenté avec un talent hors ligne, il nous remet en mémoire le mot de Madame de Duras : « Tout a été dit, mais la manière de dire est inépuisable. » Les livres

demandèrent aussi à la gravure sur bois un complément à leur texte. — Raffet, Granville, Gigoux, Johannot, etc., attachèrent leurs noms aux œuvres des plus célèbres auteurs, Karl Girardet, aimé du public et des éditeurs, prêta le concours de son crayon à une quantité énorme de publications et de réimpressions; nous ne citerons que *Roland furieux, la Nouvelle Héloïse*, le *Jardin des plantes*, les *Voyages en zig-zag* et *la Touraine*, splendide ouvrage édité par Mame à Tours; l'*Illustration* et le *Monde illustré* lui durent aussi plusieurs dessins remarquables, principalement des reproductions de ses tableaux exposés aux salons de Paris. C'est pendant les années 1852 et 1853 qu'il explora la Touraine à l'intention de la publication qu'il était chargé d'illustrer. Il y trouva une veine nouvelle et en rapporta une série de vues qui figurèrent plus tard aux expositions de France et de Suisse.

Voici comment s'exprime M. Armand de Barenton, en parlant du livre *La Touraine:*

« Une œuvre vraiment nationale, une œuvre d'une portée sérieuse et digne de tous les encouragements, consisterait à entreprendre, pour les plus pittoresques de nos provinces, le travail consciencieux et brillant que M. Mame vient d'accomplir avec un rare bonheur pour *La Touraine.*

» Deux essais ont déjà été tentés en ce genre; mais M. Mame ouvre réellement une voie nouvelle par un chef-d'œuvre. Il vient de publier, à Tours, un magnifique volume in-folio, qui résume tous les progrès, toutes les ressources de la typographie, de la lithographie, de la gravure sur bois, de la gravure sur acier, en un mot, qui est la dernière, la plus parfaite expression de l'art du livre en 1855.

» *La Touraine*, *histoire et monuments*, représente dignement la librairie française à l'Exposition universelle. Je ne crois pas qu'il soit possible de faire plus beau et plus complet au point de vue matériel.

» M. Mame a appelé à son aide tous les procédés nouveaux, toutes les richesses spéciales de l'industrie contemporaine; ses ouvriers sont peut-être les meilleurs du métier; enfin il a associé à son œuvre trois artistes éminents.

» Il n'a épargné ni soins, ni argent, ni patience. Pendant plus de deux ans, Karl Girardet, Français et Catenacci, ont parcouru la Touraine, relevant à chaque pas un site pittoresque, un monument celtique, un château de la renaissance, cherchant partout la trace des légendes, la chronique de l'art, les souvenirs de l'histoire.

» Ainsi ce livre est non seulement un chef-d'œuvre de typographie, mais, il représente vingt mois de la vie de deux éminents artistes: Girardet et Français. Presque complétement absorbés dans ces derniers temps par le travail énorme de *La Touraine*, ils n'ont pu donner à leur exposition de peinture, au palais des Beaux-Arts, toute l'extension, toute l'importance que comportent leur talent et leur nom. Et pourtant, qu'on le sache bien, l'année est néanmoins bonne pour eux, et leur exposition est brillante, car elle est complétée par le beau livre de *La Touraine.*

» Nous voudrions pouvoir citer au moins tout ce que nous y avons remarqué et admiré. Toutes ces scènes historiques sont composées comme des tableaux d'his-

toire, et c'est là qu'il faut voir une sorte de tour de force, car Girardet et Français sont surtout paysagistes. Citerons-nous la *Défaite des Normands sous les murs de Tours, en 838*; le *Druide excitant à la guerre le chef des Turones;* la *Prédication de St-Gatien;* le *Corps de St-Martin ramené sur la Loire; Buccolène entrant à cheval dans l'église de St-Martin; St-Grégoire de Tours au synode de Braisne; Chilpéric devant le cadavre de son fils;* la *Bataille de Tours; Urbain II prêchant la croisade à Marmoutier;* le *Tournoi; Jeanne Darc au château de Chinon.*

» Le texte de *La Touraine* a été rédigé sous la direction de l'abbé Bourassé, un savant archéologue. M. le comte de Galembert a fourni un intéressant article sur l'architecture de la Renaissance.

» *Monumentum ære perennius:* c'est un véritable monument et qui restera pour la plus grande gloire de M. Mame. »

*Une vue de la cathédrale de Tours, La récolte des dattes en Egypte* et le *Lac de Brienz* figuraient à l'exposition universelle de Paris en 1855, dans la section française; l'artiste, il suffit d'avoir vu une seule de ses œuvres pour en être frappé, possède dans son dessin les élégances et les délicatesses qui ont toujours séduit les gens du haut monde; né avec le sentiment de la grâce, il la répand sur tout ce qu'il reproduit, rochers ou arbres, robes ou murailles, si cette qualité lui fait atténuer parfois les côtés âpres et caractéristiques de la nature, elle a rendu ses dessins et ses toiles sympathiques au *high life* de tous les pays, et l'artiste n'a pas eu lieu de s'en plaindre; en 1855, l'impératrice des Français lui demandait une grande aquarelle, l'année suivante, il exécutait à l'aquarelle encore, pour la reine Victoria, une scène de son séjour en France, *Le déjeûner à Trianon.*

Les travaux de Karl avaient pris une direction nouvelle à la suite de la révolution de 1848. Nous l'avons vu aborder le paysage; ses succès dans ce genre le détournèrent un moment de la peinture de figures, vers laquelle il revint cependant en 1852, et l'année suivante, il exposait à Neuchâtel *Lady Elisabeth Claypole, fille de Cromwell, reprochant à son père la mort de Charles I*er.

« Sur la fin de sa vie, écrit Chateaubriand dans *les Quatre Stuart,* Cromwell ne fut pas toujours heureux.... Quand il descendait en lui-même, il trouvait toujours qu'il avait tué le roi ou la liberté. Dans ce palais de Whitehall, témoin de la grande immolation, Cromwell errait la nuit comme un spectre.... la maladie de lady Elisabeth, sa fille chérie, vint ajouter encore à sa noire mélancolie, et l'obligea à se retirer près d'elle à Hampton-Court.... Cette jeune femme, dans ses derniers entretiens avec son père, ne lui épargna pas les plus cruels reproches, que sa fin prochaine rendait encore plus déchirants. Elle l'appelait à comparaître devant le redoutable tribunal de Dieu, où elle ne devait le devancer que de quelques jours.

Cette scène, plus littéraire que du domaine plastique, a été interprêtée d'une manière un peu théâtrale, et certes, il eut été difficile de l'expliquer

autrement. — Le Protecteur, assis dans un fauteuil, la tête baissée, écoute avec une résignation concentrée les reproches de sa fille qui, malade et soutenue par une suivante, lève une main vers le ciel. Un buste de Charles Ier, couvert d'un voile noir, est le trait d'union négatif de ces deux êtres. — On a reproché, et non sans raison, l'allure violente de lady Elisabeth; son geste est superbe, mais il n'a rien de filial; Cromwell est âgé, fatigué, il commande le respect, sa fille est malade, elle peut, dans un moment suprême, laisser déborder son cœur, plein de sympathies pour la royale victime, mais elle ne peut oublier que le Dieu redoutable dont elle parle a dit : *Honore ton père*! Ce sujet a séduit l'artiste par son étrangeté; le drame ou le roman eût fait comprendre le rapport des deux personnages, la peinture ne le peut pas, aussi n'est-il guère possible de deviner tout d'abord que la scène se passe entre un père et sa fille. — On pourrait peut-être aussi demander aux costumes un caractère plus positif, et à l'intérieur dans lequel se passe l'action une vérité plus vraisemblable. L'archéologie s'est popularisée, elle est aujourd'hui inséparable de la peinture historique qu'elle a forcée à devenir rigoureusement exacte.

Si nous osons discuter ces points, c'est que l'œuvre de Karl Girardet ne peut en être diminuée pour cela, ses qualités habituelles s'y remarquent encore à un haut degré.

Nous le retrouvons au salon de 1857 avec *Une vue prise à Garenne (Eure)*, *Les vaches à l'abreuvoir*, *Une vue prise à Bueil (Eure)*, un *paysage* et une nouvelle toile historique, *La bataille de Morat*.

Nous assistons ici à ce moment épique où l'armée du duc Charles de Bourgogne, battant en retraite depuis Cressier, se trouve acculée au lac, et où harcelés, éperdus, ses soldats sont taillés en pièces par les Confédérés. *Beaucoup sautaient à l'eau qui pourtant n'avaient pas soif*, dit le chroniqueur Schilling, et le combat continue dans les roseaux, les chevaux et leurs cavaliers bardés de fer veulent gagner le large et sont entraînés par leur poids. On se bat avec acharnement, les uns en désespérés, les autres en héros, sûrs d'une victoire dont le soleil leur a donné le présage au moment de la prière. La fumée des dernières arquebusades se colore des mourantes clartés du jour, c'est l'heure où fou de rage et de honte le duc Charles va quitter le champ de bataille et courir tout d'une chevauchée jusqu'en Savoie. Hourrah! hourrah! la corne d'Uri va retentir et les vainqueurs vont tomber à genoux.

Ici, comme dans *Héliopolis*, comme dans *Gaucher de Châtillon*, la violence de la mêlée est tempérée par une exécution facile, légère, qui fait oublier l'horreur de la lutte et du sang répandu. C'est comme une brillante improvisation enlevée à la pointe de la brosse. Nous n'y retrouvons pas cependant les

hommes du XV$^{me}$ siècle, ces soldats *faisant peur et pourtant plaisir à voir* de la chronique du chanoine de Pierre, ces types rudes, ces carrures solides que nous aimons à retrouver dans nos rassemblements militaires, — le sentiment de la grâce, inné chez l'artiste, lui a fait donner aux confédérés une élégance à laquelle ils furent toujours étrangers. — Les tours de Morat, qui dominent la scène, sont une licence que l'histoire a le droit de contester, la bataille s'est terminée près de Greng, à l'endroit où a été érigé l'obélisque commémoratif de la victoire, c'est à dire à près d'une demi-lieue de la ville.

La bataille de Morat, de Karl Girardet, est une agréable peinture, un récit plus fantaisiste qu'historique; c'est l'œuvre d'un homme habitué à chanter les choses aimables de ce monde, aussi le retrouvons-nous avec plaisir au salon de 1859, où il expose *L'entrée de la vallée de Lauterbrunnen prise des bords de l'Aar, — Prairie au bord de l'Aar, — Le lac de Brientz, — Vue prise sur les bords de l'Eure, — Solitude.* Il apporte dans la peinture de ces scènes des qualités rares, qu'on ne trouve pas souvent réunies, la largeur, la finesse du détail et l'agrément de la couleur. La première de ces toiles surtout est comme une poétique de la vallée alpestre, les tons bleus hâlés de la montagne dans l'ombre du soleil, et l'éclat des prairies inondées de lumière y sont rendus avec ce charme saisissant qui nous arrache ce cri : Suisse ! Suisse !

*(A suivre.)* A. Bachelin.

# NOTICE

SUR LES

# MONNAIES NEUCHATELOISES

Neuchâtel a aussi son histoire monétaire. Ses ateliers ont fourni une grande variété de monnaies et les numismates s'occupent beaucoup de ce pays.

Jusqu'à présent ce sont surtout les monnaies des princes de la maison de Longueville et du prince Berthier qui ont attiré leur attention; cependant bien avant la maison de Longueville on a battu monnaie à Neuchâtel.

Comme il sera démontré plus tard, c'est vers 1190 qu'Ulrich II seigneur de Neuchâtel, reçut de l'évêque Roger de Lausanne le droit de battre monnaie. L'année 1818 est celle où furent frappées les dernières monnaies neuchâteloises.

L'histoire monétaire de Neuchâtel comprend ainsi plus de six siècles; elle peut se diviser en trois périodes :

Celle des maisons Neuchâtel, Fribourg et Bade-Hochberg, de 1190-1543.

Celle des princes d'Orléans-Longueville, de 1543-1707.

Celle de la maison de Prusse et du prince Berthier, de 1707-1818.

## PREMIÈRE PÉRIODE[1]

Cette période est, il est vrai, la plus obscure, mais les recherches à faire dans ce domaine offrent un intérêt d'autant plus vif que cette époque fut celle où par les soins de nos seigneurs, principalement de ceux de la maison de Neuchâtel, l'indépendance de ce pays poussa des racines assez fortes et assez étendues pour se lier d'une manière inextricable à celles sur lesquelles se sont développées les libertés suisses.

Dans cette période de 1190-1543, quatre faits apparaissent bien saillants et jettent une lumière assez vive sur les circonstances monétaires où le pays de Neuchâtel se trouvait alors. Ce sont :

1o. En 1224 la vente faite par Berthold seigneur de Neuchâtel, à Guillaume d'Ecublens évêque de Lausanne, du droit de battre monnaie, que le grand-père de Berthold, Ulrich II, avait reçu en fief de l'évêque Roger.

2o. La querelle monétaire entre Rodolphe III et les évêques Boniface et Jean de Cossonay, querelle qui se termina en 1272, après la mort de Rodolphe, sous la régence de sa veuve Sibille de Montbéliard, mère tutrice des seigneurs Ulrich IV et Amédée.

3o. Le droit de battre monnaie conféré en 1347 au comte Louis par l'empereur Charles IV.

4o. Les conventions monétaires conclues en 1377 et 1387 entre Léopold duc d'Autriche, le comte Rodolphe de Habsbourg, la comtesse Isabelle de Neuchâtel, Hermann de Krenkingen et les villes de Bâle, Zurich, Berne et Soleure. Ces quatre faits feront le sujet de quatre chapitres différents.

[1] Ouvrages consultés pour ce travail :
*Monuments de l'histoire de Neuchâtel* par G. A. Matile.
*Mémoires et documents* publiés par la société d'histoire de la Suisse romande, en particulier.
*Mémoires sur le Rectorat de Bourgogne* par M. Fr. de Gingins.
*Histoire de Neuchâtel et Valangin* par F. de Chambrier.
*L'histoire de la Confédération Suisse* par M. Daguet.
*Le Prieuré de St Pierre du Vaux Travers* par M. le colonel de Mandrot.
*Manuel du Commerce* de Pierre Jeanrenaud, Neuchâtel 1859.
Enfin les découvertes de M. Morel-Fatio sur les deniers du comte Louis de Neuchâtel, publiées dans le *Musée Neuchatelois,* décembre 1869.

I. *La monnaie de l'évêché de Lausanne inféodée aux seigneurs de Neuchâtel.*

C'est entre l'avènement de Roger, évêque de Lausanne, en 1174, et la mort de Ulrich II comte de Neuchâtel et de Fenis survenue en 1191, que remonte l'origine du premier droit de battre monnaie qu'ont possédé les seigneurs de Neuchâtel.

Ils ne possédèrent pas ce droit comme souverains, ils ne l'eurent qu'à titre de fief de l'évêque de Lausanne jusqu'en 1224, où Berthold le vendit à l'évêque Guillaume.

Un acte clot toutes les transactions relatives à ce sujet et fait ressortir les principales circonstances dans lesquelles ce droit de battre monnaie fut inféodé aux seigneurs de Neuchâtel [1]. C'est l'excommunication prononcée par l'évêque le 19 juillet 1226 contre ceux qui aliéneraient de nouveau, de la mense épiscopale, le droit de battre monnaie, ainsi que l'avouerie de Lausanne, aliénations qui eurent lieu du temps des ducs Berthold IV et Berthold V de Zæringen, et qui furent cause, est-il dit dans ce document, de toutes sortes d'inconvénients et de malheurs, non seulement pour l'évêque, mais pour tout le pays.

Pour l'explication de ceci et de ce qui va suivre, voici un rapide exposé de la situation politique, où se trouvait l'évêché vers la fin du XII^me^ siècle, à l'égard des ducs de Zæringen et des seigneurs de Neuchâtel.

L'avoué épiscopal était homme lige de l'évêque, il avait le droit de juger tous les délits commis dans le bourg de Lausanne et dans les terres dépendantes de l'évêché. La famille de Gärenstein, vassale des Zæringen, possédait ce droit.

Les Zæringen, comme recteurs impériaux, avaient le droit d'avouerie impériale ou de protectorat sur la partie allemande du diocèse, mais n'en avaient pour la partie romande que le titre honorifique, joint à certaines redevances que leur devaient l'évêque et le chapitre lorsqu'ils entraient dans la ville. Le droit réel de protectorat pour la partie romande du diocèse relevait de l'évêque et avait été concédé par lui au comte de Genève.

Le duc Berthold IV de Zæringen, non content d'avoir un pouvoir simplement honorifique sur cette partie de l'évêché, acheta de son vassal le seigneur de Gärenstein le droit plus réel de juridiction, malgré les protestations de l'évêque Landric [2]. De là des dissensions qui jointes aux rivalités de races amenèrent en 1190 une guerre, où nous voyons d'un côté l'évêque Roger, succes-

[1] *Monuments*, par Matile, Acte LXXXV, p. 73.
[2] *Mémoires et doc. de la Suisse romande,* Tome 1, p. 95 et 96.

seur de Landric, ses vassaux romands toujours opposés à l'influence germanique, et le comte de Genève, et de l'autre le duc Berthold V qui avait succédé à Berthold IV en 1186.

L'évêque Roger et ses alliés furent complétement défaits près d'Avenches et le recteur profitant de cette victoire pour subjuguer ses ennemis, fonda le bourg de Moudon et construisit le château de Morges, au milieu des terres de l'évêché et des seigneurs romands.

Ulrich II de Neuchâtel ne prit pas part à cette lutte; voici ce que dit de lui M. Fr. de Gingins dans son mémoire sur le rectorat de Bourgogne.

« Ulrich II sire de Neuchâtel, chef de sa puissante maison et comte pro- » vincial en deça de l'Aar, avoué de l'abbaye d'Hauterive et seigneur d'Ar- » concié et d'Illens, était l'ami personnel du duc de Zæringen et la tradition » de ce dévouement détermina la ligne politique que ses descendants suivirent » dès lors invariablement. Au lieu de se déclarer contre le recteur, Ulrich » arbora franchement sa bannière, il suivit le duc Berthold dans les campa- » gnes d'Italie où ils accompagnèrent l'empereur Frédéric. Ce monarque ré- » compensa généreusement le sire de Neuchâtel en lui concédant en 1169 à » titre de fief de l'empire, le val de St Imier, la montagne de Diesse avec le » territoire de Neureux et l'avouerie héréditaire de Bienne et de son terri- » toire. . . . . Cette donation fut confirmée à Besançon en 1178 en présence du » duc Berthold . . . . . et la seconde année qui suivit cette concession en 1180 » *le comte Ulrich reprit des mains de l'évêque Roger tous les fiefs qu'il tenait* » de l'église de Lausanne, soit dans la partie allemande, soit dans la partie ro- » mande du diocèse. »

Comme il vient d'être dit, c'est en 1180 qu'Ulrich reprit des mains de Roger le fief qu'il tenait de l'évêché, or l'acte est signé par trois chanoines de Lausanne, tandis qu'il est dit dans le cartulaire que l'aliénation se fit, *quamvis contradicente capitulo et baronibus et burgensibus,* malgré l'opposition du chapitre; ainsi le droit de battre monnaie ne pouvait pas être compris dans cette reprise de fief, car alors les chanoines ne l'auraient pas signé. Cette inféodation de la monnaie se fit donc après 1180; Ulrich mourut en 1192, c'est entre 1180 et 1192 qu'elle a du avoir lieu. [1]

[1] Nous sommes, quant à la date de l'inféodation, en désaccord avec les auteurs qui se sont occupés de cette partie de notre histoire monétaire, ce sont en particulier Gottlieb Emmanuel de Haller, M. Rodolphe Blanchet et l'auteur anonyme d'une monographie qui a paru dans le journal numismatique de Weissensée année 1863 ; les deux derniers paraissent avoir copié du premier que c'est l'an 1209 que Roger inféoda à Ulrich II le droit de battre monnaie, or le cartulaire de Lausanne dit explicitement en parlant de la monnaie vendue par Berthold : quam Uldricus suus avus acquisierat a Rogerio; cet Ulrich n'était donc pas l'oncle de Berthold mais son grand-père mort en 1192. (Hist. de Neuchâtel et Valangin par F. de Chambrier page 16.)

C'est sans doute pendant ses luttes avec le recteur, ainsi vers 1190, que Roger aliéna la monnaie de l'évêché. En le faisant il gagnait à sa cause et à celle de l'évêché, en la personne d'Ulrich, un seigneur puissant et qui dans la lutte engagée était neutre, puisque tout en jouissant d'un grand crédit auprès du duc et lui devant beaucoup, il était homme lige de l'évêque et avait repris de lui ses fiefs de l'évêché.

Si, comme quelques-uns le disent, Roger était de la maison de Neuchâtel, on pourrait croire aussi de sa part à des motifs personnels, en ce que, au moment de la ruine du pouvoir temporel de l'évêque, il en donnait une part à sa maison et augmentait par là le pouvoir de ceux de son chesaulx; ceci expliquerait mieux l'opposition du chapitre et du peuple de Lausanne. Peut-être aussi fut-il forcé à cette aliénation par le recteur après le désastre d'Avenches, et l'on devrait considérer l'opposition déclarée, qui se manifesta alors, comme une protestation contre cette violence.

Quant au prix que l'évêque reçut pour ce droit, les uns disent qu'il fut de 8 livres Lausannoises, d'autres de 103. Les actes n'en font aucune mention, aussi ne nous en occuperons-nous pas.

Il est difficile de savoir si Ulrich fit usage du droit qu'il reçut; on ne peut lui attribuer aucun des deniers aux chevrons de l'évêché de Lausanne, puisque les chevrons n'apparaissent sur les sceaux de la maison de Neuchâtel que vers 1240, ainsi 48 ans après la mort d'Ulrich.

A la mort de l'empereur Henri VI de Souabe, survenue en 1196, six années après les évènements relatés plus haut, commença le grand schisme de l'Empire. Qu'il soit permis de retracer ici aussi brièvement que possible, comment cet évènement influa sur la politique des évêques de Lausanne, sur l'élection de l'un d'eux et sur la monnaie dont nous nous occupons. — Deux compétiteurs à l'empire étaient en présence, Philippe de Souabe soutenu par les princes laïques, avec eux le duc Berthold et par le parti gibelin, et Othon IV de Brunswick patroné par le pape, par les princes ecclésiastiques, avec eux l'évêque Roger et par le parti guelfe. — Philippe de Souabe pour mettre de son côté Thomas comte de Savoie lui inféoda Moudon qui relevait directement du duc Berthold V; c'est ensuite de cela que le duc de Zæringen après la mort de Philippe en 1208, d'ancien gibelin qu'il était, passa au parti guelfe, tandis que le comte de Savoie ancien guelfe avait passé au parti gibelin. Ainsi l'évêque Roger dans le grand schisme de l'empire, se trouvait être avec le duc Berthold du parti d'Othon de Brunswick, tandis que les comtes de Savoie et de Genève, appuyés par tous les seigneurs laïques des deux Bourgognes Jurannes, ne voulurent reconnaître comme souverain légitime, après la

mort de Philippe, que le jeune roi de Sicile Frédéric II, de la maison de Souabe[1]. — Profitant de ces dissensions, le comte Thomas de Savoie, pour faire valoir ses droits dans un moment où le duc n'était pas en mesure de se défendre, débarqua à Ouchy afin de passer de là sur Moudon. Si Roger se trouvait être du parti du duc dans cette occasion, il n'oubliait pas par contre la question de l'avouerie qui était toujours pendante; aussi se contenta-t-il de rester neutre et de chercher à maintenir intact le territoire de l'évêché. Il voulut donc s'opposer au passage des troupes du comte à travers son diocèse, mais celui-ci força la tour de Rive à Ouchy, et, après l'avoir fait raser, passa directement sur Moudon. La guerre qui s'en suivit entre le duc Berthold et les seigneurs allemands d'un côté, le comte de Savoie et les seigneurs romands de l'autre, dura jusqu'en 1211, où l'évêque Roger proposa un accommodement qui mit fin à la guerre. C'est cette même année 1211, que Roger résilia sa charge et que Berthold de Neuchâtel, trésorier de l'évêché, fut élu évêque. — La maison de Neuchâtel, neutre dans ces démêlés, possédait alors tout le pays compris entre la Suse, la Thielle à sa sortie du lac de Bienne, l'Aar, le Grand Marais, le lac de Neuchâtel et l'Areuse[2]; elle possédait en outre l'avouerie du couvent d'Hauterive, les seigneuries d'Arconcié et d'Illens et de plus, à titre de fief, la monnaie de l'évêché.

Ulrich II de Neuchâtel avait laissé trois fils, Rodolphe II, Ulrich III et Berthold. Les deux premiers lui succédèrent conjointement; quant à Berthold, il était d'Eglise, trésorier de l'évêché de Lausanne.

Rodolphe II ne survécut pas longtemps à son père, et son fils unique nommé Berthold, tout jeune encore, devint co-seigneur de Neuchâtel avec son oncle Ulrich.

Le plus grand accord régna entre ces parents et nous ne voyons pas un acte un peu important, passé au nom de Rodolphe, d'Ulrich et de son neveu, ne pas être approuvé par Berthold, tantôt avec le titre de prévôt de Bâle ou de Neuchâtel, tantôt avec celui de trésorier de Lausanne.

C'était donc de là que pouvait venir pour l'évêché la plus puissante protection dans les démêlés qui ensanglantaient alors la Bourgogne transjurane, dans ces temps, où les ducs de Zæringen prétendaient au droit de protection et au droit de juridiction de l'évêché, où les comtes de Savoie cherchaient à s'agrandir au préjudice de tous leurs voisins, et où les seigneurs romands d'alliés qu'ils étaient auparavant, étaient devenus hostiles, à cause de la politique, à leur gré trop allemande et trop guelfe, suivie par l'évêque Roger dans ces derniers temps. Aussi Berthold fut-il élu, est-il dit dans le cartulaire, à

[1] *Mémoires et doc. de la Suisse romande*, Tome I, p. 123 et 124.
[2] *Histoire de Neuchâtel et Valangin*, par F. de Chambrier, Chap. IV, p. 33, 34 et 35.

l'unanimité de tout le chapitre [1]. — Comme évêque il n'en continua pas moins à prendre une part active aux affaires de Neuchâtel, il apposa son sceau à la charte de franchises accordée aux bourgeois de Neuchâtel par Ulrich III et Berthold en 1214[2], et il fit de concert avec le chapitre la déclaration suivante: « Berthold par la grâce de Dieu évêque de Lausanne et tout le chapitre de » cette église à tous ceux qui les présentes liront salut en notre Seigneur. « Nous ratifions et nous confirmons les conventions conclues entre nos chers » seigneurs de Neuchâtel le comte Ulrich et son neveu Berthold d'une part et » les bourgeois de ce même chastel d'autre part. A la demande de l'une et de » l'autre partie nous prenons ces conventions sous notre garantie, afin que » si les dits seigneurs ou leurs successeurs veulent s'en écarter ou les veu- » lent violer de quelque manière que ce soit, les dits bourgeois puissent » en appeler à nous et à nos successeurs; nous leur promettons de les faire » alors rentrer dans leurs droits, en mettant la terre des dits seigneurs à l'in- » terdit, à l'exception toutefois de Neuchâtel, jusqu'à l'observation intégrale » des dites conventions, telles qu'elles sont renfermées dans des actes authen- » tiques. » — L'évêque Berthold contribuait ainsi pour sa part autant qu'il le pouvait, à la stricte observation de la charte de 1214, il le faisait non seulement comme évêque de Lausanne, mais encore comme membre de la maison de Neuchâtel. Son but ainsi que celui de ses parents était d'augmenter le pouvoir de leur maison en y faisant concourir un peuple libre.

Deux années plus tard, en 1216, Berthold réforma la monnaie de l'évêché pour lui donner un titre légal.

On peut admettre que l'établissement du nouvel atelier monétaire se fit à Neuchâtel. Où donc en effet dans les temps de trouble où se trouvait alors le diocèse, cet atelier pouvait-il être plus à l'abri d'un coup de main tenté par les ennemis de l'évêché, qu'à Neuchâtel sous la garde des parents de l'évêque et de ces bourgeois dont il avait ratifié et garanti les franchises.

En faisant battre monnaie à Neuchâtel l'évêque Berthold réunissait les droits du vassal à ceux du suzerain et n'agissait pas seulement comme évêque de Lausanne, mais aussi comme possédant ce droit en propre après l'avoir hérité de son père conjointement avec ses frères. C'est pour cela aussi que seul parmi tous les évêques de Lausanne, jusqu'à Guy de Prangins qui commence en 1375 la série de ceux qui signèrent leur monnaie, il mit sur la sienne une marque qui lui était personnelle, les chevrons, qui devinrent plus tard les armes de la maison de Neuchâtel.

[1] *Monuments*, par Matile, LVII, page 47.
[2] *Monuments*, par Matile, LXII et LXIII, p. 55 et 56.

Les monnaies de l'évêché de Lausanne appartenant à cette époque conservent le type des monnaies carlovingiennes[1], d'un côté un temple soutenu par quatre colonnes, autour la légende SEDES LAVSANA, au revers une croix autour de laquelle se lisent les mots CIVITAS EQVESTRIVM, c'était le nom de Nyon, le siége épiscopal avant Lausanne, et où les premières monnaies de l'évêché furent frappées. Il y a plusieurs variantes dans ces légendes; elles se combinent avec ces mots, écrits il est vrai très différemment, mais se retrouvant ordinairement tous quatre. Plusieurs de ces derniers n'ont point de signes dans les champs de la croix, d'autres ont une globule dans un des cantons avec deux chevrons dans un autre, une troisième catégorie plus nombreuse ont des signes qui paraissent en être des imitations[2].

Le cartulaire décrit le poids et l'alloi de la monnaie réformée par l'évêque Berthold comme suit: de 12 deniers de cette monnaie 4 deniers et une obole soit 4 deniers et demi doivent être d'argent, 7 deniers et demi d'alliage et 17 sous 6 deniers doivent peser un marc. Ainsi cette monnaie contenait $4\,^1/_2$ d'argent fin sur 12 soit $^9/_{24}$ qui réduites en décimales donnent 375 millièmes d'argent fin. Comme 17 sous 6 deniers devaient peser un marc et qu'un sou était égal à 12 deniers, le poids d'un denier était la 210$^{me}$ partie d'un marc. Le marc étant de grammes 244,753 milligr.[3], ce poids, divisé par 210, donne le poids de notre denier en grammes, il est de un gramme et 165 milligrammes. Ce poids multiplié par la proportion d'argent fin soit par $^{375}/_{1000}$ donne le poids d'argent fin contenu dans notre monnaie, c'est 436 milligrammes. Le gramme d'argent fin vaut 22 centimes et $^5/_{100}$ [4], en multipliant cette somme par 436 milligrammes on trouve la valeur intrinsèque du denier qui est valeur actuelle 9 centimes et $^{61}/_{100}$ ou 9 centimes et $^3/_5$. D'après nos calculs, ceci est en rapport assez exact avec une indication contenue dans une charte du chapitre de Romainmotier de 1222, donnant 12 Marcs d'argent fin pour la valeur de 30 Livres Lausannoises, et nous montre que les comptes faits dans ces temps au taux de la livre Lausannoise le sont suivant la convention monétaire de 1216 d'après laquelle :

[1] No. 1 de la Planche.

[2] Nous attribuerons les deniers aux chevrons de l'évêché de Lausanne à l'atelier de Neuchâtel; quant à ceux qui ont des signes ressemblant aux chevrons nous ne les attribuerons ni à l'évêque Berthold ni à ses parents mais nous envisagerons ces signes comme frappés sur des monnaies postérieures à celles aux chevrons, pour indiquer qu'elles ont été fabriquées suivant le titre de 1216.

[3] *Manuel du commerce,* de Pierre Jeanrenaud, p. 242.

[4] *Manuel du commerce,* de Pierre Jeanrenaud, p. 208.

La livre Lausannoise valait intrinsèquement valeur actuelle fr. 23,06.
Le sol Lausannois » » » » 1,15.
Le denier Lausannois » » » » 0,09 $^{3}/_{5}$ [1].

Il est généralement admis que le pouvoir de l'argent a diminué de 4 fois sa valeur d'alors; il faudrait donc pour trouver la valeur réelle que pouvait avoir cette monnaie au temps dont nous nous occupons, multiplier par 4 les valeurs indiquées plus haut.

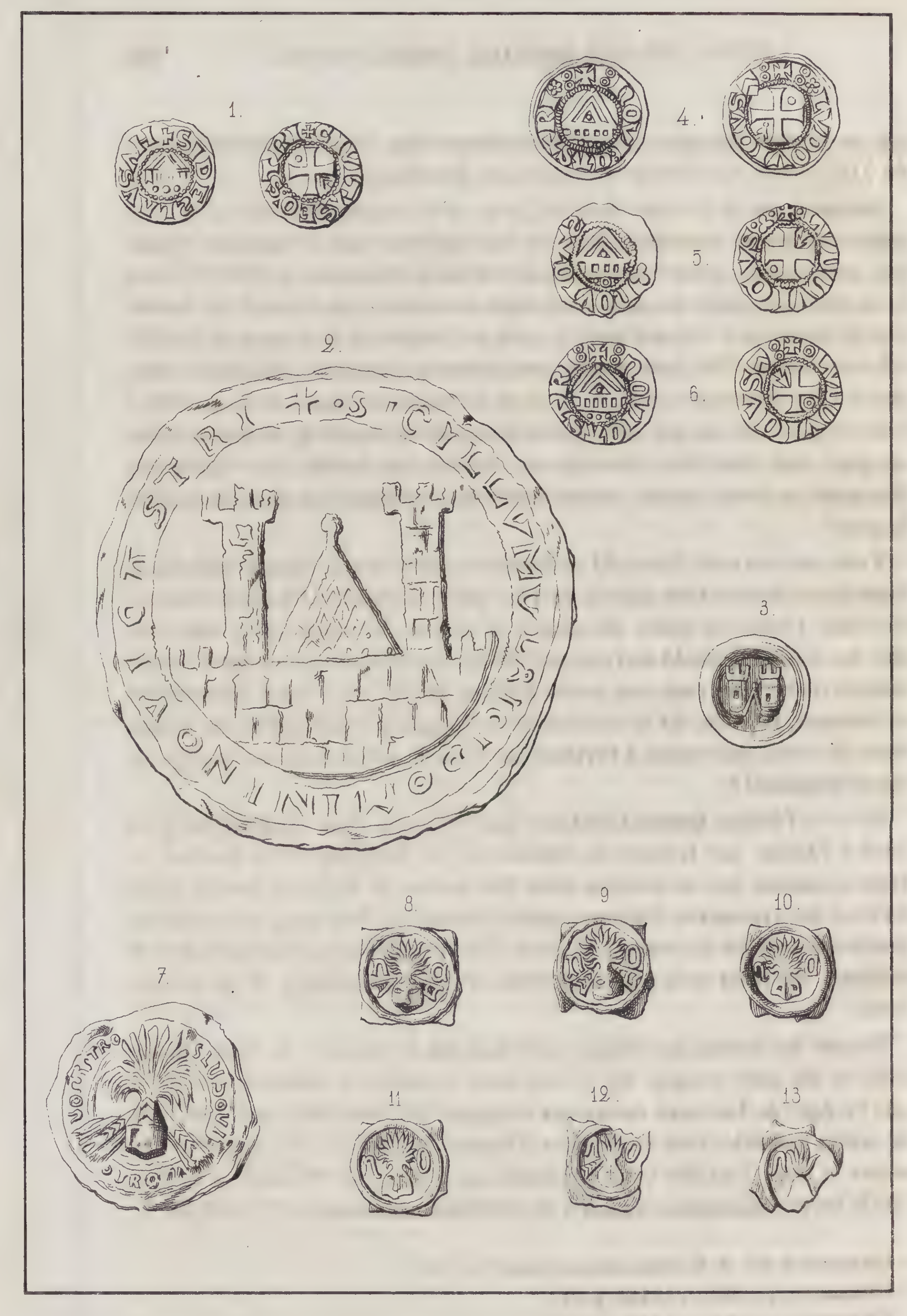
Ce qui donnerait à la Livre une valeur de fr 92,24.
au Sol » 4,60.
au Denier » 00,38 $^{1}/_{2}$.

Si Neuchâtel, placé sur les confins des pays allemands et des pays romands de la Bourgogne transjurane, a participé pour ses institutions des uns et des autres, il en fut de même pour la monnaie. L'inféodation faite par l'évêque Roger de Lausanne à Ulrich II et les deniers du comte Louis qui sont des monnaies lausannoises avec légende neuchâteloise, prouvent les rapports monétaires de Neuchâtel avec les pays romands. D'un autre côté, les oboles de Louis et d'Isabelle de Neuchâtel longtemps prises pour des monnaies de Zofingue, ayant par conséquent un caractère éminemment germanique, ainsi que les conventions monétaires de la comtesse Isabelle avec le duc Léopold d'Autriche et les villes de Berne et de Soleure, montrent que de pareilles relations existaient entre Neuchâtel et les pays allemands. Ainsi il pourrait se faire que l'on eût aussi au commencement du XIII$^{me}$ siècle frappé à Neuchâtel des bracteates semblables à ceux qui furent frappés dans les contrées allemandes, nous voulons parler d'un bracteate publié par M. le D$^{r}$ Meyer dans son ouvrage sur les deniers et bracteates de la Suisse (pl. V, n$^{o}$ 85) que nous reproduisons au n$^{o}$ 3 de la planche et qui a une très grande ressemblance avec les sceaux de Neuchâtel à cette époque dont l'empreinte représente un fronton flanqué de deux tours avec trois créneaux chacuné. Jusqu'à présent ce type a été classé dans les monnaies du XIV$^{me}$ siècle et attribué soit à Berthoud soit à Ravensburg; peut-on, vu sa ressemblance frappante avec le n$^{o}$ 2 de notre planche

[1] Les calculs qui précèdent et leur résultat sont corroborés par des essais faits à Lausanne par les soins de M. Rod. Blanchet sur quelques monnaies lausannoises notamment sur celles aux chevrons qui seules seront mentionnées ici.

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| N° 196, chevrons | | | poids gr. | 1,005 | alloi | 0,363 | d'argent fin. |
| id. | id. | | » | 0,955 | » | 0,356 | id. |
| id. | id. | deux pièces | » | 1,545 | » | 0,364 | id. |

En prenant la moyenne de ces quatre pièces on trouve le poids moyen de gr. 0,876 et l'alloi moyen de 0,361 d'argent fin. Quant à la différence de gr, 0,289 que nous trouvons ici d'avec le poids légal, 6 siècles et demi d'usure et d'oxidation l'expliquent assez. Quant à l'aloi, la différence minime de 0,014 millième d'avec l'aloi légal s'explique suffisamment par l'état primitif où se trouvait le monnayage au siècle dont nous nous occupons.




1–. Denier aux chevrons de l'Evéché de Lausanne. (Musée de Neuchâtel)

2–. Sceau d'Ulrich III de Neuchâtel.

3–. Monnaie publiée par Mr Henri Meyer et attribuée jusqu'à présent à Berthoud ou à Ravensburg

4-6. Deniers du Comte Louis, publiés par Mr Morel-Fatio

7– Sceau du Comte Louis de Neuchâtel.

8-13. Bractéates du Comte Louis et de la Comtesse Isabelle de Neuchâtel

qui est le sceau du comte Ulrich III, attribuer cette obole au commencement du XIII^me siècle et à l'atelier monétaire de Neuchâtel ?

Durant la vie de l'évêque Berthold, il ne se fit aucune tentative pour faire rentrer la mense épiscopale dans ses anciens droits sur la monnaie. Tandis que nous voyons, quant à l'avouerie de l'église de Lausanne en 1219, l'évêque la déclarer retombée de plein droit entre ses mains, par la mort du dernier duc de Zæringen [1]; d'abord après la mort de l'évêque de la maison de Neuchâtel, survenue en 1220, nous voyons son successeur Guillaume d'Ecublens chercher à faire retourner à l'évêché le droit de battre monnaie. Déjà en 1221 il l'acheta pour dix ans des coseigneurs Ulrich III et Berthold, en leur donnant en gage cent trois livres lausannoises. Les dix ans écoulés, les seigneurs de Neuchâtel ou leurs enfants étaient libres de reprendre leur droit en rendant le gage [2].

Trois ans plus tard, Ulrich III et Berthold avaient fait le partage définitif de leurs biens; Berthold eut pour sa part les terres romandes et le droit de battre monnaie, Ulrich, les terres allemandes et le titre de comte qui y était attaché. Aussi est-ce Berthold seul qui, en 1224 du vivant encore de son oncle, vendit définitivement pour cent cinq marcs d'argent et cent trois livres lausannoises sa monnaie, laquelle, dit le cartulaire [3], se frappait à Neuchâtel et qui suivant l'acte de vente, était échue à Berthold par droit de succession avec la seigneurie de Neuchâtel [4].

On a vu l'évêque Berthold déclarer que l'avouerie était retombée de plein droit à l'Eglise, par la mort du dernier duc de Zæringen. Cette question ne reçut cependant pas sa solution alors. Les comtes de Kybourg avaient hérité du droit des recteurs et l'avaient vendu à Aymon de Faucigny, qui voulut en prendre possession les armes à la main. L'évêque Guillaume transigea avec ce seigneur, qui reçut trois cent vingt marcs d'argent en échange de ses prétentions.

D'après les indications données plus haut sur la valeur de la livre lausannoise et du marc d'argent fin, il sera facile d'établir en monnaie actuelle ce que l'évêque de Lausanne donna aux seigneurs de Neuchâtel pour leur droit de battre monnaie. Cent cinq marcs d'argent à raison de $2^1/_2$ livres lausannoises le marc, font 262 livres et demie qui, ajoutées à 103 font un total de 365,5 livres lausannoises valant à fr. 23,06 monnaie actuelle fr. 8428,43. En

[1] *Mémoires et doc. de la Suisse romande,* tome I, p. 143.

[2] *Monuments,* par Matile, LXXIII, p. 63.

[3] *Monuments,* par Matile, LXXV, p. 65.

[4] *Monuments,* par Matile, LXXVI, p. 66.

faisant le même calcul nous voyons que le retour de l'avouerie à la directe coûta à l'évêque 800 livres soit fr. 18443.

En admettant comme précédemment que le pouvoir de l'argent est maintenant le quart de ce qu'il était en 1216, le droit de battre monnaie aurait été racheté par l'évêque pour la valeur actuelle de fr. 33714. Le retour de l'avouerie à la directe aurait par contre coûté fr. 73768.

Certainement de nos jours des droits pareils auraient, à cause de leur importance réelle, une valeur bien plus considérable, mais alors le pouvoir temporel de l'église était très grand, et l'avantage d'avoir le clergé de son côté était compté pour beaucoup, surtout par Berthold, dont la plupart des actes furent des concessions faites à l'église.

*(A suivre.)* JEAN DE MONTMOLLIN.

# EXCURSION EN AFRIQUE

PAR

## QUATRE MONTAGNARDS NEUCHATELOIS

(Voir tome VI, p. 277).

A cinq heures du matin, tout le monde est déjà debout dans l'hôtel. C'est le moment de partir pour le vieux Biskra, à une demi lieue de la nouvelle ville. La route est spacieuse et bordée d'arbres, on aperçoit à droite et à gauche des canaux d'irrigation. Nous rencontrons des Arabes qui se rendent au marché, l'un d'eux pour y vendre des bracelets en corne et des épingles de laiton.

Bientôt nous arrivons dans le voisinage d'une prairie où quelques maigres vaches paissent une herbe rare. Notre surprise à la vue de ces vaches, à Biskra, fut encore augmentée par la présence de quelques graminées semblables à celles que l'on trouve en Suisse.

C'était le moment de faire halte, et nous nous installons sous un palmier afin de réaliser encore une fois le rêve du caissier, qui, disait-il, avait fait ce voyage dans l'unique but de se reposer à l'ombre de ces arbres. Dans ce moment un Arabe se détache d'un groupe pour venir directement à nous :

— Pardonnez, lui dit Mme Julie, si nous sommes entrés dans ce domaine sans votre permission ; nous n'avons pu résister au plaisir de le parcourir.

L'Arabe parlait parfaitement le français :

— Allez partout où vous voudrez, dit-il, et s'associant à notre promenade, il nous fit assister à un spectacle qui fut une véritable bonne fortune.

Chacun le sait, l'inflorescence du dattier est insérée au milieu des feuilles de la couronne. Un spadice, vulgairement appelé régime, sort d'une spathe presque ligneuse. Ce spadice ressemble à un petit balai, dont les brins sont garnis de fleurs brièvement pédiculées, d'une couleur blanche tirant sur le jaune. Ces fleurs de palmier-dattier ne sont pas pourvues tout à la fois d'étamines et de pistils ; au contraire, cet arbre est dioïque, comme disent les botanistes, c'est-à-dire qu'un palmier est chargé de fleurs à étamines, tandis qu'un autre a des fleurs à pistils. Il en est de même du chanvre. Mais comment la poussière de l'étamine, le pollen, se transporte-t-elle sur les pistils d'un autre arbre ? Sans doute les courants d'air et les brises pourraient opérer ce transfert ; sans doute un oiseau, un insecte voltigeant de fleur en fleur, les ailes et les pattes chargées de la poussière fécondante, pourraient en laisser tomber quelques parcelles sur la plante voulue ; mais le hasard ne serait-il pas alors le seul être à invoquer pour une opération dont le but final est de la plus haute importance ?

L'Arabe accomplit lui-même le transport du pollen. C'était l'époque de la floraison, et nous avons vu le nègre, chargé de cette opération, gravir avec rapidité la tige élevée de l'arbre. Il porte dans un sac suspendu à son côté, les fleurs à étamines, et arrivé au sommet du palmier, il en détache un faisceau, le lie fortement au milieu des fleurs à pistils, fait une courte prière et redescend plein de confiance. L'arbre est fécondé, il portera ses fruits et si Dieu le veut, on aura une riche récolte.

— Avez-vous des dattes à vendre ? demanda Mme Julie à l'Arabe.

— J'en ai de l'année dernière, et si vous en voulez, suivez-moi à la maison.

Cette fois encore il fut interdit aux messieurs de franchir le seuil de la demeure. Le caissier et le docteur s'assirent donc dans une espèce de vestibule où l'on pouvait s'abriter contre l'ardeur du soleil; au bout de quelques instants, Mme Marie vint tout heureuse leur annoncer qu'ils pouvaient aussi entrer.

— Docteur, votre vocation vous ouvre la porte du logis ! et vous allez voir la plus jolie femme du monde !

A notre vue, la dame du logis poussa un cri et se voila brusquement le visage. Son mari, autant que son expression put le faire comprendre, lui adressa quelques paroles de reproche et la jeune femme se dévoila. Elle était

belle, petite, les yeux noirs, le nez fin et aquilin, la bouche migonne ornée de belles dents. Il y a dans les tableaux de Léopold Robert un visage de femme auquel nous pourrions comparer celui-ci. Elle paraissait très jeune : ces dames lui donnaient quinze ans; de sa main gauche elle tenait une petite quenouille et de la droite un fuseau. Son costume élégant et soigné était le même que nous avons déjà décrit. La pauvre jeune femme était fardée, et la quantité de rouge qui couvrait ses mains avait produit de nombreuses gerçures ; c'est pour cette raison que le docteur fut consulté.

Le chef du logis nous apporta des dattes, nous en vendit et nous engagea à nous reposer sur les nattes étendues à cet effet.

— Avez-vous soif ? nous demanda-t-il, et sur notre réponse affirmative, il nous présenta une jatte en bois remplie de lait de brebis. Ce lait était aigre, et c'est sans doute ainsi que cette boisson est consommée, afin d'apaiser plus facilement la soif ardente que l'on éprouve dans ces pays.

Le caissier et M^me^ Julie ne firent qu'y tremper leurs lèvres, quant à M^me^ Marie et au docteur, ils la vidèrent complètement.

Pour rentrer dans la cité Arabe nous avions à parcourir plusieurs chemins bordés de maisons et même une rue tout entière. C'est dans cette rue alors déserte, que nous avons trouvé deux Arabes au teint bruni, assis en face l'un de l'autre sur le seuil de leur demeure et chantant à cœur joie.

Nous nous sommes arrêtés, et les avons regardés avec étonnement, mais ils n'ont pas eu l'air de nous apercevoir. L'un d'eux avait une barbe blanche, l'autre était jeune encore. Ils chantaient toujours et paraissaient se répondre. Que chantaient-ils ? Personne n'était là pour nous le dire. A cette heure matinale on ne se repose pas encore des travaux de la journée. Etait-ce des bardes, des prophètes, récitant quelque légende comme il est dit dans l'Evangile : « Ils chantaient dans les places et dans les carrefours ? » N'y a-t-il pas là un des traits de la vie contemplative du désert, un de ces exemples de l'indolence d'un peuple sobre qui ne demande pour vivre que de l'eau, des dattes, du sommeil et du repos.

Tout préoccupés de ce que nous avions vu, nous rentrâmes à l'hôtel encore improvisé du Sahara, où l'on nous montra dans une fiole d'esprit de vin, un scorpion de la plus grande espèce trouvé dans nos chambres pendant notre absence. C'est égal, M^me^ Julie aura de la peine à s'habituer à de tels voisins.

Il pouvait être neuf heures du matin. La place du marché était en ce moment très curieuse à visiter. Les Arabes s'y pressaient en foule, mais un groupe surtout offrait de l'intérêt. Au milieu d'un cercle composé de gens de tout âge, se tient un homme trapu à la barbe hérissée. Par moment il chante, et un musicien accroupi l'accompagne de sa guitare; puis il parle ou semble

faire un récit, et la musique se tait. Depuis l'enfant jusqu'au vieillard tout le monde est attentif ; tous écoutent l'orateur avec recueillement. Les plus rapprochés sont couchés ou sur leurs genoux, les derniers se tiennent debout.

Cet homme qui chante et qui parle tour à tour est sans doute une sorte de barde. Il raconte les aventures merveilleuses de quelque héros, et c'est dans les dédales de cette poésie que le savant ira peut-être un jour rechercher les éléments de l'histoire. Il n'est pas de pays en Europe qui ne soit visité par des musiciens ambulants ou par des chanteurs. Mais nulle part on ne retrouve les descendants de ceux qui, autrefois, chantaient et racontaient des légendes, étaient reçus dans les châteaux et charmaient l'auditoire par leurs récits de guerre et leurs chants d'amour.

Ces bardes, ces trouvères nous avons cru les voir en Afrique. Leur manière de chanter et l'attention intense de leurs auditeurs, nous prouvent que leurs paroles faisaient sur les Arabes une impression profonde.

La journée avait été suffocante, et le soir nous trouva fatigués des courses et anéantis par la chaleur ; on remit au lendemain les projets de promenade et les préparatifs du retour.

Dans la journée d'hier, nous avions eu la précaution d'assurer à notre service quatre Arabes avec leurs mulets, pour aller à la « Source chaude » qui se trouve à peu de distance du col de Sfa. Ces gens arrivèrent à cinq heures du matin et l'on se mit immédiatement en route. La course est peu intéressante : on rentre sur la terre brûlée pour gravir une colline au sommet de laquelle se trouve une source bouillonnante, convertie en une espèce de piscine, enfermée entre quatre murs.

Les Arabes ont une grande confiance dans la vertu de cette eau ; au moment de notre arrivée plusieurs femmes se baignaient et s'enfuirent promptement à notre approche. Nos Arabes, bien entendu, ne voulurent pas se mettre en route avant de s'être plongés dans cette eau merveilleuse.

Du monticule où nous étions, l'oasis se présente dans toute sa beauté, et assis sur des blocs de pierre nous jouîmes une dernière fois de cette nature admirable.

Mais l'œil exercé du caissier est toujours aux aguets, et en vrai chasseur il a bientôt fait un examen rapide de tout ce qui l'entoure.

— Voilà un scorpion noir, s'écrie-t-il tout à coup ; près de toi, docteur....

On se lève, on s'approche, nous avions devant nous la hideuse tarentule, cette araignée noire et velue dont la blessure est, au dire des indigènes, plus redoutable même que celle du serpent. Il n'est pas agréable de penser qu'un simple mouvement eût pu nous mettre en contact avec ce dangereux animal.

Revenus à Biskra, un jeune Arabe se présente à nous avec deux peaux de lézard : la tête en avait été retranchée, et le cou serré au moyen d'un nœud coulant. On en avait ainsi fait des blagues à tabac d'une espèce originale et du plus beau vert ; aussi le caissier en décréta l'acquisition.

Dès ce moment commencèrent les emplettes et les préparatifs du départ ; nous espérions rapporter des œufs et des plumes d'autruche, mais ce n'était pas l'époque où les marchands du désert apportent à Biskra les produits de l'intérieur. Le caissier se pourvut de deux gargoulets, vases en terre poreuse propre à conserver la fraîcheur de l'eau. Nous fîmes également une provision de kouskoussou, destiné à être consommé avec les amis, selon la manière arabe.

Un moment avant de nous mettre en route, notre conducteur nous présenta un gendarme du nom de *Benzinger*, parent de notre fameux tireur suisse Benzinger d'Appenzell, quoique alsacien d'origine. « Voilà, nous dit celui qui nous le présentait, le seul protestant de Biskra ; il est des nôtres et m'a donné l'hospitalité. »

Nous entrâmes tous ensemble dans un café pour causer à loisir pendant les courts moments qui nous restaient encore. Ce qui nous frappa, c'est que de temps à autre une almée entrait dans le café, allait se regarder dans une grande glace et continuait son chemin. — Que font donc ces almées ? demanda le docteur au chef de l'établissement. — Monsieur, il en est ainsi pendant toute la journée ; elles viennent pour ainsi dire en procession.

Tel fut le dernier trait quelque peu bizarre de la vie de Biskra. Nous prîmes congé de Benzinger. Au moment de se séparer de nous, Mme Baptiste, notre hôtesse, qui aurait bien voulu nous retenir plus longtemps, fit à nos dames des adieux presque touchants, et empreints d'une tristesse assez compréhensible chez une femme privée de toute société amie. Elle laissa comme souvenir une plume d'autruche à chacune de nos dames.

Il est dix heures, la voiture nous attend hors de la cour. Le but extrême du voyage est atteint, nous ne poursuivrons pas notre course plus loin dans l'oasis, ni dans le désert. Nous allons faire les premiers pas vers la patrie, vers ceux que nous aimons et qui nous attendent.

Nous franchissons sans nous y arrêter les lieux déjà décrits ; nous voilà de retour à El-Duteya. Voici le ruisseau où nos dames avaient réussi à épouvanter les chameaux, mais cette fois le spectacle a changé : des cris, des hourrahs, le galop des chevaux se font entendre ; il faut à la hâte se ranger. Deux jeunes cavaliers de quatorze à quinze ans, le fez sur la tête, le burnous au vent, montés à poil et n'ayant pour toute bride qu'une petite corde, accou-

rent à pleine carrière. Le ventre des chevaux semble raser le sol, et dans l'ardeur de cette course effrénée, ils franchissent la porte du caravansérail et arrivent jusque dans l'intérieur de la cour. « Bravo ! bravo ! s'écrie-t-on. » — Que faites-vous donc ? dit Mme Julie aux deux enfants, dont les yeux brillaient et dont la poitrine était haletante. — Fantasia, fantasia ! répondirent-ils, et comme le sang sortait des narines de l'un d'eux, il se mit un petit tampon de paille pour fermer le passage. Ces jeunes gens étaient arrivés presque en même temps, mais celui qui avait dépassé son compagnon de quelques pas frappait fièrement de son cordelet les jambes nerveuses du cheval et s'amusait ainsi à le faire piaffer en s'écriant : « Buons ! Buons ! » N'est-ce pas là un trait de cette vie arabe où le cheval tient une place si importante.

Ce soir là nous n'étions pas au bout de nos études de mœurs. Quelque chose d'extraordinaire se passait dans la gourbi dont nous avons déjà parlé. Un groupe de femmes était réuni près de la demeure du cheik, la seule qui fût construite en terre au milieu des tentes : ces femmes criaient, hurlaient, gesticulaient et levaient leurs bras d'une manière rhythmique.

On nous expliqua que le but de cette espèce d'évocation était la guérison d'une femme malade. Deux jours auparavant déjà une autre personne était morte. Le docteur, intrigué, demanda au chef du caravansérail s'il serait possible de s'approcher des Arabes et de leur offrir les secours de son art.

— Faites comme vous voudrez, répondit celui-ci ; ces Arabes ne vous en sauront aucun gré ; *ce sont des pingres ! Ils viennent constamment me demander* un remède que je possède et qu'ils apprécient beaucoup ; mais jamais ils ne donneraient un sou pour s'en procurer.

— Qu'est-ce donc que ce fameux remède ?...

— Ce remède, messieurs, ce remède..... c'est l'élixir anti-glaireux que je reçois de France !.....

Sur ces entrefaites, le docteur, accompagné de M. B., se rendit à la tribu avec l'intention d'examiner la malade. Le cheik se trouvait par hasard sur leur chemin, ils l'abordèrent et celui-ci les conduisit là où avait lieu l'évocation. Une femme âgée de trente ans environ, amaigrie et souffrante, était étendue sur une natte près de la demeure du cheik ; plusieurs voisines ou parentes étaient accourues à notre arrivée ; un Arabe avait escaladé le toit de la maison et s'y tenait couché la tête en avant pour mieux examiner ce qui allait se passer.

La malade parlait à voix basse et respirait comme un enfant qui a le croup. Après l'avoir examinée avec soin, le docteur lui prépara une potion vomitive, se servant des drogues dont il s'était muni. Il arrangea convenablement la couche de la malade et s'éloigna en promettant de revenir.

Pendant que ceci se passait, une autre scène avait lieu entre Mme Julie et une jeune Arabe du nom de Zora ; on l'appelait « la belle Zora ; » elle aurait en effet mérité ce nom si, dans son enfance, un de ses yeux n'avait été terni par la cruelle maladie dont il a déjà été question. Zora s'était attachée à Mme Julie, la suivait pas à pas et souvent lui prenait la main. — Mais si dame Julie a peur des serpents, elle ne redoute pas moins les puces, et la pauvre Zora portait sur ses vêtements les preuves irrécusables de leur présence.

Son père nous avait invités à aller manger du kouskoussou sous sa tente ; l'occasion se présentait de voir encore une fois les Arabes chez eux. Mais notre compagne de voyage ne voulut pas s'y résoudre, et l'Arabe nous fit apporter au caravansérail son plat national surmonté d'un magnifique poulet. Jamais souper n'eut plus d'entrain. A dix heures, comme nous l'avions promis, nous fûmes de nouveau auprès de la malade. Elle était soulagée, et prit la main du docteur en le remerciant avec effusion.

Nous rentrâmes au logis contents de notre excursion, et désireux de goûter quelque repos. Mais cette nuit fut presque aussi agitée que la journée avait été remplie. Dans ces enceintes construites au milieu d'une plaine silencieuse, les bruits les plus subtils acquièrent de nuit une résonnance extraordinaire, et cette fois les bruits étaient loin d'être subtils : les chiens de la tribu voisine entamèrent avec ceux du caravansérail, si ce n'est une dispute, du moins une conversation des plus animées. De temps en temps un coup de vent ébranlait les grandes portes d'enceinte. Prise d'un demi sommeil, Mme Marie voulut nous persuader que le caravansérail était attaqué par des Arabes. Le docteur, pensant à sa malade, s'imaginait qu'elle allait plus mal et qu'on l'appelait près d'elle. Le caissier appuyait les suppositions du docteur, et ce dernier, comme s'il eût été en pleine vie pratique, sans prendre le temps de s'habiller, sortit dans la cour, ouvrit la porte extérieure et s'élança dans la campagne en s'écriant : — Qu'est-ce qu'il y a ?... Mais tout était calme ; les chiens du caravansérail se turent un moment, et le docteur dont le costume était en harmonie avec la température, se trouva seul sous la voûte étoilée au milieu du plus profond silence et en présence des tentes et du bourg d'El Onteya qui se dessinait dans l'obscurité. La situation était bizarre; elle serait devenue embarrassante, si quelque coureur de nuit se fût présenté soudain. Le docteur regagna son lit en riant de sa méprise.

Il était à peine rentré dans la chambre à coucher, que les aboiements recommencèrent de plus belle jusqu'au moment où le jour parut. Quelle puissance de sommeil doivent posséder ceux qui trouvent moyen de dormir au milieu d'un tel concert!

*(A suivre.)* Dr LANDRY.




Le Professeur Jean-Elie Bertrand, 1737-1779

# PORTRAIT DE JEAN-ÉLIE BERTRAND

Il y a évidemment deux hommes dans ce personnage que M. Ch. Berthoud vient de remettre en lumière (*Musée neuchâtelois*, mars-avril 1870), le professeur-éditeur et l'ecclésiastique; ce dernier corrige ce que le premier pouvait avoir de trop audacieux; il réfute même les livres de l'éditeur.

Il y a aussi deux phases dans sa vie, la première est facile, pleine de promesses, heureuse. Jean-Elie Bertrand est recteur de collége à vingt ans; professeur, il est l'objet d'un rescrit royal, puis pasteur. La seconde est amère; il est en lutte avec la Compagnie des pasteurs, condamné, et se rétracte avec une humiliation rare. C'est l'homme de la première phase que représente son portrait; le port de la tête est fier sans dureté, le regard est assuré, l'ensemble des traits est harmonieux mais sans caractère particulier; il y a là cependant de l'énergie tempérée par de la sérénité, l'œil est observateur. Voilà ce qui nous paraît se lire sur cette tête que nous reproduisons d'après une petite gravure des *Etrennes historiques* des Girardet.

Cette gravure est évidemment exécutée d'après une peinture aujourd'hui disparue; les lecteurs du *Musée* pourraient-ils nous renseigner sur son sort? le pauvre persécuté a sa place vide dans la galerie neuchâteloise de la bibliothèque de notre ville; ne conviendrait-il pas d'y faire entrer son portrait?

Jean-Elie Bertrand a laissé des *Sermons sur différents textes de l'Ecriture sainte*, publiés en deux volumes, après sa mort, par cette Société typographique de Neuchâtel au succès de laquelle il s'était consacré, et qui fut la cause de ses malheurs. Il y a rapport entre l'homme et l'œuvre; si ses sermons n'ont pas un cachet bien accusé, on ne peut leur refuser une largeur d'idées souvent fort remarquable pour une époque où la tolérance n'était pas chose commune. On sera frappé de cette qualité dans plusieurs de ses discours, mais surtout dans celui qui traite de la *sévérité du christianisme*. Sa forme est simple, exempte d'ambages ou de phrases éloquentes: *le caractère du chrétien est une charité universelle*, dit-il quelque part; cette belle parole nous rend sympathique cette tête jeune et noble, où respire le sentiment d'une volonté que le malheur, le temps et l'intolérance devaient courber.

A. Bachelin.

# RÉUNION

DE LA

# SOCIÉTÉ CANTONALE D'HISTOIRE

## A BOUDRY, LE 30 MAI 1870

---

Le 30 mai dernier, la Société cantonale d'histoire se réunissait à Boudry. Plus de soixante membres actifs et honoraires prenaient part à cette fête, à laquelle assistaient en outre quelques invités venus de France, MM. Tissot, professeur de droit et recteur de l'Académie de Dijon, H. Colin, juge de paix à Pontarlier, Pône, maire de cette ville, Girod, bibliothécaire, Henri Bousson capitaine, — et plusieurs membres adultes du Club jurassien.

Le soleil, ce complément de toutes les fêtes, même des plus graves, illuminait joyeusement la riante contrée qu'on domine de la gare de Boudry; des rives du lac, des ondulations des collines, des maisons, des forêts, surgissait un monde de souvenirs, une légion de fantômes, sévères ou joyeux, gens de tous les siècles que la société d'histoire allait évoquer dans sa séance et qui, auparavant, passaient et repassaient devant nos yeux comme les acteurs et les comparses d'un grand drame. Aux Helvètes lacustres dépeçant sur leurs pilotis les bêtes sauvages tuées à coups de flèches en silex, se mêlaient les guerriers confédérés marchant sur Grandson; derrière Marguerite de Wufflens faisant brûler une ville, apparaissait Henri II, le bon Henri de Longueville, séchant les larmes des malheureux et répandant les bienfaits; sous ces allées princières, là bas derrière les murailles du château de Colombier, on devise d'art, d'esprit et de sentiment : c'est madame de Charrière et Benjamin Constant. Ces robes sombres dans les prés, ce sont les religieux de Pontareuse; cet enfant dans les langes qu'on porte au baptême, c'est Marat, et personne en face de cette innocence ne songerait au sinistre conventionnel. Rousseau et Milord Maréchal regardent passer les grenadiers d'Oudinot.

Vers 9 heures du matin, les sociétaires venus de Neuchâtel montaient le sentier ombragé de noyers qui conduit de Pontareuse à la ville haute. Tandis

que quelques-uns cherchaient les vestiges des remparts et la place des anciennes tours du château aujourd'hui disparues, d'autres entraient dans une de ses salles presque souterraine ; à son extrémité, sous la lumière douteuse tombant du haut d'étroites lucarnes, sommeillent d'anciens canons avec leurs avant-trains et leurs caissons ; la rouille ronge les cercles des roues boueuses ; la poussière recouvre les affûts, elle éteint les luisants métalliques du bronze, et l'araignée jette ses fils d'une jante à l'autre.

Heureuses les villes qui laissent dormir leurs canons dans la poussière des arsenaux et ne songent ni à la guerre ni aux conquêtes. Est-ce une image de l'avenir de nos rêves que Boudry offre à ses visiteurs ? les engins de destrution relégués dans l'ombre sans gardes ni verroux, comme des vaincus impuissants terrassés par le règne de la paix et de la liberté.

C'est à la maison d'école des jeunes filles qu'avait lieu la séance ; plusieurs collections d'objets lacustres appartenant à MM. A. Borel, de Bevaix, Chautemps, de Colombier, Rau, ingénieur du chemin de fer franco-suisse, Otz, de Cortaillod, avaient été réunies pour cette circonstance par les soins du club jurassien (section de l'Areuse). Le musée d'histoire naturelle installé à l'étage supérieur renferme déjà un noyau fort intéressant d'animaux du canton, la plupart donnés ou empaillés gratuitement par M. le capitaine Vouga; il est bon de voir se répandre chez nous le goût des collections et le développement des études qu'elles suscitent.

La salle des séances, grâce aux soins de quelques dames, est décorée de fleurs ; de vieilles bannières bourgeoisiales s'étalent, là au-dessus du siége présidentiel, et forment ici, les tentures de la porte ; des épées à poignées ouvragées sont réunies dans une panoplie.

A neuf heures et demie M. L. Favre, président de la société, ouvre la séance par la lecture d'un travail historique sur Boudry. D'unanimes applaudissements témoignent à l'auteur le plaisir que l'assemblée goûte à ce récit savant, pittoresque et tout imprégné de saveur locale. Plusieurs dessins, dus au crayon habile de M. Oscar Huguenin, servant de commentaires et d'illustrations, circulent dans l'assemblée.

On procède ensuite à la réception des candidats présentés par le Comité.

Sont admis comme membres titulaires actifs :

MM. Jules Courvoisier, à la Chaux-de-Fonds.
Jean-Pierre Claudon, à Colombier.
Alph. Petitpierre ministre, à Neuchâtel.
Paul de Pury, architecte, à Neuchâtel.
Charles Rychner, architecte, à Neuchâtel.
Charles Girardet, négociant, à Neuchâtel.
Jämes Lardy, ministre, à Neuchâtel.
Georges de Meuron, à Neuchâtel.

MM. Louis Dubois-Dubois, au Locle.
Auguste Guyot-Lupold, au Locle.
Paul Ladame, docteur, au Locle.
Charles Steinhäuslin, lieutenant-colonel, au Locle.
Louis Lutz fils, au Locle.
Ferdinand Richard, au Locle.
Jules Perrenoud-Richard, au Locle.
Auguste Perrenoud-Jurgensen, au Locle.
Alf. Dubois, juge de paix, au Locle.
César Jeanneret, préfet, au Locle.
Jämes Cornu, ministre.
Ed. Stoll, instituteur, à Cortaillod.
Ph. Suchard, à Serrières.
Alph-H[i] Droz, architecte, à Neuchâtel.
Félix Bovet, à Grandchamp.

Sont admis comme membres honoraires.

MM. Georges de Wyss, professeur, à Zurich.
Forel, à Morges.
Georges Quinche, à Valangin.

Sont admis comme membres correspondants :

MM. Amiet, ancien procureur général, à Soleure.
Fleury, juge de paix, à Montbozon (H[te] Saône).
Charles Le Fort, professeur de droit, à Genève.
H. Bousson, capitaine, à Aiglepierre près Salins.
Zéphirin Robert, conservateur du musée de Lons-le-Saunier.
Jules Gauthier, archiviste de la préfecture, à Besançon.

La cotisation pour 1870 est maintenue à 3 fr.

On choisit le Locle pour lieu de la prochaine réunion de 1871.

On passe à l'élection du Comité. — Sont proposés pour la présidence : MM. Jurgensen, Daguet, Jaccard, Fritz Berthoud, Louis Dubois-Dubois. MM. Berthoud et Jaccard refusent toute candidature. Après deux tours de scrutin, M. Louis Dubois-Dubois au Locle est nommé par 23 voix, M. Daguet en obtient 14, M. Jurgensen 3. M. Jaccard 1.

Sur la proposition de M. H. DuPasquier, les autres membres du bureau sont réélus à main levée à l'unanimité. Le bureau pour 1870-1871 est donc composé comme suit :

Président, M. Louis Dubois-Dubois.
Vice-Présidents, MM. L. Favre et Célestin Nicolet.
Secrétaires, MM. J.-H. Bonhôte et Châtelain.
Caissier, M. Ed. de Pury-Marval.
Assesseurs, MM. Alph. de Coulon, Desor, de Mandrot, Fritz Berthoud, H.-L. Otz et J. Breitmeyer.

M. Ed. de Pury-Marval donne connaissance à l'assemblée des comptes de la Société.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Les recettes se sont élevées | | Fr. 385,68 | |
| Les dépenses » » | | » 70,92 | |
| | Excédant des recettes | Fr. 314,76 | |
| | Solde en caisse au 17 janvier 1869 | | Fr. 551,06. |
| | Solde en caisse au 31 décembre 1869 | | Fr. 866,62. |

Les comptes ont été vérifiés par le bureau ; on vote des remerciements à M. de Pury.

M. Tissot, doyen de la Faculté de Dijon, offre à la société un exemplaire de son ouvrage, *Les Fourgs*, qu'on accepte avec reconnaissance.

M. Alph. Petitpierre, ministre, lit un extrait d'une histoire manuscrite très détaillée de la paroisse de Pontareuse par feu M. A[te] Bonhôte, pasteur de Boudry. L'ancien village de Pontareuse et son monastère, si peu connus jusqu'à ce jour, ne seront bientôt plus un mystère ; le *Musée* publiera prochainement le laborieux travail de M. Bonhôte.

M. Girod, de Pontarlier, lit un mémoire sur les *Voyages de Marie d'Orléans*, duchesse de Nemours, allant de France à Neuchâtel, sur son séjour à Pontarlier et à Neuchâtel où elle demeura près de 5 mois en 1680. L'exemple donné par M. Girod ne sera pas vain nous l'espérons, et nous accueillerons avec plaisir les travaux de nos bons voisins de Franche-Comté sur les questions qui touchent à notre histoire Suisse et Neuchâteloise.

M. Desor communique quelques détails sur les pierres des constructions d'Aventicum. La pierre employée en général pour les murs est le néocomien, qui provient des carrières d'Hauterive, de St-Blaise, de Port-Roulant et de Sauges. Certaines colonnes du temple qu'on croyait être de marbre d'Italie sont en *Valangien* et proviennent aussi de Neuchâtel. Comment ces blocs souvent considérables ont-ils été transportés des flancs du Jura à Avenches, c'est l'étude des anciennes voies de communication qui seule pourra nous l'apprendre. M. Desor fait voir un cadenas romain en fer trouvé dans le lac, au Bied ; il ressemble à ceux qui ont été recueillis dans les ruines d'Aventicum. — On croit généralement que les populations de l'âge de fer n'étaient que lacustres ; M. Desor donne connaissance à ce sujet des découvertes de l'abbé Narbey, qui a trouvé dans la vallée du Doubs des tombeaux renfermant des objets indentiques à ceux qu'on recueille à la station de la Tène, des fibules en fer, des monnaies gauloises (avec le cheval cornu et des têtes de chefs,) et des poteries ; il présente ensuite plusieurs objets dont on doit la communication à M. Rau, ingénieur du chemin de fer franco-suisse, ils proviennent de la grotte du Four dans les gorges de l'Areuse ; nous y remarquons des poids de fuseaux, de petites roues d'un travail soigné qui devaient vraisemblablement servir

d'ornement ou d'objets de culte, nous ne savons cependant ce qui peut justifier cette dernière hypothèse. On connaît d'autres exemplaires de ces roues réunies deux à deux ou quatre à quatre, ces dernières supportant de petits chariots. La grotte du Four doit renfermer sans doute encore d'autres objets, et M. Desor exprime le désir que la société consacre une certaine somme pour des fouilles ; il termine en faisant part d'une nouvelle découverte de M. Keller, de Zurich. Par quel procédé les haches et les marteaux de pierre étaient-ils percés pour recevoir le manche? Le savant professeur suppose que ce travail se faisait avec une corne de bœuf, de l'eau et du sable qui rongeait la pierre; mais malheureusement les cornes ne se conservent pas, et cette preuve fera toujours défaut.

M. le colonel de Mandrot donne des détails sur la découverte d'une construction gallo-romaine au Grand-Chézard, d'où on a retiré de très beaux spécimens de tuiles et de poteries romaines et des fragments d'objets en fer. Il y a trente ans, paraît-il, on y trouva des tuyaux en plomb et des pièces d'or, mais une monnaie d'or est faite pour passer de main en main ou pour être fondue, fût-elle deux fois romaine, et ces intéressants documents ont disparu sans qu'on ait pu en indiquer l'origine; aujourd'hui la société sauvegardera ces précieux débris du passé ; des réunions dans le genre de celle du 30 mai sont faites pour populariser parmi nos populations neuchâteloises le respect de toutes les choses qui tiennent à l'histoire ; nous regrettons seulement que ces réunions ne soient guère fréquentées que par les membres de la Société ; ne conviendrait-il pas d'y inviter le public par des avis insérés dans les journaux. — M. de Mandrot présente le dessin d'épingles trouvées à Cernier dans des vestiges de villas appartenant sans doute à des propriétaires riches. On peut donc en conclure que la vallée était déjà habitée bien avant le moyen âge, et que l'opinion qui fixe à cette époque le commencement des défrichements du Val-de-Ruz doit être abandonnée. Les quatre châteaux traditionnels de cette partie de notre pays ne sont-ils pas plutôt des villas romaines ou des specula (postes d'observation) de même que les Châtelards qu'on trouve en assez grand nombre dans la Suisse romande.

La proposition de M. le professeur Desor mise aux voix est adoptée ; le comité est chargé de fixer la somme à consacrer aux fouilles.

M. Félix Bovet prend ensuite la parole pour rectifier l'orthographe des noms de quelques localités neuchâteloises ; la rivière du Val-de-Travers est l'Areuse et non la Reuse ; son étymologie serait *Arrogium*, mot du bas latin, en espagnol *arroyo*. D'après les anciens actes, Pierre-à-bot doit s'écrire en un seul mot Pierrabot, — Armourins et non Armurins. L'ancien nom de Neuchâtel est-il Novum castrum ou Neocomum ? ce dernier paraît être la traduction

grecque du mot Neuchâtel; on sait que cette mode de traduire les noms propres était très usitée à l'époque de la renaissance et les réformateurs se sont servis de préférence de Neocomum; ce nom doit être maintenu; il est du reste acquis à l'histoire et à la géologie. A propos d'un article de M. Alexis Roulet, *Le Niton* (*Musée neuchâtelois* juillet 1864), M. Bovet cite à l'appui de l'auteur, qui fait du Niton un génie malfaisant apparaissant dans le sommeil, le mot allemand *Nixen*, génies aquatiques occupés à tourmenter les humains ; les expressions faire la nique ou faire des niches viendraient évidemment de « nixen ». Le mot Niton n'est pas particulier au canton de Neuchâtel ; on le retrouve à Genève, témoin « la pierre à Niton ».

La séance est levée à 1 ³/₄ heures.

La promenade à Pontareuse n'ayant pu s'effectuer vu le manque de temps, on prit le chemin de la maison de commune où le dîner nous attendait. Si préoccupé qu'on soit de voies romaines, de pierre ou de bronze, de celtique ou de gallo-romain, des tables bien servies ramènent doucement au présent les plus fanatiques du passé.

L'expansion monta vite du cœur aux lèvres après les chaleureuses paroles de M. le président, L. Favre, portant le toast à la patrie; plus de vingt orateurs firent vibrer successivement les fibres du patriotisme, de l'amitié, de la concorde, de l'humanité, thèmes sur lesquels on brodera sans fin de nouvelles arabesques. M. Ch. Amiet souhaite la bienvenue de la Société d'histoire à Boudry. M. le colonel de Mandrot porte un toast aux amis français des départe-ment voisins chez lesquels nous avons trouvé déjà tant de sympathies. M. le professeur Tissot, recteur de l'Académie de Dijon, prend alors la parole et définit l'union future des nations dans un discours d'une élévation d'idées remarquable.

Quoiqu'il ne soit pas dans nos habitudes de reproduire les toasts des banquets, nous ne pouvons cependant résister au désir de citer quelques mots de celui-ci. Après avoir retracé largement l'histoire des luttes du passé, l'orateur nous dévoile un avenir plein de promesses radieuses établi sur les principes proclamés par la révolution française, avec l'instruction générale à la base de la liberté ! Qui dit liberté dit ordre, communion des peuples, fraternité humaine et paix universelle. « La question des frontières à son tour, s'écrie l'orateur en terminant, ne serait plus qu'une affaire de circonscription administrative entièrement subordonnée à celle des affinités de toute nature. — Aujourd'hui déjà que la liberté commerciale est presque entière, les relations entre pays voisins sont-elles donc si différentes de celles qui existent entre des communes ou des districts d'un même pays ? Quoique attaché de toutes les forces de mon âme à une patrie dont le rôle providentiel a été assez grand

dans le monde pour que ses enfants doivent en être fiers et ambitionner d'en être dignes, je n'hésite par à dire : A bas ces frontières qui divisaient si profondément les peuples, qui les rendaient étrangers et ennemis les uns aux autres ! Que les relations internationales deviennent de jour en jour plus nombreuses, plus suivies et plus intimes ! que le Jura ne soit plus entre nous qu'un accident du globe qui déversifie heureusement nos climats, nos produits, nos industries, sans qu'il puisse jamais empêcher nos mains de se serrer, nos intelligences de s'entendre, nos cœurs de s'unir.

» A l'union cordiale, profonde et indéfinie des nations ! »

Les bravos unanimes de l'assemblée prouvent à l'orateur que ces généreuses paroles ont trouvé un écho dans les cœurs.

MM. Daguet, F. Berthoud, Fréd. de Rougemont, Suchard, Ed. de Pury, Jurgensen, se laissent aller aux impressions du moment et y trouvent des idées et des mots imprévus. M. le Dr Cornaz rappelle une question d'un grande importance, la création d'un hospice cantonal, et engage tous les citoyens à s'unir pour amener la réussite de cette œuvre. M. Diacon, étudiant, remercie M. Tissot. — MM. L. Bovet, Huguenin-Wuillemin, L. Landry, H. DuPasquier, Claudon, J. Wittnauer, pasteur, Colin-Vaucher, célèbrent l'effusion générale en prose et en vers. M. Félix Bovet fait ressortir le contraste des époques et des rapports internationaux : en 1476 la Bourgogne déchaînait sur la Suisse le plus terrible de ses ducs, aujourd'hui elle nous envoie un de ses plus illustres et de ses plus aimables professeurs. M. Tissot remercie l'assemblée des sympathies dont il a été l'objet.

C'est sous ces impressions toutes charmantes que la réunion se sépare vers 5 ½ heures.

# BOUDRY

—

*Discours prononcé à Boudry, par M. le professeur L. Favre, président de la Société cantonale d'histoire, dans sa séance générale du 30 mai 1870.*

Messieurs,

Une société d'histoire et d'archéologie ne passe pas près des ruines sans s'arrêter un instant. La curiosité fait place à un sentiment plus intime, lorsque ces ruines appartiennent à l'histoire nationale. Ceux qui vous reçoivent et vous souhaitent la bienvenue du fond de leur cœur, dans leur vieux bourg, sont un débris de nos quatre Bourgeoisies, ces premières satisfactions accordées au besoin de liberté populaire qui s'éveillait dans les XIII[e] et XIV[e] siècles. Saluons Messieurs, ces débris honorables d'un passé qui a rempli sa mission.

La charte de 1343 n'est cependant qu'une étape dans l'histoire de Boudry, une date qui ouvrait une ère de liberté relative. Bien avant la fondation de cette bourgade militaire, par le Comte Louis, la contrée était peuplée ; des maisons se groupaient sur les collines dont les produits réjouissent depuis longtemps les cœurs, en vue du lac, dont le miroir limpide a le secret d'attirer et de ravir les yeux. Des actes anciens mentionnent les villages de Vermondins ou Varmondens et de Pontareuse, avant de nommer Boudry. La route qui établissait des communications d'un bout à l'autre du pays, passait entre Boudry et le pied de la montagne : c'est la Vi-de-l'Etra. Les ingénieurs modernes, avec leur sagesse et leur science si perfectionnée, n'ont rien trouvé de mieux pour leur chemin de fer que ce tracé dont l'origine se perd dans la nuit des temps. Il est vrai que la voie ferrée n'a pas plus songé à Boudry et à ses intérêts que l'antique Vi-de-l'Etra. Des deux villages, que je viens de nommer, l'un a disparu, mais son nom existe encore, porté par un quartier de vignes, c'est Pontareuse ; l'autre a perdu son appellation mais subsiste en pierres et en tuiles, en pignons au soleil ; aussi surprendrai-je peut-être quelques-uns de mes auditeurs, en leur apprenant que nous tenons notre séance à Vermondins. Oui, Messieurs, nous sommes à Vermondins.

Si le paysage de Boudry a un aspect à part, il faut en chercher la cause dans la structure géologique et la nature du sol. Vous l'avez remarqué en

descendant de la gare, nous ne sommes plus sur le calcaire jurassique aride et sec, mais sur la molasse, qui forme la plaine Suisse, et qu'on a si bien nommée la verte molasse. Elle s'avance en triangle depuis Bevaix et Colombier jusqu'au viaduc de Boudry. Ce terrain peu consistant, imperméable, où la molasse et l'argile plastique alternent avec des bancs d'un calcaire d'eau douce gris ou brun, à odeur fétide, nommé vulgairement *pierre à chien*, a été profondément raviné par les eaux qui l'ont coupé en falaises abruptes sur leur rive droite. Parmi les strates de cette molasse existent quelques maigres filons d'un gypse fibreux sur lequel le célèbre géologue prussien Léopold de Buch fondait des espérances qui ne se sont pas réalisées.

Au-dessus de la molasse les sables et les graviers apportés des Alpes par le glacier qui a jadis couvert la Suisse, forment une couche épaisse qui, par des circonstances particulières, a nivelé le plateau entre Bevaix et Colombier. C'est dans ce plateau que le Merdasson, l'Areuse, le ruisseau des Sagnes et d'autres encore ont creusé des sillons pittoresques ; les alluvions de ces érosions énormes se déposant à l'embouchure de l'Areuse dans le lac ont donné naissance à la plaine unie comme un jardin, les prés d'Areuse, dont le nom exprime si bien l'origine.

Avant les établissements burgondes, helvéto-romains et romains, des peuplades, qui en étaient encore aux premiers rudiments de la civilisation, vivaient dans cette contrée, en connaissaient les recoins les plus cachés, et en exploitaient à leur façon les richesses naturelles. Les gorges sauvages de l'Areuse, avec leurs rochers abruptes, leurs précipices, leurs gouffres profonds, leurs cavernes et leurs retraites solitaires ont été les témoins de leur existence mystérieuse, de leurs misères, de leurs fêtes, de leurs combats. La grotte du Four, dont l'immense portique de plus de soixante pieds d'amplitude s'ouvre dans une paroi verticale de rochers, à une centaine de pieds au-dessus de la rivière, et en aval de la grotte de Vert, a livré à de nombreux et hardis explorateurs des débris curieux. Remercions M. le notaire Otz, l'infatigable chercheur, d'avoir attiré l'attention sur cette excavation déjà connue, mais que personne ne songeait à interroger dans un but scientifique. Les fragments de poteries grossières, les éclats de silex, les amas d'os brisés, les objets de bronze, tels que bracelet, épingles, et une petite roue qui n'est pas sans signification, attestent hautement la présence de l'homme.

Etait-ce une habitation permanente, un abri temporaire contre l'ennemi, un rendez-vous de pêche ou de chasse, un lieu sacré où se célébraient les rites religieux, on ne peut le savoir ; cependant les nombreux foyers, couverts d'une épaisse couche de cendres, ainsi que les amas d'os fendus pour en retirer la moelle et qui sont des débris de repas, autorisent à admettre des séjours de longue durée, ou du moins des séjours fréquents.

S'il faut en croire M. Otz, la grotte de Cotancher, située en amont dans les mêmes gorges, et bien connue par les ossements et les dents d'ours des cavernes qu'on en a retirés, aurait été visitée par l'homme, contemporain peut-être de ce grand carnassier, aujourd'hui complètement éteint. Quoi qu'il en soit, l'imagination ne peut rester indifférente en présence de ces objets où l'homme primitif a laissé son empreinte encore palpitante. Combien de siècles ont dû s'écouler dans l'intervalle qui sépare les sauvages réduits au silex, aux os façonnés, et les peuplades infiniment plus développées, qui travaillèrent avec tant d'industrie le bronze et le fer. Quels étaient ces hommes? D'où venaient-ils? quelle fut leur vie dans nos contrées? quel fut leur destin? Il n'est pas, en histoire, de problème plus irritant que celui qui nous est posé par cette multitude de débris, recueillis au fond de nos lacs et de nos cavernes, débris anonymes et muets comme la tombe, énigmes dont la race humaine a perdu le mot.

Les Romains n'ont pu entrer en rapport avec notre pays, qui leur fournissait les matériaux de construction pour leur grande ville d'Aventicum, sans laisser des traces de leur présence, attestée par des villas signalées en divers lieux. Mais n'abuse-t-on pas un peu du romain? Chacun répète, après le chancelier de Montmollin, que la Vi-de-l'Etra est une voie romaine; les enfants, dans les écoles, l'affirment sans sourciller. On donne même une étymologie de ce nom, qui serait ainsi, soit le chemin pavé (via strata,) soit le chemin de droite (via dextra). Avant de rapporter aux Romains tout ce que nous trouvons de remarquable sur notre sol, assurons-nous d'abord que les aborigènes étaient hors d'état de rien entreprendre en fait de créations de ce genre, et démontrons qu'ils n'avaient pas même des voies de communication. Je ne sache pas que la Vi-de-l'Etra soit nommée dans aucun itinéraire romain; j'ignore même si l'on a jamais fait, dans un but scientifique, une coupe à travers ce chemin, pour en étudier la structure et la comparer à la description de la voie romaine normale donnée par les auteurs. Et même en supposant que les conquérants du monde y aient mis la main, qui nous dit que leurs ingénieurs, car ils devaient avoir des ingénieurs, n'aient pas fait, dans l'occasion, ce que font les nôtres, même ceux des chemins de fer, qui profitent du tracé des anciennes voies, parce qu'elles sont la conséquence naturelle et forcée de la configuration du sol. M. Chapuis, père, pharmacien à Boudry, a trouvé deux médailles romaines, dont une de Caligula; M. le docteur Vouga a découvert à Chanélaz des fers à cheval, auxquels il attribue une origine romaine; cela prouve tout simplement, selon moi, que les Romains ont passé par là. Mais où n'ont-ils pas été, ces anglo-saxons de l'antiquité, où n'ont-ils

pas dû aller ? quels obstacles connaissaient-ils ? La médaille de Maxence trouvée au pied de Pouillerel, au dessus de la Chaux-de-Fonds, prouve-t-elle un établissement romain ? Dans les siècles futurs, lorsqu'on ramassera des shellings anglais au sommet du Mont-Blanc, en pourra-t-on conclure que les fils d'Albion s'étaient donné le luxe d'y construire un temple, un observatoire ou un château-fort.

Nul doute que les Romains ont eu leur part d'influence sur notre pays. Cette race forte et hautaine s'imposait partout où elle pénétrait; mais n'oublions pas que la masse de la population n'a jamais été latine, et que sa part dans le développement social ne doit pas être méconnue. N'oublions pas aussi les monastères, les abbayes, les prieurés qui, pendant des siècles, ont rempli une mission civilisatrice en prêchant l'Evangile, en cultivant la terre, et en se faisant les missionnaires de tous les genres de progrès. C'est ainsi qu'à peu de distance de nous l'abbaye de Bevaix fut fondée en 998 et ne demeura pas étrangère aux défrichements et à la culture de la plaine environnante, riche en sources et en terre fertiles, et des coteaux de vignes qu'elle dominait de ses murailles et qui baignaient leur pied dans les ondes du lac.

Au commencement du XIIIe siècle, dit Chambrier, on comptait dans le pays six corporations religieuses et vingt paroisses. Les six corporations étaient : le chapitre de Neuchâtel, un couvent de Prémontrés : Fontaine-André, et 4 couvents de bénédictins : l'abbaye de St-Jean, les *prieurés de* Bevaix, Môtiers et Corcelles.

Les 20 paroisses étaient Nugerol, Cressier, Arens[1], Cornaux, Neuchâtel, Serrières, Corcelles, Colombier, Pontareuse, Bevaix et St-Aubin, dans le vignoble. — Au Val-de-Ruz, St-Brice ou Dom-Brice, dont on a fait Dombresson. Engollon, Fontaine, Coffrane, et Fenin. — Au Val-de-Travers, Môtiers, Saint-Sulpice et Travers. Ces 19 paroisses étaient comprises dans l'Evêché de Lausanne. — La 20me Mijoux, dans le diocèse de Besançon.

J'ignore le fondateur de l'église paroissiale de Pontareuse, qui, à l'inverse des autres lieux consacrés au culte, était retirée et comme cachée au fond d'un vallon, aujourd'hui couvert de vignes, de prairies et d'arbres fruitiers, non loin de l'Areuse et sur la Vi-de-l'Etra. Notre pays compte peu de sites aussi pittoresques et présentant, sur un espace restreint, des aspects aussi variés. Admirons une fois de plus le tact avec lequel les religieux savaient choisir le siége de leurs établissements ; peut-être ce sens remarquable était-il en raison directe, ou inverse, de leur renoncement au monde. Peu importe, l'endroit était charmant, tout était réuni pour rendre la vie calme, agréable et

[1] St-Blaise.

facile. Une source, qui existe encore, et où je me suis désaltéré bien souvent, donnait une eau cristalline ; les coteaux des Gravanys et des Gillettes produisaient un vin généreux ; la forêt avec ses frais ombrages et son gibier était tout proche; les ruisseaux des Sagnes livraient leurs écrevisses succulentes et, à deux pas, l'Areuse, fourmillant de truites, pourvoyait amplement aux exigences du carême et des estomacs délicats.

Nous avons admiré, en passant, ce vallon romantique, auquel le chemin de fer et le viaduc ont ravi l'intime recueillement ; représentons-nous le Moutier dédié à Notre-Dame et à St Pierre, avec sa tour, sa nef, le cimetière, tout l'appareil du culte, la Vi-de-l'Etra et les sentiers aboutissants couverts de fidèles dans leurs vêtements de fête, appelés par la voix des cloches et la solennité d'un beau Dimanche, accourant de Bevaix, de Boudry, de Bôle, des Grattes et de Rochefort. Voilà un tableau digne de tenter le pinceau d'un peintre amoureux de notre histoire.

Outre cette église, il existait encore une chapelle dédiée à Notre-Dame d'Areuse; je tiens de mon collègue et ami M. Otz, la copie des actes qui en font mention; elle était située près de Grandchamp; une vigne en occupe la place. Au reste, le terrain n'est guère formé que de décombres de murailles ; le propriétaire lui-même, ici présent, est obligé d'en convenir ; mais l'avantage de posséder une vigne en terre sainte, doit compenser cet inconvénient.

Un jour le comte Louis de Neuchâtel résolut de faire de Boudry une place fermée. Le temps était aux préoccupations militaires, et le comte Louis avait l'étoffe d'un bataillard, on sait ses aventures en Italie. Le comte Rollin, son père, avait fondé et fortifié le Landeron au bord de la Thièle, à l'autre bout de son domaine, dix-huit ans auparavant, en 1325. N'était-ce pas une raison d'en faire autant au bord de l'Areuse, pour avoir une ligne de défense du côté de l'ouest et du Sire de Grandson. Le comte Louis attira donc à Boudry des habitants qu'il réunit en un corps de bourgeoisie qui eut ses chefs, son banneret et sa police. A l'exemple de la Bonneville, du Landeron, de Nidau, et de toutes les petites villes de cette époque, le bourg se composa d'une rue fermée par des tours et des portes à ses deux extrémités. Le château, situé sur la hauteur, devint la résidence du Châtelain, commandant de la garnison et chef de la cour de Justice civile et criminelle. Les habitants étaient à la fois soldats et bourgeois et devaient défendre le fort. Ainsi fut consacré et facilité le passage de la rivière en cet endroit, et Pontareuse, ainsi que la Vi-de-l'Etra furent peu à peu abandonnés comme voie régulière de communication.

Par la charte de 1343 le Comte déclara les bourgeois exempts de toutes tailles, exactions, impôts arbitraires. La corporation, sans la permission du Seigneur, avait la liberté d'agréger tous les étrangers qu'elle jugerait dignes de cette marque de confiance. Deux dispositions de cet acte s'éloignent du droit commun des autres villes municipales. Ainsi les habitants de Boudry ne pouvaient prendre bourgeoisie ailleurs, ni changer de résidence, sans la permission du Comte, sous peine d'être considérés comme déserteurs et de subir la confiscation de corps et de biens.

L'acte du XIV$^{e}$ siècle, qui permet à quelques bourgeois de bâtir à Vermondins, est une dérogation à cette disposition, mais n'indique nullement, comme on pourrait le croire, que Vermondins fût postérieur au bourg de Boudry.

Dans sa Description de la Principauté de Neuchâtel et Valangin, à la fin du siècle dernier, Bernouilli ne manque pas de se récrier sur la rigueur de ces deux dispositions, tristes fruits de la féodalité et qui réduisaient en servitude des hommes que l'on avait la prétention de rendre libres.

On s'est demandé si Boudry a été fondé de toutes pièces à cette époque, ou s'il existait déjà antérieurement un hameau, avec un pont ou un bac sur la rivière et un castel pour les défendre. On en est réduit aux conjectures, mais on peut les étayer d'observations dont vous apprécierez la valeur. Elles portent sur la construction et les matériaux des ouvrages de défense encore debout, je veux dire le château, le mur d'enceinte au Nord-Ouest et les deux tours.

En général, dans le Vignoble, à mesure que les constructions se rapprochent des temps modernes, les matériaux sont pris dans des carrières régulièrement exploitées appartenant surtout à l'étage néocomien, qui était le plus proche, et de beaucoup le plus facile à tailler et à exploiter. Mais en remontant en arrière, on est surpris de voir quels matériaux nos pères mettaient en œuvre. J'ai déjà fait cette observation à propos de la tour des Chavannes composée de deux parties distinctes, élevées à deux époques qui paraissent assez éloignées. Il y eut un temps où, pour une cause ou pour une autre, soit par défaut de routes, par manque de temps, ou par ignorance grossière, on bâtissait les murailles avec des blocs erratiques non taillés, et tels qu'on les rencontrait, traînant à la surface du sol, granits, gneiss, quartzites, poudingues, etc. Tout cela était entassé comme dans les constructions cyclopéennes, et lié avec un mortier parfois aussi dur que la roche même. On n'y voit ni roc, ni pierre jaune, mais plutôt du tuf, servant à former des parements.

Tel était l'appareil de la partie ancienne (burgonde) de la tour des Chavannes, rapportée au X$^{me}$ siècle, telles sont aussi les fondations des deux tours de Boudry, et du mur d'enceinte qui les reliait. La contrée qui avait livré

aux Romains tant et de si beaux matériaux pour Avenches, avait perdu le souvenir de ses richesses, de ses carrières. Rien ne peint mieux l'état de barbarie où les invasions l'avaient fait tomber.

Au-dessus de cette base en blocs alpins non taillés, qui a 8 à 10 pieds de hauteur, et que je crois plus ancienne que le reste, s'élèvent les tours cylindriques dont la maçonnerie est tout entière en pierre à chien, ce calcaire puant dont les assises alternent avec la molasse, et qui se débite naturellement en mœllons cubiques, et réguliers comme si on les avait taillés au marteau. Il y a une différence si sensible entre ces deux genres de bâtisses qu'on ne peut s'empêcher de les rapporter à deux époques, à deux sociétés différentes[1].

D'autre part les soubassements épais des murs N.-O. du château sont en tuf qu'on rencontre presque invariablement dans les murs burgondes, et qui provient peut-être de la toffière de Chanélaz.

Je serais donc porté à admettre que les fortifications du comte Louis furent élevées sur les restes d'anciennes constructions burgondes. Si nous avons la bonne fortune de compter aujourd'hui dans nos rangs des architectes, je fais appel à leur science et à leur pénétration.

L'assiette de Boudry offre en petit quelque analogie avec celle de Berne et de Fribourg; c'est une sorte de promontoire du plateau, s'inclinant et se rétrécissant vers l'Est où est le pont. Il est défendu au Nord par les escarpements taillés par les érosions de l'Areuse, et au Sud par le ravin du ruisseau des Sagnes. La tour Marfaux s'élève au point où la défense naturelle fournie par l'Areuse devient insuffisante, et où les toits des maisons se trouvent, en raison de la pente, au niveau du sol. Ici, un mur de défense était indispensable; il reliait la tour au château. Je conviens qu'il a disparu, mais M. Chapuis en a découvert des restes, et je présume que c'est de là que provenaient les blocs que dans mon enfance, mes camarades et moi, comme J.-J. Rousseau et le comte de Zinzendorf à la Clusette, nous nous amusions à faire rouler du haut de la colline.

Une autre partie du mur d'enceinte est encore visible près du pont établi sur le ruisseau et appartenant à la route de Bevaix.

[1] Ces pages étaient composées lorsque j'ai reçu de M. Otz la copie d'un acte de George de Rive, gouverneur du Comté, du 6 septembre 1548, accordant aux Maîtres-bourgeois de Boudry la permission de reconstruire la «Tour Marfaulx», alors tombant en ruines, afin d'y installer l'horloge dont la «Tour à Chaffaut» n'était plus en état de supporter le poids, ni celui de la cloche qui l'accompagnait. On y trouve ce qui suit: «Si la dite tour était » réédifiée, le dit horloge serait beaucoup mieux, et en lieu plus propice et commode, » tant pour la dite ville que pour tous les villages étant à l'entour, semblablement pour » tous les passans.» — La permission fut accordée moyennant un cens annuel de cinq sols faibles.

Le bourg était fermé par trois constructions ouvertes en plein cintre, dont on voit les analogues au Landeron, et qui étaient munies d'épaisses portes de chêne, garnies de larges clous [1]. Deux de ces portes furent démolies en 1835 pour dégager la route cantonale. La tour de la porte voisine du pont avait une cloche portant le millésime 1797. Elle doit avoir succédé à une plus ancienne.

Les murs extérieurs des maisons au sud ont une épaisseur de 7 à 8 pieds; on y observe la pierre jaune, le tuf, et çà et là des blocs erratiques. Elles passent pour les plus anciennes, n'ayant pas été reconstruites. Elles n'avaient guère que deux ou trois fenêtres de façade, et communiquaient entre elles, pour la défense de la place, par des ouvertures pratiquées dans les murs mitoyens et qu'on a dès lors murées. Il reste encore de cette époque un petit nombre de fenêtres à compartiments, fort joliment travaillées et conçues avec goût. Toutes les autres ont été changées. Une seule a conservé ses vitres rondes primitives.

Quelques maisons avaient un sorte de porche, le *névau* (petite nef) dont le village de Cortaillod présente plusieurs exemplaires, et où les paysans aiment à s'asseoir après leur travail ou à s'occuper quand il pleut. Une de ces maisons à *névau* avait une sorte de tour ronde faisant saillie, avec un escalier en spirale; on l'appelait en patois la *yorba*.

Le chemin de ronde qui devait suivre à l'intérieur l'enceinte tendant de la porte Vermondins au château, subsiste encore, on le nomme le *sentier des prisonniers*. C'est là que M. Otz m'a fait remarquer un mode de clôture peu usité chez nous : au devant et sur les côtés d'une poterne, deux pierres proéminentes et percées de grands trous verticaux semblent avoir servi de gonds pour les pentures de la porte.

Le château lui-même n'a pas l'aspect militaire qui plaît aux romantiques; les fossés ont disparu, on y cherche en vain des barbacanes, des poternes, des machicoulis; c'est une grande demeure, peu commode et sans caractère. La tour ronde qui flanque l'angle S. O., sa cour fermée et sa situation au sommet d'une colline, le rendent quelque peu remarquable. La Bourgeoisie l'a possédé depuis 1752, mais en a fait rétrocession à l'Etat en 1823.

Un sentier part de Vermondins, passe derrière le château et descend vers un gué de l'Areuse communiquant avec le faubourg inférieur par un bout de chemin qui existe encore. On nomme cela *avau la neu*, en bas la neuve, la route neuve, l'ancienne étant la Vi-de-l'Etra par Pontareuse; d'autres y voient

[1] Les jours de Jeûne, je me souviens que l'on fermait les portes pendant le service divin et les deux guets, le sabre au côté, montaient la garde pour maintenir un silence qu'aucun bruit ne troublait.

la *nau*, le bac pour traverser la rivière. Celui qui fouillera ce gué, antérieur au pont de Boudry, trouvera peut-être des choses curieuses.

Le pont de Boudry était en bois, non couvert; le tablier formé de plateaux carrés et étroits mis en travers, oscillait sous les pieds comme les touches d'un piano. Ces plateaux avaient l'avantage de se changer facilement dès qu'ils étaient endommagés. Le péage pour le passage du pont par les voitures a été perçu jusqu'en 1828. Le préposé payait à la Bourgeoisie une somme de 180 fr. — Le pont de pierre actuel porte la date 1842.

Telle était à grands traits la physionomie de Boudry; le bourg seul comptait environ 80 maisons et pouvait contenir 400 habitants.

Un recensement de 1753 indique pour Boudry, avec Bôle et Areuse, 3 communes et 2 paroisses. 217 maisons, et 765 habitants, dont 87 étrangers. — Neuchâtel et Serrières avaient alors 3274 habitants.

Quant au nom de Boudry, en patois Bouidry, Budruz, je ne veux pas me lancer sur le terrain glissant des étymologies, latines ou celtiques, je me bornerai au patois parlé depuis des siècles, et je vous ferai remarquer que le mot patois *Boû* désigne un bois, une forêt, et que la finale *ry* trèsrapprochée de *ruz*, Budruz, désigne un ruisseau, peut-être même l'Areuse ou le ruz des Sagnes: ce serait donc le *Bois du ruisseau* ou le *Bois de l'Areuse*, et non l'extrémité comme on l'a dit [1]. — Du reste *Bôle*, en patois *Boûl*, pourrait bien contenir la première moitié du nom de Boudry, qu'on écrivait aussi Bouldry; et Trois-Rods ou plutôt *Trèsroux* ou Très-Rouze, au delà du ruisseau ou de l'Areuse, l'autre moitié. Je n'insiste pas là dessus, mais permettez-moi encore une remarque: les lieux les plus rapprochés de Boudry portent des noms indiquant le voisinage des forêts. Non loin d'ici est le *Téieret* ou pinière, bois de pins, de *Téys* le pin, Pinus sylvestris. — Derrière l'hôtel de ville est la *Gracellîre* ou terrain couvert de *gracils*, genévriers. — Le plateau de la gare se nomme la *Fouéraie*, de *Foû* le hêtre; ce serait le bois de hêtres, et non la Forêt, comme on dit à tort. Peu importent les chênes qu'on y voit et l'absence actuelle de hêtres, on sait comme les essences forestières se succèdent sur le même terrain. — Près de Pontareuse, un peu au dessus est le *Chanet*, la chênaye, la forêt de chênes. — Vous connaissez *Chanélaz*, Tsanélaz, le *Chanelet*, le petit chanet, avec sa *toffière* ou source incrustante produisant du tuf. Entre Chanélaz et Boudry, est un grand pré communal, longeant l'Areuse,

[1] Dans la donation de la Seigneurie de Rochefort à Jean et Vauthier, par le Comte Louis en 1372, la rivière est nommée plusieurs fois l'*Oureuse*, on trouve aussi Arousa; l'orthographe variable comme la prononciation ne signifie pas grand'chose, les consonnes sont les lettres essentielles.

planté d'arbres fruitiers et de noyers superbes ombrageant la route de Neuchâtel, ce sont les *Esserts*, c'est-à-dire, la forêt coupée. Vous le voyez, Messieurs, nous sommes en plein bois, entourés de toutes les essences des régions inférieures du Jura.

Puisque je rappelle des noms caractéristiques, je mentionnerai encore la *Maladière* vis à vis des Esserts et qui désigne la maladrerie ou le gîte réservé aux lépreux, dans chacune de nos localités. — Enfin une parcelle, nommée le Châtelard, à peu de distance du viaduc et au-dessous de Trois-Rods, rappelle probablement une tour, ou un ouvrage de défense dont les matériaux mêmes ont disparu.

La persistance des noms est chose remarquable [1]. Il existe sur le territoire de Bevaix, du côté de l'Abbaye une parcelle appelée la *tiolerette* ou *tuilerette*, la petite tuilerie. Aucun souvenir ne venait justifier cette dénomination. M. Ad. Borel, de qui je tiens le fait, ayant à creuser dans cette pièce de terre, qui lui appartient, découvrit avec surprise l'emplacement d'un four à poterie, et quelques centaines de tuiles et de briques d'une forme et de dimensions inusitées de nos jours.

Voilà une des raisons qui font un devoir à la Société d'histoire de veiller à la conservation des noms locaux et de rectifier les fausses traductions du patois qui en dénaturent la signification.

Vous savez tous, Messieurs, quel fut le sort de Boudry après la mort du comte Louis. La ville fut adjugée à sa veuve Marguerite née de Vufflens, qui épousa en troisièmes noces Jacques de Vergy, seigneur bourguignon. N'ayant pu supplanter la comtesse Isabelle, ni obtenir l'usufruit du Comté, elle se vengea en levant des impôts vexatoires, en exploitant les forêts, en maltraitant les bourgeois et en jetant dans le cachot les récalcitrants. Après les avoir désarmés, elle fit mettre le feu au bourg ; 47 maisons, dit-on, furent détruites. On pourrait douter de cet acte de démence, si une grande partie des maisons de la rangée Nord, n'étaient pas construites avec des pierres dont la couleur rouge annonce qu'elles ont subi l'action du feu. — Il fallut l'intervention de la comtesse Isabelle et des bourgeois de Neuchâtel pour mettre un terme à cette persécution ; la ville et le château de Boudry furent emportés d'assaut et réunis au domaine de la Comtesse.

Sous Conrad de Fribourg, Guillaume de Grandson revendiquant Vaumarcus et Boudry comme fiefs, voulut s'en emparer par la force. Profitant de la nuit, il tenta une attaque qui fut repoussée vigoureusement par les Bourgeois. Le

[1] Le quartier de vignes voisin de l'emplacement de Pontareuse se nomme encore *Derrimôty* (derrière l'église).

comte Conrad accourut en armes et Guillaume, poursuivi jusqu'à Grandson, demanda la paix.

En 1476, au mois de mars, on dut être en grand émoi à Boudry. Charles de Bourgogne avait traversé le Jura, suivi d'une armée formidable. Yverdon s'était rendu, Grandson allait capituler. L'avenir était sombre; de graves événements se préparaient. Les Suisses accouraient pour arrêter cette invasion. Nos pères virent alors par milliers et hébergèrent sous leur toit ces hommes au « martial corpsage, faisant peur, et pourtant plaisir à voir, » qui s'apprêtaient à se mesurer avec un des plus puissants princes de l'Europe. On en logea dans tous les villages du vignoble, même au châtelard de Bevaix, non encore entièrement démoli. N'est-il pas regrettable qu'aucun chroniqueur local ne nous ait transmis le récit de ce passage, ainsi que des fêtes qui signalèrent le retour des vainqueurs, ivres de joie et chargés de butin.

Nous arrivons jusqu'au XVI[e] siècle, sans nouveaux événements, sauf quelques procès avec Cortaillod, qui était en partie colonie de Boudry et cherchait à s'affranchir de certains devoirs. Peut-être eurent-ils ensemble des démêlés au sujet des pâturages, comme il y en eut entre les habitants de Bevaix et ceux de Cortaillod, pour l'usage des pâquiers et des fins. Un acte de 1558 contient une sentence de Jean-Jacques de Vatteville, seigneur de Colombier, qui prononce comme arbitre sur les droits respectifs des deux communes. C'est dans cet acte que j'ai trouvé le mot *devins*, employé deux fois, avec la signification de barrière ou de clôture.

« Ceux de Cortaillod affirment que ceux de Bevaix avoient puis n'aguayre commencé à faire et mettre un *devins* entre eux, à une de leurs fins de champ, laquelle de toute ancienneté, ont joui par ensemble. » — Et plus loin... « Ceux de Bevaix ne pourroient bonnement cultiver et labourer leurs dits champs s'ils ne mettoyent entre eux des *devins* pour reparmer et laisser venir de l'herbe, et pasture pour nourrir leurs bestiaumes..... »

Ces luttes à propos des pâturages devaient diviser entre eux les bergers et sont peut-être l'origine de ces provocations et de ces batailles que se livraient les jeunes garçons de villages voisins et où nous avons attrapé, dans le temps, plus d'un horion.

On rapporte que le tribunal de l'inquisition, composé de moines dominicains et de quelques juges laïques siégea au château de Boudry, pour y juger des personnes accusées de sorcellerie. Ils durent faire de belle besogne !

La réformation donna lieu à des scènes violentes. Christophe Fabry, né à Vienne en Dauphiné, entreprit d'introduire à Boudry le culte évangélique. Il vint prêcher à Pontareuse. La division se mit parmi les habitants de la paroisse ; on en vint aux mains à plusieurs reprises. Pour en finir et pour réta-

blir l'ordre, il fallut l'appui des Bourgeois de Neuchâtel. La réforme triompha; Fabry, logé à Bôle, desservit plusieurs années la paroisse de Pontareuse. Dans une lettre adressée à Farel, en 1535, il dit qu'il a cédé aux vœux de ses paroissiens de Bôle, et qu'il a refusé la maison qu'on lui offrait à Cortaillod.

Le traitement du pasteur de Pontareuse était fixé à 2 muids de blé, 3 muids de vin, 30 livres faibles, soit 17 fr. en argent, plus 5 livres soit 2 fr. 30 pour le loyer d'une maison.

Thomas Barbarin, de Tubingen, remplaça Fabry comme pasteur de Boudry en 1536. Dès lors 26 pasteurs se sont succédé au service de cette église. Le dernier, que la mort vient de lui enlever, M. Aug. Bonhôte, un ami digne de la plus haute estime, a consacré ses loisirs à rassembler des documents sur l'histoire de Pontareuse. M. Alphonse Petitpierre vous en lira aujourd'hui des fragments. Ce sera la meilleure manière de rappeler ici le souvenir de cet homme de bien.

Outre son traitement, consistant jusqu'en 1835 en 8 muids de froment, 4 muids d'avoine, 8 muids de vin, payés par le receveur de Colombier, le pasteur de Boudry avait la jouissance de vignes, de champs, et de vergers, sans compter la maison de cure, et de plus les mêmes droits que les Bourgeois de Boudry, à l'égard du bois, des pâturages, du four, des moulins, des fontaines, etc.

En 1563 Boudry, Bôle, Cortaillod obtinrent que la dîme à la onzième fût réduite à la dix-septième, ainsi que l'affranchissement *des émines de moisson* et des prémices, à condition d'en employer la valeur à l'entretien de bons régents d'écoles. Les préposés à la dîme la percevaient en nature sur les chars qui conduisaient la vendange au pressoir.

La chapelle bâtie au milieu de Boudry et attenante à l'ancienne Maison de Ville, fut agrandie et devint un temple sans clocher en 1647. Le chœur avait des vitraux peints qui ont disparu. On utilisa, pour cette construction, les matériaux de l'église de Pontareuse, démolie à cette époque. Les cloches furent logées dans la tour Marfaux; la tradition fait venir de Pontareuse l'une d'entre elles qui porte une inscription latine en caractères gothiques. Le temple a subi diverses réparations; il avait au devant une cour fermée avec une belle porte de fer forgé, transportée dès lors à l'ancien cimetière. Il est probable que la construction du barrage, servant à assurer l'alimentation du canal des moulins, ne fut pas étrangère à la disparition des murs de Pontareuse et peut-être du pont. Ce barrage, d'abord en bois, fut reconstruit en pierre en 1770, avec le secours d'une allocation du roi de Prusse.

Jusqu'en 1848, Boudry forma une des quatre bourgeoisies de l'Etat et prit, en cette qualité, une part active à tous les événements politiques de quelque importance. Les affaires étaient gérées par l'assemblée de Commune, dont les *plus* étaient exécutés par un Conseil restreint formé des deux Maitres-Bourgeois (dont l'un membre de la Cour de justice) un secrétaire et un boursier.

Ces assemblées n'étaient pas toujours paisibles et les discours des bourgeois manquaient parfois de courtoisie parlementaire. Un document, que je dois à l'obligeance de M. F. Chabloz, fait le tableau de quelques-unes de ces réunions tumultueuses, où l'on devait appeler des conseillers d'Etat pour calmer les passions des mécontents. C'était en 1710, un bourgeois nommé Frédéric Grellet, demandait l'autorisation de tenir une de ses pièces de terre en *cheseau benoit,* c'est-à-dire de l'entourer de clôtures; car d'après les us en vigueur, toutes les terres étaient ouvertes au bétail, sauf de la St-Georges à la St-Jean, pendant que le foin croissait. Il souhaitait que cette mesure s'étendît sur la plupart des terres de la commune, « car, » disait-il, « lorsque cela sera ainsi étably, vous verrés que nous aurons assès de fourage dans Boudry. L'argent y sera aussi abondant, parce qu'on n'aura pas besoing de le porter au Chablais pour acheter de méchant fourage, comme on faisait cy-devant. On pourra semer de l'esparcette dans les endroits où il ne croit pas de l'herbe, et on pourra planter des arbres pour remplasser une si grande quantité qui sont secs. Ainsi la communauté aura de bonnes obligations pour assister les pauvres bourgeois avec les censes d'icelles. »

F. Grellet était un homme de progrès; ses idées jetèrent la division parmi les bourgeois, dont la majorité lui était hostile. Les deux partis s'accusèrent réciproquement de cabale, de corruption, d'employer le vin pour gagner des adhérents, et même de gaspiller les biens de la commune.

Pour se laver de cette dernière accusation les Maîtres-bourgeois présentèrent la liste des dépenses faites sous leur administration. C'est à ce titre qu'elle est intéressante. « On a payé, » disent-ils, « à Soleure 2000 écus. — Réparation aux écluses des moulins 1000 écus. — Voyages à Neuchâtel pendant l'interrègne (1707) et troupes bernoises à loger 500 écus. — Le débornement avec Cortaillod qui régnait depuis 300 ans, a été fait ces trois dernières années et a coûté 300 écus. — La réception de M. le Châtelain 150 écus. — L'affaire des troupes de la Buchille 200 écus. — La montre (l'horloge) faite à la tour 150 écus. Le plaidoyer avec le receveur Mellier 200 écus. — Le plaidoyer contre M. le baillif Tribolet et contre le lieutenant Pettavel pour le Merdasson 200 écus. — Réparations le long de l'Areuse 200 écus.

Les armoiries portaient trois chevrons d'argent sur gueules, dans un écu d'or; au-dessous un poisson nageant dans l'azur. L'huissier portait le manteau mi rouge, mi bleu. Outre sa compagnie de fusiliers, que précédait un peloton de grenadiers coiffés de bonnets à poil, Boudry eut, comme d'autres villages, une compagnie de mousquetaires, qui existe encore, et dont le but est de s'exercer au tir en proposant des prix prélevés sur le revenu de ses fonds.

Les routes à la charge de la commune étaient entretenues par des corvées (ou reutes) auxquelles tous les chefs de famille étaient convoqués. Elles furent supprimées en 1836 et remplacées par la taxe.

La ville avait deux fours banaux, desservis chacun par un fournier. C'est là que, le samedi, les ménagères se rendaient pour préparer en commun et à peu de frais, le pain de la semaine, et procéder aussi à la confection des gâteaux, selon la saison. On faisait plusieurs fournées, la première de grand matin. Je crois encore entendre la voix du fournier qui criait dans la rue, avant l'aube: « *Marie Moinet! épatâ! — Suzon Thétaz! épatâ! — Marion Sigot! épatâ!* [1]. Autres temps, autres mœurs.

Les forêts appartenant à la commune sont plus vastes que fournies; elles s'étendent sur le bord oriental de la montagne de Boudry, dont Cortaillod et Bevaix possèdent la plus belle partie. Elles se prolongent sur les deux rives de l'Areuse, dans une région nommée Trémont, dont les ours faisaient naguère leur domaine et dont l'aspect pittoresque et sauvage, rappelle les paysages des Alpes.

Il y a 40 ans, le patois était encore en usage pour tous les adultes entre eux; mais on commençait à parler le français aux enfants. Vers la fin du siècle dernier, le régent, lorsqu'il voulait se faire comprendre, donnait ses explications en patois. Aujourd'hui ce dialecte a presque entièrement disparu.

Amiet, dans sa Description de la principauté de Neuchâtel et Valangin (XVIIe siècle) parle d'une fontaine d'eau salée, aussi riche que celle de Salins, mais dont l'exploitation fut entravée par les agents du roi d'Espagne qui, craignant la concurrence, débauchèrent les ouvriers. — Il ajoute: « proche de ce lieu, il y a des montagnes où l'on trouve des mines d'or ». On a dit aussi que l'Areuse charrie de l'or. — Je crains bien que ces mines et cette source n'aient existé que dans l'imagination de l'auteur, ainsi que « les deux épées flamboyantes portées par les milices de Boudry en mémoire de deux batailles, où leurs ancêtres se signalèrent au XVIe siècle ». Il est bon de faire justice de ces choses que chacun répète sans aller aux renseignements.

[1] *Epatâ*, préparez votre pâte.

La Cour de justice était présidée par un châtelain ; les sentences d'abord sans appel furent soumises plus tard à la ratification du souverain [1]. Dans les derniers siècles, les sentences qui s'inspiraient de la *Caroline*, n'étaient guère plus douces; pour frapper les malfaiteurs d'une terreur salutaire, ou pour épargner les frais de réclusion, on fustigeait, on pendait, on décapitait, on rouait, on brûlait avec une facilité et une bonhomie que nous avons peine à concevoir. Les juges voulaient remplir leurs fonctions en conscience; c'était dans les mœurs du temps. J'ai entendu de la bouche de plusieurs d'entre eux des récits qui font frémir. On était encore sous l'empire de cette idée que la société se venge par l'intermédiaire de la justice sur la personne du coupable. Chose singulière, c'est de Berlin qui viennent les tempéraments, les conseils pleins de douceur et d'humanité. On en peut juger en lisant aux archives de l'Etat, les lettres du Prince de Hardenberg et de Humbolt, le frère du célèbre naturaliste.

Les exécutions capitales se faisaient, entre Boudry et Bevaix, dans une prairie devenue plus tard place d'armes cantonale et consacrée dans le souvenir populaire depuis 1807, par les manœuvres de la division Oudinot, qui simula la bataille d'Austerlitz, et par le camp des milices cantonales en 1827. Là se dressait le gibet, formé de plusieurs colonnes de pierre, dont les débris sont restés longtemps couchés sur l'herbe; c'est là aussi que le maître des hautes œuvres remplissait son office en présence du tribunal et de la foule des curieux affriandés par les souffrances et les cris du supplicié dont on brisait les membres.

Je ne m'arrête pas avec complaisance sur ces détails, loin de là, mais c'est de l'histoire, et comme tels ils contribuent à peindre une époque. Dans mon enfance j'ai vu maintes fois fustiger et mettre au carcan des criminels; l'école était souvent fermée pour la circonstance, et après avoir accompagné la lugubre procession dans toute la ville, sans perdre un coup de verge, nous nous délections à répéter, sur un de nos camarades, le sombre drame qui venait de se jouer sous nos yeux. L'habitude nous avait ôté la perception de l'horrible; un de nos jeux favoris était la condamnation au carcan, ou au tourniquet installé je ne sais pour quelle raison dans la cour du temple.

C'étaient les restes d'un système judiciaire que des âmes simples et débonnaires, sous d'autres rapports, croyaient le meilleur entre tous. Les lignes qui suivent, tirées d'un travail remarquable de M. le Dr Guillaume sur les « prisons d'autrefois », nous apprendront comment les choses se passaient ici-même en 1669, l'année où Racine donnait *Bérénice*, la plus suave de ses compositions.

[1] Dans le XVe siècle, dit Chambrier, la justice était prompte et sommaire, les justiciers n'étaient jamais payés que lorsqu'on jugeait sur le sang, et le jour de la sentence était celui de l'exécution.

« Les parents de la veuve d'Abram Gruenon, notaire et bourgeois de Valangin, ont présenté une requête contenant en substance qu'ayant atteint l'âge de *80 ans* sans reproche, elle fut saisie nuitamment au commencement de ce mois de décembre par la plus grande froidure qu'il ait fait et jetée dans le *Croton* du château de Boudry, sans qu'elle eût commis, ni qu'elle fût convaincue d'aucun crime, ni forfait. Que contre les franchises du dit Valangin, on l'a laissée croupir dans cette infâme prison où elle ne voyait goutte[1], l'espace de 16 jours, par une si rigoureuse saison, qu'elle y a perdu la plupart de ses dents, en les claquant de froidure l'une contre l'autre. Que pendant ce temps, pour tâcher de la convaincre on a fait déposer contre elle, toutes sortes de personnes et même des enfants, sans qu'il s'en soit trouvé aucun qui l'ait accusée de crime. Qu'ayant été emprisonnée sur le soupçon d'avoir empoisonné Jacob Amyet et son ménage, encore que sa justification fût très claire, on l'a néanmoins examinée et interrogée sur le fait de sorcellerie et de paillardise, contre l'ordre qui ne permet pas d'interroger et de questionner un prisonnier sur d'autres cas que sur celui pour lequel il a été emprisonné. Que toutes les fois qu'on l'est allé visiter, on l'a traitée avec toute sorte de mépris, appelée sorcière et menacée de la brûler. Que lorsque le fils du sautier M..... l'allait faire chauffer, il la contraignait de retourner dans le croton, d'abord que ses membres perclus de froidure, commençaient à sentir la chaleur et même une fois étant encore tout engourdie de froid, elle tomba depuis l'échelle[2] au fond du croton, dont elle saigna tant, qu'elle croyait en mourir; ce qui l'obligea de prier instamment le fils du Sautier d'appeler le Pasteur pour la consoler, mais il lui vint dire que le dit sieur Pasteur l'avait refusé et qu'il ne consolait pas les prisonniers du croton, — et un autre jour, après avoir remué les pierres de la torture, il lui dit que c'était pour la torturer. — Enfin, dans cette extrême froidure, on fit venir un bourreau étranger, lequel la contraignit de se déshabiller..... mais encore qu'il n'y trouva aucune marque diabolique..... on la remit encore dans le croton, où elle croupit encore pendant quelques jours; que pour ce sujet les dits parents demandent que celui qui l'a ainsi accusée à tort et qui est cause de ses souffrances soit mis à sa place, qu'il fasse réparation d'honneur publique à tout son parentage, et qu'en outre il lui soit fait pension et qu'on leur baille acte de son innocence, afin que personne ne lui puisse reprocher. »

Mais laissons ces scènes sinistres pour dire un mot du mouvement industriel qui vint animer Boudry à la fin du siècle passé. Jusqu'alors la vie agri-

[1] En effet la tour n'a point de fenêtre.
[2] Il n'y avait en effet qu'une échelle pour descendre au fond de la tour.

cole avait régné sans partage; la population composée presque uniquement de bourgeois, vivait de ses champs, de ses vignes et des bénéfices communaux, pâturages, bois de construction, bois d'affouage. Le vin dont on pouvait se passer (on en buvait beaucoup) était vendu surtout à Soleure, les barques le chargeaient au port dit de Boudry. Le bétail était beaucoup plus nombreux qu'aujourd'hui. Une modeste aisance était générale, le luxe inconnu.

C'est alors que la fabrication des toiles peintes fut introduite dans la contrée et vint en modifier profondément l'économie et les habitudes. Les premiers essais de cette industrie dans notre pays datent de 1715, mais ce ne fut que de 1748 à 1763 que Messieurs Cartier, Barbier et Sandoz, et Chaillet d'Arnex fondèrent les fabriques de Boudry, des Isles et de Grandchamp sur le territoire de Boudry. Des établissements de ce genre existaient déjà au Bied et à la Poissine de Cortaillod. On rapporte que pendant une année, une seule manufacture occupa 538 ouvriers et fabriqua de 30 à 35,000 pièces d'indiennes. Celle de Boudry, qui a occupé jusqu'à 300 ouvriers, et qui a été longtemps dirigée par Messieurs Bovet, qui ont coopéré aux frais de l'école qui nous abrite, perfectionna la première et rendit plus rapide la fabrication des toiles peintes, en ajoutant, en 1807, à l'impression par le moyen des planches de bois et de laiton, les appareils à rouleaux de bronze gravés en creux. On les prépara d'abord au burin, plus tard à la molette par des procédés mécaniques. D'habile graveurs sortis de nos fabriques mirent dans la suite leurs talents au service des industriels de l'Alsace, qui préparaient une concurrence redoutable et ruineuse pour nous.

La création de ces fabriques, eut pour conséquence un appel d'ouvriers; les gains relativement élevés qui étaient offerts produisirent leur effet; on accourut de loin; ce fut en petit la fièvre de l'or en Australie, en Californie. Les cultivateurs attirés par l'appât de l'argent que l'on pouvait palper à chaque quinzaine, délaissèrent leurs vignes et leurs champs, dont les produits étaient précaires, on méprisa l'agriculture, on prit l'habitude de la dépense, on s'imagina que cette mine d'or serait inépuisable. Le population augmenta rapidement et les étrangers, jusqu'alors en nombre imperceptible, prirent hardiment leur place au milieu des bourgeois qui avaient l'habitude de se considérer comme une classe privilégiée. Les dessinateurs, les metteurs sur bois, les graveurs, les imprimeurs, les rentreuses etc., eurent une belle période; il eût fallu en profiter avec sagesse et songer à l'avenir. On voyait alors les prairies voisines des fabriques couvertes, non de moissons dorées, mais de pièces d'indiennes de toutes les couleurs qui subissaient l'action du soleil et de la pluie avant d'être expédiées à leur destination. Tout cela a disparu; le bruit des ateliers s'est éteint, les rouages se couvrent de

mousse dans leur chenal abandonné; la concurrence des manufactures anglaises et françaises, et d'autres causes encore ont fait cesser peu à peu tout ce mouvement. Un reste d'activité anime encore quelques parties de la fabrique de Boudry.

Si la chute de ces établissements eût été instantanée, les ouvriers, passant subitement de l'aisance à la misère, auraient pris un parti désespéré, ils auraient émigré ou changé de vocation, mais le mouvement est allé en déclinant peu à peu ; les ouvriers étaient tour à tour oisifs ou occupés, la certitude aveugle de voir des jours meilleurs les portait à se cramponner à leur métier, à leur fabrique qui ne pouvait plus les nourrir. Si l'industrie a été la source de grandes fortunes, honorablement acquises et ennoblies par la bienfaisance, elle a aussi engendré bien des misères. Depuis quelques années l'horlogerie semble réparer les brèches que les toiles peintes ont faites à l'aisance générale. Mais on se demande pourquoi les cours d'eau si abondants et fournissant une force motrice si considérable n'attirent pas des industries stables et rémunératrices.

Ce qui contribuera plus que toute autre chose à la prospérité de Boudry c'est l'instruction de la jeunesse; avec l'instruction et l'habitude de ne compter que sur soi, on peut renverser des obstacles qui semblaient au-dessus de nos forces. On compte actuellement quatre écoles publiques permanentes, et une école pour de jeunes enfants, fondée par des particuliers. La principale de ces écoles a été dirigée par un instituteur[1], qui a laissé des souvenirs durables et qui a imprimé aux études une excellente impulsion. Espérons que l'idée émise récemment, de fonder dans ce chef-lieu du district une école secondaire n'est pas tombée dans le néant et que l'on parviendra à trouver les moyens de la réaliser de la manière la plus avantageuse. Espérons qu'un bienfaiteur animé du même esprit que M. Verdonnet, consul suisse à Bordeaux, léguera une partie de sa fortune pour accroître le bien-être de sa ville natale [2].

Messieurs, la tâche que m'imposait la présidence de cette assemblée n'était pas facile ; je devais vous parler de Boudry, mais ce sujet n'a jamais été traité qu'en passant, les auteurs neuchâtelois n'accordant leur attention qu'au chef-lieu du pays. Si Boudry eût compté des écrivains parmi ses enfants, je n'aurais eu que l'embarras du choix; il m'auraient fourni des matériaux en abondance; mais par malheur il n'en est rien. Nous ne sommes pas dans la patrie des hommes de lettres ; nous produisons de bons vins, nous l'affirmons sans orgueil; nous prenons parfois dans l'Areuse une belle truite, chose de plus en plus

[1] M. Auguste Jacot, décédé en 1869.
[2] Il avait légué 20,000 fr. pour la chambre de charité et l'éclairage des rues.

rare [1]; nous savons même l'apprêter convenablement; mais nos érudits, nos savants, nos artistes sont encore à naître. [2]

Un seul nom, celui de Marat, vient sur les lèvres lorsqu'on parle de Boudry. Les historiens de la révolution française, tous ceux qui ont écrit sur le compte du célèbre conventionel, ne se sont pas fait faute de le présenter comme originaire de notre petite ville; malgré les efforts que l'on a tentés pour rectifier cette erreur, elle s'est accréditée ; on y tient. En 1847 j'envoyai à Lamartine, ainsi qu'à M. Thiers, une copie légalisée de l'extrait des registres de Boudry, attestant que Jean Paul Mara naquit à Boudry le 24 mai 1743, qu'il y fut baptisé le 8 juin suivant, mais qu'il était fils de Jean Mara, prosélyte, de Cagliari, en Sardaigne, et de Louise Cabrol de Genève sa femme. Ce fut peine inutile, je ne reçus pas même un accusé de réception. On est mal venu de rappeler à ces pontifes de la plume qu'ils ne sont pas infaillibles.

La naissance de Marat à Boudry est un accident; son père, ayant abjuré le catholicisme, fut obligé de quitter la Sardaigne sa patrie; il se retira à Genève où il exerça dit-on la médecine; il y fut reçu habitant le 7 mars 1741 et épousa une Genevoise Mlle Louise Cabrol. Il ne resta pas plus longtemps à Boudry qu'à Genève et vint s'établir à Neuchâtel où il prit logement à la rue des Chavannes. On lit dans les registres du Conseil en 1754: « le sieur Jean Mara, natif de Cagliari en Sardaigne, prosélyte dessinateur et maître de langue italienne et espagnole, continuant à demander l'habitation en ville a été renvoyé jusqu'à ce qu'il se soit procuré des certificats authentiques de sa bonne conduite des lieux où il a demeuré, et des assurances certaines et probantes de la ville et république de Genève, qu'on se chargerait de sa femme et de ses enfants au cas qu'il vienne à quitter ou mourir en sorte que, quoi qu'il arrive, ils ne seront aucunement à la charge de la ville et du public. »

Plus loin, on lit: « Jean Maraz, natif de l'Ile de Sardaigne, maître de dessin, est reçu habitant, au giette de 40 batz et les droits du four. »

En 1758 la troisième classe du collége de Neuchâtel était devenue vacante, les sieurs Jean Mara de Cagliari, Paulet dessinateur de Dôle, habitant de cette ville, et Louis Daubi, natif de Bordeaux, offrirent leurs services et furent admis à l'examen. M. Daubi est reçu avec la condition de se mettre incessament en état d'apprendre les rudiments de la langue grecque, pour l'enseigner à ses écoliers entre cy et la visite des vendanges. » On paye à chacun des deux autres un louis d'or neuf [3].

[1] A la fin du siècle passé, on pêchait jusqu'à 1500 grandes truites (Salmo trutta L.), en quelques semaines, dans la basse Areuse.

[2] H. E. Gaullieur est né à Grandchamp en 1808.

[3] Musée neuchâtelois 1870. page 82. « Le collége de Neuchâtel » par M. Gust. Borel-Favre.

Voilà la vraie filiation de Marat; il est né à Boudry, de parents étrangers, mais il a été élevé à Neuchâtel. Nous n'avons rien de commun avec lui, sa gloire ou son infamie ne nous touchent pas. Vous le voyez, Messieurs, et ceci est un enseignement: c'est de la Sardaigne et de la Corse que sont sortis les deux hommes qui ont joué les rôles prépondérants en France, à la fin du siècle passé, l'un pour exciter le mouvement révolutionnaire, et le pousser à ses dernières limites, l'autre pour le comprimer et l'étouffer: Marat et Bonaparte.

Vous verrez, à côté de l'auberge *du Lion*, la maison où Marat est né. Si le peintre David l'eût connue, il y eût fait mettre une inscription en lettres d'or.

Mais, assez de digressions, brisons le fil des souvenirs qui me mèneraient trop loin. Nous avons affaire à un coin de terre imperceptible, et cependant les hommes y ont laissé des traces dont l'étude finirait par lasser votre patience. L'an dernier, à la Chaux-de-Fonds, M. Nicolet regrettait de n'avoir à vous présenter que de l'histoire moderne; si Boudry n'a pas une œuvre d'érudition, il a du moins le privilége d'avoir plus que de l'histoire a vous offrir, puisqu'il propose à vos méditations une partie importante des temps pré-historiques. C'est dans ce but que la section du Club jurassien s'est donné la peine de réunir les collections intéressantes que vous avez vues ce matin; elle a voulu ainsi vous témoigner la part qu'elle prend à nos travaux.

« Du haut de ces monuments, 40 siècles vous contemplent, » disait Bonaparte en montrant les pyramides, bien étonnées de voir, à leurs pieds, les chapeaux à cornes des soldats de la République ... Nous aussi, Messieurs, si nous avions besoin de cette mise en scène, nous pourrions dire en portant nos regards vers les cités lacustres, les gorges de l'Areuse, et la grotte du Four, au fond de ces retraites, quarante siècles nous attendent, pour nous souhaiter la bienvenue, et renouer, dans cette paisible fête, la chaîne interrompue des temps, le passé et le présent.






Auto.-Lith. du Penitencier à Neuchâtel.

# LES GIRARDET

## Karl Girardet

*Suite. — Voir la livraison de Mai (page 103).*

Le paysage sera assurément un des titres de gloire de l'école actuelle. « Si nos peintres, écrivait M. Théophile Gautier en 1855, peuvent trouver des maîtres pour l'histoire et le genre parmi les illustrations du passé, ils sont à coup sûr sans rivaux dans cette branche de l'art en quelque sorte toute nouvelle. »

C'est de l'Angleterre qu'arriva le mouvement de rénovation du paysage; Constable, Gainsborough, élèves des anciennes écoles, étaient revenus à la nature, et quelques-unes de leurs œuvres, pleines d'impressions fraîches, avaient ouvert une voie nouvelle où plusieurs artistes français se hâtèrent de marcher. Cabat, Flers, Paul Huet, Théodore Rousseau, Bonington [1], Decamps, Delaberge, Marilhat, furent les chefs des cohortes de la jeune école. Aligny, Bellel et Paul Flandrin devaient défendre les vieux principes tout en faisant des concessions aux nouveaux, tandis que Jules Dupré, Diaz, Corot, Daubigny, Troyon, faisaient définitivement triompher la révolution dans le paysage. Cependant quelques artistes de talent n'embrassèrent pas aveugle-

[1] Bonington, né en Angleterre, étudia à l'atelier des élèves de Gros; il travailla en France où il peignit avec un remarquable talent des scènes de genre historique; il s'adonna aussi au paysage. Des relations de famille l'amenèrent, dit-on, à Neuchâtel où il passa quelque temps; il explora nos environs et en rapporta plusieurs tableaux; certaines toiles de lui peintes évidemment au bord de la Thièle, portent faussement le titre de « Rives de la Seine ». Nous accueillerons avec reconnaissance les renseignements qu'on pourrait nous donner sur son séjour chez nous. Bonington est aujourd'hui classé parmi les peintres français.

ment les violences romantiques et réalistes, il se forma un groupe qui eut le culte de l'aimablè et de l'élégance et rechercha quand même les délicatesses de l'exécution au moment où on les traitait de choses surannées: Français, Achard, Desjobert, Buttura, Bénouville, Emile Lapierre, forment un cénacle que nous appellerons les délicats ; c'est ici que se classe Karl Girardet comme paysagiste ; lié d'amitié avec plusieurs d'entre eux, avec Français surtout, il marcha dans la voie du cénacle, avec une constance dont le public ne lui a pas assez tenu compte.

Pendant ce temps, Théodore Rousseau « romantisait » le paysage et peignait d'une brosse échevelée une nature qui ne ressemblait plus à celle du Poussin ; c'était des chênes touffus, des broussailles impénétrables, ou les allées régulières et tracées au cordeau d'une forêt royale ou d'un parc princier, au ciel bleu festonné de nuages de bonne compagnie, avaient succédé les temps couverts, les nuées chargées de tonnerre et de pluie, les capricieuses fantaisies qui se jouent au dessus de nos têtes dans les jours d'orage, et les gammes héroïques qui incendient les horizons après le coucher du soleil. Paul Huet, plus imbu de Lamartine, composait ses paysages avec des motifs très réels amalgamés en manière de décor, des étangs bordés de grands arbres laissant apercevoir à travers une clairière un horizon vague et lointain. Diaz, installé au plus profond des bois, dans les futaies et les broussailles de la forêt de Fontainebleau, en traduisait les mystères dans des toiles où le ragoût du métier et les hasards de sa palette prenaient une importance considérable ; peu surent aussi bien que lui faire scintiller les feuillages sous un rayon de soleil, noyer les massifs dans une ombre transparente ou répandre la rosée sur les buissons et les hautes herbes, mais le procédé nouveau de sa peinture séduisit autant que les scènes qu'il représentait et le paysage-pochade fut à l'ordre du jour ; on traita de bourgeois toute recherche du fini et de la précision.

Nous ne pouvons oublier deux artistes originaux qu'il est difficile de rattacher à un groupe. Camille Roqueplan et Karl Bodmer ; le premier, après s'être fait une place honorable dans la peinture de genre, était allé demander au Midi la guérison d'une maladie qui devait l'emporter. Ayant quitté la soie et le satin, les carnations tendres, les fonds ambrés des intérieurs, il avait cherché ces charmes de la couleur dans un autre milieu et les avait trouvés parmi les paysans des Pyrénées et dans le paysage de cette nature originale ; il sut allier à une couleur délicate et vraie un dessin serré, réel et distingué à la fois. Karl Bodmer, né à Zurich, après avoir passé plusieurs années dans l'Amérique du Nord, s'est fait le peintre des hautes futaies et le chantre de la vie des animaux de nos forêts.

Le cénacle des « délicats », sans chercher à résister au courant, ne se laissa

pas entraîner par lui. Achard exploitait les belles vallées de l'Isère dont il rendait la nature blonde avec largeur et vérité ; Buttura, hantant le Midi, Nice, la Provence et les environs de Rome, en rapportait des paysages où arbres, buissons et herbes étaient « portraicturés » avec une conscience dont nous ne trouvons l'équivalent que chez Hobbema et Delaberge ; mais son procédé lent ne lui permit pas de laisser une grande quantité de toiles ; Desjobert et Emile Lapierre exploitaient les bois des environs de Paris, les fermes normandes et les parcs seigneuriaux qu'ils peuplaient de petits personnages en villégiature ou de seigneurs et de dames du monde chanté par Watteau. Bénouville et Français, épris de l'Italie, en divulgaient les beautés intimes, ce dernier, après avoir trouvé le métier en étudiant les bords de la Seine, de Rueil à Bougival, était aux rives du Tibre et du Teverone où il trouvait des motifs suaves dont les paysagistes, ses prédécesseurs dans ce pays, n'avaient donné qu'une idée vague, édulcorée par la convention des écoles.

De la Rive, Maximilien de Meuron, Diday et Calame, avaient ouvert la route du paysage suisse ; Karl Girardet, que nous avons vu débuter au Salon de Paris par des scènes de genre et de paysage du pays natal, était revenu à son point de départ après avoir visité et peint l'Egypte, l'Italie et la Touraine ; il suivit les vallées les plus séduisantes des Alpes, les sentiers qui ondulent autour des golfes et des promontoires de nos lacs ; il parcourut les villages de bois roussi cachés dans les pommiers et les noyers, les bords des rivières, alors que, quittant leur course furibonde à travers les rochers, elles viennent doucement baigner les prairies. Le pittoresque de nos villes ne lui fut pas indifférent non plus, et il sut le rendre avec le même charme facile, mais il ne s'aventura que rarement dans les régions supérieures de l'Alpe, leur préférant avant tout les sites plus aimables des vallées.

Il expose au salon de Paris en 1861, *L'entrée du Valais prise du Bouveret*, — *La vallée du Rhône*, toiles remarquables, la série de plans successifs des montagnes y est rendue avec une grande justesse. *Les Diablerets, La Tour des Sorcières à Sion, Une fontaine à Sion, Un abreuvoir dans les Landes de Gascogne.*

Le versant italien des Alpes, avec ses lignes douces, ses constructions blanches et sa végétation méridionale, devait fournir à l'artiste de nouveaux et intéressants motifs ; il expose au Salon de 1867, avec une *Vue prise dans les Landes de Gascogne*, une *Vue prise au bord de la Toccia (lac Majeur)* en 1865, *Une cascade à Murg* (canton de Glaris) en 1866 une *Vue prise sur les bords du Cher, Le soleil levant sur la Toccia.*

En 1867, il envoya à l'Exposition universelle, ainsi que les règlements le

permettaient, plusieurs toiles qui avaient déjà paru aux Salons annuels et de nouveaux sujets, *un paysage* et des *Laveuses au lac du Bourget ;* il envoie la même année à l'exposition officielle les *Bords de la Marne près Charly (Aisne)* et la *Vallée de Glaris prise des bords de la Linth*, toile d'un aspect saisissant acquise par l'empereur.

En 1868, *Environs de Château-Thierry, — Près de Nanteuil-sur-Marne (Seine Marne).*

En 1870, *Orage dans le Valais, — Vue du lac Wallenstadt prise de Betlis.* Dans la première de ces toiles, l'artiste a voulu sortir des scènes ordinairement traitées par lui ; il a essayé du genre terrible ; mais ici comme dans ses batailles, on sent une nature trop aimante pour rendre d'une manière absolue les côtés dramatiques de la nature. Un paysan à cheval presse devant lui un troupeau qui se hâte de rejoindre son gîte; des nuages plombés, chargés de tonnerre et de pluie descendent jusqu'au bas de la vallée et forment à cette scène un fond sinistre, mais un rayon de soleil éclatant tombe sur cette petite troupe et l'entoure d'une auréole qui semble diminuer les dangers de l'orage. — La seconde toile contient toute la poésie d'un lac de Suisse en plein soleil d'été, les bleus d'opale des montagnes estompées dans le hâle incandescent d'une journée torride, les eaux d'outremer avec leurs stries verdâtres comme l'Océan, le sentier longeant la rive et les arbres au feuillage frais et vivace détonnant sur ce fond azuré comme une note cuivrée dans une harmonie langoureuse.

*Les bûcherons près de Brientz* et la *Vue du Rothstock et du lac des Quatre-Canton, près de Brunnen,* étaient exposés à Neuchâtel, en mai 1870. Avec ces quatre dernières toiles s'arrête pour aujourd'hui l'œuvre de Karl Girardet, mais l'artiste plein de verve et de santé ne peut manquer d'ajouter bientôt de nouveaux noms à cette liste écourtée. Nous n'avons cité que les toiles exposées à Paris et à Neuchâtel ; il nous eût été difficile de noter toutes celles qui figurèrent aux expositions de France, de Suisse, d'Allemagne et d'autres pays, et celles qui passèrent directement de l'atelier du peintre au cabinet de l'amateur ; leur auteur lui-même ne s'y retrouverait pas.

Parmi les toiles les plus remarquables exposées à Neuchâtel, nous mentionnerons encore : *Les bords du lac de Lungern en hiver*, et le *Champ des morts près du Caire*, dessin, en 1849. *La moisson en Valais*, *Le lac de Genève, rive de Savoie* en 1860. *La Vallée de Meyringen* en 1862. *Les environs de Domo-Dossola* en 1864. *Vue prise dans la vallée de l'Adour (Landes de Gascogne)* en 1866 etc.

Après avoir occupé longtemps un modeste atelier place St-Germain-l'Auxerrois, Karl Girardet habite la rue Bréda depuis 1857.

Des moulages d'ornements de tous les styles tapissent les murs de la cour de sa maison, encadrant les portes et les fenêtres et jusqu'à la loge du concierge. Cette manière de décor qu'on trouve dans les ateliers de mouleurs et de pâtissiers-ornemanistes, a quelque chose d'imprévu qui n'est pas sans charme et repose de la banalité ordinaire des constructions nouvelles; les préoccupations de la vie des affaires vous quittent au seuil de cette porte, et le visiteur se souvient qu'il va voir un artiste. — C'est ordinairement aux étages supérieurs des maisons parisiennes que sont situés les ateliers de peintres; celui de Karl Girardet ne fait pas exception ; vous êtes entré dans une petite antichambre où vous n'attendez pas assez longtemps pour admirer le dessin de la *Famille affligée* offert par Léopold Robert à son premier maître, Charles-Samuel Girardet, qui est aujourd'hui la propriété du fils aîné de la famille; on vous fait gravir un petit escalier sombre au haut duquel l'artiste vous attend; bâti en hercule, les épaules larges, la barbe blonde en pointe, il y a en lui quelque chose du sylvain et du militaire, mais la robe de chambre et les lunettes ramenées sur le front tempèrent immédiatement cette première impression, un geste affable, une voix douce terminant les phrases en finale légèrement chantante, achèvent de vous gagner ; vous avez craint d'être importun, mais le peintre vous enlève ce scrupule en reprenant son travail, un paysage qu'il termine dans son cadre, ou un bois qu'il crayonne sur une table chargée de croquis et d'albums; il y a en lui la cordialité *montagnarde* originelle complétée par l'urbanité parisienne.

Un artiste se retrouve tout entier dans son intérieur, c'est là qu'il faut l'étudier de préférence. Une vaste croisée ouverte sur les jardins qui existent encore entre les rue de Laval, de Navarin et celle des Martyrs, laisse pénétrer ici les flots d'une lumière joyeuse sur les tableaux et les innombrables études accrochées aux murailles ; quelques meubles élégants, des objets rapportés d'Orient, des livres complètent cet ensemble ; la pipe est ici de tradition.

Les études peintes résument la vie de l'artiste, et leur réunion forme un contraste étrange; la Suisse y coudoie l'Italie, Naples, Alexandrie et le désert ont comme voisins des paysages neigeux de l'Oberland bernois; on passe de Capri aux landes de Gascogne, et de la Méditerannée aux lacs de Suisse ou de Lombardie. Ces études de petite dimension sont exécutées avec esprit et facilité; quelques-unes ont une vérité de ton qui s'est souvent atténuée dans les tableaux, mais rien n'est fatigué par la recherche ou le travail, tout au contraire est frais, libre et paraît être peint comme en se jouant.

Il y a une histoire et des souvenirs attachés à chacune de ces toiles ; une

étude, un croquis sont pour un artiste comme une page du livre de sa vie; celle de Karl Girardet a été remplie en partie par les voyages ; il a parcouru la France et la Suisse, l'Allemagne, le Tyrol, l'Illyrie, la Croatie, l'Espagne, l'Egypte, et chaque étude a son anecdote grave ou gaie que vous pourrez évoquer à l'heure ou le peintre dépose la palette après une journée de travail ; à ce moment il vous dira avec un abandon pittoresque, l'aventure que rappelle tel croquis; il vous fera comprendre les beautés d'un site, il vous en peindra les effets successifs par le soleil ou la pluie soudaine, et au charme de ses mots, si vous n'êtes pas artiste vous aurez en l'écoutant le regret de ne pas l'être, ou le désir de le devenir.

Karl, pendant son séjour à Madrid, eut à faire, comme nous l'avons dit, les portraits de plus de soixante-dix personnages de la cour; son ami et collaborateur Blanchard l'aidait dans cette besogne. Le matin on se distribuait les grands d'Espagne, les maréchaux et les duchesses, souvent même on les tirait au sort; il fallait alors aller frapper à la porte de ces altesses, présenter ses titres d'introduction, faire antichambre et attendre que les personnages eussent revêtu leurs grands uniformes ou leurs robes de cour ; on comprend les scènes curieuses, exhilarantes que devait faire naître cette revue de tous les dignitaires de la couronne, passée par deux artistes parisiens, leur étonnement à l'arrivée de grands d'Espagne de première classe mêfaits comme Esope et perdus dans leurs habits de cour chamarrés d'or et de croix; on devinera surtout l'extrême embarras de Karl en présence d'une dame d'honneur d'un âge et d'un embonpoint respectable, qui, le conduisant en face d'un magnifique portrait de jeune fille peint par Goya [1], lui demanda s'il ne pouvait en faire une copie pour le tableau du mariage. Le portrait de jeune fille représentait la dame d'honneur dans son printemps. L'artiste parut d'abord se rendre à ce désir...., puis il objecta que le costume avait légèrement changé et qu'il serait bon, cependant, de paraître dans le tableau officiel avec une fraîche toilette; cet argument fut irrésistible et la dame posa pour sa robe avec une complaisance qui permit à Karl de faire un de ces portraits qu'on n'oublie jamais, ne les eût-on qu'entrevus.

Cette série de dessins et d'aquarelles est bien une des choses les plus curieuses de l'œuvre de Karl Girardet, il y a là des types d'une étrangeté et

[1] Francisco Goya de Lucientes, mort à Bordeaux en 1828 dans un âge très avancé, fut le peintre le plus distingué de l'Espagne sous le roi Charles IV ; il a peint une grande quantité de portraits, des scènes historiques ; il a aussi gravé et lithographié des scènes fantaisistes, des combats de taureaux et des caricatures ; son œuvre la plus remarquable en ce genre a pour titre Caprichos (Caprices).

d'une tournure saisissante ; le portrait du roi et de la reine sont d'une grande vérité ; c'est en étudiant cette collection qu'on peut juger de la facilité du peintre, car il fallait saisir la ressemblance de gens inconnus jusque là, les dessiner dans des conditions souvent défavorables et se rendre parfois à des exigences peu artistiques.

Karl Girardet semble avoir complétement renoncé à la peinture historique et même à la peinture de genre ; nous le regrettons, car, il y apporterait sans doute aujourd'hui des qualités nouvelles ; nous savons qu'il ne se satisfait pas de peu, et ses tableaux de figures ont été travaillés avec une tenacité et une recherche que la facilité d'exécution ou l'épiderme de la peinture, si nous osons nous exprimer ainsi, dissimule habilement aux yeux de ceux qui n'ont pas tenu le pinceau. A quoi faut-il s'en prendre si l'artiste a délaissé ce champ difficile où il a marqué sa place par des œuvres si remarquables ; il n'a point cependant sacrifié au veau d'or, mais il a, peut-être malgré lui, subi l'influence d'un courant funeste qui a forcé l'art à rapetisser ses productions pour les approprier aux goûts restreints et mercantiles de l'époque, et les loger plus facilement dans les intérieurs étriqués du moderne Paris.

Karl est aujourd'hui paysagiste ; il semble obéir en cela à un besoin intime et vouloir chercher au milieu de la nature la réalisation de la douce philosophie de Bernardin de St-Pierre ; la nature en effet n'est-elle pas infinie, n'a-t-elle pas toutes les beautés, toutes les grandeurs et toutes les intimités, n'est-elle pas une éternelle réponse et la plus éloquente de toutes aux aspirations et aux inquiétudes de l'âme, ne s'y repose-t-on pas à l'abri des tracas de la vie ; les horizons embrasés de lumière, les vallées ombreuses, les futaies épaisses tamisées de soleil, les lacs alpestres, les bords de rivières, les chemins qui serpentent dans la montagne, les prairies, tout cela ne répond-il pas éloquemment au besoin de paix et d'idéal que nous portons en nous.

Karl a aimé tout cela, il a trouvé le charme du paysage sous les latitudes les plus différentes, il l'a rendu d'une manière particulière, sans se confiner dans un cercle restreint; peintre cosmopolite il a trouvé sous les palmiers d'Egypte et sous les sapins de la Suisse des motifs qui, tansportés sur la toile, causent une impression analogue avec les éléments les plus opposés ; cette impression se sent plus peut-être qu'elle ne se définit, c'est une joie qui va des yeux au cœur, à la vue de sites mis en scène avec une grâce toujours charmante, des formes « amusantes » selon le langage des ateliers, et une couleur toujours aimable. Peu de paysagistes en effet savent présenter un site d'une manière aussi séduisante ; il donne de l'élégance aux choses les plus âpres ; la neige même devient riante sous son pinceau, ses premiers plans se com-

posent toujours d'une manière heureuse, il comprend ses motifs, les domine et les fait entrer dans leur cadre d'une façon harmonieuse qu'on abandonne aujourd'hui pour se laisser aller à l'imprévu et au réel absolu. Rien chez lui n'est laissé au hasard du métier, tout est fait avec une perfection rare. Cette absence de défauts est aujourd'hui un côté faible. Les qualités si originales des Corot, des Rousseau, des Daubigny, Diaz, Courbet, etc., sont en effet d'autant plus saisissantes qu'elles apparaissent à côté de faiblesses qui les mettent en lumière. Supposez à Karl Girardet une exécution plus libre, plus abandonnée même, certains côtés de son talent impressionneront d'une manière plus sensible; pourquoi l'artiste n'a-t-il rien essayé dans cette voie? certaines esquisses rapidement enlevées d'après nature nous font supposer que ses toiles ne perdraient rien s'il essayait d'y morceler les différents côtés de son talent. Mais nous savons qu'il ne peut se contenter d'un à-peu-près, et que ce laisser aller contemporain, qui souvent dégénère en gaucherie, ne saurait trouver grâce à ses yeux ; il a, avant tout, des appétits d'exécution aimable et délicate.

Il aime la lumière, et il la jette à profusion sur ses toiles ; il recherche souvent les harmonies délicates, les ciels laiteux du matin ou l'azur du plein jour ; s'il ambre parfois ses colorations, s'il développe ses tons par leurs côtés chauds, c'est qu'il n'a pu oublier les splendeurs de l'Orient au travers desquelles il a pris l'habitude de voir les pâleurs de nos latitudes tempérées.

Les figures de cés paysages ne sont pas accessoires, ce n'est pas la « note humaine » de Jules Dupré, note sans cesse sacrifiée ou maladroitement exprimée, mais des personnages jouant leur rôle dans une scène où ils sont nécessaires ; grandissez-les et il formeront à eux seuls un nouveau tableau.

Plusieurs toiles de Karl ont été gravées ; son père Charles Samuel reproduisit *Les protestants.* Amédée Varin popularisa le même sujet dans une petite planche exécutée pour l'*Artiste* et où l'effet du tableau est rendu avec vérité ; il grava aussi *La Convalescente* pour la même revue. Son frère Paul qui avait commencé par reproduire des paysages de Karl, exécuta la *Bataille d'Héliopolis* pour l'ouvrage de Gavard, les *Galeries historique de Versailles.* La plupart de ses tableaux du salon de Paris ont paru dessinés sur bois dans l'*Illustration*, le *Monde illustré*, le *Magasin pittoresque* etc.

L'artiste est membre de l'Académie royale d'Amsterdam depuis 1857, décoré de l'ordre d'Isabelle d'Espagne, etc.

Il est une influence que nous ne pouvons oublier. Calame avait fait connaître le côté grandiose mais un peu theâtral de la Suisse ; les vignettes, les gravures sur acier et une quantité considérable de tableaux et aquarelles in-

digènes, en en montrant le pittoresque bourgeois et faux, l'avaient discréditée aux yeux des artistes. Karl contribua à la réhabiliter, il en fit comprendre l'intimité, et les peintres reprirent cette route démodée où plusieurs trouvèrent un filon nouveau et des succès.

Tel on l'a vu au canton de Schwytz ou dans l'Oberland bernois, les premières années de sa jeunesse, voyageant, cherchant, le sac au dos, un gros bâton ferré à la main, tel nous le retrouvons aujourd'hui avec autant de jeunesse et la même gaîté ; depuis plusieurs années il revient chaque été en Suisse; amoureux de son art et de la nature, il est à l'ouvrage aux premières lueurs du jour, on l'y retrouve à midi, la nuit seule peut l'arrêter, mais aussi quelle moisson d'études et de croquis, que de choses fraîches et ensoleillées à emporter, que de souvenirs pour les jours ternes de l'hiver. Cet artiste infatigable, sérieux et enjoué, vous l'avez peut-être aperçu en voyage, courbant sa grande taille sur une petite toile, vêtu de blanc, à l'ombre d'un parapluie de campagne, allongeant sa barbe en pointe dans la direction de l'horizon dont il débrouille les nuances et ramenant alternativement ses lunettes de ses yeux à son front et de son front à ses yeux ; vous aurez alors demandé son nom à votre hôte, celui-ci n'a pas été embarrassé, car le peintre est connu et aimé bien au loin et il vous aura répondu : c'est Monsieur Karl, — absolument comme les habitants de Hyères appelaient l'auteur de la *Prise de Constantine* et de la *Smala :* Monsieur Horace.

---

## Edouard Girardet.

Celui-ci est le peintre de la *Bénédiction paternelle* ; c'est là son titre de gloire le plus incontestable.

Henri-Edouard Girardet, second fils de Charles-Samuel, naquit à Neuchâtel ; les crayons, les pinceaux et les burins de la maison paternelle furent ses premiers jouets, il devint artiste d'instinct et apprit à dessiner avant que de savoir lire et écrire. Son père était retourné se fixer à Paris avec sa famille en 1822; l'enfant à l'âge de neuf ans fut envoyé, non pas à l'école, mais chez un graveur sur bois où il apprit la xylographie, que les illustrations des *Magazines* et autres publications remettaient en honneur après un oubli de plus de deux

siècles ; mais soit que le débutant trouvât le métier trop ennuyant ou trop peu en rapport avec les rêves de sa petite tête, soit que le père ait eu avis qu'il était plus sage d'enseigner d'abord à son fils la lecture, l'écriture et le calcul, l'enfant quitta l'atelier pour passer à l'école primaire ; ce n'était point là l'idéal qu'il espérait, tant s'en faut, et si plus tard Edouard peignit avec une telle vérité la scène d'une mère conduisant de force un gamin à l'école, c'est qu'il n'eut qu'à consulter ses souvenirs, car les rudiments de la science n'étaient qu'un maigre appât pour lui ; il n'eût même pu résister à l'ennui que lui inspirait la classe si on ne lui avait permis de suivre en même temps un cours de dessin.

Se souvient-on d'Abraham-Louis et d'Alexandre enfants, travaillant ensemble dans leur maison du Verger, étudiant avec acharnement ; c'est bien le même sang, le même instinct qui anime la génération nouvelle ; Edouard a devant lui l'exemple de Karl, son frère aîné, et stimulé par lui ses progrès sont rapides ; il reproduit tout ce qui tombe sous sa main, tableaux ou gravures, plâtres, paysages ou animaux, l'art n'est point pour lui une révélation tardive, et il n'eut pas à s'écrier comme le Corrège : « Et moi aussi je suis peintre ! » Edouard était né artiste. Pendant quatre ans il mène de front l'école et l'étude du dessin, mais cette dernière l'emporte de beaucoup sur tout le reste, on le comprend. Le gouvernement venait d'ouvrir un cours de sculpture d'ornement, on y envoya le jeune élève, il avait alors douze ans; ici encore ses progrès furent rapides et l'année suivante il obtenait le premier grand prix au concours général ; il passe de là à l'Ecole des beaux-arts où il étudie le modelage d'après l'antique et d'après nature, sous la direction des plus habiles professeurs sculpteurs ; il n'en négligea pas pour cela le dessin, car en ce moment il paraît encore indécis sur le choix de sa carrière ; suivra-t-il son goût pour la sculpture on prendra-t-il le crayon et la palette ? Chaque chose l'attire à la fois ; il apporte dans l'une et dans l'autre un talent qui les lui rendent également faciles, mais il obtient une médaille de dessin au concours de l'Ecole en 1834, puis une seconde en 1835, et à partir de ce moment son parti est pris il sera décidément peintre. Il n'y avait point alors de section de peinture à l'Ecole des beaux-arts ; les élèves de cette classe y dessinaient deux heures chaque soir et travaillaient le jour dans les ateliers des professeurs.

Les ressources de Charles-Samuel, nous l'avons déjà dit, ne lui permettaient pas toujours d'agir ainsi qu'il l'aurait voulu ; Edouard ne put pas fréquenter l'atelier d'un maître, mais il ne devait point s'arrêter pour cela et il tourna facilement la difficulté ; son frère Karl, qui sortait de l'atelier de Léon Cogniet, pouvait lui donner les notions essentielles du métier de la peinture,

et, avec les solides connaissances du dessin qu'il possédait déjà, cette étude nouvelle lui parut moins difficile. Edouard s'installa dans les galeries du Louvre, et là, dans cette atmosphère qui se dégage des toiles de Titien, de Véronèse, de Rubens et de Léonard, comme l'arôme embaumé des forêts se dégage des arbres, il put comprendre l'art et laisser s'épanouir ses sympathies ; né dessinateur il considéra sans doute la couleur comme un complément obligé de la forme à laquelle elle ne devait qu'obéir, comme la rime de Boileau ; aussi pouvait-il plus que tout autre se passer de l'enseignement traditionnel de la peinture.

Il en était à cette étude lorsqu'il fut appelé, en 1836, en qualité de dessinateur pour travailler au grand ouvrage de Gavard, les *Galeries historiques de Versailles.* Le roi Louis-Philippe avait converti le château royal de cette ville en un vaste musée consacré, comme le dit la devise inscrite sur son fronton : « A toutes les gloires de la France ». La plupart des artistes avaient travaillé à cette œuvre qui célébrait tous les faits politiques et militaires de l'histoire depuis les Francs aux journées de Juillet 1830 ; réunir toutes ces pages par la gravure était une entreprise considérable qui demandait le concours d'une grande quantité de dessinateurs et devait fournir une occupation à plusieurs jeunes artistes ; Edouard fut donc de ce nombre. A ce moment le graveur n'exécutait pas lui-même son dessin ; il avait entre lui et le tableau un intermédiaire dessinateur. Nous avons vu Abraham Girardet reproduire les statues du musée Napoléon d'après Granger, la *Cène* de Philippe de Champagne d'après J. H. Duchemin, et l'*Enlèvement des Sabines* de Poussin d'après Fragonard fils. On se servit pour les *Galeries historiques de Versailles* d'un instrument perfectionné par l'auteur, le diagraphe et pantographe Gavard, par lequel on pouvait réduire les plus grands tableaux à l'échelle voulue avec une exactitude parfaite de contour; la tâche du dessinateur consistait à donner aux traits leur expression atténuée par le travail mécanique de l'instrument, et à rendre les valeurs d'ombre et de lumière ; le jeune homme s'acquitta honorablement de sa besogne et travailla ainsi jusqu'en 1838.

Son frère Karl avait, à partir de 1833, commencé ses voyages d'explorations artistiques en Suisse; il en avait déjà rapporté une série de tableaux, d'études et de souvenirs qui faisaient, aux yeux d'Edouard, resplendir le pays natal comme une terre promise grosse de moissons à récolter, et il ne se trompait pas. En effet, c'était là qu'il allait trouver sa voie et devenir l'artiste populaire et aimé que nous connaissons. Ajoutez à cela les causeries colorées de Karl, les peintures vives et accentuées des récits, et cette étincelle qui illumine les conversations des artistes racontant leurs impressions et communi-

quant leur joie aux autres par un brio de phrases et de mots imprévus, auprès desquels la langue écrite devient une *Matrona honesta* sévère et académique. Edouard ne put résister et partit pour la Suisse au printemps de 1838.

Il y trouva la réalisation du rêve entrevu, il visita les vallées de l'Oberland bernois, et frappé par la beauté d'une nature riche et variée, par le caractère des types, le pittoresque du costume, il s'y arrêta et commença là cette œuvre artistique aujourd'hui si considérable, si vivante, et qui pourrait servir d'illustration à l'histoire de nos us et coutumes ; son premier tableau, le *Bain en commun*, paraissait au salon de 1839. Une jeune mère bernoise baigne un enfant dans un grand baquet ; deux petits canards, dumetés de jaune, nagent sur ce lac improvisé et font la joie du baigneur, une bonne grand'mère, debout près de la fontaine où elle a puisé l'eau du bain, un garçon et une fillette complètent la scène. L'arrangement de la composition n'est pas assez dissimulé, la couleur est un peu roussie, mais la figure de la mère voilée d'ombre sous son grand chapeau de paille, dénote déjà des qualités que nous retrouverons plus tard complétées par le temps et l'étude. Charles-Samuel son père gravait ce tableau pour le *Magasin universel*, année 1839-1840, comme il avait déjà gravé celui de Karl, *Repas de paysans sous un arbre.*

Après un nouveau séjour en Suisse, il expose la *Chèvre blessée*, en 1840, et la *Mort d'un jeune enfant*, en 1841. Ici encore la composition est apprêtée, mais l'exécution se dépouille de ses tons conventionnels, et le talent se reconnaît à première vue. — La scène se passe dans un intérieur où la muraille blanchie à la chaux alterne avec les boiseries rougies par le temps ; un buffet vitré dans le haut laisse apercevoir la vaisselle luisante ; sur une table aux pieds en X sont les restes d'un repas qu'on n'a pu achever ; une horloge rustique avec sa gaîne pour préserver les poids, un étendoir pour le linge fixé au plafond au-dessus du poële de terre complètent cette pièce authentiquement oberlandaise. On a amené au milieu de la chambre le berceau de l'enfant mort ; la vieille grand'mère, la bible posée sur ses genoux, y lit au livre de Job cette parole de résignation la plus grande qui se soit jamais exhalée d'une âme humaine : « L'Eternel l'avait donné, l'Eternel l'a ôté, que le nom de l'Eternel soit béni. » — La mère, assise au chevet du berceau, le coude appuyé au-dessus de la tête de l'enfant, les yeux levés et mouillés de larmes, ne semble pas entendre, comme Rachel elle ne peut être consolée ; deux fillettes l'une assise, l'autre à genoux, et un jeune garçon regardent leur petit frère avec cette stupeur froide que cause l'aspect de la mort ; un adulte, un frère de la mère affligée sans doute, écoute avec attention.

Cette scène est attendrissante, vraie, c'est bien la douleur calme des popu-

lations protestantes de ces vallées; ce sentiment qui se traduit de tant de manières selon les latitudes et les races est ici profondément chrétien. Il y a cependant encore, malgré l'originalité de cette toile, un souvenir des traditions peut-être même une préoccupation de Léopold Robert dans la grand'mère qui, assise entièrement de face, occupe le milieu de la composition comme une figure de fronton; l'allure de la mère est aussi empreinte de cette influence et rappelle la manière du peintre des *Moissonneurs*; si nous osons discuter ces côtés relativement faibles d'une œuvre de talent, c'est que son auteur les a condamnés lui-même par ses œuvres suivantes; il arrive en effet au salon de 1842 avec quatre toiles où son originalité brise avec la tradition et où son talent sépanouit pleinement. *La lecture de la bible*, la *Prière avant le repas*, le *Conte de la grand'mère*, et une œuvre qui allait lui assurer une place distinguée dans l'art contemporain, *La bénédiction paternelle.*

Nous sommes ici au sein de la famille telle que les idéalistes la rêvent et telle cependant qu'elle existe dans le petit coin de terre célébré par l'artiste; deux générations sont réunies pour recevoir les dernières paroles d'un père mourant qui termine une vie de travail en bénissant ses petits enfants; tous les personnages de cette scène sont en proie à une douleur profonde mais calme, austère; la mort a touché la maison de son doigt, non pas la mort horrible, repoussante des poètes macabres, le faucheur inflexible des légendes, mais un ange radieux. Le vieillard, la tête enfoncée dans l'oreiller, l'œil humide et levé vers le ciel, pose une main ridée sur la tête d'un jeune garçon agenouillé, il a cessé de parler mais son regard déjà détaché de la terre est une prière que tous achèvent avec lui, une petite fille, la face tournée vers le spectateur, tord dans ses mains les coins de son tablier et ne paraît pas comprendre encore le trouble stupéfiant qui l'agite; elle vient sans doute de se relever pour céder sa place à son frère aux pieds du lit de l'aïeul, tandis qu'un autre frère, plus jeune, debout auprès de sa grand'mère assise, attend que son tour arrive de s'agenouiller aussi sous cette main qui bénit; la sérénité chrétienne se lit dans cette figure de grand'mère dont le profil accentué et voilé d'ombre sous son foulard rouge se découpe sur l'obscurité que projette un rideau de serge. Une jeune femme appuyée à une table regarde et écoute avec respect, sa poitrine s'affaisse un peu, brisée qu'elle est par la fatigue des veilles; son mari, type alpestre, sent les sanglots lui monter à la gorge, il les comprime en serrant son bonnet sur sa bouche, il souffre, il étouffe, mais il est homme, il doit se contenir, car s'il se laissait aller à la douleur les larmes retenues des femmes et des enfants éclateraient comme un torrent qui rompt ses barrages; mais l'affliction se recueille tempérée par l'espérance chrétienne; regardez la vieille mère, elle contemple avec résigna-

tion celui qui va la quitter, mais on sent que tout ne sera pas brisé entre elle et le vieillard quand il aura fermé les yeux à la lumière ; pour elle aussi rayonneront les séraphiques clartés qu'il entrevoit déjà. — Une grande jeune fille au pied du lit, les mains jointes près de sa bouche, un fils ou un gendre debout dans la ruelle prient aussi en regardant le mourant. La bible de famille avec des fermoirs de métal, est posée sur un tabouret; c'est le trait d'union de la terre au ciel, c'est le rayon consolateur qui illumine cette scène poignante.

L'artiste est arrivé ici à une expression remarquable de sentiments ; cela est vrai, cela est sobre de mise en scène, de geste et d'exécution ; il y a même une largeur qui s'atténuera dans ses autres toiles pour faire place à une recherche plus précieuse encore dans le travail, mais nous préférons de beaucoup ses qualités primitives. *La bénédiction paternelle* est un tableau d'un effet saisissant, la tête rosée du vieillard étincelle sur son traversin blanc ; ce rayonnement, qui va de ce point aux extrémités du lit, forme comme une auréole où l'œil se porte naturellement ; rien n'est cependant forcé pour obtenir ce résultat, et les personnages n'y sont point sacrifiés selon leur plus ou moins d'importance par des procédés d'école ; la peinture est franche de ton ; les figures, le fond, les accessoires sont traités avec un profond amour de la réalité ; on y sent l'appétit d'une exécution « poussée » aussi loin que possible. Ses types sont des portraits, ils ont la saveur du pays, on les a vus, on les reconnaît. Cette toile arrête le spectateur, elle l'émeut par sa vérité et nous avons vu bien souvent des yeux se mouiller de larmes en face de cette page attendrissante.

*La bénédiction paternelle* fut exposée à Neuchâtel en 1842, et fait aujourd'hui partie de la collection de son musée de peinture dont elle est un des joyaux les plus précieux ; elle a été gravée par Paul Girardet pour le journal l'*Artiste.*

Edouard obtint une médaille et une commande du gouvernement après ce salon de 1842. C'est cette même année que Karl exposait les *Protestants.* Les deux frères trouvaient ensemble la récompense de leur travail.

L'artiste qui venait de montrer une aptitude si réelle dans la peinture des scènes les plus intimes de la vie champêtre, fut chargé d'exécuter une bataille de l'histoire des Croisades pour les galeries historiques de Versailles; il voulut alors voir la nature de cet Orient qu'il allait représenter, et partit, ainsi que nous l'avons dit, avec son frère Karl, qui avait à préparer les matériaux de son tableau de Gaucher de Châtillon. Edouard ne paraît pas avoir été aussi fortement impressionné par l'Egypte qu'il l'était par la Suisse, car, à part les études faites pour la toile qui lui était commandée, il utilisa fort peu les croquis et les dessins qu'il rapporta de ce pays.

Quoique complétement opposée au genre affectionné par Edouard Girardet, *La prise de Jaffa* n'en est pas moins une toile pleine de fougue et de qualités qui constituent la peinture militaire.

Comme on le voit, Edouard Girardet était arrivé presque sans effort et en très peu de temps à prendre sa place au soleil de l'art ; dès son début il a trouvé sa voie, et il la parcourt avec succès depuis ses premiers essais ; il semble n'avoir pas eu de tâtonnements et de défaillances, et son talent s'est trouvé presque soudainement au service d'un esprit inventif et observateur.

Il expose un dessin d'après Rouget, les *Incendiés,* au salon de 1843. L'année suivante, *Aveugle mendiant au Caire, Orphelines au cimetière, Enfants bernois rencontrant le corps d'un chasseur à demi enseveli sous la neige,* et un dessin d'une grande originalité et d'une exécution très serrée qui fait songer au futur graveur, *Famille de paysans bernois surpris par un ours.* Le succès de ce sujet engagea l'artiste à le traiter en peinture, et en 1846 il paraissait au salon en même temps que *Le défenseur de la couronne, La lettre difficile,* et le *Petit voleur de pommes.*

Des paysans bernois sont venus dans la montagne pour y faire un abattis de bois; la vieille mère a suivi la troupe sans doute pour préparer le repas, la jeune mère pour accompagner son mari et donner à sa famille le spectacle des sapins géants s'abattant sous la hache et tombant de toute la hauteur de leur grande taille ; on s'est réuni derrière un pan de rochers pour manger la soupe, servie dans un de ces baquets à bords peu élevés, particuliers aux maisons alpestres. La grand'mère préside à cet acte que les montagnards accomplissent lentement en silence et avec un certain recueillement; le temps est gris, imprégné de froides vapeurs qui estompent les contours des roches et des arbres les plus rapprochés, et mêlent une vague terreur à cette scène ; soudain un grognement sourd a retenti.... Le cri : Un ours ! sort de toutes les bouches, la grand'mère pousse une exclamation de terreur en levant les mains au ciel, mais ces mains vont se rejoindre, et le cri s'achèvera dans une prière. — Le fils ainé s'est armé de sa hache par un mouvement fébrile et s'apprête à escalader le rempart naturel dans la direction de l'ennemi qu'on entrevoit dans le brouillard; la mère a saisi un enfant dans ses bras avec un geste plein de « furia » maternelle, et sa tête exprime une terreur angoissante; tout son sang vient d'affluer au cœur ; mais cette minute passée il circulera plus calme ; elle sera forte et disputera chèrement ses enfants à l'animal. Un jeune garçon serre son couteau dans sa main, mais la terreur le retient à sa place entre sa grand'mère et sa mère : chaque personnage de cette scène y tient son rôle avec une rare perfection ; il agit en raison directe de son tempérament, de son sexe et de son âge ; ceci est encore une œuvre d'une

grande observation ; elle fait partie de la collection du Musée de Neuchâtel, elle a été gravée par M. A. Varin.

*Le défenseur de la couronne* est une petite idylle montagnarde, bien connue par la gravure de Mme Jouanin. Une chèvre indiscrète vient brouter une couronne de fleurs qu'une fillette s'est tressée et posée sur la tête, mais un camarade fond sur l'animal à coups de gaule et délivre sa petite amie, qui n'est cependant pas trop effrayée, car elle rit d'un rire épanoui, dont on croit entendre les éclats s'échapper de ses fraîches lèvres.

*Les petits voleurs de pommes* sont connus par une lithographie. — Deux gamins rampant dans l'herbe à la manière des Peaux-rouges, s'apprêtent à mettre au pillage la récolte de pommes d'un vieux bonhomme couché à l'ombre des arbres, mais le matois ne dort que d'un œil, l'autre surveille la main qui s'avance et on comprend à son expression qu'il y aura plaisir pour lui à appliquer une solide correction au voleur qu'il va happer en flagrant délit. — Dans *La lettre difficile* nous voyons en scène une grand'mère qui apprend les lettres à un petit garçon. La tâche est dure pour l'un et pour l'autre, le professeur est à bout de patience, l'élève songe à toute autre chose qu'à ce qu'on réclame de lui, mais la grand'mère vient de poser en face de lui deux alternatives qui le rendent immédiatement attentif, une verge et une pomme, grand sujet de réflexion ; et l'enfant bien sûr consentira à devenir savant pour la pomme.

Le public de tous les pays encourage l'artiste dans la voie qu'il s'est ouverte ; rien n'excite au travail comme le succès, aussi Edouard travaille-t-il sans relâche ; il venait de se marier et s'était fixé à Brienz. Ce beau village avec ses maisons de bois, ses treilles, ses jardins au bord du lac, résumait pour lui toute la poétique de la vallée alpestre ; il y trouvait des types de femmes, d'enfants et de vieillards d'une beauté neuve et caractérisque qu'il devait faire connaître bien au loin ; son atelier situé au premier étage d'une construction rustique était visité par les touristes et les amateurs qui en emportaient annuellement une quantité de tableaux, d'études et d'aquarelles, précieux souvenirs de cet admirable pays. Brienz devint ainsi une petite capitale artistique où se donnèrent successivement rendez-vous Karl et Paul Girardet, les Moritz, père et fils, Dietler, Albert Meuron, Christen le sculpteur, Durheim, etc., pour ne citer que les artistes suisses. L'art a besoin de centres, nous l'avons dit plusieurs fois ; la présence d'un homme de talent dans un village d'une vallée des Alpes a suffi pour donner une impulsion heureuse à plusieurs de nos peintres, et quoique Edouard Girardet n'ait pas eu d'élèves, son séjour en Suisse a eu une bonne influence sur l'art national ; il a

montré que le beau était là sur notre sol, dans ses maisons de bois et ses chalets, dans ses habitants, leurs costumes et leurs mœurs. Nous ne voulons pas dire qu'il ait été, chronologiquement, le premier des peintres de genre suisses, non certes, car Loutherbourg, Freudenberg, Kœnig, Töpffer, Vogel, Lory et d'autres encore avaient déjà exploité cette veine, mais Edouard Girardet l'affirma.

Le mauvais temps venu, l'artiste quittait Brienz et s'en allait, singulier contraste, passer l'hiver au palais de Versailles, où il continuait les travaux commencés pour l'ouvrage de Gavard.

*Les petits tyrans*, *La demande en mariage* et *Un bon cœur*, était exposés en 1847. Le premier de ces tableaux représente deux gamins retenant un porc attaché par une jambe de derrière ; il a été lithographié par Regnier et Bettanier. Dans le dernier une fillette et un jeune garçon qui s'en vont à l'école aperçoivent au bord du chemin, assise sur un tronc d'arbre renversé, une vieille mendiante aveugle accompagnée d'un enfant qui lui sert de guide ; les deux écoliers suivent le premier instinct de leur bon cœur et lui donnent le pain que la fillette porte dans son tablier pour le repas commun ; ce tableau, acquis par le roi Louis-Philippe, faisait partie de la collection de Neuilly et fut brûlé en février 1848.

Nous ne pouvons, comme nous aimerions à le faire, étudier l'une après l'autre toutes les toiles du maître ; mais un volume ne suffirait pas à cette besogne, nous ne pouvons même donner le compte exact de toutes ses œuvres. Un jour que nous interrogions l'artiste sur certain tableau porté au catalogue d'une exposition, il ne put s'en souvenir, et ses frères durent venir en aide à sa mémoire. On croirait, à la vue de la quantité de toiles signées de son nom, qu'elles furent improvisées sous le feu de l'inspiration et qu'elles sortirent de son pinceau sans tâtonnements et sans ratures ; il n'en est rien ; tout est étudié lentement, une raison mathématique tempère le premier jet de la composition et la complète, chose rare, sans la refroidir ; sa peinture quoique travaillée et retravaillée, n'a pas un aspect veule ou fatigué ; les difficultés et la peine s'y dissimulent sous les dernières touches ; nous avons déjà remarqué cela chez Karl, c'est commé une manière particulière aux artistes de cette famille. Edouard ne se contente pas d'esquisses, malgré le brio et l'allure plus libre qu'il sait y mettre ; dessinateur avant tout, il creuse et burine la forme avec le pinceau comme les sculpteurs florentins la cisèlent ; rarement satisfait de lui-même, il défait et refait avec une tenacité germanique, s'emporte ou s'attriste, efface, recommence encore ou crève ses toiles de dépit ou de colère ; c'est un véritable tempérament d'artiste, rêvant toujours le mieux, mais cette préoccupation incessante n'est point un chemin de roses comme

se le figurent ceux qui n'ont touché la brosse ou le crayon que du bout des doigts ; elle irrite et finit par creuser un sillon noir dans l'esprit des natures les plus gaies. Edouard ne résista point à cette loi fatale, et lui qui charmait, égayait même par ses œuvres, ne porta pas le reflet de la gaîté qu'il communiquait aux autres.

On remarqua beaucoup au salon de 1848 *Le retour du soldat dans sa famille*, mais les événements de cette année qui avaient bouleversé la carrière de Karl, devaient aussi porter préjudice à Edouard; les travaux des *Galeries historiques* furent interrompus, et il dut revenir à Brienz où il s'absorba dans une étude plus intime encore de la nature suisse. — *Le nid de merles*, *Les souvenirs de jeunesse*, figurent au salon de 1849. *Le mauvais temps dans la montagne* à celui de 1850, scène poignante gravée par Mme Bontemps sous le titre: *Famille égarée dans les Alpes.* En 1855, à l'exposition universelle, *Une foire dans le canton de Berne.*

A cette époque Edouard prit une résolution qui devait changer complètement son existence et modifier son talent en les dirigeant d'un autre côté ; devenu père de famille il crut devoir faire la part de ses enfants et de leur éducation en quittant Brienz pour se fixer définitivement à Paris ; c'est ce qu'il fit en effet en 1857.

*(A suivre.)* A. BACHELIN.

# EXCURSION EN AFRIQUE

PAR

## QUATRE MONTAGNARDS NEUCHATELOIS

(Suite et fin. — Voir page 122, n° de mai 1870.)

---

En route ! maintenant, et tâchons d'atteindre El Kantara avant la grande chaleur. — Le Cheik Achmet est au caravansérail ; il reprend avec nous le chemin des palmiers. Nous passons un petit pont en pierre jeté sur le courant d'une eau claire. Les palmiers lui font un berceau de leurs feuilles, et l'herbe des bords est verte et serrée ; par places le rocher couvert de mousse semble écarter le gazon pour montrer sa face grisâtre.

Des femmes lavent leurs vêtements sur les pierres du ruisseau et nous donnent l'occasion de revoir ce lavage avec les pieds, plus semblable à une danse qu'à un travail domestique. Dans notre album est un petit pavot brun, d'une remarquable élégance, cueilli par Mme Marie sur le rocher de la rive.

Le cheik déploya de nouveau toute son amabilité, et grâce à lui nous possédons encore deux fleurs de palmiers cueillies au moment où le spadice s'échappe de sa spathe ligneuse. Le caissier a fait hommage de la sienne au musée de la Chaux-de-Fonds.

Après le déjeûner, et au moment de prendre congé de nous, le cheik inscrivit son nom sur nos albums, et on lui fit cadeau d'un foulard et d'un petit couteau de poche avec lequel il voulut s'accorder le plaisir de tailler nos crayons.

Plus loin, nous retrouvons les touffes d'herbe, les arbustes, les ravins, les monticules escarpés, les courants d'eau ; enfin une magnifique ruine romaine

où le docteur en fouillant, leva.... un jeune lièvre! Mais la chaleur est telle que nous ne pouvons songer à nous arrêter ici. Chemin faisant, nous dépassons une troupe d'Arabes dont les gestes et les paroles ne sont pas faits pour laisser une impression agréable : il y avait de l'insulte et de la moquerie dans leur attitude. A six heures du soir nous étions au caravansérail d'El Ksour.

D'El Ksour à Batna, la route ne nous aurait offert aucun intérêt, si deux spahis ne s'étaient approchés assez près de notre véhicule pour nous permettre d'admirer la beauté de leurs chevaux. L'un d'eux s'apercevant sans doute qu'ils étaient de notre part le sujet d'une attention bienveillante, piqua des deux, fit galoper son cheval, s'éloigna, revint, caracola, finit pas dégaîner son yatagan et nous donna, à nos applaudissements, la représentation d'une petite fantasia.

En Afrique, il faut montrer aux indigènes de la loyauté, de la bienveillance et leur tendre une main confiante. Alors on vivra avec plaisir au milieu d'eux et l'on apprendra à connaître cet ensemble de mœurs antiques qui leur donnent un cachet si particulier. En effet, à de rares exceptions près, nous n'avons eu avec les Kabyles et les Arabes que d'agréables relations.

Les Arabes du désert ont pour la plupart peu de besoins ; ils ont par conséquent une vie moins agitée que la nôtre ; ils sont sobres, leurs physionomies ne portent ainsi aucun stigmate d'intempérance. La nature de leur pays est grandiose et silencieuse : eux-mêmes sont graves et peu communicatifs. Leur vie dépend d'Allah, et leur nourriture du palmier ; aussi les voit-on calmes, contemplatifs et fiers.

A Batna, nous prenons congé de notre voiturier, et celui-ci d'un air grave nous dit : « Rappelons-nous tous que nous sommes des frères et que nous devons nous secourir les uns les autres. » Voilà encore une bonne connaissance que nous laissons en arrière.

Nous connaissions Batna sans doute, mais il est un endroit que nous n'avions pas encore visité : c'était le petit village nègre situé à peu de distance de la ville. C'était à Batna que le caissier avait eu un moment l'envie de ramener à ses enfants un petit camarade négrillon. C'est à Batna également que nous avions vu le chef du village, un homme élancé, vêtu d'une robe brune, portant à ses jambes nues de longues bottes montantes, et la tête rasée sauf le sommet. Ce chef de tribu se promenait avec un de ses amis, portant entre eux, nous ne savons pourquoi, une petite baguette dont ils tenaient chacun une extrémité.

En pénétrant dans la localité, une nuée de chiens arrivent en aboyant à notre rencontre. Mais une jeune négresse coiffée d'un turban rose, quitte le seuil de sa maison tout en mangeant de la galette, prend son couteau, le jette

aux chiens et disperse la meute, puis nous engage à partager son pain. Mme Julie lui donna de la verroterie, et nous terminâmes notre soirée en faisant une courte halte dans la famille d'un spahis dont les enfants avaient captivé notre intérêt.

Nous étions à Batna le 12 mai, les champs de blé, déjà moissonnés à Biskra, étaient ici du plus beau vert et d'une hauteur considérable.

Nous profitons le lendemain de la diligence pour continuer notre marche rétrograde vers Constantine. Aux Quatre-fontaines où l'on s'arrête pour déjeuner, une nuée de jeunes filles appartenant à quelque tribu nomade, sont occupées à remplir d'eau les vases en terre qu'elles portent sur l'épaule. Elles rient et folâtrent; c'est peut-être la dernière fois que nous sommes témoins de ces scènes.

La voiture reprend sa course; elle va grand train, et nous espérons atteindre Constantine avant la fin du jour. Mais tout-à-coup elle penche et s'arrête; on nous fait descendre pour continuer la route à pied : notre véhicule venait de perdre une de ses roues et l'essieu s'était brisé. On chemine tant bien que mal jusqu'aux premières habitations d'un village français où l'on parvint non sans peine à réparer le dommage. Pendant ce temps nous avions pris l'avance à pied, le caissier et Mme Marie étaient en avant. Arrivés près du lit desséché d'un ruisseau, Mme Julie s'assied sur le parapet d'un petit pont, tandis que le docteur descend sous l'arche pour y cueillir quelques fleurs. Le trot d'un cheval se fait entendre. C'est un cavalier arabe qui s'arrête et salue Mme Julie. Après l'avoir considérée un instant, il lui offre un morceau de pain qu'elle accepte, puis sortant du capuchon de son burnous une poignée de dattes, il lui en fait également hommage. Alors Mme Julie tire de sa poche un de ces bracelets en verroterie qui nous ont rendu les meilleurs services, et le lui donne pour sa femme.

La voiture ayant été réparée, nous arrivâmes à Constantine avec la nuit, contents de prendre quelque nourriture et de nous reposer. Rien ne fatigue comme une journée passée en diligence, sur des routes comme celles de l'Algérie.

Nous voici au moment des préparatifs de retour et des achats. Mais nos finances sont épuisées et il s'agit de trouver des voies et moyens pour ne rien laisser en gage. Dans ces moments là, le caissier a le talent des ressources commerciales, et les privations momentanées n'ajoutent que du piquant aux aventures de voyage. A ce propos, n'oublions pas de signaler la bonne foi de quelques marchands indigènes de Constantine. L'un d'eux ayant vendu à nos

dames des pièces d'étoffes de soie tissées de fils d'or, étoffes très appréciées en Afrique, Mme Julie lui demande encore des flacons d'essence de rose : — « Je pourrais bien t'en vendre ! répond le marchand, mais la mienne n'est pas bonne ; tu en trouveras de meilleure et à bas prix chez un autre. Tiens, adresse-toi chez celui que tu vois là-bas. »

Un autre jour, étant à la recherche d'un marchand de haschich et de pipes pour fumer cette substance, le marchand de pipes nous dit : — Va dans la rue à droite et tu demanderas du riff à la première boutique que tu trouveras.

Arrivés à l'endroit désigné, nous tirons de sa torpeur le marchand de haschish, qui ouvre des yeux à demi fermés, abandonne sa pipe et nous dit brusquement : — Que veux-tu ?

— Quatre paquets de riff, de la valeur de trois sous chacun. — De ce qui lui reste il fait trois paquets et s'apprête à cacher le reste. — Donne tout. — Non, il n'y a plus là de quoi faire un paquet de trois sous, reviens demain. — Donne toujours. — Jamais il ne voulut accepter que ce qui lui revenait strictement.

C'est ici que nous prenons congé de nos compagnons alsaciens ; ils allaient se mettre en route pour Djijib afin de visiter un parent dans sa concession de chêne-liége. Quelques mois plus tard on apprit par les journaux qu'une troupe de Kabyles avait envahi l'établissement ; après une défense vigoureuse la maison fut envahie et incendiée ; le propriétaire est mort de ses blessures.

Un dernier salut à Constantine ! Adieu ville étrange et mystérieuse ! Bientôt sans doute, ce que l'Europe appelle sa civilisation, va effacer les derniers restes de ton ancienne splendeur.

L'omnibus qui nous emmène de Constantine vers la mer, compte aujourd'hui parmi ses voyageurs des convalescents, qui vont chercher dans les bains d'Europe la force et la santé. Ce sont des militaires qui ont eu la fièvre, ou que des blessures, tristes souvenirs de Crimée et d'Italie, font encore souffrir. Une vivandière est assise près de nous avec son enfant malade ; la pauvre femme, mieux que cela, la brave femme a vu les champs de bataille d'Inkermann, de la Tschernaïa, et ceux d'Italie. Près d'elle est assis un lieutenant de chasseurs d'Afrique qui a fait les mêmes campagnes, ils se sont même vus en Crimée.

La vivandière se nomme Marcelle, nom de guerre reçu au régiment. Marcelle était femme dévouée, mais un peu poltronne. — Ah ! comme je me suis sauvée, disait-elle, quand j'ai vu les Russes arriver par le pont de Traktir ! j'ai eu bien peur alors ! — Le lieutenant de rire, et de lui demander si elle se souvenait encore de tel chasseur, qui avait péri à Solferino, de la main d'un Hongrois.

De Constantine à Philippeville, le pays est ondulé, boisé par place et couvert partout d'une riche végétation. Arrivés à Philippeville à quatre heures du soir, nous avons encore le temps de parcourir cette cité d'ailleurs toute française; elle est située sur l'emplacement de l'ancienne Russicade. Les bords de la mer sont intéressants par la quantité d'objets antiques qu'ils recèlent. On y voit des pierres taillées, débris d'anciens murs, élevés jadis sur le rivage. En grattant le sable avec le pied, le docteur aperçut quelque chose de blanc, et continuant à fouiller, il n'eut pas de peine à mettre au jour un superbe débris de colonne romaine. On trouve aussi sur la grève des fragments de cristaux roulés et usés par les flots.

A une demi lieue à l'ouest de Philippeville se trouve Stora, célèbre par le séjour qu'y fit Salluste comme proconsul romain. On y retrouve encore deux voûtes colossales, qui servaient de citernes alimentées par les eaux de l'Oued-Cheddi (ruisseau des singes). Il contournait la montagne au moyen d'un tunnel dont on retrouve encore des restes.

Des préoccupations, suscitées par la mise en règle de nos passeports, nous empêchèrent de jouir comme nous l'aurions voulu des environs de Philippeville.

Nous devions partir le lendemain; la nuit qui précéda notre embarquement fut un modèle de tempête et de rafale ; les fenêtres de nos chambres donnant sur la mer étaient agitées par un tremblement continuel. Une fois même l'une d'elles fut forcée et s'ouvrit violemment sous les efforts de l'ouragan. Le lendemain, un omnibus nous conduit à Stora, et nous nous embarquons sur l'*Oasis*, où nous trouvons un chargement complet de voyageurs et de zouaves. Au premier tour des roues du bateau, nous saluons de nos adieux et de nos vivats cette terre d'Afrique, hospitalière pour nous, et qui a déroulé devant nos yeux des scènes qui ne s'effaceront jamais de notre souvenir.

D[r] LANDRY.

(Ici se termine, non pas le volume manuscrit d'où sont tirées les pages qui précèdent, mais l'ensemble des extraits et des fragments qui nous ont paru devoir intéresser nos lecteurs. Ajoutons pourtant, qu'après une traversée pénible, nos quatre touristes arrivèrent bien portants à Marseille, et que le surlendemain ils retrouvaient à Genève, avec une vive joie, le sol de la patrie, et des parents venus à leur rencontre.

Il nous reste à remercier publiquement l'aimable auteur de ce récit, pour l'obligeance toute montagnarde avec laquelle il a mis son manuscrit à notre disposition, ainsi que pour l'entière liberté qu'il nous avait donnée d'arranger et d'adapter son récit aux exigences souvent impérieuses du *Musée*, et au goût de la généralité de ses lecteurs.)

EDITEURS.

# OFFICIER D'ARTILLERIE

## 1837

Cette tenue, qui n'est point fort éloignée de nous, est cependant complètement démodée ; le sabre seul a été conservé dans l'équipement actuel ; encore a-t-il été modifié.

Les anciens réglements militaires fédéraux laissaient une grande latitude aux cantons ; de là cette variété considérable d'uniformes que le brassard réunissait sous son symbole.

La tenue d'un officier d'artillerie des milices neuchâteloises en 1837 était évidemment fort lourde et embarrassante si on la compare à celle de 1870 réduite à son expression la plus simple et la plus prosaïque, mais elle était en raison directe de l'art de la guerre à ce moment, elle répondait aussi au besoin de luxe dont le premier empire avait répandu la mode ; elle donnait à l'officier un caractère distinct du soldat ; le prestige d'un riche costume ne contribuait pas pour peu de chose au respect et à la discipline.

Il y a une influence française et prussienne combinées dans l'uniforme que nous reproduisons ; la tunique était de drap couleur de bronze foncé, le pantalon gris de fer avec bandes écarlates, les épaulettes, les boutons, le galon et la monture du shako étaient dorés. L'habit de grande tenue à pans longs était bleu foncé à revers, collet et parements écarlates, le hausse-col doré était le signe distinctif du service ; les gants dits à la crispin ne se portaient plus vers 1840 ; la giberne est aujourd'hui supprimée.

A. Bachelin.






KARL GIRARDET.

# LES GIRARDET

## Edouard Girardet

SUITE. — VOIR LA PRÉCÉDENTE LIVRAISON.

Avant que d'en venir à ce changement imprévu, nous ne pouvons passer sous silence certaines toiles importantes exposées à Neuchâtel, *Famille suisse après l'incendie de sa maison* (1844), *Les Orphelines*, *Amour maternel*, en 1846. Cette dernière toile appartient au musée de la ville ; un loup parcourt la montagne, une mère qui a entendu ses hurlements, a poussé ses enfants dans le tronc d'un vieux chêne, où le petit troupeau s'est entassé pêle-mêle, et, armée d'une serpe, forte et grandie par le danger, elle attend l'animal qui arrive sur elle, puis se dérobe brusquement à la vue de cette attitude de défense.

Dans le tableau *Les révélations*, exposé en 1849 et qui fait partie du musée de la ville, il y a en scène un maître d'école à son pupître, un élève indiscipliné et une grand'mère venue de loin avec son panier et ce parapluie de cotonnade rouge indispensable dans les grandes occasions de la vie oberlandaise ; la discussion est vive, le magister s'emporte, et l'enfant ne semble pas prêt au repentir ; les expressions sont vivantes et font le charme de cette composition. *La pipe du grand'père*, *La provende en danger*, *Le galant suranné*, sont des aquarelles exécutées avec tout le fini et toute la conscience que l'artiste met dans ses tableaux à l'huile; elles ont de plus une spirituelle liberté de touche.

*Les plaisirs de l'hiver* étaient exposés cette même année. Nous sommes dans un village de l'Oberland bernois, les gamins ont établi une glissade dans

une rue en pente, les plus forts ont saisi un traîneau plus grand que les autres, il y a place pour six en s'y entassant, et le joyeux convoi descend rapide comme un trait, bousculant les faibles sur son passage; on roule dans la neige, on crie mais avant tout on rit; voyez ce vigoureux garçon placé fièrement à l'avant du traîneau, les jambes écartées et lui imprimant sa direction du pied, y a-t-il face plus joyeusement épanouie ! avec quelle verve il fait tinter les clochettes qu'il tient dans sa main ! N'envie-t-on pas son bonheur ? Mais la glissade a d'autres dangers que celui d'être renversé dans la neige, on ne les brave pas tous en vain; un gamin a manqué la consigne qui lui défendait de sortir, et au moment où il rentre sa mère l'attend au haut de l'escalier, on comprend à son allure que la correction qu'elle lui ménage va se traduire par des arguments que le gamin cherche à éviter en baissant la tête et en glissant comme une anguille par la porte entrebaillée; les maisons brunies, la neige et le brouillard qui estompe les fonds composent un ensemble de tons froids sur lesquels tranchent gaîment toutes ces petites faces empourprées par le plaisir.

En 1851 l'artiste envoie à Neuchâtel trois aquarelles : *La lecture de la Bible, Difficulté quotidienne, Enfants trouvant le corps d'un chasseur*, et une toile des plus importantes de son œuvre, *La vente aux enchères.* Le tableau des *Enfants trouvant le corps d'un chasseur*, d'après lequel il exécuta l'aquarelle exposée cette année, est un de ses plus complets, mais il n'est point éclos sans peine, quoique la facilité de l'artiste puisse faire supposer le contraire; remis en question à un moment où il était déjà fort avancé, abandonné puis repris, il reçut enfin un coup de couteau à palette qui le transperça, mais fort heureusement Karl arrivant à Brienz trouva le tableau mutilé sous son lit; il put faire entendre raison à son frère et le persuader de reprendre sa composition si brusquement interrompue; grâce à lui, cette scène poignante ne fut point perdue.

Que de toiles ont fini par le coup de poing ou le couteau à palette. Quelle étrange collection, quel irréalisable musée que celui de tous ces rêves interrompus, brisés par l'artiste lui-même dans un accès de doute ou de découragement.

*La vente aux enchères* est une des compositions les plus heureuses et les plus récréatives d'Edouard Girardet; c'est une poétique de l'Oberland bernois dans laquelle il a su rassembler tous les types de ce peuple. La scène se passe devant une maison de bois dont le mobilier est mis aux enchères; le greffier assis à une table, la bouteille coiffée de son verre en face de lui, verbalise avec gravité; l'huissier campagnard, debout sur un coffre, met en vente une jupe blanche brodée de fleurs éclatantes, objet de la convoitise de toutes

les femmes, d'une surtout fraîche et rose sous son chapeau de paille, qui, assise au premier rang des acheteurs à côté d'un fiancé, le sollicite d'un regard auquel on ne comprend pas qu'il résiste. Autour de ce groupe gravite une foule serrée, une mère et ses marmots, de vieilles paysannes, en cheveux, en bonnet, ou la tête couverte du foulard de l'Oberhasli que nous aimons à retrouver dans les scènes de ce pays. L'une d'elles compte son argent, d'autres apprécient la qualité de la jupe en question, un paysan emballe dans son mouchoir une horloge en bois, un vieillard feuillette d'une main une Bible qu'il convoite, le gendarme placide et rasé comme les soldats de la Restauration, est à son poste d'office; on devine à la physionomie de chaque personnage leur conversation ou leurs intentions. Les accessoires, une chèvre, un mouton, les meubles, les ustensiles de ménage, ajoutent encore à la vérité de la scène; l'auteur a rarement jeté sur une toile autant de gaîté et de joyeuse couleur. Ce tableau est reproduit par une grande lithographie de Thielley, publiée par la Société des amis des arts de Neuchâtel.

*Les loups en campagne, Convoitise et satiété,* aquarelles, étaient exposés en 1853, *Le gibier inattendu, Le retour de la montagne,* en 1866.

Nous citerons encore parmi ses œuvres à nous connues, *Entretien de bergers, L'aumône,* au musée de Berne, *Le retour de la montagne,—Le médecin de village,* tableau lithographié par l'auteur. *Un portrait mal payé,* gravé par P. Girardet. *Les jeunes communistes,* lithographié par Thielley. *Charles-le-Téméraire après la bataille de Morat, Une noce de village,* lithographié par Thielley. *Le Zouave après Magenta*; l'artiste est en possession d'un tableau important resté à l'état d'ébauche dans plusieurs de ses parties, *Le landsturm en 1798.*

Si un sentiment intime et fin anime le peintre dans toute son œuvre, ici nous le voyons inspiré par le patriotisme. Quand cette mâle vertu qui enfanta tant de prodiges héroïques, touche de son aile des artistes de génie, ils créent des chefs-d'œuvres immortels. David, Rude, Delacroix, trouvèrent sous l'empire de ce sentiment une verve qu'ils eussent vainement cherchée ailleurs.

Le patriotisme est de tous les pays; on peut cependant affirmer qu'il est particulier à la Suisse; ses artistes chantent la patrie avant tout; Vogel, Disteli, Hess et Lugardon ont trouvé dans les pages de notre histoire des scènes qui feront éternellement battre les cœurs. Edouard Girardet aussi, avait trouvé une inspiration patriotique; jamais sa brosse ne s'était échauffée à une idée aussi généreuse; le tambour bat, vieillards, femmes et enfants répondent à son appel, on accourt en armes sous le drapeau en danger, on l'acclame, on le salue, on prie, voilà bien ce que le cri de guerre suscite chez nous.

La foule s'émeut autour d'un groupe principal dont certaines parties sont fort avancées; le reste flotte dans les indications d'une ébauche chaude et vigoureuse.

Par quelle malencontreuse circonstance cette toile a-t-elle été interrompue, nous l'ignorons ; elle eût certainement ému chez notre peuple les cordes de sentiments qui ne demandent qu'à vibrer.

Les mots ne peuvent rendre que d'une manière bien imparfaite le caractère du talent d'un peintre.

M. Feuillet de Conches écrit les lignes suivantes dans son livre sur la vie et les œuvres de Léopold Robert : « Le nom de Girardet est bien relevé de nos jours par les fils du maître de Robert, dessinateurs, graveurs et peintres, pleins de finesse, d'observation et de goût. L'un d'eux semble chercher le genre de Robert, mais il n'en a pas encore trouvé le style. »

Nous ne pouvons laisser passer ce mot qui, sorti de la plume d'un éloquent critique, a été considéré par beaucoup comme une vérité incontestable. Nous avons signalé déjà une recherche du style du peintre des *Moissonneurs* dans les premiers tableaux d'Edouard ; c'est assurément lorsqu'il se fut débarrassé de cette préoccupation qu'il devint original et sympathique. David, tout en relevant le niveau de l'art français, l'avait confiné dans une manière académique qui dégénéra en procédé ; la nature ne fut bientôt plus pour cette école qu'un élément de la composition d'un tableau ; il y eut des règles d'ordonnance, de symétrie, de balancement et d'effet qui permirent d'arranger un sujet avec une précision parfaite; on combinait une idée de façon à la rendre d'une manière heureuse par sa mise en scène et ses lignes. Les écoles du XVII^me et du XVIII^me siècle avaient procédé par des lignes ondoyantes et chiffonnées, celle de David préconisait les lignes roides et brisées ; on traitait donc un sujet d'histoire de façon à le rendre harmonique comme une composition ornementale ; tous les personnages y avaient leur place déterminée, comme les acteurs et les comparses d'une tragédie. Robert, plus épris de la nature réelle que des héros antiques, n'oublia cependant pas les principes de l'école en peignant des paysans italiens ; ses compositions sont d'une rare perfection ; tout y est ordonné, réglé avec une rectitude savante, et ses personnages vus au travers de l'antique sont des modèles de forme et de gestes ; mais son style si goûté à son époque est aujourd'hui en désuétude complète parce qu'il procède de théories sujettes comme toute chose, aux caprices de la mode. La nature vraie est aujourd'hui la seule règle et la seule école; les académies gardent à grand peine le dépôt du style traditionnel. Les artistes qui ont eu la nature pour seule règle sont aujourd'hui les plus goûtés ; on

peut même conclure d'après la marche de l'esprit humain qu'ils ne passeront pas ; la nature bien rendue sera toujours préférable aux combinaisons les plus ingénieuses. Edouard Girardet nous semble donc plus fort à mesure qu'il s'éloigne de la tradition et du style qu'on lui reproche de ne point avoir ; c'est alors qu'il devient imprévu et original.

Une particularité qui lui est propre et qui impressionne à premier vue en parcourant son œuvre, c'est le sens des expressions ; plusieurs artistes ont étudié et rendu avec vérité un certain sentiment : Murillo, Honthorst, Metzu ont le don du rire, Ribeira rend l'effroi, la douleur, d'autres, les maîtres de la décadence surtout, ont peint la colère ; Edouard Girardet a touché à tous les sentiments humains, il a rendu d'une manière vivante et spirituelle les rires d'enfants et de vieillards, la douleur, l'effroi, l'étonnement ; il y a dans son talent une souplesse dont on ne se douterait pas en voyant son exécution serrée et nerveuse au point d'être sèche parfois. La vérité de ses types est aussi un des caractères de son talent, et nous retrouvons toute la Suisse alpestre dans ses toiles et ses dessins ; il ne se contente pas d'une ressemblance approximative, sincère avant tout, il peint non seulement des nationalités, mais des différences appréciables à ceux qui ont vécu parmi les populations montagnardes de l'Oberland bernois. — Il a, singulier contraste, représenté les pages tristes de la vie dans ses premières années, alors que tout lui souriait ; plus tard quand les nuages eurent passé sur son existence, il peignit les rires et la joie, comme s'il eût voulu chercher sur ses toiles la gaîté qui manquait à son cœur. Sa peinture, s'il nous est permis de lui reprocher quelque chose, est parfois un peu cassante, son appétit de parachever la forme dans ses plans et ses méplats infinis, lui fait souvent sacrifier l'enveloppe aérienne, dans les figures des premiers plans surtout ; il noie aussi volontiers ses fonds dans des tons gris-bleu qui mettent en évidence ses carnations colorées.

Edouard est un peintre national, le chantre de la vie montagnarde et de la famille.

Un jour l'artiste fatigué de la brosse, voulut prendre un temps de repos ; se reposer pour Karl et Edouard, c'est changer momentanément son genre de travail. Il lui prit fantasie d'entailler une planche de cuivre, par curiosité, pour essayer le burin, cet outil traditionnel de la famille ; il demanda à l'éditeur Goupil de lui donner « une petite chose » à reproduire ; celui-ci augurant déjà favorablement de l'aptitude d'Edouard, lui donna le *portrait de Washington* peint par Lawrence ; ce n'était pas précisément ce qu'il attendait, car l'exécution d'un portrait exige une grande habileté et une connais-

sance parfaite des procédés, mais il s'y mit quand même avec cette constance au travail et cet instinct du métier développé par toutes ses recherches précédentes, et en quelques semaines la gravure était terminée à la grande satisfaction des connaisseurs les plus délicats.

Edouard retourna à Brienz au printemps de cette même année ; il y reprit la palette et ne songea plus à son essai de gravure, mais à son retour M. Goupil lui annonça que Paul Delaroche, charmé de la façon dont était gravé le portrait de Washington, le priait de passer chez lui pour traiter de la reproduction d'un tableau.

Le peintre de l'hémicycle ne prodiguait pas ses audiences, et ses réceptions étaient un honneur qu'il fallait mériter. Edouard s'empressa de se rendre à son appel, quoique fort peu disposé à accepter la commande d'une gravure d'après un maître dont les œuvres principales avaient été reproduites par Mercuri, Henriquel-Dupont, Forster, etc. ; ses doutes augmentèrent encore lorsque Delaroche lui fit voir *Les Girondins*, c'était la toile en question, et lui demanda s'il était disposé à en commencer la gravure mesurant un mètre de longueur.

Devant la difficulté de l'entreprise et malgré l'honneur qui y était attaché, le plus courageux eût reculé, c'est ce que fit Edouard. Il ne voulut cependant point avouer sa retraite et chercha à sortir de ce pas difficile en mettant l'adversaire dans la nécessité de reculer à son tour. C'était de bonne guerre ou de bonne diplomatie ; c'était plutôt par déférence pour le maître, auquel on ne pouvait donner un refus non motivé, qu'Edouard répondit à M. Goupil, qui se chargeait d'éditer la gravure des Girondins, qu'il était disposé à entreprendre le travail demandé, pour la somme de vingt mille francs.

Vingt mille francs ! c'était à l'éditeur à reculer maintenant; ainsi comptait Edouard ; M. Goupil accepta immédiatement.

La planche des Girondins paraissait au salon de 1859. Chacun connaît cette page, une des plus remarquables de la gravure contemporaine ; la toile de Paul Delaroche y apparait débarrassée des crudités et des sécheresses de sa peinture, elle y est devenue harmonieuse sans perdre une seule de ses qualités. — Paul Delaroche, enlevé subitement aux arts le 4 novembre 1856, ne put donc jouir de l'interprétation de son tableau. Déjà avant le salon de cette année, le succès de cette œuvre de début était assuré, Edouard Girardet était salué comme un des graveurs les plus fins et les plus coloristes. M. Goupil lui demanda la gravure d'une autre toile de Dalaroche, *La Cenci*, et Jalabert celle de son *Raphaël*. Ces deux planches étaient exposées la même année que les *Girondins* et valaient une médaille votée par acclamations à leur auteur, qui, comme s'il eût voulu affirmer qu'il demeurait peintre quand même, exposait en outre deux toiles, *La glissade* et *Une noce de village*.

Au salon de 1861 figurait le *Vendredi saint* d'après Delaroche, *La première consigne* d'après Yvon, et *La glissade* d'après le tableau cité plus haut ; ces trois planches étaient gravées à l'aqua-tinte, celles de 1859 avaient été exécutées à la manière noire. Sans se soucier beaucoup des procédés conventionnels, Edouard les amalgame volontiers sur la même planche, préoccupé avant tout de rendre son sujet avec la plus grande justesse de dessin et de couleur ; tous les moyens lui sont bons, et si le proverbe peu orthodoxe : « La fin justifie les moyens » peut trouver son application, c'est assurément à propos des gravures d'Edouard Girardet.

*L'évanouissement de la vierge,* exposé au salon de 1863, *Le retour de Golgotha,* à celui de 1864, et *La vierge en contemplation devant la couronne d'épines,* en 1865, gravés à la manière noire, forment avec le *Vendredi saint* une série de compositions d'un sentiment religieux profond et intime. Tout, chez Delaroche, a-t-on dit avec raison, est rigoureusement défini, sa conscience scrupuleuse, le positivisme de sa couleur devenaient des côtés faibles dans les scènes de larmes ; elles ont pris sous le burin d'Edouard Girardet un mystère grave tout rempli de charme et d'émotion. Ces douleurs s'agitent dans des crépuscules auxquels l'œil s'habitue peu à peu et dans lesquels il finit par apercevoir des profondeurs immenses.

Delaroche eût eu plaisir à voir ces pages traduites de cette façon souple et magistrale, et si sa popularité posthume à l'étranger est devenue si grande, il en doit une bonne part à l'interprête de ses dernières toiles.

Ce que nous pourrions ajouter sur ces admirables gravures ne ferait qu'affaiblir l'impression que chacun ressent à leur vue, elles obtinrent un succès unanime et valurent de nouvelles récompenses à leur auteur. L'année suivante (1866) il expose une gravure au burin, *Molière à la table de Louis XIV* d'après Gérôme, et reçoit la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Le peintre a trouvé son motif dans les mémoires de Mme de Campan : « Alors le roi, y écrit-elle, se tournant vers les familiers de sa cour : — Vous me voyez, leur dit-il, occupé de faire manger Molière, que mes officiers ne trouvent pas d'assez bonne compagnie pour eux. » C'est sous une lumière égale que ce passe cet épisode élevé par le peintre aux proportions d'une scène historique, les habits à rubans, les soutanes et les broderies forment la galerie qui entoure la table royale ; rien n'est laissé dans l'ombre ou le vague, mais la sécheresse de la peinture s'est fondue sous le burin, les tons mats et opâques ont pris une transparence ignorée du peintre qui ici encore est redevable au graveur d'une partie du succès de son œuvre.

Depuis ce moment Edouard Girardet a été nommé quatre fois membre du jury d'admission aux expositions annuelles, appelé à cet honneur par ses col-

lègues graveurs; c'est la preuve d'estime la plus grande qu'un artiste puisse ambitionner.

En 1867 il envoya à l'Exposition universelle le *Molière*, d'après Gérôme, et la série de compositions religieuses gravées d'après Delaroche.

Nous ne citons ici que les gravures exposées par l'auteur au salon de Paris. Nous ne pouvons oublier cependant une œuvre plus modeste, mais chère à tous les neuchâtelois, nous voulons parler du *Portrait de Ls Coulon*, d'après Dietler. Le fondateur de la caisse d'épargne et du musée de Neuchâtel, le philanthrope dévoué renaît dans cette planche aux yeux de ceux qui l'ont connu. *Le portrait de Max. de Meuron,* publié par la Société des amis des arts, figurait à l'exposition de Neuchâtel en 1870.

Edouard se repose de temps en temps de la gravure par des excursions en Suisse où ses sympathies d'artiste le ramèneront sans cesse, et en Bretagne où il reprend le pinceau et la palette; il en rapporte des toiles exquises que les amateurs ne lui laissent pas l'occasion d'exposer. En 1869 seulement parut au salon une aquarelle traitée avec tout le soin d'une peinture à l'huile, *Un évènement au village*. Cet évènement, c'est la présence d'un domestique nègre dans un village de l'Oberland bernois. Vous voyez d'ici l'étonnement des paysannes, les yeux ébahis des gamins et l'épouvante des petits enfants; le peintre des premiers temps reparaît avec le même esprit.

L'artiste vient de terminer une pièce capitale, *Les Romains au lac Léman,* d'après le tableau de Gleyre au musée Arlaud à Lausanne; il fallait un grand interprête pour cette belle page, et ces deux artistes nationaux sauveront ce fait que les historiens critiques, dans leur rage de démolition, cherchent à saper aujourd'hui.

Quand un Schiller ou un Gleyre ont touché à un fait, ils le burinent en traits indélébiles, et s'ils ne l'attachent pas à l'histoire, ils l'élèvent à des hauteurs poétiques que les plumes critiques n'atteindront jamais.

Edouard Girardet complète l'œuvre du peintre de Divicon en la popularisant; il a droit aux hommages de ceux dont le cœur vibre aux grands souvenirs de notre petite patrie.

———

## Paul Girardet.

Le plus jeune des fils de Charles-Samuel Girardet, né à Neuchâtel, prit et développa son goût pour les arts dans la maison paternelle ; le fils cadet de cette dynastie du talent ne pouvait déroger à la tradition, et nous le voyons tout jeune encore suivre les cours de l'école des beaux-arts avec une application devenue héréditaire ; en 1840 il y remporte une médaille dans un concours de dessin, il entaillait déjà le cuivre à cette époque et paraissait plus épris du burin que du pinceau, malgré les succès de ses frères, Karl et Edouard. Cette vocation, dont il ne dévia pas un instant, présageait un avenir qu'il ne devait pas tarder à réaliser.

Il aide son père dans l'exécution de ses nombreux travaux de gravure en relief pour les publications illustrées du moment, et se met bientôt à entreprendre lui-même plusieurs planches qu'il signe modestement de ses initiales P. G. *Pouzzol vu du môle de Caligula,* — *Hôtel de ville et bourse à Augsbourg,* — *Ruines de Boisiramé,* — *La place du marché à Neuchâtel,* — *Hurdwar*, etc., parus dans le *Magasin universel,* tome VII, année 1839-1840, furent les premiers essais livrés au public par le jeune artiste qui devait graver plus tard *La messe en Kabylie* d'Horace Vernet et la *Cinquantaine* de Knaus ; mais déjà désireux de la perfection, les procédés de la gravure sur pierre lui parurent bientôt insuffisants, et il essaya à l'eau-forte la reproduction de paysages d'après son frère Karl, *Le chemin du Rigi, Un ravin à Sorrente,* etc., parurent dans le journal l'*Artiste* ainsi qu'*Une vue prise du chalet de la Handeck* d'après A. de Fontenay, et *Un chalet* d'après Mainland. Ces reproductions, exécutées sans chique ni manière, d'une pointe fine et ferme, eurent dès leur apparition un succès mérité et valurent à l'auteur des travaux qui assurèrent son indépendance d'artiste et lui permirent de prendre aussi ce chemin des peintres que ses frères parcouraient chaque année. Paul vint donc en Suisse s'y reposer et y étudier ; c'est à son retour que parut dans l'*Artiste* encore : *La route du St-Gothard,* dessiné et gravé par Paul Girardet. Une vieille chapelle rustique auprès de laquelle s'agenouillent des paysannes apparaît au bord de la route derrière une maison disloquée et envahie par les ronces, plus loin une fontaine rustique, au premier plan des paysannes conduisant des vaches et des chèvres, et au fond, derrière une forêt, des sommets rocheux et dénudés. Ce motif, le seul que l'artiste ait gravé d'après

lui-même, caractérise bien la route alpestre et les villages qu'on rencontre aux altitudes inclémentes où finit la végétation, et nous regrettons qu'il n'ait pas livré au public d'autres souvenirs extraits de ses albums de voyage.

Les paysages gravés d'après Karl parurent au salon de 1842, — *La bénédiction paternelle*, d'après le tableau d'Edouard en 1843 ; l'exactitude et la pureté de cette dernière planche valut à Paul des travaux de gravure pour l'ouvrage de Gavard dont nous avons déjà parlé, *Les galeries historiques de Versailles*, et il entreprit, d'après Horace Vernet, la reproduction de *La bataille de l'Habrah* (3 décembre 1835), qui fut exposée en 1844. *La bataille d'Héliopolis*, d'après Léon Cogniet et Karl Girardet, était exposée en 1845. *L'armée française occupe le Tenia de Mouzaia (occupation du Col 12 mai 1840)*, d'après Horace Vernet, salon de 1846. — *La bataille de Rivoli* d'après Philippoteaux, — *Gaucher de Châtillon*, d'après Karl Girardet, — *La bataille de Wagram*, d'après Horace Vernet, — *La bataille d'Austerlitz*, d'après Horace Vernet, — *La bataille d'Iena*, d'après Karl Girardet, parurent au salon de 1847, les deux premières planches de ce salon ainsi que celles des années 1844, 1845 et 1846 font parties de l'ouvrage de Gavard, les trois dernières de l'année 1847 furent exécutées pour l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* de Thiers.

Les progrès de l'artiste vont en crescendo d'année en année et il arriva au salon de 1849 avec une planche plus importante et qui lui valut une médaille, nous voulons parler de *La bataille d'Isly*, d'après Horace Vernet. L'ennemi battu s'enfuit à l'horizon, et les généraux arrivent de tous les côtés autour du maréchal Bugeaud et de son état-major ; là se trouvent Lamoricière, Cavaignac, d'Allonville, Bedeau, Jusuf ; un chef Douair, monté sur un cheval blanc aux formes élégantes, accourt au galop apportant un étendard pris à l'ennemi, tandis qu'un maréchal des logis de spahis déploie un parasol, autre dépouille du camp marocain au milieu duquel s'agite la scène représentée par le peintre. Au premier plan on charge un blessé sur un mulet, un médecin soigne un officier étendu à terre, des soldats d'un bataillon de chasseurs d'Orléans arrivent au pas de course sur le spectateur, conduits par un chef à cheval. Un immense ciel ourlé de nuages domine les collines moutonnées de l'immense désert de sable où apparaît au loin la ville de l'Ouschda.

La couleur blonde du tableau a été traduite avec talent par son interprète ; c'est bien l'aspect de cette grande composition où toute une armée se développe dans une longue frise sous une lumière douce et brillante à la fois.

De ce moment la route du succès était ouverte, les commandes vinrent trouver l'artiste et chaque année il arrive au salon avec une gravure nouvelle; il expose la *Bataille de Fredericia,* à celui de 1852.

Après un voyage en Lombardie et à Venise où il avait pu étudier les maîtres du dessin et de la couleur, Paul se trouva préparé à s'attaquer à des sujets de plus grande importance par la proportion des figures. Le tableau de *Washington traversant la rivière de la Delaware la veille de la bataille de Trenton* peint par Leutze, devait lui donner l'occasion de montrer ses aptitudes pour un genre de gravure plus élevé. Dans les planches exécutées d'après Horace Vernet et Léon Cogniet, pour l'ouvrage de Gavard, les figures n'ont guère plus de trois centimètres; ici les personnages, tous au premier plan, sont de plus grande proportion et les têtes réclament une étude et un burin plus précis.

Ce tableau, très populaire en Amérique, représente le héros dans une attitude dramatique, debout à l'avant d'une barque au milieu des rameurs courbés sur leurs avirons, sous le drapeau non encore déployé de l'indépendance; il se dirige à travers les glaces qui encombrent la rivière vers un point qu'il fixe de son regard d'aigle ; là est l'ennemi qu'il faut surprendre, là est la victoire et le triomphe de la liberté. On sent tout cela dans cette belle composition ; les têtes énergiques sont animées de ce patriotisme puritain particulier au peuple anglo-américain.

Nous ne connaissons pas la peinture de Leutze, mais nous l'entrevoyons dans l'interprétation de Paul Girardet; elle nous y paraît savante et sobre, peut-être même un peu trop dépourvue de l'énergie que réclamerait un sujet si palpitant.

*La première messe en Kabilie* est assurément une des scènes les plus poétiques qui soient sorties du pinceau d'Horace Vernet. Autour d'un autel élevé sur trois marches de sable se groupe l'armée, un genoux en terre et présentant les armes au moment où le prêtre élève l'ostie ; les drapeaux s'inclinent et les Arabes qui assistent à cette scène semblent sous l'impression du recueillement des chrétiens.

Déjà familiarisé avec la manière du maître, Paul a rendu avec une justesse parfaite le caractère de cette peinture, souple, facile, mais sans ressort ; le burin a harmonisé les crudités du ciel, des roches, et des arbres, choses que l'artiste n'a jamais vues que d'un regard distrait, plus préoccupé sans doute qu'il était de ses acteurs que de la scène. Cette planche exposée au salon de 1857, lui valut une nouvelle récompense ainsi que celle du salon de 1859, *Daniel dans la fosse aux lions.* Horace Vernet abandonnant la tradition conventionelle des écoles, a fait de son héros un Arabe vêtu à la façon d'Oran ou de Tanger, mais ici encore, comme dans la toile précédente, la même facilité, le même balancement de lignes, de plis, d'ombre et de lumière, qui semble couler de la brosse sans aucun effort, a quelque chose d'irritant par sa per-

fection, c'est prévu, admirablement arrangé, mais amolli par une manière édulcorée; le trop bien fait, l'absence des défauts, constitue par cela même un défaut, l'œil s'irrite, on ne sait pourquoi, d'une harmonie que rien n'interrompt. Gravée à la manière noire, cette scène a pris une fermeté et des profondeurs qu'on chercherait en vain dans l'original; le *Concile de Poissy*, d'après Robert Fleury, exposé la même année, nous rappelle la manière ferme et serrée de ce remarquable artiste; ces deux planches rendent le caractère spécial du maître qu'elles traduisent malgré la différence qui les sépare; elles affirment la conscience et le talent du graveur.

*(A suivre.)* A. BACHELIN.

# L'EGLISE DE PONTAREUSE

PAR

M. AUGUSTE BONHOTE, Pasteur.

---

M. Auguste Bonhôte a rassemblé pendant plusieurs années tous les documents et renseignements relatifs à la paroisse de Pontareuse-Boudry, dont il se proposait d'écrire l'histoire. Le dossier qu'il a préparé pour ce travail est considérable. C'est une volumineuse collection d'actes anciens, de titres notariés, de notes et de dâtes, de citations tirées d'ouvrages neuchâtelois, fribourgeois, vaudois et bernois, en latin, en français, en allemand, que notre patient et consciencieux ami recueillait dans ses lectures étendues et sa correspondance avec quelques érudits. Il avait sous la main toutes ces sources d'informations, quand il commença, au printemps de 1868, la première rédaction de cette savante monographie. M. Bonhôte était déjà sous le coup de cette longue maladie qui, en nous l'enlevant trop tôt, ne lui laissa pas, malgré sa persistance à y revenir, le temps d'achever son ouvrage.

La première partie qui nous conduit jusqu'aux temps de la Réformation, n'a pas même reçu sa forme définitive. Elle devait subir encore, dans l'intention de l'auteur, des retouches importantes ; mais telle que nous la possédons, elle offre un trop grand intérêt pour que nous ayons à craindre à son sujet les risques de la publicité. C'est ainsi qu'en a jugé la Société d'histoire de notre canton dans sa réunion de cette année. La communication qui lui a été faite de l'écrit de M. Bonhôte ne pouvait qu'être fragmentaire, et si nous reproduisons maintenant plusieurs passages qui avaient

été supprimés à la lecture, ce n'est encore qu'une partie très abrégée du manuscrit que nous donnons ici.

M. Bonhôte décrit d'abord la contrée qui est comme le cadre de son récit.

« A l'endroit où l'Areuse, après être sortie des gorges du Val-de-Travers et avoir franchi le lit resserré qu'elle parcourt sur le territoire de Boudry et de Rochefort, vient déboucher sous les arches majestueuses du gigantesque viaduc qu'a vu s'élever la génération actuelle, elle traverse avant d'arriver sous les murs du château de Boudry un étroit et solitaire vallon. Le voyageur en traversant le pont y plonge ses regards, et c'est à peine s'il a le temps de le considérer dans la course précipitée de la locomotive. Au fond l'Areuse, qui semble se plaire à trouver un lit moins rocailleux et plus profond, roule paresseusement ses ondes argentées entre des rangs de buissons touffus, retraite recherchée des oiseaux. A droite et à gauche, s'étendent des côteaux, couronnés de vignobles renommés, qui s'élèvent d'un côté en pentes insensibles jusqu'au haut de Troisrods et de la *Forêt*, et de l'autre jusqu'à la lisière des métairies et aux bois de chênes qui les environnent. Plus haut encore, le regard s'attache aux contours grandioses de la montagne de Boudry et de la Tourne, qui se haussent comme une puissante barrière du côté de l'ouest, tandis que les éminences de terrain sur les deux rives de l'Areuse défendent le vallon contre les vents du nord et du midi, et permettent à celui qui a gravi ces pentes de jouir du magnifique spectacle de la ceinture d'Alpes resplendissantes, qui ferme l'horizon au levant. Aucune grande route ne traverse ce vallon : on n'y arrive que par des sentiers ou des chemins aujourd'hui abandonnés. Aussi le promeneur avide du repos ne pouvait-il autrefois diriger ses pas dans une retraite plus agréable, soit qu'il aimât à voir s'épanouir la nature au printemps, ou qu'il en recherchât les splendeurs à son midi, soit qu'il se plût à respirer la fraîcheur du soir, ou à écouter les voix plaintives et rêveuses de l'automne. Aujourd'hui le sifflet étourdissant de la locomotive retentit subitement à l'oreille du promeneur et vient parfois le tirer de sa rêverie; mais elle n'a pas plus tôt franchi dans sa course haletante les arches du pont, les dernières vapeurs de son resplendissant panache se sont à peine dissipées, que tout reste dans le silence autour de lui. Il n'entend plus que le bruit de la chute de la rivière à quelques pas de là, les cris joyeux du martin-pêcheur effleurant d'un vol rapide la surface de l'eau, ou le bruit de la bêche de l'actif vigneron fouissant un sol exploité par la culture depuis des siècles, sol qu'il arrose aujourd'hui de ses sueurs mais qui rémunérera demain avec largesse ses travaux.

» C'est là, à quelques pas de la rive droite de la rivière, dans une localité

qui a conservé son nom, que se trouvait autrefois l'église de Pontareuse, désignée aussi dans les anciens actes sous le nom de Pontelierose ou de Ponterousa, avec son cimetière à l'entour, son presbytère et ses dépendances, un hameau (villa) et un château du même nom, dont il est pareillement fait mention dans divers documents écrits des anciens âges.

» La situation de cette église dans un pareil bas-fond, au sein d'un vallon écarté, a lieu de surprendre au premier abord. Les anciens aimaient à placer leurs sanctuaires sur un sommet élevé, sur un monticule : de là l'expression aller à *môti*, encore usitée dans l'idiome populaire qui s'est conservé parmi nous, et il ne manque pas de sites dans le voisinage où une église eût paru mieux placée. Qu'y a-t-il de plus étendu et de plus grandiose à la fois que la vue qui se découvre au spectateur des hauteurs de Bellemont ou des éminences de terrain sur lesquelles sont assis Troisrods, Bôle et le château de Boudry ?..... Cependant, l'on comprend que les premiers habitants du pays aient choisi le sol de Pontareuse pour l'une de leurs premières stations et l'un de leurs premiers temples. On sait, et les découvertes les plus récentes le montrent assez, que les premiers habitants du pays ne quittèrent qu'avec défiance les rives du lac de Neuchâtel pour s'établir dans l'intérieur de la contrée. L'emplacement de Pontareuse abrité à la fois contre les vents du nord et ceux du midi, ainsi que contre le redoutable joran, le rendait plus qu'aucun autre propre à la culture, et en particulier à celle de la vigne. Une rivière riche en poissons, en truites savoureuses qui l'ont rendue célèbre, était à deux pas. Non loin de là coulent trois sources, deux au bord de la rivière, la troisième plus haut d'une eau plus salubre et meilleure encore. La raison qui avait fait choisir ce lieu pour y placer le premier pont sur l'Areuse à cause de l'étroitesse du lit de la rivière, et tout récemment pour la construction du viaduc, le désigna naturellement aussi aux premiers habitants comme l'emplacement qui convenait le mieux à leurs établissements. Enfin la route la plus ancienne de la contrée, la voie romaine pavée, connue sous le nom de Vî de l'Etra, passait auprès. C'était une des routes les plus fréquentées du pays, qui venait de la colonie d'Orbe par Yverdon, St-Aubin, Bevaix, aboutir en cet endroit pour passer la rivière sur le pont de l'Areuse. De là elle se bifurquait : de Pontareuse une branche se dirigeait par le Val-de-Travers dans le pays de la Séquanie, l'autre se rendait à Bôle, d'où un premier embranchement allait du côté de Montmollin et de Coffrane, traversait le nord du Val-de-Ruz où l'on en suit encore les traces pour se rendre en Rauracie, et un second se dirigeait par Cormondrèche et le Vauseyon sur Neuchâtel.

» Nous avons de plus quelque motif de supposer que Pontareuse a été, avant d'être un lieu de culte chrétien, un lieu de culte païen. On retrouve ici

ce qui s'est passé à Genève, à Aubonne et ailleurs, où les premières églises chrétiennes furent fondées sur le sol même d'édifices consacrés à l'adoration des dieux de Rome et même sur le sol d'autels druidiques. »

A l'appui de cette assertion, M. Bonhôte entre dans d'assez longs développements que nous devons abréger :

Les anciens habitants du sol célébraient leur culte non dans des édifices consacrés à cet usage, mais sous la voûte des forêts et dans le silence des bois. Les monuments visibles qui nous en restent sont ces pierres granitiques et autres répandues sur le bord de nos lacs ou la pente de nos forêts, ces menhirs, ces dolmens, qui jouaient un rôle dans les cérémonies funèbres. — On s'accorde aussi à retrouver les vestiges de ce culte grossier dans les noms de quelques localités. Ainsi dans la Suisse romande il en est plusieurs qui semblent les emprunter au dieu Bel, en qui quelques archéologues retrouvent Apollon ou le soleil des anciens Helvétiens, le principe fécondant et vivifiant de la nature. Dans le canton de Vaud, il y a deux villages de Belmont, Beli ou Beleni mons; près de Lausanne, le bois de Sauvabelin (Sylva Belleni), forêt consacrée à Belenus dont les Gaulois célébraient les mystères dans les bois les plus touffus. Dans le district d'Orbe, on trouve le Crêt-Belin (commune d'Abergemont), le Praz-Belin à Brethonière, les prés Belin à Ballaigue, et les Praz Belin à Vaulion. Dans le canton de Fribourg, Tronchebalon, près de Riaz, où l'on allume encore de préférence les Tzafeines. Près du Cerneux-Péquignot, le Bas Belin. Nillson montre le culte de Baal répandu à l'aide des migrations des Phéniciens jusques sur les bords de la Baltique ; il l'assimile à Baldun, divinité scandinave, dont il retrouve le nom dans plusieurs localités et dont il rattache le culte à celui des druides, qui n'en était peut-être que la continuation et le perfectionnement.

Les peuples celtes ne consacraient à la Divinité ni statues, ni images. Leurs assemblées se tenaient dans des lieux particuliers, en plein air, sur une montagne, près d'un arbre, d'une rivière ou d'une fontaine (César, *de Bello Gall.* L. VI). Sources et fontaines étaient des lieux sacrés. Nillson raconte les cérémonies et les pélerinages qui s'accomplissaient dans le Nord aux sources sacrées le soir de la St-Jean. M. Toubin, de Salins, envisage comme des lieux consacrés au culte druidique ceux dont les noms rappellent le pommier, le poirier. DuBois de Montperreux raconte que chez les Tscherkesses dont la religion, comme celle des peuples celto-cimbres, a fait de nombreux emprunts au druidisme, on plantait sur les cimetières des bosquets d'aubépine, grands comme des poiriers. C'est, sans doute, des temps druidiques où le hêtre était vénéré, que date la croyance populaire que la foudre ne tombe jamais sur cet arbre. De

là aussi la chanson en l'honneur du Mai (hêtre) et la fête du printemps. Mais de tous les arbres celui qui jouait le plus grand rôle dans les cérémonies religieuses des druides, c'était le chêne. Les patriarches y attachaient déjà un caractère religieux (*Monde primitif* par F. de Rougemont, I. 505). Plusieurs scènes remarquables de l'histoire du peuple d'Israël se passèrent à son ombre (Andrié, *Introduction à la lecture de la Bible*, I. 416). Le roi des forêts fut aussi l'arbre par excellence chez les druides : il était tenu en si haute estime que les chefs spirituels de la nation prenaient le nom de druides, c'est-à-dire *hommes du chêne*. Plusieurs historiens, A. Thierry, H. Martin, remarquent que dans la forme la plus usitée de la religion druidique, à côté du chêne, se trouve le nom d'un autre végétal qui, associé au chêne, devient un élément essentiel de son rite fondamental : c'est le *gui*, appelé en kymrique *wydd* ou *gwydd*, c'est-à-dire *la plante par excellence*. Si l'on se transporte à l'époque des frimats, et que l'on se représente l'effet produit par ces bouquets de fleurs jaunes apparaissant sur les rameaux desséchés des arbres, il n'est pas difficile d'y voir un bel emblême de la vie au sein de la mort, et un symbole frappant, chez une nation qui croit à la transmigration des âmes, de l'une de ses principales doctrines. Pour que le gui eût ce caractère religieux, il fallait le trouver sur le chêne où il s'attache rarement. Aussi la joie était grande quand on l'y découvrait, et le peuple ne doutait pas que la divinité elle-même n'eût choisi son domicile sur cet arbre sacré. Tous les ans, probablement le 1er jour de l'année qui correspondait au 6me de la lune de Mars, les prêtres et le peuple se réunissaient près de l'arbre désigné par la faveur céleste, et tout alentour se faisait un grand sacrifice et un grand banquet avec de nombreuses cérémonies. On attribuait au gui les propriétés les plus merveilleuses. Son infusion servait aux aspersions et aux lustrations destinées à chasser les malins esprits et tout maléfice. Le gui était l'antidote de tout poison, le talisman contre tous les dangers, une panacée contre toutes les maladies. Ces superstitions étaient si enracinées dans l'esprit des peuples qu'il fallut des siècles pour les en délivrer, même après qu'ils eurent embrassé le christianisme. Les canons des conciles et les capitulaires des rois sont remplis de défenses de vénérer les arbres et les fontaines, et les premiers missionnaires évangéliques sur le sol de l'Europe rencontrèrent souvent des traces évidentes de l'antique religion.

De ce qui précède, ne peut-on pas supposer que les premiers chrétiens, profitant de la foule que la divinité gauloise attirait dans les lieux consacrés au culte, placèrent le nouvel autel sur le même sol que l'ancien ? Il en fut à cet égard comme des chemins romains qui en plusieurs endroits ont été superposés aux chemins helvétiques. Blanchet, dans son livre sur Lausanne,

cite entr'autres, à l'appui de cette observation, le chœur de l'église de la cité d'Aoste dans lequel on trouve l'autel romain de Jupiter Penninus ; et on assure que sous cet autel existe encore la pierre sur laquelle les habitants primitifs célébraient leurs cérémonies religieuses. Les trois cultes y sont ainsi superposés. L'ancienne église paroissiale d'Aubonne était à une certaine distance de la ville, à Trevelin, soit Tre Belin, maison de Belin, lieu consacré à Belin. Martin Schmit dans son *Histoire du diocèse de Lausanne* (I. p. 5 à 11) rappelle les haches, couteaux, serpes etc., trouvés près d'Aubonne, qui avaient servi au culte celtique. Le temple de St-Pierre de Genève est bâti sur l'emplacement d'un temple d'Apollon, et on voit sur une porte derrière cet édifice une tête du Soleil. A St-Martin de Cressier, on retrouve un autel en l'honneur du dieu Mars (*Annales de Boyve* I. 14). Nillson a fait les mêmes remarques. Près de la célèbre cathédrale d'Upsal, on voit encore les fameux tumuli en l'honneur des trois divinités du Nord.

Nous reprenons le texte même de M. Bonhôte.

« Il ne faudrait pas conclure de ce qui précède, que nous envisagions avec la même certitude que l'église de Pontareuse ait été bâtie sur l'emplacement d'un ancien lieu de culte païen. Il faudrait pour le démontrer des témoignages historiques d'une plus grande valeur que ceux que nous possédons ; mais qu'il y ait des raisons probables qui peuvent conduire à l'admettre, c'est une opinion à laquelle nous ne pouvons nous soustraire, et nous nous permettons d'avancer quelques arguments à l'appui.

» Nous ne sachions pas qu'on ait constaté à Pontareuse même ou dans le voisinage immédiat la présence de menhirs, de dolmens ou d'autres ayant servi au culte druidique. En revanche, sans demander si les pierres granitiques qui se trouvent dans la forêt de Perreux ont été suffisamment explorées par les connaisseurs et les hommes de la science, nous dirons qu'il se trouve assez de menhirs ou d'enceintes druidiques dans la contrée avoisinante sur lesquels il ne saurait y avoir aucune ombre de doute, en particulier le long de l'antique voie romaine au bord de laquelle s'éleva plus tard l'église de Pontareuse. C'est du moins l'opinion de DuBois de Montperreux qui, dans son travail sur les monuments celtiques du canton de Neuchâtel (*Etrennes neuchâteloises* par J. Bonhôte, 1863), en compte quatre groupes échelonnés le long de la rive du lac depuis Bonvillars jusqu'au lac de Bienne. Ces monuments consistant en dolmens, menhirs, tumuli, sont disséminés, dit-il, sur les plateaux et collines intermédiaires entre le lac et les côtes rapides du haut Jura, dans la partie boisée de chênes et de hêtres, qui couronne les vignobles et les champs. C'est bien aussi la région dans laquelle est situé Pontareuse. Il

est vrai qu'il n'est pas compris dans l'enceinte d'un des groupes déterminés par le savant archéologue, et qu'aucun des monuments celtiques mentionnés ne se trouve sur son territoire proprement dit, mais leur proximité et la situation de Pontareuse dans l'espace intermédiaire entre le 2me et le 3me groupe est certainement de quelque valeur pour le sujet qui nous occupe.

» Venons-en aux noms de localités rappelant quelque divinité du culte druidique. Nous n'en avons pas davantage à mentionner dans l'endroit même, et le nom de Pontareuse (Ponté Arousa) est évidemment d'origine romaine, mais il ne sera pas difficile d'en trouver dans la contrée qui paraissent venir d'ailleurs. Ainsi Bellemont (Beleni mons) dont nous conservons l'orthographe telle qu'elle se retrouve dans les actes les plus anciens, n'aurait-il pas une origine pareille à celle des localités vaudoises dont nous avons parlé ? En tout cas, ce nom de Bellemont est très ancien, comme le prouvent les documents où il est mentionné, et son orthographe ne saurait en aucune manière l'assimiler à Beau mont ou Belle montagne. Ne pourrions-nous pas encore retrouver dans les noms de Boudry et de Bôle, tels qu'ils s'écrivaient primitivement, Bouldry, Boul, le nom de Bel ou Baal qui s'est conservé, comme nous l'avons vu, dans une foule de localités, et mieux encore celui de Baldus que donnaient à cette divinité les peuples du Nord ? Celà me semblerait plus naturel en tout cas que de le dériver, comme le fait M. A. Gatschet dans ses *Recherches sur l'étymologie des lieux*, d'un Balderich, Baldericus, fondateur du château, dont l'histoire ne fait pas mention [1]. Notre opinion semble confirmée par l'interprétation de noms semblables que nous trouvons dans l'ouvrage de Nillson. Cet auteur fait venir de Balde, nom attribué à Baal dans la mythologie scandinave, les mots Belt, Baltique, etc., conjectures assurément très plausibles pour ceux qui ont appris à connaître d'après les travaux du même auteur les monuments et les fêtes en l'honneur de Baldus (Balderstein et Balderfeste) qui occupent une si grande place dans les traditions religieuses des peuples du Nord.

» Mais un argument plus fort en faveur de notre thèse, c'est l'existence sur le sol même de Pontareuse d'une source et d'un pré portant encore le nom de *source et de pré du chêne*. A quelques centaines de pas au-dessus du sol de l'ancien temple, le long de la Vî de l'Etra, se trouve une source jaillissante qui ne tarit jamais, connue dans la contrée sous le nom de *source du chêne ;* et le terrain sur lequel elle jaillit, qui s'étend assez loin plus haut, et qui est partagé actuellement dans sa partie supérieure par le chemin de fer du Lit-

[1] M. Gatschet en est revenu, comme on le voit dans l'une de ses lettres à M. Bonhôte : il fait dériver *Boule* et *Bouldry*, de *bola*, signifiant en langue celtique *colline*.

toral, porte encore le nom de *Pré du chêne.* Celui-ci faisait autrefois partie du domaine de la cure de Pontareuse, et il est encore aujourd'hui une propriété de l'Etat, dont le pasteur de Boudry, comme successeur de celui de Pontareuse, a la jouissance. Nous donnerions moins d'importance à ce fait, si la dénomination de *Pré du chêne* n'était pas si ancienne. Il est déjà désigné dans un acte de 1422 [1]. Si l'on se rappelle ce que nous avons dit du culte des druides et de leur vénération pour les sources et le chêne, nous aimons à croire qu'en tenant compte de l'ensemble de preuves dont nous l'étayons, l'opinion que nous avançons ne paraîtra pas trop hasardée. [2]

» Pontareuse, ce nom qui s'est conservé et qui est encore donné à un chemin, à un quartier de vignes et de prés, ainsi qu'à des sources situées près de l'Areuse, dans le voisinage de la fabrique de Boudry, était celui que portait autrefois une localité, souvent jointe dans les anciens documents, à celle de Warmondens. Ce dernier nom était celui d'un quartier de Boudry situé hors des portes de la ville et le long de l'éminence sur laquelle fut construit le château. Pontareuse s'écrivait aussi autrefois Pontherose, Ponterause et Ponterousa, et il ne faudrait assurément pas entendre autre chose par le terme de *villa* sous lequel l'endroit est désigné, qu'un village ou hameau. Il y avait là aussi un château ou tour destinée sans doute primitivement à protéger les habitants, puis un moulin. On trouve en effet dans les anciennes reconnaissances du pays que dans le XIVme siècle, Jean d'Aigné, d'une ancienne famille noble du comté de Neuchâtel, habitait un petit château à Pontareuse (*Biographie neuchâteloise*, T. I. p. 2), et le moulin, molendinum de Ponterousa, est mentionné dans un acte du 2 mars 1283 (*Musée historique* de Matile, T. II, p. 9. — *Monuments*, T. I. p. 199). Mais la fondation principale était l'église, appelée le plus ordinairement l'église St-Pierre de Pontareuse. En 1453, d'après le récit de la visite diocèsaine dont nous parlerons plus tard, il y avait à côté de l'église le presbytère, bâti au milieu du cimetière, et une grange adjacente. Le curé à l'époque de la Réformation et les premiers pasteurs dans

[1] Acte original en latin sur parchemin de l'an 1422 :

Othon, curé de Pontareuse, déclare avoir donné en échange à Nicolet Corbu de Boudry pour lui et les siens un pré situé au *pré du Chêne*, dont la contenance n'est pas indiquée, qui appartenait à la cure. Nicolet Corbu lui donne en retour certain Chesaul, situé sous le verger de la dite église, chargé de 6 den. de cens...... qu'il transporte sur ce pré qu'il reçoit en échange. Il est réservé, que si le successeur du curé ne veut pas accepter cet échange, il est déchargé de ce sens de 6 deniers.

L'acte est signé par P. Oliveti, d'Estavayer, Not.

(Archives de l'Etat. R. a-r.)

[2] Au *champ du chêne*, près de Lausanne, on a trouvé diverses antiquités romaines, telles que fragments d'inscriptions, amphores, bracelets, épingles, agrafes, etc.

Blanchet, *Lausanne dans les temps anciens*, p. 9, 20, 21 et 22).

les temps qui suivirent habitèrent encore le presbytère qui fut abandonné parce qu'il tombait en ruine et remplacé en 1576 par une maison de cure à Boudry. Quant au temple, il subsista jusqu'en 1647, année de sa démolition pour servir à l'agrandissement de la chapelle de Boudry. Cependant, il en resta des vestiges assez considérables jusqu'en 1842, époque où ils furent enfouis et le sol applani. C'est à cette date, que M. Grellet, pasteur à Cortaillod, fit placer le monument qui existe encore, avec cette inscription : — TEMPLE DE PONTAREUSE DÉMOLI EN 1647. — Nous tenons de la bouche des ouvriers qui ont été occupés à déblayer le sol, qu'ils y ont trouvé beaucoup d'ossements ; ils ont en particulier découvert une tombe remplie des restes d'un homme de très grande taille, reposant sous une pierre de couleur grise où l'on pouvait distinguer des caractères effacés. Ils trouvèrent aussi une pièce d'or dans un vase de terre, une épée et quelques monnaies, et sous la route une quantité de fers de mulets et encore des ossements : les pierres de fondation étaient liées par un ciment extrêmement dur. On montre à quelques pas de l'emplacement du temple le lieu où devait être le jardin de la cure, et dans une direction opposée le chemin qui conduisait au pont de l'Areuse, un peu au-dessous des culées du viaduc actuel. Les habitations autres que la cure et le temple devaient être à l'ouest de la Vî d'Etra, adossées à la colline sur le sommet de laquelle passe le chemin de fer, emplacement où l'Etat a longtemps conservé des propriétés.

» Il résulte déjà de ce qui précède qu'on ne saurait déterminer avec quelque vraisemblance l'époque d'où datent les premiers établissements de Pontareuse : mais il paraît certain, qu'ils sont antérieurs à la fondation de Boudry, ce qui ressort de la situation de Pontareuse au bord de la plus ancienne route de la contrée, sur un passage fréquenté, et du fait qu'il est mentionné dans les actes avant Boudry, sans que sous ce rapport il y ait une grande différence d'âge dans les documents qui font mention de l'un et de l'autre. Tandis que ce dernier est indiqué pour la première fois dans un acte de l'an 1278, sous le nom de *Baudry et la Coste* (*Monuments de l'histoire de Neuchâtel*, I. 202. p. 170), nous trouvons déjà Pontrousa mentionné comme paroisse du décanat de Neuchâtel, diocèse de Lausanne, dans le Cartulaire du chapitre de N. D. de Lausanne, rédigé par le prévôt Conon d'Estavayer, 1228—1242; et le même Cartulaire nous fait connaître un Lambert de Ponterousa, vivant en l'an 1211, qui devait être selon toute apparence originaire de cette localité. On peut envisager d'après cela avec certitude l'église de Pontareuse, comme l'une des plus anciennes du pays, c'est ce que nous pouvons conclure de l'opinion des personnes les plus compétentes (Sandoz-Rollin, *Essai statistique* p. 87. — *Châteaux neuchâtelois*, par le maire Huguenin, introduction

p. X). DuBois de Montperreux *(Bataille de Grandson)* cite la paroisse de Pontareuse comme l'une des plus anciennes fondations du pays. Nous serait-il permis d'ajouter ici le nom plus modeste de notre vénérable aïeul, le doyen S.-D. Bonhôte, qui durant un ministère de 43 années à Boudry, de 1780 — 1823, a été à même d'être parfaitement renseigné sur tout ce qui concerne l'histoire et les traditions de sa Paroisse.

» Quant à déterminer l'époque précise ou même le siècle de la fondation de l'église de Pontareuse, l'absence de données positives ne nous permet pas de le faire : c'est en suivant la marche du développement du christianisme dans nos contrées, autant que l'histoire nous l'a conservée, qu'il nous sera le plus facile de la fixer d'une manière générale. »

M. Bonhôte entre ici dans de nombreux et intéressants détails sur la propagation de l'Evangile dans l'Helvétie, qu'il a puisés aux meilleures sources. Il passe successivement en revue les principaux faits concernant Genève, le Valais, Nyon, Avenches, Yverdon, Lausanne, les deux monastères de Romainmôtiers et de St-Loup, dont le premier prit une grande extension au milieu du VII<sup>me</sup> siècle et qui nommait alors à 20 cures et à 5 prieurés, entr'autres à ceux de Bevaix et de Corcelles. L'antique basilique dédiée à St-Martin, à Orbe, remonte au moins au X<sup>me</sup> siècle : elle est mentionnée dans un titre de 996 *(Histoire de la ville d'Orbe,* etc., par Fréd. de Gingins, p. 22 et 108). L'église collégiale de Neuchâtel est de la même époque, mais ne fut livrée à sa destination que depuis 1179 à 1185. La cathédrale de Lausanne ne fut solennellement inaugurée que le 19 octobre 1275 : elle correspond pour la date à celle de la célèbre Abbaye de Westminster, dont l'Angleterre a célébré le 800<sup>me</sup> anniversaire le 28 décembre 1865. On sait que l'acte de fondation du prieuré de Bevaix est de l'an 998, document de la plus grande importance pour l'histoire religieuse de notre pays, le plus ancien écrit qui nous concerne, antérieur de 13 ans à celui où Neuchâtel paraît pour la première fois dans l'histoire sous le nom de *Regalissima sedes.* Outre l'intérêt qu'offre ce document par son ancienneté, les sentiments et les motifs du donateur, il est pour notre sujet d'un intérêt particulier par la mention qu'il fait de deux églises de notre pays, St-Martin au Val-de-Ruz et l'église de Bevaix (année 998). L'acte de fondation du prieuré de Corcelles, postérieur d'un siècle environ (année 1092) mentionne, outre *St-Etienne de Bevaix,* l'église de Corcelles et Coffrane.

« Ceci, dit M. Bonhôte, ne préjuge rien, si l'on veut, en faveur de Pontareuse. Cependant nous comprendrions difficilement que cette église, beaucoup

plus populeuse, placée dans un passage aussi important, qui était, comme nous le verrons, l'église paroissiale de localités très distantes, n'eût pas existé à cette époque, et cela d'autant plus que nous la voyons figurer parmi les églises du comté mentionnées dans le Cartulaire de Lausanne de 1228.

» Nous chercherons maintenant à retracer l'histoire politique et religieuse de Pontareuse en faisant usage de tous les documents que nous avons pu recueillir à ce sujet.

*Avocatie ou Avouerie de Pontareuse.*

« On appelait l'avoué d'une église, dit F. de Chambrier qui emprunte lui-même cette définition au livre des lois de Montesquieu, le seigneur laïc qui la protégeait, qui exerçait la juridiction sur son territoire et conduisait ses milices à la guerre. Trois familles de nobles indépendants, mais qui n'étaient pas, comme on l'a supposé, des branches cadettes de la maison de Neuchâtel, celles des seigneurs de Colombier, de Vaumarcus et de Gorgier, partageaient en 1242 avec les églises de Bevaix et de Pontareuse toute la partie occidentale du pays. Tandis que Gorgier, qui appartenait à la puissante maison d'Estavayer, demeura longtemps affranchi de toute suzeraineté, de même que Bevaix dont l'avoué avait son château sur une butte voisine du monastère, les seigneurs de Colombier et de Vaumarcus ne tardèrent pas à se reconnaître vassaux de Neuchâtel. Or c'est à la maison de Vaumarcus dont les propriétés n'étaient pas ainsi bornées à la possession de cette seigneurie, qu'appartenait au XIII siècle l'avocatie de Pontareuse. Un acte du mois d'août 1282 (*Monuments*, etc., I. 193), constate que Pierre, seigneur de Vaumarcus, vendit à Girard, fils de Jaques, co-seigneur d'Estavayer, chevalier, l'avouerie ou la seigneurie de Warmondens et de Ponterouse ou de Pontareuse, avec la pêche de l'Areuse depuis le gouffre nommé Communaul jusqu'à celui des Braes, et généralement tous les droits qu'il avait dans les villes et territoires de Warmondens et de Ponterouse, consistant en terres, cultes ou incultes, dîmes, pâturages, forêts, ne se réservant que quelques hommes, sujets ou serfs : Pierre de Warmondens et ses frères et héritiers, Pierre, Ulrich, Lambert, Warnier et Henri et deux mas de terre, l'un dit des Colunges et l'autre de Treyvaux, et des prés situés au-dessous du village de Warmondens. Cet acte fut scellé du sceau du dit Pierre, seigneur de Vaumarcus, de ceux de l'official de Lausanne et d'Amédée, seigneur de Neuchâtel. Pierre de Vaumarcus céda ces divers droits à Girard d'Estavayer, du consentement de Marguerite, sa femme, d'Isabelle, sa fille, et d'Aymon, son mari. D'où il résulte qu'il y avait encore à

Pontareuse où était l'ancienne église paroissiale de Boudry, ainsi qu'à Warmondens, un village qui a disparu et dont il ne reste que le nom pour conserver la trace de son ancienne existence.

» Mais l'avocatie de Pontareuse ne demeura pas longtemps entre les mains de la maison d'Estavayer, car déjà en juin 1313, Rollin, co-seigneur d'Estavayer, fils de feu Girard co-seigneur du dit-lieu, vend à Rodolphe, comte et seigneur de Neuchâtel, ses droits sur toute l'avocatie de Pontareuse et de Warmondens, y compris les hommes, terres et cens, excepté la dîme de Warmondens, de manière que ces villages devinrent le faubourg de la ville de Boudry (*Monuments*, etc., I. 317. Fr. de Chambrier p. 53). Il est assez curieux que l'acte cité mentionne déjà des vignes parmi les propriétés vendues au comte Raoul ou Rodolphe de Neuchâtel, ce que ne faisait pas l'acte de vente précédent de 1282 en faveur de la maison d'Estavayer.

» Depuis ce moment et jusqu'à l'époque de la Réformation, l'avocatie de la paroisse de Pontareuse paraît être demeurée entre les mains des comtes de Neuchâtel, mais dès lors, d'après la règle généralement suivie : que chaque seigneur avait droit aux biens des églises sécularisées dans ses terres, dans quelque seigneurie qu'ils fussent situés, ce fut Jean-Jaques Watteville, avoyer de Berne, héritier par son mariage de Philibert de Chauvirey, seigneur de Château-Vilain et de Colombier, qui devint comme héritier des droits du chapitre de Lausanne, collateur et patron de la paroisse de Pontareuse : il était vassal du comte de Neuchâtel, et il se donnait les titres de seigneur de Colombier et de Villard-le-Moine et co-seigneur de Bevaix. (Chambrier 301 et 302, *Annales de Boyve*, année 1513.) Les droits de la princesse Jeanne de Hochberg, que s'était fait céder l'avoyer de Watteville, n'empêchèrent pas celle-ci, qui voyait avec peine les empiétements de ce dernier, de vendre en 1538 les biens de la cure de Pontareuse aux Quatre-Ministraux, avec ceux du chapitre de Neuchâtel, du prieuré de Corcelles et de la cure de Cornaux pour 3500 écus. (Chambrier p. 305.) Cependant ce ne fut qu'en 1543 que les droits du collateur de Pontareuse furent officiellement reconnus par l'Etat de Berne, ainsi qu'on le voit par l'acte suivant déposé aux archives de l'Etat (O. 2. 16.) : « Nous lieutenant et conseil de Berne, savoir faisons. — Ils déclarent avoir cédé à noble et spectable J.-J. de Watteville, avoyer de Berne, pour lui et ses successeurs, la cure de Pontareuse, appartenant au canton à cause du chapitre de Lausanne, avec tous ses fonds, droits, revenus, ce don fait pour les bons et agréables services faits au canton par le dit seigneur journellement, à condition qu'il souldoye et entretienne le ministre du dit-lieu comme il l'a été jusqu'à présent. Le 9 juin, 1543. » Sceau pendant. L'ours surmonté de l'aigle impérial.

» Une transaction de 1544, conclue entre le dit seigneur collateur et patron, et les paroissiens de la dite paroisse à savoir de Boudry, Cortaillod, Bolle, la Gratte, Rochefort, Chambrelien, Brot, Fretereules et la Pacotta, règle ce qui concerne les choses dues par les paroissiens à la dite cure. Bien que ces demandes paraissent aux contractants au nom de la paroisse « étranges, » pendant que à cause de la liberté de l'Evangile en dussions être francs, » quittes, et que n'en payerions plus rien de telles choses, toutes fois pour » bien de paix et pour éviter procès, fâcheries qui, à cause de ce, pourraient » survenir, aussi pour vivre de bonne amitié et voisinance avec le dit sieur » Collateur : les gouverneurs et commis de la dite paroisse et le Collateur, » aussi pour bien de paix et pour entretenir avec eux la bonne amitié et voi- » sinance qu'il leur porte, réglent d'un commun accord les redevances dues » sous le nom de razes et prémices de la manière suivante : Le Collateur » réduit l'émine de froment due annuellement par chaque ménage pour les » prémices à 4 muids, et demi de froment de prémice de cens bon blé et » recevable mesure de Neuchâtel, à délivrer en une somme au château de » Colombier, ou à la maison de cure de Pontareuse, au jour de fête de St-Mar- » tin d'hyver ; les corvées de charrues dues par les paroissiens à la dite cure » sont abolies, mais les paroissiens sont tenus de payer au terme de la fête » de la nativité de N. Dame la dîme des agneaux, comme d'ancienneté a été » accoutumé de payer, à savoir de onze agneaux l'un. »

» L'autre revêtu du sceau de J.-Jaq. Watteville, ancien avoyer de Berne, seigneur de Colombier et de Vilard, de celui de George de Rive, chevalier, seigneur de Prangins et lieutenant et gouverneur du comté de Neuchâtel pour le compte de très illustre et très redoutable seigneur François d'Orléans, duc de Longueville, marquis de Rothelin, comte de Neuchâtel, et de celui de François Collon, notaire juré, habitant Morat, fut signé par le seigneur Collateur en son château de Colombier le 4me jour du mois d'octobre 1544, par les gouverneurs de Boudry, Cortaillod, Bolle et Brot, au Mostier du dit Pontareuse, le dimanche 26 octobre, et par ceux de la Gratte le 27 octobre [1]. Plus tard, en 1563, Léonor d'Orléans dans un voyage qu'il fit à Neuchâtel, ayant appris que les trois fils de l'avoyer de Watteville désiraient vendre leurs seigneuries de Colombier, Bevaix et Cortaillod et voulant prévenir Berne qui songeait à les acheter, conclut l'achat de Colombier, avec l'aide des Quatre-Ministraux pour soixante mille écus d'or. Les habitants des trois seigneuries n'eurent qu'à se féliciter de ce changement, et elles obtinrent, ainsi que Bou-

[1] L'original de cet acte se trouve dans le volume des Archives de la ville et communauté de Boudry, intitulé : *Franchises,* Q. I., n° 45, f°.

dry et Bôle, avec la diminution de la dîme, l'affranchissement des émines de moisson et de toutes les prémices, à condition d'en employer la valeur à l'entretien de bons régents d'école. » (Chambrier, p. 329 et 330.)

*Plaid de Pontareuse.*

« A l'avocatie de la paroisse de Pontareuse se rattache ce qui concerne la juridiction, qui était ordinairement exercée par l'avoué ou le seigneur laïc. Tandis que les comtes de Neuchâtel se réservaient le jugement des causes de quelque importance, ils chargeaient d'autres personnes du soin de juger les petites. C'est là l'origine des juridictions inférieures dans le régime féodal, selon M. de Chambrier, telles qu'on en retrouve à Neuchâtel, et dans le reste du pays au commencement et dans le cours du XIV^me^ siècle. Les tribunaux furent une conséquence nécessaire des franchises données aux villes. Comment en effet supposer des hommes ayant obtenu le droit d'acquérir, de posséder et de disposer, sans qu'ils aient des tribunaux pour connaître des difficultés qui pouvaient s'élever entr'eux ? Il y a un tribunal à Neuchâtel dès 1113, composé de 10 membres (Matile, *Institutions judiciaires*, etc., p. 26). Tandis que les districts de l'ancien domaine de Neuchâtel, tels que Vautravers, la Côte, Thielle, n'avaient pas de plaids généraux, là où il y avait juridiction mixte, ou celle d'un vassal, ou juridiction naguères indépendante de celle du comte, on voit des plaids généraux déjà dans le XIV^me^ siècle à Nugerol, Vaumarcus, Cortaillod, à Pontareuse que l'on commence à appeler plaid de Boudry. Celui de Valangin remonte à l'année 1303. Ces plaids généraux s'assemblaient deux fois par année en mai et en automne. Le nombre des jurés n'était pas d'abord fixé. Jehan Gruyère, chatelain de Boudry, vers la fin du XV^me^ siècle, fait même observer dans une déposition de témoins au Landeron, que lui étant chatelain de Boudry durant l'espace de 20 ans, il avait vu que la justice se tenait à Bevaix *par tous les habitants*, et il n'y avait point de jurés. Tous les habitants du district étaient tenus de paraître au plaid, *de le suivre* comme on disait, et de là la coutume d'y faire proclamer trois fois pour toute citation, quiconque avait à répondre à une plainte portée contre lui. La fonction des juges était gratuite, mais le Seigneur devait pourvoir à leur entretien durant le plaid, suivant l'usage des lieux. Tandis qu'au plaid de mai de Neuchâtel, le Seigneur invitait les gentilshommes à sa table soir et matin, tandis qu'à Boudevilliers, il leur faisait servir un repas, l'avoué de Pontareuse leur donnait seulement du pain et une quartette de vin [1] ou un

[1] Les assesseurs du tribunal de Pontareuse étaient encore quatre jurés, probablement

denier. On pourvoyait à ces repas avec le produit de certaines redevances en froment, pain et vin, qu'on nommait *bucelles* d'après leur destination [1], et *ménaïdes* d'après le cri de celui qui demande justice : « A mon aide, madame, — à mon aide, seigneur. » Les meneydes *Madame*, disait-on du temps d'Isabelle ; la ménaïde *Monsieur* sous son successeur. A Pontareuse, chaque homme du lieu devait quatre pains ou bucelles de la valeur de 5 deniers au plaid de mai et de 8 deniers au plaid d'octobre ; les clercs du temps appelaient dans leur latin barbare les bucelles de Pontareuse *panem meneydarum*. Les principales coutumes consignées dans les chartes locales étaient mises par écrit et lues solennellement, tous les ans, dans chaque district, au plaid de mai, devant le peuple assemblé. Après cette lecture, on demandait à la cour, si telles étaient les franchises du Seigneur et des sujets, et elle répondait : *Oy*, ou *ainsi est*. S'il s'était élevé quelque contestation, c'était elle qui prononçait. A Pontareuse, cette déclaration de coutume s'appelait *jura placitorum*, le droit des placites.

» Ces plaids de mai, vraies assises populaires, auxquelles l'obligation où se trouvait chaque habitant du district d'y paraître donnait une grande solennité, formaient dans chaque district l'assemblée conservatrice des constitutions et des coutumes (Chambrier, p. 104 et 105).

» Les plaids se convoquaient par le son de la cloche. C'est ce qu'on appelait le beffroi ou la bancloque. Ces cloches étaient élevées au haut de tours placées dans les châteaux ou dans les villes. Des hommes du guet devaient les faire tinter lors d'un évènement grave ou solennel, tels qu'étaient les plaids des bourgeois ou l'approche du danger. C'était un jour ordinaire que le plaid se réunissait, le plus souvent un mardi, un mercredi ou un vendredi ; la sainteté du dimanche ne permettait pas de plaider ce jour. Le tribunal devait être à jeun lorsqu'il allait aux plaids, c'est-à-dire qu'il devait siéger le matin, de crainte que le jugement du juge ne fût noyé dans le vin. L'heure c'était le lever du soleil et le plaid durait tant que le soleil luisait.

» Lorsque la cloche se faisait entendre les jurés se rendaient à leur poste, le tribunal prenait séance au lieu accoutumé du plaidoyer ; c'était ancienne-

bourgeois de Neuchâtel. Les comtes de Neuchâtel, qui en étaient les avoués et qui recevaient trois sols par clame, devaient donner aux quatre jurés un pain, et plus, s'ils jugeaient, et à chacun d'eux une quartette de vin ou un denier. (Voy. Matile : *Institutions judiciaires.)*

[1] *Bouche.* Ne serait-ce pas l'origine du mot *Buchilles*, nom d'un quartier de vignes sur Boudry, dont le revenu de l'une servait peut-être à cet usage, supposition que semble confirmer l'ancienne orthographe de *bucelle*, qu'on écrivait *buchielle*. Des vignes de ce nom se trouvent aussi sur le territoire de Bôle.

ment dans un lieu ouvert sous la voûte des cieux, et de préférence sous les portes des villes, dans les rues et carrefours.

» La réunion du plaid de Pontareuse, en face de l'église, peut-être sur le sol du cimetière, devait rendre la scène plus imposante encore. Tous les actes qui s'y célébraient : hommages, sentences, serments, recevaient du voisinage de la maison de Dieu et de la demeure des morts un degré de solennité de plus. Lorsque le tribunal siégea plus tard dans une enceinte fermée, le maire prenait place sur un siége élevé ; à sa gauche et à sa droite, et placés plus bas se trouvaient des bancs pour les jurés. En face du siége du juge dont le visage était tourné du côté de l'Orient, était placée une barre qui clôturait le tribunal, de là l'expression *paraître à la barre*, elle séparait le juge du peuple.

» Sur la table reposait le bâton blanc, c'est-à-dire sans écorce, *baculus manualis*, signe du pouvoir judicial. Sans ce bâton, le chef était sans autorité, aussi le tenait-il continuellement, et ne le lâchait-il que quand le plaid était levé. Il s'en servait pour annoncer que la séance était ouverte, pour rétablir l'ordre quand il était troublé, et le faisait toucher à celui qui prêtait serment comme un signe que la peine le frapperait s'il était parjure. Ce bâton judicial, si simple dans l'origine, s'est orné peu-à-peu et est devenu avec le temps un sceptre qui a fini par porter à l'une de ses extrémités l'aigle royal, et à l'autre le globe, symbole du pays, sur lequel s'étend la domination du souverain. « Scène imposante, écrit M. Frédéric de Chambrier, en terminant la description du plaid de Neuchâtel, sur le cimetière, devant l'église de Notre-Dame. On y voyait, dit-il, la comtesse Isabelle assise sous un tilleul comme saint Louis sous un chêne, ayant pour tribunal un gros pilier de pierre et pour sceptre un bâtonet blanc, rendant la justice à son peuple. » (*Histoire de Neuchâtel et Valangin*, p. 99.)

» Voici encore quelques indications sur les noms de quatre ordres de fonctionnaires dont le souvenir se rattache à ces institutions.

» A la cour de justice de Neuchâtel se trouvait le *centurio ministralis*, office qui ne subsista pas longtemps ; dès la fin du XII^me siècle, il est remplacé par un Villicus ou receveur du Comte, appelé aussi maïor, du mot allemand *meier* qui signifie encore aujourd'hui fermier ou métayer, de là l'origine des *maires*.

» Dans chaque localité où il y avait un château, et autour de lui, un bourg, il y avait un *Châtelain* et un *Maire*, il était préposé à la garde du château, de là le nom de Commandant ou de Capitaine qu'il portait quelquefois.

» Dans chaque tribunal, il y avait un fonctionnaire chargé de rédiger ce qui se passait devant le juge ; dans le principe c'était un membre du clergé *clericus*, d'où le mot *clerc* parce qu'il n'y avait que des ecclésiastiques qui sussent écrire.

» Un autre personnage important est le *sautier*, psalterius, salterius. Ce mot désigne proprement un homme qui récitait dans le chapitre les psaumes (que nos vieillards appellent encore *saumes* et même *psautiers*) et par extension tout homme qui savait lire. Il est probable qu'originairement les sautiers étaient des ecclésiastiques comme les clercs. (Matile, *Institutions judiciaires*, etc.)

*Pontareuse, au spirituel, sa juridiction ecclésiastique, et sa circonscription paroissiale.*

M. Bonhôte rappelle que Pontareuse dépendait au spirituel de l'évêché de Lausanne, dans le territoire duquel il était situé. A cette occasion, il donne sur ce diocèse de nombreux renseignements qu'il tire du Cartulaire de l'église de Lausanne, ce manuscrit in-folio de 136 feuilles, en parchemin, remontant au XIII^me^ siècle, et que possède la bibliothèque publique de Berne. Chacun sait que Matile est le premier qui ait fait connaître cet ouvrage, en en publiant des extraits en 1840. La Société d'histoire de la Suisse romande le fit paraître en entier en 1851, avec une préface importante de M. F. de Gingins. Ces deux reproductions sont accompagnées chacune d'une carte du diocèse de Lausanne à l'époque de la composition du Cartulaire (1228), et il est à remarquer que sur l'une et l'autre de ces cartes Pontareuse est placé par erreur sur la rive gauche de l'Areuse au lieu de l'être sur la rive droite. Dans cette partie du travail de notre ami, nous devons nous contenter de glaner les détails relatifs à Pontareuse et à notre pays.

L'évêché de Lausanne était divisé en 9 doyennés ou décanats dont Neuchâtel était l'un. Il comprenait plus de 300 églises paroissiales, en outre sept abbayes parmi lesquelles celle des Prémontrés à Fontaine-André, vingt-deux prieurés conventuels dont Bevaix, Corcelles et Môtiers-Travers, six prévôtés avec ou sans chapitre, trois collégiales, treize hospices dépendant du grand St-Bernard, quatre de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, un des Templiers et un de l'ordre Teutonique. « Le décanat le plus considérable était celui de Neuchâtel *(Novi Castri)* : il embrassait dans ses limites, outre le canton de Neuchâtel avec ses frontières actuelles à l'exception de l'ancienne juridiction de Thièle appartenant au décanat de Soleure, toute la partie du pays de Vaud s'étendant de Grandson à Valorbes ; de là, il allait en suivant la direction de la Sarraz à Chesau jusqu'à l'abbaye de Monteron, puis remontait vers le nord en suivant une ligne droite jusqu'à Yvonnens, près d'Yverdon. Tandis que les autres décanats ne renfermaient que de 16 à 40 paroisses au plus, celui de

Neuchâtel en renfermait 72. Parmi ces 72 paroisses, il ne s'en trouve que 15 neuchâteloises proprement dites ; en y ajoutant 4 autres faisant partie du décanat de Soleure, cela n'élève le nombre des paroisses neuchâteloises, existant à l'époque de la composition du Cartulaire, soit de 1228 à 1242, qu'au chiffre de 19. En voici les noms : Bevaix, Corcelles, Môtiers-Travers, Dombresson, Engollon, Fontaines, Coffrane, Fenin, St-Sulpice, Travers, Serrières, Colombier, Pontareuse, St-Aubin, Neuchâtel, Arins ou St-Blaise, Cornaux, Cressier et Neureux. Il est assez curieux de ne pas trouver dans ce catalogue des églises neuchâteloises existant alors, celle de St-Martin au Val-de-Ruz. Cette église, qui est mentionnée dans l'acte de fondation du prieuré de Bevaix, serait-elle une église du comté de Vaud ? L'acte de fondation dit : « Je donne » au prédit monastère l'église dédiée à St-Martin et le village du même nom » avec toutes ses dépendances. » Il y avait encore St-Martin d'Avenches, de St-Imier, d'Oron, de Chêne, comté de Vaud, St-Martin de Cressier, comté de Neuchâtel. La visite diocésaine de 1453 (Matile, *Musée historique*, II. 58) parle de St-Martin-aux-Epines du Val-de-Ruz comme étant à la présentation du prieur de Bevaix, ce qui montre évidemment qu'il ne peut être question dans l'acte de fondation que de St-Martin au Val-de-Ruz. — Les Verrières ou Mijoux, qui pourrait être comptée comme 20me paroisse neuchâteloise, était dans le diocèse de Besançon.

» La paroisse de Pontareuse devait être parmi celles du pays l'une des plus étendues par son territoire. Partant de la rive du lac, du ruisseau de Bannens qui sépare le territoire de Bevaix de celui de Cortaillod, la limite de la paroisse suivait d'un côté la rive droite de l'Areuse jusqu'au Champ-du-Moulin ; de là elle remontait encore le long des localités de Brot et de Fretereules jusqu'aux premières habitations disséminées dans la vallée des Ponts (Ponts-Martey) ; enfin du côté du nord, la limite de la paroisse longeait la Tourne, redescendait par la Gratta et Rochefort jusqu'à Bôle, d'où elle se dirigeait par le chemin conduisant à Notre-Dame d'Areuse [1], le long de la rive gauche de l'Areuse et jusqu'à son embouchure dans le lac. Encore en 1544 la paroisse de Pontareuse comprenait les neuf localités suivantes : *Boudry*, *Cortaillod*, *Bôle*, *Rochefort*, *Chambrelien*, *la Gratta*, *Brot*, *la Pacotta*, (maisons situées à l'envers de la vallée des Ponts) et *Fretereules*. Boudry, qui a conservé une partie de ses anciennes limites, est aujourd'hui encore l'une des paroisses dont le territoire est le plus étendu, quoique plusieurs des localités ci-dessus en aient été détachées pour former des paroisses à part ou être rattachées à des paroisses voisines.

[1] Manuel de la bourgeoisie de Boudry. Q. 1. 25. 183.

» Après le Cartulaire de Lausanne, l'acte le plus ancien où il soit question de la paroisse de Pontareuse est celui du dimanche après la St-Nicolas (9 décembre) 1257, de Jean de Cossonay, évêque de Lausanne. On y trouve indiqué Freutereules dans la paroisse de Pontareuse *(Apud Fructurules in parochiâ de Ponterousa)* au sujet d'une confirmation de dîmes situées dans ce lieu, faite par Turrembert dit Valet, bourgeois de Neuchâtel. Le même acte, ce qui n'est pas sans intérêt, confirme pareillement une donation faite par Thierry de Pontareuse de dîmes situées au clos du Rosey, paroisse de Colombier *(Clauso de Rossey in parochiâ de Columberio,* Matile, *Monuments,* I. 117). Citons encore l'acte du samedi après la St-Gall (17 octobre 1299), où Rollin, fils de Girard d'Estavayer, devient vassal de Pierre co-seigneur d'Estavayer, pour toutes les terres qu'il possédait au delà du Jura, et entre Vaumarcus et Colombier en en exceptant le château de Gorgier, et ce qu'il possédait, dit l'acte, dans la *paroisse de Pontareuse* (*Monuments,* I. 264). De nombreux documents postérieurs attribuent à la paroisse de Pontareuse la même étendue ; il en est de même au temps de la Réformation et même jusqu'à la moitié du XVIIme siècle, époque où la paroisse subit une modification importante dans sa délimitation, après avoir subsisté plus de quatre siècles dans les limites territoriales que nous avons indiquées. »

Au milieu de ses recherches, M. Bonhôte a rencontré les noms de plusieurs curés de Pontareuse. Il a pris soin d'en faire la liste selon l'ordre chronologique :

*Curés de Pontareuse.*

| | |
|---|---|
| Ulrich, dominus Ulricus, curatus de Ponterousa | 1299. |
| Dom. Nicod, Maistral | 1399. |
| J.-Robert de Pontallier | 1409. |
| Othon, Textoris Capellanus | 1422. |
| Guill Gailliot | 1422. |
| Jean de Popet, curé de St-Pierre de Pontherose | 1439. 1440. |
| Pierre Bestharraz, vicaire et amodiateur de l'église de St-Pierre de Pontherose | 1439. 1440. |
| Etienne Popet, chanoine de St-Anatole de Salins | 1453. |
| Henri Guillaume, ou Guillini, vicaire | 1453. |
| Jean Chiquant, de Port sur Saône, chanoine de Neuchâtel, | 1475. 1490. |
| Membre des audiences pour les chanoines | 1469. 1492. 1494. 1496. |

Pierre Gaulthier, résigna son poste en faveur de Claude, son neveu en 1522 — 1511. 1523.
Claude Bonnier, vicaire et amodiateur de la cure — 1511.
Claude Gauthier, nommé à la place de son oncle Pierre, qui résigna, par un bref du pape Adrien en date du 3 octobre 1522 — 1523. 1526. 1532 (?)

M. Bonhôte remarque que pour quelques-uns de ces pasteurs leur cure paraît n'avoir été qu'un bénéfice ecclésiastique auquel ils tenaient plus qu'à la cure d'âmes, ne résidant pas même et faisant desservir par un vicaire ou amodiateur qui avait la ferme de la cure. Il ajoute que plusieurs actes originaux qu'il a eus entre les mains témoignent de l'intérêt de ces tenanciers pour l'agrandissement, l'arrondissement et l'amélioration du domaine, leur grand et principal sujet de préoccupation. Il cite plusieurs transactions faites dans ce but entre MM. les curés de Pontareuse et des bourgeois de Boudry.

A diverses reprises, des difficultés touchant le temporel surgirent entre les curés et leurs paroissiens ou seulement quelques particuliers. On a recours pour les vider à l'arbitrage de la justice de Boudry ou de celle de Neuchâtel; mais il faut le dire, ce fut presque toujours à l'honneur des ecclésiastiques, soit qu'ils eussent le bon droit pour eux, soit par la crainte qu'ils inspiraient. M. Bonhôte en donne quelques exemples : Dans l'une de ces contestations, *Isabelle, comtesse et dame de Neuchâtel, siège au tribunal sur le cimetière* de Neuchâtel, en présence des nobles et bourgeois, jurés du plaid, et demande aux juges leur avis, après avoir fait sortir les parties et présidé à la délibération (1393). — Dans une autre occasion, le curé se plaint d'avoir inutilement demandé plusieurs fois à cinq particuliers de Bevaix un chapon et 9 deniers lausannois de cens qu'ils lui devaient comme curé (1511). En 1512, les conseillers de la ville de Neuchâtel donnent gain de cause à l'ecclésiastique contre la ville et commune de Boudry, en déclarant qu'un verger tenant à l'église devait être à clos, ouvert seulement par un clédard où l'on ne passerait que pour les réparations nécessaires à l'église et porter au cimetière les corps des trépassés de Rochefort, de la Gratte et de la paroisse. Dans un différend entre le curé de Pontareuse et l'abbé de Fontaine-André, le curé fut battu. Il s'agissait de la dime de Brod, dont l'un et l'autre avait la moitié, et que l'abbé voulait lever sur les terres dites novales ou nouvellement ensemencées (1440). La sentence fut signée par le châtelain et les justiciers dont les noms suivent : Pierre de Vesin, Jaques Barad, Genod Vespras, Genod Grilliet, Jean Marchand, Jean Mélier, Genod Beves et Nicolet LaCorbe. Dans une contestation de 1510, une requête est adressée à sa bénigne grâce, *son très*

*redouté et souverain Seigneur* Monseigneur Marquis et Comte de Neuchâtel, Louis d'Orléans, par Pierre Gauthier, le curé de Boudry et de Cortaillod, son orateur fidèle et obéissant. Celui-ci réclamait la dîme sur les Pâquis, accensés à ceux de Cortaillod, dont ces derniers avaient fait des vignes. En 1526 une nouvelle réclamation à ce sujet fut faite aux ambassadeurs des XII cantons, qui occupaient alors le pays, par Claude Gauthier, curé de Pontareuse. Cl. Baillod était secrétaire des ambassadeurs. Les curés obtinrent la dîme de toutes les novales pendant trois ans, après quoi elle devait être réunie à la grande dîme appartenant au seigneur particulier du lieu qui la possédait.

Plusieurs pages sont consacrées dans le manuscrit de M. Bonhôte à ces affaires judiciaires. Il en est de même des détails biographiques qu'il nous donne sur quelques curés de Pontareuse et des donations faites à cette église. Encore ici nous ne pouvons que résumer de la manière la plus sommaire.

Jean Chiquant, de Pont-sur-Saone, dut une partie de sa réputation à sa qualité de chanoine du chapitre de Neuchâtel, qu'il représentait aux audiences. L'an 1440, le Concile de Bâle décida que parmi les chanoines, il n'y aurait plus que des nobles ou des maîtres de quelque université célèbre, ce qui contribua à les faire estimer et honorer. Jean Chiquant jouissait de l'amitié de nos Princes qui le comblèrent de leurs faveurs. Rodolphe de Hochberg eut lieu d'apprécier les mérites de ce curé : dès le commencement de la bataille de Grandson, il envoya un détachement de ses Rheutelins occuper Pontareuse. Ce fut pour *récompenser les services de Jean Chiquant rendus à* son père, « dont il a été le conseiller et le serviteur jusqu'à la fin, » dit un acte original du temps, que Philippe de Hochberg affranchit lui et ses successeurs à perpétuité de la main-morte et de l'échûte qui lui revenait à la mort de chaque curé du comté de Neuchâtel comme à tout seigneur (1492).

Claude Bonny, amodiateur de l'église de Pontareuse, figure dans le rang de ses plus généreux donateurs. Il céda à la cure une vigne de trois ouvriers, au vignoble de Pontareuse, pour célébrer son anniversaire chaque semaine.

Pierre et Claude Gauthier, oncle et neveu, prirent part, nous l'avons vu, à diverses contestations, ainsi qu'au démêlé qui s'éleva entre les curés de Pontareuse, de Bevaix et de Cortaillod, au sujet d'une messe à fonder dans ce dernier lieu, démêlé qui prouve avec quelle ardeur ils prenaient à cœur tout ce qui touchait aux intérêts de leur cure. Un fait qui les concerne et qui n'est pas sans importance, puisqu'il nous instruit sur le mode de nomination des curés à cette époque, c'est un bref du pape Adrien VI de l'an 1522. Adrien, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, annonce à son cher fils Pierre Gauthier, qu'il reçoit la résignation qu'il lui fait de la cure de Pontareuse et qu'il y a pourvu par la nomination à ce poste de Claude, son

neveu *(Archives de l'Etat)*. Dans un second bref de la même date, le St-Père déclare qui si Claude Gauthier venait à décéder, l'ancien curé Pierre rentrerait dans ses fonctions. On voit de quelle faveur jouissait à la cour de Rome le curé de Pontareuse, alors en charge.

« Ce qui donne pour nous à ces deux personnages, dit M. Bonhôte, une importance marquée, c'est que selon toute vraisemblance, ce fut l'un de ces deux curés qui en remplissait les fonctions à Boudry à l'époque de la Réformation, et qui le fit même jusqu'en 1535, la paroisse de Pontareuse, par suite de son attachement à l'ancienne croyance, n'ayant été gagnée qu'à peu près à cette époque à la foi réformée. On sait qu'il est peu d'hommes plus connu, plus mentionné dans les récits du temps et dont tous les actes portent l'empreinte d'une individualité plus marquée, que le fougueux curé de Pontareuse, célèbre par la part active qu'il prit comme défenseur intrépide de l'ancienne foi, à la lutte violente dont sa paroisse fut le théâtre. La seule chose que nous n'ayons trouvé mentionnée nulle part, c'est le nom de ce vigoureux champion de l'ancien régime. Or, le fait que dans les extraits des sermons du curé de Boudry à l'époque de la Réformation, lesquels nous ont été conservés, nous l'entendons rappeler lui-même à ses paroissiens ses longues années de services comme étant un titre à leur confiance, ce fait, mis en parallèle avec ce que nous ont appris nos recherches sur le long ministère des Gauthier dans la paroisse de Pontareuse, semble démontrer que ce héros de l'ancienne foi, dont l'histoire nous a conservé les exploits, et qui chercha à la défendre aussi bien à la pointe de l'épée qu'à l'aide de ses argumentations, ne pouvait être que l'un de ces deux Gauthier. Nous ne comprendrions du moins pas comment, étant encore désignés tous deux en 1526 comme curés de Pontareuse, un autre ecclésiastique aurait pu vers l'année 1532, en appeler à ses longs services au milieu d'eux. Tout ce que nous connaissons du zèle religieux des Gauthier, s'accorde d'ailleurs parfaitement avec ce que l'histoire nous apprend de celui du curé de Boudry à l'époque de la Réformation. »

*Faits concernant l'histoire religieuse de Pontareuse.*

M. Bonhôte observe avec raison que dans une église comme celle dont il raconte les destinées, il n'y a pas à attendre dans son histoire religieuse des particularités bien remarquables. Les donations faites à Pontareuse par des

particuliers ou les souverains du pays méritent presque seules d'être rappelées. Nous ne faisons que les indiquer :

En 1462, Béatrix, fille de Hug. Lozaz, femme de Udriet Lanthenant, de Boudry, lègue à l'église une ouche *(Camperia)* située à Vermondens, à cette condition que le curé satisfera les deux prêtres qui célébreront les deux messes de Réquiem pour le repos de son âme, ce qui fait supposer que le curé n'était guères que tenancier.

En 1488 et 1490, Estevenin Jacon de la Gratte fait don pour lui et les siens d'un pré de 5 faux sur la montagne au-dessus de Brot, chargé d'un cens de deux livres faibles à payer à Mme la Comtesse de Neuchâtel, don fait pour un anniversaire à célébrer pour le repos de son âme et de celle de sa femme. Les frères Jeanneret et Pierre Gallot donnent un champ de 7 poses en garantie d'un cens (valeur illisible dans l'acte) à payer par eux au curé de Pontareuse par clause du testament de leur oncle dont ils ont hérité. Ces particuliers étaient aussi de la Grataz, et membres de la paroisse.

Antérieurement, en 1349, une donation directe est faite par Jeannin *(Johanninus)* dit d'Avernier, nourri (enfant illégitime) de feu M. Jaques, de Boudry, prêtre, bourgeois de Neuchâtel. Son testament en 23 articles contient des legs à diverses églises, parmi lesquelles *ponte-Aurosâ,* qui a pour sa part 30 deniers pour une fois [1], à diverses corporations et fondations de charité. Il indique les exécuteurs testamentaires *(Manuscrit de Choupard,* p. 362).

Enfin, le comte Louis de Neuchâtel, bien connu par l'intérêt et l'affection qu'il portait aux habitants de son *Bourg et Château de Boudry,* dans ses 1er et 3me testaments (1354 et 1373) fait des legs à sept prieurés et abbayes et à seize églises dont il mentionne les noms *pour faire son anniversaire en chacun et en chacune d'ycelles.* Il donne à Pontareuse ainsi qu'à la plupart des autres deux sols bâlois de cens *(dus souls bâlois censauls).*

Toutes ces donations ont pour but de faire célébrer des anniversaires.

### *Chapelles de Boudry, de Cortaillod et de Notre-Dame d'Areuse.*

« L'église paroissiale de Pontareuse vit successivement s'élever des chapelles dans sa circonscription ecclésiastique ou dans son voisinage, et d'abord la chapelle située dans le centre même de la ville de *Boudri,* qui agrandie en 1647 est devenue le temple actuel. Nous ne savons rien sur l'époque de

[1] La valeur intrinsèque du denier était de 10 centimes, sa valeur commerciale de 33 centimes. Le sol contenait 12 deniers.

la construction de cette chapelle, dont l'érection s'explique aisément par l'agrandissement du lieu, qui date du temps du règne du comte Louis. Ce fut sous le règne de ce prince, l'an 1343, que la ville et bourgeoisie de Boudry reçut ses franchises, qu'elle fut élevée au rang de cité municipale et que nous la voyons déjà désignée dans les documents écrits du temps de *Boudry et Château de Boudry.* C'est aussi l'âge auquel le style architectural de la dite chapelle, style gothique du XIVme ou XVme siècle, paraît faire remonter cet édifice. C'est le résultat auquel on arrive si l'on examine avec quelque attention la voûte d'un fort beau style formant le chœur de l'église actuelle, ainsi que les fenêtres, autrefois garnies de cordons de pierre encadrant des vitraux peints. Il est fait mention de cette chapelle à l'occasion des débats qui surgirent à l'époque de la Réformation, où il fut un instant question de partager les deux temples entre les deux confessions, de donner celui de Boudry aux partisans de l'ancien culte, celui de Pontareuse aux réformés : *Alterum templum ubi suas iniquitates impleant*, écrit Christophe Fabry à Guillaume Farel en parlant de cette chapelle (1532. *Manuscrit Choupard).* Du reste, elle n'est mentionnée dans aucun des documents que nous avons eus sous les yeux, mais ce qui vaut mieux elle subsiste encore, ayant survécu à l'église mère, dont il ne nous reste plus que l'emplacement et pas même des ruines.

» Si Boudry eut de bonne heure sa chapelle pour le peuple et en particulier pour les vieillards que leurs infirmités empêchaient de se rendre à Pontareuse, le château de Boudry eut aussi la sienne à l'usage du comte, de la comtesse, de ses nobles dames, ou de l'officier qui l'y remplaçait. Ici, nous n'avons pas, il est vrai, pour nous l'attester, les murs encore debout de cet édifice, nous avons en vain cherché dans l'enceinte de l'antique château quelques vestiges de sa chapelle. Mais nous possédons un document écrit du XIVme siècle, qui nous en affirme l'existence. Ce document est un mémoire détaillé de l'an 1378 dans lequel Isabelle, comtesse de Neuchâtel, expose devant des arbitres les griefs qu'elle a contre Jaques de Vergy, et contre Marguerite, dame de Wufflens, sa femme, celle-ci la dame de Boudry, de néfaste mémoire. Dans la longue énumération des objets sur lesquels se portent les réclamations de la comtesse Isabelle, et dont sa belle-mère Marguerite s'était injustement mise en possession, se trouve indiqué *tout l'ornement de la chapelle du château de Boudry* « valant avec un grand écrin » plein de plusieurs bonnes reliques *dignes et vertueuses*, et plusieurs autres » reliquaires d'argent qui y étaient déposés, plus de 1400 florins » somme considérable pour le temps *(Monuments* III. 1050). — Non seulement les trésors des abbayes, des cathédrales et même des églises paroissiales pos-

sédaient un grand nombre de reliquaires, plus ou moins riches et grands, mais les oratoires des princes ou des seigneurs, et en particulier ceux des châteaux en étaient garnis. » *(Magasin pittoresque,* septembre 1865.)

M. Bonhôte se proposait de raconter plus tard la fondation de la chapelle de Cortaillod, érigée en 1503, et qui subsista dès lors concurremment avec l'église de Pontareuse. Cortaillod qui avait toujours fait partie de cette paroisse, devint alors église filiale.

« Quoique Areuse ne fît pas partie de la paroisse de Pontareuse, c'est ici le lieu de dire quelque chose de la chapelle de Notre-Dame d'Areuse, d'une origine très ancienne, et qui a été confondue avec l'église de Pontareuse par des personnes du reste très versées dans l'histoire. [1]

» Le *village* d'Areuse, soigneusement distingué de la rivière du même nom l'Areuse, *fluvius qui dicitur Arousa,* nom indiqué dès l'époque la plus ancienne, se trouve mentionné dans divers titres de très vieille date. Un acte de 1178 en parle sous le nom d'*Oruse allodium in vineis et agris* (Trouillat, *Monuments de l'ancien évêché de Bâle,* T. I); Guillaume de Bellevaux donne 13 sols de cens au chapitre de Neuchâtel le 2 de mars 1383 pour qu'il célèbre l'anniversaire de feue Isabelle, sa mère, et les assigne sur toute la dîme du territoire d'Areuse qn'il tenait en fief de Pierre de Vaumarcus.... Mention est faite de la même localité à l'occasion d'un différend entre Rodolphe, comte et seigneur de Neuchâtel, et Pierre d'Estavayer, au sujet de la pêche de l'Areuse et de l'avouerie sur le village de ce nom *advocatia dictæ villæ de Arousa cum suis appendiciis supra dictis.* Mardi avant les Rameaux 1311. Le village d'Areuse déjà érigé en commune l'an 1356, est parfois désigné sous le nom d'Oruse et aussi sous celui de Crouse. Il dépendait quant au spirituel de l'église de Colombier. Nous voyons en effet en 1318 prélever dans cette localité, ainsi que dans les autres de la paroisse, la dîme de St-Etienne, *parva decima sancti Stephani de Aurosa,* en faveur de l'église de Colombier, dédiée à St-Etienne. Une chapelle s'élevait dans cet endroit, la tradition en a transmis le souvenir jusqu'à nous. Son emplacement était, à ce qu'il paraît, sur le sol de la propriété où se trouve actuellement la maison à droite de la route tendant de Colombier à Boudry, en face de l'unique rue du village d'Areuse. Une portion de la dite route, celle qui va de Colombier à Vaudijon, porte encore le nom de chemin de Dame. Ne serait-ce pas une altération du vrai nom, soit : Chemin de la chapelle de Notre-Dame. Un acte de 1532, extrait du *Manuel* de la bourgeoisie de

[1] V. Gaschet : *Recherches étymologiques,* etc., I, 275.

Boudry, pour déterminer la situation du lieu dit le Bugnon (quartier de vigne sur le territoire d'Areuse dont le nom, comme beaucoup d'autres, est ainsi qu'on le voit, très ancien), indique ce lieu comme attenant au chemin par lequel on va de Notre-Dame d'Areuse à Bôle, de vers bise. Ce chemin n'est autre que celui de Bôle, allant par la Place d'Armes de Planèze à Areuse. L'ancien chemin en partie pavé dit des Conrad, se rendant de la gare de Boudry en descendant vers la vallée du Merdasson dans la direction d'Areuse, était sans doute celui que suivaient les habitants de Troisrods, de Chambrelien, Rochefort et les Grattes, et les membres de la paroisse plus éloignés encore, pour se rendre à la chapelle de Notre-Dame d'Areuse. Cette chapelle étant le seul lieu de culte du voisinage dédié à la sainte Vierge, on comprend aisément qu'il devait être le but de fréquents pélerinages.

» En fait de donations accordées à la chapelle de Notre-Dame d'Areuse, nous n'en avons pas d'autres à enregistrer que celle que lui fit un personnage déjà nommé à l'occasion de son legs à l'église de Pontareuse, Jeannin dit d'Avernier, qui après avoir demandé une place pour son corps dans l'église de Colombier, lègue pour le remède de son âme, entr'autres à la chapelle d'Areuse (de Aurosâ) trente deniers pour une fois. Le testament déjà cité est du 15 avril 1349.

» Une tradition prétend qu'il devait y avoir aussi une chapelle près de Grandchamp. Ne possédant point de renseignements positifs à ce sujet nous nous bornons à mentionner le fait. »

### *Visite diocésaine de 1453.*

C'est le chapitre le plus étendu du manuscrit de M. Bonhôte. Fidèle à la marche que nous avons suivie jusqu'ici en reproduisant le travail de notre ami, nous négligerons encore tout ce qui ne se rattache pas intimément à notre pays, nous contentant d'indiquer les morceaux *étrangers,* qui ne sont point des hors-d'œuvres dans la pensée et le plan de M. Bonhôte, mais qui par leur étendue, malgré leur intérêt, sortiraient du cadre de cette communication.

M. Bonhôte, après quelques détails sur la nature et l'importance des grandes visites diocésaines, retrace à grands traits *l'état religieux de l'Europe vers le milieu du XV*^me^ *siècle,* comme pour marquer d'autant mieux la place qu'occupe la visite diocésaine commandée par Georges de Saluces, évêque de Lausanne, de 1440 à 1461. Il s'arrête quelques instants à ce personnage, « homme d'un véritable mérite, dit-il, malgré le ridicule dont on a cherché

» plus tard à couvrir son nom en faisant ressortir quelques actes de son au» torité, » et il partage à cet égard l'opinion de M. Meyer, l'un des biographes de cet évêque, qui fait observer que les historiens n'ont pas assez tenu compte de l'influence exercée sur Georges de Saluces par les idées et les usages de son temps.

Les visites d'église, en usage dès les premiers temps du christianisme et souvent recommandées, étaient destinées à agir sur la vie de l'église et les mœurs publiques en général. Depuis 30 ans, il n'y en avait pas eu dans l'évêché de Lausanne. Jaloux donc de rétablir tout ce qui pouvait favoriser la religion, Georges de Saluces résolut de les remettre en vigueur. La première eut lieu en 1449, mais interrompue par la translation du Concile de Bâle à Lausanne, où celui-ci siégea encore deux ans, elle ne fut reprise qu'en 1453.

La relation de cette visite, en latin, se trouve à la Bibliothèque des manuscrits de Berne, en un volume in-folio de 642 pages. M. Meyer, de Fribourg, a publié avec beaucoup de soin les actes concernant la totalité des églises du canton de Fribourg dans les *archives de la Société d'histoire* de son canton (T. I.), ainsi que ceux concernant les églises de Soleure et de Neuchâtel appartenant au diocèse de Lausanne. M. Fetscherin en a reproduit tout ce qui regarde les paroisses aujourd'hui bernoises dans les *Mémoires de la Société d'histoire du canton de Berne* (1848), et M. Matile a inséré dans son *Musée historique* (1841 et 1843) la partie de cette relation qui traite des églises neuchâteloises.

Les délégués de l'évêque furent François de Fuste et Henri de Alibertis, dont nous supprimons ici tous les titres. Ils partirent de Lausanne le 26 mai 1453, après dîner, et se mirent en route sous la conduite de l'Ange de Tobie. En quittant la Neuveville, ils visitèrent les églises de notre pays, alors au nombre de 26, dans l'ordre suivant : *Landeron* (d'où ils allèrent à Douane, Diesse, Gléresse), *Cressier, Cornaux, St-Blaise, Neuchâtel, Serrières, Fenin, Dombresson, Savagnier, St-Martin, Fontaines, Cernier, Locle, Sagne, Engollon, Boudevillier, Corcelles, Coffrane, Colombier, Pontareuse, Bevaix, St-Aubin, Môtiers-Travers, Buttes, St-Sulpice et Travers.* Ils revinrent de là à Neuchâtel et sortirent du pays par le pont de Thielle pour aller à Champion, etc. Ils consacrèrent treize jours à nos églises. Le 3 août, ils étaient à Pontareuse et le même jour à Bevaix et à St-Aubin. Ils voyageaient avec une pompe et un cérémonial conforme à ce que l'on pouvait attendre de si grands personnages et des représentants du puissant évêque de Lausanne. A Soleure, la réception fut particulièrement solennelle : l'immense cortége y entonna le *Veni Creator.*

» Ce fut aussi sans doute, dit M. Bonhôte, tout un évènement que l'arrivée de ces hauts personnages à la porte du presbytère du solitaire vallon de Pontareuse, où de semblables visiteurs étaient chose rare. » Pour expliquer la nature des observations présentées par les délégués de l'évêque, M. Bonhôte entre dans de grands détails sur le mauvais état dans lequel se trouvaient la plupart des églises du diocèse, la négligence presque générale des nombreux objets destinés au culte extérieur et les usages étranges que l'on faisait des lieux de dévotion. Il emprunte ces renseignements à M. Meyer lui-même. Puis il revient à l'église de Pontareuse, en reproduisant en entier le fragment de la visite diocésaine qui la concerne. M. Matile n'a donné qu'une partie abrégée de ce document, et même avec d'assez nombreuses inexactitudes, ainsi que le fait remarquer M. Meyer. M. Bonhôte l'a observé à son tour en comparant la traduction de M. Matile avec l'original. Il a traduit le document en entier et nous allons le donner. M. le bibliothécaire cantonal de Fribourg en a reconnu l'exactitude après de légères rectifications, et y a ajouté ses propres explications.

*Traduction.*

« Le vendredi 3 août, les prédits visiteurs procédèrent à la visite de l'église paroissiale de Ponthareuse qui est estimée rapporter environ.......; » elle est à la présentation des seigneurs, prévôt et chanoines de l'église de » Lausanne, et sa qualité d'église paroissiale est duement reconnue ; son » curé est monsieur de Popet, chanoine de Ste-Anathole de Sal...., qui ne » réside pas, mais qui fait desservir par monsieur Henri Guillin, son vicaire, » présent et admis qui a sous sa cure d'âmes quatre-vingt feux ou environ.

» Voici ce qu'ils ordonnèrent dans la dite église :

» Que l'on fasse un ciboire ou petite armoire pour y déposer le saint sacrement, comme la chose a déjà été ordonnée dans les églises précédemment visitées, que les vases dans lesquels le corps de Christ est présenté » à l'Eucharistie, et porté aux malades soient convenablement réparés, que » dorénavant une lampe demeure constamment allumée devant le corps de » Christ, que les saintes huiles soient étiquetées, que l'image de la paix soit » repeinte, que l'on fasse deux candélabres en bois et deux vases, que l'on » fasse un bon encensoir de dimensions convenables avec sa navette, que » l'on fasse aussi deux étoles avec deux manipules. On placera des étiquettes en parchemin sur les reliques après avoir auparavant exactement constaté à quels saints elles ont appartenu, et de quelles parties du corps

» elles proviennent. Deux autels de cette église n'étant pas consacrés, ils » doivent l'être, autrement si, au terme d'un an, la consécration n'en a pas » eu lieu, l'office ne pourra y être célébré, les vitraux du Cancel et spéciale- » ment ceux qui sont à côté du lutrin seront réparés, on reblanchira les » murs noircis du Cancel, et l'on empêchera d'y éteindre encore à l'avenir » les cierges; le Bréviaire, l'Epître et les autres livres seront reliés, des croix » seront placées aux quatre angles du cimetière, on établira un inventaire ou » des reconnaissances. On fera une sacristie voutée et de bonne grandeur » du petit cellier ou garde-manger qui se trouve à côté du Cancel, et l'entrée » de la sacristie sera par la porte du dit cellier tel qu'il existe aujourd'hui.[1]

» Le presbytère qui est attenant à la dite église, placé dans le dit cime- » tière, et qui menace presqu'entièrement ruine sera complètement démoli, » à l'exception du cellier dont il vient d'être question, et qui doit être trans- » formé en sacristie. Un autre presbytère devra être construit, en dehors, et » à côté du cimetière près de la grange qu'on y a élevée. Pour la réparation » ou la construction du nouveau presbytère, le curé donnera et sera tenu de » payer chaque année, pendant cinq ans, la somme de dix florins, les parois- » siens s'aideront à le rebâtir, et les jurés de cette église fourniront les ma- » tériaux nécessaires. »

Tel est le document de Pontareuse dans la visite diocésaine de 1453. M. Bonhôte l'accompagne d'annotations dont nous ne mentionnerons qu'une seule, qui est une réparation historique. M. Matile avait traduit : *l'image du Père sera repeinte,* mais il paraît que notre savant historien a mal lu le manuscrit. M. Bonhôte, d'accord avec M. Meyer, est heureux de rectifier cette erreur dans l'intérêt de la vérité et pour éviter de fausses interprétations. C'est *imago pacis repingatur* qu'il faut lire. *Imago pacis* ou ailleurs *tabula pacis* ou simplement *pax :* quand fut supprimé dans l'église la coutume de se donner le baiser de paix entre fidèles, on y substitua l'usage de faire baiser une petite image sculptée sur marbre et appelée *Osculatorium, lapis pacis, tabula pacis. (Dictionnaire des Antiquités chrétiennes* de Martigny, art : *Paix).*

[1] *Ciboire:* baldaquin soutenu par des colonnes qui recouvrait l'autel des basiliques. — *Armoire* (almaliolium) : niche pratiquée dans la muraille du chœur. — Les *Huiles saintes:* il y en a de trois espèces dans l'église catholique : 1° Oleum salutis; 2° Chrisma; 3° Oleum infirmorum. — Les *Vases* servent à mettre l'eau et le vin pour dire la messe. — La *Navette:* vase destiné à contenir l'encens. — L'*Etole* et les *Manipules :* ornements ecclésiastiques. — Le *Cancel* est la grille qui sépare la nef du chœur de l'église. Ce mot sert à désigner aussi le chœur tout entier. — Le *Lutrin* ou pupître sur lequel on place les livres d'église. — L'*Epitre,* le livre contenant les épîtres.

On apprend entr'autres par ce document les noms du curé et du vicaire de la paroisse, — que l'église de Pontareuse renfermait plusieurs autels, — quelle était la situation de cette église, de son presbytère et de son cimetière, indications qui ne se trouvent qu'ici et qui s'accordent avec la tradition. Au moyen de ces informations et en consultant encore le plan cadastral de Boudry du commencement de ce siècle, déposé à la Maison de Ville, on peut aujourd'hui se faire de justes idées de l'emplacement de l'église, du domaine de la cure et des routes qui y aboutissaient. De plus, nous connaissons le chiffre de la population de la paroisse à cette époque reculée : 80 feux ou environ. « En prenant la moyenne ordinaire de 5 têtes par feu, cela ferait 400 âmes. Cependant en élevant ce chiffre on se rapprocherait davantage de la vérité. A cette époque, les familles ne se séparaient pas comme maintenant, les fils mariés ne quittaient pas la maison paternelle, les frères vivaient ensemble sous le même toit, sans partager l'héritage paternel qu'ils cultivaient en commun. Il y avait tout avantage à ne pas multiplier les feux, car tous les services et redevances étaient payés par feu. Il faut donc élever le chiffre du document et même le doubler. M. de Mandrot, dans son intéressant article du *Musée neuchâtelois*, année 1866, p. 186, sur la population de la terre de Gorgier en 1340, compte 10 têtes par feu et estime, d'après un acte du temps, que le chiffre de cette population devait s'élever à 1360 âmes. Que l'on considère en effet les limites étendues de la paroisse de Pontareuse, et l'on comprendra qu'il n'y a pas exagération, ce nous semble, à porter le chiffre des personnes sur lesquelles s'étendait la cure d'âmes à 800. Il est fâcheux qu'il n'y ait que la moitié des paroisses visitées dont le nombre des feux soit indiqué, ce qui ne nous permet pas de fixer d'après cela le chiffre total de la population du pays. Quoi qu'il en soit, l'une des plus populeuses devait être celle de Pontareuse, parmi celles dont le nombre de feux est indiqué. Il n'y a que St-Blaise (Arens) qui soit désigné comme supérieur à Pontareuse, cette paroisse en compte 120; celles qui viennent après sont : Dombresson, St-Martin, Fontaines, Locle, Engollon, Corcelles, Bevaix, St-Aubin, qui n'en ont que 50 ou environ, Cernier, Fenin et Buttes de 20 à 10. La chapelle de Notre-Dame d'Areuse n'est pas mentionnée parmi celles qui furent visitées, sans doute parce qu'il n'y était pas attaché un ecclésiastique spécial.

» En comparant ce protocole de nos églises avec la chronique du Cartulaire de Lausanne antérieur de 225 ans à la visite diocésaine, nous voyons que pendant plus de deux siècles, le nombre des paroisses du canton de Fribourg ne s'est accru que de deux, tandis que pour le comté de Neuchâtel le nombre des églises (en 1223, il était de 19, en 1453 de 26) s'est aug-

menté de 7 : *St-Martin aux Epines*, non mentionné dans le Cartulaire, l'église paroissiale du *Locle*, et les 5 chapelles de la *Sagne*, de *Boudevilliers*, de *Savagnier*, de *Cernier* et de *Buttes*. A mesure que les parties élevées du pays se peuplaient, les établissements religieux s'y multipliaient à proportion.

» Quels furent les résultats de la visite diocésaine de 1452 ? s'empressa-t-on d'accéder aux vœux des révérends pères François de Fuste, évêque de Grenade, et Henri de Alibertis, abbé de Filiæ, les deux délégues revêtus des pleins-pouvoirs de monseigneur l'évêque de Lausanne, en faisant dans le délai voulu les réparations exigées ?.... Dans de certains cas les réparations jugées nécessaires étaient considérables. A Pontareuse par exemple, on ne demandait rien moins que la construction d'un nouveau presbytère, l'ancien tombant en ruines. Nous l'ignorons, mais d'après ce qui se passa dans une partie du diocèse, dans le canton de Fribourg où nous voyons l'avoyer de Fribourg, ainsi que nous l'apprennent les actes officiels de l'époque, années 1456, 1457 et 1459, intercéder en faveur de deux paroisses auprès de François de Fuste, vicaire de l'évêque, pour qu'il voulût bien prolonger le délai fixé « pour la confection des choses et ornements nécessaires à la réparation de leurs églises, » nous pouvons conclure que l'autorité épiscopale tint la main à ce que les ordres de ses délégués fussent exécutés. En tout cas, nous ne pouvions passer sous silence cette visite diocésaine, ni négliger de faire connaître avec quelques détails le document si important sous le rapport historique et sous d'autres encore, qui nous en fait le récit et qui nous a été conservé. »

Ici se termine le manuscrit de notre ami. Il en a écrit la dernière page le 12 avril 1869, quelques mois avant sa mort. Parmi tous les regrets qu'il a laissés, nous comptons, avec les amis des études historiques dans notre pays, celui de ne posséder, comme fruits de ses recherches, qu'un travail inachevé. Toutefois dans une note à sa famille, M. Bonhôte exprime le vœu que ceux de ses portefeuilles qui contiennent les matériaux recueillis sur l'histoire de sa paroisse, deviennent la propriété d'un dépôt public, et il est à désirer que cet exemple soit souvent suivi. Le vœu de M. Bonhôte n'a pas tardé à être accompli : la Bibliothèque des pasteurs a reçu ce don précieux. Il y a dans ces cahiers, non seulement sur Boudry mais sur d'autres localités, des indications nombreuses et des documents qui seront d'un grand prix pour l'historien futur des églises neuchâteloises.

Alphonse Petitpierre.

# MISCELLANÉES

Le laisser-aller qui s'était introduit dans l'administration de beaucoup de forêts communales et qui a nécessité l'introduction dans notre pays d'une loi forestière, n'a pas toujours existé. Preuve en soit le document suivant extrait des archives de la commune d'Areuse :

« Sur l'instance faite par les Gouverneur et Député de la Communauté d'Areuse, aux fins qu'il soit permis à la d. Communauté d'exposer en montes environ soixante ou huitante vieux chênes qu'elle a dans ses bois, afin que de l'argent en provenant elle puisse une bonne fois s'affranchir entièrement de ses dettes. Après avoir entendu le sieur Guynand, maire de Collombier, qui a promis et s'est engagé que généralement tout l'argent qui proviendra de la monte des dits bois, sera employé au payement des dettes de la dite Communauté, et qu'il n'en sera absolument point distrait ailleurs et que même ceux qui travailleront aux d. montes de la part de la d. Communauté le feront gratis, et délibéré, il a été dit, qu'on accorde à la d. Communauté les fins de sa demande. En conséquence de quoy elle pourra faire faire les d. montes des bois en la manière qui luy sera déclarée samedy prochain par Monsieur le Procureur général, auquel la d. Communauté communiquera l'état ou rolle de ce à quoy les d. bois auront été vendus, aussi bien que les créances qu'elle aura acquittées avec l'argent provenant de la dite vente. Donné en Conseil tenu au château de Neufchâtel, sous nostre Présidence, à cause de l'absence de Monseigneur le Gouverneur, le 18 Octobre 1718. »

MARVAL.

# SÉJOUR

DE LA

# DUCHESSE MARIE DE NEMOURS

## A NEUCHATEL (JUIN-NOVEMBRE 1680)

---

(Lu le 30 juin 1870, à la réunion de la Société d'histoire, à Boudry.)

---

Le mémoire pour lequel je viens, Messieurs, réclamer votre attention, concerne un simple point de vos annales au temps de la principauté. C'est déjà de l'histoire bien ancienne, pourrait-on avec droit m'objecter, et dont aujourd'hui, nous républicains et confédérés suisses, nous n'avons que faire de nous occuper. Soit, mais ce point imperceptible de vos fastes neuchâtelois, au temps de votre dépendance, comme Comté, de dynasties princières, il m'a semblé étrange qu'il ait passé presque dédaigné sous les yeux de vos chroniqueurs et de vos historiens.

Je fais allusion à un séjour d'au moins cinq mois (du milieu de juin au milieu de novembre 1680) qu'a fait à Neuchâtel la duchesse Marie de Nemours. Si, en politique comme en médecine, les petites causes ont souvent amené les plus graves résultats, ce simple événement, pour quiconque veut porter le flambeau de l'observation dans certaines couches de l'histoire, me paraît une source féconde de sérieuses réflexions. Peut-être me permettrai-je en terminant cette lecture, de vous soumettre sommairement les inductions auxquelles certains esprits plus ou moins diplomatiques ont pu essayer de rattacher l'existence de votre nationalité actuelle.

Avant tout, je me hâte de déclarer que je serais très-heureux si, dans une

de vos futures réunions, quelqu'un de nos confrères, après s'être renseigné aux sources que ma position éloignée et dépendante ne me permet pas de consulter dans les archives du château de Neuchâtel, voulait bien nous faire connaître si j'ai vraiment découvert le filon d'une mine non encore explorée en tous sens, ou si je me suis aventuré trop présomptueusement et à l'étourdie dans le domaine de l'imagination, en attachant à ce séjour de la princesse de Nemours à Neuchâtel, pendant l'été et une partie de l'automne de 1680, plus d'importance qu'il ne faut lui en attribuer.

Notre Société en était à sa seconde année d'existence lorsque, mettant en ordre les archives de l'hôtel de ville de Pontarlier, je rencontrai, à la date de 1680, des états de comptes établis par le receveur de la Municipalité pour *frais faits lors du passage de Madame de Nemours, allant* dans la Principauté de Neuchâtel, et en *revenant* pendant la dite année. Cette date me frappa, car jusque là je n'avais vu nulle part cette année figurer comme celle où Madame de Nemours se serait trouvée à Neuchâtel. Je compulsai tout ce que j'avais sous la main d'écrits ou d'imprimés où je pusse éclaircir mes doutes à cet égard, et, effectivement, aucun de ces ouvrages ne me donna indice que la princesse, alors curatrice de Jean-Louis-Charles, duc de Longueville, dit l'*abbé d'Orléans*, fût venue cette année dans nos contrées. Cela ne me parut pas indigne de fixer, Messieurs, votre attention. Auparavant, je dois esquisser à grands traits le tableau des événements de cette époque, pour en bien suivre le fil à travers des complications parfois assez embrouillées.

Comme on le sait, Jean-Louis-Charles, fils aîné du bon Henri II, (qui mérita ce nom dans la Principauté de Neuchâtel, mais qui fut le compagnon d'armes du farouche Weymar dans la guerre de 10 ans où la Franche-Comté, notre territoire, et ma ville natale furent si horriblement dévastées, dépeuplées, incendiées) héritait du comté, avec tous ses droits, à sa majorité en 1668.

Fourvoyé dans les pratiques de la religion catholique, soumis à dévotion outrée qui lui avait affaibli le corps et troublé l'esprit, ayant toutefois la conscience de son incapacité à gouverner, il prit le parti de faire la cession de ses droits à Charles-Paris, comte de St-Pol, son frère cadet, prince accompli, bien fait, spirituel, aux manières ouvertes et avenantes. Son portrait, dont il existe plusieurs exemplaires à Neuchâtel, prévient d'emblée en sa faveur. Cette transmission de souveraineté ne pouvant avoir lieu qu'à Neuchâtel, les

[1] Les *Annales de Boyve*, T. IV, page 234, mentionnent le séjour de la duchesse de Nemours à Neuchâtel en 1680; elle y arriva le 9 juin et repartit pour Paris le 25 août 1680. Suivant Boyve, elle fut reçue avec grand éclat et force témoignages d'allégresse.

(Note de la Rédaction.)

deux princes s'y rendirent. Partis le 2 mars 1668, après avoir couché à Pontarlier le 7, ils arrivèrent dans la capitale du Comté le 8.

Le 11 après-midi, au sein du Conseil d'Etat solennellement assemblé, le duc de Longueville Jean-Louis-Charles, couvert d'un froc de religieux (celui de l'ordre des Minimes) fit la remise générale de la Principauté au comte de St-Pol qui, par la magnificence de ses vêtements et sa belle prestance, offrait aux spectateurs un contraste frappant avec son frère. Celui-ci néanmoins, tout en se désaisissant de la souveraineté, en fit la réserve pour lui-même « au cas où son dit frère mourrait sans postérité légitime, » puis, se levant et lui remettant le sceptre en main, il l'embrassa, sortit de la salle et du château pour aller aussitôt s'embarquer sur le lac par lequel il gagna la terre vaudoise à Grandson.

Il ne fut plus connu dès lors que sous le nom de l'abbé d'Orléans; son intelligence s'obscurcit de plus en plus, et il finit par devenir complètement idiot.

Le comte de St-Pol ne régna que trois ans. Attaché par son goût pour la profession des armes aux drapeaux de l'armée française où sa nationalité l'appelait, où son rang et son esprit chevaleresque lui assignaient toujours une place à l'avant-garde, il fut tué en mettant le pied sur le territoire hollandais, après le fameux passage du Rhin, le 2 juin 1672. Sa mort prématurée fut pour la Principauté de Neuchâtel, dans ces entrefaites, une calamité publique; avec lui, disparurent pendant 35 années (jusqu'en 1707) le repos et la tranquillité de votre beau pays. Les éclaircies au milieu du ciel orageux de la Principauté pendant ce laps de temps de plus d'un quart de siècle, furent trop éphémères pour qu'on en ait fait de notables remarques au thermomètre des observations historico-politiques.

Ce prince ne laissant point de postérité légitime, son frère aîné, en vertu de la clause formelle du *retour de la souveraineté à lui-même,* en redevenait le possesseur de droit. D'ailleurs, cette stipulation solennelle étant même foulée aux pieds, *les mâles,* d'après les constitutions de la Principauté, *quand ils étaient au même degré, avaient la préférence sur les femmes.*

Cependant Marie de Longueville, douairière de Nemours, sœur consanguine du prince défunt, voulut disputer sa succession à son frère aîné, le premier possesseur et ayant-droit à double titre, comme nous venons de le voir Cette étrange prétention lui était suggérée par Louis-Blaise de Stavay-Mollondin.

Je ne vous rappellerai point les péripéties par lesquelles passa l'Etat de Neuchâtel, alternant de régents des deux sexes et de gouverneurs, jusqu'à ce qu'enfin, Jean-Louis étant mort, la souveraineté fut adjugée à Marie, duchesse

douairière de Nemours. Il suffit, pour le cas qui nous occupe, de constater le nombre et l'époque de ses voyages dans la Principauté.

D'abord nous la voyons attirée par Mollondin, qui la trompait en l'assurant que la plus grande partie des populations n'attendaient que son arrivée pour la proclamer souveraine. En ce moment, la tutelle de l'abbé était aux mains d'Anne-Geneviève de Bourbon, sa mère, car Marie d'Orléans était issue du premier mariage de Henri II avec Louise de Bourbon-Soissons. Elle quitte Paris au mois d'avril 1673, avec l'autorisation de Louis XIV, pour venir à Neuchâtel « *simplement,* disait-elle, *dans le but de poursuivre ses droits par voie de justice.* » — Elle avait alors 48 ans. Mais, sur des avis que sa démarche exciterait des troubles dans le comté et son chef-lieu, — Mollondin, son partisan fidèle et dévoué mais brouillon, ayant été expulsé du territoire, — elle n'osa passer par le Val-de-Travers. Elle se rendit à Morat, d'où elle envoya en vain demander un logis au château de Neuchâtel. Des intrigues se nouèrent entre cette dernière ville et Morat, que la duchesse ne tarda pas à abandonner. Le 27 avril, elle se rendit à la Neuveville, sans pouvoir toucher au Landeron, ainsi qu'elle se le proposait. Comme sa présence sur la frontière et les manœuvres de ses agents causaient de l'irritation et occasionnaient des rixes sanglantes autour d'elle, le roi de France la rappela, et elle se remit en route pour Paris le 20 mai.

Six ans plus tard, en 1679, nommée curatrice de l'abbé d'Orléans, elle ne dut pas négliger longtemps de mettre à profit ce privilége d'un si haut intérêt pour elle, et d'accourir pour faire acte, au lieu et place de son pupille, de la souveraineté qui lui était déléguée dans un pays dont on lui avait fermé l'accès quand elle se présentait à ses portes comme prétendante. — Ce serait donc en 1680 qu'il faudrait placer ce voyage, accompli en quelque sorte incognito, à en juger par le silence qui règne généralement sur son séjour à Neuchâtel à cette époque.

Au caractère dont on la dépeint, ambitieuse et jalouse de l'exercice de l'autorité, on ne peut douter qu'elle n'ait eu fortement à cœur de présider elle-même, dans Neuchâtel, aux changements administratifs qu'elle devait exiger pour remplacer par ceux qui lui étaient dévoués les créatures de sa belle-mère. Elle avait encore, pour ce voyage, la puissante raison de préparer son avènement en prévision de la mort plus ou moins prochaine de l'abbé d'Orléans, tout en luttant sur place contre les influences occultes que commençait à exercer dans la ville François-Louis de Bourbon, prince de Conti, favorisé par Jean-Louis-Charles, le souverain en titre, d'un testament remontant au 1er octobre 1668, d'après lequel ce dernier l'instituait son héritier.

Le double passage de la duchesse Marie d'Orléans, en 1680, par Pontarlier

(aller et retour), est attesté par des documents si nombreux et tellement authentiques, comme en font foi les pièces ci-jointes, qu'on ne peut révoquer en doute sa présence à Neuchâtel pendant une partie de cette année. J'omets la citation ou la reproduction textuelle d'une foule de comptes sans importance ayant trait à cette double circonstance, dans les détails fournis par le receveur municipal, au magistrat de Pontarlier, pour en obtenir l'autorisation de se rembourser ou acquitter des notes produites par des fournisseurs.

Je ne passerai en revue que les pièces les plus caractéristiques, ou qui sont appuyées de dates sinon précises, du moins assez rapprochées de l'actualité du moment, pour ne pas laisser la moindre équivoque sur le fait de ces passages. Quelques détails de ces comptes ont de plus le mérite de nous révéler certaines particularités des usages remarquables, des curieuses habitudes de confort de nos contrées il y a deux siècles, en même temps qu'ils nous renseignent sur les prix de certaines denrées et friandises de ce temps-là.

Avant l'examen de ces comptes, voici d'abord une pièce officielle qui nous initie aux événements dont il s'agit. C'est un ordre de M. le maréchal de Bataille, lieutenant-général du roi comme gouverneur des places de Joux et de Pontarlier, le marquis de la Platière. Cette pièce m'est également tombée sous la main en inventoriant nos archives pontissaliennes. J'en donne le résumé ; l'original, Messieurs, est à votre disposition.

Sur l'avis que M[me] la duchesse de Nemours, *allant* à *sa* souveraineté de Neuchâtel, doit passer sous peu de jours par Pontarlier...... ordonnons, par la présente, aux communes situées sur le grand-chemin de Pontarlier aux Verrières de Joux, de réparer ce chemin, en si mauvais état que les chariots, charettes, gens à pied et à cheval n'y peuvent passer sans peine et sans grand danger. — Les réparations seront d'une largeur d'au moins une toise et demie (3 mètres), en sorte que les ornières soient bien et solidement remplies, et les rochers et grosses pierres brisées, pour que les carosses de son Altesse Sérénissime y puissent commodément *passer* et *repasser* sans danger ni inconvénient.

« Fait à Joux le 5[me] *de juin*, 1680. — Signé : M[is] de la Platière. »

Les deux pièces suivantes contribuent à nous renseigner encore, mais toujours approximativement :

*Le 15 juillet*, le magistrat fait payer par son receveur *vingt francs*, sur son placet, au sieur Ferdinand Bressand d'Argilly, *pour avoir logé* pendant *deux* jours le marquis de la Frezelières, (sans doute un gentilhomme de la suite de la duchesse qui la précédait), et ensuite madame de Nemours, à laquelle il a fourni *bois, charbon* et *chandelle.*

Et, *le 25 novembre*, même mandat de semblable somme au dit sieur Bressand d'Argilly, *pour avoir logé* madame de Nemours et son équipage, *de retour* de Neuchâtel, ayant fourni pour sa cuisine le *bois*, le *charbon* et la *chandelle.*

Toutes les autres dépenses occasionnées par ses passages sont disséminées dans les comptes du receveur, au milieu d'articles qui y sont étrangers. — A en juger par la date du paiement de la pièce nº 2, on pourrait supposer que la duchesse n'est passée qu'en juillet, mais les comptes suivants, établis fin juin, attestent que son voyage eut bien lieu en juin, comme l'annonçait M. de la Platière.

1º Trois francs neuf gros [1] pour *quinze* bouteilles que l'on a envoyées pleines de limonade à Mme la duchesse de Nemours.

2º Dix-huit francs pour un quartier d'avoine envoyé pour les chevaux de la dite Mme de Nemours.

3º Onze francs trois gros pour les journées des sieurs Maïeur Pierre Dumoulin, Petite-Maillard et Saulget, pour avoir esté *au rencontre* de la dite Mme de Nemours.

4º Un franc six gros à Claude Boichard, pour louage d'un cheval à MM. du magistrat commis pour aller au devant de Mme la duchesse de Nemours.

5º Deux francs pour quatre cents de foin donnés aux chevaux de M. l'Intendant (venu sans doute saluer la duchesse), et

6º Deux francs six gros de paille pour leur faire la litière.

7º Un franc à Guillaume Boichard pour un demi cent de foin pour les chevaux de M. de la Platière lors de l'arrivée de Mme la duchesse de Nemours.

Aux comptes de juillet, on trouve le paiement d'objets consommés certainement en juin, ainsi :

Cent francs payés sur placet, au sieur Huguenet de Besançon, pour confitures offertes à Mme la duchesse de Nemours.

8º Et neuf francs huit deniers au messager qui est allé les chercher à Besançon.

9º Sept francs, deux gros, huit deniers pour douze channes (la channe équivaut à 2 litr. 50 cent.) de vin présentées à M. le gouverneur de Neuchâtel et au révérend père provincial des capucins (chez lequel Mollondin venu au devant de la duchesse logeait probablement).

Je trouve encore un autre paiement, sur placet, pour six channes de limonade confectionnée par le sieur Dubois; valeur quinze francs, acquittés en juillet. Il faut que les quinze bouteilles enregistrées plus haut sous le nº 1, n'aient été que le complément de ces six channes, qui n'auraient pas été suffisantes.

Par ce qu'on vient de voir, il est clairement démontré, bien qu'il ne soit pas possible de déterminer exactement les jours,

[1] Le *gros* équivalait à 12 deniers, et le *franc* à 12 gros.

1° Que la duchesse de Nemours est passée à Pontarlier en *juin 1680*, allant à Neuchâtel, et,

2° Qu'elle y est repassée en *novembre même année*, pour effectuer son voyage de retour à Paris. — Il y a eu vraisemblablement de nouveaux frais faits à Pontarlier à l'occasion de ce second passage, mais les comptes manquent dans nos archives.

Je trouve bien signalé partout le voyage que fit encore à Neuchâtel Mme de Nemours, six semaines après la mort de Jean-Louis-Charles, pour entrer en lice sur le terrain même de la Principauté avec son terrible compétiteur le le prince de Conti. Nous la rencontrons le 6 mars 1694 à Pontarlier. — Là elle fit intimer durement par le gouverneur de Pontarlier, (c'était encore Mr de la Platière), à Jacques d'Affry, chatelain de Travers, venu dans cette ville pour lui présenter ses hommages, l'ordre de ne pas remettre le pied dans la Principauté.

On lui fit à Neuchâtel une réception comme si elle eût déjà été reconnue souveraine, ce qui eut lieu dès le lendemain de son arrivée. La princesse repartit pour Paris le 8 avril.

Elle reparut à Neuchâtel âgée déjà de 74 ans, le 3 mars 1699, pour y venir déjouer par sa présence les cabales du parti puissant du prince de Conti qui menaçait même de lui enlever la Principauté par un coup de main. Après avoir triomphé de tous ses ennemis et assuré sa domination, elle regagna, le 22 mai suivant, Paris, où elle mourut le 16 juin 1707 à l'âge de 82 années. — Avec elle finit la tige aînée de son illustre maison qui avait possédé l'état de Neuchâtel pendant 164 ans, ayant, en 1503, succédé dans cette souveraineté à celle de Fribourg.

Ainsi nous avons compté quatre fois la venue de la duchesse de Nemours à Neuchâtel, et si nous recherchons quels actes importants sa présence en 1680 a pu déterminer, nous voyons :

1° Les Trois-Etats, formés en Chambre de consultation, ordonner le 6 octobre la radiation de la sentence de bannissement prononcée contre Mollondin quand, sous l'administration de la duchesse douairière de Longueville, d'abord curatrice de l'abbé d'Orléans, il dut céder à d'Affry sa charge de gouverneur, qu'il reprit aussitôt la nomination de Marie d'Orléans à la curatelle, dès le 30 juin 1679; mais la sentence n'en était pas moins demeurée inscrite dans les registres du tribunal souverain.

2° Ne s'en tenant pas là, les membres des Trois-Etats déclarent unanimement que : « Après la mort de l'abbé d'Orléans, la souveraineté reviendra de » *plein droit* à Mme la duchesse de Nemours, et que, lors même qu'elle ne » pourrait avoir connaissance du décès du prince pour le terme fatal des six

» semaines, au bout desquelles était irrévocablement adjugée la Principauté » au prétendant accepté par les Etats, elle ne laisserait pas d'être reconnue » comme souveraine. »

Pour obtenir ces éclatants succès de sympathie, il faut donc que la princesse, par son deuxième voyage au delà du Jura, se soit conquis à Neuchâtel une grande popularité qu'elle ne dut pas négliger de cultiver soigneusement par la suite. Voilà donc, suivant moi, pour un spéculateur attentif de l'histoire au point de vue philosophique, une conséquence d'une grande portée dans les éventualités de l'avenir, due à ce séjour de 1680, dont vos chroniqueurs paraissent avoir tenu trop peu de compte.

En effet, que serait-il arrivé si, après la mort de l'abbé d'Orléans, le prince Louis de Bourbon Conti, fort du testament du 1er octobre 1668, l'eût emporté sur la duchesse de Nemours en 1694. — Il existait des précédents de même nature : Conrad de Fribourg n'avait-il pas hérité du Comté par le testament d'Isabelle de Neuchâtel en 1335, et Rodolphe de Hochberg ne l'avait-il pas possédé ensuite du testament de Jean de Fribourg, son cousin, de 1457 à 1487 ?

J'ouvre ici une parenthèse pour faire remarquer qu'il ne faut pas attacher plus d'importance qu'elle n'en mérite à l'influence de Berne dans cette circonstance. Avant tout, ce canton prépondérant tenait à placer à la tête de l'état de Neuchâtel un souverain protestant. A cet effet, il produisit successivement *pour concurrents au prince du Conti dans sa compétition du vivant de* Mme de Nemours avec ses héritiers, en 1699 Guillaume III, roi d'Angleterre, puis, après la mort de ce monarque, en 1702, Frédéric de Prusse, ayant l'un et l'autre, d'après le chancelier de Montmollin, des droits dont la source commune émanait de la maison suzeraine de Châlon, en vertu de l'hommage rendu comme vassal, en 1288, par Rodolphe de Neuchâtel à Jean de Châlon. Nonobstant ces titres féodaux, l'acte du 3 novembre 1707 en faveur du roi de Prusse à l'exclusion de prétendants qui avaient plus de droits que lui à la souveraineté, n'a jamais été accepté comme légal et équitable par les jurisconsultes et les diplomates de tous les pays.

Quelles auraient donc été les destinées de votre pays dans l'hypothèse que nous venons d'émettre au bénéfice du prince de Conti à la mort de l'abbé d'Orléans, en 1694? Dès lors ce souverain régnant à Neuchâtel par la grâce de Dieu, et soutenu par Louis XIV de préférence à la duchesse de Nemours, après avoir reçu le sceptre au bout des fatales six semaines, ni Guillaume III, ni Frédéric de Prusse, au milieu des complications qui agitaient l'Europe, n'auraient songé à lui contester la possession de son petit état. Les orageuses compétitions de 1707 restaient à jamais dans le néant. La dynastie de Charles

de Bourbon Conti continuait paisiblement son règne. — Ou bien l'on peut présumer que la réunion du Comté de Neuchâtel à la couronne de France se serait opérée dans des conditions analogues à ce qui avait eu lieu pour les Principautés d'Orange et de Dombes, car, ainsi que le remarque fort judicieusement Samuel de Chambrier, il ne pouvait convenir à Louis XIV ou à ses successeurs d'avoir un sujet qui, souverain de même que lui par le droit divin, pût traiter avec lui comme le fit Henri II en 1658, au sujet des troupes dont il autorisait dans ses états les levées pour le service de ce monarque, et comme encore la duchesse de Nemours en agit en 1699, au sujet du gouverneur Montet et du pasteur Girard.

Admettons le cas où la Principauté fût restée telle jusqu'à la Révolution française, sous le règne d'un prince français quelconque. Le premier Consul ne l'aurait pas négligée en 1798, et, réunie dès lors à la France, elle serait restée associée à ses destinées ultérieures. Qui sait enfin si, au remaniement de la carte de l'Europe dans le congrès de Vienne, en supposant l'Etat de de Neuchâtel dans la dernière condition où nous venons de le placer, on ne l'aurait pas, sauf à rogner sur un autre point, laissé esclavé dans le territoire français, sans se souvenir qu'il avait été l'allié des Suisses? — Ou bien, car l'idée ne serait pas venue à la Prusse de le convoiter en vertu de ses prétentions de 1703, est-il hors de probabilité qu'on n'eût pas compris votre territoire, ou du moins sa partie moyenne et basse, dans quelque état nouveau, *puisqu'on en était à l'esprit de désaggrégation et de morcellement à cette* époque de rénovation de la face politique de l'Europe?

Oui, Messieurs, un état nouveau! Un de plus ne faisait rien à l'affaire pendant qu'on était en train de tailler en plein drap. Il ne manquait pas de principules à pourvoir, dans cette grande curée de l'Empire français! Depuis le col du fort de l'Ecluse au département de l'Ain, entre le versant oriental du Jura, le lac de Genève, les frontières de Fribourg, de Berne, et de Soleure jusqu'au Rhin, on peut concevoir sur cette longue bande de terrain plus ou moins découpée dans sa largeur, composée de tout ou partie des anciens territoires de Genève, de Vaud, de Neuchâtel et de l'évêché de Bâle, un état qui, laissant exactement à l'ouest la Suisse dans ses limites primitives, aurait formé entre elle et la France, — en tant que les chemins de fer non soupçonnés même alors, ne fussent pas venus bouleverser tous les obstacles imaginés par la diplomatie — une barrière de plus opposée aux entreprises, insensées bien entendu, de quelque Tamerlan français à venir, qui se serait mis en tête d'aller rallumer les feux de la guerre de trente ans dans les provinces transrhénanes.

Voilà ce qui, sans être du domaine des utopies extravagantes, aurait pu ré-

sulter de l'éventualité où, au lieu d'une femme en qui s'éteignit sa race, le prince de Conti aurait implanté sa dynastie dans le comté de Neuchâtel depuis 1694, si, par un séjour de plus de cinq mois dans la capitale de ce comté en 1680, la duchesse de Nemours ne s'y était ménagé de durables et solides alliances, contre lesquelles ne prévalurent point, quatorze ans plus tard, celles non moins nombreuses et puissantes de son redoutable compétiteur.

Mais vos destinées si providentiellement conduites ont reçu une autre direction. Heureux citoyens d'un pays libre, doublement indépendants encore par le jeu de vos institutions perfectionnées à l'usage de votre propre canton, vous donnez au monde l'admirable spectacle d'une population intelligente, éclairée, où l'industrie, le commerce et les arts ont répandu l'aisance, sur un sol privilégié de tous les dons, de toutes les beautés de la nature. Le culte des beaux-arts, l'amour de l'étude des lettres et des sciences dans toutes les directions, ajoutent un nouveau charme aux jouissances de votre tranquille existence dont, attirés par votre gracieux accueil et votre cordiale hospitalité, nous, vos voisins, nous venons avec bonheur être les témoins trop passagers. Nous puisons en même temps, dans ces charmantes relations, des connaissances appropriées à nos goûts studieux qui sont les vôtres en cette circonstance, en nous abreuvant aux sources communes de l'histoire de nos deux pays. Tous les documents que nous réunissons, soit d'un côté du Jura soit de l'autre, nous annoncent que notre origine est la même. Oublieux des tristes dissentissements de nos pères dans des époques déjà loin de nous, nos efforts ne doivent plus tendre qu'à resserrer par tous les moyens à notre disposition, les liens de bonne confraternité que nous avons formés depuis quelques années, tant sous les bannières unies de nos sociétés orphéoniques, que dans des réunions austères comme celle-ci, agapes des travailleurs de l'intelligence, d'où nous remportons toujours les plus sains et les plus touchants souvenirs.

EDOUARD GIROD,
*bibliothécaire de la ville de Pontarlier.*

# NOTICE

# SUR LA DONATION D'ARCONCIEL

## PAR L'EMPEREUR HENRI IV, EN 1082

PAR

le Père NICOLAS RÆDLÉ, de l'ordre des Cordeliers, à Fribourg.

---

Les membres de la Société d'histoire et les personnes qui ont assisté à la réunion de la *Société suisse pour les études historiques* qui a eu lieu à Neuchâtel, se rappellent le curieux travail du Père Rædlé, lu par M. Daguet en séance publique au château de Neuchâtel. Une copie de cette notice ayant été remise par ce savant religieux à un membre de notre Société, nous avons jugé opportun de la publier dans le *Musée neuchâtelois*, et nous n'aurions pas attendu jusqu'à ce jour, si le révérend Père Rædlé n'avait pas manifesté dans le principe l'intention de la publier de préférence dans *l'Indicateur historique*. Mais comme elle n'a vu le jour ni dans l'*Anzeiger* de Zurich, ni dans celui qui paraît maintenant à Soleure, nous n'avons pas cru devoir ajourner davantage la publication d'une dissertation qui touche à une question aussi importante pour l'histoire de notre pays que celle de l'origine de la Maison de Neuchâtel. Nous donnons tel quel, sauf d'insignifiants changements de style, le Mémoire du Père Rædlé ! *(Note de la rédaction.)*

Un document très-précieux pour l'histoire de notre pays, car il mentionne l'un des premiers seigneurs qui ont gouverné une grande partie de notre patrie actuelle, c'est celui de la donation d'Arconciel que l'empereur Henri IV fit en 1082. Il a souvent été publié, plus souvent commenté, mais mal-

heureusement encore jamais bien lu. Le texte fautif qui en a été répandu provient de ce que toutes les publications se sont faites d'après une copie mal comprise, c'est-à-dire, faite par un copiste assez peu exercé dans la paléographie. Il est vrai que le document original n'existe plus, mais nous en possédons une copie assez bien conservée dans le *Livre des donations de l'ancien monastère de Hauterive.* Ce livre, qui est un vrai cartulaire de ce monastère, a été écrit par Jacques Carementrant, notaire de Fribourg, en 1478, et contient une copie authentique faite sur les originaux mêmes. Ce cartulaire fut aussi copié plus tard, mais il est à regretter qu'il l'ait été à son tour par un copiste inexpérimenté dans la lecture des vieilles écritures ; et c'est d'après cette copie inexacte que furent faites toutes les publications qui en ont paru.

En 1866, j'en pris à mon tour une copie pour mes propres recherches, et c'est alors que je découvris pour la première fois le vrai texte de cet ancien et précieux document. Jusqu'ici on avait lu que l'empereur Henri IV avait fait la donation d'Arconciel à un comte Conon ; et comme on ne connaissait de ce temps-là qu'un comte Conon, c'est-à-dire, celui d'Oltingen, on en avait conclu que cette donation avait été faite au dit comte Conon d'Oltingen.

Or, là est l'erreur que je viens signaler dans cette notice. La donation d'Arconciel en 1082 par l'empereur Henri IV n'a pas été faite à un comte *Conon*, mais à un comte *Ulric*. Le texte ne dit pas *Cononi comiti*, mais *Ulrico comiti*, comme je vais le prouver.

Au premier coup-d'œil jeté sur le cartulaire de 1478, le lecteur est porté à lire *nono comiti.* Le copiste dont j'ai parlé ne pouvant s'expliquer ce mot étrange, en fit un *cono*, mais ne le comprenant pas davantage, il alla plus loin et en fit un *Cononi*, de telle manière qu'il finit par écrire *Nono Cononi comiti.* C'est ainsi que cela a été publié dans *Zeerleder* N° 22[1] (*). Mais si le lecteur examine le mot attentivement, il verra qu'on ne peut pas lire *nono*, que la première lettre est un *u*, la seconde un *r*, la troisième un *i*, la quatrième un *c* et la cinquième un *o*, ce qui fait *urico*, et que sur ce *urico* a été tracé un signe d'abréviation. Or, comme *urico* n'est pas un mot entier, il cherchera quelle est la lettre remplacée par le signe d'abréviation, et nécessaire pour compléter le mot. Il verra sans peine que cette lettre est un *l*, car s'il le place après la première lettre du mot, il aura un mot entier qui sera *Ulrico*.

Aucun historien, à ma connaissance, n'a fait attention à la présence très-importante de ce signe d'abréviation, à l'exception toutefois de M. Louis

(*) Voir les *Notes* à la fin de cet article, p. 244.

Wurstemberger dans son excellent ouvrage : *Geschichte der alten Landschaft Bern*, tome II, p. 182, n b, où il dit : « Der Name eines Grafen Cono ist nicht klar ausgedrückt; es heisst «*nono*» oder «*nono comiti*» mit einem *Abkürzungszeichen über nono*, etc. » Cependant M. Würstemberger lui-même n'est pas parvenu à déchiffrer le mot dont il s'agit, car il dit encore : « *Niemand zweifelt aber, dass dieses nono nicht eine Entstellung von Cono oder der sonst ganz fehlende Taufname des belehnten Grafen sei.* »

Il est vrai que dans le mot *urico* il n'y a point de signe sur l'*i*, mais l'absence de ce signe sur cette lettre n'est d'aucune valeur dans la question, le copiste l'ayant omis très-souvent aussi sur d'autres mots. Maintenant, quel est ce comte Ulric à qui l'empereur Henri IV donne Arconciel en 1082 ? Si nous considérons que les plus anciens seigneurs d'Arconciel étaient de la maison comtale de Neuchâtel, et que le plus ancien membre de cette maison s'appelait Ulric, c'est-à-dire Ulric de Fénis, nous pouvons conclure que le comte Ulric qui a reçu Arconciel en 1082 n'est autre que le comte Ulric de Fénis lui-même.

Nous venons de parler d'Ulric de Fénis, mais où est ce Fénis ?

Les historiens modernes affirment que Vinelz, sur la rive droite du lac de Bienne, est l'ancien Fénis des comtes de Neuchâtel [2]. Je ne sais ce qui en est en réalité, car aucun document contemporain n'est venu jusqu'ici infirmer ni prouver cette assertion. Cela étant, je laisse cette opinion pour ce qu'elle peut valoir. Cependant mes recherches historiques me portent à admettre et à poser deux alternatives : Ou Vinelz n'est pas le vieux Fénis, ou il y a eu deux châteaux de Fénis. Voici mes raisons :

En travaillant aux riches archives de la famille de Fégely de Viviers, j'ai eu à examiner des reconnaissances féodales du XVII^me^ siècle. Ces reconnaissances concernaient certaines terres sises aux confins des villages de Prez et Corserey au canton de Fribourg. En parcourant ces vieux papiers, je découvris que dans les confins rappelés tout à l'heure se trouvait un bois appelé le bois de Fénis, et que dans ce bois s'élevait jadis un vieux château de Fénis dont on voyait encore les vestiges au XVII^me^ siècle. L'existence de ce château dans cette contrée m'étonna fort ; je ne pus me l'expliquer pour le moment, car je n'avais pas encore étudié le livre des Donations de Hauterive, ni l'histoire de Neuchâtel. Je me ressouvins de cette découverte dans les recherches auxquelles je me livrai pour cette présente notice, et ce qui m'avait paru autrefois obscur et inexplicable me devint parfaitement clair. Cependant, pour plus de sûreté, j'allai consulter les archives cantonales de Fribourg et voir si, dans quelques Extentes soit Grosses féodales de Prez et Corserey, il n'était pas aussi question de ce bois de Fénis. J'eus, en effet,

le plaisir de trouver la mention de ce bois de Fénis dans la Grosse de Prez et Corserey N° 78 fol. 144 et *sparsim*.

Mais comment s'expliquer l'existence du château de Fénis et Neuchâtel vers Prez et Corserey dans le canton de Fribourg ? Voici comment la chose m'apparaît : Guillaume de Glane, fondateur du monastère de Hauterive, était le fils de Pierre et le petit-fils d'Ulric de Glane. Cet Ulric de Glane épousa Rilent de Vilar-Walbert, soit de Walperswyl près du lac de Bienne, qui lui apporta tout ce qu'elle possédait à Lentigny, Corserey et Onnens au canton de Fribourg.[3] Depuis lors ses biens restèrent dans la Maison de Glane, et Guillaume, le dernier mâle de cette famille, finit par les donner au monastère de Hauterive qu'il fonda en 1138. Car voici ce que nous lisons dans le Cartulaire de Hauterive : « Anno ab Incarnatione Domini M. LXXXVIII Uldricus pater » Domini Petri de Glana sumpsit in conjugium Rilent de Vilar Walbert, ma- » trem ejusdem Petri de Glana ;[4] » et encore : « Raspa de Lintiniei et de » Corserei sicut terra de Unens allodium fuit de Vilar Walbert, et postera » hereditario jure venit ad Dominum Glane, et Dominus Guilelmus Glane » totum in elemosina Ecclesie Alteripe dedit. »[5]

Quelle est la descendance de ce comte Ulric de Fénis, seigneur d'Arconciel ? Cette question est très-difficile à résoudre, et je crois qu'elle n'a jamais encore été étudiée suffisamment. Les indications ne manquent pas dans les actes anciens et nouveaux, il est vrai ; mais quand on les compare, on s'aperçoit bientôt que quelques-unes sont plus ou moins erronées ou même complètement fausses, et que les historiens sont loin d'être unanimes. On n'a pour s'en convaincre qu'à examiner les diverses données que nous possédons sur les premiers membres de la Maison comtale de Neuchâtel.

1° Nous lisons dans le *Cartulaire de Lausanne* qu'Ulric, comte de Fénis, avait deux fils : Conon, évêque de Lausanne, et Bourkard, évêque de Bâle ; que le dit Conon fonda sur son patrimoine l'abbaye de St-Jean de Cerlier; qu'étant mort sans avoir achevé son œuvre le 14 des calendes de janvier (19 décembre), il fut enterré devant le crucifix en la dite abbaye, et que ce fut alors son frère Bourkard, évêque de Bâle, qui termina la construction de l'église après avoir lui-même bâti le château de Cerlier.[6] Cet évêque de Lausanne, Conon, fut élu vers 1092 et paraît pour la dernière fois comme témoin dans une donation du dit Bourkard, en faveur de St-Alban de Bâle en 1103,[7] et mourut vers 1105.[8]

2° Le dit Bourkard étant camérier de l'archevêque de Mayence, fut élu évêque de Bâle en 1072[9] et mourut le 12 avril 1107.[10]

Les historiens sont unanimes à donner le nom d'Asuel, soit en allemand de Hasenbourg, à la maison dont sortaient ces prélats. Mais ils sont loin d'être

d'accord sur l'identité de cet Asuel soit Hasenbourg. Les uns placent ce château à $2^1/_2$ lieues de Porrentruy,[12] d'autres à Fénis près du lac de Bienne,[13] d'autres enfin en Argovie.[14] Il m'est difficile d'affirmer quelle opinion est la vraie, car je n'ai trouvé aucun document contemporain qui pût servir de base à un jugement quelconque, et le cartulaire de Lausanne ne dit nullement que cet évêque Bourkard de Bâle soit originaire de Hasenbourg.[15]

3° Rodolphe de Neuchâtel, dit souvent d'Arconciel, a épousé Emma de Glane, l'une des quatre sœurs de Guillaume de Glane, fondateur de l'ancienne abbaye de Hauterive.[16] Aucun document contemporain ne dit de qui il est fils, ni quand il est mort ; ce qu'on a affirmé à cet égard n'est donc qu'une pure conjecture.[17]

Nous ne possédons aucun document émané de lui, et les trois que M. Matile lui attribue sous les Nos 12, 13 et 14 ne sont que de simples régestes tirés du Cartulaire de Hauterive et sans aucune date. Il est vrai que dans Matile ces trois régestes sont datés ; mais il faut observer que ces dates sont postérieures de six siècles et n'y ont été ajoutées que par Mgr. de Lenzbourg au siècle passé. Il en est de même de la date des régestes que l'historien neuchâtelois rapporte sous les Nos 15, 18, 19, 21, 22, 23, 24. Cette observation concernant ces dates a déjà été faite par M. l'abbé Gremaud ; voir le *Mémorial*, I. page 268, n. 1.

Le premier document authentique qui fasse mention de ce Rodolphe de Neuchâtel est la bulle du pape Eugène III en faveur de l'abbaye de Hauterive. Cette bulle est daté de Sutri le 13 avril 1146.[18] Eugène III y confirme au dit monastère : *Alpes quarum una vocatur Drosina, altera morvas et pasturam per circumjacentes alias que pertinent ad curiam de Marli* *. Or nous savons par le régeste No 13 de M. Matile que ces montagnes ont été données à la dite abbaye par Rodolphe d'Arconciel, soit de Neuchâtel, avec le consentement de son épouse Emma et de leur fils Ulric. Quand cette donation a-t-elle été faite ? Rien ne nous le dit, car la date ci-dessus du 13 avril 1146 n'est que celle de la confirmation papale et non celle de la donation même. Chose assez étrange : dans les actes de confirmation de l'abbaye que firent l'évêque Gui de Lausanne en 1138[19] et 1139,[20] le pape Innocent II en 1141[21] et l'évêque Gui de nouveau en 1142,[22] il n'est fait aucune mention de cette donation, ni même du donateur sous quelque rapport que se soit. Cependant Rodolphe avait épousé Emma de Glane depuis longtemps, puisque en 1146 il avait déjà un fils Ulric assez âgé pour donner son consentement à la dite donation. Je ne sais trop à quoi attribuer ce silence.

* Marli ou Marlies, village paroissial à une lieue de Fribourg.

Il importe pour l'histoire de la seigneurie d'Arconciel de déterminer la position géographique de ces diverses montagnes que Rodolphe de Neuchâtel donna avant 1146 au monastère naissant de Hauterive. Je ferai d'abord observer que leur orthographe diffère, dans Matile, de celle du Cartulaire de Hauterive. Pour fixer l'attention je vais énumérer les différentes orthographes de ces montagnes, et à la suite de chacune d'elles je rapporterai en le soulignant le nom qu'elle porte sur la grande carte du canton du Fribourg par Stryenski : Dusinam-Drusinam-*es Rosseyres ;* Morvas-Morval-*Morveau ;* Sore Deschi-Fore Deschi-*Feredechy* ; Tissinia-Trissiniva-*Tissinivas ;* Vuaneschi-Manschi-*Vonnechy ;* Aumina. Cette dernière montagne donna son nom au lac qui est près de là et que nous appelons aujourd'hui *Lac-Domène.* Toutes ces montagnes sont situées aux sources du torrent du Javroz qui coule dans la vallée de Charmey. On les trouvera indiquées sur la carte sous les noms que j'ai soulignés.

4° Un Rodolphe de Neuchâtel avait un frère, Mangold, et l'obituaire [23] de Fontaine-André nous dit que ce furent les deux premiers fondateurs de cette antique abbaye. Les documents de cette abbaye ne nous apprennent pas de qui ils étaient fils, mais vu le temps où ils ont fait cette fondation il est permis de croire que ce Rodolphe est le même que l'époux d'Emma de Glane, et comme ce Rodolphe en avait eu un fils qui, en 1146, était déjà en état de donner son consentement à une donation, on peut admettre que le dit Rodolphe et son frère Mangold étaient les fils d'Ulric de Fénis dont il a été question ci-dessus.

S'il en est ainsi, il s'ensuivrait qu'Ulric de Fénis avait quatre fils : Conon, évêque de Lausanne ; Bourkard, évêque de Bâle ; Rodolphe, l'époux d'Emma de Glane, et Mangold.

Berthold de Neuchâtel devint évêque de Bâle en 1122, [24] résigna en 1134 [25] et paraît déjà mort en 1136. [26]

Le nécrologue de Lucelle le dit oncle maternel des Hugues, Amédée et Richard de Montfaucon, fondateurs de l'abbaye de Lucelle, [27] et un diplôme du 6 janvier 1125 de l'empereur Henri V [28] en confirmation de la fondation de la dite abbaye le qualifie de frère germain de R (odophe !) comte de Neuchâtel. Comme le dit évêque Berthold est l'oncle maternel de ces dits trois frères, il est évident qu'une de ses sœurs a été l'épouse d'Amédée I, seigneur de Montfaucon.

Trouillat croit qu'il faut entendre ici Neuchâtel en *Suisse,* et affirme que l'opinion de quelques auteurs, qui font sortir l'évêque Berthold de Neuchâtel en *Bourgogne,* n'est pas admissible ; car, dit-il, cette Maison était alors inconnue. [29] Mais comment Trouillat peut-il dire que la Maison de Neu-

châtel en Bourgogne était alors inconnue, puisque dans la confirmation de la dite abbaye de Lucelle par l'empereur Conrad III, le 28 mai 1139, [50] ainsi à peine quatre ans après la mort du dit évêque Berthold, l'un de ces trois fondateurs de Lucelle est nommé en toutes lettres Amédée de Neuchâtel, et qu'ici il n'est évidemment question que de Neuchâtel en Bourgogne.

Puisque cet Amédée se dit de Neuchâtel en Bourgogne, et que son oncle Rodolphe, frère du dit évêque, se dit aussi de Neuchâtel, il serait plus naturel d'admettre qu'il ne s'agit ici que d'un seul et même Neuchâtel; car pour admettre le contraire, c'est-à-dire pour que cet Amédée fût de Neuchâtel en Bourgogne, et que ses oncles et sa mère fussent de Neuchâtel en Suisse, il faudrait qu'un document contemporain le déclarât expressément et fît cette distinction. Or il n'est trace nulle part d'un pareil document.

Mais quel est ce comté de Tir, dans lequel se trouvait placé le château d'Arconciel? cette dénomination a déjà exercé la patience de maints érudits. [51] Citons d'abord le vrai texte de la donation : *Castrum arcumciacum cum ipsa villa posita in pago qui dicitur Nontlanden in comitatu Tirensi.*

Le comte Otto de Thierstein vendit en 1418 à l'Etat de Fribourg tous les fiefs qu'il possédait dans la seigneurie de cette ville. [52] Quand on recherche sur la carte où tous ces fiefs étaient situés, on voit que leur ligne frontière s'étendait depuis Cormondes à Barberêche, que là elle passait la Sarine pour aller à Guin; que de là elle remontait en ligne droite au sud pour arriver à la rivière de la Gérine; enfin que depuis là elle remontait par la rive droite de cette rivière jusqu'à ses sources, de manière que la Gérine formait la frontière entre les fiefs des comtes de Thierstein et la seigneurie d'Arconciel.

Cette seigneurie d'Arconciel était alors enclavée entre la Gérine et la Sarine et, s'étendant au sud jusqu'aux cimes des montagnes, comprenait le territoire actuel des villages d'Arconciel, Marly, Ependes, Praroman et Treyvaux.

Il paraîtrait, par l'acte de donation, que le territoire de ces seigneurs d'Arconciel faisait jadis partie du domaine des comtes de Thierstein, et que les fiefs de ces comtes s'étendaient non-seulement jusqu'à la Gérine mais encore jusqu'à la Sarine, et que c'est pour cette raison que l'empereur Henri IV, en la détachant et la donnant au comte Ulric, pouvait dire qu'elle était dans le *comté de Tir.* Car, remarquons-le bien, le mot de *Tir* aura été le nom primitif de ces comtes, qui auront à leur tour donné au rocher sur lequel leur château était bâti le nom de Tirstein (Thier stein) qu'ils ont porté en dernier lieu. Ainsi, on peut admettre que le comté de Tir ou le comté de Thierstein sont absolument identiques.

Tous ces fiefs de Thierstein situés dans la seigneurie de Fribourg dépendaient de l'antique château de Viviers, et le plus ancien possesseur de ce

château que j'aie pu découvrir, c'est le fameux Oudelhard de Viviers, qui, en 1153, usurpa l'avouerie du domaine que les moines de Payerne possédaient à Chiêtres, et contre lequel ils allèrent porter plainte à l'empereur Frédéric Barberousse qui était alors à Besançon. [53]

Mes recherches historiques m'ont donné la certitude que *Viviers,* qui se trouve en terre romande et sur la rive gauche de la Sarine, n'est autre chose que la traduction du nom allemand de *Seedorf.* Ce fait d'ailleurs se trouve confirmé par M. de Stürler, archiviste de Berne. [54] Ainsi Oudelhard de Viviers et Oudelhard de Seedorf sont absolument le même personnage.

Or, comme ce Oudelhard de Viviers, soit de Seedorf, était seigneur dans le comté de Thierstein, et que l'on sait par l'histoire que les comtes de Thierstein lui ont succédé dans la possession des fiefs du comté de Tir et dans son droit d'avouerie sur les couvents de Frienisberg et de Beinwyl, aujourd'hui Mariastein, on ne peut refuser d'admettre qu'il était lui-même de la famille des comtes de Thierstein.

M. Quiquerez, de Délémont, pense qu'on se trompe en prenant Oudelhard de Viviers pour le comte de Sogren, ou Soihières près Délémont; fondateur du couvent de Frienisberg et co-fondateur de celui de Beinwyl; car, dit-il, les nobles de Viviers n'appartenaient point à la classe des comtes, mais seulement à celle des gentilshommes, et selon toute apparence ils étaient des vassaux. [55] M. Quiquerez a raison sur ce dernier point. Les seigneurs de Viviers étaient réellement vassaux des comtes de Sogren ; car l'acte de confirmation de Frienisberg nomme expressément parmi les témoins Eberhald de Viviers, diacre, Hugo de Viviers, chevalier, Conon de Viviers, ministériel. Il aurait pu encore ajouter Bourkard, curé de Barberêche, paroisse fribourgeoise à laquelle le dit Viviers appartient.

Mais ici je dois mentionner un fait connu du public fribourgeois, mais inconnu à beaucoup d'historiens suisses : c'est qu'il y a deux Viviers, un *Vieux-Viviers* et un *Nouveau-Viviers,* situés tous deux sur la rive gauche de la Sarine, dans la paroisse de Barberêche, et à dix minutes environ l'un de l'autre.

Le Vieux-Viviers, à cause des beaux domaines qui en dépendent, est appelé aujourd'hui le *Grand-Viviers,* et le Nouveau-Viviers, qui possède moins de terres, le *Petit-Viviers.* Le Grand-Viviers appartient maintenant à la famille de Fégely, et le Petit-Viviers à Mme Lambossy, née de Boccard de Fuyens.

Le Grand-Viviers n'a conservé des âges antiques qu'un fossé aujourd'hui à peu près comblé ; tandis que le Petit-Viviers possède encore sa tour séculaire et ses profonds et larges fossés.

Les nombreux documents concernant Viviers qui existent encore nous

apprennent que les nobles de Viviers habitaient le Nouveau soit Petit-Viviers ; et il faut admettre que le comte Oudelhard de Sogren, soit de Viviers ou de Seedorf, a habité le Vieux soit Grand-Viviers, qui était déjà en ruines dans le XIIIme siècle.

La plus ancienne mention que j'ai trouvée de l'existence des deux châteaux de Viviers remonte à 1294 ; c'est un acte de partage entre les trois frères Pierre, Joseph et Conrad, co-seigneurs de Pont-en-Ogo, que le seigneur Conrad de Viviers avait institués ses héritiers dans tout ce qu'il possédait au château et à la tour de Viviers sur le monticule du Vieux-Viviers (specialiter de castro de Viviers et de turre et in perdio de Veteris Viviers). [56]

En 1423 le Grand, soit Vieux-Viviers, appartenait aux frères Ottonin et Jean Oguey ; [57] et le Petit ou Nouveau-Viviers au donzel Pierre Rich, le père de la célèbre Louise Rich [58] qui, ne pouvant épouser Henzmann Velga, se fit nonne chez les Dominicaines de Bâle. Depuis lors les deux Viviers passèrent à la famille de Praroman. Mais un siècle après, le Nouveau-Viviers en sortait déjà pour entrer successivement dans les familles Amann, de Gleresse, Jungo, enfin dans celle de Boccard de Fuyens.

Deux siècles plus tard, Anne-Marie de Praroman, alliée de Griset de Forel, ayant obtenu dans le partage avec ses frères le terrain du Vieux-Viviers, [59] où un chêne avait grandi au milieu des masures de l'antique château d'Oudelhard, construisit en 1616 le château que l'on y voit encore, ainsi que la chapelle attenante qu'elle éleva en l'honneur de sa patronne Ste-Anne, et qui fut consacrée par l'évêque Jean de Wattenwyl le 26 juillet 1627. Sa petite-nièce, Marie de Praroman, ayant épousé Jaques de Fégely, bailli de Montagny, apporta, par son mariage, le beau château de Viviers et les vastes domaines qui en dépendent à la famille de Fégely, qui dès-lors s'appela Fégely de Viviers.

J'espère avoir prouvé par cette notice :

1° Que l'empereur Henri IV n'a pas fait la donation d'Arconciel à un comte Cono, mais à un comte Ulric, qui ne peut être que le comte Ulric de Fénis-Neuchâtel.

2° Qu'il est incertain que le Vieux-Vinelz près du lac de Bienne soit le vrai Fénis, mais qu'il a réellement existé un château de Fénis près de Corserey, dont les biens sont parvenus, par le mariage de Rilent de Walperswyl, à la maison de Glane, et de celle-ci, par Guillaume de Glane, au monastère de Hauterive.

3° Que l'existence du château de Hasenbourg est très-problématique.

4° Que l'évêque Berthold de Bâle n'est pas de la maison de Neuchâtel en Suisse, mais de Neuchâtel en Bourgogne.

5° Que le nom de Tir n'est que le nom primitif des comtes de Thierstein.

6° Qu'Oudelhard de Viviers est le même que le comte de Sogren, fondateur de Frienisberg et co-fondateur de Beinwyl.

7° Enfin que ce comte Oudelhard de Viviers est lui-même un comte de Thierstein.

---

# NOTES

1. Urkunden für die Geschichte der Stadt Bern, par Zeerleder, n° 22.
2. Histoire de Neuchâtel et Valangin, par Chambrier, p. 10. — Geschichte der alten Landschaft Bern, par Wurstemberger, II, p. 185.
3. Zeerleder, I, n° 51, p. 104.
4. Livre des Donations d'Hauterive, fol. 1, aux archives cantonales de Fribourg.
5. Id., p. 38.
6. Cartulaire de Lausanne, p. 41.
7. Trouillat, I, n° 146, p. 218.
8. Certaines raisons me portent à croire qu'il est mort le 19 décembre 1105.
9. Trouillat, I, n° 124.
10. Id., I, n° 154.
12. Id., I, n° 124, n. 3.
13. Wurstemberger, II, p. 185.
14. Scriptores rerum Basiliensium minores, vol. I, p. 299.
15. Cartulaire de Lausanne, p. 41.
16. Matile, n° 24.
17. Id., p. 1216.
18. Mémorial de Fribourg, III, p. 63.
19. Id., II, p. 13.
20. Id., II, p. 17.
21. Id., II, p. 18.
22. Id., II, p. 218.
23. Matile, n° 10.
24. Trouillat, I, n° 164.
25. Id., I, n° 175.
26. Id., I, n° 175, n. 2. — Trouillat, I, n° 176, p. 263.
27. Id., I, n° 164.
28. Id., I, n° 167, p. 247.
29. Id., I, n° 164, n. 6.
30. Id., I, n° 184.
31. Wurstemberger, p. 182, note 6.
32. Recueil diplomatique de Fribourg, VII, p. 165.
33. Zeerleder, n° 46. — Trouillat, I, n° 270.

34-35. Essai sur l'histoire des comtes de Sogren, p. 39, note 1.

36. Archives cantonales de Fribourg « Alte Landschaft », n° 2, B. ".
37. Recueil diplomatique, VII, p. 160.
38. Id., VII, p. 157.
39. Archives de la famille de Fégely de Viviers.

# LES GIRARDET

## Paul Girardet

SUITE. — VOIR LA PRÉCÉDENTE LIVRAISON.

*La Cinquantaine* de Knaus est une scène de la vie intime de l'Allemagne. Un couple célèbre sa cinquantième année de mariage au milieu d'une foule heureuse d'enfants et de petits-enfants accourus de tous les points pour cette fête patriarcale ; on fait cercle sur la pelouse ombragée d'arbres séculaires, et les vieux époux, rayonnant de joie sous leur couronne de cheveux blancs, inaugurent le bal qui commence. Cette danse du temps passé, ce souvenir des jours de la jeunesse remonte à leur cœur, il illumine tout leur être, et chacun les contemple avec bonheur et attendrissement. Si le peintre s'est montré l'observateur fin et délicat des sentiments et des types qu'il met en scène, le graveur de son côté a été à la hauteur de sa tâche, et sa planche, de dimensions considérables, est peut-être la plus remarquable de son œuvre, une de celles où, inspiré par l'admirable page qu'il avait à traduire, il s'est plu à en rendre toutes les finesses et ces intimités qui tiennent à une nuance ou à un trait ; rien n'est omis ni effleuré, et l'exactitude parfaite n'empêche pas la liberté du travail ; son burin est ferme et spirituel à la fois, il est tout imbu du maître, et comme sous le charme de la scène à laquelle il nous fait assister.

On ignore assez généralement, non-seulement les procédés de la gravure, mais les aptitudes et le travail qu'elle réclame ; on ne songe pas volontiers à la somme de patience et de peine que représentent ces estampes qu'on parcourt rapidement dans une collection, ou sur lesquelles on jette un regard

distrait dans nos intérieurs. Il y a là souvent un labeur de plusieurs années ; l'artiste, courbé sur une planche de métal dur et poli, en a labouré toutes les parties avec une pointe d'acier ; l'outil s'y est émoussé bien des fois, mais plus forte et mieux trempée que lui, la volonté du travailleur a mené l'œuvre à bonne fin. — Tandis que les peintres parcourent joyeusement tous les horizons ouverts à leurs appétits, pendant qu'ils voyagent sous le soleil et le ciel bleu, ou qu'ils s'égarent dans le monde de la fantaisie, libres d'allure, au gré de leurs caprices, le graveur cloîtré dans son atelier, sous une lumière ménagée par des châssis recouverts de papier, travaille avec une conscience mathématique ; un trait creusé à l'eau-forte enserre les figures, et l'implacable tableau est là sous ses yeux, paralysant toute liberté, arrêtant toute velléité bonne ou mauvaise de sortir de cet enclos de lignes. A cette tâche rigide et lente la fantaisie, lassée de froisser ses ailes aux barreaux de sa cage, les replie peu à peu sur elle-même et finit par s'oublier.

Faut-il parler aussi des exigences des peintres, ou des nécessités de la vocation du graveur dont la volonté doit se plier au goût faux et bourgeois des éditeurs ; se figure-t-on un tempérament nourri des belles choses de l'art, aux prises avec une toile fausse et antipathique dont il faut étudier et traduire les faiblesses. Ceci est une page oubliée du livre des misères humaines ; ils sont rares les gens qui apprécient à leur juste valeur les œuvres du burin.

Nous avons déjà parlé de la fièvre de travail particulière à la famille Girardet ; le cadet n'en a pas été déshérité, et il arrive à chaque exposition avec une œuvre nouvelle ; après la *Cinquantaine* exposée au salon de 1861, paraît *Une noce en Alsace* d'après G. Brion. Ici il a à interprêter un maître d'une peinture plus franche et plus vigoureuse, des tonalités plus accusées, des oppositions brillantes et sombres, et il les rend avec une grande justesse. Le bagage de la fiancée traîné sur un char traverse un de ces villages alsaciens qu'Erkmann et Chatrian nous ont dépeint avec tant de charme dans leurs romans nationaux ; le cortége est précédé de violons et de contre-basses d'une allure comique, la foule se presse et salue sur leur passage.

*Le Saltimbanque* de Knaus (salon de 1865) est une scène comique un peu à la manière de Jean Steen et de Teniers, mais avec plus de finesse. Un maigre artiste forain, qui pour le quart-d'heure a établi son théâtre dans une grange, fait sortir une volée de serins de dessous le chapeau d'un personnage à la stupéfaction générale des spectateurs, stupéfaction qui se manifeste de toutes les manières et va même jusqu'à la terreur chez une vieille femme.

Parler de l'exactitude du dessin, des ressemblances, est chose superflue lorsqu'il s'agit d'une gravure de Paul Girardet, et les appréciations ne peuvent porter que sur des nuances de finesse ou de manière ; ici donc encore nous n'avons à constater qu'un nouveau succès.

*L'appel des condamnés de la Terreur*, d'après Muller (salon de 1866) est aussi traduit avec justesse. — *Le laboureur et ses enfants*, d'après Duverger (salon de 1867) rend avec une vérité intelligente le caractère de cette peinture moëlleuse, colorée et vraie.

*La Cinquantaine*, *l'Escamoteur*, *Une noce en Alsace*, et *La première messe en Kabylie*, figurèrent à l'exposition universelle de 1867.

*L'enfant prodigue* de Ed. Dubufe, est une composition théatrale remplie de seigneurs et de dames, de musiciens et de bayadères d'une époque fantaisiste. Les poitrines nues, la soie et le velours s'agitent en partie sous les colonnes d'un palais, en partie sous un ciel de lapis-lazulli. Cet amalgame de choses fausses, ce monde conventionnel et douteux, représenté sur une toile immense d'un dessin souple et d'une exécution soignée mais sans grand caractère, rencontra les sympathies des gens du monde pour lesquels des scènes de ce genre semblent être peintes ; on sait le succès des compositions de Schopin, gravées à la manière noire. — *L'enfant prodigue*, gravé par Paul Girardet, était exposé en 1869 ; ses deux pendentifs, traités en grisaille sur les côtés du sujet principal, ont plus de caractère et de sobriété ; l'un représente l'enfant prodigue gardant des pourceaux, l'autre son retour à la maison paternelle. Au même salon figurait *La bataille de Custozza*, d'après Grimaldi, qui valut à Paul la croix de la couronne d'Italie.

*La partie de Billard*, d'après Boutibonne, était exposée au salon de 1870.

Nous avons cité en commençant les moindres planches de l'œuvre des fils de Samuel Girardet, le libraire du Locle, non pas seulement parce qu'en général elles ont trait à l'histoire et sont aujourd'hui de précieux documents, mais parce qu'à ce moment nous assistions à la naissance d'un arbre et que nous tenions à en compter toutes les feuilles et toutes les fleurs. Aujourd'hui l'arbre est immense, il a jeté de vigoureux rameaux chargés de fruits innombrables ; on nous pardonnera donc d'écourter la liste de l'œuvre de Paul. Nous citerons cependant encore *Vert Vert* d'après Hillemacker, planche qui rend avec beaucoup de vérité les qualités franches et vigoureuses de ce peintre ; *La guerre*, *La paix* d'après Gustave Doré ; l'artiste a gravé aussi plusieurs toiles de le Poitevin, Trayer, Dieffenbach, Compte-Calix, etc.

Après avoir habité Paris jusqu'en 1860, Paul est venu se fixer à Versailles dans une vaste maison qu'occupe avec lui son frère Edouard, boulevard de la Reine ; mais chassé par les évènements de cette année, il est installé aujourd'hui au village d'Epagnier dans la famille de sa femme.

Tout entier à un art qui absorbe et ne laisse que peu de loisirs, Paul Girardet ne cherche pas à en franchir l'horizon ; il s'y complaît et y vit en dehors des luttes d'écoles et de procédés ; les graveurs sont en général tenus par

leur position à un éclectisme qui ressemble fort à la neutralité ; Paul voit se développer autour de lui une nombreuse famille déjà occupée d'art, et au milieu de laquelle il se repose des préoccupations de son travail. « Noblesse oblige » dit-on, c'est par leur exemple, c'est par cette tenacité au labeur qui ne se détourne pas un instant de son sillon pour regarder en arrière, que ces nobles ouvriers obligent leur famille à les imiter, attachés au travail comme des moines dominicains ou comme les maîtres primitifs, accumulant œuvre sur œuvre, ils ne s'arrêtent pas dans leur marche et le *nulla dies sine linea* semble être leur devise.

---

Pendant le cours de notre travail nous avons pu, grâce à l'obligeance de plusieurs de nos compatriotes, compléter certaines lacunes de l'histoire que nous écrivons; nous croyons devoir ajouter ces notes ici, ainsi que l'indication de planches à nous inconnues au moment de la publication de la première partie de cette notice.

Nous avons dit en commençant que SAMUEL GIRARDET vint de Danzig ou de Koënigsberg au Locle où il se fixa dans la maison du Verger ; nous trouvons la note suivante dans une généalogie qui nous a été communiquée. Au commencement du XVII^me^ siècle, Abraham Girardet s'en alla dans les troupes *(sic)*, fut longtemps en Sicile et aux Indes, et au bout de dix-huit ans revint au pays ; il épousa Marie fille de David Wuillemin dit Vernier, et après sa mort sa veuve et ses enfants s'en allèrent en Poméranie ; cet Abraham Girardet était fils de David, fils de Jean Girardet, déjà du Locle et de la Chaux-de-Fonds avant 1672.

Nous avons dit les tracas auxquels Samuel Girardet fut en butte pour la vente et la publication de livres et de brochures; nous avons donné deux extraits des manuels du Conseil d'Etat, l'un à la date du 5 novembre 1767, l'autre à celle du 10 ; les choses prirent une importance plus considérable encore, à en juger par les pièces suivantes extraites des archives de l'Etat ; elles peignent sous leur vrai jour les craintes que faisaient naître les publications de la presse dans l'esprit des autorités de l'époque.

Lettre du Maire du Locle au Gouverneur de l'Etat :

Monseigneur,

L'on a envoyé à Girardet notre libraire des brochures imprimées sous ce titre : *Relation exacte et impartiale de tout ce qui s'est passé à Neuchâtel, depuis la naissance*

*des troubles actuels jusqu'à présent*, et adressée en forme de lettre à un seigneur du gouvernement de **** 1767 sans lieu ni autre date.

Le libraire en a vendu à la bonne foy et sur l'étiquette quelques exemplaires, sans avoir lu le dedans, mais ayant jeté les yeux dessus il y vit de certains traits qui l'engagèrent à m'en envoyer un que j'ai parcouru. Je ne puis exprimer à Votre Grandeur toute l'indignation qu'a excité en moi cette lecture, les traits empoisonnés qui en font le tissu contre vous Monseigneur, contre S. E. de Derschau, contre le Conseil d'Etat, contre les Pasteurs et contre les droits du Souverain, ne m'ont pas permis de garder le silence là-dessus sans en donner avis à Votre Grandeur. Ce livre bien écrit sous l'apparence du zèle patriotique achèvera de tourner la tête à nos campagnards, déjà prévenus par des turbulents, qu'on vise à leur ôter toutes franchises, et si l'on n'y met ordre non seulement en en empêchant le débit, mais en faisant retirer ce qui est déjà débité, la division et le trouble augmenteront, et le petit nombre de fidèles serviteurs du Roi, que la contagion a épargnés dans ce lieu, courent tout le risque d'être les victimes de la bonne cause, exposés comme ils le sont à la fureur de gens dont on entretient la frénésie par des livres de cette espèce.

Le plus humble et le plus soumis de ses serviteurs,

Sandoz des Roches, mayre du Locle.

Le 6 septembre 1767.

Plus tard deux fonctionnaires de la Chaux-de-Fonds adressèrent à M. de Derschau une lettre dans laquelle ils signalaient les perfides manœuvres de la presse et les publications clandestines qui se débitaient dans la boutique du libraire du Locle.

Ce fut M. de Lentulus, gouverneur et lieutenant général en la Principauté, qui pour remédier aux troubles et rétablir la tranquillité et le bonheur des peuples sur des fondements aussi solides que durables, selon les termes de son ordonnance, porta au peu de liberté dont la presse jouissait alors, un coup fatal.

Voulant et ordonnant, dit le décret, que tout ce qui sera imprimé dans cet Etat et hors de cette ville subisse l'examen du censeur de la Seigneurie, et que lorsque l'impression se fera dans cette ville, cet examen se fasse par le Censeur de la Seigneurie et celui de la ville conjointement, sous peine aux imprimeurs qui auront mis sous presse des écrits anonymes et aux libraires, colporteurs ou autres qui les publieront sans cette censure préalable, d'être recherchés et punis selon la gravité du cas, avec la confiscation de tous les exemplaires dont ils seront pourvus, *lesquels recevront en outre le degré de flétrissure qu'ils seront trouvés mériter.*

La minute primitive portait même le passage suivant : « lesquels seront en outre brûlés par la main du bourreau en cas qu'ils soient trouvés mériter cette flétrissure. »

La maison du Verger donna lieu à beaucoup « d'histoires » comme on disait,

et messieurs les Censeurs de la Ville et des Seigneuries n'eurent pas une petite besogne s'ils examinèrent tout ce qui s'imprima « hors de la ville de Neuchâtel. »

Nous ajouterons à la liste des ouvrages publiés par Samuel Girardet, *La danse des morts,* pour servir de miroir à la nature humaine, avec le costume dessiné à la moderne et des vers à chaque figure. 1 vol. in 8°.

Nous avions cru, en nous basant sur les planches à nous connues précédemment, qu'ABRAHAM GIRARDET n'avait commencé sa série de planches historiques qu'au début de la révolution française ; c'est à partir de 1787 qu'il entreprit cette suite d'actualités si précieuses aujourd'hui, témoin l'*Assemblée des Notables, tenue à Versailles le 22 février 1787*, dessiné par Veny et Girardet, gravé par Cl. Niquet. — Cette assemblée composée des princes, des officiers de la couronne, des secrétaires d'Etat, des pairs du royaume, des conseillers d'Etat, de maîtres des requêtes, de maréchaux de France, d'archevêques et évêques, de présidents de parlements et conseillers souverains, de municipaux des villes et de députés d'Etat, discuta les plans de la subvention territoriale et de l'impôt du timbre. Le roi préside en personne.

*Lit de justice tenu à Versailles* le 6 août 1787. Le roi préside cette cérémonie dans une salle décorée de tableaux de Jouvenet. — Enregistrement des édits du timbre et de la subvention territoriale, proposés par le ministre Calonne; le roi tint son lit de justice dans les formes usitées, et les enregistrements ordonnés furent faits en sa présence, mais immédiatement après, le parlement protesta contre ces actes. — Cette planche dessinée et gravée à l'eau-forte par Girardet, fut terminée par Duparc.

*Séance extraordinaire tenue par Louis XVI au palais*, le 19 novembre 1787. — Le roi fait enregistrer un édit portant création d'un emprunt pendant cinq ans. Lorsqu'il eut prononcé d'autorité l'enregistrement, le duc d'Orléans se leva et demanda au roi si c'était un lit de justice ou une séance royale. Il lui fut répondu royale, alors il protesta contre cet enregistrement comme illégal. — Dessiné par Meunier et Girardet, gravé par Cl. Niquet. — Ces trois planches sont des plus intéressantes au point de vue du costume

[1] Nous ne pouvons omettre ici le nom de FRÉDÉRIC-CHRISTLIEB ou GOTTLIEB GIRARDET, dont nous ignorons la parenté avec la famille du libraire-éditeur ; la *Biographie neuchâteloise* nous dit que sa famille, originaire du Locle, avait émigré en Prusse. Né à Stettin en 1787, il étudia avec succès et se fit bientôt remarquer par son érudition ; il fut nommé en 1808 professeur au séminaire de Berlin, puis pasteur de l'Eglise réformée en 1811 ; la date et le lieu de sa mort sont inconnus. — Il y a de lui plusieurs ouvrages théologiques publiés à Leipzig et à Dresde.

et des usages : elles ont toutes les trois cette finesse et cette précision qui caractérise leur auteur.

*Arrestation de d'Eprémesnil et Goislard* le 6 mai 1788. Le conseiller d'Eprémesnil ayant découvert le projet d'édit du cardinal de Loménie, concernant la cour plénière, et l'ayant dénoncé au parlement qui le fit avorter par le fameux arrêté du 3 mai, fut enlevé par Vincent d'Agoust ainsi que son collègue Goislard, et conduit par ordre de la cour, le premier aux îles Ste-Marguerite, et le second au château de Pierre-en-Cise. — Dessiné par Veny et Girardet, gravé par Cl. Niquet. — Les deux présidents montent en voiture, la troupe empêche les manifestations sympathiques dont ils sont l'objet de la part du peuple.

*Incendie du corps de garde sur le Pont-neuf*, le 29 août 1788. — Cet incendie eut lieu à l'occasion d'une rixe qui se passa entre le peuple et le guet à pied et à cheval, qui le chargea sur les trottoirs des différents quais ; c'est alors que le peuple se vengea en mettant le feu au corps de garde, il brûla sur la place Dauphine l'effigie des ministres Brienne et La Moignon ; on forma un bûcher avec les guérites et autres dépouilles des différents postes de la garde du guet et des claies des marchandes de volaille du quai des Augustins ou de la Vallée. — Dessiné et gravé à l'eau-forte par Girardet, terminé par Cl. Niquet.

*Rassemblement sur le Pont-neuf*, le 16 septembre 1788. Le peuple fait saluer et mettre à genoux les passants devant la statue de Henri IV. Dessiné par Veny et Girardet, gravé par Cl. Niquet. Scène mouvementée, cavaliers, voitures, groupes populaires.

*Attroupement au faubourg St-Antoine*, le 28 avril 1789. — On répandit le bruit dans ce faubourg que les ouvriers de la manufacture Reveillon seraient taxés à quinze sous par jour et que le pain était trop bon pour eux ; sous ce prétexte on forma un attroupement considérable qui se porta à cette manufacture dont les meubles furent jetés par les fenêtres et incendiés. — Dessiné par Veny et Girardet, gravé par L'Epine et Cl. Niquet. Comme on l'a vu déjà, Abraham avait le sens de l'actualité et ces planches, enlevées rapidement par une collaboration active, durent paraître peu de jours après les évènements qu'elles représentent. — Dans cette dernière scène le conflit populaire a lieu à l'arrière-plan, les gardes suisses et françaises rangés sur les deux côtés de la route laissent passer un détachement de cavalerie vu de dos et chargeant avec vigueur.

*Pacte fédératif des Français*, le 14 juillet 1790. La scène se passe au Champ-de-Mars à Paris. Cette planche a été reproduite dans le journal l'*Artiste.* Ajoutons encore un très beau *portrait de Claude Fauchet* d'après Bon-

neville avec cette légende « L'ami de la vérité, de la liberté, des droits de l'homme et du citoyen, » et une réduction du *portrait de Marie d'Orléans,* d'après le portrait de H. Rigaud gravé par Drevet, un des premiers ouvrages d'Abraham, daté de 1779.

Nous ajouterons à l'œuvre d'ALEXANDRE GIRARDET une planche historique gravée au trait, *Serment de confédération fait à Morteau ainsi que dans toute la France, le 14 juillet 1790 à midi*; elle n'est pas signée mais rappelle les prestations de serments de 1786, et porte en dessous de la légende l'adresse de Samuel Girardet, libraire au Locle.

Nous avons omis parmi les planches de CHARLES-SAMUEL GIRARDET, une *Vue de la Chaux-de-Fonds.*

—

Nous voici arrivé au bout de notre travail. Le charme de l'étude de tant d'œuvres si diverses et si intéressantes à tant de titres, nous a peut-être entraîné un peu loin, mais nous tenions avant tout à la faire aussi complète que possible et à former un catalogue raisonné des gravures, dessins et tableaux de cette remarquable famille d'artistes neuchâtelois, afin que la confusion et le doute ne soient plus possibles à leur sujet; nous avions aussi le désir de stimuler le goût des collections de leurs œuvres ; il y a tant à étudier et à apprendre dans cette multitude de choses si variées, depuis celles que le libraire colporteur du Locle étalait aux foires de villages, jusqu'aux planches gravées d'Edouard et de Paul, reproduisant les chefs-d'œuvre de l'art contemporain.

Une troisième génération d'artistes du nom de Girardet apparaît à l'horizon. HENRI GIRARDET, fils aîné d'Edouard, est déjà entré en lice et a envoyé des toiles pleines de promesses à nos expositions de la Suisse romande; d'autres fils d'Edouard et de Paul étudient aussi les arts, et ne peuvent manquer d'y apporter cette application et cette volonté héréditaire de la famille.

Nous exprimerons ici une fois de plus un regret que nous suscite l'étude du talent des trois artistes dont nous avons esquissé la vie en dernier lieu, c'est que tant de forces soient presque perdues pour la patrie. Nous nous sommes demandé bien souvent d'où venait le désaccord qui existe entre cette patrie et ses enfants artistes. Le pays, il faut l'avouer, peu soucieux du pinceau, du ciseau ou du burin, n'a pour eux que des ressouvenirs intermittents,

et pour nos concitoyens, la vue ou la possession d'un tableau, d'un marbre ou d'une gravure, ne sont pas encore devenues ce besoin qui distingue les nations arrivées au plus haut degré de la culture intellectuelle. La Suisse réalise un idéal politique vers lequel les peuples les plus avancés jettent un regard d'admiration. Doit-elle se contenter de ce triomphe et s'arrêter pour cela dans sa marche progressive ? Cette indifférence du pays pour ses artistes les force à aller chercher une terre plus hospitalière. Nous savons que chaque capitale de l'Europe renferme plusieurs peintres, sculpteurs ou graveurs suisses, qui, pour la plupart, regrettent de ne pouvoir vivre sur le sol aimé du pays natal.

Nous avons vu il n'y a pas longtemps, dans les montagnes neuchâteloises, une tentative de rénovation de l'art industriel; nos compatriotes ont compris que les études artistiques seules les conduiraient au perfectionnement de l'industrie qui fait la richesse de notre canton. Ce mouvement est général, il appartient au monde entier, et l'industrie qui refuserait aujourd'hui de demander au grand art un appui et une direction se verrait bientôt dépassée ; mais il faut que son contact avec les artistes soit direct et immédiat ; on sait les admirables travaux de l'époque où Raphaël composait des cartons de tapisserie et Albert Durer des dessins de broderies. Se figure-t-on l'influence d'un petit groupe d'artistes réunis dans une de nos villes, et y rayonnant par leur talent et leurs enseignements, aussi bien sur ceux pour lesquels les choses de l'esprit sont une nécessité, que sur tout ce qui s'appuie sur les arts graphiques ou leur demande un complément d'élégance; le niveau du goût, s'élevant peu à peu, permettrait de réaliser, avec nos propres forces et dans un avenir assez rapproché, un progrès que nous demandons à l'étranger.

Verrons-nous arriver le moment où la Suisse rappellera ses artistes au milieu d'elle, et où, vivant de sa vie toute entière, ils enseigneront et charmeront à la fois. C'est avec joie que nous saluerions le retour de nos artistes neuchâtelois; les sympathies qu'ils trouveraient chez nous ne sont-elles pas une gloire aussi.

A. Bachelin.

Nous adressons ici nos remerciments à toutes les personnes qui ont bien voulu nous aider dans cette étude: MM. Ulysse Mathey-Henry, au Locle; Alph. de Coulon; Huguenin-Wuillemin; Fr. Chabloz; Dr Guillaume; feu Fr. Challandes; Ed. Perrochet.

# LE MAJOR DE VILLE

## (NEUCHATEL)

---

La création du poste de major de ville date du milieu du XVIII$^{me}$ siècle ; il est évident que ses fonctions étaient remplies auparavant par un autre magistrat d'un nom différent.

Le major de ville était un officier militaire et civil chargé de nombreuses attributions ; on comprend que son autorité l'entourât d'un certain prestige. Un règlement du 12 juillet 1779 porte ce qui suit :

1° Ils auront une inspection générale sur la milice bourgeoise de même que sur les habitants qui seraient armés en cas de besoin. Ils auront également inspection sur les gardes ou guets établis dans la ville ou que l'on établira.

2° Ils auront une commission particulière en cas d'incendie dans la ville ; pour cet effet ils se conformeront aux articles qui les concernent dans le livre des règlements de police.

3° En cas d'incendie hors de ville à trois lieues loin, M. l'aide-major sera obligé de s'y rendre avec les préposés nommés pour ces cas-là et d'y faire conduire la seringue destinée à cet usage, accompagnée aussi des préposés à la dite seringue.

4° Ils feront à tour, de temps en temps, la ronde et visite au corps de garde, si tout s'y passe en bon ordre et si les officiers et soldats remplissent leur devoir comme il convient.

5° Ils exerceront, en été, la compagnie des mousquetaires de cette ville, de même

que les autres compagnies du Vignoble, ainsi que du Val-de-Travers, si le cas le requiert.

6° M. le major de ville aura particulièrement l'inspection sur les canons, cuirasses et les armes en général appartenant à la ville. Il aura soin de les faire tenir propres et en bon état et de rendre bon et fidèle compte du tout à forme de l'inventaire qui lui sera remis.

*Formule du serment du Major de Ville :*

Vous promettez de vous conformer exactement aux articles du règlement ci-dessus, d'être obéissant à messieurs les Quatre-Ministraux et Conseil Général, de suivre ponctuellement les ordres que vous recevrez de leur part, et de ne pas en donner à qui que ce soit de vous-même sans y être autorisé par le Magistrat.

Il n'y a pas de grandes particularités à citer dans les actes des majors de ville ; leurs fonctions prirent une certaine importance sous la domination française ; ils continuèrent non-seulement à être chargés de la surveillance des gardes de ville, de l'inspection des armes, de l'approvisionnement des munitions, en général de tout ce qui concernait le service militaire, ils eurent donc un poste correspondant à celui des commandants de places en France ; ils furent aussi préposés à certains services des travaux publics.

En 1806, à la suite d'un banquet offert par Neuchâtel au général Oudinot, celui-ci invita le major de ville à remettre en activité de service la compagnie des jeunes volontaires dont le pasteur Andrié à écrit l'histoire (*Musée neuchâtelois*, décembre 1865, janvier 1866). Ce fut le major de ville qui, au mois d'avril de la même année, fut chargé de pourvoir de cocardes françaises nos milices neuchâteloises.

Le poste de major de ville fut supprimé le 27 décembre 1815. Voici les noms de ces magistrats de 1751 à 1815.

André Wavre, 10 février 1751.

Boyve, 22 novembre 1762.

Jaques-Samuel Wavre, 1 avril 1765.

Jn.-Pierre Renaud, 14 juin 1779.

Js.-Louis de Pourtalès, 19 janvier 1789.

de Luze, de 1789 à 1796.

Chs. de Tribolet, de 1794 à 1814.

Au major de ville était adjoint l'aide-major, dont les fonctions correspondaient à celles de cet officier dans nos bataillons actuels. Daniel Touchon fut aide-major de ville de 1790 à 1805. Nous en donnons l'uniforme d'après une aquarelle de R. Steinlen. L'habit était de drap bleu foncé avec parements et plastron rouges, les épaulettes, les boutons, la poignée du sabre, le hausse-col, la ganse de la cocarde étaient dorés, le gilet blanc, le baudrier du sabre en cuir blanc, la cocarde rouge et verte, l'aigrette en crin blanc. — Tout ce luxe s'en est allé, et c'est toujours avec un sentiment de regret que nous en consignons ici un souvenir.

A. Bachelin.

Nous adressons ici nos remercîments à M. Jules Favre, pour ses communications sur ce sujet.




Aide-Major de Ville
Neuchâtel.
-1804-
d'après R. Steinlen.




Ls Favre del. F. Landry lith

MADAME de LAVIRON

baronne de Vaumarcus, dame de Travers, etc

d'après le portrait appartenant à la Bibliothèque de Neuchâtel.

# NOTICES

RELATIVES A

# L'HISTOIRE MÉDICALE DE NEUCHATEL

---

Un des principaux buts du *Musée neuchâtelois* doit être de réunir les recherches des amateurs de l'histoire nationale, lesquelles sans cela, risqueraient de rester enfouies dans des cartons pendant la vie de leurs auteurs, pour passer à la papeterie de Serrières après leur mort. Beaucoup d'entre nous, et j'ai longtemps partagé cette manière de voir, attendent d'avoir complété certain cadre avant de consentir à rien mettre au jour: seulement, comme c'est là souvent un travail difficile, que cela demande beaucoup de tems, on finit par ne rien faire, plutôt que de publier des fragmens plus ou moins incomplets.

Toutefois nous avons vu, il y a quelque tems déjà, M. le professeur Daguet réunir sous un titre commun des documens d'un grand intérêt, qu'il eût probablement hésité à faire paraître, s'il eût voulu, lui aussi, épuiser le sujet, avant de faire connaître ses travaux spéciaux [1]. Encouragé par cet exemple, je viens aujourd'hui commencer la publication de petits articles tous relatifs, mais à des points de vue divers, à l'histoire médicale de notre pays, et dans chaque série desquels je chercherai à mettre le plus de variété possible, de manière à ne pas lasser mes lecteurs en les entretenant trop exclusivement d'un sujet quelconque.

Comprise à un point de vue large, la médecine pénètre bien plus avant

[1] MUSÉE NEUCHATELOIS, novembre et décembre 1869.

dans la vie d'un peuple qu'on ne se le figure ordinairement, et dans sa partie historique, on n'a pas à craindre de la voir grossir un recueil de la nature de celui-ci, de descriptions de maladies et de formules pharmaceutiques. J'ajouterai même que c'est d'autant moins à craindre, que de tels documents manquent presque complétement dans les sources que nous pouvons consulter pour l'histoire de notre patrie. Une fois déjà [1], j'ai pu montrer, dans des recherches historico-médicales sur notre ville, de 1661 à 1670, le genre de matériaux que je croyais utilisables pour de tels travaux. Aujourd'hui, je répondrais à quiconque voudrait encore m'interroger, en renvoyant au sommaire qui précède cet article, bien persuadé qu'en prolongeant cette introduction, je susciterai à plus d'un de mes lecteurs, l'interruption bien connue :

« Nous verrons bien, Monsieur ! »

Dans chaque série de ce genre, je tâcherai de conserver l'ordre chronologique, mais en me réservant, comme je l'ai dit, de ne point tendre à fournir de vraies monographies, alors qu'il n'est question que de conserver des documens aussi divers par leur provenance que par les sujets qu'ils traitent. La plupart d'entr'eux dormaient depuis des années dans un tiroir, d'où il ne me sera pas difficile d'en faire sortir de tems en tems, si ce genre de recherches intéresse les lecteurs de cette publication nationale. Des planches accompagneront même quelques-unes de ces notices.

Quant à mes citations des *Manuels du Conseil d'Etat ou de ceux du Conseil de Ville*, et en général à celles que j'ai empruntées à des documens manuscrits, tout en respectant leur orthographe ancienne, je n'ai pas cru devoir y maintenir la confusion des lettres *i* et *j*, d'une part, *u* et *v* d'autre part, telle qu'elle existait encore au commencement du 18$^{me}$ siècle: qu'il me suffise de rappeler qu'on mettait toujours un *v* au commencement des mots et un *u* dans le corps ou à la fin ; un *i* au commencement et dans le corps des mots et un *j* à la fin, par exemple *vtile, auoir, iour, icj*, règle qui ne paraissait pas même toujours bien établie, du moins pour l'*u* dans le corps des mots, et qui changeait même pour les majuscules, comme le témoignerait au besoin l'indication de PSAVME et PAVSE qu'on trouve encore dans quelques temples : vouloir reproduire cette manière d'écrire, amènerait aujourd'hui une grande difficulté dans la lecture des citations, sans aucune utilité quelconque, et fournirait même dans les noms propres des ambiguités, témoin le nom de *Faure* qui peut, selon les cas, être ce nom-là ou celui de Favre. En revanche j'ai conservé l'*oi* pour ai, alors qu'il y a encore tant d'ouvrages où nous le

[1] *Un chirurgien d'outre-tombe*, Ibid. t. II, mars-juin 1865.

retrouvons. Je n'ai également pas cru convenable de conserver des majuscules abusives et de vraies fautes d'orthographe, qu'un imprimeur eût fait disparaître, alors comme aujourd'hui. En revanche, quand j'ai dû reproduire des documens imprimés, j'en ai maintenu absolument l'orthographe, sans aucune des corrections dont je viens de parler.

---

# PREMIÈRE SÉRIE

SOMMAIRE : Introduction. — I. Fondation et emplacement primitif de l'hôpital de Neuchâtel. — II. Hygiène des nourrissons au moyen-âge. — III. Traité du Dr Crafft contre la peste. — IV. La douairière centenaire de Travers. — V. Une préface de Théophile Bonet. — VI. Un médecin faux-monnayeur. — VII. Mesures prises à Neuchâtel contre la rage en 1698. — VIII. Etablissement d'une vipérerie au Tertre. — IX. Eau minérale des Verrières. — X. Introduction de la vaccine à Lignières.

## I

## Fondation et emplacement primitif de l'hôpital de Neuchâtel.

Voici la traduction littérale de l'acte de fondation [1] de l'hôpital de Neuchâtel, par Berthold, seigneur de Neuchâtel : « B., seigneur de Neuchâtel, à tous ceux qui verront le présent écrit, salut. Je signifie à votre universalité que moi B, seigneur de Neuchâtel, j'ai concédé et donné aux chevaliers et aux bourgeois de cette ville un hôpital à construire à Neuchâtel, à Dieu et au Saint-Esprit ;.... or j'ai donné au dit hôpital pour le remède de mon père et de ma mère, ma terre d'entre dos boys pour l'édifice du dit hôpital et le bois d'outre dos boys, afin que les porcs du dit hôpital paissent dans ce bois. Or j'ai donné au dit hôpital.... ni éminage, ni ventes. Or j'ai fait cette donation

[1] *Index diplomatique à la Bibliothèque de Berne.* I. 34. f° 29, avec quelques mots effacés, indiqués ici par des points; acte latin reproduit dans: G.-A. MATILE, *Monuments de l'histoire de Neuchâtel*, n° CIII, p. 88-89.

en main de Wullierme, hôpitalier ; et j'ai donné semblablement au susdit hôpital tout ce que l'hôpitalier acquerra au dit hôpital, mon droit réservé. Or pour que ceci soit tenu pour ratifié et stable, moi B., seigneur de Neuchâtel, j'ai apposé mon sceau au présent écrit. Passé l'an depuis l'incarnation du seigneur MCCXXXI. »

Le chancelier Georges de Montmollin [1] dit d'après le chanoine Baillods et le chancelier Hory : « (1231). Le comte Berthold fonde et dote l'hôpital de Neuchâtel. » Ne connaissant pas l'acte original, il ne dit quoi que ce soit de l'emplacement.

Jonas Boyve en a eu connaissance, mais sous la forme d'une vieille traduction singulièrement fautive, conçue en ces termes : [2] « Berthold, seigneur de Neufchâtel, concédissent les Chevaliers et Bourgeois de la dite ville, ai donné à l'hospital de Neufchâtel, à Dieu et au Saint-Esprit de Rome, pour le remède des âmes de mon père et de ma mère, ma terre d'Entre-deux-bois à l'édifict d'i-celui hospital. Je lui ai donné semblablement tout ce que l'hôpitalier acquerra au dit hospital, saulve mon droit, et que ceci l'on ait à rez et stabile. Je Berthold, seigneur de Neufchâtel, à ce présent escrit ai mis mon sceau. Fait en l'an de Notre Seigneur 1231. » On comprend, après la lecture de cette soi-disant traduction exacte, que le pasteur de Fontaines croie que l'hôpital de Neuchâtel existât déjà auparavant, et dise que Berthold fit, cette année, une donation à l'hôpital de la Ville.

Sans être aussi explicite, l'auteur de l'*Abrégé chronologique* paraît n'avoir pas compris non plus que l'hôpital n'existait pas encore lors de cette donation : « L'an 1231, » dit-il [3], « le comte Berthold donna à l'hôpital sa terre d'entre deux bois, et tout ce que l'hôpitalier acquerra au dit hôpital. »

Samuel de Chambrier [4] et Charles-Godefroy de Tribolet [5] savent tous deux qu'il existait déjà un hôpital du Saint-Esprit, lorsque, en 1373, le comte Louis en fonda un nouveau par testament ; mais ils le placent près de la porte Notre-Dame, depuis St-Maurice, disent-ils, ce qui constitue une double erreur : en effet, la porte Notre-Dame, qui prit peu à peu le nom de porte de l'hôpital, n'est nullement la même que celle de St-Maurice, moins importante et plus récente, paraît-il ; et le premier hôpital n'était point situé dans

[1] *Mémoires sur le comté de Neuchâtel en Suisse*, t. II, p. 101.

[2] *Annales* de BOYVE, T. I, p. 186.

[3] D. QUARTIER dit MAYRE, *Abrégé chronologique de l'histoire du comté de Neuchâtel et Valangin*, p. 26-27.

[4] *Description topographique et économique de la mairie de Neuchâtel*, p. 110, note 9.

[5] *Description topographique de la juridiction de Neuchâtel*, p. 53.

le voisinage immédiat de la porte de St-Maurice, et pas même dans celui de la porte Notre-Dame.

Parlant des portes de la ville, le président Frédéric de Chambrier [1] cite celle de la Tour-Neuve, près de l'hôpital, et ajoute : « C'était l'ancien hôpital, existant déjà avant 1270. » Si, comme il le paraît, cet historien a reconnu que la porte de l'hôpital a toujours occupé la même place, il met évidemment dans son voisinage, et très-probablement sur l'emplacement du second hôpital, le premier dont il n'indique d'ailleurs point la fondation.

M. le pasteur Louis Junod [2] donne à peu près textuellement la phrase de Montmollin : « Berthold, en 1231, fonde et dote l'hôpital de Neuchâtel. »

Enfin M. Alexis Roulet [3], dans son intéressante *Statistique de la ville et banlieue de Neuchâtel en 1353,* place l'hôpital du Saint-Esprit dans « la rue en chiez Thiegant, » c'est-à-dire au côté des numéros pairs de la rue de l'Hôpital, à l'entrée même de la ville. Toutefois ayant bien voulu, à ma demande, revoir cette question spéciale, il a constaté que la maison qu'il avait désignée comme étant cet hôpital, appartenait alors à l'abbaie de Fontaine-André, qui l'avait acquise, le 25 mars 1271, de Pierre Nufchastel [4].

On peut facilement déduire de l'acte original de 1231, que Neuchâtel n'avait pas d'hôpital auparavant, et que c'est au Seigneur qui lui donna ses premières franchises, que cette ville fut aussi redevable de cette fondation. Mais ce qui est plus litigieux, c'est la question de savoir où il fut situé à son origine.

Il y a dans le nom de porte de l'hôpital, soit en latin : *versus hospitale*, une présomption pour qu'il dût se trouver dans la rue que fermait cette porte, ou à défaut immédiatement en dehors de celle-ci, à laquelle il aurait été contigu. Toutefois, le mot latin de *versus*, signifie : du côté de, dirigé vers, qui conduit à. Puis, malgré l'opinion généralement admise à Neuchâtel, que cet édifice occupait le même emplacement que plus tard celui du comte Louis, il est prouvé par les recherches ultérieures de M. Alexis Roulet, qu'il n'était pas là [5] ; et si l'on prend la peine de contrôler les assertions de Samuel de Chambrier relatives à l'emplacement de cet édifice à la rue St-Maurice, on voit facilement que le tout repose sur une confusion ; bien plus, en 1353, il n'y avait pas de maisons plus rapprochées du lac que la rue de l'Hôpital.

[1] *Histoire de Neuchâtel et Valangin*, p. 83-84.
[2] *Histoire populaire du pays de Neuchâtel*, p. 36.
[3] *Statistique* citée, p. 8, et maison n° 1 du plan.
[4] Matile, *Monuments*, n° CLXXXI.
[5] Il va sans dire que ce document seul ne prouverait pas qu'il n'y eût pas alors d'hôpital dans l'enceinte de la ville, puisque les extentes ne concernaient que les maisons ayant des redevances à payer, ce qui ne devait pas concerner l'hôpital.

En revanche, si l'on parcourt les actes dans lesquels il est question de l'hôpital, il en est deux qui établissent sans réplique qu'il était anciennement situé hors de ville. Le 25 avril 1289, en effet, Nicolet d'Estavayer, dit de Cossonay, bourgeois de Neuchâtel, vendit à Hugues dit de Grandson, la vigne qu'il possédait sur le chemin public par lequel on va du bourg à l'hôpital par le bas (*a parte inferiori* [1]). Et, le 18 juillet 1380, quand la comtesse Isabelle s'occupa enfin de réaliser la fondation du nouvel hôpital, institué par le testament du comte Louis, son père, son délégué affirme que l'ancien hôpital situé hors de la fermeté soit bourg de Neuchâtel, était alors en ruines. [2]

De tous les historiens neuchâtelois, Jonas Boyve seul admet qu'en effet l'hôpital était anciennement situé hors de ville, en le plaçant, sans qu'on voie pourquoi, dans le chemin du Fornel [3] ; encore faut-il noter, qu'il mentionne cela en 1434, époque où un nouvel hôpital avait remplacé l'ancien, et à propos d'un fait controuvé (son incendie par les fils de Vauthier de Neuchâtel, baron de Rochefort).

Si l'on veut bien consulter attentivement l'acte de fondation de l'ancien hôpital de Neuchâtel par le seigneur Berthold, on y trouve qu'il donne au dit hôpital sa « terre d'entre dos boys *pour l'édifice* du dit hôpital et le bois d'entre dos boys afin que les porcs du dit hôpital paissent dans ce bois. » Ne paraît-il pas clair, à première lecture que la terre d'entre deux bois était donnée pour y construire l'hôpital, de même que le bois du même nom l'était dans un but également déterminé par le donateur ? Ce bois, qui porte encore aujourd'hui le nom de Bois de l'hôpital, eût nécessité aux porcs de l'établissement une course bien lointaine pour leur pâture, si l'hôpital lui-même eût été dès cette époque construit dans la ville même.

Mais cette localité d'Entre-deux-bois s'accorde-t-elle avec ce qu'on trouve dans les actes relativement à notre premier hôpital ? Ce nom désigne la lisière de terrain située entre le bois de l'Hôpital, les Portes-rouges, les vignes d'Entre-deux-chemins et les Fahys. On sait en outre qu'anciennement la principale route qui conduisait à Neuchâtel passait le Seyon à Pont-Seyon, longeait les Parcs, et de là se dirigeait par le chemin des Fahys, ne se bifurquant pour descendre à St-Blaise qu'au chemin dit aujourd'hui des Mulets. Pour arriver à Neuchâtel en venant du Val-de-Travers, on quittait cette route à la Boine, et pour la rejoindre depuis la Porte de l'hôpital, on suivait d'abord, à peu de chose près, le tracé actuel de la route de la Gare, pour passer en des-

[1] *Ibid.*, n° CCLV.
[2] *Ibid.*, n° DCCLXXII.
[3] Boyve, *Annales*, T. I[er], p. 489.

sous de l'emplacement de la Grande Rochette et rejoindre la partie supérieure de la Recorbe (soit ruelle Vaucher), qui débouchait bientôt dans la grande route, située sur ce point, à peu près à la hauteur de notre voie ferrée. Les vignes d'Entre-deux-bois se trouvent à la lisière du bois, vers le point où le chemin dit des Mulets se sépare de la route de la Coudre, tandis que l'espace entre ces deux voies porte le nom significatif d'Entre-deux-chemins. Mais on pouvait aussi, pour aller de la Porte de l'hôpital à Entre-deux-bois, prendre le chemin qui peu après le Crêt de la promenade du lac, anciennement appelé Crêt du Vieux-châtel, s'éloignait du chemin de la Maladière, pour couper les vignes de Clos-brochet, s'engager dans une gorge étroite et déboucher enfin dans la grande route aux Fahys, peu avant Entre-deux-bois. C'était là sans doute la voie publique par laquelle on allait du bourg de Neuchâtel à l'hôpital par la partie inférieure (soit par le bas), selon que le désigne l'acte par lequel était vendue une vigne située le long de ce chemin, entre celle de Jean le monnayeur et la vigne qui appartenait à feu Robertet. J'ai également cité un acte postérieur qui prouve sans réplique que l'ancien hôpital était situé hors de la fermeté soit du bourg de Neuchâtel. Pas un seul ne permet de soutenir qu'il se trouvât réellement en ville, comme on l'admet généralement.

On se demande, à première vue, comment on avait pu établir à près d'une demi-lieue de Neuchâtel, son hôpital, en se laissant influencer par le sens actuel donné à ce mot. Mais tel n'était pas le cas primitivement : pareil établissement prenait son nom de ce qu'il servait à héberger gratuitement les pauvres voyageurs, tant valides que malades, et devait en conséquence se trouver le long des routes, comme c'était le cas des deux seuls autres de notre pays qui soient cités dans la première période de notre histoire, celui de Nugerol (paroisse actuelle du Landeron) et celui de Mijoux (les Verrières-Suisses), et cela afin de fournir des étapes aux voyageurs qui suivaient les principales voies de circulation de ce tems. Or, Entre-deux-bois remplissait ce but d'une manière remarquable, étant au point où la route de St-Blaise venait rejoindre celle qui de la Coudre longeait les Fahys, puis les Parcs, pour se diriger vers Peseux : seuls les voyageurs venant par Serrières avaient à traverser la ville pour atteindre l'établissement qui devait, conformément à son nom, leur accorder l'hospitalité.

---

# II

## Hygiène des nourrissons au moyen-âge.

—

On ne s'attend guère à trouver dans un Mystère un renseignement intéressant sur l'hygiène des enfans à la mamelle, ni à découvrir dans celui-ci une preuve de l'indigénat neuchâtelois de cette poésie antérieure à la Réforme.

Au folio cclxxxvii du Recueil d'un chanoine anonyme conservé aux archives du château de Neuchâtel, commence la transcription de l'adoration des Mages, telle qu'on la représentait, est-il dit, le jour de l'Epiphanie dans l'Eglise de Neuchâtel. Les trois rois, Gaspard, chargé de myrrhe, Melchior, d'encens et Balthasar, d'or, se rencontrent accidentellement tous trois, cherchant chacun depuis son pays le fils de Dieu que leur a annoncé une Etoile. Après qu'ils se sont informés, par l'entremise des principaux sacrificateurs et d'Hérode, où est né le Roi de Judée qui leur a été miraculeusement annoncé, un ange vient réveiller trois bergers pour leur annoncer également la naissance du fils de Marie, et eux s'empressent de s'y rendre pour lui offrir une musette, une pannetière et un flageolet. Les Mages adorent l'enfant Jésus, puis un Ange les avertit de ne pas retourner vers Hérode. Vient ensuite le tour des bergers, qui, par parenthèse, entonnent un cantique en latin. Après leur départ, Joseph craignant pour la santé du divin enfant, objet de ces adorations, s'adresse à la vierge Marie, en ces termes :

« Dame gardéz que vostre enfant
N'ait froid veci la Couverture
Que j'ai échauffée par mesure
Et le papet s'il veut manger.
Couvrez le Dame sans targer
Je vous en prie par amour
Car certes j'aurai grant doulour
S'il avait aucun accident
Et bien qu'il soit Sieur tout puissant
Et que peut faire toute chose, » etc. [1].

[1] *Extraits des Chroniques ou Annales du chapitre de Neuchâtel; suivies du Recueil d'un Chanoine anonyme*, p. 142.

Je ne mentionnerai qu'en passant les soins apportés par Joseph à bien couvrir l'enfant nouveau-né, en chauffant même pour cela sa couverture, mesure hygiénique très appropriée dans nos climats, il est vrai, mais évidemment moins nécessaire à Bethléem, dans une chaude écurie et dans une saison où troupeaux et bergers dorment à la belle étoile. Mais, en revanche, je tiens à faire remarquer ce « papet » c'est-à-dire de la bouillie, donné à un enfant auquel le sein maternel ne suffit pas. Il en était donc alors à Neuchâtel comme aujourd'hui, non seulement quant à la nature de l'alimentation supplémentaire des nourrissons, mais encore quant à sa dénomination toute allemande d'origine, le mot de *Pappe* signifiant en français : bouillie, et ce terme impropre de papet se donnant encore dans le peuple à la bouillie pour les petits enfants, et, même de la part de personnes qui devraient mieux connaître leur langue, à la colle d'amidon. Ce seul mot, tout local, prouve que ce Mystère est bien un fruit d'une muse neuchâteloise, et que nos bons ancêtres étaient à la fois édifiés et charmés par une représentation religieuse du crû.

---

# III

## Traité du Dr Crafft contre la peste.

La première mention d'un médecin de la ville de Neuchâtel, date de 1581. « Le conseil arrêta, le 25 mai : « que Abraham Béchius[1] de Bâle, docteur en « médecine, était reçu médecin à Neuchâtel au gage de deux-cents livres faibles, son logement et un jardin, et qu'il ne pourrait exiger qu'un batz par « chaque visite à un malade, un batz pour l'inspection de l'urine et un batz « par ordonnance. » Les *Manuels du Conseil de Ville* antérieurs à mai 1639 ayant été égarés dès lors, cette note de Samuel de Chambrier[2] est tout ce que nous savons de cette nomination et de celui qui en a été l'objet, et l'on

[1] Il était sans doute parent de Philippe Bechius, Docteur et Professeur en Médecine à Bâle, sa patrie, où il mourut en 1560, après avoir mis en meilleur ordre les consultations de J.-B. Monti. Eloy, *Dictionnaire historique de la Médecine*, T. I, p. 299.

[2] *Description topographique et économique de la mairie de Neuchâtel*, p. 469.

ne peut donner la liste certaine de ses successeurs jusqu'à Jean Sarrasin, qui jouissait de ce poste en 1639.

Il est fort probable que le successeur immédiat de Béchius, fut un autre bâlois, Jehan-Jaques Krafft, dont nous savons que, étant médecin de la Ville, il en fut reçu bourgeois interne et communier pour 100 livres pour la bourgeoisie, 300 livres pour le droit de communauté et 50 livres pour un mousquet, le 11 novembre 1597. C'est probablement à cette occasion qu'il francisa son nom en Crafft, ou comme on le trouve écrit dans un armorial de 1694 : Craft. Cependant un des recueils manuscrits [1] qui indique son acquisition de bourgeoisie, le qualifiant d'apothicaire, on pourrait avoir quelque doute sur sa qualité, sans l'existence d'un très-rare opuscule, petit in-8°, de 36 pages non paginées, dont un exemplaire existe à la Bibliothèque de cette ville, sous le titre de :

« *Petit Traicté* CONTRE LA PESTE, *EXTRAICT DES PLVS fameux Autheurs de ce temps et approuuez, mis en langage vulgaire* [2] *de ce Comté de Neufchatel, contenant les moyens de s'en* PRESERVER et GVERIR *moyennant* La grace de Dieu le toutpuissant. PAR IEHAN IAQUES CRAFFT, de Basle, Docteur et Medecin ordinaire de Neufchastel. — Imprimé à Berne [3] par Iehan le Preux. 1611. » — Et au revers du feuillet : « *ENCORE Que Dieu frappe d'vne main, cependant il releue de l'autre ceux qui l'inuoquent de bon cœur.* »

La PREFACE mérite d'être reproduite textuellement comme document historique, en ce qu'elle nous prouve que ce n'était que depuis peu que la peste avait fait invasion pour la première fois dans le pays de Neuchâtel.

« DIEV qui est longanime en nostre endroit, *nous ayant monstré desia des long temps en la personne de nos circonuoisins, l'estat de nostre Nature, subiecte à plusieurs infirmitez et maladies, lesquelles sont effects des pechez, nous ayant iusques à present conserué de la contagion de* PESTE, *en attendant nostre conuersion, pour le mieux seruir, et luy rendre graces et loüanges de sa paternelle conseruation et protection, à quoy la plus part de nous ne pense pas, ains se licentie de plus en plus à suiure le train du monde, tellement que Dieu par ses ustes iugemens maintenant nous commence à menacer, voyre visiter aussy de la dite maladie en ce Comté de Neufchatel, à celle fin de nous ramener à la*

[1] Registre des réceptions à bourgeois, aux Archives de la Commune ; manuscrit Thonnet, à la Bibliothèque de la Ville; Armorial cité, à l'Hôtel de Ville.

[2] Il ne faut pas oublier qu'alors le latin était la langue médicale exclusive.

[3] Nouvelle preuve qu'il n'y avait alors pas d'imprimerie à Neuchâtel, où l'auteur eût évidemment publié sans cela son ouvrage. — Voyez MUSÉE NEUCHATELOIS, T. III (1866), p. 175.

*vraye bergerie, repentance et contemplation de ses œures admirables et hauts mysteres.*

« *Toutefois Misericordieux qu'il a tousiours esté enuers son peuple, voyant la repentance, n'a voulu diminuer ou oster du tout la benediction et vertus de ses creatures pour s'en seruir : quoy considerant, ie n'ay pas voulu manquer à mon deuoir et par ce moyen declarer la sincere amitié, que ie porte au* Commvn Pevple *de ce Comté, de lùy traçer le plus succinctement que faire se pourra, ce petit sommaire des principaux et plus familiers Medicaments pour se* Preserver, *et mesmement estant atainct, se* Gverir, *tant qu'il plaira à Dieu, de ceste contagion.* »

Le traité proprement dit occupe les 32 pages suivantes, et des marginales indiquent les divisions du sujet. Nous nous bornerons à donner un extrait du tout, ne reproduisant textuellement que ce qui nous en paraîtra le plus intéressant.

*Poincts generaus tant publiques, que domestiques.* — « Donques quant aux Preservatifs, il est fort necessaire, que toutes les immondicitez, puanteur, ou mauuais air tant dedans que dehors les maisons, soyent publiques, ou particulieres, comme Eglises, Escholes, maisons de conseil, boucheries[1], fontaines, rues, soyent ostées, purgées et nettoyées, et tenues seches; conuient par plusieurs fois, iours et nuicts, dans les chambres ou autres membres de la maison, faire vn feu clair, principalement l'hyuer, auec du bois de geneure, sauinne[2], (qu'on appelle ici communement herbe de cheuaux) laurier, fresne, tamarisc, ou parfumer lesdits lieux auec de grains de geneure, mastix, » etc. (en tout 16 substances diverses, parmi lesquelles se trouve la poudre à canon), « ou asperger les chambres auec de l'eau de spic, lauande, » etc., « ou mettre des fueilles de rue, absinthe, roses, dans le vinaigre rosat, et semblables eaux odoriferantes, ou perfumer avec des cloux de senteur, comme pourra estre ceste composition, » etc.

« Et d'autant qu'on commencera tantost à chauffer les poiles[3], faut prendre garde de les trop eschauffer, de peur que les pores ne s'ouurent outre mesure, et puis apres le venin tant plus facilement entre dans le corps : se tenir en vn lieu par trop froid, n'est aussi conuenable, pource que par iceluy le corps estant resserré, volontiers s'engendre quelque corruption ou pourriture, prompte à receuoir le venin : doncques vn air temperé, est le plus salubre.

[1] Quelle transition locale! En effet, à Neuchâtel la maison du Conseil était bâtie au-dessus du Mazel.

[2] Probablement de la sabine.

[3] L'auteur publia donc cet ouvrage avant l'hiver de 1611 à 1612.

« Il se faut, touchant les habits tenir net, et souuantefois reblanchir, premierement estans perfumes auec de simples sus mentionnez.

« Pour les viandes, euiteres celles qui engendrent beaucoup de phlegmes ou mauuaises humeurs, comme toute chair melancholique, et de dure digestion, quantité de chair fraische de porceau, et grasse, plusieurs poissons, laictage, fromage, legumage, fruictage, exceptes citrons, limons, oranges, grenades [1], et semblables apportans quelque aigreur, (laissons ceux qui sont comme naturalisez [2] en telles viandes, ausquels elles tournent en bonne nourriture), dont suruient promptement quelque pourriture, chariot de la peste, sur lequel tache [3] de faire bresche au cœur : forces espices et quantité de vin ne sont pas aussi du tout conuenable, » etc.

« Se ietter par trop legerement és maisons pestiferees, ou toucher leurs linges, habits, et semblables choses, comme aussi s'exposer au serain, ou vent du Midy est fort dangereux. »

*Preseruatifs particuliers deuant que sortir hors de la maison.* — « Voila pourquoy, » continue Crafft, « n'est besoin de permettre, que ni les enfans, seruiteurs, ni seruantes courent trop temerairement ou curieusement par les lieux, infectés, sinon pour quelque cause preignante, alors faut qu'on se prepare et dispose deuant que sortir comme sensuit.

« Si on sent le corps estre cacochymique ou plein de mauuaises humeurs, principalement pourries, sera bien expedient de le purger, tout selon les forces ou nature d'iceluy, qu'un medecin expert pourra trouuer de raison pour la complexion de la personne, ou auec Diacatholicone, » etc.

« Le sang aux plethoriques ou sanguins se doibt aussi diminuer, tout selon la necessité et forces de la nature, » etc.

« Estant ainsi à la maison preparé, et si besoin est de poursuiure leurs negoces, ne feront mal d'obseruer ce qui sensuit. »

*Preseruatif quant on veut sortir hors de la maison.* « Le matin, s'estant recommandé à Dieu, apres le soleil leué, deuant que sortir de la maison, il faut lauer la bouche et les mains auec du vin et d'eau, y ayant meslé quelques gouttes de vinaigre ou vinaigre rosat, » etc.

L'auteur ajoute ensuite que vu le grand nombre de remèdes préservatifs qui se trouvent dans les boutiques des apothicaires, les divers antidotes des anciens contre les animaux venimeux, « electuaires, tous propres contre les

[1] Singulière recommandation pour Neuchâtel, qui nous prouve bien que l'auteur a fait un résumé d'ouvrages plus étendus sur la matière.

[2] Expression digne d'un médecin hygiéniste qui sait apprécier la valeur de l'habitude en fait de nourriture.

[3] C. à d. sur laquelle pourriture la peste tâche de faire, etc.

venins, pareillement aussi contre le venin pestilentiel, et enfin les compositions faites plus par ostentation et gloire qu'au profit du malade, il en choisira seulement quelques uns et des plus familiers, rejetant tant ceux qu'il ne croit pas nécessaires, que ceux qu'on ne trouve que difficilement dans ce pays ou qui sont trop coûteux. « Après ce préambule, on serait étonné de trouver conseillé un électuaire composé de 30 substances diverses, toutes végétales sauf le bolus, la corne de cerf et le miel, si l'on ne savait à quel point était alors poussée la polypharmacie[1]. Il conseille de prendre de cet électuaire préservatif chaque matin la pesanteur d'un écu, si l'on est dans un lieu fort contagieux, ou tous les deux jours s'il l'est moins, diminuant la quantité et la fréquence des prises pour les femmes enceintes et les enfants. Puis, afin qu'on ne s'accoutume pas trop à ce préservatif, il conseille de l'échanger quelquefois soit contre de la Thériaque ou du Mithridate, soit contre des tablettes composées de 15 substances seulement.

Ensuite Crafft mentionne aussi des « trochisces[2] » dans la composition desquels entrent 10 substances, « desquels on tiendra vn dans la bouche quand il faut aller çà et là par les lieux pestiferez; » un vin préservatif, composé avec 14 drogues, « du quel on vsera en forme d'un vin d'Absynthe, tous les matins en prendres vn verre ; » une eau préservative, exactement aussi compliquée quant au nombre des substances employées.

Puis, à cause du prix de ces préservatifs, et de la distance où sont « nos montaignars » des pharmaciens, il condescend à parler de remèdes plus simples : tels que racine d'angélique, grains de genièvre, racine de pimprenelle, valériane, absinthe, etc. à tenir dans la bouche, infusion de gentiane ou de cloux de giroffle, etc. Citons encore les recommandations suivantes : « Aualler le matin vn peu de sel, et boire puis apres vn verre de bon vin; boire à ieun vn bon verre de laict de brebis; item, vne rostie de beurre frais bien salé, est bon; » on la faisait suivre, si l'on voulait d'un verre de bon vin; des aulx mangés à jeun. Mais le conseil le plus inattendu de la part d'un médecin hygiéniste, n'est-il pas le suivant? « Item, quelques vns prenent le matin de leur propre vrine, tandis quell'est chaude, apres y auoir mis vn peu de sel, le trouuent bon. »

*Preseruatifs externes.* Après avoir mentionné brièvement les « gans perfumez, plusieurs pommes[3], inunctions, eaux odoriferantes,.... auec des sachez pendus sur le cœur, faits avec de la poudre de crapault.... de la mumie.... »

[1] On nomme polypharmacie la manie de réunir dans les prescriptions médicales un très grand nombre de drogues.

[2] L'auteur a traduit du latin : *Trochisci*; mais on dit en français : Trochisques.

[3] C. à d. pommades.

etc., pour lesquels il renvoie aux apothicaires, l'auteur mentionne quelques plantes odorantes, telles que lavande, œillets, romarin, marjolaine, etc., puis un vinaigre camphré composé, dont on humecte une éponge, « laquelle vous pourriez porter dans vos mains, et la mettre par fois deuant le nez. »

« *Curation* » écrit ici en façon de titre, indique que notre docteur va passer de l'hygiène et des mesures préventives au traitement de la peste. Tout en recommandant au malade de se conformer patiemment à la volonté de Dieu, il n'en insiste pas moins pour qu'il pense incontinent à des remèdes, vu le danger qu'il y aurait à laisser écouler vingt-quatre heures sans cela. Ces remèdes sont « pour exciter la sueur et chasser le venin du cœur vers les extremitez ». D'ailleurs « la cure de ceste contagion se doit diuiser en trois parties, assauoir pharmaceutique, regime de viure et chirurgique. »

En premier lieu, dès qu'on se sent atteint, » et qu'on iuge d'estre rempli de beaucoup de mauuaises humeurs, on se pourra purger tout incontinent auec des medicaments fort legiers. » De même, si l'on sent « que l'abondance du sang trauaille et oppresse ou eschauffe trop la nature, il sera expedient au plustost tirer du sang. » Puis on donnera « quelque medicament pour esmouuoir la sueur, et chasser par ce mesme moyen le venin hors du cœur vers les extremitez du corps: » 17 simples infusés pendant huit jours en un lieu chaud dans « de bonne eau ardente [1], » donnent un liquide, dans une once duquel on dissoudra « la pesanteur d'vn escu de bon Theriaque », et après l'avoir fait prendre au malade, on aura soin de « le bien couurir, et le faire suer vne ou deux heures. » Si la potion est vomie, on répète la dose. Après les 2 heures de sudation, on change de linge au malade qu'on essuie soigneusement. Le tout se répète au bout de 24 heures, ou parfois même auparavant. A défaut de ce sudorifique compliqué Crafft en indique deux qui le sont moins, puis il ajoute :

« Ceux qui ne pourroyent pas auoir en main des choses susdites, prendront pour le moins tout aussi tost qu'ils sentent la maladie, de la coingnarde de sureau, la grosseur d'vne bonne noix, d'vn aulx, et vn peu de la pouldre de gentiane, auec quelques grains de sel, broyer et incorporer tout cela par ensemble auec vn peu d'eau ardente ou au moins du vin, et le manger ainsi à jeun, ou le tout dans du vin et le boire. » De deux autres prescriptions indiquées encore par l'auteur, la dernière (« limeure d'yuoire ou de corne de cerf » dans du vin ou de l'eau ardente) est intéressante en ce qu'elle se rapproche d'un sudorifique fréquemment usagé aujourd'hui, en particulier au début des fièvres éruptives, je veux parler de la Liqueur d'acétate d'ammonia-

[1] C. à d. Eau de vie soit alcohol rectifié.

que. Remarquons en passant aussi, que si Crafft ne craint pas les évacuants et les saignées, c'est surtout à des excitants (angélique, zédoaire, pimprenelle, genièvre, etc.) qu'il a recours au début de la peste.

*Curation de quelques symptomes ou accidents. — Alteration.* L'auteur recommande contre la soif essentiellement des sirops, eaux ou confitures de fruits acides, l'eau d'oseille, l'eau de scabieuse ou du vinaigre fortement étendu d'eau. — *Vomissement.* « Si les vomissements sont trop frequens luy faut donner dans du vin quelques gouttes d'eau de canelle, ou d'esprit de vitriol [1] ou de vinaigre rosat. Exterieurement oindre l'estomach auec huile de muscade, rue, absynthe, mente, ou les dites herbes fricasser dans de l'huile d'oliue, ou du beurre frais, et appliquer là dessus, ou mettre vne rostie de pain auec des cloux de giroffle et du vinaigre composée. » — *Douleur de teste.* « S'il y a grande douleur de teste que la plus part sentent, on pourra appliquer vn tel, ou semblable frontal, pour tirer dehors le mal, assauoir prenez des noyaux de pesche vne once, grains de geneure vne once et demj, fleurs de sureau et roses seches, chacun deux dragm. auec de l'eau rose et du vinaigre rosat, bien broyez l'vn parmi l'autre, et cousu dans vn petit linge, ferez un frontal, lequel estant sec, refraischirez auec ladite eau et vinaigre, tant qu'il sera de besoin [2] : ou au plus grandes chaleurs ou resueries on luy accommodera bien vn frontal fait auec des fueilles de ioubarbe ou oyal, laictue, porcelaine, rose, nenuphar, santaux, semences froides, eau rose, vinaigre rosat, et autres. Mettre aussi les dites choses deuant le nez elles appaisent souuantefois les douleurs. » — *Le cœur.* « Laquelle matiere, » continue Crafft, « ou semblables compositions, pourroit on aussi appliquer sur le cœur en forme d'vn Epiteme. » — *Plantes des pieds.* « Semblablement aux plantes des pieds. » — *Constipation du ventre.* Il va sans dire que l'auteur recommande de la combattre, « de peur que le venin interieurement, la chaleur et la fieubre ne s'augmente tant plus. »

*Regime de viure.* Notre Médecin de Ville recommande une petite quantité de viandes légères, assaisonnées avec des sucs végétaux acides ; de la sobriété quant au vin, qu'on coupera d'eau ou de sirop, si la fièvre le requiert.

« Les scarifications, vesicatoires, ligatures, s'obseruent quelque fois, qu'est tousiours pour tascher de tirer le venin vers les extremitez [3]. »

*Chirurgique.* « Si la bosse ou charbon (sans faire maintenant aucune dis-

[1] C. à d. de l'acide sulfurique étendu d'eau.

[2] Voilà bien une expression « en langage vulgaire de ce Comté de Neufchatel », où elle s'emploie encore.

[3] Cet alinéa appartient de fait à la partie chirurgicale, bien que la marginale de cette rubrique ne vienne que plus loin.

tinction, à cause de la briefueté) s'apparoit euidemment (car autrement conuiendroit appliquer des ventouses, par reiterée fois, ou sur le lieu, ou au dessous, pour le tirer mieux au dehors) il faut tacher et mettre peine et diligence tant que possible sera, d'appliquer tels remedes, qui ayent les vertus d'attirer le venin et pourriture du dedans au dehors vers ces lieux là où nature tend et se veut descharger, cequi se doit faire chaudement par telles ou semblables applications. » Suit tout une liste de 5 topiques maturatifs, « lesquels remedes doiuent estre refraischis trois ou quatre fois dans vingt et quatre heures: conuient d'ailleurs auoir esgard à l'ardeur de la bosse, pour changer, selon que besoin sera. »

« Lors qu'on verra que la bosse sera suppurée et mollette, et que la nature n'opere d'elle mesme, il luy faut faire quelque ample ouuerture, cepandant tousiours continuer les medicamens susmentionnez tant qu'il sera necessaire, pour aider à nature à euacuer le venin et pourriture. »

« De nettoyer, mundifier, cicatrizer l'ulcere auec des onguens ou emplastres detersifs, restrinctifs et exsiccatifs, ensemble plusieurs autres remedes, que ceux dessus specifiez, à cause de la brieueté, à laquelle ie me suis estudié tant qu'il m'a esté possible, ie les remets et laisse à l'industrie d'vn bon Chirurgien. »

Puis vient la conclusion de l'ouvrage : « Et par ainsi ie finiray mon petit discours de la Peste, qui a esté mis en auant le plus succinctement et familierement que faire se pouuoit, priant l'Eternel qu'il nous vueille tous benir, maintenir et conseruer en bonne et heureuse santé, pour sa gloire et nostre salut, Amen. — FIN. »

Sans vouloir paraphraser longuement cet extrait du Traité de Crafft, je ne puis m'empêcher d'exprimer mon étonnement sur la sagesse de bon nombre des indications hygiéniques et thérapeutiques de cet auteur, qui naturellement a des remèdes par trop composés, comme c'était le cas alors, surtout à cause du peu de développement de la chimie. Mais, ce qui est le plus intéressant dans ce travail, au point de vue historique, c'est la partie chirurgicale.

En effet, il y avait dans cette épidémie deux formes de tumeurs, des bosses et des charbons, ou comme nous dirions aujourd'hui des bubons et des tumeurs charbonneuses, ce qu'on trouve dans la véritable peste, originaire d'Egypte, qui a pris de là dans la science le nom de peste à bubons. Ceux-ci siégent essentiellement à l'aîne, et faute peut-être de connaître cette expression française, l'auteur est fort embarrassé pour en parler, disant tantôt : « sur le lieu, ou au dessous, » preuve qu'il y avait un lieu d'élection des bosses, lequel était bien connu du public; tantôt aussi: « vers ces lieux là où nature tend. » Et l'on sait qu'une épidémie de même nature survenue dans

notre pays en 1639, fut appelée par le peuple : « le mal de la bosse, » et les lieux de sépultures des pestiférés : « les cimetières des bossus. » Du tems de Crafft, comme en 1639, nous eûmes donc la véritable peste, et non pas simplement une peste ou pestilence, noms donnés alors à toutes les maladies épidémiques contagieuses.

Voici quelques renseignemens fournis par l'annaliste Boyve [1], qui paraissent se rapporter à l'épidémie de peste de Crafft : Année *1608*. « La peste fit beaucoup de ravage en Suisse et même dans le comté de Neuchâtel. » — *1609*. « La peste continua ses ravages en Suisse, et surtout à Bâle, où elle enleva 6408 personnes. » — « L'hiver de *1610* fut très fâcheux, entremêlé de froid, de vents et de pluies ; il fut suivi de maladies et de cherté. » — *1611*. « La peste continua en Suisse avec beaucoup de violence, et elle se fit sentir dans le pays de Neuchâtel. Le chevalier J.-J. Tribolet en mourut à Nyon le 20 octobre 1611. » — *1612*. « Il y eut encore une peste qui fit un ravage extraordinaire en Suisse. » Nous voyons en particulier les années 1608 et 1611 signalées par la présence de la peste dans notre pays, documens qui, malgré le manque d'indication de ses sources, habituel au pasteur de Fontaines, gagnent cette fois une valeur par la préface de l'opuscule de Crafft, et alors surtout que les *Manuels du Conseil d'Etat* ne donnent aucune indication quelconque sur cette épidémie, et que ceux *du Conseil de Ville* de cette époque sont malheureusement perdus.

En revanche, les archives d'Yverdon contiennent au sujet de cette épidémie quelques données [2], qui méritent d'être rappelées ici, vu le voisinage de cette ville, située à l'extrémité de notre lac. « *1611, 26 octobre*. La peste éclate dans la rue du Pré. Ceux qui l'habitent devront se garder de courir par la ville, autant que possible. On ne devra pas s'approcher des pestiférés et ceux-ci se garderont d'envoyer leurs enfants à l'école. — *1612, 19 février*. Les deux enfants de Jean Auberjonois meurent de la peste. » Il paraîtrait de là, que la peste n'avait pas sévi les années auparavant à Yverdon.

[1] *Annales* de Jonas Boyve, t. III, p. 371, 378, 402, 403 et 404.

[2] A. Crottet, *Histoire et Annales de la ville d'Yverdon*. Genève 1859, in-8°, p. 345.

# IV

## La douairière centenaire de Travers.

—

Bien que le Val-de-Travers soit une des parties de notre pays où l'on observe le plus de cas de longévité, les centenaires y constituent pourtant encore un fait assez exceptionnel, pour qu'il pût y avoir lieu de rappeler ici la mémoire de Marguerite de Laviron, dame douairière de Vaumarcus et de Travers, alors même que les trois portraits qu'on possède de cette centenaire à la fin de sa vie, ne lui donneraient pas un intérêt particulier.

Résumons d'abord les documens historiques que nous trouvons à son sujet [1] :

Marguerite de Laviron, fille de Jean de Laviron [2], seigneur du dit lieu,

[1] *Manuscrit du tems* (cité par C. Duvernoy); — *Archives du château, de la cure et de la commune de Travers* (citées par J. de Sandoz); — *Acte particulier*, appartenant à M. H. Nicoud (cité par M. Chabloz); — *Manuels du Conseil d'Etat*; — *Inscriptions des portraits de Madame de Laviron*; — *Chronique* BARILLER *); — *Annales* de BOYVE, t. III, p. 225, 343, 424, 506, 510 et 511; — STECK, *Généalogie de la maison de Neuchâtel*, manuscrit; — D.-G. HUGUENIN, *Les Châteaux neuchâtelois*, p. 115 et 135; — Jules de SANDOZ-TRAVERS, *Notice historique sur la seigneurie de Travers* **); — C. DUVERNOY, dans le *Musée historique de Neuchâtel et Valangin*, t. I, 3[e] cahier (1843), p. 273; — ALLAMAND, *Description de la mairie de Travers*, p. 11 et 39, note 1; — *Le véritable messager boîteux de Neuchâtel pour* 1844; — Fritz CHABLOZ, *La Béroche*, p. 208-209, 248-249, 304-305 et 327-328; — James-H. BONHÔTE, *Catalogue de l'exposition nationale en faveur des incendiés de Travers*, Neuchâtel 1866, p. 82, n° 394; — Lettre de M. Henri de BUREN, de Vaumarcus, du 12 novembre 1870.

[2] D'après M. H. de Buren, il était de la famille des de Lautran; ailleurs on nomme cette famille de Trévilliers. Steck et Allamand écrivent : de Lauviron, et Boyve : de l'Aviron. D'après Steck, il se serait appelé François; mais j'ai conservé avec les autres auteurs le prénom donné par un manuscrit du temps. On trouve aussi indiquées comme seigneuries de ce gentilhomme : Trévilliers, Trevillars ou Trevillens, et Sancé, également en Franche-Comté. En outre, on lit aussi : Adrysans, Adresans, Adrezan et Adressan, au lieu d'Adrisans.

*) Appartenant à la bibliothèque de Neuchâtel, souvent désigné sous le nom impropre de : « Manuscrit Merveilleux », du nom d'un de ses propriétaires.

**) Travail très intéressant, malheureusement inédit, que m'a obligeamment communiqué M. Edouard de Pury-Marval, et auquel j'ai fait de nombreux emprunts. Combien la publication en serait désirable pour l'étude de l'histoire locale !

d'Adrisans, de Bavans, etc.; au comté de Bourgogne, et de Marguerite d'Arbois, naquit en 1525.

Bien que belle, ainsi que le prouve un premier portrait d'elle qui existe encore au château de Vaumarcus, et future héritière de belles et bonnes seigneuries, elle ne se fiança que tard avec Jean III, fils de Lancelot de Neuchâtel, seigneur de Vaumarcus, Gorgier et Travers, et de sa première femme, Perrenette, fille de Girard de Wuippens, en Bourgogne. Malgré les mœurs rudes de l'époque, les lettres de son fiancé sont un témoignage de la politesse chevaleresque avec laquelle il la traitait et de l'affection qu'il avait pour elle : preuve en soit, le billet suivant, qu'il lui écrivait, le 20 juillet 1562, « de Travers, maison vôtre[1] » : « Ma damoiselle, ma maîtresse ! Je vous assure que je vous obéirai toujours, et vous prie de m'excuser, si je ne vous ai rendu mon devoir comme il faut, du passé, n'étant faute de bonne volonté, mais Dieu me fera la grâce de vous rendre mieux par la suite ! Vôtre à perpétuité très humble et très obéissant serviteur, Jehan de Neufchastel. » Marié, le 19 septembre de la même année, le dit époux promit par son contrat de mariage : « de résider continuellement dans le comté de Bourgogne et à toute sa vie vivre catholiquement, selon les saints décrets et canoniques sanctions de notre mère sainte église apostolique. »

Quoique ces deux promesses ne parussent pas trop hasardées de la part du fils d'un père dont les prodigalités, qui lui avaient valu le surnom de *Dissipateur*, pouvaient faire craindre qu'il ne laissât rien à ses enfans, et qui, flottant dans ses croyances, était revenu au papisme après avoir embrassé la réforme[2], elles ne furent pas mieux observées que tant d'autres faites en pareilles circonstances. Chargé par son père, dès le 7 novembre 1558, de l'administration de ses biens, il était devenu, ensuite de l'abandon définitif que celui-ci en fit à ses quatre fils, le 19 juillet 1559, seigneur de Vaumarcus et de Travers, conjointement avec son frère André, lequel lui céda, le 10 décembre 1585, sa moitié des dites seigneuries, pour 7700 pistoles, et le petit fief dit de Colombier et de Vauxmarcus dans la châtelainie du Vauxtravers, pour 300 écus, sous bénéfice de rachat, clause à laquelle André de Neuchâtel renonça complétement, le 19 avril 1587, se réservant pour ses étrennes « un bel habit de velours pour lui et une robe pour sa femme, noble et puissante dame Marguerite de Vevey, » qui mourut peu de temps après. Les sommes

[1] Terme de politesse : toutes les lettres de Jean de Neuchâtel au Gouverneur de Bonstetten, portent également : « de Travers, maison-vôtre ».

[2] Frédéric de Chambrier, *Histoire de Neuchâtel et Valangin*, etc., p. 299.

employées à ces acquisitions venaient évidemment à Jean, de sa femme, dont la fortune considérable[1] lui aida puissamment à relever celle de sa maison.

Marguerite de Laviron qui ne s'était mariée qu'à 37 ans, n'eut qu'une fille, Anne de Neuchâtel, fiancée par contrat du 3 novembre 1577, à Jean-Ulrich de Bonstetten, patricien bernois, seigneur d'Urtenen, de Jegistorf et de Mattstetten, baron d'empire, troisième fils de Jehan-Jacques de Bonstetten, gouverneur de la principauté de Neuchâtel, dans la famille duquel passèrent par là les seigneuries de Vauxmarcus et de Travers, ainsi que celle de Laviron, en Bourgogne. Mais ce contrat doit avoir été passé bien longtems avant leur mariage effectif, car Anne de Neuchâtel n'avait alors que 13 ans.

Toutefois, après la mort de son mari[2], laquelle eut lieu en 1587, et bien qu'après plusieurs sommations du Gouverneur Pierre de Vallier, Ulrich de Bonstetten eût enfin prêté foi et hommage, le 7 janvier 1599, pour les seigneuries de Vauxmarcus et de Travers, dont il avait reçu la mise en possession ainsi que les serments de ses sujets, Marguerite de Laviron posséda sa vie durante l'usufruit de ces deux fiefs en qualité de dame douairière, et fixa sa résidence dans la maison seigneuriale de Travers, construite par son époux, tandis qu'Anne de Neuchâtel et son mari demeuraient au château de Vaumarcus. C'est de là que celle-ci venait de tems en tems adoucir pas ses visites la vie solitaire de sa vénérable mère, s'entretenant avec celle-ci de son « cher Seigneur et bel ami, » comme elle appelait son époux Ulrich. De son côté, *André de Neuchâtel, beau-frère de Marguerite, mort en 1604, vieux et valé*tudinaire, avait « longtemps plouré » avec elle, « la mort de tant noble récordation Messire Jehan, son frère, qu'il aimait plus que le souverain Seigneur de toutes choses ne permet à âme chrétienne en ce terrestre globe et vallée de misère, priant Dieu colloquer aussi son âme en son royaume céleste. »

Bien qu'en 1603 déjà, Marguerite de Laviron eût réduit à 5, les cabarets de Travers et Noiraigue, qui avaient atteint le nombre de 10, l'année suivante, Scientifique personne, M. Jacques Sandoz, pasteur à Travers, venait confabuler avec elle sur les moyens de mettre un frein à l'ivrognerie de ses sujets. Cette même année 1604, les vassaux taillables de la seigneurie de Travers commençant à se regimber contre le joug sous lequel ils avaient jusqu'alors

[1] Elle ne lui apporta pas moins de 226,000 livres en biens allodiaux, outre plusieurs fiefs en Bourgogne.

[2] Boyve l'indique comme ayant eu lieu seulement le 26 novembre 1598, alors qu'il dit lui-même que Marie de Bourbon érigea en baronnie la seigneurie de Vaumarcus en faveur d'Ulrich de Bonstetten, le 26 août 1595; le même avait reçu, le 3 mai 1596, en présence d'André de Neuchâtel, les serments de ses sujets de Travers.

courbé la tête, refusèrent à la douairière de faire certaines corvées selon l'usage : le 8 mai, ils comparurent tous par devant leur seigneur de Bonstetten, en sa maison de Travers, et s'accordèrent d'un mutuel consentement et sans contrainte, sur la manière en laquelle ils feraient dorénavant les corvées. Mais, à son tour aussi, en novembre 1608, Ulrich précéda sa belle-mère dans la tombe.

Un jour pourtant, la vie recluse et attristée de Marguerite, fut interrompue par un visiteur d'importance : lors de son premier voyage dans sa principauté de Neuchâtel, en effet, Henri II de Longueville entra chez elle, avec les gentilshommes de la suite, le samedi, 25 octobre 1617, et accepta sur la terrasse située au devant du château de Travers, une magnifique collation, pendant laquelle ce Prince but à la santé de sa vénérable hôtesse. Celle-ci, de son côté, recevait d'égrège et prudent homme Nicolas Verdonnet, maire des Verrières, l'invitation de loger avec sa suite chez lui, lorsqu'elle se rendait en Franche-Comté, pour y faire ses dévotions annuelles.

C'est qu'en effet la vieille dame était restée attachée au culte de ses pères, comme le montrait aux passants étonnés, la niche de Saint qu'elle avait fait établir au-dessus du portail d'entrée de son manoir, et qu'on y vit jusqu'au commencement de ce siècle. On nous la représente, assise le soir au coin d'une vaste cheminée, dont le manteau porte encore aujourd'hui l'écusson de son époux, Jean de Neuchâtel, entourée de ses serviteurs, défilant son rosaire et disant ses heures; ou dans un costume sévère, qui rappelait assez bien celui d'une abesse de couvent, passant ses longues journées d'hiver à préparer des remèdes pour les malades; ou, enfin, revoyant avec soin ses livres de compte, tenus par discret David Blanc, son clerc, en tête desquels était écrit : « Dieu est mon guide. »

Elle était non seulement pieuse et bonne, mais encore capable et plus éclairée que la plupart des seigneurs du tems. Elle accorda de bannalités, des accensemens et des concessions à ses sujets, cherchant plutôt leur bien que son propre profit : tel, par exemple, un accensement de six poses de terre mouvant de Vaumarcus ; telle encore la permission qu'elle accorda, le 19 octobre 1625, à la communauté de Travers, d'acquérir une maison commune, « au dessous des grands tillets, » arbres déjà vieux il y a près de deux siècles et demi. Le fait suivant nous montre particulièrement, la verte activité qu'elle avait conservée dans sa vieillesse : en 1621, les censiers des montagnes et les communiers de Travers, Noiraigue et Rosières, s'étant adressés au Gouvernement pour qu'il les mît d'accord sur une difficulté qu'ils avaient entr'eux au sujet des banalités des forêts, le Conseil d'Etat les ayant renvoyés à Madame de Laviron, elle prit elle-même connaissance de leur différent, assistée

de ses petits-fils François et Rodolphe de Bonstetten, et après avoir fait assembler plusieurs fois les parties en son château de Travers, sur les raisons et les actes qu'elles lui présentèrent, elle prononça avec son Conseil, le 28 janvier 1622, une sentence agréée de l'une et l'autre part, qui a servi dès lors de règle pour les bannalités des censiers.

Toutefois chez elle la bonté n'excluait pas plus la fermeté, que la piété, la tolérance. Pendant les deux dernières années de sa vie elle occupa deux fois d'elle le Conseil d'Etat, pour maintenir ce qu'elle estimait être son droit, soit vis-à-vis du Prince, soit vis-à-vis de ses sujets. Le 30 mai 1625, le Conseil d'Etat lui fit demander des explications, non-seulement à l'occasion de la demande formée par ses officiers à un sergent de la Chaux d'Etalières, lequel avait cité des habitans de la seigneurie de Travers pour la montre d'armes de la dite Chaux, mais encore pour des réceptions d'étrangers faites sans l'autorisation du Prince, affaire qui fut terminée, le 20 juin, après que le maire de Travers eut comparu par devant le Conseil d'Etat, le 13 du dit mois. Puis le 25 juillet 1526, ce corps fut occupé des plaintes de la même dame, qui accusait ses taillables de se refuser à charier le bois pour son entretien, et ses sujets mainmortables de ne pas vouloir accompagner jusqu'au château de Môtiers, les criminels condamnés à Travers [1]. On le voit, la vieille douairière tenait à exercer jusqu'à la fin de sa vie, toutes les prérogatives des seigneuries dont elle avait l'usufruit.

Enfin, après avoir passé dans son château de Travers 40 années de veuvage, et avoir eu le grand chagrin de se voir précédée dans la tombe par sa fille Anne de Bonstetten, décédée en 1625, elle mourut enfin à Travers, le 15 février 1627, dans sa 102me année, « six jours après avoir été pourtraicte [2], » laissant les diverses seigneuries qu'elle possédait, tant dans notre pays qu'au comté de Bourgogne, à ses petits-fils de Bonstetten, auxquels pourtant la reconnaissance de l'investiture qu'ils avaient obtenue de Vaumarcus et de Travers, le 7 avril, par devant les cours de justice de ces seigneuries, ne fut pas accordée sans quelque difficulté de la part du Prince du pays, suzerain de ces fiefs. Elle fut inhumée, selon le rite catholique, aux Verrières françaises.

[1] Voir au sujet de ce singulier usage : L. de Meuron, *Description topographique de la châtellenie du Val-de-Travers*, Neuchâtel 1843, p. 40 ; et Allamand, ouvrage cité, p. 43-44.

[2] Inscription du portrait de Vaumarcus. La date indiquée sur les trois portraits de cette centenaire est évidemment préférable à celle du 7 mars 1627, qu'on trouve dans Boyve et ailleurs, puisque le 9 avril la mise en possession et l'investiture de ses seigneuries avait déjà été accordée à ses petits-fils par-devant des cours de justice inférieures, ce qui, d'après nos us et coutumes, ne pouvait avoir lieu que six semaines après son enterrement. Le registre des décès de Travers ne remonte pas si loin, et d'ailleurs probablement n'y fut-elle pas inscrite, en tant que catholique et inhumée ailleurs.

On a, ainsi que je l'ai dit, trois portraits de cette centenaire, l'un placé dans la salle des tableaux du château de Vaumarcus, un second, dans la gallerie de portraits de la maison de Sandoz-Travers, à Neuchâtel, (rue de la Collégiale, nº 3), et un troisième, provenant du château de Travers, donné après l'incendie de ce village, à la Bibliothèque de Neuchâtel, par Madame de Sandoz-Borel, veuve du dernier seigneur de cette localité. C'est celui-ci et celui de Vaumarcus, qui furent placés alternativement à l'exposition nationale en faveur des incendiés de Travers. Tous trois sont au reste identiques et deux sont évidemment des copies d'un premier, soit du portrait original. Celui de Vaumarcus porte en pendant des armes de Laviron [1], un crâne humain, qui manque aux deux autres : son inscription, que je relate plus bas, est la plus complète, et celle du portrait de la Bibliothèque de Neuchâtel, la plus écourtée. C'est de ce dernier que M. le professeur Louis Favre a eu l'extrême obligeance de me faire un dessin minutieusement exact, que M. Fritz Landry a bien voulu lithographier pour le MUSÉE NEUCHATELOIS.

Il y a quelque 50 ans qu'à Vaumarcus le portrait en question de Madame de Laviron était placé dans une salle du château, qui porte encore son nom, au-dessus d'une vaste cheminée, entre deux autres portraits de femmes, l'un de sa fille, Anne de Bonstetten, avec l'inscription : « *Anno salutis 1584, aetatis 20* » (c'est-à-dire l'année 1584 du salut et la 20me de sa vie), et l'autre sans inscription, dont l'analogie des traits a fait admettre, avec raison sans *doute, que c'était là Marguerite de Laviron, dans sa jeunesse.* « Ainsi que cela se faisait volontiers à cette époque, » nous écrit M. H. de Buren, « elle est peinte en costume de Diane chasseresse; son sein gauche est nu, et sur l'épaule gauche elle a une draperie rouge à vastes plis; en fait de parure, elle porte un collier et des boucles d'oreilles à perles; puis sur l'épaule gauche, un petit baudrier en sautoir avec une étoile de cinq perles: la chemise qui retombe au-dessous du sein est richement brodée. Sa figure est vive, intelligente et décidée, ce qui se rapporte au caractère et aux capacités que l'histoire lui attribue. » Celui de la centenaire, probablement l'original d'après lequel furent copiés les deux autres, porte l'inscription suivante: « Marguerite de Lauiron, Baronne de Vauxmarcus, Dame de Trauers, Treuillars

[1] Sur les deux portraits qui se trouvent à Neuchâtel, l'or est complétement altéré et a pris une couleur brun-rougeâtre, qui ferait croire à des armes à enquerre des plus singulières, soit d'azur à la fasce de gueule : toutefois, il faut d'autant plus rétablir une fasce d'or, que, d'après l'*Armorial de la Franche-Comté*, par M. Adr. BONVALLET (Besançon 1863, in-8°, p. 36), les sires de Laviron portaient bien ces émaux, mais en ordre interverti, soit : « d'or à la fasce d'azur », armes qu'a aussi la famille Doyen de Laviron (*ibid.*, p. 23).

et Lauiron, mourut en l'eage de 100 ans [1] (estant la derniere de sa maison) à Trauers le 15 Febrier a° 1627. Mourut six jours apres estre pourtraicte. »

Si la planche qui accompagne ce travail me dispense d'une description ingrate des changements que subit la figure humaine dans la vieillesse exceptionnelle à laquelle cette dame parvint, il est deux détails que je dois en relever. Le premier concerne les cils qui, au lieu d'être abondants et longs, comme cela arrive en général pour eux et pour les sourcils à un âge avancé, manque à peu près complétement: la cause en est facile à comprendre à la vue du portrait peint, en tant que la rougeur du bord des paupières indique clairement que, comme maint vieillard, Marguerite de Laviron avait une blépharite soit inflammation chronique des paupières, affection fréquemment accompagnée de la chûte des cils. L'exécution de la main semble laisser un peu à désirer: en les comparant à leurs articulations saillantes, en harmonie avec les contours de la face, les doigts ne paraissent pas assez amaigris, mais bien plutôt légèrement gonflés : mais, quand on regarde plus attentivement le portrait, on s'aperçoit, à la ceinture et aux plis que forme la jupe de la robe, que la douairière de Travers devait être hydropique, et dès lors la main présente tout simplement un peu de tuméfactions de même provenance. On le voit, à défaut de renseignemens écrits sur la cause de la mort de cette centenaire, son portrait nous fait entrevoir qu'elle ne s'éteignit pas simplement comme une lampe qui n'aurait plus d'huile, après être parvenue aux dernières limites d'un marasme sénile, mais qu'elle succomba à une hydropisie, forme de maladie qui termine souvent la vie des vieillards.

L'histoire doit placer cette douairière parmi ces femmes de tête, qui, dans notre petit pays, conservèrent jusqu'à la mort la régence pour leurs enfans ou petits-enfants, sinon de droit, du moins avec la plus grande capacité: Marie de Bourbon, pour Neuchâtel; — Guillemette de Vergy, pour Valangin; — Marguerite de Laviron, pour Vaumarcus et Travers. La droiture de son esprit et l'élévation de ses vues lui acquirent dès son vivant, estime et réputation. Mais non contente du souvenir de sa vie et de ses bienfaits, frappée sans doute d'une vieillesse aussi reculée, avec maintien de toutes les facultés, l'imagination populaire lui a conservé une place dans les légendes, parmi les personnages suspects qui hanteraient le vieux château, aujourd'hui inhabité, de Vaumarcus.

*(A suivre.)* D[r] CORNAZ.

[1] Ce détail, reproduit dans les trois portraits, est inexact : née en 1525, elle mourut dans sa 102[e] année.

UNE

# MITRAILLEUSE NEUCHATELOISE

L'invention de puissantes machines destructives n'est point particulière à l'époque sinistre que nous traversons; les catapultes antiques lançaient déjà de grandes quantités de flèches, de pierres et autres projectiles, et depuis l'invention de la poudre et des armes à feu, on vit surgir un nombre considérable de projets d'engins destructeurs basés sur le principe réalisé aujourd'hui par les mitrailleuses; les arsenaux et les musées de tous les pays en recèlent un grand nombre.

Les progrès apportés dans toutes les armes de guerre, existent en germe aux époques les plus reculées. En 1324, les habitants de Metz se servent déjà d'un canon double. Au siége de Munster, en 1535, les Anabaptistes emploient une machine lançant une grande quantité de projectiles. Sous François I^er^ on use déjà de pièces se chargeant par la culasse. — Le fort de Queyras était défendu par des canons de ce genre, dont deux sont conservés; ils portent la date de 1555. Aux XVII^me^ et XVIII^me^ siècle nous en trouvons de nombreux spécimens, même dans les armées de la Turquie.

Sous Charles I^er^, un armurier obtint un patente pour une mitrailleuse de son invention (1625).

A la bataille de Wimpfen, le Margrave Frédéric de Bade avait parmi ses pièces d'artillerie un canon-orgue.

Le Musée d'artillerie de Paris possède une collection nombreuse de modèles de ce genre. Ces canons sont ordinairement réunis en jeux d'orgues de

8, 10, 20 et même 26 pièces de petit calibre, quelques-uns sont à platines à percussion, d'autres ont des recouvrements de lumière, d'autres tournent sur un axe horizontal.

Pendant la Révolution française, un nommé Renard offrit à l'Assemblée nationale une machine de guerre inventée par lui, qui, desservie par un seul homme, pouvait tirer 90 coups en une seconde. Cette machine fut renvoyée à une commission dont le rapport ne fut sans doute pas favorable. En 1826 on essaya à Vincennes un canon rayé inventé par Perkins; ce canon lançait des boulets à l'aide de la vapeur.

Quant aux modèles de fusils à plusieurs coups, ils sont aussi fort nombreux, ainsi que ceux se chargeant par la culasse. L'un d'eux déjà ancien, mais dont nous ne pouvons préciser l'année, contient en germe le principe réalisé par les armes les plus nouvelles et les mieux perfectionnées. Ce fusil a deux réservoirs, l'un pour douze charges de poudre, l'autre pour douze balles; par un mouvement de rotation de la sous-garde, une charge de poudre et une balle entrent dans le canon, la poudre nécessaire entre dans le bassinet, et le chien s'arme; le fusil se charge, s'amorce et est prêt à tirer en moins de trois secondes; il peut tirer aisément en trente-six secondes les douze coups dont il est approvisionné.

En 1767, Bouillet, arquebusier de St-Etienne, présenta à Louis XV un fusil à vingt-quatre coups et un seul canon. Vers la même époque, Deschazeaux inventait *un fusil à quatre canons tournant autour d'un axe commun et* présentant successivement leurs bassinets au chien attenant à la crosse.

On voit à l'arsenal de Soleure une machine de guerre formée par l'agglomération d'un nombre considérable de canons de fusils et montée sur deux roues.

A la fin du XVIII^me siècle, un neuchâtelois, Jean-Pierre Thiébaud, de Valangin, présentait au Gouverneur de Béville un projet d'engin de guerre que nous transcrivons ici en en respectant la forme naïve.

Esquisse d'un détail articulé de la construction d'un nouveau armement, de son utilité et de sa direction, dédié à Son Excellence de Béville, seigneur et gouverneur des comtés de Neuchâtel et Vallengin.

L'on commence par dire que ces malheureuses guerres ont produit dans l'esprit d'un zélé et fidèle sujet de Sa Majesté le Roi de Prusse, les réflexions

suivantes : Après avoir tout considéré et fait bien des recherches, il a trouvé et conclu, pour la conservation de son roi et le bien de l'Etat, que si un homme pouvoit manier et se servir d'un canon de quatre pieds et demi ou cinq pieds de longueur, et deux pouces et demi de calibre, comme il peut manier et se servir d'un fusil ordinaire, cela avec autant d'aisance et de promptitude, tant pour le charger que pour le tirer, que cela feroit un avantage extraordinaire à une troupe seulement de mille hommes ; c'est en conséquence de ce fait, que le très-humble sujet en a trouvé le secret et les moyens, par la construction d'une mécanique simple, commode, aisée, peu coûteuse et satisfaisante à son projet.

Le dit canon sera construit de la même forme d'un canon de fusil ordinaire, et fait de fer battu comme les autres fusils. Son épaisseur ou sa force de fer sera de quatre fois plus forte, tant du sac du canon que du bout, de plus que les fusils ordinaires, ce qui rendra le dit canon cinq fois plus pesant qu'un canon de fusil ordinaire à cause de sa longueur et de son épaisseur; ainsi sa plus grande pesanteur sera de trente-cinq ou quarante livres ; le dit canon sera monté dessus son bois avec sa platine comme les autres fusils, il n'y aura que la crosse de différence. Par la grandeur de son calibre, l'on pourra le charger de cinq onces de poudre, et vingt-une balles d'une once, lesquelles ne seront que trois d'hauteur l'une sur l'autre dans le dit canon, comme sont trois balles dans un fusil ordinaire qu'on prend pour aller à la chasse, soit de l'ours, ou du sanglier ; ainsi la charge de vingt-une balles ne fera pas plus de volume en hauteur dans cette espèce de canon, que trois balles ne font dans un fusil ordinaire.

Quant à l'égard de la mécanique elle sera construite de façon qu'il y aura deux de ces canons dessus, bien montés et bien ajustés, lesquels se trouveront debout pour les charger, et de plat pour les tirer ou les mettre en joue, sur quel point qu'on voudra haut ou bas ; à la dite mécanique, il y aura deux gibernes commodes, et séparées en deux loges chacune pour mettre les cartouches de poudre dans une et celle de plomb dans l'autre ; la dite mécanique portera devant elle, si on le veut, une plaque de fer faite en forme de cuirasse qui servira de rempart contre les balles de l'ennemi ; la dite mécanique sera peu compliquée, et très légère mais solide, et le tout sera porté par deux roues très légères tant en bois qu'en fer, pour raison que la charge que les dites roues porteront, ne pèsera tout au plus que cent cinquante livres ; ainsi c'est une petite charge pour deux roues, et par la manière que la dite mécanique sera construite, un seul homme peut y suffire pour s'en servir avec avantage ; mais comme il y a deux canons dessus la dite mécanique, quoiqu'on les peut charger aussi promptement comme des fusils ordi-

naires, il est à propos qu'il y ait deux hommes à chaque mécanique pour en hâter la diligence, et pour avoir moins de fatigue ; alors ces hommes pourront se combattre aussi longtemps que l'occasion le demandera, sans se fatiguer autant, comme s'ils avoient leurs fusils ordinaires et lesquels pourront avancer promptement et reculer de même, se tourner, retourner suivant que les circonstances l'exigeront.

Après les raisonnements ci-devant, et les épreuves qu'on peut faire à peu de frais, il est facile de connaître le désastre que seulement mille hommes feront dans une armée de quinze à vingt mille hommes; pour être parfaitement instruit du fait, il faut faire le modèle du dit armement en petit et l'éprouver contre des fantômes, comme il a été dit dans la très humble représentation faite à Son Excellence. Mais il se présente une objection qui est juste, à laquelle il faut faire une réponse légitime. Cette objection porte que de génération en génération l'illustre maison de Brandebourg a perfectionné l'art militaire et l'a porté à une perfection au-dessus de toutes les autres couronnes ; et par leurs grandes lumières sublimes, leur grande sagesse et leurs travaux infatigables, ils ont formé des généraux, des hauts et bas officiers, qui sont en état de remplir à tous égards leurs sages méthodes et leurs sublimes directions dans toutes leurs troupes ; c'est en conséquence de toutes ces vérités, et de ces grandes vertus, bien fondées et bien prouvées, que notre illustre prince et souverain donne les marques les plus éclatantes qu'il vouloit suivre de si glorieuses leçons. Mais nos illustres souverains de glorieuse mémoire et le haut et puissant monarque leur descendant, qui par la bonté divine règne sur nous aujourd'huy, et ni les uns ni les autres n'ont marqué que de l'amour, de la bonté et du zèle pour le bien-être de leurs peuples et les rendre heureux, et aujourd'huy les comtés de Neuchâtel et Vallengin le ressentent plus que jamais ; c'est donc à l'exemple de ces hauts, puissants et glorieux monarques qui ont toujours cherché à perfectionner l'art militaire, que le très-humble serviteur et fidèle sujet prend la respectueuse liberté de présenter avec le plus profond respect à son roi, l'armement nouveau ou les modèles de sa construction, ouvrage dépendant de l'amour, du zèle, de la fidélité et des recherches que le très humble sujet a faites, lesquelles il continue en disant que ce nouvel armement ne dérangera aucunement l'ancien, ni l'ancienne méthode des officiers et des soldats, pour raison qu'on peut le construire en petit nombre et à mesure qu'on connaîtra sa valeur et la nécessité qu'on pourra en avoir, tant pour abréger le nombre des armées qu'autres choses ; les soldats apprendront facilement ce nouvel exercice; les officiers n'auront pas beaucoup de peine à l'apprendre pour raison que la manœuvre sera très courte et simple.

Quant à l'égard de l'arrangement, de la distribution, et position des armées elles seront différentes des anciennes méthodes ; lesquelles par les dites distributions et positions, l'on peut tromper l'ennemi de plusieurs façons; la première, l'on peut battre beaucoup plus loin qu'avec les fusils ordinaires; la seconde, l'on peut masquer les trois quarts de l'armée ; par ce masquement, les ennemis croiront qu'ils n'ont que quelques cents hommes à combattre ce qui les fera avancer hardiment, lesquels se trouveront enveloppés de mille canons chargés de vingt-une ou vingt-huit balles chacun, et réitérez seulement trois décharges chaque canon, ce qui les détruira totalement, soit cavalerie ou infanterie, qui viendront armes blanches ou autrement, comme il peut se voir ici dessous par l'exemple. [1]

Tout soldat armé par son nouvel armement pourra faire sortir les balles par le même canon comme il trouvera à propos, soit de les faire sortir sur trois lignes comme l'exemple ci-dessus, ou par peloton, chose très utile pour détruire l'ennemi, car si les ennemis sont en ligne de bataille sur trois rangs, il faut que les balles sortent du canon sur trois lignes, et si les ennemis viennent en foule à armes blanches, il faut que les balles sortent du canon par peloton, il semble que ce discours est bizarre et le fait impossible, mais il est simple et vrai, se faisant par l'embouchure du canon qu'on peut métamorphoser toutes les minutes suivant la circonstance où il se trouve.

Il seroit trop long de rapporter le détail de tous les avantages que ce nouvel armement peut donner dessus les ennemis; l'on dira seulement que pour les bien connoître, et mettre les officiers au fait de tout, tant pour la distribution, et le commandement de l'armée, que la position des terrains où ils pourront se trouver, il faut tirer des plans de toutes façons pour qu'ils puissent se diriger, et connoître par les dits plans tous les avantages qu'ils peuvent avoir dessus leurs ennemis, dans quelles positions qu'ils puissent se trouver; après ce détail ci-devant, quoique vague, il est entendu, ce qui pourroit faire croire que les frais de cet armement nouveau seront beaucoup plus grands que ceux de l'ancienne méthode, mais lorsqu'on aura fait seulement l'armement de deux hommes et qu'on envisagera la chose dans tous ses principes et son utilité, l'on trouvera que les frais, soit de fondement ou d'entretien, sont beaucoup moins grands que ceux de l'ancienne méthode.

[1] Le manuscrit était accompagné de dessins. (Ed.)

L'auteur donne à la suite de ce projet l'*esquisse d'un nouvel armement sur mer* qui doit porter le massacre à bord des vaisseaux ennemis. Nous ne croyons pas à propos de transcrire cette pièce.

Nous ne savons positivement ce qu'il advint du projet de Jean-Pierre Thiébaud. On raconte qu'une inventeur présenta un jour un modèle d'engin de ce genre au roi Louis XV, et que celui-ci lui fit remettre une d'argent pour qu'il ne l'exécutât jamais; le gouverneur de Béville a-t-il imité l'exemple d'humanité donné par le roi, c'est ce que nous ne pouvons dire; le projet neuchâtelois ne fut assurément pas exécuté et subit le sort des nombreux modèles de ce genre relégués aujourd'hui dans les Musées, et sur lesquels les commissions nommées pour les examiner se prononcèrent d'une manière défavorable, ou qu'elles abandonnèrent; on voit cependant que les canons se chargeant par la culasse, les canons rayés, le revolver et la mitrailleuse, n'appartiennent pas à notre époque, mais c'était à elle qu'était réservé le triste privilége de les perfectionner et de s'en servir dans les luttes épouvantables dont nous sommes spectateurs aujourd'hui.

A. Bachelin.

---

# MISCELLANÉES

L'original de l'acte qui suit est en la possession de M. Quinche, à Valangin [1] :

« Nous Guillame Cunier et François Pertuzat, comme recteurs et gouverneur des bourgeoys, conseil et générale Communauté du bourg de Vallangin, sçavoir faisons a qu'il appartiendra, que nous estans expres congregez avec la pluspart de tous les chefs manans et resseans en lad. Communaulté, Est comparu par devant nous noble et genereux Jehan-Jacques Tribollet, chevalier, capitaine et lieutenant en la seigneurie dud. Vallangin, nous exposant avoir charge et mandement special de la part de Monseigneur Jacob Vallier, lieutenant et gouverneur général au Conté de Neufchastel et seigneurie dud. Vallangin, Au nom et pour la part de tres illustre et tres haulte princesse Madame Marie de Bourbon, Duchesse de Longueville et de Touteville, Comtesse souveraine de Neufchastel, Vallangin, etc., de nous declairer et faire entendre comme il seroit expedient pour les urgens affaires de l'altesse de mad. Dame de trouver promptement a prester la somme de *sept mille et cinq cents escus d'or*, dont il convient donner des Communaultez pour plaiges et cautions selon que c'est le desir des sieurs créanciers nommement les nobles et *(un mot illisible)* Joseph Gedeon et Abraham Morelot freres residans à Montbelliard, qui ont accordé prester lesd. deniers. Pour a quoy parvenir les gouverneurs et Communaultez en général des villages de Fontaines, Dombresson et Savagnyer se sont declarez estre contens de faire lad. plaigerie, nous exortant de faire le semblable avec eulx. Et nous lesd. gouverneurs, tant de nos noms que de tous les autres chefs et communiers en général dud. bourg de Vallengin d'un commun accord, pour le bon desir et

[1] Nous laissons à cette pièce son orthographe, rétablissant toutefois en entier quelques mots écrits en abréviation. (Ed.)

affection que nous avons de faire et rendre tres humble service a sad. altesse de tout notre pouvoir et possibilité, Avons consentu et accorder de demeurer plaiges et cautions de la susd. somme tout ainsi que lesd. communes de Fontaines, Dombresson et Savagnyer, selon les stil et clauses a ce necessairès. Moyennant qu'il plaise à mond. Seigneur le gouverneur nous faire dresser et expedier une gardance de dam avec les clauses opportunes signée et scellée dehuement. En foy et tesmognage des choses susd. ont esté scellées en placard du scel des contraulx de la Seigneurie dud. Vallangin, et signées de la main du Secrétaire de Justice du d. lieu a notre requeste. Donné faict et passé en présence de noble et honnorable Benoist Charvin procureur, et Pierre Bourgeoys, bourg. de Neufchastel, tesmoins ad. ce requis, Le dixseptième Jour de Juillet Lan mille cinq cents nonante-neuf.

(signé) A. Grosourdy.

# NOTICES

RELATIVES A

# L'HISTOIRE MÉDICALE DE NEUCHATEL

—

## PREMIÈRE SÉRIE

*(Suite et fin).*

---

## V

### Une préface de Théophile Bonet.

—

On sait que le Dr Théophile Bonet, de Genève, l'illustre fondateur de l'anatomie pathologique, pratiqua son art à Neuchâtel, où, comme son prédécesseur et compatriote, Jean Sarrasin, il réunit les charges de Médecin de Ville et de Médecin du Prince, et l'on sait malheureusement aussi comment une basse envie le força à quitter Neuchâtel, après qu'il eut vu ses deux agresseurs protégés par le prince, qui leur accorda leur grâce de 3 jours et 3 nuits de prison auxquels ils avaient été condamnés [1]. Mais on ignore que, pendant son séjour en notre ville, il fut étroitement lié avec le chancelier Georges de Montmollin, duquel il fut le médecin et dont il habita la maison [2].

[1] Voyez MUSÉE NEUCHATELOIS, t. II (1866), p. 87-89, 91-93 et 95.

[2] Il ne s'agit pas là de la belle et grande maison que le Chancelier fit construire à la place des Halles (aujourd'hui n° 8), puisqu'elle ne fut bâtie qu'en 1686.

Le cœur reconnaissant de Bonet a pris soin de nous le rappeler en tête d'un de ses ouvrages latins [1], dans une dédicace dont je traduis la majeure partie:

« A très célèbre et très noble personne, Monseigneur Georges de Montmolin (sic), du Conseil d'Etat du sérénissime et très puissant Prince de Longueville, très magnifique chancelier dans la principauté de Neuchâtel, Théophile Bonet, docteur médecin, salut !

« C'est de plein droit que retourne à vous ce fruit de mes travaux, qui vous appartient, puisqu'il est né dans votre maison, dont j'ai été le locataire pendant trois années, en sorte que vous conservez sur lui le droit que les maîtres ont sur les esclaves nés chez eux, non moins que sur son auteur que vous vous êtes gagné par la série variée de vos bienfaits, en vous efforçant de le protéger de votre patronage, quand cela a été nécessaire, et de vous l'attacher par la liaison de votre amitié. Qu'il m'est agréable de faire revivre en mon esprit la mémoire de cette amitié que vous avez voulu me témoigner, lorsque j'étais à Neuchâtel, par des conversations intimes, ainsi que dans des promenades faites ensemble, lorsqu'il vous fut permis de respirer libre de votre charge astreignante et du poids des affaires qui vous incombaient [2], et depuis mon départ par votre correspondance. J'ai éprouvé non seulement vos prévenances singulières et votre bienveillance, mais encore celles de toute votre famille si distinguée, chère à votre sérénissime Prince à cause de son dévouement à toute épreuve et des qualités morales qui la caractérisent. Mais la raison et la justice exigent, puisque je n'ai pu jusqu'ici vous récompenser par aucun service, que je vous témoigne du moins ici mes égards et ma reconnaissance : recevez ce témoignage dans les dispositions avec lesquelles la confiance que vous aviez accordée à mon savoir, vous poussait, lorsque j'avais à diriger votre santé, que vous m'aviez complétement remise, à lire, relire et suivre exactement les prescriptions que je vous traçais. »

Le reste de cette épître dédicatoire, datée de Genève, le 16 juin 1688, n'a pas d'intérêt historique et expose essentiellement pourquoi Bonet a réuni sous cette forme les œuvres de Baillou [3].

[1] *Pharos medicorum, etc , ex operibus Gulielmi* Ballonii, *Medici Parisiensis celeberrimi erutæ, ordini Practico traditæ et libris decem comprehensæ, Opere et sumptibus Theophili* Boneti, *D. M.* Genevæ, Apud Franciscum Miege. M.DC.LXVIII, in-12°, pp. XII et 695.

[2] Quelle manière délicate de parler de la destitution du Chancelier par Marie, dame de Nemours, lorsqu'elle était régente pour son frère, l'abbé d'Orléans !

[3] Guillaume de Baillou, dit Ballonius, né en 1538 à Paris, où il mourut en 1616, après avoir été Doyen de la faculté de médecine de cette ville.

# VI

## Un médecin faux-monnayeur.

—

Parmi les portraits que fait défiler sous nos yeux la *Biographie neuchâteloise*, un des plus singuliers est bien celui d'Abraham Amiet, ce médecin et physicien soit mathématicien, qui se mêlait de prédire l'avenir dans ses *Calendriers*, et dont la *Description de la Principauté de Neufchastel et Valangin*[1]. est extrêmement intéressante, en ce qu'elle peint l'état du pays à la fin du 17me siècle, c'est-à-dire il y a près de 200 ans.

Nous lisons dans l'article biographique[2] que lui a consacré l'abbé Jeanneret, la note suivante sur l'absence qu'il fut obligé de faire : « Abraham Amiet fut exilé du pays en 1690, pour des motifs que nous ignorons, mais où la politique n'était pas étrangère. Il se retira à Besançon, » etc. — Mais quand on consulte les *Manuels du Conseil d'Etat*, sur les causes qui lui avaient valu cette condamnation, on est surpris d'y voir les quatre indications suivantes, que je reproduis textuellement, et qui nous apprennent que le soi-disant proscrit politique n'aurait été rien autre qu'un faux-monnayeur. Qu'on en juge plutôt !

*Du 28 novembre 1691.* — « La belle-mère d'Abram Amiet, des Hauts-Geneveys, s'estant trouvée saisie de quatre pièces de quinze sols qui sont fausses, lesquelles elle a voulu employer en faisant un paiement, et sur ce qu'on luy a demandé d'où elle a ces pièces fausses, ayant répondu qu'elle les a reçues en payement d'une vache à la foire de la Sagne, sans savoir dire de qui. D'ailleurs ayant paru fort inquiète et témoigné un grand empressement de parler à sa fille avant qu'on l'interrogeast sur le mesme sujet, et outre celà ayant tenu des discours au Messager, qui témoignaient qu'elle avait de la peur qu'on n'approfondît cette affaire, qui est de grande conséquence pour le public ; ordonné au sieur Chambrier, Maire de Valangin, de faire rendre jugement pour visiter la maison de la dite belle-mère, et celle dudit Amiet, pour reconnaître s'il n'y a pas d'autres pièces fausses et des outils servant à

[1] Besançon 1693, in-8°; reproduit dans les *Etrennes neuchâteloises*, t. II (1863), p. 39 et suiv.

[2] *Biographie neuchâteloise*, t. Ier, p. 5-6.

faire de la fausse monnoye. Après laquelle visite, il fera rendre jugement pour les incarcérer, s'il s'y en trouve, ou d'autres indices qui soyent suffisans pour celà. Au reste, s'il y a des indices que d'autres soient coupables du même crime, il les fera aussy incarcérer, si la justice trouve qu'il y ait lieu de le faire. »

*Du 1er décembre 1691.* « Le sieur Benoît Chambrier, Maire de Valangin, ayant rapporté que, suivant l'arrêt du 28 de Novembre dernier et le jugement de la Justice, il a envoyé les Sautiers aux Hauts-Geneveys, afin de visiter la maison d'Abram Amiet, où ils ont trouvé quelques pièces de fausse monnoye avec quelques instrumens servant à la faire, qu'ils ont saisis. Mais ledit Amiet s'estant évadé auparavant, on n'a pu l'emprisonner. Cependant les indices joints à ce qu'il a pu reconnoître par les interrogats qu'il a faits à sa femme et à sa belle-mère, lui faisant présumer qu'elles ne pouvoyent pas ignorer que les pièces de 15 sols qu'elles ont voulu employer, ne fussent de sa fabrique, il n'a pas jugé à propos de les relâcher sans ordre de la Seigneurie, demandant ce qu'il doit faire plus outre. Après avoir délibéré là-dessus. Il a esté ordonné audit sieur Maire de faire rendre sentence contr'elles, et de faire exécuter ce que la Justice ordonnera. »

*Du 19 may 1699.* « Abraham Amiet, des Hauts-Geneveis, ayant présenté requeste à S. A. S.[1] pour obtenir des Lettres de Rémission, et ladite Requeste ayant été veuë en Conseil d'Etat, on a été d'avis de représenter à S. A. S., que le cas est jugé rémissible. »

*Du 26 may 1699.* « Abraham Amiest, des Hauts-Geneveis au Val-de-Ruz, a présenté les Lettres de Rémission[2] qu'il a plu à S. A. S. de luy accorder, et supplié qu'elles soyent entérinées.

« **Marie, par la grâce de Dieu,** Princesse Souveraine de Neufchâ-
« tel et de Vallengin, en Suisse, Duchesse de Nemours et d'Estouteville, Com-
« tesse de St-Pol, Dunois, Tancarville, Gournay, Dreux et autres Lieux; veuve
« de Très-haut, Très-puissant et Sérénissime Prince Henry de Savoye, Duc de
« Nemours et d'Aumale, Prince de Genevois, Pair de France, etc. **Nous**
« avons receu la très-humble supplication qui nous a été présentée par Abra-
« ham Amiest, des Hauts-Geneveis au Val-de-Ruz, résidant à présent à Villier
« lez Blamont, dans laquelle il nous remontre, qu'il y a passé sept ans qu'il

[1] Marie d'Orléans, duchesse de Nemours, était alors à Neuchâtel.

[2] M. James Bonhôte a déjà donné une partie de cette lettre de rémission dans ce recueil, (*Musée neuchâtelois*, t. III [1866], p. 177-178), mais elle n'est pas complète et a été empruntée à une analyse des *Manuels du Conseil d'Etat;* d'ailleurs il faut la mettre en rapport avec ce qui précède et avec ce qui suit dans le présent article, pour voir que, malheureusement, les explications d'A. Amiest sont des plus improbables.

« composa un Livre intitulé : *la Description de la Principauté de Neufchâ-
« tel et Valengin*, qu'il prit la liberté de nous dédier, et voulant faire mettre
« nos armes au frontispice et en faire luy mesme une Etampe *(sic)* pour
« donner à l'Imprimeur, afin d'éviter les frais qu'il y auroit eu en la faisant
« graver à Paris ou en Hollande, il prit inconsidérement une médaille, où la
« ville de Berne étoit représentée d'un costé et au revers une devise, qu'il
« jetta *(sic)* en sable avec du plomb, aussi bien qu'une pièce de trente sols,
« qu'il jetta avec de l'étain, dans la pensée que si cela se mouloit bien, il
« pourrait fort facilement faire l'Etampe qu'il se proposoit, et ayant fait qua-
« tre ou cinq de ces pièces qu'il ne songea pas à refondre, sa femme en prit
« deux qu'elle mit à sa poche, et étant à Neufchâtel, les en sortit avec d'au-
« tres, sans songer à rien. Un homme les voyant, les luy demanda, et sitôt
« qu'il les eut, il les porta au Sr D'Affry qui donna d'abord ses ordres pour
« faire saisir le suppliant qui évita sa détention en se sauvant, et qui n'a osé
« paroître dans nos Etats depuis lors jusques à ce qu'il nous a plû, ces jours
« passez, de luy accorder un sauf conduit pour trois mois, dont il nous rend
« très-humbles grâces, en nous suppliant, avec soumission, de nous laisser
« fléchir en sa faveur, et d'user de miséricorde et de compassion envers luy
« et ses pauvres enfants orphelins de leur mère, qui mourut il y a environ
« cinq ans, en luy accordant la grâce de changer son sauf conduit pour trois
« mois, en une rémission et pardon qui dure toute sa vie. Et comme il n'a
« jamais eu la pensée de distribuer des pièces sus-mentionnées, qu'il ne s'est
« trouvé aucune personne qui en ait receu, et qu'il se soumet au témoignage
« de toutes les personnes de notre Souveraineté, il prend encore la liberté
« de nous supplier d'effacer le reproche qu'on luy pourroit faire de celà, en
« luy accordant nos Lettres sur ce nécessaires. Ayant égard à lad. requeste,
« et désirant de pourvoir aux besoins et à la nécessité de nos sujets suivant
« l'exigence des cas, en préférant miséricorde à rigueur de Justice, **Nous**
« pour ces causes et autres bonnes considérations à ce nous mouvants, de
« nostre grâce spéciale, pleine puissance et autorité souveraine, après avoir
« eu sur ce l'avis de nostre Conseil d'Etat, **Avons** audit Abraham Amiest
« remis, quitté et pardonné, comme par les présentes, nous luy remettons,
« quittons et pardonnons le fait et cas cy dessus déduit et exprimé. Impo-
« sant sur ce silence à nos Officiers présents et à venir, sans que pour rai-
« son d'iceluy il puisse être cy apres molesté ni recherché, annullant tous
« decrets, sentences et procedures qui peuvent avoir été faites contre luy,
« luy rendant l'entrée libre dans le Païs, le rétablissant en ses biens. **Si**
« **mandons** à nostre amé et féal le Sr de Montet, Gouverneur et nostre
« Lieutenant général et aux Gens de nostre Conseil d'Etat établi en nostre

« Souveraineté, que leur apparoissant de la vérité de l'exposé cy-dessus, Ils « ayent à entériner et faire enregistrer les présentes, et du contenu en icel- « les, fassent, souffrent et laissent jouir et user pleinement, paisiblement et « perpétuellement ledit Amiest, car telle est nostre intention. En témoin de « quoy nous avons signé les présentes de nôtre main, Icelles fait contresigner « par nostre Chancelier en cette Souveraineté, et sceller du sceau de nos ar- « mes. Donné en nostre Château de Neufchâtel le vingtième du mois de May, « mil six-cents quatre-vingts dix-neuf. Signé **Marie**, et sur le replis, **Par** « **son Altesse Sérénissime, D. Petitpierre** Chancelier, avec le « sceau de sadite Altesse Sérénissime en placard sur cire rouge. »

« Aujourd'huy vingt sixième May, mil six-cents quatre-vingts dix-neuf, En Conseil d'Etat tenu au Château de Neufchâtel, les présentes ayant été leues, on les a enregistrées sur le Manuël dudit Conseil et entérinées selon leur forme et teneur. Moy Chancelier de **Son Altesse Sérénissime** en cette Souveraineté, à ce présent. »

Je ne sais si les excuses alléguées par Abram Amiet paraîtront convaincantes à nos lecteurs; mais il m'est impossible de ne pas être frappé des contradictions qu'il y a entre les renseignemens fournis en 1691 par le Maire de Valangin et les explications produites près de huit années plus tard par le médecin des Hauts-Geneveys. En particulier, sa dédicace à Marie de Nemours, de sa *Description de la Principauté*, publiée en 1693, n'était-elle pas un moyen de préparer pour plus tard sa grâce, puisque à cette époque cette Princesse n'était plus régente et n'était pas encore souveraine. Il nous semble que ce n'est pas sans raison que celle-ci dit, dans sa Lettre de Rémission, qu'elle préfère miséricorde à rigueur de justice: près de 8 ans d'exil, sa femme morte depuis 5 ans, laissant des orphelins, des biens confisqués pendant ce laps de tems, constituaient bien une punition suffisante pour un acte criminel, qui avait été arrêté au début, et sans que la fausse-monnaie se fût répandue dans le pays.

Malheureusement Amiest se montra peu digne de la grâce dont il avait été l'objet. En effet, le 7 mars 1712, le Président du Conseil d'Etat avertit ce corps, qu'il avait reçu de Payerne, le samedi, 5 mars, et par exprès une lettre relative à Abram Amiet et à Jean, son fils, détenus dans cette ville pour vol, la Justice du lieu demandant qu'on voulût bien lui communiquer ce qu'on trouverait contr'eux ici: ordre avait été immédiatement donné au Maire de Valangin de faire prendre copie de ce qu'il y avait sur le Manuel de la Justice criminelle de Valangin, concernant ledit A. Amiet. Il fut délibéré qu'une relation abrégée du tout et de la grâce que l'accusé avait obtenue de feu S. A. S. Mme la duchesse de Nemours, serait envoyée par le Messager à Payerne,

et le Conseil eut, le 11 mars, communication d'une lettre du 8, par laquelle la Justice de Payerne le remerciait de la lettre qu'on lui avait écrite le 7.

Le 19 septembre 1712, le Conseil d'Etat ayant appris qu'Abram Amiet fugitif se tenait dans la châtellenie du Landeron, on chargea le Maire de Valangin de voir, si parmi les diverses procédures criminelles inscrites contre lui à Valangin, il ne se trouverait pas déjà décrété de prise de corps, et si tel n'était pas le cas, de demander par connaissance de justice qu'elle fût prononcée contre lui, puis d'en transmettre le décret au Commandant et Châtelain du Landeron pour qu'il le fît exécuter. Puis, le 14 août 1713, sur l'avis donné par le Maire de Lignières, qu'A. Amiet, banni de ce pays, s'était retiré dans sa Mairie, au Moulinet, appartenant à Jean-Jaques Navilot, on lui donna ordre de le constituer prisonnier s'il se montrait sur le territoire de sa Justice, mais non pas au Moulinet, puisque, d'après une bizarrerie de ce temps cette maison dépendait pour le criminel de la Montagne de Diesse, qui ressortait, comme on le sait, à l'Evêché de Bâle.

Mais quelques années plus tard, le Conseil d'Etat, nanti d'une demande des parens d'Abram Amiet, des Hauts-Geneveys, de le laisser rentrer dans le pays, vu son âge avancé et son repentir de ses fautes, décida, le 11 septembre 1719, de demander préalablement au Pasteur et au Consistoire du lieu de sa résidence, un certificat de sa conduite. Une requête de grâce de lui-même, lui valut le 2 juillet 1720, un sauf-conduit pour un an, terme au bout duquel on demanderait un rapport de son Pasteur et de son Officier; à nouvelle demande analogue de sa part, le sauf-conduit fut prolongé d'un an, le 25 août 1721. Sans qu'on trouve de nouvelle indication à ce sujet, il paraît qu'il put dès lors rester tranquillement dans ce pays; du moins, sait-on, qu'il y fit paraître deux calendriers pour les années 1723 et 1724, et la dédicace du premier est datée, le 18 août 1722, des Hauts-Geneveys. C'est là probablement qu'il mourut, et cela en 1726, d'après l'abbé Jeanneret.

---

# VII

## Mesures prises à Neuchâtel contre la rage en 1698.

—

Remonter de deux siècles environ pour voir quelles mesures de police on prenait à Neuchâtel contre la rage, ne peut manquer d'intérêt, cela dût-il nous apprendre, qu'à la muselière près, nous nous y prenons comme nos ancêtres. Qu'on consulte plutôt les *Manuels du Conseil de Ville!*

*Du 16 may 1698.* « Sur les nouvelles qu'il y a que, dans le voisinage, il y a des chains [1] enragéz, et que dans l'appréhension qu'il ne s'en trouve en Ville, on fera advertir à son de tambours, que *(sic)* toute personne de quelle qualité et condition qu'ils soyent *(sic)* de tenir leur chain d'ans leurs maisons, les advertissant que l'on veut envoyer le vas-mainstre [2] par la Ville, pour tuer ceux qui paroistront. »

*Du 1er aoust 1698.* « Sur les avis que l'on a heus que dans les environs la rage des chains continuait. — Il à sur ce esté *(sic)* que l'on renvoyera le vas-mainstre par la Ville pour tuer les chains qu'il trouvera, et que l'on avertira les bouchers de se deffaire d'une partie de leurs chins *(sic)* et de tenir ceux qu'ils garderont à l'attache, tant dans la ville qu'en allant en campagne. »

On en fut quitte cette fois pour la peur, à ce qu'il paraît; du moins n'est-il plus question de cette alerte dans les séances subséquentes de notre Conseil de Ville.

---

# VIII

## Etablissement d'une vipérerie au Tertre.

—

Aprés avoir longtems joui d'une haute importance en pharmacie, la vipère en a été complétement exclue, et seule parmi les serpens la couleuvre

[1] Ce mot prouve que le patois était alors fort usuel à Neuchâtel.

[2] Vasemaistre, corruption de l'allemand : *Wasenmeister*, maître des basses-œuvres.

d'Esculape, traditionnellement enroulée autour d'un bâton, y a conservé une place en tant qu'attribut de la profession.

Mais autrefois il en était tout autrement, et la vipère était d'un usage si fréquent que, de peur d'en manquer, on l'élevait dans des vipéreries. Neuchâtel eut la sienne, dont la mémoire existe encore chez quelques personnes âgées, et sur la fondation de laquelle nous avons trouvé les renseignements suivants dans les *Manuels du Conseil de Ville.*

*Du 15 mars 1717.* « Sur la requeste présentée par le sieur Alphonse Rollin, tendante à ce qu'il plaise à Messieurs du Conseil, luy accenser le Crest du Tertre, Monsieur le Maistre-bourgeois Francey [1], aussi bien que le Sr J.-Jaques DuPasquier et Charles Prince, apothicaire, requérant pour le mesme fait. — Il a esté dit que Messieurs les Quatre-Ministraux sont priés de prendre la peine, de se porter sur ledit lieu, pour voir le dessein des requérants, après un deu examen, ils rapporteront le tout en Conseil. »

*Du 13 avril.* « Suivant la requeste présentée par cy-devant par les Srs Apothicaires Jean-Jaques DuPasquier et Charles Prince, laquelle réitérant de pouvoir faire un enclos de murailles sur le Crest du Tertre, au-dessus de la possession de Monsieur le Mayre Fabry [2], pour y entretenir et conserver des vipères qu'ils ont et recevront d'Italie et d'ailleurs, pour le bien et soulagement du public et des bourgeois. — Il a esté dit qu'on leur accorde leur demande, moyennant que le fond soit bien caronné et la muraille d'une hauteur qu'il conviendra, bien plâtrée, ainsi que porte leur demande, et qu'on envoyera l'examiner, pour prévenir les accidents et inconvéniens qui pourroient en arriver. »

*Du 18 décembre 1719.* « Accordé au Srs Apothicaire DuPasquier (nom omis, rétabli d'après la manchette) et Prince, de pouuoir fermer le reste de terrain depuis le coin et maisonnette de la possession du Tertre (en marge: « Crêt du Tertre ») de Monsieur le Maistre-Bourgeois Francey, jusques au coin de la maisonnette que cy-deuant on leur avoit desjà accordée pour pouvoir fermer ce reste de terrain près et joignant leur viperie *(sic).* »

[1] Jean Bourgeois dit Francey, le jeune, chirurgien, des XL Hommes en 1674; Conseiller et Justicier en 1675; enseveli le 10 mai 1726. — On verra plus loin qu'il possédait une propriété avec maisonnette au Tertre.

[2] Il y avait alors deux Maires de ce nom: 1° Samuel Fabry, maire de Boudevilliers depuis 1709, déjà établi comme chirurgien à Neuchâtel en 1695, qui vivait encore en 1726 et eut un successeur dans sa Mairie en 1727. — 2° Félix Fabry, maire de Lignières depuis 1714, qui eut un successeur en 1733, mais qui vivait néanmoins encore à Neuchâtel en 1736.

# IX

## Eau minérale des Verrières.

« Après les recherches et les examens les plus détaillés, tirés de toutes les épreuves physiques et chimiques qu'on peut faire, pour découvrir les différentes qualités d'une eau minérale, nous avons observé, autant que cela se peut *à priori*, que celles qu'on a découvertes en dernier lieu aux Verrières, peuvent être mises au nombre de celles que la Providence fait saillir pour l'avantage du genre humain, et pour luy servir de remèdes à plusieurs maladies.

« Le goût de l'eau dont il est question, et les épreuves les plus triviales font connaître du premier abord, qu'elle est ferrugineuse, ce qui est confirmé par nombre d'autres épreuves, même les plus recherchées.

« Une partie de son principe vitriolique est si subtil qu'il s'évapore en peu de tems, emporté sans doute par le principe êthéré qui se rencontre toujours plus ou moins dans les meilleures eaux minérales.

« Le départ de ce volatil ne la rend point trouble, mais elle conserve sa limpidité parfaite.

« Outre le Mars [1], elle ne contient aucun autre minéral, sinon un peu de terre calcaire ou alcaline, mais en très petite quantité, puis que tout y compris, trois livres de cette eau, évaporées dans un matras de verre, n'ont donné de résidu que six grains d'une terre martiale salino-alcaline. Cette eau peut encore dissoudre des coquilles calcinées, qui sont une espèce de terre calcaire; ce qui prouve sa pureté et sa qualité résolutive.

« Dans le résidu de l'eau d'un des filets qui composent cette source, il y a un peu de partie extractive, qui forme un cercle noir au fond du verre, et donne au résidu une odeur bitumineuse, ce qui doit augmenter les bonnes qualités de cette eau, en la rendant savonneuse et balsamique.

« A peu de choses près, ces eaux conviennent, presque dans toutes les épreuves, avec celles de la Brévine, et à ce que dit Hoffman des eaux martiales de Lauchstad en Allemagne.

[1] Mars, nom du fer, conservé encore à quelques-unes de ses préparations pharmaceutiques.

« De ces fondements, après les épreuves faites, nous concluons, qu'on peut, non-seulement sans crainte, mais avec espérance de succès, mettre ces eaux en pratique et en faire usage contre différentes maladies, surtout les maladies chroniques, où il s'agit de désobstruer les viscères, et rendre aux solides leur ton et leur élasticité naturelle, et enfin dans toutes les maladies, où on a remarqué que les eaux ferrugineuses apéritives portent du remède[1].

« Fait à Neuchâtel le 21 septembre 1751.

« PRINCE M. D.[2] »

Bien qu'écrite, selon toute apparence, par un chirurgien, Jean-Henry Clerc, à Môtiers-Travers, et contemporaine à peu près de cette pièce, la notice manuscrite intitulée : *Particularités observées dans la juridiction du Val-de-Travers*, qui s'étend aussi à la juridiction des Verrières, ne parle d'aucune source minérale ferrugineuse dans cette partie de notre pays, se bornant à nous dire en parlant du corridor à gauche du Temple aux fées : « Dans son intérieur, il y a une fontaine dont l'eau a un goût d'une légère salure. »

Dans son *Essai statistique sur la mairie des Verrières*, feu notre confrère Allamand, de Fleurier, n'y consacre pas un mot, non plus qu'à la source saline à laquelle le chirurgien Clerc faisait allusion.

Toute trace de la première n'est pourtant pas perdue : en effet, d'après une communication orale de mon honorable confrère, le Dr Louis Guillaume, elle existe encore comme petit filet d'eau dans le voisinage du temple des Verrières, et les vieillards de ce village se souviennent qu'elle a été utilisée anciennement.

---

# X

## Introduction de la vaccine à Lignières.

Dans sa *Description topographique et économique de la mairie de Lignières* (sic), (Neuchâtel 1801, in-8o, p. 22-23), Charles-Daniel Vaucher[3], alors

[1] Le manuscrit original appartient à M. Bernard de GÉLIEU, ancien Pasteur et Doyen, à St-Blaise.

[2] Il s'agit du Dr François Prince, diplomé à Bâle en 1743, et nommé Médecin de Ville à Neuchâtel, le 16 janvier 1754. — Voyez à son sujet les *Etrennes neuchâteloises*, t. III, p. 176-177.

[3] Voyez à son sujet : *Biographie neuchâteloise*, t. II (Locle 1863), p. 416-417.

pasteur de cette paroisse, disait : « Mais des moyens de population, qui feraient bientôt de Lignières l'une des paroisses considérables de l'Etat, si rien n'y mettait d'obstacles, il faut peut-être retrancher le quart ou le tiers des enfans qui n'ont point encore eu la petite-vérole. Il y a longtems que ce fléau redoutable n'a frappé sur le lieu. Et l'on ne pense pas sans inquiétude qu'il y a plus de quatre-vingts enfans qui n'ont point encore passé par cette inévitable crise. Ne serait-il pas bien digne de l'attention d'un gouvernement aussi paternel que le nôtre, de pourvoir à la sûreté de ces quatre-vingts enfans, en travaillant à détruire dans l'esprit de leurs pères et mères les préjugés contre l'inoculation, que le pasteur du lieu n'a pu parvenir encore à vaincre malgré ses efforts? » — Toutefois il put ajouter postérieurement à l'envoi de son mémoire couronné en 1801 par la Société d'Emulation patriotique de Neuchâtel, la note suivante :

« Nous sommes rassurés sur leur sort. Depuis que ce Mémoire a été écrit, on les a *vaccinés* presque tous, au nombre de plus de cent, par les soins de Mrs Liechtenhan [1] et Pury [2], médecins de Neuchâtel. Aucun n'en a été incommodé d'une manière sensible. Nous avons d'autant plus lieu d'être tranquilles sur leur compte, qu'à Diesse et à Lamboing, où la même opération a été faite sur cinquante enfans à-peu-près, au moment de l'invasion de la petite-vérole dans le premier de ces villages, et de sa grande force dans le second, *aucun des vaccinés* n'a été attaqué de cette maladie, tandis que *tous les autres* l'ont prise. Comme il n'y a eu d'exception ni de l'une, ni de l'autre des deux parts, l'expérience paraît ici démonstrative ; surtout si l'on réfléchit que plusieurs pères et mères, impatiens de savoir à quoi s'en tenir sur les effets de la vaccine, avaient voulu que leurs enfans vaccinés fissent de fréquentes et longues visites à leurs camarades malades de la petite-vérole ; et qu'on a vu, dans la même maison des frères et sœurs *vaccinés* échapper à la petite-vérole ; à côté de leurs frères et sœurs *non vaccinés* qui en étaient atteints. Si l'on s'y était pris plus à tems à Nods, où la petite-vérole a fait de grands ravages, il paraît que tous les enfans de ce village auraient été préservés, puisque tous ceux qu'on y a vaccinés assez tôt, conservent leur bonne santé au milieu de la plus terrible contagion. »

Mais, ce que le pasteur de Lignières ne nous dit pas, c'est la part active qu'il prit à la propagation de la vaccine dans sa paroisse. Une note de la *Bi-*

[1] Abram Liechtenhahn, né le 4 octobre 1766, mort le 6 avril 1813. — V. *Etrennes neuchâteloises*, t. III, p. 162-165.

[2] Henry de Pury, D. M. (Erfurt), médecin du Roi, né le 17 mars 1776, mort le 25 juillet 1833. — V. *Biographie neuchâteloise*, t. II, p. 271; et Cornaz, *le Docteur J.-L. Borel* (Neuchâtel 1864, in-8°), p. 56.

*bliothèque britannique* [1], sous la rubrique Neuchâtel, en date du 21 mars 1801, en nous l'apprenant, nous donne au sujet de l'introduction de la vaccination dans notre pays, des détails assez intéressants pour qu'il y ait lieu de les reproduire ici : « M. Liechtenhan, chirurgien de cette ville, aussi recommandable par son zèle que par ses talents, m'informe que la vaccination qui y avait malheureusement été importée de Genève, l'année dernière, lorsque nous n'avions ici que la vaccine bâtarde, et qui par son peu de succès alors y avait été complétement discréditée, y a de nouveau été introduite sous de plus heureux auspices, par M. Aug. de Montmollin [2] qui, le premier, a fait vacciner ses deux enfants et une vingtaine d'autres, au moyen d'un verre que lui avait envoyé de Genève le Dr Butini, avec un tel succès que cette pratique s'est promptement répandue dans tout le pays. Les habitants de Linière (sic!) entr'autres, entraînés par l'exemple et les discours de leur digne pasteur, M. Vaucher, ont *tous et sans distinction* fait vacciner leurs enfants au nombre de cent, sans qu'il soit survenu aucun accident. De là, M. Liechtenhan, escorté d'un enfant vacciné depuis quelques jours, a préservé par le même moyen de la petite-vérole, un grand nombre d'individus des communes voisines. A Diesse il en a vacciné cinquante à la fois ; à Presle, à Lamboing, à la Neuveville, au Landeron, à Cerlier, dans les Montagnes même et dans le Val-de-Travers, où la petite-vérole commençait à se manifester d'une manière effrayante, on l'a aussi repoussée par la vaccination en masse ; et partout on a eu la satisfaction de voir que parmi ceux qui ont été exposés à la contagion, les vaccinés seuls se sont trouvés inaccessibles à ses atteintes. »

Dr CORNAZ.

[1] *Bibliothèque britannique*, t. XVI, 6e année, Sciences et arts, Genève an IX, p. 296-297.

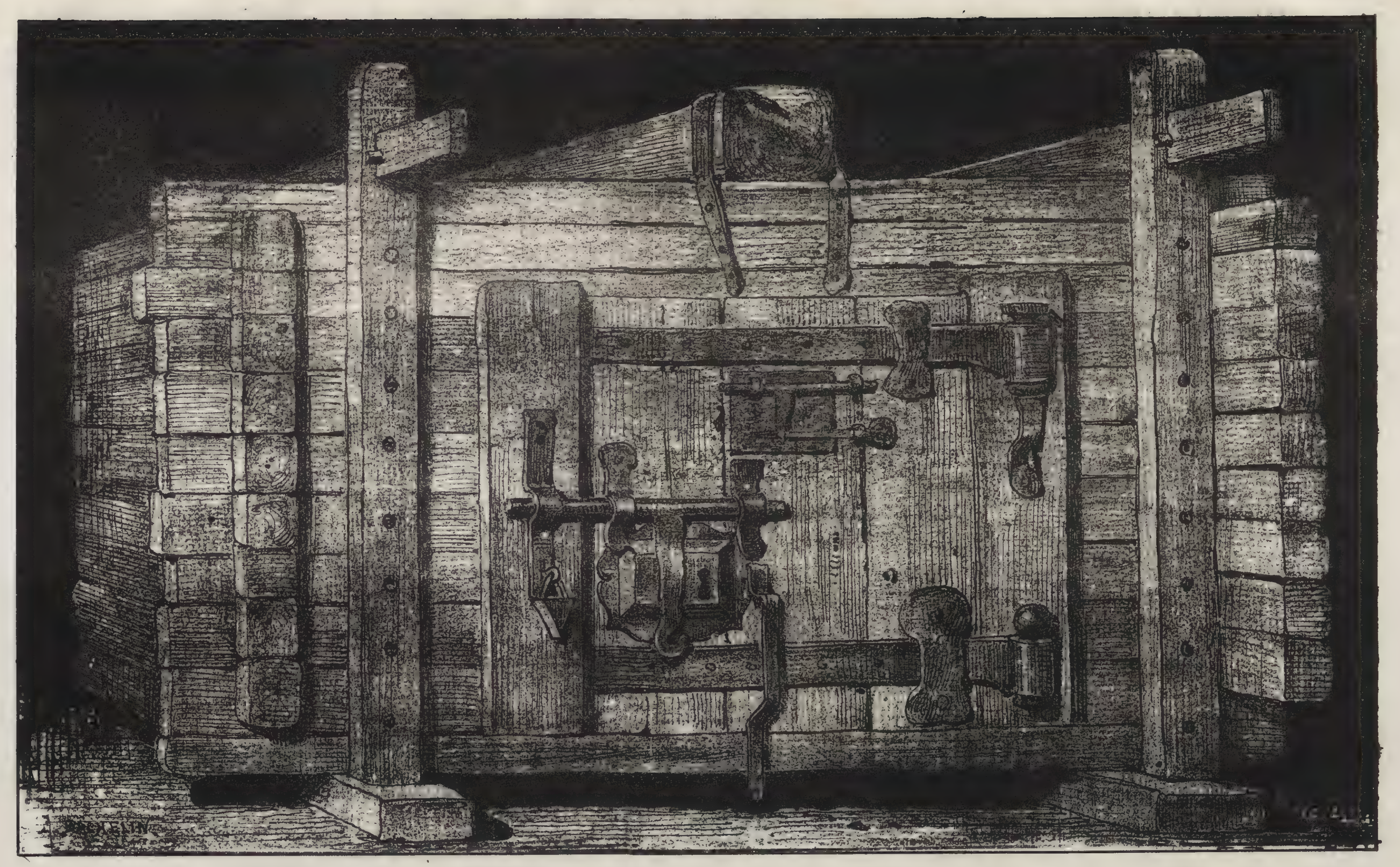
[2] Frédéric-Auguste de Montmollin, né en 1776, maire de Valangin et dès 1803 Conseiller d'Etat, corps dont il devint secrétaire, puis trésorier général, mort le 17 avril 1836 (*Biographie neuchâteloise,* t. II, p. 105).

# UNE PRISON D'AUTREFOIS

Un de ces types de prisons en usage jadis était la *cage* qui, par sa construction, rappelle ces petits chalets disséminés dans les Alpes et qui servent de fenils. Si la cage était recouverte d'un toit, la ressemblance serait parfaite. La « cage » était en effet construite au moyen de solides poutres en bois de chêne et de sapin. Entrecroisées et entaillées à leurs extrémités, ces poutres ne laissaient entr'elles que peu ou point d'interstices. La construction était rendue solide au moyen de nombreuses chevilles et de deux encadrements qui entouraient la cage. Ces prisons pouvaient être considérées comme « sûres. » Les cages mesuraient en moyenne 12 pieds de longueur et autant de largeur sur 6 pieds de hauteur. Une petite porte massive, solidement ferrée et armée de verroux et de serrures, y donnait accès. Aucune ouverture ne laissait pénétrer l'air et la lumière, à l'exception du petit guichet de la porte qui n'était ouvert qu'à l'heure des repas pour donner la nourriture aux prisonniers.

D'après un rapport demandé en 1822 au Conseil d'Etat par la Cour de Prusse sur l'état des prisons du pays, nous voyons qu'à cette époque l'usage des cages était presque général et que les lieux de détention laissaient beaucoup à désirer sous le rapport de la salubrité. Presque tous étaient sombres, humides, froids, et privés d'air; beaucoup n'avaient pas de lits, et les détenus ne recevaient pour se coucher qu'un peu de paille.

Nous aurons peut-être l'occasion de traiter ce sujet avec plus de détails. Qu'il nous soit permis de faire remarquer ici, que jadis la réclusion prolongée était pour ainsi dire inconnue aux tribunaux comme peine infligée aux criminels. Ces derniers n'étaient incarcérés que pendant l'instruction de la



Ancienne Prison. — Cage en bois de la Tour des Prisons de Neuchâtel.

cause, et le jugement les libérait ou les envoyait au supplice, ou bien les condamnait à une peine afflictive suivie ou non d'un bannissement.

Cependant, quoique la prison ne fût établie que pour la garde des criminels pendant l'instruction de leur procès, la durée de la réclusion était toujours suffisamment longue pour faire languir les prévenus dans ces prisons infectes et ténébreuses. Lorsqu'il s'agissait de personnes d'une condition distinguée, auxquelles on voulait ménager une grâce, la réclusion pouvait se prolonger considérablement. Ainsi on sait qu'en 1401, Marguerite de Neuchâtel, qui était accusée d'être complice des actes de faux commis par son frère Vauthier de Rochefort, fut enfermée pendant quelques années dans l'ancienne tour des prisons de Neuchâtel. Quinze ans plus tard, Benoit de Piléo, le secrétaire d'un cardinal qui, au concile de Constance, soutenait la candidature du pape Jean XXXIII, fut arrêté dans sa fuite, incarcéré à Neuchâtel et passa quarante jours dans une cage, probablement dans celle qu'on remarque encore aujourd'hui au second étage de la tour burgonde. Dans une lettre touchante écrite à son frère, le prisonnier décrit les souffrances qu'il endura pendant sa captivité « mangeant le pain de la douleur, au milieu des ténèbres, de la vermine et des immondices. »

« Hélas, s'écrie Benoit de Piléo, je fus de nouveau enfermé (il venait de faire une tentative d'évasion) dans la cage dont j'ai parlé plus haut et dont je ne veux point faire une description détaillée, afin de ne pas augmenter ton chagrin, mon cher frère, car ceux-là même, qui nous haïssent ne pourraient lire une telle description, si elle leur était faite, sans verser des larmes. C'est là que pendant 40 jours et autant de nuits je fus continuellement obligé de livrer une bataille nocture à la vermine, qui est la compagne habituelle des captifs et des pauvres. Combien il me serait pénible de te dire les affreuses visions, les hallucinations effrayantes dont je fus atteint ; je voyais pendant le sommeil et même lorsque j'étais éveillé, des spectres et des images, qui jamais auparavant n'avaient frappé mes sens ; il me serait trop douloureux de me rappeler les menaces épouvantables que j'entrevoyais et les tourments sans nombre que j'ai soufferts dans ce cachot. »

Le malheureux secrétaire, qui appartenait à cette catégorie de détenus qu'il s'agissait de s'assurer jusqu'au moment où la rançon était payée, fut enfin relaché après quelques mois de captivité.

Un prévenu se trouvait enfermé dans une cage des prisons de Valangin lors de l'incendie qui consuma le château en 1739. Nous trouvons dans les manuels du Conseil d'Etat à la date du 22 octobre de cette même année, le passage suivant qui n'a pas besoin de commentaire :

« Vu le verbal dressé à Valengin à l'occasion du feu arrivé hier au château du dit lieu, lequel a consumé la prison et la cage dans laquelle N. N. qui y était détenu a été étouffé et brûlé, après avoir entendu une partie des membres du Conseil d'Etat qui s'y sont trouvés et délibéré, il a été dit : que l'on enverra un expert au dit Valangin pour reconnaître si le cadavre qui a été trouvé dans le déblayement de la dite prison brûlée est bien véritablement ressemblant à celui d'une figure humaine, et en ce cas le sieur lieutenant du dit lieu fera assembler une partie de la justice pour y demander par jugement que le corps et le bien du dit N. N. soit adjugé à la Seigneurie et qu'ensuite le cadavre soit traîné sur une claie sous le gibet, vu que par l'interrogatoire que l'on y avait fait subir et par ses propres confessions il était bien constaté qu'il était voleur et qu'il méritait déjà la mort. »

Les cages, dont on trouve encore quelques rares spécimens dans les prisons de Neuchâtel et de Valangin, n'ont plus qu'une valeur historique. Leur disparition est peut-être prochaine, aussi devons-nous savoir gré à M. Bachelin de leur avoir consacré une page dans le *Musée neuchâtelois.*

Dr GUILLAUME.

# EXTRAITS

DU

# MANUEL DE JUSTICE DE CORTAILLOD

## (1665 — 1683)

---

Le xxj Aoust 1665 ordinaire.

Enqueste formée à lencontre du fils de J. R. *pour avoir esté dans une mayson a J. P. et battre furieusement sa femme jusques a luy faire sang, action attroce que ne doivent estre soufferte,* demande quil doit estre condanné au vouloir de la Seigneurie ensemble a un bamp de dix livres. Voulant nyer offre le veriffier, protestant, etc. instant a passement.

Le iij Octobre 1665 ordinaire.

Enqueste formée a lencontre de J. et D. V. *pour avoir attaqué dans la Mayson du village G. H. avec Espée et allebarde,* demande a chascuns un bamp, voulant nyer offre le montrer.

Le xxiij Mars 1666 ordinaire.

Enqueste formée a lencontre *de ceux que le S^r Mayre poura prouver avoir prins les romarins au S^r Lieutenant et a A. T. et a autre,* demande quiceux doivent subir tel chastoit quil plaira a la Seigneurie leurs imposer, etc.

Le xxviij Avril 1666.

Monsieur le Lieutenant a formé Enqueste a lencontre de *celuy qui aura coupé une branche a une pomiere dessoubs la ville, appartenant au S^r receveur de Collombier,* proteste de les pouvoir faire condanner aux bamps.

Le premier Juin 1666 extraiordinaire.

Enqueste formée a lencontre du S^r A. T. conseiller de Boudry pour avoir induit et sollicité J. V. et D. fils de A. M. le Vieux, *que daller par un jour de dimanche que on avait annoncé la S^te Cene sur le lac avec un grand basteau et un grand fillé et pescher, disant que cestoit par la permission de Monseigneur le Gouverneur*, demande un bamp de dix livres et estre condamné au vouloir de la Seigneurie, voulant nyer offre le montrer, etc.

Le vij Aoust 1666 ordinaire.

Enqueste formée a lencontre de J. G. *pour avoir esté sy mal advisé que par un jour de dimanche pendant que lon estoit au presche que daller sur un prumier et grüler les prume,* demande quiceluy doit estre chastié a tel chastoit quil plaira a la Seigneurie luy imposer, outre deste condanné a un bamp de dix livres, voulant nyer offre le veriffier, etc.

Enqueste formée a lencontre des Sr Maistre Bourgeois S. M. et P. E. conseiller de Boudry et autres, *pour avoir pesché dans le Vivier avec des trubles*, demande destre condanné aux bamps de trois livres, voulant nyer offre le montrer, etc.

Le ij Octobre 1666 ordinaire.

Enqueste formée a lencontre de J., D. et D. V. freres *pour savoir battus dimanche passé nuitemment a heure indeue, mesme manier des corbé et faire sang*, demande a chascuns un bamp un dix livres, voulant nyer offre le veriffier, etc.

Le vme Octobre 1666 extraordinaire.

Le Sr J. A. au nom de S. son fils *a formé demande dinjure a lencontre de D. V. pour lavoir appelé bougre parolle quil ne peut souffrir*, demande reparation d'honneur, voulant nyer offre le montrer pour maux 50 livres protestant, etc.

Le xiiij Avril 1668 ordinaire.

Enqueste formée a lencontre de D. R. et J. ffeu D. H. *pour savoir battus avec des crot*, demande quils doivent estre condanné au bamps accoustumé, voulant nyer, etc.

Le viij Avril 1670.

Enqueste formée a lencontre du Sr J. A. et A. ffeu D. G. *pour savoir battus et a la femme de J. B. pour y estre accourüe et avoir tiré les cheveux du Sr J. A.* demande a chascuns un bamp accoustumé, voulant le nyer offre, etc.

Le 2 Aoust 1670.

Enqueste formée a lencontre de P. et J. fils de A. M. et le *fils de G. M. de Bevaix pour avoir comis grande insollence nuitemment avec jurement et grand blaspheme et mestre tout le voisinage en alarme*, demande quiceux doivent estre condanné suivant lexigence du fait, voulant nyer offre le montrer protestant, etc.

Le xj Octobre 1670 ordinaire.

Enqueste formée a lencontre de la femme a G. *pour avoir esté raportée par les brevart auoir fait des morcé de raysain par dedans la vigne ne sachant sy elle les a derobé, action qui ne doit estre faittes*, demande quicelle soit condannée suivant le cas.

Le viij Novembre 1670 ordinaire.

Monsr le Mayre a formé demande et Enqueste a lencontre de J. fils de G. M. et J. fils de P. V. *pour avoir esté nuitemment jour de dimanche par le village faisans grande insollence, criant, chantant mesme heurter contre certaine porte*, demande quiceux doivent estre chastié au bamp, en outre suivant le mérite, etc.

Le viij Novembre 1670 ordinaire.

Enqueste formée a lencontre de la femme de A. C. *pour avoir rompu des ayes et amporté les paux*, demande quicelle soit condannée aux bamps, voulant nyer, etc.

Le xe Novembre 1670 ordinaire.

Monsieur le Mayre a fait et formé enqueste a lencontre de D. T. de Boudry *pour avoir fait un troup au canal du Dérocheux, dont il est arrivé un grand orvalle*, demande quiceluy soit condanné suivant le mérite, etc.

Le xvj Janvier 1671 ordinaire.

Enqueste formée a lencontre de P. de L. *pour avoir commis secandalle a la maison du Greffier avec le regeant d'Escolle de Grandcour,* voulant le nyer offre le montrer, etc.

Le xxiiij Janvier 1671 ordinaire.

Enqueste formée a lencontre de S. H. femme de A. ffeu S. H. *pour avoir par un dimanche que lon avoit participé a la Ste Cene nuitemment et a heure indüe criant a la vefve de feu le Sr E. V. bougresse que tout le voisinage en estoit emeu,* demande quicelle doit estre condannée a un bamp de dix livres en outre au vouloir de la Seigneurie, etc.

Le ix Octobre 1672 extraordinaire.

Enqueste formée a lencontre du fils a D. A. et le petit fils au Sieur J. B. *pour avoir battus et mutillé l'Allemen a Monsr au closel dicelluy,* demande quiceux doivent estre condanné a chascuns un bamp, voulant nyer, etc.

Le xvj Janvier 1677 ordinaire.

Enqueste formée a lencontre du Sr Lieutenant J. T. *pour avoir avec un demy pot presque plaind de vin, le justa contre P. M. en face avec jurement execrable,* demande quil soit condanné a tel chastoit quil plaira luy imposer.

Le 28 Aoust 1677.

Enqueste formée a lencontre de la femme de J. B. *pour avoir battus des femmes au fourt,* voulant nyer offre le montrer, protestant, etc.

Le 27 May 1679.

Enqueste formée a lencontre de P. ffeu J. R. *pour avoir battus le pasteur qui garde les cheval avec le mange de son faucieux,* demande un bamp accoustumé voulant nyer offre le montrer protestant, etc. Instant a passement.

Le 22 Aoust 1679.

Enqueste formée a lencontre de la femme a D. T. *pour avoir estée trouvée avoir elargist des prunes pendant le preche du soir,* demande estre condannée au vouloir de Monseigneur le Gouverneur, etc.

Le 28 Mai 1680 ordinaire.

Enqueste formée a lencontre de J. F. serviteur du Sieur A. T. *pour avoir ces jours passé jetté des pierre a lencontre de G. B. mersier de Boudevillier jusque de la que de luy avoir rompu sa boitte,* demande quil soit condanné suivant le merite du fait, voullant nyer, etc.

Le 2 Novembre 1680 ordinaire.

Enqueste formée a lencontre de A. V. *pour avoir fait des action. indigne d'un homme d'honneur* a debvoir estre condanné au bon vouloir de la Seigneurie *ayant abattus la parois dun battiment nouvellement fait par la Communauté.*

Le 9 Janvier 1683.

Le Sr Lieutenant, a formé Enqueste a A. R. a ce quil soit escheu au bon vouloir de la Seigneurie *pour avoir menacé et dire a J. H. voici ton heure est venue, et pensa le frapper avec une achete quil tenoit en sa main.* En cas de négative offre le montrer.

(Communiqué par ALBERT HENRY, institr.)

# TAPISSERIE SUISSE

## XVI$^{e}$ SIÈCLE

Nous avons donné, dans un précédent article, un résumé succint de l'histoire de la tapisserie (*Musée neuchâtelois,* février 1869). Grâce à l'ignorance archéologique de l'époque, cet art charmant nous a transmis les mœurs et les costumes des XV$^{me}$ et XVI$^{me}$ siècles avec une naïve vérité; comme on peut le voir dans la scène que nous reproduisons, on y habillait à la mode du temps les personnages bibliques ou mythologiques. Ici le patriarche Abraham, vêtu comme un burgrave, la dague et la sacoche accrochés à la ceinture, renvoie Agar et son fils Ismaël. Le costume d'Agar n'est pas des plus riches, et sa robe écourtée, à la manière de celles des servantes, semble indiquer le discrédit dans lequel elle se trouve en ce moment; elle retient les cordons d'un sac qu'elle porte derrière le dos, mais qu'on ne voit point; elle a sur le bras droit un objet incertain et effacé dans la tapisserie, et qui peut être une volaille plumée ou le pain dont parle la légende inscrite sur le ruban qui surmonte cette scène. — Abraham lui présente une bouteille entourée de paille de forme particulière, fort en usage dans les maisons seigneuriales au XVI$^{me}$ siècle. — Ismaël porte un sac sous un bras et un arc à la main; c'est avec ce maigre bagage que la pauvre femme et son fils prennent le chemin du désert : on s'apitoyerait volontiers sur leur sort si on ne savait que les anges veillent sur eux.

Sarah, dissimulée derrière la porte de la maison d'Abraham, sourit à la vue de ce départ: elle triomphe. Rien n'est indifférent dans les compositions de ce genre, et les fleurs qui tapissent le fond sont évidemment un emblême. Agar abandonne un pays de fleurs et de joie, pour entrer dans celui des ronces et de la douleur. Deux armoiries occupent les angles supérieurs, l'une est celle des Montfaucon de Bourgogne, alliés à la maison de Neuchâtel, de gueules à deux poissons d'argent dos à dos.

Cette composition est brodée à la main sur un fond jaune; les vêtements, de couleurs voyantes, ont été altérés par le temps; les ornements sont alternativement bleus et blancs. — Nous devons la communication de cette tapisserie à son propriétaire, M. Alexis Roulet.

On trouve assez fréquemment en Suisse des tapisseries de ce genre; leur grandeur est celle de nos devants-de-cheminée, mais leur état de dégradation, la naïveté parfois un peu barbare de leur dessin, les fait souvent rejeter avec une indifférence contre laquelle nous mettons le public en garde. Ces vieux débris des temps passés peuvent être de précieux documents historiques et artistiques, et avoir quelquefois une grande valeur vénale.

A. Bachelin.




Tapisserie Suisse, XVIe Siècle.

# NOTICE

SUR

# HENRI COURVOISIER-VOISIN

Henri Courvoisier-Voisin, peintre et graveur, a été l'un des derniers représentants de cette phalange d'artistes distingués qui continuèrent, vers la fin du siècle passé, les traditions des illustres fondateurs de notre industrie montagnarde. Elevé au milieu d'une famille qui a su allier le travail industriel aux occupations de la vie agricole, Courvoisier a conservé la frugalité, les usages et les mœurs austères de nos ancêtres, il en avait les vertus, et nul ne l'a dépassé en dévouement, en abnégation et en patriotisme.

Il était contemporain des Jaquet-Droz et des Girardet. H.-L. Jaquet-Droz *était son ami; Jean-Jacques-Henri Calame du Locle, qui dans son jeune âge se* passionnait pour l'étude des beaux-arts, l'encourageait en lui donnant de sages conseils, et plus tard, lorsque ses travaux le firent connaître en Suisse, il eut des relations avec Gessner, Rahn, Zelger et Chr. de Mechel.

Henri Courvoisier était né à la Chaux-de-Fonds, en décembre 1757; son père Abram Courvoisier-dit-Voisin possédait un domaine au Creux-des-Olives qu'il cultivait de ses mains; il était maître charpentier et constructeur en bâtiments; c'était un homme honorable sous tous les rapports, modeste et probe, d'une piété sincère et sans affectation, et quoique chef d'une famille nombreuse, il est mort dans l'isolement, le 16 août 1812, à l'âge de 90 ans. Notre ami, M. Auguste Weingart, a souvent consolé ce bon vieillard par des lectures choisies qu'il lui faisait vers la fin de sa vie. Sa mère Judith-Marie, fille du greffier David Sandoz, favorisait par tous les moyens possibles le goût que son fils montrait pour le dessin et la peinture, et qui se décelait déjà à l'âge où un marche-pied lui servait de siége et où une chaise lui tenait lieu de table. Ce fut pour donner une direction utile à ce goût qu'il fut placé, en 1770, à Mulhouse, où il séjourna pendant une année; à son retour il fut mis en apprentissage de gravure chez Charles-Louis Leschot, qui alors passait à juste titre pour le meilleur artiste graveur de la Chaux-de-Fonds. Il fit d'assez

rapides progrès pour qu'au bout de six mois son maître pût lui confier les ouvrages les plus compliqués.

Le goût de Courvoisier pour la peinture, loin d'avoir cédé le pas à la gravure, ayant augmenté, l'envie de se rendre à Paris, dans le but d'y étudier son genre favori, lui fit renoncer aux offres favorables de son maître. Après avoir gagné par un travail opiniâtre, durant huit mois passés dans la maison paternelle, non-seulement de quoi s'équiper, mais encore cinquante louis, ce fut en juillet 1778 que Courvoisier entreprit ce voyage si longtemps prémédité; il était porteur d'une lettre dont l'avait honoré M. le pasteur Bergeon, qui le recommandait « très-particulièrement à la bienveillance et à la protection de MM. les chapelains de l'hôtel de Hollande aussi bien qu'à tous les amateurs et protecteurs des beaux-arts pour lesquels ledit jeune homme a un goût et des dispositions qui promettent les plus heureux succès, » (4 juillet 1778). Une vingtaine de jeunes amis, qui tous appréciaient en lui une conduite exemplaire, lui témoignèrent leur affection en l'accompagnant jusqu'à la première station du chemin qu'il devait parcourir.

Ses deux frères, Abram qui était l'aîné de la famille et Florian le cadet, l'avaient rejoint à Paris, le premier pour y exercer son état d'horloger, l'autre pour apprendre la gravure sous sa direction.

Son but, en se rendant à Paris, ayant été de se livrer sans aucune gêne à l'étude de la peinture, il prit une résolution stoïque, et se réduisit à peu d'exception près au pain et à l'eau, afin de prolonger ses ressources et pour n'être point contraint à se distraire par une occupation lucrative. Cependant il passa de temps en temps quelques heures dans l'atelier de Simon-Pierre Gagnebin [1], graveur de bijoux de la reine, et il faisait aussi le portrait. Toutefois son petit trésor diminuait assez rapidement pour faire craindre à son père les conséquences d'un système d'abstention de tout travail lucratif trop absolu. « J'ai remarqué dans une de vos lettres, écrivait ce bon père à ses enfants, que votre bourse n'était pas immortelle; quand vous verrez qu'elle est malade, tâchez de lui donner quelque remède pour la fortifier, et quand vous verrez qu'elle va mourir, faites-le moi savoir, je sais le remède pour la faire vivre et vous ne devez pas douter de ma volonté, je ne perdrai jamais de vue, tant que je vivrai, ceux qui m'appartiennent. » (Du Creux-des-Olives, le 25 octobre 1778).

Courvoisier travaillait à l'Académie des beaux-arts, il avait obtenu jusqu'en octobre 1780 une place assez avantageuse et il espérait pouvoir concourir pour le grand prix de peinture historique; il avait même peint dans ce but

[1] Il était fils d'Abraham Gagnebin, de la Ferrière, et il avait épousé Sophie, sœur de Bénédict-Alphonse Nicolet, graveur en taille-douce.

l'*Enlèvement des Sabines;* la toile, de neuf pieds de long sur quatre de haut, contenait une quarantaine de figures; mais ce prix ayant alors cessé d'être accessible aux étrangers, il dut renoncer malgré lui à une lutte pour laquelle il avait tout sacrifié. Dans ses moments de tristesse et de découragement, il rêvait son retour aux Montagnes pour se livrer à l'agriculture sous la direction de son père qui lui apprendrait « ce grand art, la base de notre existence et que féconde la mère commune des hommes; la nature toujours généreuse m'accorderait ses dons moyennant la culture. Je jouirais des plus beaux arts du monde, l'un soutiendrait ma vie par les alimens que lui seul peut procurer au corps, et l'autre dans mes loisirs ferait à mon esprit un banquet continuel; je tiendrais l'un de mon père et l'autre de la nature.... à l'abri inestimable d'une heureuse liberté, nous passerions notre vie dans le bonheur sans le secours des richesses. »

De retour aux Montagnes, après avoir séjourné quatre années à Paris, Courvoisier se fixa aux Creux-des-Olives, dans la maison paternelle, qui nouvellement bâtie (1782) contenait une salle disposée convenablement pour l'enseignement du dessin et selon les exigences de sa vocation.

Il fit quelques portraits dans nos Montagnes, mais il se voua presque exclusivement à la gravure à l'eau-forte et au genre historique, sans toutefois négliger la gravure industrielle et les devoirs que lui imposaient les charges publiques dont ses concitoyens l'avaient honoré. Il fut président de la chambre de charité et membre de la cour de justice. Il avait en outre continuellement des élèves à surveiller.

Les faits glorieux des anciens suisses enflammaient l'imagination de Courvoisier. Il aimait à visiter les lieux qui furent les témoins des luttes qui assurèrent l'indépendance des Suisses et de leurs alliés; ces courses artistiques ne furent jamais improductives, et il enrichissait son portefeuille de dessins nouveaux. En revenant d'une de ces courses, il eut occasion de voir à Bienne les deux filles du notaire Perrot, dont la plus jeune, Rosa-Elisabeth, devint deux années plus tard, en 1784, sa compagne.

Désireux de faire la connaissance personnelle de l'aimable chantre d'*Abel* et de la campagne, Courvoisier se rendit à Zurich et fut à la veille de fixer sur la toile les traits du peintre de la nature et du sentiment, lorsque la mort subite de Gessner vint y mettre obstacle.

Les productions de Courvoisier furent nombreuses; elles attestent toutes son patriotisme suisse, et si parfois, particulièrement au commencement de sa carrière artistique, il a sacrifié dans un moment d'entraînement sur les autels des dieux étrangers, c'était pour revenir bien vite à sa chère patrie dont il aimait à rendre les sites et les faits glorieux.

La gravure a toujours rendu de grands services à l'histoire en reproduisant non-seulement les belles actions mais encore les monuments, ainsi que les formes, les accidents du sol qui sont à la base de nos souvenirs. Courvoisier s'appliquait à les rendre avec toute l'exactitude possible; il savait aussi rendre aimables les vertus civiques de nos ancêtres et odieux les traits de violence exercés par les baillis ou par les seigneurs sur les paysans. Il a reproduit les faits de la vie de Tell, les chapelles qui ont été élevées à sa mémoire, les principales batailles de nos ancêtres, les exactions du bailli de Schwændi et des sous-baillis d'Appenzell et de Claux, les ruses des Appenzellois. Il a aussi gravé les vues de la Chaux-de-Fonds, du Locle, de Valangin, de Neuchâtel, de la Neuveville, du collége de Bienne, l'éboulement du Rossberg, et les divers aspects de la vallée de Goldau après l'éboulement du 2 septembre 1806, etc. Parfois il répétait le même sujet sous deux ou trois formats différents. Samuel Girardet fils à Neuchâtel, Chr. de Mechel à Bâle, J.-Henri Hess et les marchands d'estampes Henri et J.-Henri Fussli à Zurich [1], s'empressaient d'offrir aux amateurs les gravures de notre modeste artiste.

La mort de Frédéric II et les serments réciproques renouvelés en novembre 1786 excitèrent la verve artistique et élogieuse des montagnards; ils produisirent plusieurs travaux témoignant de leur goût pour les arts du dessin et de la gravure, et de leur patriotisme. Ces productions prouvent aussi qu'ils s'estimaient alors la population la plus libre et la plus heureuse de la terre.

Deux médailles commémoratives furent gravées par J.-J. Perret-Gentil. Les vues ou représentations du renouvellement des serments réciproques à Neuchâtel, Valangin, Landeron, Boudry, Môtiers et St-Blaise furent gravées par Alexandre Girardet et éditées par Samuel Girardet, libraire au Locle. Trois gravures allégoriques furent dédiées à Monseigneur le général de Béville, gouverneur de Neuchâtel. Deux de ces gravures étaient relatives au renouvellement des serments réciproques. L'une, inventée et dessinée par P.-F. Courvoisier, a été gravée en 1787 par Dunker; l'autre inventée par S.-H.-L., a été dessinée et gravée par A. Girardet. La troisième gravure est relative à la mort du souverain et aux espérances de sécurité et de liberté qu'un règne nouveau devait réaliser. Elle a été gravée par Henri Courvoisier; c'est de toutes ses gravures la seule qui soit signée. Ajoutons encore à cette énumération une *allégorie* de Jacques Lacroix, gravée par Girardet le jeune, relative à l'avénement de Frédéric-Guillaume II [2].

[1] Ils tenaient un magasin au rez-de-chaussée de la maison dite *à la Mésange*.

[2] « Une bergère en deuil présente le mausolée du feu roi et le couronnement du nouveau à Son Excellence de Béville, notre seigneur gouverneur, à la Chaux-de-Fonds le 26 septembre 1786. » Des lettres de naturalité neuchâteloise furent accordées par le gouver-

On se tromperait en supposant que Courvoisier a voulu faire de la réclame artistique en dédiant son œuvre au général de Béville, ou de l'adulation en associant le portrait de Frédéric-le-Grand à ceux de deux généraux anciens, d'un roi conquérant et de deux empereurs romains qui ont régné avec modération et justice; en déposant son offrande sur l'estrade populaire, Courvoisier savait que la constitution, dont le maintien devait être juré au nom du souverain par le Gouverneur de Neuchâtel, était le palladium des libertés publiques.

Les Montagnards avaient célébré les fêtes de 1786 avec un véritable enthousiasme; tous semblaient être les amis de la liberté et de la fraternité; cependant ils se séparèrent en deux camps lorsque, six années après, la révolution française eut consacré le principe de l'égalité civile par l'abolition des priviléges et des monopoles. Courvoisier ne fut pas indifférent à ce grand mouvement social qui semblait devoir préparer le bonheur de l'humanité. Il s'associa, comme membre de la société patriotique de la Chaux-de-Fonds, à toutes les manifestations qui eurent pour but de témoigner aux Français les sympathies des amis de la liberté. Il fut même chargé par cette société d'une mission très-délicate à remplir auprès de Lavaux, rédacteur du *Courrier de Strasbourg*, au sujet d'une lettre soi-disant interceptée, signée D. G. qui avait paru dans le n° du 25 décembre 1792 de son journal. Cette lettre était faussement attribuée à un honorable habitant de la Chaux-de-Fonds [1] dans le but de le ruiner, car sa position était compromise par des embarras financiers, et de diffamer un membre du gouvernement. Courvoisier revint avec la lettre originale, cette pièce portait les marques non équivoques de sa fausseté, et la victime de cette trame odieuse dut s'estimer heureuse d'avoir eu recours à la société patriotique pour assurer sa personne et pour pouvoir prouver son innocence.

Courvoisier était essentiellement modeste et inoffensif, il était estimé de tous par la douceur de son caractère, quoiqu'il ne fût pas exempt d'originalité; cependant dans ces temps difficiles que traversait notre pays, il se vit obligé, pour tranquilliser ses proches et pour résister aux attaques et aux incessantes provocations de ses antagonistes politiques, de s'armer, même pour se rendre aux assemblées religieuses et de se cacher la nuit dans les granges du voisinage. Il céda enfin aux sollicitations de son épouse et se réfugia à Bienne. Cette ville était encore libre, quoique sous la dépendance très-res-

neur, le 4 novembre 1786, à Jacques Lacroix, ex-clerc, originaire de Charlieu en Mâconnais et domicilié alors à la Chaux-de-Fonds depuis près de quinze années, où il s'était voué à l'éducation de la jeunesse.

[1] Daniel Gagnebin.

treinte du Prince-Evêque de Bâle; mais le général en chef de l'armée du Rhin ayant pris possession, en décembre 1797, des états non encore annexés de l'Evêque de Bâle, au nom du Directoire exécutif qui se les attribuait par droit de subrogation, ces contrées reçurent une nouvelle organisation administrative et judiciaire. Courvoisier fut alors nommé juge de paix de Bienne; il en a rempli avec distinction les honorables fonctions pendant une grande partie de la domination française. Sur le sceau ou cachet qu'il s'était gravé lui-même il mit la devise: *Conciliation Fraternelle,* qu'il pratiqua consciencieusement.

Les loisirs des dernières années de la vie de Courvoisier ont été partagés entre la peinture, la gravure en relief, en creux et en taille-douce et surtout entre les recherches stériles qu'il a faites tant pour trouver un moyen de parer aux malheurs causés par les incendies, les avalanches, les inondations, les dangers de la navigation, que pour trouver des protecteurs qui eussent eu le courage et les ressources pécuniaires nécessaires pour lui aider à réaliser toutes les inventions que lui inspirait son imagination fertile en moyens, mais maladive. Les recherches auxquelles il se livrait avec une persévérance digne d'un meilleur succès absorbèrent son temps et toutes ses ressources, et le mirent pendant longtemps et jusqu'à la fin de ses jours dans le besoin. Il est mort à Bienne, le 12 mai 1830.

Courvoisier a eu deux fils morts en bas âge et une fille, Cornélie, née à Bienne en 1794, et décédée dans cette ville le 29 juin 1868. Cette pieuse fille fut la providence de sa famille; elle faillit perdre la vie dans un essai infructueux que faisait son père, et où il manqua se noyer lui-même; il s'agissait d'un bateau qui devait naviguer sous la surface de l'eau. Depuis cet insuccès qui couronnait toutes les déceptions de Courvoisier, il s'était condamné à un isolement absolu que partageait son intéressante fille; elle fut plusieurs fois demandée en mariage, mais les prétendants n'étaient jamais du goût de son père dont elle subissait l'ascendant dans les plus petites choses; sa vieillesse a été traversée par des peines nombreuses qu'elle a supportées courageusement et avec une résignation angélique.

Cornélie Courvoisier était artiste, mais son abnégation et son désintéressement l'empêchèrent de se créer une position un peu sortable; elle a peint le portrait et fait à l'encre de Chine une quantité de petits paysages et maisons de campagne des environs de Bienne; ses essais et ses ouvrages ne manquent pas d'un certain cachet et décèlent une véritable vocation artistique.

C. Nicolet.

Sources. Lettres de Cornélie Courvoisier. — Renseignements et documents fournis par M. Edouard Perret-Gentil. — Registre des délibérations de la Société Patriotique de la Chaux-de-Fonds, 1792.

# TABLE DES MATIÈRES

## DU TOME VII (ANNÉE 1870)

## PLANCHES CONTENUES DANS CE VOLUME


GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00689 3305

